

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

16 DÉCEMBRE 2020

[Pour la période du lundi 14 décembre au mercredi 16 décembre 2020]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 16 DÉCEMBRE 2020 À 13 H 30 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**3 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	7
CNESST	8
ASPC	8
StatCan	10
NLCAHR	10
BCCDC	11
AHS	11
PHO	11
AUTRES PAYS : OMS, GOV.UK, RCOG, SPF, NIPH, FDA, CDC	13

Québec.ca

Nouvelle page : Consignes pour le temps des fêtes dans le contexte de la COVID-19

« En raison de l'évolution récente de la situation épidémiologique, les rassemblements privés, intérieurs ou extérieurs, dans les régions et territoires qui se retrouvent en alerte maximale (zone rouge) seront interdits pour l'ensemble de la période des fêtes, soit du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement. À la demande de la santé publique, pour cette même période, les zones orange seront considérées comme rouges et les mêmes directives s'y appliqueront. Seules les personnes qui résident à une même adresse pourront ainsi se côtoyer durant cette période.

Les rassemblements dans les régions et territoires qui se retrouvent en préalerte (zone jaune) seront permis et limités à un maximum de 6 personnes. Pour ces régions, il est recommandé de faire un confinement volontaire, une semaine avant et une semaine après le moment des rassemblements.

Pour l'ensemble des zones, les personnes seules, incluant leurs enfants, peuvent se joindre à une autre bulle familiale durant cette période. Elles doivent toujours se joindre à la même bulle familiale.

Pour connaître les niveaux d'alerte en place dans les différentes régions et les mesures propres à chacune, il est possible de consulter la [Carte des paliers d'alerte](https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/cartes-paliers-alerte-covid-19-par-region/#c77059). (<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/cartes-paliers-alerte-covid-19-par-region/#c77059>)

Fêtes de bureau

Dans toutes les régions, les activités telles que les fêtes de bureau ne sont pas autorisées.

Espaces à bureau

Dans toutes les régions, le télétravail est obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les bureaux du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement, à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation, qu'elle soit publique ou privée.

Milieus éducatif et scolaire

Les mesures suivantes pour les milieux éducatif et scolaire s'appliquent à toutes les régions.

Les services de garde éducatifs à l'enfance (garderies, CPE, milieux familiaux) demeureront ouverts. Cependant, pour limiter les contacts durant la période des fêtes, il est conseillé aux familles de garder leurs enfants à la maison dans la mesure du possible, en avertissant le service de garde au préalable.

Pour leur part, les élèves du préscolaire et du primaire demeureront à la maison et des services éducatifs permettant la poursuite des apprentissages à distance seront offerts pour la période du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement, selon le calendrier scolaire de leur école.

Les élèves du secondaire demeureront à la maison et les services éducatifs à distance, selon l'horaire habituel, seront offerts pour la période du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement, selon le calendrier scolaire de leur école.

Les écoles spécialisées pour les enfants qui ont besoin de services particuliers demeureront ouvertes. De plus, de manière exceptionnelle, des milieux pourraient autoriser la présence à l'école de certains élèves ayant des besoins particuliers, pour ne pas nuire à leur cheminement.

SERVICES DE GARDE D'URGENCE EN MILIEU SCOLAIRE

En milieu scolaire, des services de garde d'urgence seront organisés et n'accueilleront que les enfants dont les parents occupent un emploi figurant sur la [liste des emplois et services prioritaires donnant droit à ces services](#) (ci-dessous). Ces services seront rendus disponibles, selon le calendrier scolaire. Ainsi, aucun service de garde d'urgence ne sera offert si une journée de congé était prévue.

Voici la liste des emplois et des services prioritaires donnant droit à des services de garde d'urgence :

- Agentes et agents des services correctionnels
- Approvisionnement en médicaments et en biens pharmaceutiques, et distribution de ceux-ci
- Cabinets privés de ressources professionnelles (réseau de la santé)
- Centres de communication avec la clientèle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, plus précisément, le personnel affecté à répondre aux appels de la population via la ligne

d'information téléphonique du gouvernement du Québec sur la COVID-19 ou à encadrer la prestation de ce service

- Centres de la petite enfance, garderies ou services de garde en milieu familial
- Centres de services scolaires, commissions scolaires ou établissements d'enseignement privés dispensant des services aux enfants de l'éducation préscolaire, aux élèves de l'enseignement primaire, de l'enseignement secondaire ou de la formation professionnelle, ou des services éducatifs pour les adultes, notamment les services de garde d'urgence
- Centres de prévention du suicide
- Constables spéciaux
- Croix-Rouge
- Éboueuses et éboueurs (collecte des déchets)
- Héma-Québec
- Inspection des aliments
- Institut national de santé publique du Québec
- Maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence
- Ministère de la Sécurité publique (sécurité civile et coroners)
- Personnes qui offrent des services à domicile aux aînés et qui travaillent pour des entreprises d'économie sociale en aide à domicile
- Pharmacies communautaires
- Policières et policiers
- Pompières et pompiers
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Ressources intermédiaires, ressources de type familial et résidences privées pour aînés
- Services à domicile pour les aînés
- Services aériens gouvernementaux
- Services préhospitaliers d'urgence (ambulancières et ambulanciers, répartitrices et répartiteurs)
- Services sanitaires (usines de traitement des eaux)
- Soutien à domicile dans le cadre des modalités « chèque emploi-service »
- Toutes les professions du réseau de la santé et des services sociaux
- Transplant Québec
- Travailleuses et travailleurs du système judiciaire
- Travailleuses et travailleurs du 811 et du 911, d'un centre de répartition d'un service de sécurité incendie ou d'un centre de répartition d'un corps de police

Activités sportives et récréatives

Les mesures suivantes pour les activités sportives et récréatives s'appliquent à toutes les régions.

Les activités sportives, culturelles et récréatives en groupe sont permises à l'extérieur dans les lieux publics (incluant les cours, entraînements et activités guidées), seules, en duo, en famille ou en groupe d'un maximum de 8 personnes et d'un superviseur, à la condition que les personnes maintiennent entre elles une distance de 2 mètres.

Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée. Dans les lieux à accès libre, la capacité d'accueil doit être indiquée avec un rappel des consignes sanitaires.

Les centres d'amusement intérieurs sont fermés.

Les activités extérieures sur les sites des institutions muséales, des biodômes, des planétariums, des insectariums, des jardins botaniques, des aquariums et des jardins zoologiques sont permises à compter du 17 décembre 2020. » [15-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-temps-des-fetes-covid-19/>

Nouvelle page : Liste des commerces prioritaires du 25 décembre au 10 janvier

« Dans l'objectif de profiter de la période des fêtes afin de limiter la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé que l'ensemble des commerces non prioritaires devront fermer du 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement, et ce, sur l'ensemble du territoire. Le télétravail sera également obligatoire du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation. Cette consigne est applicable pour le secteur public et le secteur privé.

Commerces autorisés

Seuls les commerces suivants seront autorisés à poursuivre leurs activités du 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement :

- Commerces d'aliments et de fournitures pour les animaux
- Commerces d'articles médicaux, orthopédiques et soins de la vue
- Commerces d'équipements de travail (sécurité et protection)
- Commerces de produits d'entretien ménager et de bâtiments
- Commerces de produits, pièces et autre matériel nécessaires aux services de transport et de logistique (garages pour réparation seulement, pas de vente par concessionnaires)
- Commerces de produits pour exploitations agricoles (mécanique, engrais, etc.)
- Commerces offrant des services de réparation d'équipement informatique et électronique
- Dépanneurs
- Épiceries et autres commerces d'alimentation
- Magasins à grande surface
- À noter que seule la vente de produits essentiels, généralement vendus dans des commerces faisant partie de la présente liste, est autorisée. Les exploitants devront s'assurer de mettre en place les mesures nécessaires afin d'empêcher l'accès et la vente des autres produits.
- Pharmacies
- Quincailleries
- À noter que seule la vente de produits essentiels de quincaillerie sera autorisée durant cette période. Les exploitants devront s'assurer de mettre en place les mesures nécessaires afin d'empêcher l'accès et la vente des autres produits.
- Réparation et location d'équipement sportif et de plein air
- Société des alcools du Québec (SAQ)
- Société québécoise du cannabis (SQDC)

Les exploitants de ces commerces devront respecter les [restrictions en vigueur concernant le nombre de personnes admises dans les commerces](https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/restriction-nombre-personnes-admises-commerces/) (<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/restriction-nombre-personnes-admises-commerces/>)

La cueillette à l'auto demeure permise uniquement pour les commerces autorisés à poursuivre leurs activités.

Il est à noter que les services professionnels de soins de santé (dentistes, optométristes, physiothérapeutes, ostéopathes, etc.) ne sont pas visés par ces fermetures et pourront poursuivre leurs activités.

Centres commerciaux

Seules les aires de circulation pourront être ouvertes dans les centres commerciaux afin d'assurer l'accès aux commerces qui ne sont pas visés par les fermetures du 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021.

Services de soins personnels

Les services de soins personnels comme les services de coiffure, de manucure ou de spas, devront fermer du 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Restaurants

Les services de livraison et de commandes pour emporter des restaurants demeurent autorisés partout sur le territoire.

Demandes de renseignements

Pour toute question concernant cette liste, veuillez remplir ce formulaire en ligne. Une réponse vous parviendra par courriel. » [16-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Mise à jour : Où bouger en temps de pandémie en Chaudière-Appalaches?

En bottes ou en raquettes : une cinquantaine d'endroits pour rester actifs cet hiver!

Source : <https://www.cisssca.com/actualites/detail/article/ou-bouger-en-temps-de-pandemie-en-chaudiere-appalaches/>

Mise à jour : Formation accélérée de PAB | Près de cent nouvelles bourses de 9 210 \$

« Formation accélérée débutant dès la mi-février, près de chez vous

La formation Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé est offerte à Coaticook, Granby, Magog et Sherbrooke (formation offerte en anglais à Lennoxville). En plus de bénéficier d'une bourse de 9 210 \$ pour suivre votre formation, vous aurez l'occasion d'être rapidement intégré en CHSLD, afin de mettre en pratique la théorie acquise. Vous complétez la formation en trois mois seulement. » [16-12-2020]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/formation-acceleree-de-pab-pres-de-cent-nouvelles-bourses-de-9-210/>

Mise à jour : Besoin de renfort en soins infirmiers en zones chaudes

« Après un appel en renfort lancé à l'interne jeudi dernier, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS lance aujourd'hui un appel aux personnes de la population qui ont de l'expérience en soins infirmiers pour les inviter à venir prêter main-forte à ses équipes en zones chaudes pour une période de six semaines.

PERSONNES VISÉES

Cet appel au volontariat s'adresse aux :

- Infirmières
- Infirmières auxiliaires
- Inhalothérapeutes
- Retraités de 2 ans ou moins en lien avec ces professions

CONDITIONS

- Le travail implique une prise en charge des tâches régulières avec les patients
- Périodes d'engagement minimale de 6 semaines incluant une période d'intégration
- Horaire à temps complet ou à temps partiel
- Travail de soir, de nuit et/ou de fin de semaine
- Travail exercé selon des procédures strictes en lien avec les mesures de protection en vigueur (formation avant l'entrée en poste)

LIEUX DE TRAVAIL

- Installations ou secteurs qualifiés de zones chaudes tels que : centre de confinement, Centre d'hébergement Villa-Bonheur, Centre d'hébergement Argyll, CSSS de Coaticook, etc.

POUR POSTULER

[besoindevous.ca](https://www.besoindevous.ca) » [14-12-2020]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/besoin-de-renfort-en-soins-infirmiers-en-zones-chaudes/>

Mise à jour : Ça ne va pas? : Du soutien psychosocial à votre portée, en tout temps

« À un moment ou à un autre au cours de notre vie, différentes difficultés personnelles, professionnelles ou familiales peuvent nous affecter sur le plan psychologique. La pandémie vécue actuellement ajoute également son lot d'incertitudes et il est normal de ressentir un déséquilibre. Le simple fait d'en parler à quelqu'un, de s'arrêter et de faire le point sur la situation, avant que tout s'embrouille, peut vous aider. Lorsque ça ne va pas, sachez qu'il existe des ressources pour vous soutenir en tout temps.

Demandez de l'aide maintenant

Vous, ou un membre de votre entourage » [15-12-2020]

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1316/ca-ne-va-pas-du-soutien-psychosocial-a-votre-portee-en-tout-temps/>

Nouvelle page : Directives spécifiques pour le secteur du loisir et sport

« Du 17 décembre au 11 janvier, les activités sportives et récréatives (ski, raquette, patin, hockey libre, etc.), incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'extérieur dans des lieux publics pour les personnes seules, en duo, en famille résidant à la même adresse ou en groupe d'un maximum de huit personnes. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale de deux mètres au minimum entre chacune des personnes n'habitant pas à la même adresse.

« Des restrictions s'appliquent selon le palier d'alerte de chaque région. Consultez les [mesures en vigueur](#) dans votre municipalité pour savoir tout ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire. Vous devez respecter les consignes sanitaires de base en tout temps.

Dans cette page :

Respect des consignes de santé publique

Directives pour les gestionnaires des installations intérieures

Autres directives à l'intention des organisations sportives

Directives particulières aux participants, aux accompagnateurs et au personnel (organisations sportives)

Déroulement de l'activité physique ou sportive à l'intérieur et à l'extérieur

Activités physiques ou sportives pratiquées en équipe

Sports de combat

Ressources pour bouger » [16-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/directives-specifique-loisir-sport/>

Mise à jour : Directives spécifiques pour les milieux en enseignement supérieur (COVID-19)

« Résultats du sondage mené auprès des étudiants en enseignement supérieur

Du 30 octobre au 4 novembre 2020, un sondage a été réalisé auprès de 600 étudiants des collèges et universités du Québec pour évaluer leur degré de satisfaction générale relativement à la session d'automne 2020. Pour plus de détails, consultez le document [Rentrée 2020 - Sondage auprès des étudiants en enseignement supérieur \(PDF 524 Ko\)](#).

Directives pour la rentrée

Il est demandé aux établissements de privilégier les étudiantes et étudiants qui amorcent leur projet d'études, ceux qui sont en situation de handicap et ceux qui ont des besoins particuliers. Ce scénario a été retenu pour que la communauté étudiante profite des activités d'apprentissage, des suivis et des rétroactions des enseignants ainsi que des services sur les campus.

Les activités qui demeurent en présentiel dans les établissements d'enseignement supérieur en zone rouge sont :

- Les activités dans les cliniques universitaires comme les cliniques dentaires, d'optométrie, de psychologie, d'orthophonie, etc. Il s'agit à la fois d'un lieu de formation et un lieu permettant l'accessibilité de soins et de services de santé à la population. Les activités y ont repris graduellement depuis septembre.
- Certains stages en milieu professionnel nécessitant un accès à des équipements particuliers, par exemple, et les activités qui requièrent notamment l'usage d'équipement spécialisé inaccessible aux étudiants à l'extérieur des campus, par exemple :
- Les activités dans les programmes d'arts vivants comme la musique, le théâtre, les arts visuels, le chant, etc.
- Les cours qui requièrent l'utilisation d'outils ou d'équipements spécialisés comme la musique, les arts visuels, les arpenteurs-géomètres, l'audiologie, la pratique sage-femme, etc.

- Les cours nécessitant la réalisation d'un projet qui ne peut se faire à distance comme la réalisation d'un prototype dans un cours de génie nécessitant des appareillages, des outils et des matériaux spécialisés.
- Les cours et les travaux qui nécessitent des terrains d'expérimentation (agriculture, foresterie et génie).
- Les cours et les travaux qui se déroulent dans les jardins pédagogiques (sciences botaniques et horticoles).
- Les laboratoires de recherche et d'enseignement, dont ceux qui supposent l'utilisation d'animaux.
- Les laboratoires qui n'ont pas d'équivalent raisonnable en simulation à distance, surtout dans le domaine de la santé.
- Les stages sur le terrain comme l'exploration minière et les stages en milieu clinique, incluant les sciences de la santé au sens large, dont la médecine, les sciences infirmières, la pharmacie, le travail social, la psychologie, etc.
- Les cours dans le domaine du développement physique comme la kinésiologie.
- Toutes les activités de stages dans le domaine de la santé et des services sociaux.
- Le pilotage d'aéronefs.
- Les examens ou évaluations.

Des balises ont été mises à la disposition des établissements d'enseignement de façon que chaque étudiant puisse bénéficier de l'encadrement nécessaire pour favoriser son sentiment d'appartenance, sa mobilisation, sa persévérance et sa motivation, et ce, dans le respect des normes sanitaires.

Pour qu'ils puissent accomplir leurs tâches de façon optimale, tous les membres du personnel des différents campus ont accès aux établissements. Ils doivent toutefois appliquer en tout temps les consignes sanitaires en vigueur.

Protocole d'urgence

Tous les établissements d'enseignement supérieur se sont dotés d'un protocole d'urgence pour être en mesure de basculer rapidement vers l'enseignement à distance en cas de l'interdiction d'accès totale ou partielle aux campus. Ce plan prévoit notamment le maintien de la prestation de travail des membres du personnel et de l'encadrement offert aux étudiantes et étudiants pour assurer la poursuite des activités d'enseignement. Pour plus d'informations, consultez le [protocole d'urgence \(PDF 251 Ko\)](#). »

Source : <https://www.quebec.ca/education/cegep-et-universite/organisation-activites-enseignement-superieur/>

Mise à jour : CISSS Capitale-nationale

« COVID-19 : suspension temporaire des activités de l'urgence Chauveau et appel de mobilisation en soutien au réseau de la santé

À l'instar d'autres régions au Québec, et compte tenu de la situation épidémiologique préoccupante et de la pression qu'amène la pandémie sur le réseau de la santé dans la région, le CIUSSS de la Capitale-Nationale annonce la suspension temporaire des activités de l'urgence de l'Hôpital Chauveau, dès le vendredi 18 décembre à 22 heures.

Cette suspension temporaire est devenue nécessaire en raison de la pénurie importante de main-d'œuvre que connaît actuellement la région et afin de venir soutenir rapidement les équipes de soins de la région œuvrant auprès des usagers les plus vulnérables au sein des CHSLD, RPA et centres de convalescence de la région.

Pour assurer le maintien d'un accès continu et sécuritaire aux soins de santé et pour bien répondre aux besoins des usagers qui fréquentent l'urgence de Chauveau, qui voit une soixantaine d'usagers chaque jour, les services au sein des GMF-R le Mesnil, Val-Bélair et MaClinique Lebourgneuf seront rehaussés. De plus,

l'offre de service sera également rehaussée dans les cliniques désignées d'évaluation COVID-19 de la région pour les usagers présentant des symptômes suspectés de COVID-19 qui nécessitent une évaluation médicale semi-urgente.

Les patients qui désirent consulter aux GMF-R le Mesnil, Val-Bélair ou MaClinique Lebourgneuf doivent obligatoirement prendre rendez-vous en utilisant la plateforme Rendez-vous Santé Québec, au www.rvsq.gouv.qc.ca ou encore en appelant le secrétariat du GMF-R. Pour obtenir un rendez-vous en Clinique désignée d'évaluation COVID-19, les patients doivent appeler à la ligne Info-COVID au 1 877 644 4545. Aucun patient sans rendez-vous ne sera vu.

Alors que le réseau de santé et des services sociaux de la région vit une pression importante en raison des nombreuses éclosions et au nombre élevé de cas COVID-19, le CIUSSS de la Capitale-Nationale insiste, plus que jamais, sur l'importance pour la population de limiter les consultations non urgentes au sein des services de santé de première ligne, comme les cliniques médicales, les cliniques désignées d'évaluation et les urgences de la région et à contacter le 811 pour obtenir une évaluation et des conseils selon son état de santé.

Voici quelques informations importantes afin de maintenir au maximum la capacité actuelle du réseau :

1. Si vous ressentez des malaises ou des symptômes, et pour toute situation semi-urgente, il demeure important de consulter rapidement un professionnel de la santé. Si vous êtes inscrit à un médecin de famille, communiquez avec votre médecin / votre GMF / votre clinique. Si vous n'arrivez pas à joindre votre médecin ou si vous n'en avez pas, communiquez avec la ligne Info-COVID au 1 877-644-4545.
À noter que certaines consultations non urgentes pourraient être reportées vu la situation épidémiologique actuelle dans la région et la capacité du réseau.
2. Pour tout autre questionnement, quant à votre état de santé ou de bien-être, contactez Info-Santé ou Info-Social en composant le 811. Un professionnel saura évaluer vos besoins et vous conseiller sur la conduite à tenir.
3. Si vous pensez avoir été exposé à la COVID-19, ou si vous présentez des symptômes s'apparentant à la COVID-19, veuillez compléter l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 ou communiquez avec la ligne Info-COVID au 1 877-644-4545.
4. Pour les renouvellements de prescriptions de médicaments, communiquez avec votre pharmacien afin de prolonger votre ordonnance.
5. Soyez attentifs aux personnes âgées, aux personnes en perte d'autonomie et aux personnes isolées de votre communauté, de votre entourage ou de votre famille. En cas de besoin, encouragez-les à contacter le 811 ou à consulter en cas de détresse ou de détérioration de leur condition de santé.
6. Si vous, ou un de vos proches, êtes atteints d'un trouble de santé mentale, il est important d'être vigilant et de consulter un professionnel de la santé ou des services sociaux rapidement si vous constatez des changements à votre état de santé mentale ou à votre état de santé général.

C'est ensemble, et grâce à la mobilisation de tous et chacun en soutien à notre réseau de santé et à nos professionnels dévoués, que nous pourrons assurer qu'un maximum de services prioritaires à la population soit maintenu.

Et surtout, le respect des mesures sanitaires par tous aura un réel impact sur la suite des choses. La collaboration de l'ensemble de la population est absolument essentielle dans la lutte contre la pandémie et dans le maintien de la capacité des services de santé et des services sociaux de notre région. » [16-12-2020]

Source : <https://www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/nouvelles/covid-19-suspension-temporaire-des-activites-de-lurgence-chauveau-et-appel-de-mobilisation-en-soutien-au-reseau-de-la-sante>

Mise à jour : Vente directe en marché public, kiosque, boutique, autocueillette à la ferme et points de livraison (COVID-19)

Activités complémentaires de la vente directe aux consommateurs

« Il est permis d'offrir des services de restauration dans un marché public ou dans un kiosque, à la boutique, à l'occasion d'activités d'autocueillette ou à des points de livraison. Toutefois, en fonction de la zone désignée par la santé publique, les mesures sanitaires à mettre en œuvre diffèrent. Dans une zone rouge, les aires de restauration intérieures et extérieures doivent être fermées.

De plus, pour les entreprises situées en zone rouge, il n'est pas recommandé :

- de proposer des dégustations aux consommateurs;
- de rendre accessibles ou aménager des aires de jeux pour enfants;
- de tenir des activités d'animation susceptibles d'entraîner des rassemblements. [...]

S'il n'est pas possible de garder la distance recommandée entre les clients et le personnel aux caisses, installer une séparation physique (cloisons pleines transparentes). Dans les cas où cela serait impossible étant donné le grand nombre de clients qui peuvent circuler à proximité des caisses dans une journée, il est recommandé au personnel de porter un masque médical de qualité (de procédure) et une protection oculaire (lunettes avec protection sur le côté ou visière couvrant le visage du front au menton).

Si vous possédez des aires de restauration intérieures ou extérieures en zone orange, jaune ou verte, suivez les recommandations suivantes :

- En période estivale, l'utilisation des aires de restauration extérieures devrait être privilégiée autant que possible;
- Les lieux, incluant notamment les terrasses et les tables à pique-nique, doivent être aménagés pour qu'une distance minimale recommandée par les autorités de santé publique soit maintenue entre les tables, à moins qu'une barrière physique permettant de limiter la contagion ne les sépare. Cela pourrait impliquer de réduire la capacité d'accueil, selon la disponibilité de l'espace;
- L'installation de paravents entre les tables peut être envisagée. Les banquettes peuvent également constituer une barrière physique entre les clients. Ces banquettes devraient être d'une hauteur dépassant la tête des clients lorsqu'ils sont assis;
- Seules les personnes assises à une table peuvent recevoir un service;
- Un maximum de six personnes peut s'asseoir à une même table;
- Les clients n'habitants pas la même résidence privée ou ce qui en tient lieu doivent être assis à une distance suffisante les uns des autres ou doivent être séparés par des cloisons transparentes.

Il n'est pas recommandé d'offrir des dégustations lorsque le commerce est situé en zone rouge. Pour ce qui est des autres zones, si vous proposez des dégustations, veillez à maintenir en tout temps et en tout lieu une distance suffisante entre les personnes (comme le recommandent les autorités de la santé publique). » [16-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/secteur-bioalimentaire/vente-directe-covid-19/#c57982>

Source : <https://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/>

Nouvelle page : Processus de développement d'un vaccin

« Plusieurs étapes sont nécessaires pour fabriquer un vaccin. En voici un résumé :

1. Comprendre la maladie

Savoir reconnaître et diagnostiquer la maladie est la première étape dans le processus du développement d'un vaccin. Dans cette étape, l'agent infectieux (le virus ou la bactérie responsable de la maladie) est identifié. Des études sont faites pour localiser où l'agent infectieux se trouve dans la nature, comment il se transmet, à quelle fréquence il cause de nouveaux cas, etc.

2. Comprendre l'agent infectieux

À cette étape, les scientifiques étudient et tentent de comprendre l'agent infectieux, ses propriétés biochimiques, sa capacité de se reproduire de façon artificielle, et analysent son matériel génétique (gènes et antigènes). Ils étudient aussi les mécanismes de défense immunitaire du corps humain contre cet agent infectieux. À partir de ces informations, une espèce animale est identifiée chez qui les différentes versions du vaccin seront testées. Elle est choisie selon sa réaction immunitaire à l'agent infectieux, qui doit être le plus près possible de celle de l'humain.

3. Réaliser les études précliniques chez les animaux

Les scientifiques doivent ensuite trouver une façon de rendre l'agent infectieux inoffensif. Ce dernier est affaibli, tué ou fractionné en petites portions pour lui enlever son pouvoir de transmission des maladies. Ensuite, une protéine ou un sucre à la surface de l'agent infectieux, aussi appelé antigènes, est sélectionné. Ce sont ces antigènes qui seront reconnus par le système immunitaire et provoqueront la production d'anticorps. D'autres substances peuvent être ajoutées au vaccin pour prolonger sa durée de vie, augmenter son efficacité ou faciliter son administration. Pour en savoir plus sur les composants des vaccins, consultez [Composition des vaccins](#).

Les études précliniques comprennent aussi la fabrication de différentes versions du vaccin.

Ceci permet de faire l'essai de plusieurs dosages et compositions. Les différentes versions produites sont testées sur l'espèce animale choisie. Entre autres, la production d'anticorps chez l'animal et les réactions indésirables sont documentées. La version du vaccin qui a donné les meilleurs résultats et qui est la mieux tolérée est sélectionnée, puis quelques centaines de doses sont produites.

4. Réaliser les études cliniques chez l'humain

PHASE I

Dans cette phase, le nouveau vaccin est administré à un petit nombre de volontaires en bonne santé, généralement entre 10 et 100 personnes. Cette phase vise à déterminer la réponse immunitaire, ainsi que la sécurité du vaccin chez l'humain.

PHASE II

Le vaccin est administré à un plus grand nombre de volontaires en bonne santé, habituellement entre 50 et 500 personnes. La phase II permet de confirmer l'efficacité et la sécurité du vaccin, mais elle permet surtout de déterminer le calendrier de vaccination et le nombre de doses nécessaires pour que la personne soit protégée contre la maladie.

PHASE III

Cette phase vise à déterminer si le vaccin est sécuritaire et efficace pour prévenir la maladie chez un nombre important de gens. Le vaccin est administré à plusieurs milliers de personnes. Celles qui sont visées par la vaccination en question sont sélectionnées.

5. Faire homologuer le vaccin

L'homologation est le processus qui permet de vérifier qu'un vaccin répond aux normes et aux recommandations du pays où il sera administré. Elle garantit qu'il est conforme et sécuritaire. Tout nouveau vaccin doit être homologué par un organisme reconnu avant de pouvoir être distribué. Chaque lot d'un vaccin fait l'objet de tests de sécurité. Santé Canada est l'organisme responsable de l'homologation des vaccins au Canada.

6. Produire et commercialiser le vaccin

Le vaccin est produit en grandes quantités afin de pouvoir répondre à la demande et être commercialisé.

7. Documenter l'efficacité et la sécurité du vaccin

Une fois que la vaccination à grande échelle a commencé, il faut documenter son efficacité sur le terrain et les symptômes suivant la vaccination. Cette étape est la **phase IV** ou celle des **études postcommercialisation**.

8. Ajouter le vaccin aux programmes de vaccination

L'homologation d'un vaccin n'entraîne pas nécessairement son utilisation dans un programme de vaccination offert gratuitement à la population. Un tel programme doit avoir des objectifs de santé publique, soit **l'éradication**, **l'élimination** ou le **contrôle** d'une maladie et offrir des stratégies pour les atteindre. » [16-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/processus-de-developpement-d-un-vaccin/>

Nouvelle page : Récupération des masques et des équipements de protection individuelle

« Voici une liste des entreprises qui offrent des services de récupération de masques et d'équipements de protection individuelle (ÉPI) Cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre

À noter que cette liste de récupérateurs ne constitue pas un avis, une recommandation ou quelconque garantie de la part de RECYC-QUÉBEC» [16-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/covid-19-environnement/services-essentiels-matieres-residuelles-covid-19/#c79582>

Mise à jour : Services de garde éducatifs à l'enfance dans le contexte de la COVID-19

« Accès aux services de garde

Les services de garde peuvent refuser l'accès à un enfant pour une des raisons suivantes :

- l'enfant présente des symptômes de la COVID-19 (PDF 254 Ko), avant ou à son arrivée au service de garde;
- l'enfant (ou une personne à son domicile) a reçu un diagnostic positif de COVID-19;

- l'enfant a voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours.

Si une personne au domicile de l'enfant est en attente d'un résultat à un test de la COVID-19 l'enfant peut être admis au service de garde s'il ne présente pas de symptômes. Si le test de la personne à son domicile s'avère positif, l'enfant devra rester à la maison pendant une période minimale de 14 jours.

Un service de garde ne peut pas refuser l'accès à un enfant dont le parent décide d'utiliser un service de garde bien qu'il présente un facteur de risque pouvant entraîner des complications liées à la COVID-19, soit :

- les femmes enceintes;
- les familles dans lesquelles réside une personne âgée de 70 ans ou plus;
- les parents qui souffrent de maladies chroniques ou qui ont un déficit immunitaire;
- les parents dont les enfants souffrent de maladies chroniques ou d'un déficit immunitaire.

Pour les enfants des travailleurs essentiels, il n'y a pas de services de garde d'urgence. Ils peuvent profiter de leur place dans leur service de garde habituel ou peuvent occuper une place temporairement vacante dans un service de garde.

Directives lors d'une éclosion dans un service de garde

Si un enfant dans un groupe obtient un résultat positif ou s'il y a plusieurs cas diagnostiqués dans le service de garde éducatif à l'enfance, la santé publique donnera des consignes détaillées au service de garde. Elle fera les recommandations qui s'imposent et indiquera s'il est nécessaire de fermer un groupe ou un service de garde.

Les services de garde ont la responsabilité d'informer les parents et le personnel. Les personnes qui seront considérées à risque modéré ou élevé par la Direction régionale de la santé publique seront retirées du milieu et testées.

Consulter le [Plan d'action prévu pour la deuxième vague de la COVID-19 \(PDF 3,34 Mo\)](#) et le [résumé du Plan d'action prévu pour la deuxième vague de la COVID-19 \(PDF 207 Ko\)](#).

PRÉCISIONS POUR LES FRAIS DE SERVICE DE GARDE

Si un service de garde doit fermer en raison d'une éclosion dans l'établissement, le parent doit payer la première journée de fermeture tel que prévu dans son entente de service. Voir la clause 6 du [modèle de l'entente de service \(PDF 532 Ko\)](#). L'utilisation de ce modèle d'entente est facultative pour les services de garde en milieu familial.

Il n'y a pas de dédommagements prévus si un parent doit s'absenter du travail en raison de la fermeture du service de garde de son enfant.

Consignes pour les parents

Si l'enfant présente un ou plusieurs des [symptômes de la COVID-19 \(PDF 254 Ko\)](#), il doit rester à la maison et éviter les contacts avec d'autres personnes. Le parent est tenu de payer la contribution parentale malgré l'absence de son enfant.

Le parent doit attendre 24 heures avant d'évaluer l'évolution des symptômes. Après cette période d'observation de 24 heures, le parent peut utiliser l'[outil d'évaluation](#) ou composer le [1 877 644-4545](tel:18776444545) et suivre les directives qui lui seront données pour savoir si l'enfant doit être testé ou s'il peut retourner au service de garde.

NOUVELLE INSCRIPTION

L'admission de nouveaux enfants à un service de garde se fait comme à l'habitude par le guichet unique d'accès aux services de garde reconnus, [La Place 0-5](#) .

Consignes pour les services de garde

Les services de garde doivent suivre les consignes d'hygiène suivantes :

- Distance de 2 mètres entre les adultes (entre les éducatrices elles-mêmes et entre les éducatrices et les parents) et entre les adultes et les enfants.
- Aucune mesure de distanciation pour les enfants **d'un même groupe**, ni pour les enfants et les éducatrices d'un même groupe (maximum de 10 enfants).
- Pour des tâches nécessitant d'être à moins de 2 mètres des enfants ou d'autres adultes pour une durée de plus de 15 minutes cumulatives par jour, l'éducatrice ou tout autre membre du personnel doit porter un masque de procédure médicale et une protection oculaire (lunette de protection ou visière).
- Le système de ventilation mécanique doit être en marche lorsque possible ou les fenêtres doivent être ouvertes pendant au moins 15 minutes, trois fois par jour (idéalement le matin, le midi et en fin de journée).

Les consignes sanitaires pour tous doivent être suivies en tout temps.

CONSIGNES LORSQU'UNE ÉDUCATRICE A DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19

Si, avant ou à son arrivée au service de garde, une éducatrice ou une autre personne travaillant au service de garde présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, cette personne ne doit pas être admise au service de garde. Elle doit utiliser l'outil d'auto-évaluation ou composer le 1 877 644-4545 et suivre les directives qui lui seront données pour savoir si elle doit être testée ou si elle peut retourner au service de garde.

Pour les mesures à suivre par les services de garde en présence d'une personne (éducatrice ou autre membre du personnel) présentant des symptômes de la COVID-19, veuillez consulter les documents suivants :

- Services de garde en installation : mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail
- Guide de normes sanitaires en milieu de travail pour les services de garde – COVID-19

CONSIGNES LORSQU'UN ENFANT A DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19

Si l'enfant présente un ou plusieurs des symptômes de la COVID-19 (PDF 254 Ko) alors qu'il est déjà présent au service de garde, l'éducatrice ou la responsable doit isoler l'enfant des autres enfants dans une pièce prévue à cette fin jusqu'à ce que le parent puisse venir le chercher.

Pour plus d'information, veuillez suivre la marche à suivre en cas de COVID-19 dans un service de garde éducatif à l'enfance (PDF 558 Ko).

RECOMMANDATIONS POUR L'ACCÈS DES PARENTS ET AUTRES ADULTES AU SERVICE DE GARDE

Pour assurer la santé et la sécurité de tous, il est recommandé de limiter l'accès aux parents et aux autres adultes venant reconduire et chercher l'enfant. Par exemple :

- Lorsque possible, prendre en charge l'enfant à la porte d'entrée, notamment en instaurant un système téléphonique lorsque le parent amène l'enfant le matin et vient le chercher le soir;
- Limiter l'accès aux parents à certaines pièces;
- Limiter le nombre de parents/fratrie à l'intérieur du service de garde en même temps en fonction de l'espace physique disponible;
- Demander aux adultes qui entrent au service de garde de toujours respecter une distanciation de 2 mètres des autres personnes (adultes et enfants);
- Dans la mesure du possible, limiter à 10 minutes le temps de présence des parents dans les vestiaires;
- Prévoir un parcours avec signalisation favorisant la distanciation lors des déplacements avec sens unique si possible et marquage au sol;

- S'assurer que les parents et les visiteurs portent en tout temps un masque médical (de procédure), de type médical ou un couvre-visage.

Trouver un emploi dans un service de garde

Plusieurs besoins urgents de main-d'œuvre dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance sont actuellement à combler. Bien que plusieurs postes à pourvoir exigent une formation en petite enfance, certains n'exigent aucune formation particulière. Les personnes qui souhaitent contribuer sont invitées à postuler sur les divers postes offerts en consultant la page [Jetravaille! Un service d'offres d'emploi simplifié et gratuit dans le contexte de la COVID-19.](#) » [16-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19/#c79466>

Mise à jour : Services de garde d'urgence en milieu scolaire

« Le calendrier scolaire prévu par le centre de services scolaire ou la commission scolaire s'applique.

Des services de garde d'urgence seront offerts entre le 17 et le 22 décembre ainsi qu'entre le 4 et le 8 janvier uniquement si le calendrier scolaire prévoit une journée d'école ou une journée pédagogique.

Aucun service de garde n'est cependant offert si le calendrier scolaire prévoit une journée de congé, puisque les élèves n'étaient pas censés être à l'école ces jours-là.

Pour la période du 17 au 22 décembre, les inscriptions se termineront le 16 décembre, à 23h59.

Pour la période du 4 au 8 janvier 2021, le formulaire d'inscription sera disponible du à partir du 19 décembre jusqu'au 3 janvier, à 23h59. » [16-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour : Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux

« Description

En raison de la progression de la maladie à coronavirus COVID-19 dans le monde et de l'augmentation de cas d'infection au Québec, les soins et les services offerts doivent être adaptés pour tenir compte de ce contexte exceptionnel.

Les mesures proposées balisent les cibles et les modalités d'accès au dépistage de même que les activités de communication et de reddition de compte attendues.

Mots-clés : cliniques désignées de dépistage, CDD, éligibilité, GESTRED 44500, trajectoire de dépistage

[Télécharger ce document \(https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgaumip-008-rev1.pdf\)](https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgaumip-008-rev1.pdf) » [16-12-2020]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002816/>

Nouvelle page : Prochain plan d'action interministériel en santé mentale – Des consultations non partisans sur l'effet de la pandémie sur la santé mentale des Québécois et Québécoises

« Dans le cadre des travaux d'élaboration du prochain plan d'action interministériel en santé mentale (PAISM), le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, annonce que deux jours de consultation publique se tiendront les 19 et 20 janvier 2021 afin d'entendre différents groupes sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé mentale de la population.

La consultation, qui se tiendra sur invitation seulement et sera organisée de manière non partisane, se déroulera en mode virtuel. Les échanges porteront notamment sur :

- l'accès aux services ;
- l'intégration et la complémentarité des services (ex. : éducation, emploi, justice, sécurité publique) ;
- la stigmatisation au regard de la santé mentale.

L'expérience des deux plans d'action précédents en santé mentale a permis de mettre en place une offre de services dans la communauté. Le prochain PAISM misera notamment sur les équipes de proximité intersectorielle et le travail de rue.

Cette annonce se fait en marge des consultations avec les regroupements nationaux d'organismes communautaires, qui se tiendront les 16 et 17 décembre, avec les porte-parole des partis d'opposition.

Citation :

« Nous savons que l'isolement dû à la pandémie a augmenté ou accentué les problèmes de santé mentale tels que la détresse, l'anxiété, l'angoisse, parmi la population. Cette pandémie aura des effets à long terme pour certaines personnes. Il est donc nécessaire, dans le cadre de l'élaboration du plan d'action interministériel en santé mentale, de tenir ces consultations afin de bien cerner les enjeux et trouver des solutions durables pour les Québécois et Québécoises. »

Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Faits saillants :

Rappelons que cet événement se tient dans le cadre d'une vaste démarche de consultation visant à améliorer l'accès aux services de santé mentale au Québec. Deux forums, l'un portant sur la clientèle jeunesse et l'autre sur la clientèle adulte, ainsi que des consultations en ligne ont notamment eu lieu jusqu'à maintenant. Des consultations auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et des Premières Nations et Inuits sont aussi prévues dans les prochains mois. » [15-12-2020]

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-2517/>

INESSS

Nouvelle page : PREMIÈRE VAGUE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 AU QUÉBEC

RÉSUMÉ

« Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers

Traitements spécifiques à la COVID-19

- 15 réponses rapides disponibles

Alternatives de traitements en contexte de pandémie

- 7 réponses rapides disponibles

Autres traitements

- 6 réponses rapides disponibles

Cancérologie

- 8 réponses rapides disponibles

Études cliniques en cours - Prophylaxie et traitement

Ordonnances collectives

- 2 ordonnances et 2 réponses rapides disponibles

Première vague de la pandémie de COVID-19 au Québec

- 1 rapport disponible

Présentations cliniques

- 13 réponses rapides disponibles

Investigation - Procédures diagnostiques

- 8 réponses rapides disponibles

Rétablissement et reprise des activités

- 7 réponses rapides disponibles

Services sociaux

- 14 réponses rapides disponibles

Méthode de réponse rapide - COVID-19

- Élaboration et mise en oeuvre de la méthode de réponse rapide dans le contexte de la COVID-19

Contributions des UETMIS

- Soins intensifs - ventilation assistée - échangeur de chaleur » [15-12-2020]

Source : <https://www.inesss.qc.ca/covid-19/premiere-vague-de-la-pandemie-de-covid-19-au-quebec.html>

Ministère de la famille

Nouvelle page : COVID-19 - Aide financière d'urgence de 2 M\$ pour assurer une continuité de services auprès des enfants et des familles en situation de grande vulnérabilité

« Pour assurer une continuité de soins et de services de médecine sociale auprès des enfants les plus vulnérables, le gouvernement du Québec annonce une aide financière d'urgence de 2 millions de dollars destinée aux centres de pédiatrie sociale en communauté (CPSC). Le ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, en a fait l'annonce aujourd'hui.

Un nouveau programme d'urgence COVID-19 s'adressera aux CPSC reconnus dans le cadre du partenariat entre le gouvernement du Québec et la Fondation Dr Julien. Il a été mis sur pied en étroite collaboration avec l'Alliance québécoise de la pédiatrie sociale en communauté (AQPSC) en vue de pallier la perte de revenus des organismes qui ont été dans l'impossibilité, en raison du contexte pandémique actuel, de réaliser leurs activités d'autofinancement habituelles. À titre de référence, selon les modèles d'affaires, les activités d'autofinancement représentent les deux tiers du budget annuel des CPSC.

Les sommes serviront à :

- Offrir des services directs aux enfants et aux familles;
- Offrir des activités de formation et de développement des compétences aux équipes de travail;
- Organiser des activités de soutien, de financement et de gestion des CPSC.

Citations :

« Le développement du plein potentiel de tous les enfants est une priorité pour notre gouvernement et nous l'avons démontré clairement au cours des derniers mois en posant des gestes concrets. Aujourd'hui, nous répondons favorablement à la demande de l'Alliance québécoise de la pédiatrie sociale en communauté en accordant une aide financière d'urgence de 2 millions de dollars pour les centres de pédiatrie sociale en

communauté. Ces organismes changent le parcours des jeunes et des familles les plus vulnérables. Même si la situation actuelle est loin d'être idéale, notre gouvernement continue de mettre en place les programmes nécessaires afin de conserver un filet social adéquat pour tous, particulièrement pour les enfants vulnérables. »

Mathieu Lacombe, ministre de la Famille

« L'Alliance québécoise de la pédiatrie sociale en communauté tient à remercier le ministre de la Famille et son équipe pour le travail de collaboration qui a permis d'en arriver à cette annonce, rendue nécessaire en raison de la crise qui sévit. Cette aide permettra aux CPSC de poursuivre leur mission auprès des enfants les plus vulnérables de la société québécoise. »

Alain Lemieux, président du conseil d'administration de l'AQPSC

Faits saillants :

- Les CPSC ont jusqu'au 21 janvier 2021 pour présenter une demande d'aide financière sur le site Web du Ministère.
- Le Québec compte 43 centres de pédiatrie sociale en communauté en activité.

Liens connexes :

- Lien vers la page relative au Programme sur le site Web du Ministère
- Pour faire un don à la Fondation Dr Julien et aux centres de pédiatrie sociale en communauté : <https://fondationdrjulien.org/donner/>

Consulter le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/December2020/16/c1973.html> » [15-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/covid-19-aide-financiere-durgence-de-2-m-pour-assurer-une-continuite-de-services-aupres-des-enfants/>

Gouvernement du Canada

Nouvelle page : Vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19 : Ce que vous devez savoir

« De nombreux médicaments et vaccins possibles sont à l'étude au Canada et ailleurs dans le monde en vue de leur utilisation contre la COVID-19. Nous suivons de près le développement de tous les médicaments et vaccins éventuels.

Vous pouvez consulter la liste complète des demandes reçues relatives aux médicaments et vaccins contre la COVID-19, et l'état de chaque demande.

Sur cette page

- À propos du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19
 - Ingrédients et allergies
- Fonctionnement
- Méthode d'administration
- Effets secondaires possibles
- Sécurité du vaccin après autorisation » [16-12-2020]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/medicaments-vaccins-traitements/vaccins/pfizer-biontech.html>

Stats Can

Nouvelle page : Vulnerabilities related to COVID-19 among LGBTQ2+ Canadians

“The Public Health Agency of Canada (PHAC) identified those facing economic barriers, and those with insecure, inadequate or nonexistent housing as particularly vulnerable populations during the pandemic (PHAC 2020a). Measures put in place to prevent the spread of COVID-19 bring a unique set of challenges to LGBTQ2+ Canadians - that is, Canadians who are lesbian, gay, bisexual, transgender, Two-Spirit or report another non-binary gender or minority sexual identity (see Terminology box). For instance, LGBTQ2+ youth may be forced to isolate at home with homophobic, biphobic, or transphobic family members (PHAC 2020b), and alternative housing options may not be available or affordable. Although there is no major dataset yet available to illuminate the experiences of LGBTQ2+ Canadians during the COVID-19 pandemic, this article explores the inequalities in income, financial security and housing insecurity between LGBTQ2+ and non-LGBTQ2+ Canadians that existed prior to the pandemic using data from the 2018 Survey of Safety in Public and Private Spaces. These vulnerabilities could be exacerbated with additional stressors brought on by the pandemic” [15-12-2020]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00075-eng.htm>

Canadian Agency for Drugs and Technologies (CADTH)

Nouvelle page : Virus-neutralizing monoclonal antibodies against SARS-CoV-2

“This Horizon Scan report will explore what we know about virus-neutralizing monoclonal antibodies, their mechanism of action and how they are administered, and which virus-neutralizing monoclonal antibodies are in clinical development for SARS-CoV-2 infection.” [15-12-2020]

Source : <https://covid.cadth.ca/treatment/horizon-scan-virus-neutralizing-monoclonal-antibodies-against-sars-cov-2/>

Autres pays

CDC

What's new

- Winter Holidays WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- CDC's Diagnostic Multiplex Assay for Flu and COVID-19 and Supplies WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- Cases in the U.S. TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- COVID-19 Science Update released: December 15, 2020 TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- The Importance of COVID-19 Vaccination for Healthcare Personnel TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Ventilation TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- 10 Things Healthcare Professionals Need to Know about U.S. COVID-19 Vaccination Plans TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Operational Considerations for Schools TUESDAY, DECEMBER 15, 2020

- Crew Disembarkations through Commercial TravelTUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Previous COVID-19 Forecasts: HospitalizationsTUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- COVID-19 Forecasts: HospitalizationsTUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- How to Select, Wear, and Clean Your MaskTUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Employees: How to Cope with Job Stress and Build Resilience During the COVID-19 PandemicTUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Air Travel Toolkit for Airline PartnersTUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Road Travel Toolkit for Transportation PartnersTUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?MONDAY, DECEMBER 14, 2020
- What to Expect after Getting a COVID-19 VaccineMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Resources for Community Health Workers, Community Health Representatives, and Promotores de la SaludMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Providing Spiritual and Psychosocial Support to People with COVID-19 at Home (Non-US Settings)MONDAY, DECEMBER 14, 2020
- VaccinesMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Screening K-12 Students for Symptoms of COVID-19: Limitations and ConsiderationsMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Guidance for K-12 School Administrators on the Use of Masks in SchoolsMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Recommendations for Tribal Ceremonies and Gatherings During the COVID-19 OutbreakMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Interim Guidance on Testing Healthcare Personnel for SARS-CoV-2MONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Living in or Visiting Retirement Communities or Independent Living FacilitiesMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Support For Teens and Young AdultsMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Considerations for Communities of FaithMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Considerations for Institutes of Higher EducationMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Interim Infection Prevention and Control Recommendations for Healthcare Personnel During the Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) PandemicMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Infection Prevention and Control Assessment Tool for Nursing Homes Preparing for COVID-19MONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Pets and Other AnimalsMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Staffing ResourcesMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Data VisualizationMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Coronavirus Disease 2019 (COVID-19)MONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Strategies to Mitigate Healthcare Personnel Staffing ShortagesMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- COVID-19 Travel Recommendations by CountryMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- COVID-19 and AnimalsMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Clinical Questions about COVID-19: Questions and AnswersMONDAY, DECEMBER 14, 2020
- Guidance Documents MONDAY, NOVEMBER 09, 2020

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Health Protection Scotland

COVID-19 - guidance for non-healthcare settings

“This guidance is to support those working in a range of settings outside of health and social care to give advice to their staff and users of their services about the COVID-19. [Guidance on health and social care settings](#) is also available.

This guidance covers:

- what COVID-19 is and how it is spread
- advice on how to prevent spread of respiratory infections including COVID-19
- advice on what to do if someone is ill in a workplace or other settings

Where sector or occupation specific guidance is required to operationalise the measures then this will be led by the key national organisation with expertise in the specific area with expert health protection and infection prevention and control input and advice as required. We support development of customised guidance by providing specific health protection and infection prevention control advice where this is within our technical and scientific competence.

Some detailed setting specific guidance is included where the expertise for this is within the health protection remit. Where relevant, additional setting-specific information and advice is also included in, or is linked to from, this guidance. » [15-12-2020]

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/web-resources-container/covid-19-guidance-for-non-healthcare-settings/>

COVID-19 - guidance for stepdown of infection control precautions and discharging COVID-19 patients from hospital to residential settings

“This guidance provides advice on appropriate discontinuation of infection prevention and control (IPC) precautions for patients recovering or recovered from COVID-19 and either remaining in hospital, being discharged to their own home or to residential care.” [16-12-2020]

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/web-resources-container/covid-19-guidance-for-stepdown-of-infection-control-precautions-and-discharging-covid-19-patients-from-hospital-to-residential-settings/>

Haute autorité de santé

« Stratégie vaccinale contre le Sars-Cov-2

Recommandations intermédiaires sur les modalités de mise en œuvre de la vaccination

Conformément à sa note de cadrage publiée en juillet 2020, la HAS a élaboré, en anticipation de l'arrivée des premiers vaccins contre le SARS-CoV-2, des recommandations intermédiaires sur les modalités de mise en œuvre de la campagne de vaccination. Une version provisoire de ces recommandations a été proposée à la consultation publique du 9 au 30 novembre 2020. L'ensemble des contributions a été pris en compte pour l'élaboration de la version finale de ces recommandations. La HAS propose ainsi un cadre de référence qui permettra aux pouvoirs publics de définir les modalités de mise en œuvre de la campagne de vaccination et leurs déclinaisons opérationnelles.[...] » [15-12-2020]

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3197104/fr/strategie-vaccinale-contre-la-covid-19-strategie-de-deploiement-des-vaccins-disponibles-note-de-cadrage

Norwegian Institute of Public Health

Mise à jour : Live map of COVID-19 evidence

“A growing number of studies and reports are being published on COVID-19 and the pandemic. This project will help decision makers and researchers navigate the research.” [16-12-2020]

Source : <https://www.fhi.no/en/qk/systematic-reviews-hta/map/>

Mise à jour : Corona virus vaccine

“Major resources have been invested to develop effective vaccines against the coronavirus (SARS-CoV-2).” [16-12-2020]

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/coronavirus-vaccine/>

Seroprevalence of SARS-CoV-2 in the Norwegian population measured in residual sera collected in late summer 2020

“This is the second study measuring antibodies against SARS-CoV-2 in serum samples collected systematically from various geographical regions in Norway and covering all age groups. A total of 1812 residual sera from 16 laboratories were sampled in week numbers 30-37, 2020, and tested for antibodies against SARS-CoV-2.”

Ventilation

Rooms with poor ventilation and high occupancy can increase the risk of transmission, particularly when many people are gathered. A normal ventilation level is recommended, with normal maintenance of the ventilation system. Increasing the level of ventilation in an already well ventilated room can potentially increase the transmission risk. Where there is no mechanical ventilation, open the windows before and during the event.

Events with congregational singing

People with COVID-19 patients throw out droplets and particles from their mouth and nose that may contain virus. The droplets have different sizes, and the number excreted varies depending on how they breathe or use their voice. The amount of droplets increases during physical activity, when coughing or sneezing and when singing or shouting. Singing among the participants at events, for example in churches and other denominations, can therefore lead to increased droplet secretion and increased risk of infection.

It is recommended to arrange for a distance of 2 metres between people who will sing together indoors in areas with increased transmission.

Outdoors, at least 1 metre distance is sufficient.

People from the same household can sit / stand together. [16-12-2020]”

Source : <https://www.fhi.no/en/publ/2020/Seroprevalence-of-SARS-CoV-2-in-Norwegian-population-measured-in-residual-sera-collected-in-late-summer-2020/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

18 DÉCEMBRE 2020

[Pour la période du mercredi 16 décembre au vendredi 18 décembre 2020]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 18 DÉCEMBRE 2020 À 7 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	13
ASPC	15
StatCan	15
NCCEH	15
BCCDC	15
AHS	16
AUTRES PAYS : NICE, GOV.UK, HCSP, HPS, CDC, NIPH	16

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**5 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mises à jour sur la page La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec

Votre santé

- Symptômes, transmission et traitement [17-12-2020]
Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement/>
- Prendre soin de votre santé mentale [17-12-2020]
Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/prendre-soin-sante-mentale/>

Mesures en vigueur

- Précisions sur les mesures en vigueur [17-12-2020]
Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/precisions-mesures/>
- Carte des paliers d'alerte [17-12-2020]
Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/cartes-paliers-alerte-covid-19-par-region/>

Se protéger

- Consignes sanitaires de base pour limiter la propagation [17-12-2020]
Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-sanitaires-de-base/>
- Déroulement de la vaccination contre la COVID-19 [16-12-2020]
Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/>

Écoles et services de garde

- Services de garde d'urgence en milieu scolaire [17-12-2020]
Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/>
- Services de garde éducatifs à l'enfance dans le contexte de la COVID-19 [16-12-2020]
Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19/>

Nouveautés sur la page Actualités du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

C'est parti pour la vaccination contre la COVID-19 en Estrie

Les premiers Estriens pourront se faire vacciner contre la COVID-19 dans la semaine du 21 décembre, selon les priorités établies.

Ce moment tant attendu est arrivé : les premiers Estriens pourront se faire vacciner contre la COVID-19 dans la semaine du 21 décembre, au Centre de foires de Sherbrooke. Il s'agit d'une étape importante dans la lutte contre ce virus.

Clientèles prioritaires pour la vaccination

En Estrie, nous avons fait le choix de vacciner le personnel, y compris les étudiants et les médecins, qui travaillent dans les centres d'hébergement de soins de longue durée. Cela inclut toute personne, qui gravite auprès des personnes hébergées dans ces milieux de vie et dont le port d'attache se trouve dans ces installations ciblées :

- CHSLD
- CHSLD privé conventionné
- Site non traditionnel de soins sur la rue Bowen, à Sherbrooke
- Centre de confinement communautaire
- Le personnel des autres secteurs d'activité dans l'installation d'un CHSLD (administratif, CLSC, etc.) n'est pas visé pour cette première phase de vaccination. Cette liste est sujette à changement selon l'évolution de la situation.

Défi logistique

Le vaccin développé par la compagnie *Pfizer-BioNTech* présente quelques défis logistiques : il doit être conservé à des températures très froides et ne peut, pour l'instant, être déplacé. Le lieu de livraison doit donc être stratégique pour

assurer un accès juste et équitable au vaccin. Le Centre de foires de Sherbrooke, qui a tout récemment servi comme lieu de vaccination saisonnière, était donc tout indiqué comme lieu de livraison et d'administration des premières doses du vaccin.

Dès que le déplacement du vaccin sera autorisé, nous procéderons à la vaccination de tous les résidents des CHSLD de l'Estrie le plus rapidement possible, selon la disponibilité des doses.

Vaccination pour la population en générale

Les vaccins seront disponibles graduellement et certaines personnes seront vaccinées avant d'autres. La priorisation proposée des groupes à vacciner, qui s'appuie sur l'avis du Comité sur l'immunisation du Québec, est disponible à [Quebec.ca](#) Cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.. La direction du CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'engage à communiquer régulièrement les avancées de l'administration du vaccin à la population de l'Estrie.

Fichiers complémentaires

[Communique vaccination Estrie 17 decembre 2020.pdf](#) Cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre. (PDF, 115.78 Ko)

[17-12-2020]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/cest-parti-pour-la-vaccination-contre-la-covid-19-en-estrie/>

Urgence de Windsor fermée dès le 21 décembre

Tel que prévu au plan de réorganisation et de délestage du MSSS, l'urgence mineure de Windsor fermera temporairement ses portes le 21 décembre, comme d'autres urgences du Québec.

Le personnel et les médecins de l'urgence du 23, rue Ambroise-Dearden à Windsor sont amenés à aller prêter main-forte aux secteurs critiques du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. Prendre note que les suivis et les rendez-vous de santé des usagers déjà planifiés à l'urgence seront assurés (santé et sécurité au travail, plaies, etc.).

Cette décision implique aussi le transfert possible d'une partie du personnel du laboratoire et de l'imagerie médicale de Windsor dans les secteurs critiques, décision présentement en évaluation.

Dès le 21 décembre, la population de la MRC du Val-Saint-François est invitée :

S'il y a urgence, à se rendre au service d'urgence qui est le plus près : Hôpital Fleurimont, Hôtel-Dieu de Sherbrooke, Hôpital, CLSC et Centre d'hébergement d'Asbestos ou Hôpital de Granby.

Pour un besoin non urgent :

- En présence de fièvre, de toux, d'essoufflements ou de d'autres symptômes qui s'apparentent à la grippe, une personne doit communiquer avec son médecin de famille ou au 1-877-644-4545.
- Pour tout autre symptôme nécessitant une consultation médicale, la personne peut communiquer avec son médecin de famille pour prendre rendez-vous. Si la personne n'a pas de médecin de famille, elle peut appeler au 811 Info-Santé pour être orientée vers la bonne ressource ou prendre un rendez-vous en ligne au GMF-R CMU du Sommet, situé au 1280, rue King Est à Sherbrooke à l'adresse : www.rvsq.gouv.qc.ca Cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.. Il est aussi possible de prendre rendez-vous au GMF-R CMU du Sommet par téléphone au 819 822-2700, option 2, dès 9 h 30. Pour information sur sa santé, la population est invitée à consulter : www.santeestrie.qc.ca/guide-sante.

CENTRE DE PRÉLÈVEMENT DU 23, RUE AMBROISE-DEARDEN À WINDSOR

Les services y sont maintenus, SUR rendez-vous.

Pour prendre rendez-vous en ligne : clicsante.ca Cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre..

Pour les situations suivantes :

- Prélèvement urgent (moins de 24 heures) ou semi-urgent (24 h à 48 h);
- Tests spéciaux (ex. : hyperglycémie provoquée, cortisol, gaz veineux);
- Personnes n'ayant pas accès à Internet, ayant besoin d'assistance ou présentant des besoins particuliers (limitations fonctionnelles ou cognitives).

La population peut prendre rendez-vous par téléphone au 1 833 255-1995 ou au 819 565-4845. Le service téléphonique est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h (à l'exception des jours fériés).

IMAGERIE MÉDICALE DU 23, RUE AMBROISE-DEARDEN À WINDSOR

Les services y sont maintenus, selon l'horaire suivant :

Du lundi au vendredi : de 8 h à 20 h | Les samedis et les dimanches : de 8 h à 15 h

Les jours fériés : de 8 h à 15 h

[17-12-2020]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/urgence-de-windsor-fermee-des-le-21-decembre/>

Le CHSLD de Bedford sera agrandi et rénové

Le CIUSSS de L'Estrie – CHUS et la Ville de Bedford se réjouissent de l'annonce d'un ajout de sept chambres au CHSLD de Bedford.

Investissement bonifié

À la suite des travaux nécessitant un investissement de 11,1 millions de dollars, le centre d'hébergement et de soins de longue durée comptera 49 chambres, dont huit dans une unité prothétique pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'autres formes de démence.

« Le nouveau CHSLD de Bedford permettra d'améliorer l'accessibilité à des lits de CHSLD à proximité de la population de Bedford et des municipalités avoisinantes. Ce milieu de vie amélioré offrira plusieurs aires ouvertes qui seront intégrées dans un environnement plus moderne où l'accès à extérieur sera facilité pour les résidents et les employés. Ce projet témoigne de notre engagement envers les soins de proximité et notre volonté d'offrir un environnement de travail plus fonctionnel pour le personnel » - **Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

« Le conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS se réjouit de ce nouvel investissement pour améliorer l'accessibilité et la qualité de l'hébergement des aînés du territoire de Brome-Missisquoi. Cette rénovation vient renforcer l'offre de services aux aînés en perte d'autonomie de cette partie du territoire desservi par l'établissement » - **M. Jacques Fortier, président du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS**

« Nous sommes très heureux de cette annonce chaudement attendue par la population de Bedford et l'administration municipale. Ce projet qui démontre l'engagement du CIUSSS de l'Estrie - CHUS à bien desservir les personnes en perte d'autonomie partout sur son territoire soutiendra également la vitalité des services publics à Bedford et dans les environs » - **M. Yves Lévesque, maire de Bedford**

Communiqués

- [Le CHSLD de Bedford sera agrandi et rénové](#) Cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre. (PDF, 91.23 Ko)
- [Les ministres Blais et Charest annoncent un investissement de 11,1 M\\$ au Centre d'hébergement de Bedford \(MSSS\)](#)

[17-12-2020]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/le-chsld-de-bedford-sera-agrandi-et-renove/>

Nouveauté sur la page du CIUSSS de l'Ouest-de-l'Ile-de-Montréal

[16-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/secteur-bioalimentaire/vente-directe-covid-19/#c57982>

PAS LE CŒUR À LA FÊTE? NOS SERVICES D'AIDE SONT LÀ POUR VOUS DURANT LE CONGÉ HIVERNAL

Alors que la COVID-19 continue de ravager notre quotidien en cette période habituellement festive, il est tout à fait normal de se sentir déprimé, anxieux ou bouleversé. Peu importe l'amplitude de votre situation, du soutien est à votre portée! Durant le congé hivernal, nos équipes de soins interdisciplinaires en santé mentale et dépendances restent à vos côtés pour vous aider à retrouver votre équilibre émotionnel.

Horaire du congé hivernal pour les services en santé mentale :

Adulte, jeunesse et psychiatrie :

Services réduits : 24, 26 et 31 décembre, 2 janvier

Fermés : 24, 25 et 31 décembre, 1^{er} janvier

Autres services en santé mentale :

Services réduits : 24, 26 et 31 décembre, 2 janvier

Fermés : 24, 25 et 31 décembre, 1^{er} janvier

Pour l'accueil psychosocial en CLSC, consultez l'horaire [ici](#).

Pour toute urgence, composez le 911 ou rendez-vous à l'urgence la plus près (24/7).

D'autres ressources à contacter dès aujourd'hui :

Pour obtenir du soutien téléphonique immédiat, contactez la ligne Info-Social en composant le 811.

Pour découvrir des trucs simples à appliquer au quotidien et pour en apprendre plus sur la campagne du ministère de la Santé et des Services sociaux, rendez-vous sur le site [Aller mieux en contexte de pandémie](#). Si vous vivez des difficultés liées au stress, à l'anxiété ou à la détresse, vous pouvez également consulter l'outil numérique d'autogestion de la santé émotionnelle [Aller mieux à ma façon](#).

Si vous êtes préoccupé par vos habitudes de consommation ou de jeu ou par celles d'un proche, contactez les ressources suivantes :

- [Alcochoix+ : disponible en CLSC](#)
- [Drogue : aide et référence](#)
Téléphone :
région de Montréal : 514 527-2626
ailleurs au Québec : 1 800 265-2626

- Jeu : aide et référence
Téléphone :
région de Montréal : 514 527-0140
ailleurs au Québec : 1 800 461-0140

Pour découvrir les autres ressources à votre portée, rendez-vous à la page Je prends soin de ma santé mentale. Prenez bien soin de vous!

[17-12-2020]

Source : https://ciusss-ouestmtl.gouv.qc.ca/actualites/actualite/pas-le-coeur-a-la-fete-nos-services-daide-sont-la-pour-vous-durant-le-conge-hivernal/d56941b49db81ce78ef6f4580b6e6236/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail

Nouveauté sur la page CISSS de la Gaspésie

La Gaspésie passera au palier rouge le 17 décembre prochain

Le Gouvernement du Québec a annoncé que la Gaspésie passera au palier rouge (alerte maximale) du 17 décembre au 10 janvier inclusivement.

Donc, tous les rassemblements privés (intérieurs et extérieurs) seront interdits.

Vous trouverez les consignes pour le Temps des Fêtes : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-temps-des-fetes-covid-19/>

Et les consignes s'appliquant au palier rouge ici : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge>

Merci à toutes et à tous pour votre collaboration!

[16-12-2020]

Source : <https://www.ciuss-gaspesie.gouv.qc.ca/2020/12/16/18131/>

Nouveauté sur la page CISSS de la Montérégie-Est

IMPORTANT : le vaccin contre la COVID-19 est gratuit [16-12-2020]

Tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux offriront le vaccin gratuitement. Gardez cette information en tête! Si vous croyez être victime d'une communication frauduleuse, veuillez en aviser le centre de fraude du Canada à <https://antifraudcentre-centreantifraude.ca/report-signalez-fra.htm>

[17-12-2020]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/important-le-vaccin-contre-la-covid-19-est-gratuit>

Nouveauté sur la page du CISSS de la Montérégie-Ouest

COVID-19 : Cliniques de dépistage sans rendez-vous durant la période des Fêtes

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest annonce le déploiement de plusieurs cliniques mobiles de dépistage de la COVID-19 sans rendez-vous

[17-12-2020]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/nouvelles/covid-19-cliniques-de-depistage-sans-rendez-vous-durant-la-periode-des-fetes>

Mise à jour de la page CHSLD, RI de 20 places et plus qui accueillent des aînés et RPA : consignes pour le temps des fêtes dans le contexte de la COVID-19

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19, il est recommandé de maintenir l'accès à un nombre restreint de personnes dans les milieux de vie qui accueillent des personnes vulnérables, et ce, quel que soit le palier d'alerte régional.

Plusieurs mesures relatives aux visites et aux sorties pour rassemblement ont été mises en place dans les CHSLD, les ressources intermédiaires (RI) de 20 personnes et plus qui accueillent des aînés et les résidences privées pour aînés (RPA).

Ces mesures sont en vigueur du 17 décembre 2020 au 11 janvier 2021 inclusivement. Selon l'évolution de la situation épidémiologique au Québec, les consignes pourront être reconduites au-delà du 11 janvier 2021.

Les consignes diffèrent selon le palier d'alerte de la région concernée et selon la présence ou non d'une éclosion dans le milieu de vie.

Pour connaître les paliers d'alerte en place dans les différentes régions et les mesures propres à chacune, consulter la [Carte des paliers d'alerte](#).

- [Consignes générales](#)
- [Consignes pour les CHSLD et les RI de 20 personnes et plus qui accueillent des aînés](#)
- [Consignes pour les RPA](#)

[16-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/chsld-ri-rpa-consignes-temps-des-fetes-covid-19/>

Mise à jour de la page Consignes pour le temps des fêtes dans les milieux de vie dans le contexte de la COVID-19

Consignes pour le temps des fêtes dans les milieux de vie dans le contexte de la COVID-19

Les **sorties à l'extérieur** des milieux de vie, d'hébergement ou de soins ou **les visites** aux usagers qui y résident seront favorisées du **24 au 27 décembre 2020**, sous certaines conditions, **pour les milieux suivants :**

- centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation,
- ressources d'hébergement communautaires en santé mentale (Centre de crise),
- ressources d'hébergement privées ou communautaires en dépendance (RHD),
- centre de réadaptation en dépendance (CRD),
- autres ressources d'hébergement communautaires, si applicables,
- ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF) jeunesse,

- ressources à assistance continue (RAC), unités de réadaptation comportementale intensive (URCI), internats, foyers de groupe des programmes en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (18 ans et moins),
- centres de réadaptation en déficience physique (18 ans et moins).

Les liens entre les personnes et leurs proches doivent également se poursuivre et s'intensifier pendant la période des fêtes de façon virtuelle ou par le biais de contacts téléphoniques.

Conditions pour les sorties et les visites

- Les usagers et leurs proches doivent en tout temps respecter les [consignes pour le temps des fêtes](#) destinées à la population en général.
- La sortie ou visite ne sera pas permise si l'utilisateur, le visiteur ou une personne de sa bulle répond à au moins un des critères suivants :
 - personne infectée par la COVID-19, qui a reçu un résultat positif ou confirmé par lien épidémiologique et qui n'est pas considérée comme rétablie;
 - personne chez qui une infection à la COVID-19 est suspectée en raison de symptômes compatibles;
 - personne symptomatique en attente d'un résultat de test pour la COVID-19;
 - personne ayant eu un contact étroit avec un cas confirmé dans les 14 derniers jours;
 - personne ayant reçu la [consigne de s'isoler](#) par la santé publique;
 - personne de retour d'un voyage à l'extérieur du Canada depuis moins de 14 jours.
- Les personnes qui accèdent au milieu de vie, de soins ou d'hébergement devront être accompagnées par le personnel du milieu visité afin de vérifier que leur condition les autorise à rendre visite à leur proche.

Consignes pour les sorties ou les visites

- Les usagers et leurs proches doivent privilégier les sorties en dehors du milieu de vie, d'hébergement ou de soins plutôt que les visites.
- Les sorties ou visites doivent respecter :
 - le contexte clinique de l'utilisateur;
 - les [consignes sanitaires](#) en tout temps
 - porter du masque médical;
 - respecter une distance de 2 mètres entre les personnes;
 - procéder au [lavage des mains](#) régulièrement;
 - les mesures applicables au [palier d'alerte de la région concernée](#).
- Les usagers et leurs proches doivent privilégier des sorties ou visites à l'intérieur de la région administrative où réside l'utilisateur du milieu de vie, d'hébergement ou de soins pour éviter les déplacements interrégionaux, puisque ceux-ci sont non recommandés.

[16-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-temps-des-fetes-dans-les-milieus-de-vie-covid-19/>

Mise à jour de la page Consignes pour le temps des fêtes dans le contexte de la COVID-19

En raison de l'évolution récente de la situation épidémiologique, les rassemblements privés, intérieurs ou extérieurs, dans les régions et territoires qui se retrouvent en alerte maximale (zone rouge) seront interdits pour l'ensemble de la période des fêtes, soit du **17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement**. Toutefois, durant cette période :

- une personne seule pourra se greffer à une autre bulle familiale. La bulle familiale à laquelle elle se greffe devra toujours être la même;
- une famille monoparentale avec un ou des enfants mineurs pourra se greffer à une autre bulle familiale, toujours la même;
- une personne, ainsi que ses enfants à charge, qu'ils soient mineurs ou majeurs, lorsqu'elle forme un couple avec une autre personne ne partageant pas sa résidence, peut recevoir cette personne, ainsi que ses enfants à charge, dans sa résidence privée.

Les rassemblements dans les régions et territoires qui se retrouvent en alerte (zone orange) seront permis et limités à un maximum de 6 personnes. Pour ces régions, il est recommandé de faire un confinement volontaire, une semaine avant et une semaine après le moment des rassemblements.

[16-12-2020]

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-temps-des-fetes-covid-19/?utm_campaign=COVID-19_Q3CSPQ%7CMSSS%7CBrand%7CCOVID-19_Q4%7CFY%7C2020%7CFR-EN%7C%7CCU_101407015%7C5211-IU-L918&utm_content=30sec_video_telechargement&utm_medium=Video&utm_source=LaPressePlus#recherchePiv

Mise à jour sur la page Directives spécifiques pour le secteur du loisir et sport

Directives pour la pratique d'activités hivernales

À ce jour, rien n'indique que les conditions hivernales puissent empêcher la transmission du virus à l'extérieur. La transmission extérieure est possible, même lors de conditions de froids extrêmes. Néanmoins, la santé publique réitère l'importance de demeurer physiquement actif afin de maintenir une bonne santé physique et mentale, ce qui est d'autant plus important dans le contexte actuel.

Les activités physiques, sportives et de loisirs hivernales pratiquées dans un environnement extérieur sont moins risquées pour la transmission du virus que celles à l'intérieur. C'est pour cette raison que les activités extérieures comme le patin, le ski de fond, le ski alpin, la planche à neige, la raquette, la pêche blanche, la motoneige, le vélo à pneus surdimensionnés, la glissade sur tube, etc. sont à privilégier cet hiver.

Pour assurer la protection des participants, les consignes sanitaires, dont la distanciation physique de deux mètres ainsi que l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire, doivent être respectées en tout temps et des mesures de protection doivent être mises en place.

Particularités hivernales

Gestionnaires de sites

Les gestionnaires de sites doivent mettre en œuvre des moyens raisonnables pour diminuer les risques liés à la propagation du virus. Il est de leur responsabilité de :

- Déterminer et afficher le nombre maximal de personnes admises sur le site selon la capacité d'accueil des infrastructures, tant extérieures (ex. : patinoire) qu'intérieures (ex. : cabane à chausser les patins, refuge, chalet, etc.), de manière à respecter l'application stricte des mesures de distanciation physique et l'absence de contacts entre les personnes;
- Mettre en place les mesures sanitaires recommandées, entre autres :
- Assurer une distanciation physique de deux mètres entre les personnes, en tout temps et tout lieu (file d'attente, chalet, refuge, etc.). Pour ce faire, des repères physiques pour indiquer la distance à respecter entre les personnes ne résidant pas sous le même toit peuvent être installés ou un sens de circulation unique peut être proposé à certains endroits (ex. : patinoires, entrées et sorties).

- Faciliter le lavage ou la désinfection des mains à l'entrée des installations intérieures et aux endroits stratégiques;
- Demander le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts pour les personnes de 10 ans et plus;
- Nettoyer les surfaces intérieures et extérieures fréquemment touchées;
- Mettre fin à l'activité ou ajouter des mesures de contrôle lorsque le respect des mesures de base devient difficile.

Infrastructures

Afin de permettre aux participants de pratiquer leur activité en toute sécurité et limiter les risques liés aux engelures en saison hivernale, l'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur repas est permis, et ce même en zone rouge.

Toutefois, les services de restauration (cafétéria, cantine, restaurant, etc.) demeurent fermés en zone rouge. Afin que les participants puissent consommer les aliments apportés, les salles à manger (tables et chaises) doivent être aménagées de façon à maintenir une distance de deux mètres entre les personnes présentes ou les bulles familiales.

Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

Prêt d'équipements

Les activités physiques, sportives ou de loisirs hivernales demandent souvent l'utilisation d'équipement spécialisé pour les pratiquer. Afin de permettre leur accessibilité à tous, le prêt ou la location d'équipement est permis, et ce, peu importe le palier d'alerte.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de :

- Privilégier l'usage d'équipement personnel;
- Permettre le prêt ou la location d'équipement à usage individuel (patins, raquettes, skis, etc.);
- Limiter le prêt ou la location d'objets à partager;
- Désinfecter les équipements entre chaque utilisation.

Lavage des mains

Dans une optique de prévention des engelures, il n'est pas souhaitable de retirer ses gants ou ses mitaines afin de procéder à la désinfection des mains à l'extérieur. Toutefois, il est recommandé de :

- Se désinfecter ou de se laver les mains à l'intérieur des installations;
- Mettre à disposition de la clientèle des solutions hydroalcooliques contenant entre 60 et 80 % d'alcool aux endroits stratégiques.

Port du couvre-visage

Les participants doivent porter le masque ou le couvre-visage couvrant le nez et la bouche au moment d'entrer dans les installations intérieures.

Le port du masque ou du couvre-visage à l'extérieur, sans être obligatoire, est recommandé lorsque la distanciation physique ne peut être respectée (file d'attente, remontées mécaniques, etc.). Étant donné que le port d'un masque ou d'un couvre-visage lors de la pratique d'une activité extérieure peut présenter certaines difficultés comme la manipulation en présence de mitaines, un cache-cou ou une cagoule couvrant le nez et la bouche peut remplacer le couvre-visage.

Ce cache-cou doit être constitué d'au moins deux couches de tissu à mailles serrées (comme du coton ou du lin) et être suffisamment grand pour couvrir complètement la bouche et le nez sans laisser de régions à découvert. Consultez la page [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics](#).

En contexte hivernal, il n'y a aucune indication qui laisse croire en une diminution de l'efficacité du couvre-visage contre les projections de gouttelettes en fonction des températures basses ambiantes. Si le couvre-visage venait à geler ou à givrer à cause du froid et de l'accumulation d'humidité dans le tissu, il est recommandé de le retourner (partie humide vers le côté ou l'arrière) ou de le remplacer dans la journée.

Désinfection des surfaces

Malgré la saison hivernale, les mesures de nettoyage et de désinfection doivent être maintenues afin de diminuer les risques de contamination. Dans la mesure du possible, les surfaces extérieures fréquemment touchées doivent être nettoyées et désinfectées (poignées, barres des télésièges, poignées des chambres à air, poignées des vélos surdimensionnés, etc.).

L'utilisation des produits nettoyants et désinfectants peut s'avérer plus difficile puisque le produit est susceptible de geler. Revoir les procédures de désinfection des surfaces extérieures en fonction des conditions climatiques afin d'optimiser l'efficacité des produits (ex. : profiter des périodes plus chaudes et ensoleillées) et opter pour un produit qui contient un pourcentage élevé d'alcool (70 % et plus) sont des solutions à envisager. Consultez les méthodes de [nettoyage et désinfection de surfaces](#).

[17-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/directives-specifique-loisir-sport/#c79884>

Mise à jour de la Liste des commerces prioritaires du 25 décembre au 10 janvier

[17-12-2020]

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/?fbclid=IwAR3s6ktRw1vbxMKE9ziKXtZ2I8AQbtYzymGyA5nH-0tvOfSriy_FmrCyJs0#recherchePiv

Mise à jour de la Liste des secteurs économiques visés par un ordre de fermeture (COVID-19)

[17-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-secteurs-economiques-impactes-zone-rouge-covid-19/>

Mise à jour de la page Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

[...] a eu lieu l'adoption :

le 16 décembre 2020, du [décret 1351-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 32 Ko\)](#).

[17-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Mise à jour de la page Processus de développement d'un vaccin

Vidéo explicative

Consultez également la vidéo [COVID-19 : Comment les vaccins sont créés](#), dans Canada.ca pour connaître les étapes de développement d'un vaccin.

[16-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/processus-de-developpement-d-un-vaccin/>

Nouvelles gouvernementales

[Pandémie de la COVID-19 - Hospitalisations : hausse de 50 % depuis trois semaines](#)

QUÉBEC, le 18 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a pris connaissance de la mise à jour des deux...

[Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux](#)

[Suivi de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 : Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers - Mise à jour du 18 décembre 2020](#)

QUÉBEC, le 18 déc. 2020 /CNW Telbec/ - L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) rend disponible aujourd'hui la plus...

[Le BNQ prêt à recevoir les demandes d'attestation de masques destinés aux milieux de travail](#)

QUÉBEC, le 17 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) lance aujourd'hui le programme d'attestation de masques destinés aux...

[Bureau de normalisation du Québec](#)

[Pandémie de la COVID-19 - L'opération vaccination se poursuit : 21 nouveaux sites en fonction dès lundi](#)

QUÉBEC, le 17 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, annonce que la vaccination contre la COVID-19,...

[COVID-19 - Fermeture des commerces non essentiels pour la période des fêtes - Québec élargit les mesures de soutien aux entreprises](#)

QUÉBEC, le 16 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Pour faire suite aux nouvelles restrictions visant à freiner la propagation du coronavirus pendant la période...

[Pandémie de la COVID-19 - Le ministre Lionel Carmant présente les mesures applicables aux milieux de vie des différentes clientèles en services sociaux durant la période des fêtes](#)

QUÉBEC, le 16 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, annonce les mesures mises en place pour...

[Pandémie de la COVID-19 - La ministre Marguerite Blais présente les mesures applicables aux différents milieux de vie pour aînés du 17 décembre au 11 janvier](#)

QUÉBEC, le 16 déc. 2020 /CNW Telbec/ - La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, présente aujourd'hui les mesures...

[COVID-19 - Aide financière d'urgence de 2 M\\$ pour assurer une continuité de services auprès des enfants et des familles en situation de grande vulnérabilité](#)

QUÉBEC, le 16 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Pour assurer une continuité de soins et de services de médecine sociale auprès des enfants les plus...

[16,17,18-12-2020]

Source : https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1

Ministère de la santé et des services sociaux

Nouveautés et mise à jour de la page Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux

Directive sur les mesures applicables aux différents milieux de vie, de soins ou d'hébergement pour la période des fêtes du 24 au 27 décembre 2020 (centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, RI-RTF jeunesse, RAC et URCI jeunesse, internat et foyer de groupe jeunesse ou milieux de réadaptation en déficience physique jeunesse, ressources d'hébergement en dépendance, centre de réadaptation en dépendance et autres ressources communautaires)

Description

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19, il est recommandé de maintenir l'accès à un nombre restreint de personnes dans des milieux de vie, milieux de soins ou d'hébergement où sont hébergées ou confiées des personnes vulnérables et ce, à tous les paliers d'alerte.

Considérant les annonces du premier ministre et du gouvernement concernant les consignes pour la période des fêtes, vous trouverez deux nouvelles mesures à appliquer dans les milieux de vie, milieux de soins ou d'hébergement suivants :

- Centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation;
- Ressources d'hébergement communautaires en santé mentale (Centre de crise);
- Ressources d'hébergement privées ou communautaires en dépendance (RHD);
- Centre de réadaptation en dépendance (CRD);
- Autres ressources d'hébergement communautaires, si applicable;
- RI-RTF jeunesse;
- Ressources à assistance continue (RAC), unités de réadaptation comportementale intensive (URCI), internats, foyers de groupe des programmes en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (18 ans et moins);
- Centres de réadaptation en déficience physique (18 ans et moins).

Mots clés : parent, Noël

[Directive](#)

(PDF, 269 Ko, 6 pages)

[Gradation des mesures dans les milieux de vie en fonction des paliers d'alerte \(directive applicable aux milieux d'hébergement en dépendance et itinérance\)](#)

(PDF, 209 Ko, 4 pages)

[Gradation des mesures dans certains milieux de vie jeunesse fonction des paliers d'alerte](#)

(PDF, 272 Ko, 4 pages)

Cette publication est disponible en version électronique seulement.

Détails

Mise en ligne : 17 décembre 2020

Directive no : DGPPFC-033

[17-12-2020]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002792/>

Directive sur les mesures applicables aux différents milieux de vie et de soins (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC, URCI, internat, foyer de groupe ou milieux de réadaptation en déficience physique, santé physique et modérée pour adulte) pour la période du 17 décembre 2020 au 11 janvier 2021 incluant la période des fêtes

Description

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19, il est recommandé de maintenir l'accès à un nombre restreint de personnes dans des milieux de vie où sont hébergées ou confiées des personnes vulnérables, et ce, à tous les paliers d'alerte.

Considérant les annonces du premier ministre et du gouvernement concernant les consignes pour la période des fêtes adressées à la population générale, vous trouverez les mesures à appliquer dans les tableaux ci-joints pour les usagers des différents milieux de vie et de soins pour adultes (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC, URCI, internat, foyer de groupe, les milieux de réadaptation en santé physique, en déficience physique ou réadaptation modérée).

Sont exclus de la présente directive, les RI-RTF jeunesse accueillant une clientèle non vulnérable à la COVID-19.

Pour les autres milieux de vie, milieux de soins ou d'hébergement (par exemple, pour les 18 ans et moins : RI-RTF jeunesse accueillant des usagers non vulnérables à la COVID, RAC, URCI, internat, foyer de groupe et les milieux de réadaptation en déficience physique et CRJDA ainsi que pour toute clientèle dans les RHD, CRD et dans certains milieux communautaires), veuillez vous référer à la directive DGPPFC-033.

[Télécharger ce document](#)

(PDF, 291 Ko, 12 pages)

Cette publication est disponible en version électronique seulement.

Détails

Mise en ligne : 17 décembre 2020

Directive no : DGAPA-019

Documents complémentaires

- [Feuillelet d'information sur les mesures applicables s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée \(CHSLD\) ou une ressource intermédiaire \(RI\) de 20 places et plus qui accueille des aînés, incluant le temps des fêtes](#)
- [Feuillelet d'information sur les mesures applicables s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans une résidence privée pour aînés \(RPA\) incluant le temps des fêtes](#)

[17-12-2020]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002832/>

Agence de santé publique du Canada (ASPC)

Modifications sur la page Maladie à coronavirus (COVID-19) : Restrictions, exemptions et conseils en matière de voyages

[Répondez à quelques questions pour savoir si vous pouvez vous rendre au Canada et connaître les conditions à remplir avant et après votre arrivée.](#)

[17-12-2020]

Source : <https://voyage.gc.ca/voyage-covid/voyage-restrictions/debut-assistant>

Stats Can

Latest releases from The Daily

Health

[Majority of Canadians intend to get the COVID-19 vaccine \[17-12-2020\]](#)

Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201217/dq201217c-eng.htm>

Society

[Canada's population estimates \[17-12-2020\]](#)

Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201217/dq201217b-eng.htm>

[Food insecurity and mental health during the COVID-19 pandemic \[16-12-2020\]](#)

Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/201216/dq201216d-eng.htm>

National Collaborating Centre for Environmental Health (NCCEH)

December Research Scan with Covid-19 Sections

This monthly Research Scan highlights recent environmental health publications by topic and provides easy access to article abstracts and report summaries to support public health professionals, researchers, planners, students, and others working in public health.

COVID-19 publications are included, providing readers with up-to-date emerging topics and information.

Focus areas include: air quality, drinking water, climate change, built environment, food, virus transmission, survival, health policy, children's and senior's environmental health, and more.

[NCEH Research Scan -202012 with COVID-19.pdf](#)

[16-12-2020]

Source: <https://nceh.ca/content/blog/december-research-scan-covid-19-sections>

BC Centre for Disease Control (BCCDC)

New Today

- Updated: [COVID-19: Adult & Pediatric Viral Testing Guidelines for British Columbia](#)
- New: [BC Care Bundle Supporting High Risk Patients During the COVID-19 Pandemic and Influenza Season](#)

[16-12-2020]

Source: <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Alberta Health Services

Information for AHS Staff & Health Professionals – novel coronavirus (COVID-19)

New Today

[Immunization Info for Health Professionals](#)

[17-12-2020]

Source: <https://www.albertahealthservices.ca/topics/Page17031.aspx>

International

National Institute for Health and Care Excellence (NICE)

Guidelines about COVID-19

- [Managing the long-term effects of COVID-19 – NG188](#) [18-12-2020]
Source: <https://www.nice.org.uk/guidance/ng188>
- [Vitamin D - NG187](#) [17-12-2020]
Source: <https://www.nice.org.uk/guidance/ng187>

Source : <https://www.nice.org.uk/covid-19>

Gov.uk

Guidance

COVID-19: management of staff and exposed patients and residents in health and social care settings

Guidance on the management of staff, patients and residents who have been exposed to COVID-19.

Published 4 April 2020

Last updated 17 December 2020 — [see all updates](#)

From: [Public Health England](#)

[16-12-2020]

Source: <https://www.gov.uk/government/publications/covid-19-management-of-exposed-healthcare-workers-and-patients-in-hospital-settings>

Haut Conseil de la santé publique

Dernières mises en ligne

[Available english versions](#)

- [Coronavirus SARS-CoV-2 : interprétation des PCR faiblement positive et prélèvement nasal](#)
- [Covid-19 : Risque de transmission du SARS-CoV-2 par aérosols en milieux de soins](#)

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/Accueil>

Health Protection Scotland

Latest Publication

- [Patient Group Direction \(PGD\) Template: Administration of COVID-19 mRNA Vaccine BNT162b2 Pfizer/BioNTech](#)

[18-12-2020]

Source: <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

Center for Disease Control (CDC) : What's New

- [Previous Forecasts of Total Deaths](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [Cases in the U.S.](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [Telehealth Practice Among Health Centers During the COVID-19 Pandemic - United States, July 11-17, 2020](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [Health Center Testing for SARS-CoV-2 During the COVID-19 Pandemic - United States, June 5-October 2, 2020](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [Factors Associated with Positive SARS-CoV-2 Test Results in Outpatient Health Facilities and Emergency Departments Among Children and Adolescents Aged <18 Years - Mississippi, September-November 2020](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [The Advisory Committee on Immunization Practices' Interim Recommendation for Use of Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine - United States, December 2020](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [Estimated Resource Costs for Implementation of CDC's Recommended COVID-19 Mitigation Strategies in Pre-Kindergarten through Grade 12 Public Schools - United States, 2020-21 School Year](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020

- [Essential Services and Critical Infrastructure](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [Things to Know about the COVID-19 Pandemic](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [Interim SARS-CoV-2 Testing Guidelines for Patients in Outpatient Hemodialysis Facilities](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [Guidance for K-12 School Administrators on the Use of Masks in Schools](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [COVID-19 Webinar and Partner Calls Videos](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [Clinical Questions about COVID-19: Questions and Answers](#) THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- [When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?](#) WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- [Winter Holidays](#) WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- [Understanding mRNA COVID-19 Vaccines](#) WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- [Interim Guidance for Rapid Antigen Testing for SARS-CoV-2](#) WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- [CDC's Diagnostic Multiplex Assay for Flu and COVID-19 and Supplies](#) WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#) WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- [Considerations for Events and Gatherings](#) WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- [Contact Tracing for COVID-19](#) WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- [Publications about COVID-19 for Laboratories](#) WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- [Stress and Coping](#) WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020
- [Staffing Resources](#) WEDNESDAY, DECEMBER 16, 2020

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public Health

SCOPE – Scandinavian studies of Covid-19 in pregnancy - project description

Published 30.11.2020 Updated 11.12.2020

The SCOPE project will provide new and essential information on COVID-19-related risks to pregnant women and their newborns.

Summary

Project background and aim:

Scope is a Nordic collaborative project that will study important aspects of how the covid-19 pandemic has affected pregnancies. The project is funded by Nordforsk.

The SCOPE project will provide new and essential information on COVID-19-related risks to pregnant women and their newborns.

The project's main objective is to fill three crucial knowledge gaps:

- Are pregnant women more likely to contract COVID-19, and at a higher risk of severe disease, complications and hospitalizations than non-pregnant women of reproductive age? If so, which underlying characteristics, e.g. housing and working conditions, affect the risk of severe COVID-19 in pregnant women?
- Does COVID-19 in pregnancy increase the risk of pregnancy complications, including fetal loss?
- Does maternal COVID-19 during pregnancy adversely affect the health of the child?

To address these questions, the project group will use unique register data on health and social factors on all women in the reproductive age, together with clinical data on the COVID-19 infections. Combining results from the three

Scandinavian countries will strengthen the ability to study severe COVID-19 illness, susceptible subgroups and non-frequent outcomes. The Scandinavian countries have had different course of the pandemic, and this enables us to compare results from different contexts with similar data resources.

The project team and expertise:

The project is coordinated by the Norwegian Institute of Public Health with Siri Eldevik Håberg as Project leader. The principal investigator in Sweden is Olof Stephansson from Karolinska Institutet and in Denmark it is Anne-Marie Nybo Andersen from Copenhagen University. Together, they make up a multidisciplinary Scandinavian team with combined expertise in perinatal epidemiology, social epidemiology, surveillance and obstetrics. The team has extensive experience with using national registries to study pregnancy outcomes after infections and pandemics. The availability of registry data is a clear Nordic advantage, as very few nations outside of Scandinavia can match the amount and richness of the research resources and robust population-based data available there. The information on Covid-19 related risks to pregnant women and their offspring generated in this Nordic context will therefore also be of great international importance.

Expected results and impact:

The goal of the SCOPE project is prevention of adverse outcomes in women who become pregnant as the COVID-19 pandemic progresses. If we find that COVID-19 poses a risk to pregnant women, this will help guide policies of isolation and public health management. If we find that changes in health care during the pandemic has impact on pregnancy health and pregnancy outcomes, clinical care for pregnant women can be improved during the COVID-19 pandemic and in other future crisis. There is an urgent need to understand if pregnant women constitute a vulnerable group and whether guidelines are warranted. If COVID-19 poses rare or small elevations of risks in pregnant women, communication of absolute risks and negative findings will help minimise unnecessary anxiety. Current policies vary across countries due to lack of data. We will provide information to inform recommendations and ensure that the global community is better prepared to protect pregnant women in the case of future waves of COVID-19.

[See the full project description at Cristin for more information about results, researchers, contact information etc.](#)

Source: <https://www.fhi.no/en/cristin-projects/ongoing/scope--scandinavian-studies-of-covid-19-in-pregnancy/>

Entry quarantine upon arrival in Norway from red and yellow countries/regions

Published 11.02.2020 Updated 17.12.2020

Map of Nordic region/ Europe with status for entry quarantine

The next change in the entry quarantine from red and yellow countries / areas will apply from 21 December. The regions of Vaasa and Åland in Finland, as well as the Faroe Islands will then go from yellow to red. Read more in [the figures for the entry quarantine for weeks 49 and 50](#). (in Norwegian).

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/entry-quarantine-travel-covid19/?term=&h=1>

Quarantine and isolation

Published 05.04.2020 Updated 17.12.2020

Here you will find information about who should be in quarantine or isolation and how it should be carried out.

As a rule, you should not visit public places like shops and cafes. If there is no alternative, you may go out to carry out a necessary errand to the supermarket or pharmacy, but ensure that you keep a distance (at least 1 metre) from other people, use a face mask and avoid queues.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/quarantine-and-isolation/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

21 DÉCEMBRE 2020

[Pour la période du vendredi 18 décembre au lundi 21 décembre 2020]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 21 DÉCEMBRE 2020 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	13
INESSS	14
ASPC	14
CCNMO	15
CADTH	15
BCCDC	15
StatCan	16
AUTRES PAYS : OMS, ECDC, GOV.UK, HPS, HAS, NIPH, CDC, FDA	16

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**5 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec

Questions et réponses pour les employeurs et les travailleurs dans le contexte de la COVID-19

Emploi et normes du travail

Est-ce que j'ai droit à des congés de maladie?

Oui. Vous avez le droit de vous absenter de votre travail, sans salaire, en raison d'une maladie ou d'un accident. [...] Une fois que vous êtes de retour, votre employeur doit vous réintégrer dans votre poste habituel avec les mêmes conditions.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-employeurs-travailleurs-covid-19/>

Questions et réponses sur les programmes d'aide et les revenus dans le contexte de la COVID-19

Programmes d'aide

Je n'ai plus de revenu. Que dois-je faire?

Le gouvernement fédéral soutient les citoyens dans le besoin. Il offre de l'assurance-emploi et d'autres prestations. Vérifiez votre éligibilité auprès du [site Web du gouvernement fédéral](#).

Programme d'aide financière aux locataires pour le paiement de leur loyer dans le cadre de la pandémie de COVID-19

Soutien financier pour les ménages en attente de leur résidence (propriété ou logement)

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/revenus-programmes-aide-covid-19/>

Questions et réponses sur les commerces, les lieux publics et les services dans le contexte de la COVID-19

Activités et services commerciaux

Lieux publics

Est-ce que les enfants peuvent accompagner leurs parents dans les épiceries, les pharmacies et autres lieux publics ?

Oui, en cas de nécessité. Cependant, dans la mesure du possible, il est préférable d'éviter de les amener à l'intérieur des commerces.

Nourriture

Est-ce la COVID-19 peut entraîner une pénurie de nourriture?

Non. Il n'y a pas lieu de craindre une pénurie de nourriture.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-sur-les-commerces-les-lieux-publics-et-les-services-dans-le-contexte-de-la-covid-19/>

Questions et réponses sur l'éducation et la famille dans le contexte de la COVID-19

Quels élèves sont exemptés de la présence obligatoire à l'école?

La présence physique à l'école est obligatoire pour tous les élèves, sauf si, évidemment, la situation sanitaire exige la fermeture de la classe ou de l'école.

Les élèves présentant une condition de santé les rendant vulnérables aux complications graves de la COVID-19 peuvent être exemptés de la présence à l'école, sur présentation d'un billet médical. Les médecins ont les compétences requises pour déterminer si la condition médicale de leur patient, l'élève, requiert un retrait de son milieu scolaire. Les élèves vivant sous le même toit qu'un proche ayant une vulnérabilité importante sur le plan de la santé peuvent également être exemptés. En ce qui concerne les parents d'un enfant atteint du cancer, ceux-ci sont invités à consulter les recommandations du Comité national de cancérologie pédiatrique en contexte de pandémie de Covid-19 ..

Les élèves ainsi exemptés de la présence à l'école ont accès à des services éducatifs à distance. Un billet du médecin est requis dans tous les cas.

Quelles sont les principales mesures sanitaires mises en place?

Conciergerie : mesures de nettoyage et de désinfection conformes au guide d'intervention Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et les écoles du Québec (MSSS, 2015). Que se passe-t-il si un enfant se présente à l'école avec un ou des symptômes de COVID-19?

Une trousse d'urgence fournit le matériel nécessaire à la protection du membre du personnel désigné pour s'occuper de l'élève (masque de procédure, lunettes de protection, gants, blouse, solution hydroalcoolique etc.).

Est-ce que les élèves qui ont été en contact avec un enfant testé positif à l'école et leurs parents sont informés?

Tous les parents et le personnel de l'école sont automatiquement informés par l'établissement scolaire lorsqu'un cas confirmé de COVID-19 est diagnostiqué dans une école.

Est-ce que les personnes qui ont été en contact avec une personne atteinte de COVID-19 doivent se placer en isolement volontaire?

Les autorités de santé publique procèdent à une enquête une fois le diagnostic de COVID-19 confirmé, et donnent les indications en conséquence.

Le mouvement de personnel provoqué par le remplacement temporaire d'une enseignante ou d'un enseignant peut-il favoriser la propagation du virus?

Les suppléants doivent respecter les mêmes consignes sanitaires que l'ensemble du personnel afin de minimiser toute propagation potentielle du virus.

Quels sont les suivis faits par l'école auprès des élèves qui ne peuvent se présenter en classe?

Un élève retiré de la classe pour symptômes (ex. : élève placé en quatorzaine) continue d'être suivi par son ou ses enseignants habituels, dans la mesure où il n'est pas trop incommodé pour pouvoir faire des travaux scolaires. Son enseignant peut lui faire parvenir des travaux scolaires à réaliser, mais il n'est pas soumis au seuil minimal des services éducatifs. L'enseignant fait le lien avec les parents pour assurer le suivi de cet élève pendant cette courte période. D'autres pratiques peuvent compléter cette prestation de services, par exemple : l'enseignant peut planifier des rendez-vous téléphoniques, en vidéoconférence ou proposer des plages de disponibilité ou encore enregistrer une capsule vidéo dans laquelle il explique une notion et les applications possibles, etc.

Advenant la fermeture complète d'une ou de plusieurs écoles, comment prévoit-on assurer la continuité des services?

Chaque centre de services scolaire, commission scolaire et établissement d'enseignement privé a élaboré un protocole d'urgence. Ce protocole est un outil pour prévoir le déploiement rapide des actions nécessaires à l'organisation et au déploiement des services éducatifs en cas de fermeture.

Est-ce que des services éducatifs sont prévus pour les élèves qui sont exemptés, par un billet médical, de fréquenter l'école en raison de leur situation de santé ou de celle d'un proche de leur foyer?

Des services éducatifs à distance, incluant des services complémentaires, doivent être offerts aux élèves qui sont exemptés de la présence à l'école pour des raisons de santé, confirmé par un billet médical. Ces services sont organisés par le centre de services scolaire, la commission scolaire ou l'établissement d'enseignement privé de l'élève. Pour les élèves HDAA, une mise à jour de leur plan d'intervention est requise afin de les ajuster à leur nouvelle réalité d'apprentissage à distance.

Quels sont les services offerts aux élèves qui ont cumulé des retards significatifs sur le plan de leurs apprentissages en raison de la fermeture des écoles au printemps dernier?

Les équipes écoles des centres de services scolaires, des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés doivent établir un plan de match pour offrir les services éducatifs, incluant des services complémentaires au besoin, aux élèves ayant cumulé des retards significatifs au niveau de leurs apprentissages. À titre d'exemples, il

pourrait s'agir d'une mise à niveau avant d'entreprendre de nouveaux apprentissages, d'une démarche de plan d'intervention, en concertation avec les parents, qui permettrait d'identifier les besoins de l'élève et de déterminer les services spécialisés requis, le cas échéant.

Que faire si une éducatrice présente des symptômes?

Si, avant son arrivée ou à son arrivée au service de garde, une éducatrice ou une autre personne travaillant au service de garde présente des symptômes s'apparentant à la COVID-19, cette personne ne doit pas être admise au service de garde. Elle doit utiliser l'outil d'auto-évaluation des symptômes de la COVID-19 ou composer le 1 877 644-4545 et suivre les directives qui lui seront données pour savoir si elle doit être testée ou si elle peut retourner au service de garde.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Questions et réponses sur les événements et les activités dans le contexte de la COVID-19

Je suis une personne vivant seule avec ses enfants dans une zone rouge, est-ce que je peux recevoir mon conjoint ou ma conjointe durant les fêtes?

Oui. Dans les régions et territoires qui se retrouvent en alerte maximale (zone rouge), du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement :

- une personne seule pourra se greffer à une autre bulle familiale. La bulle familiale à laquelle elle se greffe devra toujours être la même;
- une famille monoparentale avec un ou des enfants mineurs pourra se greffer à une autre bulle familiale, toujours la même;
- une personne, ainsi que ses enfants à charge, qu'ils soient mineurs ou majeurs, lorsqu'elle forme un couple avec une autre personne ne partageant pas sa résidence, peut recevoir cette personne, ainsi que ses enfants à charge, dans sa résidence privée.

Est-ce que deux ou trois ménages différents peuvent occuper le même chalet?

Oui, ils peuvent occuper la même unité locative, pour un maximum de dix personnes en zones verte et jaune, et de six personnes en zone orange.

Rappelons que les occupants d'une même adresse forment un ménage et que les consignes sanitaires en vigueur doivent être respectées, notamment celles sur les rassemblements.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/>

Questions et réponses sur les consignes sanitaires, les symptômes, les traitements et la santé mentale dans le contexte de la COVID-19

Est-ce que je peux garder des séquelles de la COVID-19?

On ne connaît pas encore les conséquences à long terme de la COVID-19. Toutefois, les personnes atteintes de la COVID-19 qui développent une pneumonie peuvent prendre quelques semaines ou quelques mois avant de retrouver la forme. Pour les personnes qui présentent des symptômes sévères et qui sont traitées aux soins intensifs, il est possible qu'elles développent des séquelles à plus long terme, comme un essoufflement lors de marches rapides. Des études sont en cours pour mieux connaître les possibles séquelles de la COVID-19.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/isolement-symptomes-traitements-covid-19/>

Questions et réponses sur le transport, les déplacements, les rassemblements et les auditoires dans le contexte de la COVID-19

Déplacements entre les régions et les villes

Est-il possible d'accéder à l'une de ces régions pour aller chercher son enfant dans un contexte de garde partagée?

En aucun cas si la personne présente des symptômes de la COVID-19.

Il est permis pour un parent de se rendre dans l'une des régions visées pour respecter les modalités relatives à la garde d'un enfant, telles qu'une ordonnance contenue dans un jugement rendu par un tribunal ou une entente de droits d'accès.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/transport-deplacements-covid-19/>

Consignes pour le temps des fêtes dans le contexte de la COVID-19

Activités sportives et récréatives

Les mesures suivantes pour les activités sportives et récréatives s'appliquent dans les régions et territoires qui se retrouvent en alerte maximale (zone rouge). [...]

Les lieux intérieurs suivants sont fermés :

- les arcades,
- les sites thématiques,
- les centres et parcs d'attraction,
- les centres d'amusement,
- les centres récréatifs et les parcs aquatiques.

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-temps-des-fetes-covid-19/?fbclid=IwAR2xEDkYLvakYeTAB2CN1hmCfUaVqcQUOxG4S7E_MKK1oZka4WOANkywMD8#recherchePiv

Symptômes, transmission et traitement

Mode de transmission

Il n'existe actuellement aucune preuve suggérant que la nourriture est une source ou une voie probable de transmission de la COVID-19. Le lavage usuel des fruits et légumes et l'application des bonnes pratiques de préparation d'aliments sont toujours recommandés.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement/>

Liste des commerces prioritaires du 25 décembre au 10 janvier

Seuls les commerces suivants seront autorisés à poursuivre leurs activités du 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement [...].

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Consignes pour le temps des fêtes dans les milieux de vie dans le contexte de la COVID-19

Il est recommandé de maintenir l'accès à un nombre restreint de personnes dans des milieux de vie où sont hébergées des personnes vulnérables. Il est ainsi souhaité de privilégier les sorties à l'extérieur avec les proches de l'utilisateur aux visites à l'intérieur de ces milieux pour la **période du 24 au 27 décembre 2020**. [...]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-temps-des-fetes-dans-les-milieux-de-vie-covid-19/>

CHSLD, RI de 20 places et plus qui accueillent des aînés et RPA : consignes pour le temps des fêtes dans le contexte de la COVID-19

Consignes pour les résidences privées pour aînés (RPA)

Palier 4 – Alerte maximale (zone rouge)

Sorties pour rassemblement

Les sorties pour des rassemblements à l'extérieur ne sont pas permises. Toutefois, les personnes seules peuvent se greffer, à une autre bulle familiale (une seule bulle et toujours la même), sauf pour les résidents d'une unité de soins. À leur retour, ces personnes devront respecter certaines consignes. Ainsi, il est fortement recommandé de faire un confinement volontaire pour une période de 7 jours à l'unité locative. Le résident devra éviter tous contacts avec les autres résidents. Ceci implique notamment, la prise de repas à son unité locative.

Palier 3 – Alerte (zone orange)

Sorties pour rassemblement

Les sorties pour des rassemblements à l'extérieur ne sont pas permises, car les personnes de 70 ans et plus, celles atteintes de maladies chroniques ou celles ayant un système immunitaire affaibli ont une plus grande vulnérabilité à la COVID-19. Toutefois, les personnes seules peuvent se greffer, à une autre bulle familiale (une seule bulle et toujours la même), sauf pour les résidents d'une unité de soins. À leur retour, ces personnes devront respecter certaines consignes. Ainsi, il est fortement recommandé de faire un confinement volontaire pour une période de 7 jours à l'unité locative. Le résident devra éviter tous contacts avec les autres résidents. Ceci implique notamment, la prise de repas à son unité locative.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/chsld-ri-rpa-consignes-temps-des-fetes-covid-19/>

Personnes proches aidantes et visiteurs dans les milieux de vie en contexte de COVID-19

- Utilisation des équipements de protection individuelle (ÉPI)
- Consignes pour les personnes proches aidantes et les visiteurs dans les CHSLD, les RI-RTF adultes et les RPA

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/proches-aidants-en-contexte-de-pandemie-covid-19/>

Palier 1 – Vigilance (zone verte)

Mesures de base renforcées en vigueur

Visiteurs à domicile (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

Maximum de 10 personnes. Consultez la page [Rassemblements et auditorios dans le contexte de la COVID-19](#) pour d'autres mesures à respecter.

Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur

Maximum de 10 personnes. Consultez la page [Rassemblements et auditorios dans le contexte de la COVID-19](#) pour d'autres mesures à respecter.

Restaurants

Ouverts. Maximum de 10 personnes par table. Consultez la page [Rassemblements et auditorios dans le contexte de la COVID-19](#) pour d'autres mesures à respecter.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-1-vigilance-zone-verte/>

Palier 2 – Préalerte (zone jaune)

Mesures de base renforcées en vigueur

Visiteurs à domicile (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

Maximum de 10 personnes. Consultez la page [Rassemblements et auditorios dans le contexte de la COVID-19](#) pour d'autres mesures à respecter.

Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur

Maximum de 10 personnes. Consultez la page [Rassemblements et auditorios dans le contexte de la COVID-19](#) pour d'autres mesures à respecter.

Restaurants

Ouverts. Maximum de 10 personnes par table. Consultez la page [Rassemblements et auditorios dans le contexte de la COVID-19](#) pour d'autres mesures à respecter.

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-2-prealerte-zone-jaune/?utm_campaign=CSPQ%7CMSSS%7CBrand%7CCOVID-19&utm_content=dynamic_cotenord&utm_medium=Display&utm_source=DV360#recherchePiv

Palier 3 – Alerte (zone orange)

Mesures intermédiaires en vigueur

Visiteurs à domicile (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

Maximum de 6 personnes.

Consultez la page **Rassemblements et auditorios dans le contexte de la COVID-19** pour d'autres mesures à respecter.

Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur

Maximum de 6 personnes.

Consultez la page **Rassemblements et auditorios dans le contexte de la COVID-19** pour d'autres mesures à respecter.

Restaurants

Maximum de 6 personnes par table

Fin de la vente d'alcool à 23 h

Fin de la consommation d'alcool à minuit

Consultez la page **Rassemblements et auditorios dans le contexte de la COVID-19** pour d'autres mesures à respecter.

Bars, brasseries, tavernes, casinos

Maximum de 6 personnes par table

Fin de la vente d'alcool et de nourriture à 23 h, fermeture à minuit

Obligation de la tenue d'un registre de la clientèle des bars

Consultez la page **Rassemblements et auditorios dans le contexte de la COVID-19** pour d'autres mesures à respecter.

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/?utm_campaign=COVID-19_Q3CSPQ%7CMSSS%7CBrand%7CCOVID-19_Q3%7CFY%7C2020%7CFR-EN%7C%7CCU_101407003%7C5211-IU-L453&utm_content=300x250_Paliers_Orange&utm_medium=Display&utm_source=Pelmorex#main

Testing for COVID-19

Testing is one of the main ways to combat the COVID-19 pandemic effectively.

Testing for COVID-19 is not mandatory. Anyone who is offered a test can decide whether or not to have it. Whatever you decide, it is important to follow all the public health recommendations and to continue to follow the **health** recommendations for everyone.

Who has to get tested

You have symptoms and want to get tested

If you have influenza or COVID-19 like symptoms, you are advised to do the symptom self-assessment. You will find out whether or not you have to get tested.

Do the symptom self-assessment

You do not have symptoms and want to get tested

If any of the following situations apply to you, it is recommended that you get tested, even if you do not have COVID-19-like symptoms:

- you had close contact with someone who has COVID-19 up to 48 hours before their symptoms appeared or, if they do not have symptoms, 48 hours before they got tested.
- Close contact is contact for more than 15 minutes, less than 2 metres apart, without a mask.
- you were asked to get tested by the public health authorities

- you received an exposure notification via the COVID Alert app.

[...]

Source : <https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/testing-for-covid-19/>

Mise à jour : Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)

Mesures en vigueur

Préscolaire et primaire [...]

Secondaire [...]

Mesures visant à assurer la réussite des élèves (COVID-19) [...]

Sport-études, Arts-études, projets pédagogiques particuliers et activités parascolaires

Les projets pédagogiques particuliers (Sport-études, Arts-études, concentrations, etc.) peuvent être maintenus dans la mesure où ils sont réalisés dans le respect du concept de groupe-classe stable. Si ce n'est pas possible, ils peuvent être réalisés à la condition qu'une distanciation de 2 mètres soit maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et que les règles sanitaires soient rigoureusement observées.

Pour les élèves du secondaire qui doivent porter le couvre-visage en classe, celui-ci peut être retiré pour effectuer une activité qui le nécessite (activité physique, instrument à vent, etc.) à condition qu'une distance de 2 mètres entre les élèves soit respectée, y compris pour les élèves faisant partie d'un même groupe-classe.

Les services professionnels offerts aux élèves vulnérables restent accessibles en formule individuelle ou à deux mètres de distance en groupe de 6 au maximum.

Les services de garde sont offerts pour les élèves d'un même groupe-classe stable ; il est aussi possible de créer des sous-groupes avec une distanciation de 2 mètres entre chacun ou séparés par des barrières physiques, en évitant toutefois d'isoler des enfants. Pour les cours à option, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves, avec port du couvre-visage, ils peuvent aussi être offerts à distance.

Rappelons que ces directives s'appuient sur trois prémisses importantes, soit réduire les risques d'éclosion, faciliter les enquêtes épidémiologiques lorsque des cas de COVID-19 se déclarent et éviter la fermeture complète d'écoles. Les écoles doivent s'assurer de permettre en tout temps la traçabilité des cas de contamination.

Personnel scolaire

La distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel doit être respectée en tout temps, sauf pour le préscolaire (maternelle 4 et 5 ans), où la distanciation physique n'est pas requise entre l'élève et l'enseignant. Le port des équipements de protection individuelle est toutefois obligatoire pour ce dernier. Il en va de même pour les enseignants et les intervenants de certaines classes spécialisées, où le maintien d'une distance de 2 mètres avec les élèves est impossible.

Les membres du personnel doivent toutefois le porter en tout temps lors de leurs déplacements dans l'école.

Dans toutes les zones, le masque n'est pas obligatoire en classe pour le personnel des autres niveaux scolaires si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves. Dans les écoles situées en zone rouge, le masque est obligatoire pour tout le personnel scolaire, en tout temps, dans les espaces communs, dans les salles à l'usage du personnel et sur le terrain de l'école.

La direction et le personnel doivent s'assurer de respecter la hiérarchie des mesures de contrôle pour les milieux de travail.

Formation générale des adultes et formation professionnelle

Consultez la page **Mesures en vigueur** pour connaître les mesures qui s'appliquent selon le palier d'alerte.

Source : https://www.quebec.ca/education/rentree-education-automne-2020-covid-19/?utm_campaign=COVID-19_Q3CSPQ%7CMSSS%7CBrand%7CCOVID-19_Q3%7CFY%7C2020%7CFR-EN%7C%7CCU_101407003%7C5211-IU-L453&utm_content=300x600_accueil_manchettes_pos1&utm_medium=Display&utm_source=LaPresse#main

Mise à jour : Services de garde d'urgence en milieu scolaire

Seuls le parent ayant droit au service et les personnes autorisées à venir chercher les enfants pourront le faire. Il sera alors demandé de signer la fiche de contrôle de chacun des enfants inscrits.

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/>

Mise à jour : Services de garde éducatifs à l'enfance (COVID-19)

Consignes pour les services de garde

Les **consignes sanitaires pour tous** doivent être suivies en tout temps. Pour plus d'information sur le port d'équipement de protection individuelle (masque de procédure et protection oculaire) pour le travail à l'extérieur dans les conditions hivernales, consultez les **questions et réponses** de la (CNESST).

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/servicesgardeeducatifsenfance-covid19/>

Mise à jour : Dossiers soumis au Conseil des ministres

Mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020

Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020 soumis le 11 décembre 2020 par M. Eric Girard, ministre des Finances.

- [Mémoire](#) (PDF 90 Ko)

Amendements du Projet de loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 10 mars 2020 soumis le 11 décembre 2020 par M. Eric Girard, ministre des Finances.

- [Mémoire](#) (PDF 38 Ko)

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/memoires-conseil-ministres/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

- [l'Arrêté numéro 2020-106 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 20 décembre 2020 \(PDF 111 Ko\)](#). CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Mise à jour : Fil RSS des communiqués et invitations aux médias

Pandémie de la COVID-19 - Le gouvernement du Québec présente le bilan de la dernière journée [2020-12-21]

QUÉBEC, le 21 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Les plus récentes données sur l'évolution de la COVID-19, au Québec, font état de 2 108 nouveaux cas, pour un nombre total de personnes infectées de 179 093, dont 152 869 personnes sont désormais rétablies. Elles font également état de 30 nouveaux décès, pour un total de 7 766. De ces 30 décès, 2 sont survenus dans les 24 dernières heures, 27 sont survenus entre le 14 et le 19 décembre et un décès est survenu avant le 14 décembre. Le nombre...

Pandémie de la COVID-19 - Le gouvernement du Québec présente le bilan de la dernière journée [2020-12-20]

QUÉBEC, le 20 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Les plus récentes données sur l'évolution de la COVID-19, au Québec, font état de 2 146 nouveaux cas, pour un nombre total de personnes infectées de 176 985, dont 151 044 personnes sont désormais rétablies. Elles font également état de 21 nouveaux décès, pour un total de 7 736. De ces 21 décès, 3 sont survenus dans les 24 dernières heures et 18 sont survenus entre le 13 et le 18 décembre. Le nombre d'hospitalisations a augmenté de 5 par rapport à la...

COVID-19 - Une campagne de communication d'une envergure sans précédent [2020-12-20]

QUÉBEC, le 20 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Depuis le début de la pandémie mondiale, le gouvernement du Québec mène la plus vaste campagne de communication jamais répertoriée dans l'histoire du Québec. Celle-ci vise notamment à sensibiliser la population aux mesures sanitaires, à informer les publics de tous les âges sur les consignes en vigueur et à orienter vers les ressources disponibles les citoyennes et citoyens vulnérables ou fragilisés par la situation. Il s'agit d'une campagne de...

Pandémie de la COVID-19 - Le gouvernement du Québec présente le bilan de la dernière journée [2020-12-19]

QUÉBEC, le 19 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Les plus récentes données sur l'évolution de la COVID-19, au Québec, font état de 2 038 nouveaux cas, pour un nombre total de personnes infectées de 174 839, dont 149 245 personnes sont désormais rétablies. Elles font également état de 44 nouveaux décès, pour un total de 7 715. De ces 44 décès, 2 sont survenus dans les 24 dernières heures, 39 sont survenus entre le 12 et le 17 décembre, 2 sont survenus avant le 12 décembre et 1 est survenu à une date...

Pandémie de la COVID-19 - La population doit éviter de consulter si ce n'est pas nécessaire [2020-12-18]

QUÉBEC, le 18 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Alors que le nombre d'hospitalisations est en hausse constante au Québec, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, tient à rappeler à la population qu'elle ne doit se présenter à l'urgence ou en clinique que si c'est vraiment nécessaire, afin d'éviter d'augmenter encore davantage la pression sur le réseau de la santé et des services sociaux.

Le ministre a mentionné aujourd'hui que la situation était critique dans plusieurs...

Source : <https://www.quebec.ca/fil-de-presse.rss>

CISSS de la Côte-Nord

ACTUALITÉS

AVIS IMPORTANT - Vous avez fréquenté le Riviera – Pub & Grill (Chute-aux-Outardes) ou le Bar la Boulathèque (Baie-Comeau) le 12 décembre en soirée?

Une personne ayant eu un diagnostic positif à la COVID-19 a fréquenté ces bars le 12 décembre dernier en soirée. Les personnes qui ont visité ces établissements ce soir-là sont invitées à se faire dépister dès maintenant en composant le 1 877 644-4545.

Vaccination contre la COVID-19

La Côte-Nord se prépare activement à la vaccination contre la COVID-19.

C'est à Sept-Îles que seront administrées les premières doses et elles pourraient arriver dès la semaine prochaine. Les premières personnes qui recevront le vaccin sont les résidents des...

Consignes de santé publique pour les entrées sur la Côte-Nord

Le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord met en place à partir du 6 décembre 2020 un protocole de gestion des entrées visant à réduire le risque d'introduction de la COVID-19 sur notre territoire.

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-cote-nord/>

CISSS du Bas-Saint-Laurent

ACTUALITÉS

La vaccination contre la COVID-19 s'amorce au Bas-Saint-Laurent [2020-12-21]

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent est heureux de confirmer que la vaccination contre la COVID-19 s'amorce dès cette semaine au Bas-Saint-Laurent.

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-bas-saint-laurent/>

CIUSSS de la Capitale-Nationale

À LA UNE

COVID-19 : ON NE LÂCHE PAS, CAPITALE-NATIONALE... FAIS-LE POUR TOI ! [2020-12-18]

De Portneuf à Charlevoix, la population de la grande région de la Capitale-Nationale doit rester engagée pour vaincre la COVID-19 et pour nous aider à y arriver, des personnalités locales s'engagent à nos côtés à demeurer mobilisées dans l'application des mesures sanitaires. Ce sont des gens de chez nous qui s'engagent avec nous !

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-capitale-nationale/>

CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

ACTUALITÉS

Début de la vaccination contre la COVID-19 dans l'Est de Montréal [2020-12-21]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-est-ile-montreal/>

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Nouvelles et événements

Dépistage du voyageur [2020-12-18]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-nord-ile-montreal/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux

Nouveautés et mises à jour

Directive sur la priorisation des travailleurs de la santé pour les rendez-vous de vaccination COVID-19 et des personnes proches aidantes dans les CHSLD [2020-12-21]

Directive COVID-19

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

INESSS

Nouveautés – COVID-19

Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers (mise à jour 18-12-20)

Source : <https://www.inesss.qc.ca/covid-19.html>

Agence de santé publique du Canada (ASPC)

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19)

Réponse du Canada - Immunisation

Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19

Nous travaillons à tous les niveaux de gouvernement pour être prêts à fournir des vaccins sûrs et efficaces contre la COVID-19 à tous ceux qui en veulent un.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada.html>

Vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19) : Aperçu

Les vaccins contre la COVID-19 sont sûrs et efficaces.

Toutes les personnes qui vivent au Canada pourront se faire vacciner gratuitement au cours de l'année 2021.

Afin de limiter la propagation de la COVID-19 au Canada et de sauver des vies, les mesures de santé publique demeureront en vigueur jusqu'à ce qu'une vaste couverture vaccinale soit réalisée. [...]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/vaccins.html>

Utilisez ArriveCAN pour entrer au Canada

Exigences pour les voyageurs qui entrent au Canada par voie aérienne

Les Canadiens et tous les voyageurs **doivent utiliser ArriveCAN** s'ils voyagent par avion à destination du Canada pour fournir :

- leurs coordonnées et leurs renseignements de voyage
- leur plan de quarantaine (à moins d'être exempté des exigences de quarantaine)
- une auto-évaluation de leurs symptômes de COVID-19

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/arrivecan.html>

Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

Des changements à la SSUC ont été annoncés le 19 novembre. Renseignez-vous sur les changements apportés. Les demandes pour la période de demande 10 (22 novembre 2020 au 19 décembre 2020) sont en vigueur.

Source : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence.html>

Centre de collaboration nationale des méthodes et outils (CCNMO)

Infection Prevention and Control

[Living Rapid Review Update 11: What is the specific role of daycares and schools in COVID-19 transmission? \(update in progress\)](#)

Search Updated: November 30, 2020

Review Completed: December 18, 2020

Source: <https://www.nccmt.ca/covid-19/covid-19-rapid-evidence-service>

Canadian Agency for Drugs and Technologies in Health (CADTH)

CADTH Report

Rapid Point-of-Care Testing for COVID-19

This CADTH Horizon Scan describes how rapid point-of-care screening tests for COVID-19 are being used in Canada and internationally. It also reports on evidence regarding their effectiveness on COVID-19 transmission (no studies identified) and performance. The scan identifies guidance documents that provide suggestions for use in specific settings and populations. [Link to Report Rapid Point-of-Care \[...\]](#)

Last Updated: December 18, 2020 by CADTH

Source: <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

BC Centre for Disease Control (BCCDC)

New Today

Updated: Guidance for Primary Care Management of Adult Outpatients with Suspected or Confirmed COVID-19 [2020-12-19]

Source: <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Statistique Canada

StatCan COVID-19: Data to Insights for a Better Canada

- COVID-19 Impact Analysis and 2020 Outlook: The Retail Services Price Index

This article contributes to a series studies of COVID-19 impact on Canadian industries, with focus on the Retail Services Price Index (RSPI). The study analyzes the movements of RSPI during 2020 pandemic by subsectors, including clothing stores, grocery stores, and electronic stores, etc. It also compares different responses of retail sectors during 2020 pandemic and during 2008-2009 recession. Based on the in-depth analysis, the article also provides an outlook of the price index trend for the year 2020.

- The COVID-19 pandemic and life satisfaction in Canada

The COVID-19 pandemic has had unprecedented impacts on many key aspects of life, such as health, social connections, mobility, employment and incomes. Life satisfaction provides the best available umbrella measure of the combined effects of these changes on the well-being of Canadians. Using population-representative samples from two Statistics Canada surveys, this study compares the life satisfaction of Canadians before and during the COVID-19 pandemic.

Latest releases from *The Daily*

ECONOMY

- Study: COVID-19 Impact Analysis and 2020 Outlook: Retail Services Price Index

HEALTH

- Study: The COVID-19 pandemic takes a toll on life satisfaction
- Majority of Canadians intend to get the COVID-19 vaccine

Source: <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

Autres pays

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Emergency Use Designation of COVID-19 candidate vaccines: Ethical considerations for current and future...
[2020-12-18]

The conduct of COVID-19 vaccine trials in the context of a candidate vaccine being issued with Emergency Use Designation raises challenging ethical questions,...

Source : <https://www.who.int/publications/i>

European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC)

- Threat Assessment Brief: Rapid increase of a SARS-CoV-2 variant with multiple spike protein mutations observed in the United Kingdom - **RISK ASSESSMENT - 20 DEC 2020**

Over the last few weeks, the United Kingdom (UK) has faced a rapid increase in COVID-19 cases in South East England, leading to enhanced epidemiological and virological investigations.

[Rapid increase of a SARS-CoV-2 variant with multiple spike protein mutations observed in the United Kingdom - EN - \[PDF-647.35 KB\]](#)

- Communicable disease threats report, 13-19 December 2020, week 51- **PUBLICATION - 18 DEC 2020**

This issue of the ECDC Communicable Disease Threats Report (CDTR) covers the period 13-19 December 2020 and includes updates on COVID-19, dengue, chikungunya, Legionnaires' disease, seasonal influenza and avian influenza.

[Communicable disease threats report, 13-19 December 2020, week 51 - EN - \[PDF-2.38 MB\]](#)

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

GOV.UK

GUIDANCE FOR THE PUBLIC

- [Guidance for contacts of people with confirmed coronavirus \(COVID-19\) infection who do not live with the person](#) [2020-12-18]
- [COVID-19: guidance for households with possible coronavirus infection](#) [2020-12-18]
- [COVID-19: guidance on shielding and protecting people defined on medical grounds as extremely vulnerable](#) [2020-12-20]

GUIDANCE FOR HEALTH PROFESSIONALS

- [COVID-19: guidance for stepdown of infection control precautions within hospitals and discharging COVID-19 patients from hospital to home settings](#) [2020-12-18]
- [COVID-19: background information](#) [2020-12-18]

Source: <https://www.gov.uk/government/collections/coronavirus-covid-19-list-of-guidance>

Health Protection Scotland (HPS)

LATEST PUBLICATIONS

- [COVID-19 - laboratory testing frequently asked questions](#) 21 Dec 2020
- [COVID-19 - Information and guidance for care home settings](#) 19 Dec 2020
- [COVID-19 - guidance for stepdown of infection control precautions and discharging COVID-19 patients from hospital to residential settings](#) 19 Dec 2020
- [COVID-19 - guidance for Health Protection Teams \(HPTs\)](#) 19 Dec 2020
- [COVID-19 - contact tracing: health protection team guidance](#) 19 Dec 2020
- [COVID-19 - contact tracing in complex settings: health protection team guidance](#) 19 Dec 2020

- [COVID-19 - guidance for secondary care](#) 19 Dec 2020

Source: <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

Haute Autorité de Santé (HAS)

RÉPONSES RAPIDES

- Prise en charge de premier recours des patients suspectés de Covid-19 (mis en ligne le 26/06/2020 – mis à jour au 18/12/2020)
- Décision du 17 décembre 2020 complétant la recommandation vaccinale « Stratégie de vaccination contre le SARS-Cov-2 - Recommandations préliminaires sur la stratégie de priorisation des populations à vacciner »

Source: https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19

Norwegian Institute of Public Health (NIPH)

Social inequalities in health - Projects

[Prevalence and severe outcomes from COVID-19 among immigrant and minority ethnic groups and among groups of different socio-economic status - Protocol for a systematic review](#) [UPDATED 19.12.2020]

We will summarise available research from Norway and countries with similar welfare system on prevalence of COVID-19 infection, rate of admission to hospital and poor prognosis.

Source: <https://www.fhi.no/en/hn/social-inequalities-in-health/>

Coronavirus immunisation programme

Articles about coronavirus vaccines:

[Coronavirus vaccine](#) [Updated 18.12.2020]

Major resources have been invested to develop effective vaccines against the coronavirus.

[Development and approval of coronavirus vaccine](#) [Updated 18.12.2020]

Several biotechnology companies, global vaccine manufacturers and other organisations are developing vaccines against COVID-19 disease.

We will summarise available research from Norway and countries with similar welfare system on prevalence of COVID-19 infection, rate of admission to hospital and poor prognosis.

Source: <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/>

Coronavirus disease - advice and information

[Coronavirus - facts, advice and measures](#) [Updated 18.12.2020]

Quarantine and isolation

Here you will find information about who should be in quarantine or isolation and how it should be carried out.

Coronavirus - facts, advice and measures [Updated 21.12.2020]

Source: <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Coronavirus – facts, advice and measures

- Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel
Published 06.03.2020 Updated 21.12.2020

Source: <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/follow-up-close-contacts/?term=&h=1>

- Test criteria for coronavirus
Published 01.04.2020 Updated 20.12.2020

Source: <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/test-criteria-for-coronavirus/?term=&h=1>

- Social distance and fewer contacts
Published 01.12.2020 Updated 21.12.2020

Source: <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/social-distance-and-fewer-contacts/?term=&h=1>

- Quarantine and isolation
Published 05.04.2020 Updated 18.12.2020

Source: <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/quarantine-and-isolation/?term=&h=1>

- When you are sick or suspect that you have COVID-19 disease
Published 16.03.2020 Updated 18.12.2020

Source: <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/advice-when-you-or-your-household-members-have-respiratory-infections-but-a/?term=&h=1>

Publications

Coronavirus – How much social distance? Keep your distance to help slow down COVID-19
Poster - Published 26.03.2020 Updated 18.12.2020

Source: <https://www.fhi.no/en/publ/>

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

WHAT'S NEW

- EARLY RELEASE: The Advisory Committee on Immunization Practices' Interim Recommendation for Use of Moderna COVID-19 Vaccine - United States, December 2020 [Sunday, December 20, 2020](#)
- Different COVID-19 Vaccines [Sunday, December 20, 2020](#)
- Frequently Asked Questions about COVID-19 Vaccination [Sunday, December 20, 2020](#)
- Vaccines [Sunday, December 20, 2020](#)
- How CDC Is Making COVID-19 Vaccine Recommendations [Sunday, December 20, 2020](#)
- 8 Things to Know about Vaccine Planning [Sunday, December 20, 2020](#)
- Staffing Resources [Sunday, December 20, 2020](#)
- COVID-19 Vaccines and Severe Allergic Reactions [Saturday, December 19, 2020](#)
- What to Expect at Your Appointment to Get Vaccinated for COVID-19 [Saturday, December 19, 2020](#)
- What to Expect after Getting a COVID-19 Vaccine [Saturday, December 19, 2020](#)
- Crew Disembarkations through Commercial Travel [Saturday, December 19, 2020](#)
- At-Home Testing [Friday, December 18, 2020](#)
- COVID-19 Vaccination for People Experiencing Homelessness: Frequently Asked Questions [Friday, December 18, 2020](#)
- The Importance of COVID-19 Vaccination for Healthcare Personnel [Friday, December 18, 2020](#)
- Understanding mRNA COVID-19 Vaccines [Friday, December 18, 2020](#)
- Healthcare Facilities That Have Implemented COVID-19 Electronic Case Reporting [Friday, December 18, 2020](#)
- COVID-19 in Children and Teens [Friday, December 18, 2020](#)
- Guidance for K-12 School Administrators on the Use of Masks in Schools [Friday, December 18, 2020](#)
- Operational Considerations for Infection Prevention and Control in Outpatient Facilities: non-U.S. Healthcare Settings [Friday, December 18, 2020](#)
- Considerations for Wearing Masks [Friday, December 18, 2020](#)
- Testing [Friday, December 18, 2020](#)
- COVIDView Weekly Summary [Friday, December 18, 2020](#)
- Information for Pediatric Healthcare Providers [Friday, December 18, 2020](#)
- If You Are Pregnant, Breastfeeding, or Caring for Young Children [Friday, December 18, 2020](#)

Source: <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

U.S. Food and Drug Administration (FDA)

FDA Issues Emergency Use Authorization for Second COVID-19 Vaccine [2020-12-18]

FDA Takes Additional Action in Fight Against COVID-19 By Issuing Emergency Use Authorization for Second COVID-19 Vaccine

COVID-19 VACCINES

The FDA has regulatory processes in place to facilitate the development of COVID-19 vaccines that meet the FDA's rigorous scientific standards.

Source: <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

23 DÉCEMBRE 2020

[Pour la période du lundi 21 au mercredi 23 décembre 2020]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 23 DÉCEMBRE 2020 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	5
MFA	5
CCNSE	5
Statistique Canada	7
ICIS	7
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	7

Québec.ca

Mise à jour : Évolution de la COVID-19

[PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PRÉSENTE LE BILAN DE LA DERNIÈRE JOURNÉE](#)

QUÉBEC, le 23 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Les plus récentes données sur l'évolution de la COVID-19, au Québec, font état de 2 247 nouveaux cas, pour un...

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Mise à jour : Personnes proches aidantes en CHSLD

[PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LES PERSONNES PROCHES AIDANTES EN CHSLD ÂGÉES DE PLUS DE 70 ANS SERONT AJOUTÉES AUX CLIENTÈLES PRIORITAIRES DU PROGRAMME DE VACCINATION QUÉBEC,](#)

Le 22 déc. 2020 /CNW Telbec/ - La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, et le ministre de la Santé et des...

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Mise à jour : CHSLD, RI, RPA et milieux de vie

Il est recommandé de maintenir l'accès à un nombre restreint de personnes dans les milieux de vie qui accueillent des personnes vulnérables, et ce, quel que soit le palier d'alerte régional. Pour tous les détails, consultez la page [Temps des fêtes dans les CHSLD, RI et RPA](#).

Les sorties à l'extérieur des milieux de vie, d'hébergement ou de soins ou les visites aux usagers qui y résident seront favorisées du 24 au 27 décembre 2020, sous certaines conditions. Pour tous les détails, consultez la page [Temps des fêtes dans les milieux de vie](#).

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-temps-des-fetes-covid-19/?utm_campaign=CSPQ%7CMSSS%7CBrand%7CCOVID-19_Q4%7CFY%7C2020%7CFR-EN%7C%7CCU_101407015%7C5211-IU-L918&utm_content=300x600_18plus&utm_medium=Display&utm_source=Quebecor#recherchePiv

Mise à jour : Consignes sanitaires

Est-ce que je peux porter un cache-cou ou un foulard comme couvre-visage ?

Le cache-cou ou le foulard peuvent être considérés comme un couvre-visage s'ils sont en tissu et qu'ils couvrent le nez et la bouche. Il est toutefois recommandé que le tissu soit souple et tissé serré, comme le coton, qui permet à l'air de passer pendant votre respiration. Utilisez au moins deux épaisseurs de tissu et assurez-vous que votre couvre-visage soit confortable et bien ajusté à votre visage. Ainsi, un cache-cou ou un foulard qui nécessiteraient d'être étiré pour permettre de respirer aisément ou encore d'être remonté à cause du glissement vers le bas du visage ou vers le cou ne sont pas recommandés.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/isolement-symptomes-traitements-covid-19/>

Mise à jour: Organisation des activités dans les écoles

Although face coverings are not mandatory for students from preschool up to and including Elementary 4, they are nevertheless recommended for these students in school and when using school transportation. Elementary 5 and 6 students are required to wear a face covering when in common areas and in the presence of students from other stable

class groups, and when using school transportation. For more information, refer to the [fact sheet \(PDF 233 Kb\)](#) on wearing face coverings in various contexts.

Secondary school

Classroom organization for Secondary I, II and III students is based on the same principle as that applied in elementary school, meaning that schedules for courses and special pedagogical projects are adjusted so that stable class groups can be maintained. Physical distancing is not required between students in the same class group. All subjects are taught within that same stable class group (including Arts Education and Physical Education and Health). Teachers move between rooms according to the subject they are teaching, whereas students remain in the same room.

In addition, students with a disability that prevents them from wearing a face-covering securely are exempted from this requirement. Please consult the [Wearing a mask or a face covering in public settings in the context of the COVID-19 pandemic](#) page for more information about the authorized exemptions.

Measures intended to ensure student success

For the 2020 return to school, the Québec government is injecting additional resources into the education system in order to promote the educational success of students. An investment of nearly \$100 million will support students in their return to class and allow them to consolidate their learning.

Special pedagogical projects (e.g. Sports-études, Arts-études, concentrations) can continue as long as the principle of stable class groups is respected. If this is not possible, a 2-metre distance between students from different stable class groups must be maintained at all times, and the health guidelines must be strictly respected.

Students in secondary school who are required to wear face coverings during class may remove them during activities that require it (e.g. physical activity, playing wind instruments) provided that the 2-metre distance between students is respected, even between students who are in the same class group.

Professional services offered to vulnerable students will continue to be provided on an individual basis or for groups of no more than six students spaced at least 2 metres apart.

Daycare services are provided for students from the same stable class group; it is also possible to create subgroups with 2 metres of distancing or physical barriers between them, while ensuring that the children are not isolated from the group. For optional courses, students must remain 2 metres apart and wear a face covering at all times. These courses can also be offered through distance learning.

These guidelines are based on three key premises: reducing the risk of outbreaks, facilitating epidemiological investigations when COVID-19 cases occur and minimizing the number of complete school closures. At all times, schools must ensure that it is possible to trace cases and sources of infection.

School staff

A distance of 2 metres must be maintained at all times between students and school staff, except in preschool (Kindergarten for 4-year-olds and 5-year-olds), where physical distancing is not required between students and teachers. However, personal protective equipment is mandatory for preschool teachers. Protective equipment is also mandatory for teachers and support staff working with specialized classes, where a 2-metre physical distance between staff and students cannot be maintained.

Staff members must wear a face covering at all times when moving around the school. In all zones, staff members at other levels of education are not required to wear masks in class if they remain 2 metres away from students. In schools located in red zones, wearing a mask is mandatory for all school staff at all times in common areas, in rooms used by staff and on school grounds.

The administration and staff must ensure that they comply with the [Hierarchy of Control Measures in the Workplace](#).

Source : <https://www.quebec.ca/en/education/organization-educational-activities-covid-19/>

Mise à jour: Fermeture des commerces de détail et des entreprises de soins personnels et d'esthétique

Les commerces de détail et les entreprises de soins personnels et d'esthétique devront cesser leurs activités du 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement, à l'exception des entreprises suivantes :

- Épiceries et autres commerces d'alimentation
- Pharmacies seulement pour les produits essentiels à la vie courante
- Quincailleries seulement pour les produits requis pour effectuer de l'entretien extérieur, des réparations ou de la construction
- Stations-service
- Commerces d'aliments et de fournitures pour les animaux
- Commerces d'équipements de travail (sécurité et protection)
- Commerces de produits, pièces et autre matériel nécessaires aux services de transport et de logistique ainsi qu'à la réparation ou à l'entretien d'un véhicule, incluant les centres de réparation et d'entretien de véhicules, mais excluant la vente de véhicules
- Commerces de grandes surfaces et autres surfaces de vente offrant à la clientèle une grande diversité de catégories de produits dont des produits alimentaires, de pharmacie et de quincaillerie seulement pour les produits habituellement vendus dans l'un des commerces mentionnés ci-haut, ce qui exclut notamment les jouets, les vêtements, les livres, les appareils électroniques, les articles de décoration, les articles de cuisine et les électroménagers
- Dépanneurs (incluant les tabagies qui ne sont pas des points de vente de tabac spécialisés)
- Commerces de produits pour exploitations agricoles
- Commerces d'articles médicaux, orthopédiques et soins de la vue
- Commerce situé dans un établissement post-secondaire offrant du matériel exigé spécifiquement dans les cours de l'établissement
- Commerces de produits spécialisés d'entretien ménager et de bâtiments
- Société des alcools du Québec
- Société québécoise du cannabis

Les exploitants de ces commerces devront respecter les [restrictions en vigueur concernant le nombre de personnes admises dans les commerces](#).

Commerce en ligne

La cueillette à l'auto demeure permise uniquement pour les commerces autorisés à poursuivre leurs activités, et ce, pour les produits qu'ils sont autorisés à vendre en magasin.

Le commerce en ligne et la livraison demeurent autorisés.

Réparation et location

Les commerces de détail non prioritaires qui offrent des services de réparation d'équipement informatique et électronique ou de réparation et de location d'outils ou d'équipement sportif et de plein air peuvent demeurer ouverts, mais uniquement pour ces services.

Services de soins de santé

Il est à noter que les services professionnels de soins de santé (dentistes, optométristes, physiothérapeutes, massothérapeutes, ostéopathes, etc.) ne sont pas visés par ces fermetures et pourront poursuivre leurs activités. Toutefois, les services de soins esthétiques entrent dans la catégorie des services de soins personnels et d'esthétique et doivent donc cesser, sauf pour les suivis de soins qui sont nécessaires pour l'état de santé des patients (suivis postopératoires ou de nature thérapeutique).

Centres commerciaux

Seules les aires de circulation pourront être ouvertes dans les centres commerciaux afin d'assurer l'accès aux commerces qui ne sont pas visés par les fermetures.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Mise à jour : Entrée sur la Côte-Nord

Un protocole de gestion des entrées a été mis en place afin de réduire le risque d'introduction de la COVID-19. Tous les visiteurs, les résidents et certains travailleurs (excluant ceux des mines et des chantiers de construction) en provenance d'une zone orange, d'une zone rouge ou de l'extérieur du Québec qui entrent dans un des territoires ciblés doivent effectuer deux tests de dépistage de la COVID-19.

Le premier test se fait dès l'arrivée du visiteur et le second se fait le 7^e jour du séjour. Un isolement préventif est demandé entre les deux tests de dépistage. De plus, il est fortement suggéré que le visiteur évite les interactions sociales pendant les 14 jours suivant son arrivée. Pour plus d'informations, consultez les [consignes de santé publique pour les entrées sur la Côte-Nord](#).

Territoires ciblés :

- MRC Caniapiscau
- MRC de Minganie
- MRC du Golfe-du-Saint-Laurent
- Communautés autochtones

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deplacements-regions-ville-covid19/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Consultation médicale en période de pandémie

Guide auto-soins - COVID-19 (édition révisée)

Guide

Dernière modification : 23 décembre 2020

No. 20-210-243WFA, ISBN 978-2-550-86379-3 (version PDF)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour: Plan de déploiement de la vaccination

Les provinces et territoires développent actuellement des plans détaillés de déploiement de la vaccination pour leurs résidents. Pour plus d'information, consultez les [autorités de santé publique de votre province ou de votre territoire](#).

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Mise à jour: Vaccins autorisés

- **Vaccin de Moderna contre la COVID-19**

À propos du vaccin, fonctionnement, mode d'administration, ingrédients, allergies, effets secondaires possibles, surveillance de la sécurité

- **VACCIN DE PFIZER-BIONTECH CONTRE LA COVID-19**

À propos du vaccin, fonctionnement, mode d'administration, ingrédients, allergies, effets secondaires possibles, surveillance de la sécurité

- **LES VACCINS À BASE D'ARNM**

À propos des vaccins à base d'ARNm, de leur fonctionnement, sécurité, efficacité et surveillance

- **VACCINS À BASE DE VECTEURS VIRAUX**

À propos des vaccins à base de vecteurs viraux, de leur fonctionnement, sécurité, efficacité et surveillance

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/medicaments-vaccins-traitements/vaccins.html>

Soutien aux victimes d'une vaccination

Au Canada, les normes en matière de sûreté des vaccins sont très élevées.

Santé Canada :

- autorise l'utilisation de vaccins au Canada seulement après un examen approfondi et indépendant de preuves scientifiques
- surveille étroitement les vaccins une fois qu'ils sont sur le marché et peut rapidement les retirer si des problèmes de sûreté sont révélés

Les réactions permanentes graves à un vaccin sont très rares. Cependant, un petit nombre de personnes peuvent subir une réaction indésirable grave et permanente à la suite d'un vaccin.

Le 20 décembre 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la mise sur pied du programme pancanadien de soutien aux victimes d'une vaccination par l'Agence de la santé publique du Canada. Le programme offrira un soutien financier aux victimes dans les rares cas de réaction indésirable grave et permanente à un vaccin autorisé par Santé Canada. Les provinces et territoires continueront à être consultés dans l'élaboration de ce programme qui se fondera, dans la mesure du possible, sur celui en place au Québec. Grâce à ce programme, le Canada sera aligné avec d'autres pays qui sont dotés de programmes similaires.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/vaccinations-pour-enfants/securete-craintes-effets-secondaires.html>

Mise à jour: Répercussions de la maladie à coronavirus

Avis important : Les vols commerciaux et privés de passagers vers le Canada en provenance du Royaume-Uni ont été suspendus pendant 72 heures, à compter de 0h01 le 21 décembre. Les restrictions de voyage et les mesures frontalières du Canada demeurent en vigueur. De plus, les passagers qui sont arrivés au Canada le 20 décembre en provenance du Royaume-Uni seront assujettis à une vérification secondaire et à des mesures accrues, notamment une vérification approfondie de leur plan de quarantaine.

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: COVID-19 mRNA vaccines for people with cancer

The first two vaccines (both messenger ribonucleic acid — mRNA — vaccines) for the prevention of COVID-19 disease caused by severe acute respiratory syndrome coronavirus 2 (SARS-CoV-2) have been authorized for emergency use. People with cancer are at a higher risk for serious illness resulting from COVID-19, but were not specifically included in the trials [...]

LAST UPDATED: DECEMBER 22, 2020 BY CADTH

Source : <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

Autres pays

Mise à jour: European Centre for Disease Prevention and Control

Communicable disease threats report, 20-26 December 2020, week 52

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/communicable-disease-threats-report-20-26-december-2020-week-52>

Sequencing of SARS-CoV-2

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/sequencing-sars-cov-2>

COVID-19 in children and the role of school settings in transmission – first update

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/children-and-school-settings-covid-19-transmission>

COVID-19 vaccination and prioritisation strategies in the EU- EEA

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/covid-19-vaccination-and-prioritisation-strategies-eueea>

Coronavirus infection and pregnancy

Source : file:///C:/websitew/bookmark_wsw/0018/202011121349171104125.htm_chg.htm

Mise à jour: Food and Drug Administration

The FDA posts translations of the MODERNA COVID-19 and Pfizer-BioTech COVID-19 Vaccine fact sheet in multiple languages, issues a new guidance, and provides a testing update.

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: NIPH

Who will get the coronavirus vaccine first?

Source :

file:///C:/websitew/bookmark_wsw/0020/202011121354424244280.htm_chg.htm#wswchange202012231435481387243

Norwegian COVID-19 research

Source :

file:///C:/websitew/bookmark_wsw/0020/202011121354424244280.htm_chg.htm#wswchange202012231435481387243

21.12.2020: Norway stops all direct flights from the UK with immediate effect:

- [Norway to ban direct flights from the United Kingdom \(government.no\)](https://www.government.no)

From the same date, everyone who has been in the UK during the last two weeks is required to be tested on arrival and on day 7 after arrival. Separate provisions have also been introduced for quarantine exemptions for travellers from the UK.

Entry quarantine upon arrival in Norway

People arriving in Norway from abroad shall be in quarantine for 10 days, with the exception of specified countries in Europe with sufficiently low transmission (yellow areas and countries).

People who shall be in quarantine after entering Norway shall stay at a quarantine hotel. There are some exceptions to the rules for quarantine hotels, described here:

There are special requirements for [places of quarantine](#) when it is not carried out in a quarantine hotel.

Negative test before arrival in Norway

Anyone arriving from "red" countries must present a certificate for a negative COVID-19 test when they arrive in Norway. The test must be taken during the last 72 hours before arrival in Norway. If they do not present a certificate, they may be refused entry. The requirement does not apply to Norwegians, residents in Norway, people in transit or people who

frequently cross the border into Norway from Sweden and Finland to work. However, it is recommended that they are tested upon arrival.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/travel-advice-COVID19/?term=&h=1>

Effectiveness of targeted screening strategies in limiting COVID-19 transmission – a rapid review

Source : <https://www.fhi.no/en/publ/2020/Effectiveness-of-targeted-screening-strategies-in-limiting-COVID-19-transmission/>

Pregnancy and breastfeeding

In the studies, the incidence and risk of a severe disease course among pregnant women with COVID-19 is partly compared with the risk among pregnant women without COVID-19, partly with the risk among non-pregnant women in the same age group, and partly only observed and described. It is stressed that the figures are uncertain, because many countries test pregnant women for coronavirus regardless of symptoms to a large degree. Some countries have had routines for delivering babies from pregnant women with confirmed COVID-19 infection by Caesarean section and also in treating them differently than other pregnant women. The uncertainty is great, which is reflected in the researchers' conclusions. Read more in the research review of the study.

- Social distance and fewer contacts
- Quarantine and isolation

Coronavirus vaccines have not yet been tested on pregnant and breastfeeding women and there is little to no experience with the use of the new coronavirus vaccines in these groups. If the vaccines are approved for these groups, it may be appropriate to recommend vaccinations for pregnant and breastfeeding women.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/advice-and-information-for-pregnant-women-children-and-adolescents/?term=&h=1>

Exemption from duty of quarantine

There is no quarantine duty for people who have had confirmed COVID-19 that is documented by approved laboratory methods during the last six months. This applies both for quarantine because of being a close contact and entry quarantine.

Having had COVID-19 disease is documented by a certificate presenting the test result and method used, with personal identifiable information and test date. Currently, only RT-PCR and rapid antigen tests for SARS-CoV-2 are recommended laboratory methods. For entry quarantine the test result must be at least 2 weeks old.

Recovery from "probable COVID-19", confirmed presence of antibodies or vaccination do not give exemption from quarantine.

There are some exemptions from quarantine duty and the most important are described below. Note that separate provisions have been introduced for testing, quarantine and quarantine exceptions for travellers from the United Kingdom. See the regulations and the Norwegian Directorate of Health's pages for more information:

- Rules about quarantine and exemption from quarantine duty upon arrival in Norway

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/follow-up-close-contacts/?term=&h=1>

Reports and systematic reviews

- Social and economic vulnerable groups during the COVID-19 pandemic
- Aerosol generating procedures in health care, and COVID-19
- COVID-19 and risks factors for severe disease – a rapid review, 2nd update
- Case fatality rate and infection fatality rate for serious COVID-19, 1st update
- Transmission of SARS-CoV-2 via contact and droplets, 1st update

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

30 DÉCEMBRE 2020

[Pour la période du 23 au 30 décembre 2020]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 30 DÉCEMBRE 2020 À 11 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**une publication mise à jour et une nouvelle publication**):

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca

1

AUTRES PAYS : SPF

9

Québec.ca

Mise à jour : Consignes pour le temps des fêtes dans certains milieux de vie

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19, il est recommandé de maintenir l'accès à un nombre restreint de personnes dans les milieux de vie, de soins ou d'hébergement qui accueillent des personnes vulnérables, et ce, quel que soit le palier d'alerte régional, pour la **période du 17 décembre 2020 au 11 janvier 2021**.

Les milieux concernés sont les suivants :

Pour les clientèles de tous âges :

- ressources d'hébergement communautaires en santé mentale (Centre de crise);
- ressources d'hébergement privées ou communautaires en dépendance (RHD);
- centre de réadaptation en dépendance (CRD);
- autres ressources d'hébergement communautaires, si applicables.

Pour les jeunes de moins de 18 ans :

- centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation;
- ressources intermédiaires et ressources de type familial (RI-RTF) jeunesse;
- ressources à assistance continue (RAC), unités de réadaptation comportementale intensive (URCI), internats, foyers de groupe des programmes en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (18 ans et moins);
- centres de réadaptation en déficience physique (18 ans et moins).

Conditions pour les sorties et les visites

Les usagers et leurs proches doivent en tout temps respecter les [consignes pour le temps des fêtes](#) destinées à la population en général.

La sortie ou visite ne sera pas permise si l'utilisateur, le visiteur ou une personne de sa bulle répond à au moins un des critères suivants :

- personne infectée par la COVID-19, qui a reçu un résultat positif ou confirmé par lien épidémiologique et qui n'est pas considérée comme rétablie;
- personne chez qui une infection à la COVID-19 est suspectée en raison de symptômes compatibles;
- personne symptomatique en attente d'un résultat de test pour la COVID-19;
- personne ayant eu un contact étroit avec un cas confirmé dans les 14 derniers jours;
- personne ayant reçu la [consigne de s'isoler](#) par la santé publique;
- personne de retour d'un voyage à l'extérieur du Canada depuis moins de 14 **jours**;

Les personnes qui accèdent au milieu de vie, de soins ou d'hébergement devront être accompagnées par le personnel du milieu visité afin de vérifier que leur condition les autorise à rendre visite à leur proche.

Si les visites ou les sorties ne sont pas possibles ou permises, il importe que les liens entre les personnes et leurs proches se poursuivent et s'intensifient pendant la période des fêtes de façon virtuelle ou par le biais de contacts téléphoniques.

Consignes pour les sorties ou les visites

- Les visites devraient être limitées aux personnes proches aidantes connues du milieu, ou, pour les jeunes de moins de 18 ans, à leurs parents. De plus, si la condition de l'utilisateur le permet, les visites extérieures devraient être privilégiées au lieu des visites à l'intérieur du milieu de vie, de soins ou d'hébergement, selon les consignes émises par les responsables du milieu.
- Les sorties sont permises à certaines conditions.

Les sorties ou visites doivent respecter :

- le contexte clinique de l'utilisateur;
- les [consignes sanitaires](#) en tout **temps**;

- le port du masque médical;
- le respect d'une distance de 2 mètres entre les personnes, sauf si l'usager nécessite des soins de proximité;
- le lavage des mains régulier;
- les mesures applicables au [palier d'alerte de la région concernée](#).

Les usagers et leurs proches doivent privilégier des sorties ou visites à l'intérieur de la région administrative où réside l'usager du milieu de vie, d'hébergement ou de soins pour éviter les déplacements interrégionaux, puisque ceux-ci sont non recommandés.

Dernière mise à jour : 23 décembre 2020

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-temps-des-fetes-dans-les-milieus-de-vie-covid-19/>

Mise à jour sur la page Informations générales sur la maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec

Les données sur la COVID-19 ne seront pas disponibles les 1er et 2 janvier.

Le 3 janvier, seules les données concernant les cas confirmés, le nombre global de décès et le nombre d'hospitalisations des jours précédents seront communiquées.

Dernière mise à jour : 23 décembre 2020

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/informations-generales-sur-le-coronavirus/>

Mise à jour de la page Liste des commerces prioritaires du 25 décembre au 10 janvier

Fermeture des commerces de détail et des entreprises de soins personnels et d'esthétique

Les commerces de détail et les entreprises de soins personnels et d'esthétique devront cesser leurs activités du 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement, à l'exception des entreprises suivantes :

- Épiceries et autres commerces d'alimentation
- Pharmacies
- seulement pour les produits essentiels à la vie courante
- Quincailleries
- seulement pour les produits requis pour effectuer de l'entretien extérieur, des réparations ou de la construction
- Stations-service
- Commerces d'aliments et de fournitures pour les animaux
- Commerces d'équipements de travail (sécurité et protection)
- Commerces de produits, pièces et autre matériel nécessaires aux services de transport et de logistique ainsi qu'à la réparation ou à l'entretien d'un véhicule, incluant les centres de réparation et d'entretien de véhicules, mais excluant la vente de véhicules
- Commerces de grandes surfaces et autres surfaces de vente offrant à la clientèle une grande diversité de catégories de produits dont des produits alimentaires, de pharmacie et de quincaillerie
- seulement pour les produits habituellement vendus dans l'un des commerces mentionnés ci-haut, ce qui exclut notamment les jouets, les vêtements, les livres, les appareils électroniques, les articles de décoration, les articles de cuisine et les électroménagers
- Dépanneurs (incluant les tabagies qui ne sont pas des points de vente de tabac spécialisés)
- Fleuristes
- Commerces de produits pour exploitations agricoles
- Commerces d'articles médicaux, orthopédiques et soins de la vue

- Commerce situé dans un établissement post-secondaire offrant du matériel exigé spécifiquement dans les cours de l'établissement
- Commerces de produits spécialisés d'entretien ménager et de bâtiments
- Société des alcools du Québec
- Société québécoise du cannabis

Les exploitants de ces commerces devront respecter les [restrictions en vigueur concernant le nombre de personnes admises dans les commerces](#).

Commerce en ligne

La cueillette à l'auto demeure permise uniquement pour les commerces autorisés à poursuivre leurs activités, et ce, pour les produits qu'ils sont autorisés à vendre en magasin.

Le commerce en ligne et la livraison demeurent autorisés.

Réparation et location

Les commerces de détail non prioritaires qui offrent des services de réparation d'équipement informatique et électronique ou de réparation et de location d'outils ou d'équipement sportif et de plein air peuvent demeurer ouverts, mais uniquement pour ces services.

Services de soins de santé

Il est à noter que les services professionnels de soins de santé (dentistes, optométristes, physiothérapeutes, massothérapeutes, ostéopathes, etc.) ne sont pas visés par ces fermetures et pourront poursuivre leurs activités.

Toutefois, les services de soins esthétiques entrent dans la catégorie des services de soins personnels et d'esthétique et doivent donc cesser, sauf pour les suivis de soins qui sont nécessaires pour l'état de santé des patients (suivis postopératoires ou de nature thérapeutique).

Soins esthétiques pour animaux

Les entreprises offrant des services de soins esthétiques pour les animaux sont également visées par la fermeture des commerces de détail et des entreprises de soins personnels et d'esthétique. Les services de toilettage d'animaux ne sont donc pas autorisés du 25 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement.

Centres commerciaux

Seules les aires de circulation pourront être ouvertes dans les centres commerciaux afin d'assurer l'accès aux commerces qui ne sont pas visés par les fermetures.

Télétravail

Le télétravail sera également obligatoire du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation. Cette consigne est applicable pour le secteur public et le secteur privé.

Restaurants

Les restaurants situés dans des régions qui se retrouvent en alerte maximale (zone rouge), peuvent uniquement maintenir les services de livraison et de commandes pour emporter.

Les restaurants situés dans les régions qui se retrouvent en alerte (zone orange), peuvent quant à eux ouvrir leurs salles à manger sous respect des conditions en vigueur pour ces régions (maximum de 6 personnes par table, fin de la vente d'alcool à 23 h et fin de la consommation d'alcool à minuit).

Demandes de renseignements

Si vous avez pris connaissance des renseignements de la présente page et avez néanmoins une question à propos de votre entreprise, veuillez remplir ce formulaire en ligne. Une réponse vous parviendra par courriel.

Dernière mise à jour : 24 décembre 2020

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/?fbclid=IwAR2Rj3BZQhJ15jwNMHwr4DV2X52aXY2kZmPVDi-mhkPFdA-aDlyrxLJq6Ow#main>

Mise à jour de la page Mesures en vigueur

Dans cette page : [Carte des paliers d'alerte](#)

[Recherche par municipalité ou région](#)

[25-12-2020]

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/cartes-paliers-alerte-covid-19-par-region/?gclid=CjwKCAiArIH_BRB2EiwALfbH1F2HZrTY6XnXmh5rZPdEcrV1Jk6KtqOs4VpHEBYtK4BBtgpgY_ZrgBoCN9oQAvD_BwE#recherchePiv

Mise à jour de la page Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

Plusieurs décrets et arrêtés ministériels ont été signés par le gouvernement en lien avec la COVID-19.

Depuis le début de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, a eu lieu l'adoption :

[...]

- [le 23 décembre 2020, du décret 1418-2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 31 Ko\).](#)
- [le 23 décembre 2020, du décret 1419-2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 34 Ko\)](#)

De plus, les arrêtés suivants ont été pris par le ministre :

[...]

- [l'Arrêté numéro 2020-107 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 23 décembre 2020 \(PDF 145 Ko\).](#)

Dernière mise à jour : 24 décembre 2020

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Mise à jour de la page Rechercher une nouvelle gouvernementale

Pandémie de la COVID-19 - Le gouvernement du Québec adresse trois demandes fermes au gouvernement fédéral pour assurer un retour sécuritaire des voyageurs

29 décembre 2020, 15 h 54

Publié par : [Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux](#)

QUÉBEC, le 29 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a fait le point aujourd'hui sur la situation de la COVID au Québec qui demeure très préoccupante. Le ministre a tenu à faire part aux Québécois des demandes adressées au gouvernement fédéral en regard de la prise en charge des personnes qui voyagent à l'extérieur du Québec.

Le gouvernement du Québec a demandé au gouvernement fédéral, qui est responsable de faire appliquer la Loi sur la quarantaine, de mettre en place trois mesures le plus rapidement possible:

- Obligation de se faire tester avant de revenir en territoire québécois;
- Dépistage dans les aéroports à l'aide de tests rapides pour les voyageurs de retour au Québec;
- Intensification du suivi du respect de l'isolement de 14 jours au retour.

Maintenant, tant le gouvernement du Québec que le gouvernement du Canada ont répété à maintes reprises qu'il n'est pas recommandé de voyager à l'extérieur du pays, et que tout voyage non essentiel devrait être reporté. Les personnes qui ont décidé tout de même d'ignorer les recommandations et qui reviennent d'un séjour à l'étranger doivent obligatoirement s'isoler pour une période de 14 jours et suivre les [consignes](#) avec la plus grande rigueur.

Le ministre Christian Dubé a profité de l'occasion pour affirmer que la vaccination de la COVID-19 suit son cours. Les premières doses de Pfizer distribuées au Québec seront écoulées dans les prochains jours. Pour le moment, l'intention du Québec est toujours de respecter la consigne du fabricant de conserver la moitié des vaccins pour administrer la deuxième dose.

Citation :

« Les images que nous avons vues des vacanciers dans le Sud sont choquantes pour tout le monde, surtout pour ceux qui suivent les règles et pour les travailleurs du réseau de la santé. Nous avons donc adressé des demandes claires et fermes au gouvernement fédéral pour que la situation soit rapidement prise en charge. Il est toutefois important de ne pas perdre de vue ce qui se passe au Québec. Nous avons une transmission communautaire qui demeure soutenue, et le nombre d'hospitalisations ne cesse d'augmenter. La seule façon de ne pas frapper un mur en janvier, c'est de respecter les consignes de la Santé publique. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

Faits saillants :

- Le nombre de nouveaux cas quotidiens se maintient au-dessus de 2 200 depuis plusieurs jours, et le nombre d'hospitalisations a encore augmenté, avec un cumul de plus de 1 100.
- Selon les dernières projections de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) du 24 décembre dernier, le nombre de lits devrait être suffisant dans les hôpitaux pour le prochain mois. Toutefois, il y a des distinctions selon les régions. Alors que dans la région de Montréal, le nombre d'hospitalisations demeure élevé mais généralement constant, les nouvelles admissions dans les autres régions sont en hausse. Un dépassement des capacités hospitalières ne peut être exclu.

- Rappelons que les rassemblements privés, intérieurs ou extérieurs, dans les régions et territoires qui se trouvent en alerte maximale (zone rouge) sont interdits pour l'ensemble de la [période des fêtes](#), soit du 17 décembre 2020 au 10 janvier 2021 inclusivement.
- Enfin, rappelons qu'un premier cas du variant de la COVID-19 a été confirmé au Québec. La Santé publique suit la situation de près. Au fur et à mesure que des informations seront confirmées sur ce nouveau variant, elles seront communiquées à la population.

[29-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-le-gouvernement-du-quebec-adresse-trois-demandes-fermes-au-gouvernement-fede/>

Pandémie de la COVID-19 - Premier cas confirmé au Québec de la nouvelle variante

29 décembre 2020, 09 h 55

Publié par : [Ministère de la Santé et des Services sociaux](#)

QUÉBEC, le 29 déc. 2020 /CNW Telbec/ - Le ministère de la Santé et des Services sociaux confirme qu'une première personne au Québec a été infectée par la nouvelle souche de la COVID-19, soit la variante S.

Cette personne a été en contact avec un membre de sa famille qui est revenu au Québec le 11 décembre dernier, après un séjour au Royaume-Uni, et qui a obtenu un résultat positif de la COVID-19 le 13 décembre.

L'enquête épidémiologique a démontré que la personne ayant voyagé n'a eu des contacts prolongés qu'avec les trois membres de sa famille, qui ont tous reçu un résultat positif à la COVID-19 et qui sont en isolement à leur domicile. La variante S a été identifiée chez l'une de ces personnes.

Les enquêtes ont été effectuées par les directions régionales de la santé publique de Montréal et de l'Estrie.

Les autorités de la Santé publique suivent l'évolution de la situation de très près. Les analyses sur les caractéristiques de cette nouvelle souche sont toujours en cours dans plusieurs pays et pour l'instant, il n'y a pas lieu de modifier les recommandations de santé publique. Au fur et à mesure que des informations seront confirmées sur cette nouvelle variante identifiée, elles seront communiquées à la population.

Faits saillants :

L'infection à la nouvelle variante a été détectée par le Centre universitaire de santé McGill (CUSM) et confirmée par le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ). L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) travaille à la mise en place d'un programme de surveillance pour identifier rapidement les nouvelles variantes du SARS-COV-2.

Notons qu'il est primordial que la population respecte l'ensemble des mesures et consignes en vigueur afin de limiter les risques de propagation de la COVID-19, d'autant plus [durant la période des fêtes](#).

Enfin, rappelons que tant le Gouvernement du Québec que le Gouvernement du Canada ont répété à maintes reprises qu'il n'est pas recommandé de voyager à l'extérieur du pays, et que tout voyage non essentiel devrait être reporté. Les personnes qui ont décidé tout de même d'ignorer les recommandations et qui reviennent d'un séjour à l'étranger doivent obligatoirement s'isoler pour une période de 14 jours et suivre les [consignes](#) avec la plus grande rigueur.

[29-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-premier-cas-confirme-au-quebec-de-la-nouvelle-variante/>

Suivi de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 : Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers - Mise à jour du 24 décembre 2020

24 décembre 2020, 13 h 10

Publié par : [Institut national d'excellence en santé et en services sociaux](#)

QUÉBEC, le 24 déc. 2020 /CNW Telbec/ - L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) rend disponible aujourd'hui la plus récente mise à jour des deux rapports qu'il produit de manière hebdomadaire en soutien aux décideurs et aux gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Il ressort du **rapport sur les risques d'hospitalisation** que :

- Le nombre de nouveaux cas est en hausse (8%) par rapport à la semaine précédente (14 203 versus 13 205);
- Proportionnellement, cette augmentation est plus importante chez les personnes de 80 ans et plus (+28%);
- L'augmentation du nombre de cas se poursuit depuis quatre semaines (+74%). Cette augmentation est cinq fois plus importante dans la grande région de Montréal par rapport au reste du Québec;
- Le nombre d'hospitalisations projetées a augmenté de plus de 50% depuis quatre semaines. Pour Montréal et ses régions avoisinantes, ce nombre a plus que doublé et représente maintenant près des deux tiers des hospitalisations projetées au Québec;
- Parmi les nouveaux cas confirmés au cours de la semaine du 14 au 20 décembre 2020, 717 présentent un risque élevé d'hospitalisation, ce qui représente une augmentation de 19% par rapport à la semaine précédente (603).

Quant au rapport sur les besoins hospitaliers, il met en lumière les éléments suivants :

- Pour le Québec dans son ensemble, les projections suggèrent une hausse du nombre de patients COVID-19 hospitalisés. Toutefois, la situation diffère selon les zones;
- Pour Montréal et ses régions proches (zone 1), l'augmentation des nouvelles hospitalisations projetées progresse de façon encore plus marquée. Les projections prévoient une augmentation importante de l'occupation des lits dans les prochaines semaines. Contrairement aux semaines précédentes, un dépassement des capacités dédiées ne peut être exclu, d'autant plus que la moitié des lits désignés sont déjà occupés;
- Pour les autres régions (zone 2), le nombre de nouvelles hospitalisations projetées demeure stable. Cependant, deux tiers des lits désignés pour les patients COVID-19 sont présentement occupés. Des dépassements des limites planifiées ne peuvent toujours pas être exclus dans certains hôpitaux;
- Le risque d'une augmentation des éclosions en milieu hospitalier demeure une préoccupation importante et pourrait réduire la marge de manœuvre des hôpitaux affectés.

L'INESSS tient à souligner **certaines limites en lien avec ces projections** :

- Les projections du rapport sur les besoins hospitaliers reposent sur les données colligées jusqu'au 20 décembre et ne considèrent pas les hospitalisations observées depuis cette date. Celles-ci se basent sur un taux de transmission constant et n'intègrent pas l'impact des mesures adoptées pour la période du 25 décembre au 11 janvier;
- Une analyse rétrospective des projections suggère que les modèles sont généralement robustes, mais que leur précision diminue avec le temps. L'hypothèse d'un taux de transmission constant semble moins plausible au-delà de la troisième semaine. Les graphiques ont été ajustés en conséquence;
- Rappelons qu'au-delà de la disponibilité des lits, d'autres facteurs influencent également la capacité hospitalière, notamment la disponibilité du personnel et du matériel;
- Il n'est toujours pas possible en ce moment d'exclure des données les cas qui sont placés en isolement préventif dans les lits d'hospitalisation, ce qui peut biaiser les projections d'hospitalisation.

Les deux rapports sont disponibles sur le site Web de l'INESSS dans la section [COVID-19/Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers](#). Ils sont mis à jour chaque semaine afin d'éclairer les décisions à prendre.

Rappelons que l'INESSS a pour mission de promouvoir l'excellence clinique et l'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la santé et des services sociaux. Au cœur de cette mission, l'Institut évalue notamment les avantages cliniques et les coûts des technologies, des médicaments et des interventions en santé et en services sociaux. Il émet des recommandations quant à leur adoption, leur utilisation ou leur couverture par le régime public, et élabore des guides de pratique clinique afin d'en assurer l'usage optimal. Toutes les publications de l'Institut se trouvent sur le site Web : www.inesss.qc.ca.

[24-12-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/suivi-de-levolution-de-lepidemie-de-covid-19-risques-dhospitalisation-et-projections-des-besoins-hos-12/>

Autres pays

Santé publique France – Mise à jour de la page COVID-19 Presse

Vaccination contre la COVID-19 : un défi logistique et scientifique

La stratégie nationale de vaccination a pour objectifs principaux de faire baisser la mortalité et les formes graves, de protéger les Français et le système de santé et de garantir la sécurité sanitaire de toutes les personnes vaccinées. Cette stratégie en plusieurs étapes s'appuie notamment sur les recommandations de la Haute autorité de santé (HAS). Aujourd'hui, pour rendre possible cette stratégie au plus près des Français, un processus logistique inédit a été mis en place par Santé publique France en lien avec le ministère de la Santé et avec l'appui des acteurs territoriaux pour couvrir l'ensemble des étapes allant de l'achat à la distribution des vaccins. Les premières vaccinations ont eu lieu ce dimanche 27 décembre et l'évolution de la campagne de vaccination sera observée de très près avec la mise en place d'indicateurs de suivi de la couverture, de l'efficacité et de l'adhésion vaccinale.

Phase 1 de la stratégie de vaccination : plus d'1 million de personnes concernées

Le coup d'envoi de la première phase de vaccination ce dimanche 27 décembre a concerné (conformément aux [recommandations de la Haute autorité de santé \(HAS\)](#)), des établissements accueillant des personnes âgées. Elle montera en charge tout au long du mois de janvier. Dans cette perspective, Santé publique France a passé des commandes de plusieurs millions de doses de vaccins. Pour la conservation très spécifique des premiers vaccins (-80°C), plus d'une centaine de congélateurs ont été commandés et sont livrés aux dépositaires de Santé publique France et aux établissements de santé pivots..

Pour 75% des établissements accueillant des personnes âgées, la livraison des vaccins dans leurs pharmacies référentes repose sur les dépositaires prestataires de Santé publique France et leurs transporteurs, sous la responsabilité de Santé publique France. Pour 25% des établissements (EHPAD et USLD), les livraisons seront assurées par 100 établissements de santé dits « pivots », qui ont l'habitude d'approvisionner ces EHPAD et USLD. Préalablement à l'arrivée du vaccin, des dispositifs médicaux stériles nécessaires à la reconstitution et à l'administration des vaccins ont été commandés et sont livrés aux pharmacies concernées. Les officines et les établissements hospitaliers se chargeront de distribuer les doses et le matériel directement aux EHPAD et aux USLD.

La planification des livraisons est établie à partir de l'estimation du nombre de personnes à vacciner par département, information recueillie par les Agences régionale de santé et transmise à Santé publique France. Des livraisons espacées chacune de 21 jours sont prévues pour chaque établissement afin de couvrir la posologie de deux doses par vaccination. Lors de cette première phase de la stratégie vaccinale et grâce à ce dispositif, la vaccination pourra être proposée à plus d'un million de personnes, réparties dans près de 10 000 établissements (EHPAD et USLD).

« Le vaccin Pfizer/ BioNTech a des caractéristiques très particulières, notamment une conservation jusqu'à 6 mois à -80°C, une stabilité de 5 jours à 5°C incluant une durée de 12 heures dans les transports et une stabilité de 6h après dilution. La réception et le déstockage à -80°C des doses doivent être effectués avec des gants de protection. La vaccination requiert l'injection de 2 doses par personne espacées de 21 jours. Ces paramètres constituent un défi logistique majeur pour acheminer les doses au plus près des personnes qui ont choisi d'être vaccinées. Ce circuit

logistique inédit, co-construit avec de nombreux acteurs, s'appuie sur des relais territoriaux solides avec des équipes formées » Dr Christine Debeuret, Pharmacien Responsable de l'établissement pharmaceutique.

La construction d'indicateurs de suivi de la campagne de vaccination

Afin de suivre l'évolution de la campagne de vaccination, l'Agence fait évoluer les dispositifs de surveillance. Les équipes de Santé publique France préparent actuellement la production des indicateurs de suivi de la couverture vaccinale afin d'identifier le pourcentage des personnes ciblées ayant été vaccinées. Ces nouveaux indicateurs permettront un suivi très fin et ces indicateurs seront rendus publics de façon très régulière.

La surveillance mise en place sera également en mesure d'évaluer l'efficacité vaccinale au plus proche du temps réel, en donnant par exemple la proportion des personnes ayant été contaminées après avoir été vaccinées.

Parallèlement, l'adhésion vaccinale fait également l'objet d'un suivi tant il est déterminant pour l'efficacité du programme de vaccination. Intentions vaccinales, déterminants, adhésion des professionnels de santé sont étudiés, et régulièrement mesurés. Ces résultats sont partagés sous la forme de publications régulières.

[28-12-2020]

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2020/vaccination-contre-la-covid-19-un-defi-logistique-et-scientifique>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

6 JANVIER 2021

[Pour la période du lundi 4 au mercredi 6 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 6 JANVIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	2
MFA	3
CCNSE	3
Statistique Canada	4
ICIS	4
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	5

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Données épidémiologiques pour la COVID-19

[PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PRÉSENTE LE BILAN DE LA DERNIÈRE JOURNÉE](#)

6 janvier 2021, 11 h 00

QUÉBEC, le 6 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Les plus récentes données sur l'évolution de la COVID-19, au Québec, font état de 2 641 nouveaux cas pour le 5...

Source : https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1

Mise à jour : Efficacité des vaccins

In studies, RNA-based vaccines triggered a good immune response against COVID-19, even in older adults.

Source : <https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/progress-of-the-covid-19-vaccination/>

Mise à jour: Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

l'Arrêté numéro 2020-108 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 30 décembre 2020 (PDF 109 Ko).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Campagne de vaccination

- Questions et réponses sur la campagne de vaccination contre la COVID-19 – À l'intention des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux.

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

- Vaccination contre la COVID-19 à l'intention des professionnels.

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/>

Mise à jour: Directives liées à la COVID-19

- Directive sur la déclaration obligatoire de tous les cas de COVID-19
- Directive sur les déclarations des décès liés à la COVID-19 aux directions de santé publique régionales
- Déclaration des manifestations cliniques inhabituelles (MCI) graves survenant à la suite de la vaccination contre la COVID-19
- Directives sur la couverture médicale dans les milieux de vie pour aînés en contexte de la pandémie de COVID-19

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Distribution du vaccin

▪ Obtention d'un nombre suffisant de vaccins

Le 9 décembre 2020, nous avons autorisé le premier vaccin au Canada pour la prévention de la COVID-19. Renseignez-vous sur les [vaccins contre la COVID-19 autorisés au Canada](#).

Nous travaillons pour faire en sorte que tout le monde au Canada y ait accès le plus rapidement possible. Ainsi, nous collaborons avec les provinces et territoires puisqu'ils sont chargés de la planification et de l'exécution des programmes de vaccination.

Nous travaillons pour faire en sorte que tout le monde au Canada ait accès aux vaccins le plus rapidement possible. Pour ce faire, nous collaborons avec les provinces et territoires puisqu'ils sont chargés de la planification et de l'exécution des programmes de vaccination.

Nous investissons dans une vaste sélection de vaccins et nous déployons beaucoup d'efforts pour faire en sorte que les doses de vaccin soient disponibles le plus rapidement possible après l'autorisation. Mais il faudra du temps avant qu'il y ait suffisamment de vaccins pour tout le monde au Canada. C'est pourquoi nous avons élaboré des recommandations visant à cerner les populations prioritaires qui recevront les premières doses des vaccins, en collaboration avec les intervenants suivants :

- Les provinces et les territoires
- Le Comité consultatif national de l'immunisation

Le gouvernement du Canada fournira également un soutien supplémentaire pour :

- garantir des installations de stockage
- se procurer des fournitures (comme des aiguilles, des tampons et de la gaze)
- aider à la distribution à l'échelle du pays

▪ Groupes qui recevront le vaccin en premier

La priorité pour la vaccination précoce contre la COVID-19 sera accordée aux populations suivantes :

Les populations suivantes doivent être prioritaires pour la vaccination contre la COVID-19.

- Les résidents et le personnel des lieux d'habitation collective qui offrent des soins aux personnes âgées.
- Les adultes âgés de 70 ans et plus, par ordre de priorité :
 1. en commençant par les adultes âgés de 80 ans et plus
 2. en diminuant l'âge d'admissibilité par tranche de 5 ans jusqu'à 70 ans à mesure que les stocks deviennent disponibles
- Les travailleurs de la santé qui sont en contact direct avec les patients, y compris :
 - ceux qui travaillent dans le secteur des soins de santé
 - les travailleurs de soutien personnel
- Les adultes dans les [communautés autochtones](#).

▪ Distribution des vaccins

Toutes les personnes au Canada à qui les autorités sanitaires fédérales, provinciales et territoriales l'ont recommandé recevront le vaccin contre la COVID-19. Depuis décembre 2020, des doses des vaccins sont distribuées par phase au Canada. En supposant que l'approvisionnement en vaccins sûrs et efficaces se poursuit, il devrait y avoir assez de doses pour immuniser toutes les personnes au Canada pour lesquelles les vaccins sont approuvés et recommandés. Nous nous attendons à y arriver d'ici septembre 2021.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Mise à jour : Directives pour les voyageurs

▪ Test de dépistage de la COVID-19 requis pour les voyageurs aériens à destination du Canada

À compter du 6 janvier 2021 à 23 h 59 (HNE) les voyageurs aériens âgés de 5 ans ou plus seront tenus de présenter une preuve d'obtention d'un résultat négatif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 au transporteur aérien avant d'embarquer dans un vol international à destination du Canada. Consultez le [communiqué de presse pour les voyageurs aériens](#).

▪ Quarantaine ou isolement obligatoire de 14 jours

Toute personne entrant au Canada doit suivre les [exigences d'isolement ou de quarantaine obligatoire](#). Le non-respect des exigences obligatoires constitue une infraction grave et entraîne des conséquences et des sanctions.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

▪ Les vols en provenance du Royaume-Uni

À partir du 23 décembre 2020 : [le Canada suspend les vols en provenance du Royaume-Uni jusqu'au 6 janvier 2021](#). Nous surveillons la situation de près. Les restrictions de voyage pourraient changer avec peu de préavis.

Source : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19.html>

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Find the latest guidance documents and updates to the website for health professionals.

JANUARY 5

- Updated: [Interim guidance for self-collected specimens for acute COVID-19 diagnosis in settings without accessible health services](#)

JANUARY 4

- New: [COVID-19 Entrance screening tool for health care facilities](#)

- New: [COVID-19 Patient screening tool for direct care interactions](#)
- New: [COVID-19 Health care worker self-check and safety checklist](#)
- New: [Point of care risk assessment \(PCRA\)](#)

DECEMBER 31

- Updated: [Multisystem Inflammatory Syndrome in Children \(MIS-C\) Temporally Associated with COVID-19](#)

DECEMBER 24

- Updated: [COVID-19 ethical decision-making framework](#)

December 23

- New: COVID-19 epidemiology and modelling briefing: [Year to Date Summary](#)

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Mise à jour: Latest releases from the Daily

- Provisional death counts and excess mortality
- Study: The COVID-19 pandemic takes a toll on life satisfaction

Source : <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

- **Ongoing trials for drugs in the prevention and treatment of COVID-19**

This report provides information on ongoing randomized controlled trials of drugs being investigated to treat or prevent COVID-19. It will be updated every two weeks. Ongoing trials of vaccines and plasma-based therapies are addressed in separate CADTH reports. Link to Report Ongoing Trials for Drugs in the Prevention and Treatment of COVID-19 (Updated December 23, [...])

Source : <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

Autres pays

Mise à jour: CDC

- [EARLY RELEASE: Allergic Reactions Including Anaphylaxis After Receipt of the First Dose of Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine - United States, December 14-23, 2020](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Interim Laboratory Biosafety Guidelines for Handling and Processing Specimens Associated with Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Interim Guidelines for Collecting, Handling, and Testing Clinical Specimens for COVID-19](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: Santé publique de France

LE POINT SUR LA SITUATION (6 JANVIER 2021)

En semaine 52 (du 21 au 27/12/20), la circulation du SARS-CoV-2 s'est poursuivie à un niveau élevé. Dans le contexte des fêtes de fin d'année, cette situation reste très préoccupante et appelle à la plus grande vigilance, du fait d'une possible flambée épidémique dans les semaines à venir.

Le nombre de tests a continué d'augmenter et 11 780 cas confirmés ont été rapportés en moyenne chaque jour en France. Sur les quatre premiers jours de la semaine, le nombre moyen de cas était de 17 348 par jour et de 4 356 sur les trois derniers jours. Parmi ces cas confirmés, plus de la moitié ne présentaient pas de symptômes.

En milieu hospitalier, les nombres de nouvelles hospitalisations et d'admissions en réanimation se maintenaient à un niveau élevé. Le 29 décembre 2020, 24 776 personnes atteintes de COVID-19 étaient hospitalisées, dont 2 675 en réanimation.

Le nombre de nouveaux décès liés à la COVID-19, incluant les décès survenus à l'hôpital et en établissements médico-sociaux (décès survenus à domicile non inclus), restait également très élevé. Ce nombre a diminué en semaine 51 ; cependant, la période des congés peut contribuer à rallonger le délai de consolidation des données. Cette évolution méritera d'être confirmée. L'évolution des décès de la semaine 52 ne peut être interprétée.

Deux cas du nouveau variant du SARS-CoV-2 détecté au Royaume-Uni ont été rapportés en France, ainsi qu'un cas du nouveau variant détecté en Afrique du Sud. Des mesures ont été prises pour identifier la présence et la circulation de ces variants en France au travers des données de séquençage des virus, et des conduites à tenir ont été diffusées auprès des professionnels de santé.

Les mesures de prévention et de distanciation sociale restent essentielles, notamment dans les regroupements familiaux, pour protéger les personnes vulnérables vis-à-vis de la COVID-19. Ces mesures, associées aux mesures collectives, sont actuellement les principaux moyens permettant de freiner la circulation du virus SARS-CoV-2 et d'en réduire l'impact sur le système de soins et la mortalité. L'utilisation des outils numériques ([TousAntiCovid](#)) est également recommandée pour renforcer les mesures de suivi des contacts et d'isolement rapide.

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde>

Mise à jour: Rules and requirements when entering Norway

Rules for quarantine and testing on arrival are updated continuously and can change quickly. The following requirements apply upon entry:

- Registration obligation for arrivals in Norway: Everyone who crosses the border into Norway from areas with a quarantine duty ("red countries / areas"), including Norwegian citizens, must fill in a travel registration form before arriving in the country.
- Requirement for negative test before arrival in Norway: Anyone who arrives in Norway from areas with a quarantine duty must present a certificate of a negative COVID-19 test taken during the 72 hours before entry. If they do not present a certificate, they may be refused entry. The requirement does not apply to Norwegian citizens, residents in Norway, people in transit or people who frequently cross the border into Norway from Sweden and Finland to work. However, it is recommended that they are tested.
- Test upon arrival: From 2 January, there is an obligation to be tested for COVID-19 upon arrival in Norway. The obligation applies to everyone who arrives in Norway from areas with a quarantine duty, including Norwegian citizens. The test should be taken as soon as possible and no later than 24 hours after arrival in Norway.

Familiarise yourself with the rules that apply when entering Norway. Additional information about entry rules:

- [Information about entry to Norway](#) (helsenorge.no)
- [Information for travellers arriving in Norway - several languages](#) (Directorate of Health)

There are separate rules on quarantine and testing for people arriving from the UK

- [Stricter infection control measures for travellers from the UK](#) (government.no)

Entry quarantine upon arrival in Norway

Everyone arriving in Norway from abroad shall be in quarantine for 10 days, with the exception of specified countries in Europe with sufficiently low transmission (yellow areas and countries).

People who come to Norway from abroad can be released from quarantine if they test negative for COVID-19 twice after arrival. The first test must be taken within 24 hours of arrival, the second no earlier than seven days after arrival. The second test must have been done by RT-PCR method (not rapid test). The possibility of shortening the entry quarantine during testing depends on whether there is capacity to carry out the tests, or that the employer arranges the tests. If the second test is not taken, the person must be in the entry quarantine for 10 days.

Vaccination does not currently affect quarantine requirements or test recommendations.

People who shall be in quarantine after entering Norway shall stay at a quarantine hotel. There are some exceptions to the rules for quarantine hotels, described here: [§ 5. Krav til de som skal være i innreisekarantene](#) (Lovdata)

(Requirements for people who shall be in entry quarantine - COVID-19 regulations). There are special requirements for [places of quarantine](#) when it is not carried out in a quarantine hotel.

- [Information about entry to Norway and quarantine hotels](#) (helsenorge.no)

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/travel-advice-COVID19/?term=&h=1>

Mise à jour: Norwegian Institute of Public Health

- The effects of COVID-19 on children and youth's wellbeing

Research question: what are the effects of the COVID-19 pandemic on the wellbeing of children and youth?

- Vaccine against coronavirus – Comirnaty (Biotech and Pfizer)
- Quick guide to the coronavirus vaccine.

Source : <https://www.fhi.no/en/publ/>

The Norwegian Institute of Public Health (NIPH) recommends reserving vaccines for 15,000 employees in specialist health care. The primary health care can receive up to 20 per cent of the doses that are designated for the municipalities. The reason for this is a significant risk of more cases of infection in the weeks to come.

Source : <https://www.fhi.no/en/news/>



Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

8 JANVIER 2021

[Pour la période du mercredi 6 janvier au vendredi 8 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 8 JANVIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**3 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	16
Canada	17
StatCan	20
AUTRES PAYS : OMS, GOV.UK, RCOG, SPF, NIPH, FDA, CDC	21

Québec.ca

Nouvelle page : Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

« En raison de l'évolution récente de la situation épidémiologique, tout le Québec, sauf les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik, se retrouvent en alerte maximale (zone rouge) du **9 janvier au 8 février 2021 inclusivement**.

Mesures en vigueur

Visiteurs à domicile (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

Interdits :

- visiteurs d'une autre adresse

Acceptés :

- un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (il est demandé de toujours recevoir la même personne afin de limiter les contacts sociaux)
- une personne proche aidante
- personnes offrant service ou soutien
- main-d'œuvre pour travaux prévus

Rassemblements privés à l'intérieur ou à l'extérieur

Interdits

Couvre-feu

Dès samedi le 9 janvier, un couvre-feu sera désormais en vigueur. Entre 20 heures et 5 heures du matin, il sera interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail;
- Une personne qui doit se rendre chercher les médicaments dont elle a besoin à la suite d'un rendez-vous médical;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
- Une personne qui revient de l'étranger (en raison du travail par exemple) par un vol de nuit et doit retourner à sa résidence;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins »;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail.

Les policiers continueront d'assurer le respect des mesures sanitaires et pourront intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Afin de permettre aux personnes qui se déplacent durant le couvre-feu en raison de leur travail de démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, les employeurs sont invités à télécharger, à remplir et à signer le formulaire *Attestation de l'employeur – Déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec*.

Services de garde éducatifs à l'enfance (garderies)

Tous les services de garde peuvent recevoir 100 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis.

Les services de garde en milieu familial peuvent recevoir le nombre régulier d'enfants indiqué à leur reconnaissance en vigueur.

Les services de garde éducatifs à l'enfance seront fermés seulement en cas d'une éclosion dans l'établissement, déclarée par la santé publique.

La fréquentation des services de garde est facultative. L'enfant ne peut pas perdre sa place même s'il ne fréquente pas le service de garde. **Les frais de garde restent en vigueur** et doivent être assumés par les parents, que leur enfant fréquente ou non le service.

Les organismes communautaires Famille et les centres de pédiatrie sociale en communauté peuvent continuer d'offrir des services.

Pour leur part, les haltes garderies demeurent fermées.

Déplacements entre les régions et les villes

Non recommandés (sauf déplacements essentiels, étudiants, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises).

Enseignement préscolaire et primaire

Les élèves du préscolaire et du primaire retourneront en classe le 11 janvier, selon le calendrier scolaire de leur école.

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classe stables différents. Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis pour le personnel. Port d'un couvre-visage par tous les élèves en tout temps dans les corridors et les aires communes. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel. Port du couvre-visage en classe obligatoire pour les élèves de 5^e et 6^e année.

Les élèves du préscolaire n'ont pas à porter le couvre-visage.

Activités parascolaires suspendues.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus sauf pour le service de garde et pour les mandataires de projets pédagogiques particuliers.

Port du masque de procédure (ou chirurgical) pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classe stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique.

Repas du midi avec les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

Enseignement secondaire

Les élèves du secondaire demeureront à la maison et les services éducatifs à distance, selon l'horaire habituel, seront offerts jusqu'au 15 janvier 2021 inclusivement, selon le calendrier scolaire de leur école. Retour en classe à partir du 18 janvier 2021.

Port d'un masque de procédure par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue. Deux masques de procédure seront distribués quotidiennement aux élèves et enseignants. Activités parascolaires suspendues.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus.

Port du masque de procédure pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Repas du midi avec le groupe-classe stable.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi.

Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne proviennent pas du même groupe-classe stable ou cours à distance.

Éducation des adultes et formation professionnelle

Retour en classe à partir du 18 janvier 2021.

Port du masque de procédure obligatoire en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école, pour tous les élèves. Distanciation physique de 2 mètres en tout temps entre les élèves et les enseignants. S'il est impossible de le faire, les élèves et les enseignants doivent se doter d'équipement de protection individuel (ÉPI).

Port du masque de procédure en tout temps pour le personnel, sauf en classe, où ils doivent maintenir une distance de 2 mètres avec leurs élèves.

Privilégier la formation à distance pour les programmes d'études s'y prêtant le mieux.

Stages et laboratoires maintenus.

Présence physique en classe priorisée pour les élèves à risque de décrochage ou à besoins particuliers.

Activités parascolaires et sorties éducatives suspendues.

Enseignement supérieur

Un maximum d'activités d'enseignement à distance.

Activités en classe permises si la présence de l'étudiant est essentielle à l'acquisition ou à l'évaluation des connaissances.

Stages et laboratoires maintenus.

Bibliothèques demeurent ouvertes uniquement pour l'utilisation du comptoir de prêts et l'accès à des espaces de travail individuels.

Activités parascolaires et sorties éducatives suspendues.

Loisir et sport

Les déplacements en provenance ou en direction d'une zone rouge ne sont pas recommandés.

Les activités sportives et récréatives devront désormais se limiter à la bulle familiale. Les activités telles que la marche et la pratique du ski alpin et du ski de fond seront tolérées, à condition que ce ne soit pas en groupe. Les stations de ski alpin demeureront ouvertes, mais celles offrant du ski de soirée devront cesser leurs activités à 19 h 30 jusqu'au 8 février inclusivement, ceci afin de respecter le couvre-feu en vigueur.

Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux à accès libre, la capacité d'accueil doit être indiquée, de même qu'un rappel des consignes sanitaires.

Les activités extérieures réalisées en pratique libre dans le respect des consignes sanitaires.

Les activités sportives intérieures seront interdites à compter du 9 janvier 2021, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont reçu une autorisation de la Santé publique.

CHSLD et résidences privées pour aînés (RPA)

Consulter la page [Confinement dans les CHSLD, RI et RPA](#) (CETTE PAGE N'EST PAS ENCORE MISE À JOUR) pour connaître les mesures qui s'appliquent aux différentes situations.

Visites à des fins humanitaires autorisées.

Visites de personnes proches aidantes :

- 1 personne proche aidante connue par jour ;
- 2 personnes proches aidantes maximum différentes pourront être identifiées par l'usager ou résident afin d'avoir accès au milieu de vie durant la période de confinement.

Fermeture des commerces non prioritaires

Les [commerces considérés comme non prioritaires](#) doivent fermer leurs portes jusqu'au 8 février 2021. Ceux ayant l'autorisation d'exercer leurs activités doivent quant à eux offrir seulement des biens et services considérés comme essentiels.

La cueillette à la porte sera toutefois permise. Ainsi, il sera possible d'acheter un produit en ligne et de le faire livrer ou d'aller le chercher sur place, sans entrer dans le commerce, en respectant les consignes sanitaires.

À compter du 9 janvier, afin de s'arrimer avec le couvre-feu de 20 h, tous les commerces devront fermer leurs portes au plus tard à 19 h 30.

Durant la période de couvre-feu, les pharmacies et les stations-service demeureront ouvertes selon leur horaire habituel. Les pharmacies ne pourront vendre que des médicaments et des produits essentiels, tandis que les stations-service ne pourront vendre que de la nourriture, de l'essence et des produits pour véhicules routiers.

Manufacturier et construction

Réduction des activités au minimum nécessaire pour assurer la réalisation des engagements. Obligation de télétravail lorsque possible et ajustement des quarts de travail pour limiter les présences sur les sites de production et de construction au même moment.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) intensifiera ses interventions dans les milieux de travail afin de s'assurer du respect des consignes sanitaires.

Espaces à bureau

Dans toutes les régions, le télétravail est obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les bureaux du 17 décembre 2020 au 8 février 2021 inclusivement, à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation, qu'elle soit publique ou privée.

Restaurants

Salles à manger fermées

Livraison, mets pour emporter et commandes à l'auto seulement. Durant la période de couvre-feu, seule la livraison demeurera possible

Bars, brasseries, tavernes, casinos

Fermés

Microbrasseries et les distilleries, fermés uniquement pour leurs services de consommation sur place de nourriture ou de boisson

Activités organisées dans un endroit public

Interdites, sauf pour les funérailles (maximum de 25 personnes excluant les travailleurs de l'entreprise de services funéraires et les bénévoles dans le bâtiment ou à l'extérieur de celui-ci, et tenue obligatoire d'un registre des présences). De plus, aucune nourriture et alcool ne peut être servi.

Les manifestations demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps

Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur

Salles de spectacle, cinémas, théâtres, et musées fermés

Bibliothèques ouvertes pour les comptoirs de prêts et les espaces de travail

Soins personnels et esthétiques

Fermeture des services jusqu'au 8 février 2021

Saunas et spas fermés, à l'exception des soins de massothérapie qui y sont dispensés

Services professionnels et de santé en cabinet privé

Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne

Organismes communautaires

Maintien des services

Autres mesures applicables à long terme

Interventions policières accrues

Rapports d'infraction et amendes pour le non-respect des mesures » [07-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Mise à jour : Liste des commerces prioritaires

« **Du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement : maintien de la fermeture des commerces non prioritaires.** La fermeture des commerces non prioritaires est maintenue jusqu'au 8 février 2021. Il sera toutefois possible d'acheter un produit en ligne ou par téléphone et de se le faire livrer ou d'aller le chercher sur place, à condition que le ramassage soit effectué à l'extérieur. Par ailleurs, tous les commerces, à l'exception des pharmacies et des stations-service, devront être fermés à 19 h 30 pour respecter le couvre-feu de 20 h » [07-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Mise à jour : Soutien à l'industrie touristique (COVID-19)

« Tenue d'activités touristiques

Consignes générales

Tout le Québec, sauf les Terres-Cries-de-la-Baie-James et le Nunavik, sera en alerte maximale (zone rouge) du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement.

Seuls les occupants d'une même résidence privée peuvent se trouver dans une unité d'hébergement d'un établissement d'hébergement touristique.

Les restaurants et aires de restauration des sites touristiques et des établissements d'hébergement touristique doivent fermer (livraisons, livraisons aux chambres et commandes à emporter permises).

Les établissements d'hébergement touristique et les attraits touristiques suivants doivent fermer :

- auberges de jeunesse;
- institutions muséales;
- biodôme;
- planétariums;
- insectariums;
- jardins botaniques;
- aquariums;
- jardins zoologiques;
- arcades;
- centres et parcs d'attractions;
- parcs aquatiques;
- saunas et spas (les soins personnels qui y sont offerts peuvent toutefois être prodigués);
- cinémas et salles où sont présentés des arts de la scène, y compris les lieux de diffusion.

Les rassemblements dans les lieux publics intérieurs et extérieurs, y compris les rencontres d'affaires, les festivals et les événements, sont interdits.

Les entreprises et les attraits touristiques qui ne se trouvent pas dans cette liste, dont les sites thématiques et les excursions maritimes, peuvent poursuivre leurs activités en continuant d'appliquer les mesures sanitaires en vigueur.

Toutefois, elles doivent fermer leurs portes au plus tard à 19 h 30.

Les activités guidées (cours, traîneaux à chiens, etc.) sont interdites.

La pratique des activités touristiques doit se faire en respectant les [Consignes sanitaires de base](#), incluant les normes relatives à la distanciation physique et au port du couvre-visage, ainsi que les autres [Précisions sur les mesures en vigueur](#), dont celles liées aux déplacements interrégionaux et aux rassemblements (intérieurs et extérieurs). » [08-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/soutien-industrie-touristique-covid19/>Mise à jour : Directives spécifiques pour le secteur du loisir et sport

« Les activités physiques, sportives et de loisirs hivernales pratiquées dans un environnement extérieur sont moins risquées pour la transmission du virus que celles à l'intérieur. C'est pour cette raison que les activités extérieures comme le patin, le ski de fond, le ski alpin, la planche à neige, la raquette, la pêche blanche, la motoneige, le vélo à pneus surdimensionnés, la glissade sur tube, etc. sont à privilégier cet hiver pour les personnes seules ou les occupants d'une même résidence privée ou de ce qui en tient lieu.

Les activités sportives et de loisir intérieures seront interdites à compter du 9 janvier 2021, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont reçu une autorisation de la Santé publique.

Les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, lavabos, etc.) sont nettoyées plusieurs fois par jour. La fréquence de nettoyage et de désinfection des vestiaires et des installations sanitaires est augmentée et ajustée en fonction de l'achalandage. Pour en savoir davantage, consultez le document [COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces](#).

Les activités locales ou à proximité sont privilégiées. Les arrêts non essentiels doivent être minimisés et doivent permettre de se rendre directement au lieu de pratique sportive. Une fois les joueurs arrivés à destination, il importe de respecter les consignes de santé publique.

Déroulement de l'activité physique ou sportive et à l'extérieur : Les participants sont encouragés à arriver prêts pour participer à l'activité et à l'heure prévue afin d'éviter les rassemblements. Ils sont invités à quitter le plus rapidement possible à la fin de l'activité. Les spectateurs sont interdits. » [08-01-2020]

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/directives-specifique-loisir-sport/#c79638>

Nouvelle page : Pandémie de COVID-19 - Un plan actualisé pour l'éducation : des mesures importantes pour maintenir nos écoles ouvertes et soutenir la réussite scolaire

« Afin d'assurer un retour en classe dans les conditions les plus sécuritaires qui soient les 11 et 18 janvier, le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge, accompagné du D^r Richard Massé, conseiller médical stratégique à la Direction de la santé publique, annonce la mise en place d'une série de nouvelles mesures

pédagogiques et sanitaires. Ce plan actualisé permettra aux élèves et aux membres du personnel de bénéficier de tout le soutien nécessaire pour poursuivre l'année scolaire.

Mise en place d'un programme de tutorat et de mesures supplémentaires pour la réussite scolaire et la santé mentale

Tout d'abord, pour soutenir davantage les élèves vivant des difficultés scolaires, le gouvernement annonce le lancement de divers programmes de tutorat qui débiteront dès la fin de janvier. Par l'entremise de la plateforme « Répondez présent », une banque de tuteurs sera constituée et un appel sera lancé au personnel volontaire des centres de services scolaires, aux retraités de l'éducation ainsi qu'aux étudiants collégiaux et universitaires pour soutenir les élèves dans le besoin. Les enseignants pourront diriger leurs élèves vers ces services gratuits. Des forums pédagogiques accessibles aux élèves, sept jours sur sept, seront également organisés avec la collaboration d'organismes partenaires.

Par ailleurs, une application mobile sera créée permettant aux jeunes d'avoir accès à de nombreuses ressources, témoignages, vidéos, etc. Cette initiative, en collaboration avec des organismes partenaires, vise à offrir davantage de soutien psychosocial et à renforcer le filet de sécurité nécessaire pour que les élèves puissent réaliser leur plein potentiel. De plus, des espaces d'échanges sur des thèmes répondant aux besoins des jeunes seront instaurés pour permettre de briser l'isolement et offrir des avenues pour gérer le stress. Un service de messagerie (*chat*) accessible partout au Québec sera aussi pris en charge par des modérateurs et intervenants.

Annulation des épreuves ministérielles et report du premier bulletin

Tel que cela a été annoncé l'automne dernier, l'année scolaire en cours comportera seulement deux étapes au lieu de trois. De plus, compte tenu de la situation, la production du premier bulletin, prévue le 22 janvier, peut être repoussée jusqu'au 5 février au besoin. Aussi, comme l'ont demandé plusieurs intervenants, nous modifierons la pondération des bulletins de manière à ce que le premier bulletin ait une importance moins grande. Un nouveau guide clair résumant les savoirs essentiels incontournables à enseigner est également en production par le Ministère et sera rendu disponible pour les enseignants d'ici la fin de janvier. Dans ces conditions, les épreuves ministérielles au primaire et au secondaire sont annulées pour l'année scolaire 2020-2021.

Enseignement à distance : du matériel informatique pour tous

Nous pouvons maintenant confirmer que tous les centres de services scolaires disposent d'assez de matériel informatique pour répondre aux besoins de l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire qui n'ont pas d'équipement dédié à la maison. Grâce aux commandes effectuées depuis juin dernier, ainsi qu'à la nouvelle réserve ministérielle de matériel informatique, mise en place à la demande du ministre de l'Éducation, tous les élèves auront accès à un appareil informatique adéquat pour poursuivre leurs apprentissages à distance.

Mesures sanitaires renforcées

À ces nouvelles mesures de soutien pédagogique et psychosocial s'ajouteront des mesures sanitaires supplémentaires visant à limiter au maximum la propagation du virus dans nos écoles. Ainsi, dès le retour à l'école, le port du couvre-visage sera obligatoire en classe pour tous les élèves des 5^e et 6^e années du primaire. Les élèves des 1^{er} et 2^e cycles du primaire devront, quant à eux, porter le couvre-visage lors de leurs déplacements à l'intérieur, dans toutes les aires communes et dans les transports scolaires. De plus, tous les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes devront porter un masque de procédure plutôt qu'un couvre-visage. Ces masques leur seront fournis à raison de deux par jour.

Finalement, dans le but d'assurer un contrôle rigoureux de la qualité de l'air dans les écoles, des tests ont été réalisés en décembre dernier pour mesurer le taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans 330 bâtiments scolaires. Les résultats obtenus permettent de constater des résultats optimaux, sous l'objectif de 1 000 ppm de CO₂, dans la vaste majorité des classes testées. Cependant, des interventions immédiates seront nécessaires pour environ 3 % des locaux testés. Également, les CSS et les CS devront effectuer des tests de qualité de l'air dans l'ensemble des établissements du réseau scolaire, dès maintenant et tous les ans, pour s'assurer de leur conformité. Des interventions rapides seront également faites lorsque nécessaire, conformément aux nouvelles recommandations émises par les autorités de santé publique à la suite du

rapport du groupe d'experts scientifiques et techniques, coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Des experts membres d'un ordre professionnel et désignés par un comité gouvernemental multipartite (formé du MEQ- MSSS- CNESST) seront dédiés et mis à contribution.

Citation :

« En juin dernier, nous avons présenté un plan solide, élaboré avec l'expertise des partenaires du réseau scolaire et des autorités de santé publique, permettant à tous les élèves de retourner poursuivre leurs apprentissages en classe pour la rentrée de septembre, après de trop longs mois passés à la maison. Ce plan a porté ses fruits, grâce notamment au travail incroyable du personnel scolaire. Contrairement à d'autres endroits dans le monde, nous avons toujours priorisé la présence des élèves en classe, et nous souhaitons ardemment poursuivre en ce sens en 2021. Pour nous assurer que nos élèves continuent d'apprendre, de socialiser et de se développer dans les meilleures conditions qui soient, nous actualisons aujourd'hui notre plan en y apportant de nouveaux ajustements qui tiennent compte à la fois de la situation sanitaire et de la situation pédagogique dans nos écoles. Nous sommes convaincus que les nouvelles mesures annoncées permettront non seulement de faire baisser la pression chez les élèves, leurs parents et le personnel, mais également de donner un soutien supplémentaire aux élèves qui en ont le plus besoin et de terminer ainsi cette année scolaire exceptionnelle en force. »

Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation

Rappel du retour en classe :

- Les écoles primaires ouvriront leurs portes le 11 janvier.
- Les écoles secondaires, les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle ouvriront le 18 janvier.
- Au secondaire, les classes ou les écoles spécialisées qui offrent des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation à des élèves lourdement handicapés ainsi que les établissements d'enseignement privés spécialisés en adaptation scolaire pourront toutefois continuer à recevoir leurs élèves à l'école selon le calendrier scolaire habituel. Il sera aussi possible pour l'équipe-école de permettre à certains élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) ou à des élèves vulnérables qu'ils auront identifiés préalablement de recevoir des services éducatifs en présence d'ici la rentrée du 18 janvier.
- Pour cette même période, dans les régions où le réseau Internet est inaccessible ou inadéquat pour la formation à distance, sous la supervision de personnel non enseignant, les élèves pourront exceptionnellement se rendre dans les établissements afin de profiter du réseau Internet pour l'enseignement à distance. Dans tous ces cas, les mesures de distanciation et les règles sanitaires lorsque des élèves ou du personnel sont en présence devront être respectées.
- En ce qui a trait aux élèves de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes, lorsque le programme ou les compétences à acquérir le requièrent, notamment pour maîtriser des apprentissages pratiques sur des équipements spécifiques ou en laboratoire, ces services pourront être offerts en présence à partir du 11 janvier. » [08-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-covid-19-un-plan-actualise-pour-education-des-mesures-importantes-pour-maintenir-nos-ec/>

Nouvelle page : Pandémie de la COVID-19 - Rapport du groupe d'experts concernant la ventilation et la transmission de la COVID-19 en milieu scolaire et en milieu de soins

« Le ministère de la Santé et des Services sociaux annonce que le rapport du groupe d'experts concernant la ventilation et la transmission de la COVID-19 en milieu scolaire et en milieu de soins vient d'être déposé. Ce

rapport fait le point sur les connaissances scientifiques entourant le mode de transmission de la COVID-19 en lien avec la ventilation. Il vise à soutenir la prise de décision des autorités afin de prévenir la propagation du virus, tout particulièrement en ce qui a trait aux établissements des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

Les travaux menés par le groupe d'experts ont été basés sur la documentation scientifique fournie par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Il est actuellement reconnu que :

- le virus se transmet par des aérosols, principalement à proximité, soit à moins de deux mètres, d'une personne infectée;
- une transmission à quelques mètres de plus peut aussi survenir;
- le risque de transmission est augmenté dans des espaces restreints, ventilés de façon inadéquate, à forte densité d'occupants et lors d'une exposition prolongée.

Le rapport rappelle également l'efficacité des mesures de prévention et de protection mises en œuvre pour contenir la propagation du virus. Il formule plusieurs recommandations générales pour les établissements des deux réseaux :

- le respect des exigences de renouvellement d'air par heure spécifié dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- des inspections des systèmes de ventilation, de même que la prise de mesures de CO₂ et d'autres paramètres dans les locaux sur une base annuelle;
- des correctifs rapides lorsque la ventilation est inadéquate (ex. : nombre de changements d'air insuffisant) dans certains locaux et un monitoring systématique par la suite;
- la création d'un registre provincial des équipements en place qui soit accessible, à des fins de recherche et d'évaluation;
- l'information colligée, mise à jour et validée accessible pour réaliser des bilans et informer la population.

D'autres recommandations s'appliquent plus spécifiquement au milieu scolaire, notamment celle d'aérer régulièrement les pièces occupées en ouvrant les fenêtres deux fois par jour, de 10 à 15 minutes, et d'ouvrir les portes et les fenêtres 30 minutes avant et après les classes. En milieu scolaire, l'installation de purificateurs d'air mobiles n'est pas recommandée dans les classes. Du côté du réseau de la santé, on recommande, pour les lieux qui ne répondent pas aux exigences de ventilation, un plan de mitigation temporaire mis en œuvre à court et à moyen terme. Celui-ci peut inclure, par exemple, l'installation d'un appareil mobile d'extraction d'air ou d'un échangeur d'air.

Certaines recommandations concernent la coordination des actions à mettre en œuvre. On propose ainsi, entre autres, la création d'un comité interministériel réunissant les principaux partenaires et acteurs du domaine afin d'examiner les enjeux et proposer des actions à entreprendre; la bonification du volet sur la qualité de l'air de la Politique gouvernementale de prévention en santé; et l'instauration d'un programme de recherche.

Rappelons qu'en novembre dernier, des équipes ont été mobilisées afin de vérifier la fréquence de changement d'air dans différentes installations des établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Ainsi, entre le 19 et le 23 novembre 2020, plus de 70 mesures du taux de dioxyde de carbone ont été effectuées dans plusieurs installations de type CHSLD. Les résultats des tests ont été considérés comme satisfaisants en attendant les recommandations contenues dans le présent rapport.» [08-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-rapport-du-groupe-dexperts-concernant-la-ventilation-et-la-transmission-de-l/>

Mise à jour : L'ABC DU PORT DU MASQUE À L'ÉCOLE

Consulter le document : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/abc_port_masque_ecole.pdf?1610122130 [08-01-2021]

Mise à jour : Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)

« Le port du couvre-visage n'est pas obligatoire en classe pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la 4^e année inclusivement, mais il est toutefois recommandé. Il est requis en zone rouge pour tous les élèves, à l'exception du préscolaire, lors des déplacements à l'intérieur de l'école, dans toutes les aires communes, en présence d'élèves d'autres groupes-classes et dans le transport scolaire.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, les centres de services scolaires (CSS), les commissions scolaires (anglophones et à statut particulier) et les établissements d'enseignement privé bénéficient d'une solution alternative si le réaménagement de l'horaire des cours (dont les cours à option et les projets particuliers) est impossible pour respecter le principe des groupes-classes stables. Selon les besoins identifiés dans leurs milieux respectifs, les organisations scolaires peuvent favoriser une formule en alternance, avec un seuil minimal de 50 % du temps habituellement prescrit pour chacune des matières, complété par des apprentissages en ligne et des travaux à faire à la maison.

Dans les écoles secondaires, le port du masque de procédure (ou chirurgical) est obligatoire en tout temps pour les élèves en zone rouge. Le masque de procédure (ou chirurgical) est également requis pour ces élèves dans le transport scolaire. Le couvre-visage demeure requis dans le transport public (10 ans et plus).

Lors de la rentrée scolaire 2020, le gouvernement du Québec a ajouté des ressources supplémentaires dans le réseau de l'éducation dans le but de favoriser la réussite éducative des élèves. Plus précisément, un investissement de près de 100 millions de dollars a permis de soutenir leur retour en classe et la consolidation de leurs apprentissages.

Afin de prêter main forte au personnel scolaire, le gouvernement du Québec déploiera progressivement dès janvier 2021 plusieurs actions pour accompagner les élèves qui éprouvent des difficultés en lien avec la pandémie, tant sur les plans de la pédagogie que du bien-être psychologique (santé mentale).

Ces actions incluent entre autres:

- la mise en place d'un programme de tutorat;
- la création d'une banque de tuteurs;
- la mise en place de nouveaux services d'accompagnement et de soutien par des organismes partenaires;
- davantage de soutien psychosocial, notamment par l'entremise d'une application mobile permettant aux jeunes d'avoir accès à de nombreuses ressources ou témoignages sous la forme de vidéos;

Des solutions de rattrapage seront notamment envisagées pour offrir plus de soutien aux élèves en difficulté. Si vous constatez que votre enfant a cumulé des retards d'apprentissage importants, n'hésitez pas à communiquer avec son enseignant.

Tous les élèves qui fréquentent le réseau public et qui ont besoin de matériel informatique pour poursuivre leur parcours scolaire le recevront. Les centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS) ont le nécessaire pour fournir l'équipement informatique requis à l'ensemble des établissements.

Finalement, dans le contexte actuel et afin de favoriser la réussite scolaire des élèves, des documents résumant les savoirs essentiels à enseigner aux élèves seront préparés par le ministère et transmis aux enseignants. Dans ces conditions, les épreuves ministérielles pour le primaire et le secondaire sont annulées pour l'année scolaire en cours.

Mesures pour un environnement scolaire sain

Plusieurs actions sont également effectuées afin d'assurer un environnement scolaire sain pour tous les élèves.

Entretien et désinfection dans les écoles et le transport scolaire

L'entretien des établissements scolaires a été rehaussé grâce à l'ajout de personnel d'entretien, permettant ainsi d'intensifier le nettoyage et la désinfection quotidienne.

Il en va de même dans le transport scolaire, où la désinfection des surfaces fréquemment touchées doit être appliquée, en zone rouge, entre chaque trajet. Il est également recommandé de laisser des fenêtres ouvertes pendant le transport, dans la mesure du possible.

Lorsqu'il lui est possible de le faire, rappelons que le parent est invité à favoriser le transport individuel.

Qualité de l'air dans les écoles

Dans le but de favoriser un contrôle rigoureux de la qualité de l'air dans les écoles du Québec, des tests de qualité de l'air ont été réalisés par les centres de services scolaires en décembre pour mesurer le taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans 330 bâtiments scolaires. Ces tests permettent de s'assurer que l'air des écoles répond aux standards de qualité attendu.

Les résultats obtenus montrent qu'en moyenne le taux de CO₂ est plus bas que les taux maximums recommandés dans la vaste majorité des classes testées. Pour plus d'informations, consultez la [fiche synthèse \(PDF 426 Ko\)](#) sur la qualité de l'air dans les écoles.

Les centres de services scolaires et les commissions scolaires sont invités à mettre en place un programme de surveillance des principaux paramètres de la qualité de l'air à l'intérieur de leurs bâtiments. Ils devront effectuer des tests de qualité de l'air dans l'ensemble des établissements du réseau scolaire, dès maintenant et tous les ans, pour s'assurer de leur conformité. Des interventions rapides seront faites lorsque nécessaire, conformément aux nouvelles recommandations émises par les autorités de santé publique à la suite du rapport du groupe d'experts scientifiques et techniques, coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Au secondaire, un élève peut retirer son masque de procédure (ou chirurgical) pour effectuer une activité qui le nécessite (activité physique, instrument à vent, etc.) à condition qu'une distance de 2 mètres entre les élèves soit respectée, y compris pour les élèves faisant partie d'un même groupe-classe. » [08-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/#c81241>

Mise à jour : Déroulement de la vaccination contre la COVID-19

Ces achats sont conditionnels à l'autorisation des vaccins par Santé Canada. Jusqu'à ce jour, les vaccins des compagnies Pfizer et Moderna ont obtenu l'autorisation d'être distribués au Canada.

La vaccination contre la COVID-19 débute dès la réception des premières doses. Cependant, la vaccination est réservée uniquement aux [personnes faisant partie des groupes prioritaires](#). Évitez de téléphoner ou de vous présenter sur place pour vous faire vacciner. Les personnes concernées seront contactées par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux au moment opportun.

Pour en savoir plus sur la séquence de vaccination des groupes prioritaires 1 à 6, consulter la section [Opération de la vaccination contre la COVID-19](#).

Dans les études, les vaccins à base d'ARN ont produit une bonne réponse immunitaire contre la COVID-19, et ce, même chez les personnes âgées.» [06-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/#c78778>

Mise à jour : Début de la vaccination contre la COVID-19 en CHSLD en Estrie

« Des 30 CHSLD publics et privés sur le territoire estrien, 14 recevront les équipes de vaccination d'ici vendredi avec le vaccin Moderna, ce qui représente un peu plus de 1000 personnes âgées vulnérables. Les résidents des CHSLD froids, c'est-à-dire où aucun cas de COVID-19 n'est recensé, seront les premiers vaccinés. La vaccination a d'ailleurs débuté hier auprès des résidents en CHSLD de l'Hôpital et CHSLD de Granby (Centre Leclerc).

Selon l'octroi des doses du vaccin Moderna, tous les résidents des CHSLD publics et privés devraient être vaccinés d'ici 3 semaines. On estime que près de 2 550 personnes à risque auront été vaccinées d'ici la fin du mois.

Rappelons également que depuis le 23 décembre dernier, ce sont 1 438 travailleurs de la santé en Estrie qui ont été vaccinés. La vaccination des travailleurs se déroule au Centre de foire de Sherbrooke par prise de rendez-vous. Les activités se déroulent bien et la réponse à la vaccination est positive par les membres du personnel. » [06-01-2021]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/debut-de-la-vaccination-contre-la-covid-19-en-chsld-en-estrie/>

Mise à jour : La vaccination contre la COVID va bon train en Montérégie

« La campagne de vaccination contre la COVID progresse bien en Montérégie. Alors que pendant les semaines de Noël et du Nouvel An plus de 4000 travailleurs de la santé des CHSLD, ressources intermédiaires (RI) et ressources en milieu familial de la Montérégie (RTF) ont reçu le vaccin, la vaccination des résidents de ces milieux de vie a débuté cette semaine partout en Montérégie.

L'arrivée de quelque 5000 doses de vaccins de Moderna a permis aux équipes mobiles qui avaient été formées dans chacun des CISSS de la Montérégie de se déplacer pour aller vacciner les résidents dans leur

milieu de vie (CHSLD, RI et RTF). Actuellement, nous prévoyons avoir terminé la vaccination de ces clientèles à la fin de la semaine prochaine.

La campagne auprès du personnel se poursuit aussi à un rythme soutenu. Cette semaine, en plus de poursuivre la vaccination des travailleurs des milieux de vie pour aînés, nous avons commencé à vacciner le personnel des milieux hospitaliers. Comme partout au Québec, nous utilisons toutes les doses actuellement disponibles pour vacciner le plus de gens possible.

Jeudi prochain, deux nouveaux sites de vaccination des employés, situés au 1100 boulevard Marie-Victorin à Longueuil et au 30, rue Strasbourg, à Candiac s'ajouteront aux deux sites utilisés depuis le début pour vacciner les travailleurs (à Brossard et Saint-Hyacinthe). Le vaccin de Pfizer qui est utilisé pour les employés ne pouvant être déplacé, ceux-ci doivent se rendre dans ces sites.

« La campagne progresse très bien en Montérégie. Nous vaccinons rapidement les clientèles prioritaires au fur et à mesure que nous recevons des doses. Nous serons en mesure de déployer les ressources nécessaires lorsque le nombre de vaccins disponibles nous permettra d'augmenter la cadence », assure Dre Julie Loslier, directrice de santé publique de la Montérégie.

« La campagne de vaccination en cours nous donne espoir de pouvoir reprendre la vie la plus normale possible dans les prochains mois. C'est pourquoi il est extrêmement important de respecter les mesures annoncées mercredi soir. Nous savons à quel point c'est difficile de ne pas pouvoir rencontrer les personnes que l'on aime, mais le respect de ces mesures permettra de sauver des vies et de pouvoir à nouveau nous rassembler avec nos proches lorsque ce sera possible », poursuit-elle. » [08-01-2021]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/centre/nouvelles/la-vaccination-contre-la-covid-va-bon-train-en-monteregie>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour : Directive sur l'utilisation des doses du vaccin contre la COVID-19

« Tous les vaccins reçus et ceux qui le seront au Québec au cours des prochaines semaines seront utilisés de manière à immuniser le plus grand nombre de personnes possible auprès des groupes prioritaires. Ainsi, il n'est donc plus nécessaire de conserver la 2^e dose en réserve.

Dans le contexte de la campagne vaccination contre la COVID-19, la présente vise à fournir une orientation sur l'utilisation des doses de vaccin. Cette directive annonce un changement dans la stratégie de distribution et d'utilisation des vaccins contre la COVID-19. Dorénavant, tous les vaccins reçus et ceux qui le seront au Québec au cours des prochaines semaines seront utilisés de manière à immuniser le plus grand nombre de personnes possible auprès des groupes prioritaires. Cette mesure a pour objectif d'accélérer la vaccination des personnes vulnérables, dans le contexte actuel de propagation très élevée de la COVID-19 sur le territoire québécois. Cette décision s'inscrit à la suite d'une recommandation formulée par le Comité sur l'immunisation du Québec de l'Institut national de santé publique du Québec. Selon cette recommandation, il n'est donc plus nécessaire de conserver la 2^e dose en réserve.

Soulignons que l'efficacité de la première dose, 14 jours après son administration, est de plus de 90% pour les deux vaccins (Pfizer et Moderna). La seconde demeure importante, permettant surtout d'assurer la protection à long terme. Elle devra être administrée dans les délais prescrits par la Santé publique afin de s'assurer d'une couverture vaccinale maximale. Les rendez-vous des personnes ayant déjà reçu une première dose et visant l'administration de leur 2^e dose, seront ajustés en conséquence » [07-01-2021]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/directives-covid/dgsp-009.pdf>

Mise à jour : Transfert des patients entre les services préhospitaliers d'urgence et les salles d'urgence

« L'objectif de ces directives est d'assurer la prise en charge sécuritaire des patients entre les services préhospitaliers d'urgence (SPU) et les salles d'urgence, et ce, dans le contexte actuel de responsabilité partagée entre les techniciens ambulanciers paramédics (TAP) et le personnel de l'urgence lors de l'arrivée du patient dans le centre hospitalier. Il s'agit également d'assurer un transfert efficace des patients aux points de transition, notamment en ce qui a trait à la prévention des infections dans un contexte pandémique » [08-01-2021]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002851/>

Nouvelle page : Ventilation et transmission de la COVID-19 en milieu scolaire et en soin - Résumé du Rapport du Groupe d'experts scientifiques et techniques

« En novembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a mandaté un groupe d'experts multidisciplinaires pour faire le point sur l'état des connaissances scientifiques relatives à la transmission de la COVID-19 en lien avec la qualité de l'air ainsi que sur les enjeux concernant la ventilation dans les établissements des réseaux de la santé et de l'éducation.

Ce document est un résumé du rapport du groupe d'experts qui contient leurs conclusions et plusieurs recommandations pour améliorer la qualité de l'air intérieur des bâtiments en contexte de pandémie de COVID-19. » [08-01-2021]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002855/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet>

Gouvernement du Canada

Mise à jour : Test de dépistage de la COVID-19 requis pour les voyageurs aériens à destination du Canada

« À compter du 7 janvier 2021, les voyageurs aériens âgés de 5 ans ou plus sont tenus de présenter une preuve d'obtention d'un résultat négatif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 au transporteur aérien avant d'embarquer dans un vol international à destination du Canada. Consultez le » [07-01-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/transports-canada/nouvelles/2021/01/nouvelles-exigences-en-matiere-de-depistage-de-la-covid-19-avant-le-depart-entrant-en-vigueur-pour-tous-les-voyageurs-aeriens-qui-arrivent-au-canada.html>

Nouvelle page : Maladie à coronavirus (COVID-19) : activités et lieux de travail du gouvernement du Canada

Introduction

Bien que la pandémie de la COVID-19 présente des défis persistants pour les Canadiens et pour la fonction publique, nous gérons la COVID-19 dans le cadre de nos activités courantes et de la prestation continue de programmes et de services clés aux Canadiens.

Les autorités de santé publique ont fait savoir que les exigences en matière d'éloignement physique doivent demeurer en place. Cela veut dire que bon nombre d'employés continueront à travailler à distance, et de façon efficace, dans un avenir prévisible.

Comment nous soutenons les employés

Nous continuons de soutenir les employés avec :

- l'amélioration de la [capacité de travail à distance](#) pour permettre aux employés de [respecter les mesures de distanciation physique et les autres recommandations de santé publique](#);
- l'accès amélioré au réseau et en fournissant du matériel;
- les outils dont les gestionnaires ont besoin pour les aider à gérer dans de telles circonstances;
- l'accès amélioré aux [services et au soutien en santé mentale](#), comme le [Programme d'aide aux employés](#);
- des modalités de travail flexibles et des orientations sur les [congés](#) pour les employés;
- un accès plus facile [aux prestations pour les soins de santé](#) du Régime de soins de santé de la fonction publique.

Accès aux lieux de travail fédéraux

La santé et la sécurité physiques et psychologiques des employés sont d'une importance primordiale. Les décisions portant sur l'accès aux lieux de travail fédéraux sont fondées sur l'orientation donnée à l'échelle du gouvernement, et tiennent compte de la situation locale en matière de santé publique et du caractère prioritaire du travail. L'accès pour les employés varie d'une organisation à l'autre, en fonction de leurs besoins opérationnels.

Vous pouvez vous attendre à ce qui suit :

- vous recevrez régulièrement des mises à jour, à mesure que de nouvelles informations sont disponibles;
- vous serez tenus au courant de tout ce qui pourrait entraîner des changements dans votre situation actuelle;
- dans la plupart des cas, l'effectif continuera de comprendre des employés qui travaillent sur place et d'autres qui travaillent à distance;
- de formations et des aide-mémoires, offerts par votre organisation et par l'École de la fonction publique du Canada, continueront d'être disponibles pour vous aider, vous et vos équipes.

Votre organisation continuera de faire ce qui suit :

- appuyer ceux et celles qui travaillent à distance en leur fournissant le matériel et l'accès nécessaires pour accomplir leur travail;
- communiquer des renseignements sur l'accès aux lieux de travail;
- surveiller les opérations en fonction du besoin :
 - d'être inclusif;
 - de soutenir la productivité;
 - de fournir des services critiques;
 - de maximiser la capacité de travail à distance;
 - de veiller à la sécurité mentale et physique;
 - de respecter les exigences des employés en matière de mesures d'adaptation et d'accessibilité.

Ce que nous attendons de vous :

- respectez les mesures de santé publique, notamment l'hygiène des mains et l'éloignement physique, et suivez les directives locales de santé publique pour vous rendre sur le lieu de travail et en revenir, ainsi qu'à l'extérieur du lieu de travail;
- restez chez vous lorsque vous présentez des symptômes identifiés par les autorités sanitaires;
- prenez soin de votre santé mentale personnelle, par exemple, en effectuant une auto-évaluation sur le portail [Espace mieux-être Canada](#), vous y trouverez les aides disponibles;

- si votre santé mentale ou émotionnelle fait défaut, communiquez avec le PAE ou avec un professionnel de la santé (par exemple, un médecin de famille);
- lorsque vous travaillez à distance, prenez toutes les précautions en matière de santé, de sécurité et de sûreté, conformément à l'ensemble des lois, des politiques et des règlements, et gardez un contact régulier avec votre supérieur et vos collègues.

[Apprenez-en davantage sur les rôles et les responsabilités des employés.](#)

Dans les lieux de travail fédéraux, nous mettons l'accent sur la santé et le bien-être des employés qui s'y trouvent. Cela comprend ce qui suit :

1. la propreté, en particulier celle des surfaces souvent touchées et des zones très fréquentées;
2. la distanciation physique (sociale), pour permettre aux employés de circuler dans les lieux de travail en maintenant une distance sécuritaire entre eux (minimum de deux mètres).

Prochaines étapes

Votre organisation continuera de :

- mettre en œuvre des mesures pour réduire le risque de transmission du virus (éloignement physique, horaires de travail flexibles, barrières de protection, etc.);
- [surveiller le nombre de cas signalés dans la fonction publique fédérale](#), selon les rapports fournis par les gestionnaires par l'entremise de l'outil Suivi du statut de l'employé;
- gérer les [risques psychosociaux](#) afin de soutenir la santé mentale et le bien-être des employés;
- vous fournir des outils technologiques et de leadership pour vous aider à vous y retrouver dans cette nouvelle normalité;
- engager la discussion avec vos représentants syndicaux concernant les questions qui sont importantes pour vous. » [07-01-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/gouvernement/fonctionpublique/covid-19/assouplissement-restrictions.html>

Mise à jour : Vaccins et traitements pour la COVID-19 : Déploiement du vaccin

« Vaccination contre la COVID-19

Les vaccins contre la COVID-19 autorisés au Canada sont gratuits. Ils sont d'abord offerts aux populations prioritaires. Ils seront ensuite offerts à toutes les personnes au Canada à qui les autorités de santé publique fédérales, provinciales et territoriales **recommandent de se faire vacciner**.

Ces personnes sont les suivantes :

- Toute personne qui réside au Canada, citoyenne ou non, de :
 - 16 ans et plus pour le vaccin de Pfizer/BioNTech
 - 18 ans et plus pour le vaccin de Moderna
- Les membres du personnel diplomatique et leurs dépendants, et le personnel embauché localement dans les missions canadiennes à l'étranger
- Les membres des Forces armées canadiennes en service à l'étranger

La vaccination est l'un des moyens les plus efficaces :

- d'empêcher la propagation
- de réduire les répercussions des maladies infectieuses
- de nous protéger contre la COVID-19 » [07-01-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Statistique Canada

Mise à jour : Detailed preliminary data on confirmed cases of COVID-19, January 15, 2020 to January 3, 2021 (revised)

« An updated set of preliminary data on the number of confirmed novel coronavirus (COVID-19) cases reported by provincial and territorial public health authorities to the Public Health Agency of Canada (PHAC) is now available. Along with this dataset are two aggregated tables that summarize the information available in the dataset. The updated information covers the period from January 15, 2020, to January 3, 2021.

The dataset and tables include information for 514,285 COVID-19 cases in Canada as of January 3, 2021. The data include detailed information received by PHAC from provincial and territorial public health authorities, such as suspected source of exposure, as well as clinical course and outcome, for example, hospitalization, intensive care admission and death. Data are also available by demographic characteristics, such as age group and sex.

Note to readers

Because the COVID-19 pandemic is rapidly evolving, these data are considered preliminary and are subject to change. The data published by Statistics Canada account only for those cases for which detailed information was submitted by the provincial or territorial public health authority to the Public Health Agency of Canada (PHAC). These data may not match the total number of cases at the provincial and territorial levels, which are reported regularly by each jurisdiction and compiled by PHAC. The discrepancy may be attributable to delays in reporting and variability in reporting cut-offs. As a result, these data are a subset of the total of all reported cases in Canada.

Routine updates on health outcome status are not given uniformly across Canada. Therefore, the data may underestimate the number of hospitalizations, admissions to intensive care units and deaths.

As part of its continued commitment to provide Canadians with much-needed information during the COVID-19 pandemic, Statistics Canada partnered with PHAC to make preliminary information on the number of COVID-19 cases available to the public.

Due to the increasing number of cases, this dataset can no longer be supported in a table format. The table, "Detailed preliminary information on confirmed cases of COVID-19 (revised), Public Health Agency of Canada," has been deleted as of Thursday, December 10, 2020. The information from this table is now available in a downloadable dataset: "Preliminary dataset on confirmed cases of COVID-19, Public Health Agency of Canada" ([Catalogue number13260003](#)).

The table, "Detailed preliminary information on confirmed cases of COVID-19: Four dimensions (aggregated data), Public Health Agency of Canada," provides aggregated national and regional results on exposure source, hospitalization status, intensive care unit status and health outcome, by age group and sex.

The table, "Detailed preliminary information on confirmed cases of COVID-19: Six dimensions (aggregated data), Public Health Agency of Canada," provides aggregated national and regional results on exposure source, hospitalization status, intensive care unit status and health outcome, by age group and sex.

The publication *User Guide and Data Dictionary for Preliminary COVID-19 Data* ([Catalogue number13260002](#)) is available. This user guide—with appended data dictionary—provides Canadians and researchers with the information required to use the "Preliminary dataset on confirmed cases of COVID-19, Public Health Agency of Canada" ([Catalogue number13260003](#)) dataset. It provides background information on COVID-19 and describes the objectives, coverage, content, limitations and data quality concerns of the table.

Products

The dataset "Preliminary dataset on confirmed cases of COVID-19, Public Health Agency of Canada" ([Catalogue number 13260003](#)) provides detailed information on suspected source of exposure, as well as on clinical course and outcome, such as hospitalization, intensive care admission, and death. Data are also available by demographic characteristics, such as age group and sex. It is downloadable in a CSV format. » [07-01-2021]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210107/dq210107c-eng.htm>

Autres pays

Haute autorité de santé

« Stratégie de vaccination contre la Covid-19 – Place du Vaccin Moderna Covid-19 mRNA (nucleoside modified) dans la stratégie

Conformément à sa note de cadrage, la HAS depuis mai anticipe ses travaux portant sur la stratégie vaccinale contre la Covid-19. Elle avait en novembre dernier, émis des recommandations préliminaires sur la stratégie de priorisation des populations à vacciner.

Le 6 janvier 2021, le Vaccin Moderna COVID-19 mRNA (nucleoside modified) développé par la firme Moderna, a reçu une autorisation de mise sur le marché conditionnelle en Europe dans l'indication « immunisation active pour prévenir la Covid-19 due au virus SARS-CoV-2, chez les personnes âgées de 18 ans et plus ».

A qui s'adresse ces recommandations ?

Elles s'adressent à :

- Tous les citoyens
- Tous les professionnels des secteurs de la santé, du médico-social et du social
- Aux pouvoirs publics

Quels sont les objectifs de cette recommandation ?

Dans la continuité des travaux déjà menés sur la stratégie de vaccination contre le SARS-CoV-2 et à la demande du Ministère chargé de la santé, la HAS en s'appuyant sur la Commission technique des vaccinations, détermine la place du Vaccin Moderna COVID-19 mRNA (nucleoside modified) dans la stratégie de vaccination.

Principales conclusions de la recommandation :

La HAS a pris en considération les éléments suivants :

- Les résultats des études cliniques qui indiquent une efficacité vaccinale du vaccin développé par Moderna sur la réduction du nombre de cas de COVID-19 symptomatiques, y compris chez les patients de plus de 65 ans ;
- Les résultats de l'étude clinique de phase III qui indique un profil de tolérance du vaccin développé par Moderna globalement satisfaisant à la date d'analyse des données de l'étude (25/11/2020) ;

- La stratégie de vaccination qui vise à réduire la morbi-mortalité attribuable à la maladie (hospitalisations, admissions en soins intensifs et décès) et à maintenir les activités du pays, et particulièrement le système de santé en période d'épidémie, en priorisant dans les premières phases de la campagne de vaccination les populations les plus à risque de formes graves et les plus exposées au risque d'infection, c'est-à-dire les populations associant notamment un âge élevé, des comorbidités et des conditions d'hébergement collectifs ainsi que les professionnels du secteur de la santé et du médico-social.

Concernant la place du vaccin dans la stratégie vaccinale, la HAS estime que le Vaccin Moderna COVID-19 mRNA (nucleoside modified) peut être utilisé chez les personnes de 18 ans et plus, y compris chez les plus âgées du fait de son efficacité et de son profil de tolérance satisfaisant.

La HAS note, toutefois, qu'à ce stade :

- l'efficacité vaccinale n'a pas été évaluée chez les sujets les plus jeunes (<18 ans);
- l'efficacité vaccinale sur la transmission virale n'a pu être évaluée.

La HAS rappelle que :

- Il n'y a pas lieu, à ce stade, de vacciner systématiquement les personnes ayant déjà développé une forme symptomatique de la Covid-19 sauf si elles le souhaitent à l'issue d'une décision partagée avec le médecin et dans un délai minimal de 3 mois à partir du début des symptômes.
- La stratégie de priorisation définie n'exclut pas pour autant - sur la base d'une appréciation du rapport bénéfice/risque individuel au cas par cas, une vaccination de sous-populations non âgées mais particulièrement vulnérables[1] et exposées au COVID-19 (déficits immunitaires sévères, hémopathies malignes, insuffisants rénaux dialysés, greffés d'organe solide...).

La HAS précise également les situations de la grossesse, de l'allaitement et des antécédents d'allergie.

Ce vaccin ne peut pas être co-administré avec d'autres vaccins à ce jour.

Par ailleurs, la HAS insiste sur la nécessité de maintenir l'ensemble des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale à ce stade.

Les objectifs du programme et la stratégie de priorisation seront susceptibles d'évoluer selon les connaissances acquises sur l'efficacité des vaccins sur les formes asymptomatiques et sur la transmission.» [07-01-2021]

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3230287/fr/strategie-de-vaccination-contre-la-covid-19-place-du-vaccin-moderna-covid-19-mrna-nucleoside-modified-dans-la-strategie

CDC

Mise à jour : Live map of COVID-19 evidence

- [“When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?”](#)FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- [Testing and International Air Travel](#)FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- [Cases in the U.S.](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021

- [Participation in Fraternity and Sorority Activities and the Spread of COVID-19 Among Residential University Communities - Arkansas, August 21-September 5, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Opening of Large Institutions of Higher Education and County-Level COVID-19 Incidence - United States, July 6-September 17, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Assessment of Day-7 Postexposure Testing of Asymptomatic Contacts of COVID-19 Patients to Evaluate Early Release from Quarantine - Vermont, May-November 2020](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Time from Start of Quarantine to SARS-CoV-2 Positive Test Among Quarantined College and University Athletes - 17 States, June-October 2020](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Improving Ventilation in Your Home](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [COVID-19 Vaccinations](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Vaccination Considerations for People who are Pregnant or Breastfeeding](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [K-12 Schools COVID-19 Mitigation Toolkit](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [HHS Announces \\$22 Billion in Funding to Support Expanded Testing, Vaccination Distribution](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [New Variant of Virus that Causes COVID-19 Detected](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [At-Home Testing](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [What to Expect at Your Appointment to Get Vaccinated for COVID-19](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Providing Spiritual and Psychosocial Support to People with COVID-19 at Home \(Non-US Settings\)](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [COVID-19 Information Metrics for Response Leadership's Decision Making](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Providing Care and Treatment for People Living with HIV in Low-Resource Non-US Settings During COVID-19 Pandemic](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Community Mitigation \(Non-US Settings\)](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Operational Considerations for Schools](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Isolate If You Are Sick](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Testing Guidelines for Nursing Homes](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Staffing Resources](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Prevent Getting Sick](#)THURSDAY, JANUARY 07, 2021

- [Cases, Data, and Surveillance](#) THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [Clinical Questions about COVID-19: Questions and Answers](#) THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- [EARLY RELEASE: Allergic Reactions Including Anaphylaxis After Receipt of the First Dose of Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine - United States, December 14-23, 2020](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [CDC Media Telebriefing: Update on COVID-19](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Resources for Teachers and Staff](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for People 15 to 17](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for People 18 to 24](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Summer Camps](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Childcare Programs](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Returning to Work](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for People Experiencing Homelessness](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Correctional and Detention Facilities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Retirement Communities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Tribal Communities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Older Adults and People at Higher Risk](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for People with Disabilities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Colleges and Universities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Worker Safety & Support](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Parks & Recreational Facilities](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Youth Sports](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Shared and Congregate Housing](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for K-12 Schools](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Domestic Travelers](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Community and Faith-Based Organizations](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Toolkit for Businesses and Workplaces](#) WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021

- [Personal and Social Activities](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Alcohol and Substance Use](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [COVID-19 Rapid Response Team Guidance](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Global COVID-19](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Guidance for Administrators in Parks and Recreational Facilities](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- [COVID-19 and Animals](#)WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021”
- [Interim Guidance for Implementing Home Care of People Not Requiring Hospitalization for Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)FRIDAY, OCTOBER 16, 2020

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/index.html>

NIPH

« Who will get the coronavirus vaccine?

Initially, there will not be enough coronavirus vaccine available for everyone in the recommended groups, so it must be given first to those who need it most.

Current order of priority:

1. Residents in nursing homes and selected groups of healthcare personnel #
2. Age 85 years and above and selected groups of healthcare personnel #
3. Age 75-84 years
4. Age 65-74 years
AND people between 18 and 64 years with these diseases/ conditions at high risk of a severe disease course (marked with * in the list below)
5. Age 55-64 years with underlying diseases/conditions (see the list below)
6. Age 45-54 years with underlying diseases/conditions
7. Age 18-44 years with underlying diseases/conditions
8. Age 55-64 years
9. Age 45-54 years

The Norwegian Institute of Public Health has assessed that at the turn of the year 2020/2021 there is a significant risk of many new local outbreaks and a regional increase in the next four weeks. Selected groups of healthcare personnel and other employees in the health and care service are therefore prioritised together with residents in nursing homes and people aged 85 and older. Knowledge of the safety and efficacy of each approved vaccine, as well as the infection status in the country, will determine a possible broadening of this recommendation for healthcare personnel.

People with the following disease/ conditions are defined as medical risk groups:

- Organ transplant*
- Immunodeficiency*
- Hematologic (blood) cancer in the last 5 years*
- Other active cancer, ongoing or recently finished treatment for cancer (especially immunosuppressive therapy, radiation therapy to the lungs or chemotherapy)*
- Neurological or muscular disease with impaired coughing strength or lung function (e.g., ALS, Downs Syndrome)*
- Chronic kidney disease or significantly impaired renal function
- Chronic liver disease or significantly impaired liver function
- Immunosuppressive therapy, e.g. with autoimmune diseases
- Diabetes
- Chronic lung disease, including cystic fibrosis and severe asthma that has required the use of high-dose inhaled steroids or steroid tablets during the last year
- Obesity with body mass index (BMI) of ≥ 35 kg/m² or higher
- Dementia
- Chronic cardiovascular disease (except high blood pressure)
- Stroke

Other serious and / or chronic diseases not mentioned in the list above may also increase the risk of serious illness and death from COVID-19. This should be assessed individually by a doctor.

** These diseases/ conditions can give a high risk for a severe disease course and death among younger people.*

You will be contacted by your doctor or the municipality for vaccination when it is your turn. Check your municipality's website for details.

The vaccine is free, and it is not possible to pay to get the vaccine earlier.

Healthcare personnel who themselves have a risk of a severe COVID-19 disease course should follow the order of priority for their risk group.

People who belong to these groups and are resident or staying temporarily in Norway can have the vaccine as part of the immunisation programme.

Europol has issued a warning about the expected increase in counterfeit coronavirus vaccines. All use of approved coronavirus vaccines in Norway will be organised by municipalities and health trusts.

Rationale for the recommendations

- The elderly and people with certain diseases and conditions are those who have the greatest risk of severe disease course and death.
- Residents in nursing homes appear to be particularly vulnerable.
- Advanced age is the dominant risk factor for severe disease course and death due to COVID-19. In old age, the incidence of the diseases that increase the risk of severe disease course and death (risk groups) also increases.
- The risk rises sharply from the 60s and upwards, both for a severe disease course and death.
- Vaccines will protect them from severe disease and as a result, reduce the burden on the health service and everyone who works there.

The order of priority can change depending on:

- how much transmission there is in society
- how much strain there is on the health care system
- which vaccines we have access to
- knowledge of how the individual vaccines work in different age groups and risk groups
- knowledge of the extent to which the vaccines prevent transmission in society.

For further information about severe COVID-19 disease course for risk groups see:

- [Risk groups and their relatives](#)

Pregnancy and breastfeeding

So far, there is little experience with vaccination of pregnant and breastfeeding women. It is currently not appropriate to give a general recommendation about vaccination of pregnant women. Vaccination of pregnant women who are at risk due to other illness should be considered individually by a doctor. Breastfeeding mothers who are given priority for vaccination due to another illness or occupational situation can be vaccinated.

Children in risk groups

It is very rare for children to become seriously ill with coronavirus. The vaccines that are coming to Norway first have been tested on children and young people to a small degree. We therefore do not initially recommend the vaccine to children under 18 years of age.

For those who are not in the risk groups

It may be appropriate to recommend the vaccine to a larger part of the population when we know more about the vaccines that are approved and how the pandemic develops.

After recovery from COVID-19

It is unclear to what extent people who have had COVID-19 are immune to the disease, and how long this protection lasts. This will depend on, among other things, how ill the person was. Based on the knowledge we have today, it is recommended that people who have had COVID-19 are vaccinated, as long as they are well and do not have ongoing effects of the disease when it is time for vaccination. It is recommended that the coronavirus vaccine should be given no earlier than 3-4 weeks after the symptoms are gone. [08-01-2021]”

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/who-will-get-coronavirus-vaccine-first/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

11 JANVIER 2021

[Pour la période du vendredi 8 janvier au lundi 11 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 11 JANVIER 2021 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	17
MAMH	18
Canada (ASPC)	18
AHS	27
PHO	27
AUTRES PAYS : OMS, FDA, CDC, ECDC, GOV.UK, SPF, NIPH	28

Québec.ca

Mise à jour : Fil RSS des communiqués et invitations aux médias – nouvelles gouvernementales

[COVID-19 : tester, tracer et isoler - Pour l'utilisation de tests rapides et un dépistage massif de la COVID-19 dans nos milieux demeurant ouverts](#)

Published: Mon, 11 Jan 2021 09:35:00 -0500

QUÉBEC, le 11 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Alors que plus de 600 000 enfants retournent en classe ce matin, la cheffe de l'opposition officielle et porte-parole responsable de la Charte des régions, madame Dominique Anglade, demande au premier ministre Legault de mettre en place rapidement une stratégie de dépistage massif comprenant l'utilisation de tests rapides dans les milieux demeurant ouverts (le manufacturier, la construction et les écoles) tout en n'oubliant pas les Québécois les plus...

Québec solidaire aux grandes chaînes: ramenez les primes COVID!

Published: Sun, 10 Jan 2021 06:00:00 -0500

MONTRÉAL, le 10 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le député d'Hochelaga-Maisonneuve et responsable solidaire en matière de Travail, Alexandre Leduc, appelle les grandes chaînes qui pourront rester ouvertes dans les prochaines semaines à réintroduire les « primes COVID » du printemps dernier dans un contexte où la crise sanitaire atteint des sommets sans précédent.

« Contrairement à la plupart des commerces, les ventes et les profits des grandes chaînes se portent très bien depuis le début de la...

Vaccination : Québec doit arrêter l'improvisation et clarifier sa stratégie.

Published: Fri, 08 Jan 2021 19:07:00 -0500

QUÉBEC, le 8 janv. 2021 /CNW Telbec/ - À la lumière des récentes déclarations du gouvernement fédéral, concernant la stratégie de vaccination des gouvernements provinciaux, notamment en ce qui a trait à la manipulation de la posologie des vaccins, l'opposition officielle exige que le gouvernement du Québec clarifie sa stratégie de vaccination et, surtout, qu'il s'assure que cette stratégie n'aura aucune conséquence sur l'immunité des Québécoises et des Québécois ni sur l'approvisionnement des...

Offre de service à la suite des nouvelles mesures sanitaires

Published: Fri, 08 Jan 2021 18:39:00 -0500

QUÉBEC, le 8 janv. 2021 /CNW Telbec/ - À la suite de l'annonce du gouvernement du Québec à propos des nouvelles mesures sanitaires, la Société des traversiers du Québec (STQ) informe la clientèle qu'afin d'assurer le transport notamment des travailleurs essentiels, l'offre de service demeure inchangée dans toutes les traverses sauf pour la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout.

Pandémie de COVID-19 - Maintien des mesures en vigueur dans les établissements d'enseignement supérieur du Québec

Published: Fri, 08 Jan 2021 13:41:00 -0500

QUÉBEC, le 8 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Dans la foulée des nouvelles restrictions sanitaires annoncées par le gouvernement du Québec mercredi dernier, la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Danielle McCann, confirme le maintien des mesures déjà en place depuis l'automne dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur. Cette décision vise à éviter la propagation du virus sur les différents campus et à assurer la sécurité des étudiants et du personnel.

Pour la session d'hiver,...

Sources : <https://www.quebec.ca/fil-de-presse.rss> ;
https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Mise à jour : La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec

Consignes et ressources pour les personnes handicapées (COVID-19)

Les personnes handicapées vivant dans une ressource intermédiaire ou de type familial (RI-RTF) ou en CHSLD, ainsi que leurs proches, doivent respecter des consignes particulières. Vous pouvez vous informer auprès de la résidence, des personnes responsables de votre milieu de vie ou de l'établissement des directives en vigueur, notamment en ce qui concerne les visites et l'aide possible par une personne proche aidante. Pour en savoir plus, consultez la page Personnes hospitalisées ou résidant en CHSLD, RI-RTF ou RPA dans le contexte de la COVID-19.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/personnes-handicapees-dans-le-contexte-de-la-covid-19/>

Liste des commerces prioritaires

Dans l'objectif de limiter la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé que la fermeture des commerces non prioritaires est maintenue jusqu'au 8 février 2021 inclusivement, et ce, sur l'ensemble du territoire.

Commerces de détail et entreprises de soins personnels et d'esthétique

Les commerces de détail et les entreprises de soins personnels et d'esthétique devront cesser leurs activités, à l'exception des entreprises suivantes :

- Épiceries et autres commerces d'alimentation
- Pharmacies
- seulement pour les produits essentiels à la vie courante
- Quincailleries
- seulement pour les produits requis pour effectuer de l'entretien extérieur, des réparations ou de la construction
- Stations-service
- Commerces d'aliments et de fournitures pour les animaux
- Commerces d'équipements de travail (sécurité et protection)
- Commerces de produits, de pièces et autre matériel nécessaires aux services de transport et de logistique ainsi qu'à la réparation ou à l'entretien d'un véhicule, incluant les centres de réparation et d'entretien de véhicules, mais excluant la vente de véhicules
- Commerces à grandes surfaces et autres surfaces de vente offrant à la clientèle une grande diversité de catégories de produits dont des produits alimentaires, de pharmacie et de quincaillerie
- seulement pour les produits habituellement vendus dans l'un des commerces mentionnés ci-haut, ce qui exclut notamment les jouets, les vêtements, les livres, les appareils électroniques, les articles de décoration, les articles de cuisine et les électroménagers
- Dépanneurs (incluant les tabagies qui ne sont pas des points de vente de tabac spécialisés)
- Fleuristes
- Commerces de produits pour exploitations agricoles
- Commerces d'articles médicaux, orthopédiques et pour les soins de la vue
- Commerce situé dans un établissement postsecondaire offrant du matériel exigé spécifiquement dans les cours de l'établissement
- Commerces de produits spécialisés d'entretien ménager et de bâtiments
- Société des alcools du Québec
- Société québécoise du cannabis

Ces commerces, à l'exception des pharmacies et des stations-service, devront être fermés au plus tard à 19 h 30 pour respecter le couvre-feu de 20 h. À noter que la [Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux](#) et le [Règlement sur les périodes d'admission dans les établissements commerciaux](#) demeurent en vigueur et que les commerces assujettis doivent s'y conformer.

Les exploitants devront également respecter les [restrictions en vigueur concernant le nombre de personnes admises dans les commerces](#).

Commerce en ligne

Les achats en ligne ou par téléphone et la livraison demeurent autorisés. Les commerces pourront autoriser le ramassage des biens, à condition qu'il soit effectué à l'extérieur.

Réparation et location

Les commerces de détail non prioritaires qui offrent des services de réparation d'équipement informatique et électronique ou de réparation et de location d'outils ou d'équipement sportif et de plein air peuvent demeurer ouverts, mais uniquement pour ces services.

Services de soins de santé

Les services professionnels de soins de santé (dentistes, optométristes, physiothérapeutes, massothérapeutes, ostéopathes, etc.) ne sont pas visés par ces fermetures et pourront poursuivre leurs activités.

Les services dans les cliniques médicales et les cabinets de médecins demeurent également ouverts. Les activités offertes dans ces milieux peuvent se poursuivre.

Les services de soins esthétiques, considérés comme des services de soins personnels et d'esthétique (électrolyse, épilation au laser, etc.), doivent cesser durant cette période. Toutefois, les suivis de soins qui sont nécessaires pour l'état de santé des patients (suivis postopératoires ou de nature thérapeutique) continuent à être offerts durant cette période.

Ces entreprises devront être fermées au plus tard à 19 h 30 pour respecter le couvre-feu de 20 h.

Soins esthétiques pour animaux

Les entreprises offrant des services de soins esthétiques pour les animaux sont également visées par la fermeture. Les services de toilettage d'animaux ne sont donc pas autorisés durant cette période.

Centres commerciaux

Seules les aires de circulation pourront être ouvertes dans les centres commerciaux afin d'assurer l'accès aux commerces qui ne sont pas visés par la fermeture. Celles-ci devront être fermées au plus tard à 19 h 30 pour respecter le couvre-feu de 20 h.

Télétravail

Le télétravail sera également obligatoire pour toutes les personnes qui travaillent dans des bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence physique est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation. Cette consigne est applicable pour le secteur public et le secteur privé.

Restaurants

Les restaurants peuvent uniquement maintenir les services de livraison et de commandes pour emporter.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

COUVRE-FEU

Dès samedi le 9 janvier, un couvre-feu sera désormais en vigueur. Entre 20 heures et 5 heures du matin, il sera interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport des biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;
- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
- Une personne qui doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train ou un avion pour se rendre, à la suite de son trajet, à sa destination;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;
- Une personne qui se déplace pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation à comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Une personne qui se déplace pour faire un don de sang à Héma-Québec;
- Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail.

SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (GARDERIES) ET SERVICES À LA FAMILLE

Tous les services de garde peuvent recevoir 100 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis.

Les services de garde en milieu familial peuvent recevoir le nombre régulier d'enfants indiqué à leur reconnaissance en vigueur.

Les services de garde éducatifs à l'enfance seront fermés seulement en cas d'écllosion dans l'établissement, déclarée par les autorités de santé publique.

La fréquentation des services de garde est facultative. L'enfant ne peut pas perdre sa place même s'il ne fréquente pas le service de garde. **Les frais de garde restent en vigueur** et doivent être assumés par les parents, que leur enfant fréquente ou non le service.

Les organismes communautaires Famille et les haltes-garderies communautaires peuvent demeurer ouverts, mais uniquement pour les besoins d'urgence.

Pour leur part, les centres de pédiatrie sociale en communauté peuvent continuer d'offrir tous leurs services.

LOISIR ET SPORT

Les déplacements en provenance ou en direction d'une zone rouge ne sont pas recommandés.

Les activités de loisir et de sport extérieures réalisées en pratique libre dans le respect des consignes sanitaires sont autorisées (ex. : marche, ski de fond, patinage). Elles devront désormais se limiter à la pratique individuelle ou avec les occupants d'une même résidence privée.

Les stations de ski alpin demeureront ouvertes, mais celles offrant du ski de soirée devront cesser leurs activités à 19 h 30 jusqu'au 8 février inclusivement, et ce, pour respecter le couvre-feu en vigueur.

Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux extérieurs à accès libre, la capacité d'accueil doit être indiquée, de même qu'un rappel des consignes sanitaires.

Les activités de loisir et de sport intérieures seront interdites à compter du 9 janvier 2021, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont déjà reçu une autorisation des autorités de santé publique.

[CHSLD, RI DE 20 PERSONNES ET PLUS QUI ACCUEILLENENT DES AÎNÉS ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS \(RPA\)](#)

Consulter la page [Mesures applicables dans les CHSLD, RI et RPA](#) pour connaître les mesures qui s'appliquent aux différentes situations.

Visites à des fins humanitaires autorisées.

Visites de personnes proches aidantes :

- 1 personne proche aidante connue par jour ;
- 2 personnes proches aidantes maximum différentes pourront être identifiées par l'utilisateur ou résident afin d'avoir accès au milieu de vie durant la période de confinement.

FERMETURE DES COMMERCES NON PRIORITAIRES

Les commerces considérés comme non prioritaires doivent fermer leurs portes jusqu'au 8 février 2021. Ceux ayant l'autorisation d'exercer leurs activités doivent quant à eux offrir seulement des biens et services considérés comme essentiels.

La cueillette à la porte sera toutefois permise. Ainsi, il sera possible d'acheter un produit en ligne et de le faire livrer ou d'aller le chercher sur place, sans entrer dans le commerce, en respectant les consignes sanitaires.

À compter du 9 janvier, afin de s'arrimer avec le couvre-feu de 20 h, tous les commerces devront fermer leurs portes au plus tard à 19 h 30.

Durant la période de couvre-feu, les pharmacies et les stations-service demeureront ouvertes selon leur horaire habituel. Les pharmacies ne pourront vendre que des médicaments et des produits essentiels comme des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires. Les stations-service ne pourront vendre que de la nourriture, des breuvages non alcoolisés, de l'essence et des produits pour véhicules routiers. Les stations-service ne sont pas donc autorisées à vendre du tabac et des produits alcoolisés durant la période du couvre-feu.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/?fbclid=IwAR3JxHZenHO22oOqUZ26V-9L2jiqYZVr59x9Cm5M0CQqe-1-NS0zj5ADu3w#recherchePiv>

Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de la pandémie de COVID-19

Un couvre-visage, aussi appelé masque artisanal, peut désigner un couvre-visage fabriqué par une entreprise ou un couvre-visage que vous fabriquez vous-même à la maison.

Quand porter un masque ou un couvre-visage

Le port du masque ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche est **obligatoire dans les transports en commun** (autobus, métro, traversiers, taxis, services de voiturage, etc.) et **dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts** pour les personnes de 10 ans et plus.

Cette obligation, sauf exception, s'appliquera aux lieux suivants :

- un commerce de vente au détail;
- une entreprise de services;
- un cabinet privé de professionnel;
- un lieu où sont offerts des services municipaux ou gouvernementaux;
- une entreprise de soins personnels (ex. : coiffeurs, soins esthétiques);
- un centre commercial;
- un lieu de culte;
- un lieu où sont offerts des activités ou des services de nature culturelle ou de divertissement (ex. : cinéma, salle de spectacles, etc.);
- une salle de location ou un autre lieu utilisé pour accueillir des événements, comme des congrès et des conférences;
- un lieu où sont pratiquées des activités sportives ou récréatives, même pour les spectateurs;
- un restaurant ou un bar;
- une aire commune, incluant un ascenseur, d'un établissement d'hébergement touristique;
- **une aire commune ou un terrain d'un établissement scolaire primaire, secondaire, collégial, universitaire ou d'un centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle;**
- **une salle de classe dès la 5^e année du primaire;**
- une salle du personnel dans un établissement d'enseignement;
- une gare de train ou d'autobus, une gare fluviale, une station de métro ou un aéroport;
- une aire commune, incluant un ascenseur, d'une résidence privée pour **aînés;**
- **un hall d'entrée, une aire d'accueil ou un ascenseur d'un immeuble autre qu'un immeuble d'habitation ou pour y circuler.**

Le port du masque ou du couvre-visage est recommandé dans les aires communes des immeubles d'habitation (appartements, logements, condos, multiplex, complexes domiciliaires, etc.).

Le port du masque de **procédure** est obligatoire en tout temps sur les terrains et dans un établissement scolaire secondaire, collégial, universitaire ou un centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle.

Les manifestations demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps.

Le port d'une visière ne pourra pas remplacer le masque ou le couvre-visage dans les endroits où celui-ci est obligatoire.

Les personnes qui se trouvent dans les situations suivantes ne sont pas visées par l'obligation de porter un masque ou un couvre-visage :

- les enfants de moins de 10 ans. Toutefois, le port du masque ou du couvre-visage est recommandé pour les enfants de 2 à 9 ans. Il est non recommandé pour ceux de moins de 2 ans;

- les personnes dont la condition médicale particulière empêche le port du masque ou du couvre-visage :
- les personnes qui sont incapables de le mettre ou de le retirer par elles-mêmes en raison d'une incapacité physique,
- les personnes qui présentent une déformation faciale,
- les personnes qui, en raison d'un trouble cognitif, une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, un problème de toxicomanie ou un problème de santé mentale sévère, ne sont pas en mesure de comprendre l'obligation ou pour lesquelles le port du masque ou du couvre-visage entraîne une désorganisation ou une détresse significative,
- les personnes qui présentent une affection cutanée sévère au niveau du visage ou des oreilles qui est aggravée significativement en raison du port du masque ou du couvre-visage.
- les personnes qui reçoivent un soin, bénéficient d'un service ou pratiquent une activité physique ou une autre activité qui nécessite de l'enlever. Dans ces cas, elles peuvent retirer leur masque ou leur couvre-visage pour la durée de ce soin, de ce service ou de cette activité seulement;
- les personnes qui retirent leur masque ou leur couvre-visage momentanément, à des fins d'identification;
- les personnes qui travaillent ou qui exercent leur profession dans un [lieu qui accueille le public](#) dans la mesure où il est fermé ou partiellement couvert et qu'il ne s'agit pas d'une unité d'hébergement, sauf lorsqu'elles se trouvent dans le hall d'entrée, une aire d'accueil ou un ascenseur d'un immeuble autre qu'un immeuble d'habitation. Ces personnes demeurent cependant soumises aux règles spécifiques qui leur sont applicables en matière de santé et de sécurité du travail;
- les personnes qui sont assises et respectent la distanciation prévue pour les lieux suivants (elles doivent remettre leur masque ou leur couvre-visage lors de leurs déplacements dans ces lieux) :
 - dans les salles de classe d'un établissement d'enseignement préscolaire et primaire (sauf pour les élèves de la 5^e et 6^e année du primaire)
 - dans un lieu où sont offerts des activités ou des services de nature culturelle ou de divertissement,
 - dans un restaurant, une aire de restauration ou un bar,
 - dans un autre lieu fermé ou partiellement couvert qui accueille le public où les personnes peuvent être assises

[...]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

Questions et réponses sur les consignes sanitaires, les symptômes, les traitements et la santé mentale dans le contexte de la COVID-19

[Dans les services de garde et les écoles, est-ce que les enfants doivent porter un masque ou un couvre-visage?](#)

Le port du masque artisanal, aussi appelé couvre-visage, n'est pas nécessaire pour les enfants dans les services de garde éducatifs à l'enfance.

À l'école (préscolaire, primaire et secondaire) :

- Le port du couvre-visage n'est pas obligatoire pour les élèves du préscolaire.
- Le port du couvre-visage est obligatoire pour les élèves du primaire en tout temps dans les corridors et les aires communes.

- Pour les élèves de 5e et 6e années, le port du couvre-visage est aussi obligatoire en classe. Le couvre-visage est également requis pour ces élèves dans le transport scolaire ou le transport public (10 ans et plus).
- Pour tous les élèves du secondaire, le port d'un masque de procédure est obligatoire en tout temps dans les lieux communs, incluant en classe dans leur groupe-classe stable et sur le terrain de l'école. Deux masques de procédure seront distribués quotidiennement aux élèves.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/isolement-symptomes-traitements-covid-19/>

Questions et réponses sur les événements et les activités dans le contexte de la COVID-19

REPRISE DU SKI

À quels services les skieurs auront-ils accès dans les stations de ski?

Il est possible de louer de l'équipement, mais il est impossible d'accéder à un casier. Les boutiques doivent demeurer fermées et tous les cours et les entraînements sont suspendus.

Est-ce que les skieurs auront accès aux chalets de ski?

Oui, mais certaines restrictions s'appliquent.

Les services de restauration seront fermés. Le chalet sera accessible uniquement pour :

- se réchauffer;
- manger son lunch (selon la politique en vigueur à la station);
- accéder aux installations sanitaires.

Quelles sont les consignes à suivre pour utiliser les remontées mécaniques dans les stations de ski?

Une seule maisonnée à la fois pourra utiliser une remontée mécanique.

Pour les personnes seules, une distance de 2 mètres devra être respectée. Les mêmes règles s'appliquent concernant le couvre-visage et la file d'attente.

Pour ce qui est des télécabines, une seule maisonnée ou deux personnes seules (placées à chaque extrémité de la cabine) pourront les utiliser en même temps.

Quelles sont les règles concernant l'accessibilité aux relais de motoneige ainsi qu'aux chalets d'accueil dans les centres de glisse et de plein air offrant des activités hivernales (ski de fond, raquette, randonnée, etc.)?

Les règles sont les mêmes que celles prévues pour les stations de ski.

Les services de restauration sont fermés. Le chalet ou le relais est accessible uniquement pour :

- se réchauffer;
- manger son lunch (selon la politique en vigueur sur le site);
- accéder aux installations sanitaires.

Comment fonctionne l'accès aux refuges de ski de fond et de motoneige?

L'achalandage **doit** être contrôlé pour assurer la distanciation entre les personnes qui s'y trouveront. De plus, la fréquence de nettoyage et de désinfection **doit** être augmentée et ajustée en fonction de l'achalandage.

Pour des raisons de sécurité, il est important de permettre l'accès à ces chalets afin que les skieurs et les motoneigistes puissent s'y réchauffer et s'y réfugier en cas de blessures ou de bris d'équipements.

Les restaurants sont fermés, mais il est possible de manger son lunch à l'intérieur, selon les règles en vigueur sur le site.

Est-t-il possible de louer de l'équipement dans les centres de plein air offrant des activités hivernales (ski de fond, raquette, vélo à pneus surdimensionnés, etc.)?

Oui, il est possible de louer de l'équipement, qui devra être désinfecté après chaque utilisation. L'accès à ce service doit être limité pour assurer la distanciation physique.

Il est toutefois impossible d'accéder à un casier.

SÉPAQ

Hébergements touristiques

Est-ce que des amis résidant à des adresses différentes et ayant réservé dans une pourvoirie située en zone rouge peuvent maintenir leur réservation?

Oui, s'ils occupent des unités d'hébergement séparées au sein de l'établissement d'hébergement touristique (seules les personnes d'un même ménage sont autorisées à séjourner ensemble dans un chalet, par exemple).

Rappelons que les déplacements entre les régions sont fortement déconseillés.

Est-ce que les propriétaires d'établissement d'hébergement touristique (résidences de tourisme, gîtes, auberges de jeunesse, etc.) auront droit à une aide financière pour compenser les pertes de location?

Le 11 juin dernier, la ministre du Tourisme a dévoilé le Plan de relance touristique, qui représente des investissements de près de 753 millions de dollars, afin d'aider le secteur du tourisme à traverser la crise et à préparer la relance de ses activités. Le Plan de relance touristique prévoit :

- 446 millions de dollars pour la création d'un volet d'urgence destiné aux établissements d'hébergement et aux attraits touristiques, dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE). L'objectif est de permettre aux entreprises d'obtenir des prêts et des garanties de prêt à des conditions avantageuses. Un volet [Aide aux entreprises en régions en alerte maximale](#), a été ajouté à ce programme ainsi qu'au programme [Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises](#) (PAUPME);
- 200 millions de dollars en 2020-2021 afin d'appuyer l'investissement en tourisme d'affaires en milieu hôtelier, l'une des formes de tourisme les plus profitables (nouveau volet du Programme d'appui au développement des attraits touristiques [PADAT]);
- 25 millions de dollars (15 millions en 2020-2021 et 10 millions en 2021-2022) de plus pour bonifier les Ententes de partenariat régional en tourisme (EPRT);
- 20 millions de dollars en vue de stimuler la demande pour des produits québécois (Explore Québec sur la route, Passeport Attraits et rabais de 50 % à l'achat d'une carte annuelle de la Sépaq);

- environ 13,8 millions de dollars destinés aux établissements hôteliers et aux gîtes, une subvention équivalant au montant de la taxe sur l'hébergement touristique payé pour le premier trimestre de l'année 2020.
- le 18 novembre 2020, 38 millions de dollars ont été octroyés au secteur de l'hébergement touristique. Il s'agit d'un soutien financier accordé aux entreprises sur la base de l'écart de la taxe sur l'hébergement (TSH) versée pour les deuxième et troisième trimestres de 2020, par rapport à celle versée pour ces mêmes trimestres en 2019.

Le montant versé compensera la totalité de l'écart, ou un maximum de 200 000 \$ par établissement. Les entreprises visées sont les établissements de pourvoirie, les gîtes et les établissements hôteliers de 4 à 299 chambres démontrant une baisse d'au moins 30 % du montant de TSH perçu pour les deuxième et troisième trimestres de 2020 combinés, par rapport à la même période en 2019.

Il n'est pas exclu que d'autres annonces s'ajoutent en fonction de son l'évolution de la situation.

Par ailleurs, d'autres [mesures gouvernementales](#) s'adressent aux entreprises de tous les secteurs d'activité, dont le tourisme.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/>

Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

Plusieurs décrets et arrêtés ministériels ont été signés par le gouvernement en lien avec la COVID-19. Depuis le début de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, a eu lieu l'adoption :

- le 8 janvier 2020, du [décret 2-2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 127 Ko\)](#).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Mise à jour : Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)

Mesures visant à assurer la réussite des élèves

[...] Tous les élèves qui fréquentent le réseau public et qui ont besoin de matériel informatique pour poursuivre leur parcours scolaire le recevront. Les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires (CS) ont le nécessaire pour fournir l'équipement informatique requis à l'ensemble des établissements.

Finalement, dans le contexte actuel et **pour favoriser** la réussite scolaire des élèves, des documents résumant les savoirs essentiels à enseigner aux élèves seront préparés par le **Ministère** et transmis aux enseignants. Dans ces conditions, les épreuves ministérielles pour le primaire et le secondaire sont annulées pour l'année scolaire en cours.

Mesures pour un environnement scolaire sain

Plusieurs actions sont également mises en œuvres dans le but d'assurer un environnement scolaire sain pour tous les élèves. [...]

Qualité de l'air dans les écoles

[...] Les résultats obtenus montrent qu'en moyenne le taux de CO2 est plus bas que les taux **maximaux recommandés** dans la vaste majorité des classes testées. Pour plus d'informations, consultez la [fiche synthèse \(PDF 426 Ko\)](#) sur la qualité de l'air dans les écoles. [...]

Sport-études, Arts-études, projets pédagogiques particuliers et activités parascolaires

[...] Les services de garde sont offerts pour les élèves d'un même groupe-classe stable ; il est aussi possible de créer des sous-groupes avec une distanciation de 2 mètres entre chacun ou séparés par des barrières physiques, en évitant toutefois d'isoler des enfants. Pour les cours à option, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves, avec port du **couvre-visage**. **Ces cours peuvent** aussi être offerts à distance [...]

Source : <https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/>

Mise à jour : Information pour le personnel de la fonction publique dans le contexte de la COVID-19

Directives si vous travaillez dans un ministère ou un organisme

MESURES ADDITIONNELLES DE CONFINEMENT

- Les mesures suivantes s'appliquent à l'ensemble du territoire québécois.
- Jusqu'au 7 février inclusivement, le télétravail est obligatoire pour tous les employés et employées. Les seules personnes qui devraient se retrouver dans le milieu de travail sont celles qui doivent réaliser des activités jugées prioritaires par les ministères et organismes publics et qui ne peuvent se faire en télétravail.
- Les établissements scolaires primaires jusqu'au 10 janvier 2021 inclusivement. Les services de garde éducatifs à l'enfance demeureront ouverts tandis que les services de garde d'urgence en milieu scolaire n'accueilleront que les enfants dont les parents occupent un emploi figurant sur la liste des emplois jugée prioritaire. Ces services seront rendus disponibles, selon le calendrier scolaire.

En conséquence, du 4 au 10 janvier 2021 inclusivement, l'employée ou l'employé qui n'est pas en mesure d'offrir une pleine prestation de travail (en télétravail ou autre) en raison de la nécessité de demeurer à la maison afin d'assurer la sécurité d'un enfant verra son traitement maintenu pour les jours prévus au calendrier scolaire de son enfant.

- Il est cependant de la responsabilité des ministères et des organismes publics de s'assurer que les employés et employées fournissent la prestation de travail qu'ils sont en mesure de faire sans compromettre le respect des responsabilités parentales.

Couvre-feu

Du 9 janvier au 7 février 2021 inclusivement, un couvre-feu provincial est en vigueur, de 20 h à 5 h,

interdisant à quiconque de se déplacer hors de son lieu de résidence, hormis dans des cas d'exceptions justifiant le déplacement, tel que pour effectuer un travail considéré prioritaire. Lorsqu'un tel déplacement est nécessaire pendant le couvre-feu, il est recommandé que l'employée ou l'employé ait une autorisation écrite de la part de son gestionnaire.

Cette mesure ne s'applique pas aux territoires du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James
REPRISE GRADUELLE DES ACTIVITÉS EN MILIEU DE TRAVAIL

Les directives ci-dessous sont temporairement suspendues en raison de l'obligation de télétravail pour tous, à l'exception de celles et ceux effectuant des activités jugées prioritaires et qui ne peuvent se faire en télétravail.

- Depuis le 18 juillet 2020, en respect des consignes de santé publique, les employées et employés peuvent graduellement retourner en milieu de travail. Toutefois, sauf si des activités jugées indispensables ne peuvent se faire autrement qu'en présence sur les lieux du travail, le taux d'occupation ne peut dépasser 25 % de la capacité d'accueil de ceux-ci. La cible du 25 % est basée sur la volonté gouvernementale de reprendre graduellement les activités en milieu de travail dans le respect des consignes de la santé publique et vise à tendre graduellement à un nouvel équilibre entre le télétravail et le mode présentiel.

Dans tous les cas et en tout temps, il doit y avoir un respect intégral des mesures de prévention en milieu de travail, recommandé par la santé publique.

- Dans les régions où le niveau d'alerte est maximal, la présence en milieu de travail demeure limitée à 25 % de la capacité d'accueil des immeubles. Les personnes qui devraient se retrouver dans le milieu de travail sont celles qui :
 - doivent y réaliser des activités jugées prioritaires par le dirigeant;
 - ne peuvent réaliser leur prestation de travail en télétravail;
 - rencontrent des enjeux ergonomiques en télétravail pouvant compromettre la santé.
- Les milieux de travail sont aménagés en conformité avec les diverses directives et recommandations formulées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Cela permet à l'employée ou employé qui doit réintégrer son milieu de travail d'accomplir son travail de façon sécuritaire et sans atteinte à sa santé.
- Le port du couvre-visage est obligatoire dans les halls d'entrée, les aires d'accueil et les ascenseurs depuis le 18 juillet 2020.

TÉLÉTRAVAIL

Consultez les directives de la section « Mesures additionnelles de confinement ».

- Le personnel doit continuer à respecter les mesures d'hygiène et les recommandations de la santé publique. Dans les zones où le palier d'alerte est rouge, des mesures additionnelles spécifiques sont mises en place afin de freiner la propagation du virus. Dans ce contexte, les orientations quant au personnel de l'État continuent à s'appliquer, et ce, dans le strict respect des mesures d'hygiène et des recommandations de la santé publique.
- Le télétravail doit être une mesure privilégiée pour le plus grand nombre d'employés et d'employées possible, étant entendu que chaque employée et employé doit continuer à fournir une pleine prestation de travail.
- L'employée ou employé qui ne peut accomplir sa pleine prestation de travail en télétravail devra réintégrer son milieu de travail, sans quoi il devra demander une autorisation pour un congé prévu à ses conditions de travail.
- Lorsque la situation le permettra, les milieux de travail devront respecter l'orientation gouvernementale selon laquelle le télétravail ne dépasse pas la limite des trois jours par semaine, dans la majorité des

cas. Les ministères et organismes devront atteindre un nouvel équilibre entre le mode présentiel et le télétravail.

- Le télétravail doit être autorisé par les gestionnaires.
- Il est très important que les personnes en télétravail respectent les règles de confidentialité et de sécurité de l'information.
- Chaque ministère ou organisme est imputable de sa gestion administrative et du maintien de la prestation de services.
- [Des informations relatives aux meilleures pratiques ergonomiques et à l'aspect psychologique du travail à la maison](#), peuvent être consultées sur le site de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale (APSSAP).

RÉUNIONS

Il est demandé au personnel d'utiliser les moyens technologiques appropriés afin de limiter les contacts physiques.

DÉPLACEMENTS HORS CANADA

- Les déplacements hors Canada qui devaient être effectués dans l'exercice des fonctions ne sont plus autorisés, et ce, jusqu'à nouvel ordre.
- Si un déplacement professionnel est jugé essentiel et incontournable, celui-ci devra être autorisé préalablement par le secrétaire du Conseil du trésor.
- **Tout employé ou employée qui arrive d'un déplacement hors pays, que ce dernier ait été fait dans le cadre de ses fonctions ou à titre personnel, doit s'isoler et ne peut pas se présenter au travail dans les 14 jours consécutifs qui suivent son retour au Canada.**

S'il s'agissait d'un déplacement à des fins :

- professionnelles, le traitement de l'employée ou de l'employé dont les symptômes ne sont pas invalidants sera maintenu. La personne devra effectuer sa pleine prestation de travail en télétravail ou, si la nature de son travail habituel ne s'y prête pas, toute autre tâche. Si les symptômes sont invalidants, elle pourrait être admissible à l'assurance traitement.
- **personnelles, l'employée ou de l'employé dont les symptômes ne sont pas invalidants doit prendre un congé conventionné ou obtenir, préalablement au voyage, l'autorisation de son gestionnaire pour effectuer du télétravail si les tâches le permettent. Si le télétravail est impossible, l'employée ou l'employé à la responsabilité d'assortir sa demande de vacances d'une autre demande de congé prévu à ses conditions, de façon à couvrir la période correspondant à la période d'isolement. Ces demandes de vacances et de congés doivent être soumises pour approbation au supérieur immédiat. Comme les consignes de la Santé publique peuvent évoluer, l'employée ou l'employé est responsable de vérifier, au moment de son départ en vacances, si de nouvelles consignes d'isolement ont été émises. Le cas échéant, il est responsable de s'y conformer et d'en informer l'employeur.**
- **Si, au cours de cette période d'isolement, l'employée ou l'employé devient symptomatique, il doit communiquer avec la santé publique et suivre les directives qui lui seront données.**

MESURES DE PRÉVENTION

Consultez la section [Consignes sanitaires](#) pour savoir comment diminuer les risques de propagation du virus.

Des réponses à vos questions

[Vous subissez une fermeture de classe ou une fermeture ou diminution de la capacité d'un service de garde.](#)

[Que faire?](#)

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/covid19-fonction-publique/>

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Est

[Clinique mobile de dépistage à Saint-Hyacinthe le 15 janvier 2021 \[2021-01-11\]](#)

L'unité mobile de dépistage sera à Saint-Hyacinthe le 15 janvier 2021 de 10h-16h.

[En savoir plus sur Clinique mobile de dépistage à Saint-Hyacinthe le 15 janvier 2021](#)

[Rendez-vous et heures de visite durant le couvre-feu en vigueur dès aujourd'hui \[2021-01-09\]](#)

Toutes les personnes ayant un RENDEZ-VOUS ou besoin de services de santé et de services sociaux durant le couvre-feu imposé par le Gouvernement du...

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-monteregie-est/>

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Ouest

[Suspension des visites - Hôpital Anna-Laberge et l'Hôpital du Suroît; seules les visites pour raisons humanitaires seront autorisées \[2021-01-09\]](#)

À compter du 9 janvier 2021 à 13 h, pour l'Hôpital Anna-Laberge et l'Hôpital du Suroît, seules les visites pour raisons humanitaires suivantes seront...

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-monteregie-ouest/>

Mise à jour : CISSS du Bas-Saint-Laurent

[ÉCLOSION DE COVID-19 À L'URFI DE MONT-JOLI \[2021-01-09\]](#)

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) du Bas-Saint-Laurent avise la population que l'Unité de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) de Mont-Joli fait face à une éclosion...

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-bas-saint-laurent/>

Mise à jour : CHU de Québec – Université Laval

Interruption de l'essai clinique international sur le plasma de convalescents du SRAS-CoV-2 [2021-01-11]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/chu-quebec-universite-laval/>

Mise à jour : CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Nouvelles et événements

Politique de l'HGJ relative aux proches aidants

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-centre-ouest-ile-montreal/>

Mise à jour : CIUSSS de la Capitale-Nationale

À la une

DES RESSOURCES POUR VOUS AIDER À TRAVERSER LA CRISE SANITAIRE [2021-01-08]

La pandémie de coronavirus est une contagion hors du commun. Personne n'a été préparé à vivre une telle crise sanitaire et à subir ses impacts. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale souhaite rappeler les ressources mises à votre disposition pour vous aider à traverser cette période d'incertitude.

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-capitale-nationale/>

Mise à jour : CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec

À la une

COVID-19 | État de situation en MCQ et arrivée des premières doses du vaccin de Moderna [2021-01-08]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-mauricie-centre-du-quebec/>

Mise à jour : CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Actualités

Suspension temporaire des visites des proches aidants à l'urgence du Centre hospitalier de St. Mary [2021-01-08]

Maintien des heures d'ouverture des cliniques de dépistages et du site mobile de dépistage sans rendez-vous [2021-01-08]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-ouest-ile-montreal/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour : Publications du MSSS

Rappel sur les mesures de prévention et contrôle des infections pour les travailleuses et travailleurs de la santé vaccinés

Feuille

Dernière modification : 11 janvier 2021

No. 20-279-08W

·

Feuille d'information sur les mesures applicables s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou une ressource intermédiaire (RI) de 20 places et plus qui accueille des aînés, pendant la période du 9 janvier au 8 février 2021

Feuille

Dernière modification : 08 janvier 2021

No. 20-210-365W

·

Feuille d'information sur les mesures applicables s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans une résidence privée pour aînés (RPA) pour la période du 9 janvier au 8 février 2021

Feuille

Dernière modification : 08 janvier 2021

No. 20-210-364W

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

Mise à jour : COVID-19 pour les professionnels

Actualités

Nouvelles orientations de santé publique en matière de recherche, d'évaluation et de suivi

Le caractère inédit de la pandémie de la COVID-19 et sa durée indéterminée nécessitent de nouvelles connaissances scientifiques pour alimenter la prise de décision à court, moyen et long terme. Afin de mieux orchestrer les différentes actions qui relèvent de la santé publique dans les champs de la recherche, de l'évaluation et du suivi et de la reddition de comptes, la Direction de la planification et du développement en santé publique du MSSS a élaboré des orientations pour la période 2020-2024.

Source : <http://msss.gouv.qc.ca>

Mise à jour : Directives COVID-19 du MSSS

Nouveautés et mises à jour

Directive sur les mesures applicables aux différents milieux de vie et de soins (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC, URCI, internat, foyer de groupe ou milieux de réadaptation en déficience physique, santé physique et modérée pour adulte) pour la période du 9 janvier au 8 février 2021

Directive COVID-19

Dernière modification : 11 janvier 2021

No. DGAPA-019.REV2

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Mise à jour : Actualités

8 janvier 2021

Modèle d'Attestation pour les déplacements durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec

Le Ministère met à la disposition des municipalités un modèle d'attestation à remplir [...]

Source : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/>

Gouvernement du Canada (ASPC)

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Restrictions, exemptions et conseils en matière de voyages

Voyageurs qui entrent au Canada

Pour limiter la propagation de la COVID-19, les voyageurs qui entrent au Canada doivent suivre les règles établies par les [décrets d'urgence](#) en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*.

[Test moléculaire de dépistage de la COVID-19 requis avant l'embarquement pour les voyageurs aériens venant au Canada.](#)

[Directives pour les voyageurs qui entrent au Canada pendant la pandémie de COVID-19.](#)

[Vous ne devriez pas voyager si vous êtes malade. Les restrictions imposées par les compagnies aériennes commerciales peuvent aussi vous empêcher de monter à bord de l'avion si vous êtes malade. Toutefois, les Canadiens, les personnes ayant d'un statut en vertu de la *Loi sur les Indiens* et les résidents permanents présentant des symptômes de la COVID-19 peuvent revenir au Canada.](#)

À votre arrivée au Canada, vous devrez :

- déclarer une toux, une fièvre ou des difficultés respiratoires
- [présenter la preuve de l'obtention d'un résultat négatif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 effectué dans les 72 heures avant le départ prévu](#)

- reconnaître que vous êtes tenus de :
 - vous placer en quarantaine pendant 14 jours si vous n'avez pas de symptômes **ou**
 - vous placer en isolation pendant 14 jours si vous avez des symptômes
- indiquer que vous avez un endroit adéquat pour vous isoler ou vous mettre en quarantaine, où :
 - vous aurez accès aux nécessités de subsistance, notamment à de l'eau, à de la nourriture et à des médicaments et au chauffage pendant les mois d'hiver
 - vous ne serez pas en contact avec des personnes qui :
 - sont âgées de 65 ans et plus
 - ont des problèmes de santé sous-jacents
 - ont un système immunitaire affaibli
 - vous ne ferez pas parti d'un arrangement de vie en groupe ou en communauté, comme :
 - des camps industriels
 - des résidences d'étudiants
 - des remorques de construction
 - des établissements d'hébergement ou de soins de longue durée
 - un petit appartement partagé
 - vivre sous le même toit que des familles nombreuses ou plusieurs personnes
 - avoir des colocataires qui n'ont pas voyagé avec vous et que vous ne pouvez éviter
- prendre connaissance des instructions sur les mesures que vous devez prendre conformément au décret d'urgence et des sanctions en cas de non-conformité

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Conseils aux voyageurs

COVID-19 : Entrée de voyageurs pour des raisons humanitaires et levée limitée de la mise en quarantaine

Exigences obligatoires

À compter du 7 janvier 2021, les voyageurs aériens âgés de cinq ans ou plus seront tenus de présenter une preuve de l'obtention d'un résultat négatif à un test de dépistage de la COVID-19 au transporteur aérien avant de monter à bord d'un vol international à destination du Canada. [...]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs/entree-humanitaire-liberation-limitee-quarantaine.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Ressources de sensibilisation

• Voyageurs	Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes retournant au Canada	2021-01-08
• Voyageurs	Pour les voyageurs présentant des symptômes retournant au Canada	2021-01-08

• Travailleurs	Pour les personnes exemptées de l'obligation de se mettre en quarantaine	2021-01-08
----------------	--	------------

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Pour les professionnels de la santé

Webinaires sur les vaccins contre la COVID-19

Accédez à des webinaires sur la planification des cliniques d'immunisation et sur la planification et l'administration des vaccins.

Fondements sur les vaccins contre la COVID-19 à l'intention des fournisseurs de soins

Regardez le webinaire sur les fondements sur les vaccins contre la COVID-19 à l'intention des fournisseurs de soins.

Module 1 : Approbation des vaccins contre la COVID-19 par Santé Canada (PDF), et rôle du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) dans la planification de la vaccination contre la COVID-19 (PDF)

- Décrit le processus d'approbation des vaccins par Santé Canada, y compris les changements découlant de l'arrêté d'urgence et l'état des présentations actuelles en continu
- Souligne les lignes directrices fournies et escomptées du CCNI

Module 2 : Les vaccins contre la COVID-19 au Canada (PDF)

- Décrit les plateformes technologiques utilisées par les vaccins candidats contre le SARS-COV-2/ COVID-19
- Discute des vaccins à base d'ARNm contre le SARS-COV-2/COVID-19 en développement chez Pfizer/BioNTech et Moderna

Module 3 : Planification de l'administration des vaccins contre la COVID-19 et des séances d'immunisation (PDF)

- Décrit les exigences touchant la prévention et le contrôle de l'infection afin d'administrer les vaccins contre la COVID-19 en toute sécurité étant donné la circulation continue du SARS-CoV-2
- Met en évidence les messages clés concernant les exigences relatives à l'entreposage et à la manipulation des vaccins et
- Fournit des paramètres de planification et des stratégies pour organiser des cliniques d'immunisation massives
- Accéder à des documents supplémentaires sur la planification des cliniques de vaccination (PDF)

Recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur l'utilisation du vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech

Regardez le webinaire sur les recommandations du CCNI sur l'utilisation du vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech.

Module 1 : Ce que vous devez savoir sur le vaccin contre la COVID-19 de Pfizer-BioNTech (PDF)

- Décrit les caractéristiques du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19
- Résume les renseignements clés sur la manipulation et l'administration du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19

Module 2 : [Recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation \(CCNI\) sur l'utilisation du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19 \(PDF\)](#)

- Résume la preuve clinique du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19
- Résume les recommandations du CCNI sur l'utilisation du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19
- pour les recommandations en vigueur, consulter les [recommandations sur l'utilisation des vaccins contre la COVID 19 du CCNI](#)

Recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur l'utilisation du vaccin Moderna contre la COVID-19

[Regardez le webinaire sur les recommandations du CCNI sur l'utilisation du vaccin Moderna contre la COVID-19.](#)

La [présentation sur les recommandations du CCNI sur l'utilisation du vaccin Moderna contre la COVID-19 \(PDF\)](#) comprend des informations sur les :

- caractéristiques de la plateforme de vaccin Moderna contre la COVID-19
- données cliniques concernant le vaccin de Moderna contre la COVID-19
- renseignements clés sur la manipulation et l'administration du vaccin de Moderna contre la COVID-19

Pour plus d'informations sur les webinaires, consultez :

- l'[Association pour la microbiologie médicale et l'infectiologie](#)
- le [Centre de collaboration nationale des maladies infectieuses](#)

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Prévention et risques

Vaccins et traitements contre la COVID-19 : Déploiement du vaccin

Distribution des vaccins

Toutes les personnes au Canada à qui les autorités sanitaires fédérales, provinciales et territoriales l'ont recommandé recevront le vaccin contre la COVID-19. Depuis décembre 2020, des doses des vaccins sont distribuées par phase au Canada. En supposant que l'approvisionnement en vaccins sûrs et efficaces se poursuive, il devrait y avoir assez de doses pour immuniser toutes les personnes au Canada pour lesquelles les vaccins sont approuvés et recommandés. Nous nous attendons à y arriver d'ici septembre 2021.

Le tableau suivant décrit les quantités de vaccins COVID-19 qui ont été livrées aux provinces et territoires à ce jour. Le tableau de la distribution totale confirmée de vaccins sera mis à jour chaque semaine.

[...]

Les tableaux suivants décrivent les allocations de vaccins qui devraient être disponibles pour les provinces et les territoires au cours des prochaines semaines. Ces tableaux sont mis à jour au fur et à mesure que les quantités de vaccins disponibles et que le calendrier des futures livraisons sont confirmés.

[...]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Mise à jour : Vaccins et immunisation

Sécurité des vaccins, craintes et effets secondaires possibles liés à la vaccination

Effets secondaires des vaccins

Comme tout médicament ou complément alimentaire (y compris les vitamines), les vaccins peuvent entraîner des effets secondaires et des réactions.

Après l'administration d'un vaccin, il est courant d'avoir des effets secondaires légers et inoffensifs. Ces effets peuvent durer quelques heures ou quelques jours après la vaccination.

Il s'agit de la réponse naturelle du corps qui se mobilise pour bâtir une immunité contre la maladie. C'est ce qu'on appelle la réponse ou réaction inflammatoire. Ces réactions ne devraient pas perturber les activités quotidiennes et peuvent être traitées au besoin.

Les effets secondaires courants des vaccins peuvent être une :

- fièvre légère
- **symptômes similaires à ceux de la grippe, comme :**
 - **fatigue**
 - **frissons**
 - **maux de tête**
 - **douleurs musculaires**
 - **douleurs dans les articulations**
- rougeur, une douleur ou une enflure du bras ou de la jambe où le vaccin a été administré

Il se peut que les enfants soient plus irritables qu'à l'habitude.

Vous pouvez prendre un médicament pour soulager la douleur ou faire baisser la fièvre. Demandez à votre fournisseur de soins de santé ce qu'il recommande.

Réactions rares à un vaccin

Les réactions rares à un vaccin sont une :

- fièvre de plus de 40°C (104°F)
- enflure et une éruption cutanée qui démange à l'endroit où le vaccin a été administré

Il existe un très faible risque de réaction allergique à un vaccin nommée anaphylaxie. Cette réaction rare affecte environ une personne sur un million qui reçoit le vaccin. Elle survient habituellement rapidement après l'administration du vaccin et est traitable.

Les signes d'une réaction anaphylactique à un vaccin comprennent :

- une enflure du visage
- des plaques rouges qui démangent
- une chute soudaine de la pression artérielle
- des douleurs abdominales et des vomissements
- des éternuements, de la toux ou des difficultés respiratoires

Chez les enfants, les signes de réactions allergiques peuvent également inclure :

- de l'agitation
- de l'irritabilité
- une somnolence inhabituelle

Votre fournisseur de soins de santé vous demandera de rester à la clinique pendant au moins 15 minutes après l'administration d'un vaccin. Cela lui permet de veiller à ce que toute réaction anormale ou inattendue (comme l'anaphylaxie) soit surveillée et réglée rapidement.

Votre fournisseur de soins de santé signalera ensuite l'information aux autorités locales de la santé publique. Ces signalements font l'objet d'un suivi et d'une enquête.

Si vous ou votre enfant éprouvez des symptômes inhabituels après votre vaccination, communiquez avec votre :

- bureau de santé publique de votre région **ou**
- fournisseur de soins de santé **ou**
- centre local de services communautaires (CLSC) si au Québec

LES VACCINS NE CAUSENT PAS L'AUTISME

Des chercheurs et des scientifiques de partout dans le monde ont prouvé qu'il n'existe [pas de liens entre les vaccins et l'autisme](#).

En 1998, *The Lancet* (une revue médicale britannique) a publié une étude menée par le Dr Andrew Wakefield, un ancien médecin britannique. Cette étude affirmait à tort que le vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) entraînait l'autisme.

Malheureusement, l'étude a été largement citée depuis sa publication. Jugée totalement erronée par la suite, elle a été [désavouée par The Lancet](#) (en anglais seulement).

Depuis, de nombreuses études de plus grande envergure ont exploré le même sujet et essayé de reproduire les résultats de cette étude. Elles ont prouvé qu'il n'existe pas de différence dans le taux d'autisme entre les personnes ayant été vaccinées et celles n'ayant pas reçu le vaccin.

Essais de sécurité des vaccins

Avant d'autoriser l'utilisation d'un vaccin au Canada, [on le soumet à toute une série de tests](#) pour s'assurer qu'il est sécuritaire.

Même après leur approbation, les vaccins sont soumis à une évaluation régulière de leur sécurité et de leur efficacité par les personnes qui les administrent comme les :

- infirmiers
- médecins
- pharmaciens

Leur sécurité et leur efficacité sont également évaluées par :

- les entreprises pharmaceutiques qui les fabriquent
- [les autorités de santé publique des provinces et territoires](#)
- [les scientifiques de Santé Canada qui les examinent](#)
- l'Agence de la santé publique du Canada par l'intermédiaire d'un système de surveillance

Pour en savoir plus sur la sécurité des vaccins, regardez notre [vidéo sur la sécurité des vaccins](#) et consultez [l'affiche sur la sécurité des vaccins](#).

Vaccination contre la COVID-19

[Renseignez-vous sur nos progrès en matière de vaccin, sur la sécurité du processus d'autorisation et sur ce à quoi il faut s'attendre une fois qu'un vaccin sera disponible au Canada.](#)

Soutien aux victimes d'une vaccination

Au Canada, les normes en matière de sûreté des vaccins sont très élevées.

Santé Canada :

- autorise l'utilisation de vaccins au Canada seulement après un examen approfondi et indépendant de preuves scientifiques
- surveille étroitement les vaccins une fois qu'ils sont sur le marché et peut rapidement les retirer si des problèmes de sûreté sont révélés

Les réactions permanentes graves à un vaccin sont très rares. Cependant, un petit nombre de personnes peuvent subir une réaction indésirable grave et permanente à la suite d'un vaccin.

Le 20 décembre 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la mise sur pied du [programme pancanadien de soutien aux victimes d'une vaccination](#) par l'Agence de la santé publique du Canada. Le programme offrira un soutien financier aux victimes dans les rares cas de réaction indésirable grave et permanente à un vaccin autorisé par Santé Canada. Les provinces et territoires continueront à être consultés dans l'élaboration de ce programme qui se fondera, dans la mesure du possible, sur [celui en place au Québec](#). Grâce à ce programme, le Canada sera aligné avec d'autres pays qui sont dotés de programmes similaires.

Risque de contracter une maladie à cause d'un vaccin

Les experts ont mis au point différents types de vaccins.

LES VACCINS INACTIVÉS

Les vaccins inactivés, comme le vaccin de la polio, sont préparés à partir de germes inactivés ou morts au moment de la mise au point du vaccin. Il est impossible de contracter la maladie avec les vaccins préparés à partir de germes inactivés ou morts (virus ou bactéries).

En effet, l'agent infectieux mort qu'ils renferment ne peut pas se reproduire ou se multiplier. Cependant, le système de défense de l'organisme arrive toujours à reconnaître ces germes morts en tant que corps étranger, ce qui stimule une réponse immunitaire.

LES VACCINS VIVANTS

Les vaccins vivants, comme celui contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO), sont préparés à partir de germes vivants **affaiblis** au moment de la mise au point du vaccin. Les vaccins vivants sont très efficaces, car ils agissent comme une infection naturelle. Ils permettent de renforcer le système immunitaire de l'organisme sans provoquer de symptômes graves.

Dans de rares cas, vous pourriez éprouver de symptômes très légers de la maladie. Par exemple, les germes affaiblis utilisés dans le vaccin RRO pourraient vous donner des plaques rouges ou une fièvre. Ces symptômes légers ne sont pas dangereux et peuvent en fait indiquer que le vaccin agit efficacement pour renforcer l'immunité.

VACCIN À BASE D'ARNM

Les vaccins à base d'ARNm sont un nouveau type de vaccin qui ne contiennent pas de virus ou de bactérie. Ils contiennent plutôt des instructions pour enseigner à nos cellules comment fabriquer une protéine qui déclenchera une réponse immunitaire. Une fois cette réponse déclenchée, notre corps produit des anticorps et d'autres réactions immunitaires. Ces réponses immunitaires nous aident à combattre l'infection pour nous empêcher de devenir malades. Il est impossible d'être infecté par un virus à base d'ARNm.

Immunité naturelle et prévention des maladies

Une personne devient naturellement immunisée contre une maladie après avoir été infectée. Cependant, il existe un risque d'attraper de nouveau la même maladie.

Les vaccins permettent à votre système immunitaire d'être prêt à se défendre contre la maladie sans vous rendre malade.

Les risques de complications d'une maladie contractée naturellement sont beaucoup plus importants que les risques d'effets secondaires de la vaccination.

Par exemple, si vous attrapez la rougeole de façon naturelle, vous avez une chance sur 1 000 de contracter une encéphalite (une inflammation du cerveau grave et potentiellement mortelle). La probabilité de contracter une encéphalite à cause du vaccin RRO est inférieure à un cas sur un million.

[La vaccination durant la grossesse](#) est aussi importante pour faire en sorte que l'enfant à naître développe une immunité contre les maladies évitables.

Ingrédients des vaccins

Les vaccins contiennent des quantités infimes d'autres ingrédients. Chacun de ces ingrédients a une fonction précise.

LE FORMALDÉHYDE

Le formaldéhyde est utilisé dans la préparation de certains vaccins, comme celui contre l'hépatite A. Il est utilisé pendant la mise au point du vaccin pour tuer ou désactiver les virus ou les bactéries.

L'organisme humain produit du formaldéhyde naturellement. Par exemple, l'organisme d'un nourrisson contient environ 10 fois la quantité de formaldéhyde présente dans 1 dose de vaccin. Les traces de la substance trouvée dans les vaccins sont sécuritaires.

LE THIMÉROSAL

Parfois, plusieurs doses d'un même vaccin peuvent être tirées d'un même flacon. Le thimérosal empêche des bactéries ou des champignons nocifs de proliférer à l'intérieur de flacons de vaccin à doses multiples. Même si chaque nouvelle dose individuelle est prélevée d'un même flacon à l'aide d'une aiguille et d'une seringue neuves, le thimérosal ajoute une couche de protection supplémentaire. Il prévient la contamination accidentelle du vaccin qui pourrait entraîner de graves infections pour les personnes qui reçoivent le vaccin.

Le thimérosal n'est pas utilisé dans des flacons de vaccin à dose individuelle. Les vaccins de routine au Canada viennent dans des flacons de vaccin à dose individuelle et ne contiennent donc aucun thimérosal.

Le thimérosal se décompose en éthylmercure dans l'organisme et est évacué rapidement par les selles. Il ne s'accumule pas dans l'organisme et n'entraîne aucune préoccupation en matière de santé.

Le thimérosal a fait l'objet de nombreuses études. Au cours de la longue histoire de son utilisation en vue d'empêcher la contamination des vaccins, il n'a jamais été établi que le thimérosal puisse être nocif.

L'ALUMINIUM

Des sels d'aluminium sont ajoutés à certains vaccins pour renforcer la réponse immunitaire de l'organisme aux antigènes. C'est ce qu'on appelle un adjuvant.

L'aluminium est l'un des métaux les plus courants dans la nature. On le retrouve dans :

- l'air
- les aliments
- l'eau

À titre d'exemple, il y a moins d'aluminium dans les vaccins que dans le lait maternel ou les préparations pour nourrissons.

Ingrédients du vaccin contre la COVID-19

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/vaccinations-pour-enfants/securite-craintes-effets-secondaires.html>

Mise à jour : Maladies à coronavirus (COVID-19)

Vaccins contre la maladie à coronavirus (COVID-19) : Aperçu

Sûreté des vaccins et des médicaments contre la COVID-19

- [Sécurité des vaccins de COVID-19 : Rapport hebdomadaire sur les réactions possibles suite à la vaccination](#)
- [Examen et autorisation des vaccins](#)
- [Surveillance et déclaration des effets secondaires possibles liés aux vaccins et traitements pour la COVID-19](#)

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/vaccins.html>

Alberta Health Services (AHS)

Mise à jour : COVID-19 Resources for AHS Staff & Health Professionals

[Healthcare Worker Staff Q&A COVID-19 \[2021-01-11\]](#)

[COVID-19 FAQs for Public \[2021-01-11\]](#)

[Messages from CEO Dr. Verna Yiu & Dr. Laura McDougall \[2021-01-08\]](#)

[COVID-19 SAG Rapid Review: Vitamin D in the Treatment and Prevention of COVID-19 \[2021-01-08\]](#)

Source : <https://www.albertahealthservices.ca/topics/Page16947.aspx>

Public Health Ontario (PHO)

Mise à jour : At a glance 01/08/2021 – Coronavirus disease 2019 (COVID-19)

CDC: Centers for Disease Control and Prevention | [cdc.gov](https://www.cdc.gov)

- EARLY RELEASE: Candida auris Outbreak in a COVID-19 Specialty Care Unit - Florida, July-August 2020 [01-08-2021]
- EARLY RELEASE: Rates of COVID-19 Among Residents and Staff Members in Nursing Homes - United States, May 25-November 22, 2020 [01-08-2021]
- Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test for All Air Passengers Arriving from the UK to the US [01-08-2021]
- When vaccine is limited, who gets vaccinated first? [01-08-2021]
- Testing and international air travel [01-08-2021]

ECDC: European Centre for Disease Prevention and Control | ecdc.europa.eu

- Communicable disease threats report, 3-9 January 2021, week 1 [01-08-2021]

FDA: U.S. Food & Drug Administration | [fda.gov](https://www.fda.gov)

- FDA Issues Alert Regarding SARS-CoV-2 Viral Mutation to Health Care Providers and Clinical Laboratory Staff [01-08-2021]

Public Health England | www.gov.uk

- COVID-19 vaccination: guide for older adults [updated 01-08-2021]
- COVID-19 vaccination: a guide for social care staff [updated 01-08-2021]
- COVID-19 vaccination: guide for healthcare workers [updated 01-08-2021]

World Health Organization (WHO) | who.int

- Interim recommendations for use of the Pfizer-BioNTech COVID-19 vaccine, BNT162b2, under Emergency Use Listing [01-08-2021]
- Genomic sequencing of SARS-CoV-2: a guide to implementation for maximum impact on public health [01-08-2021]
- SARS-CoV-2 genomic sequencing for public health goals: Interim guidance, 8 January 2021 [01-08-2021]
- Who can take the Pfizer-BioNTech COVID-19 vaccine? [01-08-2021]

UK Department of Health and Social Care

- Coronavirus COVID-19 serology and viral detection tests: technical validation reports

UK Department for Education

- What parents and carers need to know about early years providers, schools and colleges [updated 01-08-2021]
- Critical workers and vulnerable children who can access schools or educational settings [updated 01-08-2021]

UK Medicines and Healthcare products Regulatory Agency

- Access Consortium statement on COVID-19 vaccines evidence: The medicine regulators from Australia, Canada, Singapore, Switzerland and the United Kingdom (Access Consortium) have discussed the regulatory evidence requirements for COVID-19 vaccine approvals and considerations for post-market pharmacovigilance. [01-08-2021]

ProMED | promedmail.org

- COVID-19 update (09): immunity, convalescent plasma, asympt transm, WHO, global [01-08-2021]

Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ncov-daily-lit.pdf?la=en>

Autres pays

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

Publications

SARS-CoV-2 GENOMIC SEQUENCING FOR PUBLIC HEALTH GOALS: INTERIM GUIDANCE, 8 JANUARY 2021

The growing understanding of how sequence information can contribute to improved public health is driving global investments in sequencing facilities and...

Source : <https://www.who.int/publications/i>

Food and drug administration (FDA)

Latest COVID-19 Information from the FDA

Coronavirus (COVID-19) Update [2021-01-08] - COVID-19 Update

The FDA posts a new webpage regarding Moderna COVID-19 vaccine frequently asked questions and issues letter to clinical laboratory staff and health care providers.

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

What's new

- What to Expect after Getting a COVID-19 Vaccine Sunday, January 10, 2021
- COVID-19 Science Update released: January 8, 2021 Edition 71 Saturday, January 09, 2021
- New Variant of Virus that Causes COVID-19 Detected Saturday, January 09, 2021
- Vaccines Saturday, January 09, 2021
- Staffing Resources Saturday, January 09, 2021
- Contact Tracing Friday, January 08, 2021
- US COVID-19 Cases Caused by Variants Friday, January 08, 2021
- Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test for All Air Passengers Arriving from the UK to the US Friday, January 08, 2021
- Providing Spiritual and Psychosocial Support to People with COVID-19 at Home (Non-US Settings) Friday, January 08, 2021
- How to Make 0.1% Chlorine Solution to Disinfect Surfaces in Healthcare Settings Friday, January 08, 2021
- Toolkit for K-12 Schools Friday, January 08, 2021
- Guidance for U.S. Centers for Disease Control and Prevention Staff for the Establishment and Management of Public Health Rapid Response Teams for Disease Outbreaks: COVID-19 Disease Supplement Infographic Friday, January 08, 2021
- Considerations for Events and Gatherings Friday, January 08, 2021
- Operating schools during COVID-19: CDC's Considerations Friday, January 08, 2021
- COVIDView Weekly Summary Friday, January 08, 2021
- Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) Friday, January 08, 2021
- Travel: Frequently Asked Questions and Answers Friday, January 08, 2021
- Considerations for Use of SARS-CoV-2 Antigen Testing in Nursing Homes Thursday, January 07, 2021
- Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations Thursday, January 07, 2021
- Frequently Asked Questions about Coronavirus (COVID-19) for Laboratories Wednesday, January 06, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC)

Publications & data

STRATEGIC AND PERFORMANCE ANALYSIS OF ECDC RESPONSE TO THE COVID-19 PANDEMIC

Corporate publication - 11 Jan 2021

In an effort to continuously improve its performance, the Centre commissioned an external assessment of its response to the COVID-19 pandemic for the period January - September 2020. The report was presented to ECDC Management Board meeting 25 November 2020 with specific focus on its 26 recommendations, and is currently used as a basis for an action plan defined by ECDC management.

[Strategic and performance analysis of ECDC response to the COVID-19 pandemic](#) - EN - [PDF-1.24 MB]

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

GOV.UK

Related content

- [COVID-19: infection prevention and control \(IPC\)](#)
- [COVID-19: personal protective equipment use for non-aerosol generating procedures](#)
- [COVID-19: guidance for households with possible coronavirus infection](#)
- [COVID-19: guidance for health professionals](#)
- [Guidance for contacts of people with confirmed coronavirus \(COVID-19\) infection who do not live with the person](#)

Source : <https://www.gov.uk/government/collections/coronavirus-covid-19-list-of-guidance>

Santé publique France (SPF)

Coronavirus : actualités à disposition de la presse

8 janvier 2021 : [Surveillance génomique et investigation : piliers de la stratégie de lutte contre la propagation des variants du SARS-CoV-2](#)

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/covid-19-presse>

Norwegian Institute of Public Health (NIPH)

Coronavirus disease – advice and information

Research and data

Norwegian COVID-19 research [UPDATED 11.01.2021]

The national COVID-19 knowledge programme sends out a newsletter with the latest Norwegian research about COVID-19. You can find our methods as well as released newsletters below.

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Coronavirus – Facts, advice and measures

Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel

[PUBLISHED 06.03.2020 - UPDATED 11.01.2021]

Description of what is meant by quarantine and home isolation, and advice on these measures.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/follow-up-close-contacts/?term=&h=1>

Entry quarantine upon arrival in Norway from red and yellow countries/regions

[PUBLISHED 11.02.2020 - UPDATED 11.01.2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/travel-advice-COVID19/?term=&h=1>

Centre for Fertility and Health

Projects

SCOPE – Scandinavian studies of Covid-19 in pregnancy

Source : <https://www.fhi.no/en/more/research-centres/Centre-for-fertility-and-health/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

13 JANVIER 2021

[Pour la période du lundi 11 janvier au mercredi 13 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 13 JANVIER 2021 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**3 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	11
Canada (ASPC)	12
PHO	14
NLCAHR	15
AUTRES PAYS : GOV.UK, RCOG (UK) CDC, NIPH	15

Québec.ca

Mise à jour : Opération de la vaccination contre la COVID-19

Vaccination des groupes prioritaires de 1 à 6
Tableau disponible au format PDF.

[2021-01-11]

Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/20-279-07WF_Previsions_vaccination.pdf?1609972425

CISSS de la Montérégie-Ouest

Châteauguay, le 12 janvier 2021 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest est fier d'annoncer que la vaccination contre la COVID-19 des résidents des 11 CHSLD publics et 6 CHSLD privés du territoire est maintenant complétée.

Effectivement, l'arrivée du vaccin de Moderna qui peut être déplacé, a permis à aux équipes de vacciner l'ensemble des résidents qui ont consenti à se faire vacciner. Les résidents étant en phase active de la COVID-19 se feront vacciner ultérieurement.

C'est près de 1200 résidents qui ont reçu le vaccin contre la COVID-19 au cours de la semaine dernière. La seconde dose sera administrée selon les délais prescrits par la santé publique.

« Nos équipes sont très proactives au niveau de la vaccination et l'on poursuit nos efforts en ce sens. Nous sommes tous très fiers du tour de force dont nos équipes ont fait preuve pour le déploiement en temps record de la vaccination de nos résidents », Dominique Pilon, directeur des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique et responsable de la vaccination,

À ce jour, le calendrier de vaccination est respecté. Par ailleurs, la vaccination auprès des travailleurs de la santé qui œuvrent dans nos CHSLD est aussi bien entamée et se poursuit auprès des prochains groupes visés selon l'ordre de priorité. Aussi, l'utilisation des doses qui étaient en réserve offre donc davantage de capacité de vaccination à ce moment-ci. Ainsi, tout en continuant d'offrir le vaccin aux employés et médecins des CHSLD et des RI-RTF pour personnes âgées, il est possible de commencer la vaccination de nouveaux groupes prioritaires déterminés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

La vaccination est entamée auprès des travailleurs de la santé offrant des soins dans certains secteurs tels que l'unité COVID-19, les soins intensifs, le bloc opératoire, l'hémodialyse, l'urgence, la cancérologie spécialisée, la clinique d'évaluation désignée, la clinique de dépistage, l'obstétrique spécialisée, l'angio-radiologie et l'endoscopie.

De plus, tel qu'annoncé dans un communiqué émis par la Direction de santé publique de la Montérégie, une clinique de vaccination ouvrira ses portes sur le territoire de la Montérégie-Ouest le 14 janvier, à Candiac. Cette clinique, qui sera d'abord réservée aux travailleurs de la santé ayant un rendez-vous, pourra vacciner plus de 1000 personnes par jour.

Bien que la première dose du vaccin soit donnée, les consignes de prévention comme le port du masque, la distanciation sociale et le lavage des mains sont toujours respectées à l'intérieur de nos établissements.

« Depuis le mois de décembre, les CHSLD de notre territoire n'ont malheureusement pas été épargnés par la COVID-19. La vaccination des résidents complétée dans les CHSLD est donc une excellente nouvelle! C'est grâce aux forces de nos équipes que l'on viendra à bout de ce virus », conclut Yves Masse, président-directeur général du CISSS de la Montérégie-Ouest.

[2021-01-12]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/nouvelles/la-vaccination-des-residents-en-chsld-pour-le-territoire-de-la-monteregie-ouest-est>

Mise à jour de la page Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

Aide et ressources en cas de violence conjugale

Le confinement et le couvre-feu ne doivent pas empêcher une victime de violence conjugale de quitter un milieu où elle se sent en danger. Si vous êtes victime ou si vous connaissez une victime de violence conjugale, de l'aide et des ressources sont disponibles pour vous.

Pour connaître l'aide et les ressources disponibles, consultez la page [Violence conjugale](#).

Enseignement supérieur

Un maximum d'activités d'enseignement à distance.

Activités en classe permises si la présence de l'étudiant est essentielle à l'acquisition ou à l'évaluation des connaissances.

Stages et laboratoires maintenus.

Bibliothèques demeurent ouvertes uniquement pour l'utilisation du comptoir de prêts et l'accès à des espaces de travail individuels.

Activités socioculturelles en présence suspendues.

[2021-01-13]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Mise à jour de la page Dossier soumis au Conseil des ministres

Services éducatifs à distance et services de garde d'urgence

Mémoire concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 (Services éducatifs à distance et services de garde d'urgence) soumis le 10 décembre 2020 par M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux.

- [Mémoire Concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(Services éducatifs à distance et services de garde d'urgence\) \(PDF 171 Ko\)](#)

[2021-01-13]

Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/gouvernement/MCE/dossiers-soumis-conseil-ministres/services_educatifs_distance_services_garde_urgence_memoire.pdf?1610556154

Mise à jour du Fil RSS des communiqués et invitations aux médias

Décès de personnes âgées ou vulnérables survenus dans des milieux d'hébergement au cours de la pandémie de COVID-19 - Le Bureau du coroner annonce les dates des premières audiences

13 janvier 2021, 11 h 23

Publié par : [Bureau du coroner](#)

QUÉBEC, le 13 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le 17 juin 2020, la coroner en chef du Québec, M^e Pascale Descary, a ordonné la tenue d'une vaste enquête sur les décès de personnes âgées ou vulnérables survenus dans des milieux d'hébergement au cours de la pandémie de COVID-19. Plus spécifiquement, cette enquête porte sur les décès survenus entre le 12 mars et le 1^{er} mai 2020 au CHSLD Herron de Dorval ainsi que sur un échantillonnage de décès survenus dans

des milieux d'hébergement pour aînés, pour personnes vulnérables ou en perte d'autonomie au cours de la même période.

Le Bureau du coroner annonce aujourd'hui les dates des premières audiences. Compte tenu du contexte actuel de pandémie, sauf avis contraire, toutes les personnes entendues au cours de ces audiences le seront **en mode virtuel**. Il sera également possible d'y assister en ligne. Les renseignements de connexion seront annoncés dans les jours précédant les audiences.

CHSLD Herron (Dorval), CHSLD Sainte-Dorothée (Laval) et CHSLD Yvon-Brunet (Montréal)

Les audiences se tiendront du 8 au 11 février 2021, du 15 au 17 février 2021, du 1^{er} au 4 mars 2021 et du 8 au 11 mars 2021 inclusivement, à 9 h, au palais de justice de Montréal.

CHSLD des Moulins (Terrebonne)

Les audiences publiques se tiendront du 29 mars au 1^{er} avril 2021 inclusivement, à 9 h, au palais de justice de Joliette.

RPA Manoir Liverpool (Lévis)

Les audiences publiques se tiendront du 12 au 15 avril 2021 inclusivement, à 9 h, au palais de justice de Québec.

CHSLD René-Lévesque (Longueuil)

Les audiences publiques se tiendront du 19 au 22 avril 2020 inclusivement, à 9 h, au palais de justice de Longueuil.

CHSLD Lafèche (Shawinigan)

Les audiences publiques se tiendront du 26 au 29 avril 2021 inclusivement, à 9 h, au palais de justice de Shawinigan.

C'est la coroner et avocate Géhane Kamel qui a été désignée pour présider cette enquête. Compte tenu de la complexité du sujet et du nombre important de décès, un coroner ayant une formation médicale, D^r Jacques Ramsay, a été nommé pour assister et éclairer M^e Kamel tout au long du processus. M^e Kamel est également appuyée par deux procureurs, M^eDave Kimpton et M^eJulie Roberge.

Dans un premier temps, M^e Kamel établira les causes et les circonstances des décès ciblés dans chaque milieu d'hébergement. Par la suite, elle pourra élargir la réflexion sur le sujet, notamment en entendant des témoins et des acteurs privilégiés de l'hébergement des personnes âgées au Québec. Ces démarches permettront ultimement à M^eKamel de formuler des recommandations dans le but d'éviter d'autres décès et de protéger la vie humaine.

Pour chaque lieu visé par l'enquête, la liste des témoins sera déposée dans la section [Calendrier des enquêtes publiques](#) du site Internet du Bureau du coroner dans les jours précédant les audiences.

[2021-01-13]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/deces-de-personnes-agees-ou-vulnerables-survenus-dans-des-milieux-dhebergement-au-cours-de-la-pandem/>

Mise à jour de la page Liste des commerces prioritaires

Restaurants

Les restaurants peuvent uniquement maintenir les services de livraison et de commandes pour emporter. Durant la période de couvre-feu, seule la livraison demeurera possible.

[2021-01-12]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Mise à jour de la page Liste des secteurs économiques visés par un ordre de fermeture (COVID-19)

Fermeture des commerces non prioritaires

Les [commerces considérés comme non prioritaires](#) doivent fermer leurs portes du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement. Ceux ayant l'autorisation d'exercer leurs activités doivent quant à eux offrir seulement des biens et services considérés comme essentiels.

Secteurs économiques concernés

Les activités économiques suivantes doivent cesser **dans les régions et territoires qui se retrouvent en alerte maximale (zone rouge)** :

- les restaurants et les aires de restauration des centres commerciaux et des commerces d'alimentation, sauf pour les livraisons, les commandes à emporter ou les commandes à l'auto;
- les bars et les discothèques;
- les microbrasseries et les distilleries, uniquement pour leurs services de consommation sur place de nourriture ou de boisson;
- les casinos et les maisons de jeux;
- les institutions muséales, les biodômes, les planétariums, les insectariums, les jardins botaniques, les aquariums et les jardins zoologiques, sauf pour leurs activités réalisées à l'extérieur qui nécessitent que les participants soient en mouvement, tels que les activités sportives ou les parcours déambulatoires;
- les arcades et, pour leurs activités intérieures, les sites thématiques, les centres et parcs d'attraction, les centres d'amusement, les centres récréatifs et les parcs aquatiques;
- les saunas et les spas, à l'exception des soins personnels qui y sont dispensés;
- les bibliothèques autres que celles tenues par les établissements d'enseignement, à l'exception des comptoirs de prêts;
- les cinémas et les salles où sont présentés des arts de la scène, y compris les lieux de diffusion;
- les auberges de jeunesse;
- les salles d'entraînement physique;
- tout lieu intérieur, autre qu'une résidence privée ou ce qui en tient lieu, dans les cas suivants :
- lorsqu'il est utilisé aux fins d'y tenir une activité de nature événementielle ou **sociale**,
- lorsqu'il est utilisé pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même **nature**;
- **les entreprises offrant des activités de loisirs ou de sports organisées dans un lieu public (fermées ou activités restreintes)**;
- **les entreprises offrant la location de salles (activités restreintes)**;
- **les commerces de vente au détail visés par un ordre de fermeture**;
- **les entreprises de soins personnels et d'esthétique**;
- **les entreprises offrant des services de toilettage pour animaux.**

Dans tous les cas, la tenue d'activités à distance doit être privilégiée.

[2021-01-13]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-secteurs-economiques-ordre-fermeture-covid-19/>

Mise à jour de la page Actualités récentes

Plus de la moitié des résidents des CHSLD du Québec ont été vaccinés

11 janvier 2021, 16 h 37

Publié par : [Cabinet du premier ministre](#)

Québec, le 11 janvier 2021 – Le premier ministre du Québec, M. François Legault, et le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, ont annoncé que la vaccination contre la COVID-19 auprès des [clientèles](#)

[prioritaires](#) continue de s'accélérer au Québec. Plus de la moitié (53,7 %) des résidents en CHSLD ont été vaccinés jusqu'à maintenant, pour un total de 21 478 personnes.

Dans la journée d'hier, ce sont 8 400 doses de vaccin qui ont été administrées, pour un total de 92 452. Sur 115 375 doses reçues jusqu'à maintenant, 80 % ont déjà été administrées.

Situation critique dans les hôpitaux du Québec

Par ailleurs, la hausse constante des cas et des hospitalisations au cours des dernières semaines impose une pression énorme sur le réseau de la santé et des services sociaux et ses travailleurs, de sorte que plusieurs hôpitaux se situent actuellement à un niveau maximal de délestage et réussissent avec difficulté à réaliser les chirurgies urgentes et oncologiques. Si la tendance se maintient, il pourrait y avoir un dépassement des capacités de lits d'hospitalisation et de soins intensifs pour les patients, autant ceux atteints de la COVID-19 que ceux ayant d'autres maladies.

On dénombre 1 436 patients COVID dans nos hôpitaux. Il faut comprendre que les patients COVID ne nécessitent pas seulement des lits, mais ils sollicitent aussi le personnel. Une infirmière qui est auprès d'un patient atteint de la COVID ne peut pas être auprès d'un autre patient. La première raison pour laquelle on doit faire des efforts et limiter nos contacts, c'est pour aider le personnel de la santé.

Devant la gravité de la situation, le ministère de la Santé et des Services sociaux a donc demandé à plusieurs établissements des régions de Montréal, de Laval, de Lanaudière, des Laurentides et de la Montérégie de se préparer à un dépassement de leur capacité de lits de soins intensifs. La situation est particulièrement critique dans la grande région de Montréal, alors que le nombre d'hospitalisations a plus que doublé au cours du dernier mois.

Bilan des premiers jours du couvre-feu

François Legault est revenu sur le déroulement de la fin de la semaine, alors que le couvre-feu est entré en application. Le premier ministre a été impressionné et touché par la solidarité des Québécois qui, dans la grande majorité, ont respecté le couvre-feu. Il a également remercié les policiers qui ont fait un excellent travail et qui, au cours des deux derniers jours, ont remis 740 amendes, y compris pour des rassemblements dans des maisons. Grâce à leurs interventions, des comportements irresponsables mettant à risque la santé des citoyens sont évités.

Protéger d'abord les 65 ans et plus

Enfin, le premier ministre a tenu à rappeler que les personnes de 65 ans et plus représentent 80 % des patients COVID hospitalisés et 95 % des décès. Conséquemment, les Québécois devraient limiter le plus possible les contacts avec les personnes de 65 ans et plus. Même si cela est difficile, c'est la meilleure façon de protéger nos proches les plus vulnérables, dans un contexte où le virus est partout.

Citations :

« Nous avons déjà vacciné la moitié des résidents des CHSLD et nous sommes en train de vacciner le personnel de la santé. On voit la lumière au bout du tunnel, mais, en attendant, on doit éviter, dans la mesure du possible, les contacts avec des personnes de 65 ans et plus. La situation est vraiment critique, surtout dans la grande région de Montréal. On est obligés de reporter des chirurgies, ça met de la pression sur nos urgences. Je sais que c'est dur, mais les Québécois sont capables de se serrer les coudes quand c'est nécessaire. »

François Legault, premier ministre du Québec

« Plus que jamais, le comportement de chaque citoyen a un impact sur la transmission du virus. Si la tendance actuelle se maintient, les conséquences du non-respect des mesures sanitaires seront dramatiques pour le réseau de la santé, les patients et la population. Nous approchons dangereusement du point de bascule. Si on est confrontés à un dépassement des capacités de lits d'hospitalisation et de soins intensifs, le réseau sera forcé de prendre des décisions encore plus difficiles qu'elles le sont déjà. Des vies sont en jeu. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

Faits saillants :

Notons que le délestage touche particulièrement la région de Montréal, mais également d'autres régions, telles que le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Outaouais. Plusieurs activités seront délestées en partie ou en totalité. Mentionnons notamment :

- les chirurgies semi-urgentes et non urgentes (par exemple : orthopédiques, urologiques) ;
- le dépistage du cancer du côlon ;
- les greffes de rein provenant de donneurs vivants (à l'exception de la clientèle pédiatrique) ;
- toutes les consultations non urgentes en clinique externe spécialisée (par exemple : orthopédie, urologie, oto-rhino-laryngologie), procédures non urgentes d'hémodynamie (par exemple : coronarographie).

Rappelons enfin qu'un couvre-feu est en vigueur depuis le samedi 9 janvier et qu'entre 20 h et 5 h, il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions. La collaboration et la solidarité de la population sont essentielles afin de réduire la transmission du virus et de casser la deuxième vague.

[2021-01-11]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/plus-de-la-moitie-des-residents-des-chsld-du-quebec-ont-ete-vaccines/>

Mises à jour : La maladie à Coronavirus (COVID-19) au Québec / Questions et réponses

Questions et réponses concernant les services juridiques et carcéraux dans le contexte de la COVID-19

Les délais judiciaires sont-ils suspendus?

[Puis-je accéder au palais de justice pour y obtenir un service du ministère de la Justice ou d'une autre organisation s'y trouvant?](#)

[J'ai une entrevue aux petites créances de planifiée, que se passe-t-il?](#)

[2021-01-13]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/services-juridiques-carceraux-covid-19/>

Questions et réponses pour les employeurs et les travailleurs dans le contexte de la COVID-19

[Est-ce que les déplacements des travailleurs culturels entre les régions seront interdits?](#)

[Est-ce que les travailleurs du milieu culturel qui doivent se rendre sur leur lieu de travail pour l'exercice de leur fonction peuvent toujours le faire même pendant le couvre-feu?](#)

[Les bibliothèques peuvent-elles rouvrir?](#)

[2021-01-12]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-employeurs-travailleurs-covid-19/>

Questions et réponses pour les municipalités dans le contexte de la COVID-19

[Quelles sont les mesures particulières applicables aux bibliothèques municipales?](#)

[2021-01-12]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>

Questions et réponses sur les événements et les activités dans le contexte de la COVID-19

[Les visiteurs qui ne résident pas à la même adresse sont-ils autorisés à pratiquer une activité touristique ensemble?](#)

[Je souhaite louer une chambre dans ma résidence principale. Puis-je tout de même demeurer dans cette dernière?](#)

[2021-01-13]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/>

Mise à jour de la page Vaccins contre la COVID-19

Description

Les personnes âgées de 16 ans et plus peuvent **être vaccinées** contre la **COVID-19**, à moins de contre-indications.

La **vaccination** est **recommandée** en priorité aux personnes qui courent un risque plus élevé de complications à cause de la **COVID-19**, notamment les personnes âgées de 70 ans et plus qui vivent en CHSLD.

Deux vaccins sont actuellement autorisés :

- Le vaccin de Pfizer/BioNTech, autorisé chez les personnes âgées de 16 ans et plus;
- Le vaccin de Moderna, autorisé chez les personnes âgées de 18 ans et plus.

Les études se poursuivent pour autoriser la vaccination chez les personnes âgées de moins de 16 ans.

Les vaccins actuellement autorisés sont à base d'acide ribonucléique (ARN) messenger, c'est-à-dire qu'ils contiennent un brin d'ARN d'une des protéines présentes à la surface du virus SRAS-CoV-2, responsable de la COVID-19. Ce brin d'ARN sert de « recette » au système immunitaire pour produire la protéine. Comme l'ARN est fragile, il est inséré dans une boule de graisse protectrice qui lui permet de pénétrer dans l'organisme et de conserver sa forme jusqu'à ce qu'il entre dans les cellules humaines. Une fois entré, il fournit la recette aux cellules afin qu'elles produisent la protéine. Ensuite, le système immunitaire produira des anticorps en réaction à la présence de cette protéine qu'il reconnaît comme étant un virus.

Les vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada nécessitent deux doses. Ils sont administrés par voie intramusculaire.

L'efficacité de ces vaccins 14 jours après l'administration de la 1^{re} dose et avant la 2^e dose est de plus de 92 %. La 2^e dose sert surtout à assurer une protection à long terme. Dans le contexte actuel de propagation très élevée de la COVID-19, l'administration de la 2^e dose peut être reportée afin de permettre à plus de gens d'être vaccinés.

Ces vaccins ne protègent pas contre le rhume et les infections respiratoires causées par d'autres virus, comme la grippe.

Où vous faire vacciner

Plus d'informations seront disponibles ultérieurement sur les lieux de vaccination.

La vaccination contre la COVID-19 sera gratuite et sera effectuée uniquement par le [Programme québécois d'immunisation](#). Il ne sera pas possible de se procurer des doses sur le marché privé.

Toute communication électronique ou téléphonique proposant un vaccin contre la COVID-19 moyennant des frais est frauduleuse. Si vous pensez avoir été victime d'une communication frauduleuse, veuillez en informer le [Centre antifraude du Canada](#).

Sécurité et efficacité des vaccins

Les vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada sont sécuritaires. Ils ont fait l'objet d'études de qualité portant sur un grand nombre de personnes et ont franchi toutes les étapes nécessaires avant d'être approuvés. L'efficacité de ces vaccins 14 jours après l'administration de la 1^{re} dose et avant la 2^e dose est de plus de 92 %. Leur efficacité est estimée à 95 % après deux doses. Les experts suivent de très près toute manifestation indésirable qui pourrait survenir après la vaccination et prennent les mesures appropriées pour s'assurer que les vaccins sont sécuritaires et efficaces.

Symptômes après la vaccination

Des symptômes peuvent être causés par la vaccination, par exemple une rougeur à l'endroit où l'injection a été faite. D'autres problèmes peuvent arriver par hasard et n'ont aucun lien avec la vaccination, par exemple un rhume ou une gastro.

La majorité des réactions sont bénignes et de courte durée. Les réactions sont moins fréquentes chez les personnes âgées de plus de 55 ans.

Les vaccins ne peuvent pas causer la COVID-19 car il ne contient pas le virus SRAS-CoV-2 responsable de la maladie. Par contre, une personne qui a été en contact avec le virus durant les jours précédant la vaccination ou dans les 14 jours suivant la vaccination pourrait quand même faire la COVID-19. Il est important de continuer d'appliquer les mesures sanitaires jusqu'à ce qu'une majorité de la population ait été vaccinée.

Nature et fréquence des réactions connues causées par ces vaccins

Fréquence	Réactions connues causées par ces vaccins
Dans la majorité des cas (plus de 50 % des gens)	<ul style="list-style-type: none"> • Douleur à l'endroit où l'injection a été faite
Très souvent (moins de 50 % des gens)	<ul style="list-style-type: none"> • Mal de tête, fatigue, fièvre ou frissons • Douleurs aux jointures • Douleurs musculaires • Diarrhée, vomissements • Enflure des ganglions sous les aisselles
Souvent (moins de 10 % des gens)	<ul style="list-style-type: none"> • Rougeur, gonflement à l'endroit où l'injection a été faite
Rarement (moins de 1 personne sur 1000)	<ul style="list-style-type: none"> • Enflure du visage

Quoi faire après la vaccination

Conseils à suivre dans les minutes suivant la vaccination

Attendez 15 minutes avant de quitter l'endroit où vous avez reçu le vaccin. Si une réaction allergique survient, les symptômes apparaîtront quelques minutes après la vaccination.

Si vous ressentez des effets secondaires, informez-en immédiatement la personne qui vous a donné le vaccin. Elle pourra vous traiter sur place.

Conseils à suivre à la maison

Si vous avez une rougeur, une douleur ou un gonflement à l'endroit où l'injection a été faite, appliquez-y une compresse humide froide.

Au besoin, utilisez un médicament contre la fièvre ou les maux.

Quand consulter

Consultez un médecin si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous ressentez des symptômes graves ou inhabituels.
- Vos symptômes s'aggravent au lieu de s'améliorer.

- Vos symptômes durent depuis plus de 48 heures.

Si vous présentez des [symptômes de la COVID-19](#), consultez l'[Outil d'évaluation des symptômes de la COVID-19](#) pour savoir si un test de dépistage est nécessaire.

[2021-01-11]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/>

Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)

Nouveautés et mises sur la page Directives COVID-19

Nouveautés et mises à jour

Guide d'aide à la décision pour le délestage d'activités cliniques

Directive COVID-19

Dernière modification : 12 janvier 2021

No. DGAUMIP-016

Directives pour les communautés religieuses dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Directive COVID-19

Dernière modification : 11 janvier 2021

No. DGAPA-016

Directives relatives aux ressources intermédiaires (RI) et aux ressources de type familial (RTF) adultes et aînés en lien avec la COVID-19

Directive COVID-19

Dernière modification : 11 janvier 2021

No. DGAPA-013.REV1

Directives pour les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)

Directive COVID-19

Dernière modification : 11 janvier 2021

No. DGAPA-007.REV1

[2021-01-13]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Mise à jour : COVID-19 pour les professionnels

Le Gouvernement fédéral investit près de 40 millions de dollars supplémentaires pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir pendant la pandémie de la COVID-19

Québec, le 12 janvier 2021

La pandémie de la COVID-19 qui frappe le Canada a des répercussions réelles et concrètes sur la santé et les finances de tous les Canadiens et sur la sécurité publique. C'est pourquoi le gouvernement du Canada prend des mesures pour aider les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir partout au Canada. Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Ahmed Hussen, et le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux du Québec, Lionel Carmant, annoncent qu'un financement fédéral additionnel de 39,8 millions de dollars est accordé aux

communautés du Québec au titre de l'Entente Canada-Québec visant à soutenir la réponse du secteur de l'itinérance à la COVID-19 dans le cadre de Vers un chez-soi.

Ce financement additionnel permettra de poursuivre les efforts communs pour prévenir et atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Les communautés pourront utiliser ce financement dans différents secteurs d'activités tels que les services de logement, les services de prévention et l'orientation vers des services offerts à l'extérieur des refuges, les services médicaux et de santé, les services de soutien à la clientèle, les investissements en immobilisation ainsi que la coordination des ressources et la collecte de données.

Le financement additionnel annoncé aujourd'hui provient des fonds de 236,7 millions de dollars annoncés par le gouvernement du Canada en septembre dernier dans le cadre de Vers un chez-soi pour aider le secteur de l'itinérance à étendre et accroître les mesures d'urgence mises en place pour faire face à la pandémie de la COVID-19.

Avec ce financement additionnel, le montant total octroyé aux communautés du Québec dans le cadre de cette entente est de 70 467 501 dollars.

Citations

« Chaque Québécois mérite un chez-soi sûr et abordable. Nous savons que les personnes en situation d'itinérance courent un risque accru de contracter la COVID-19. C'est pourquoi il est si important de nous assurer que nos communautés disposent des ressources dont elles ont besoin pour soutenir les personnes en situation d'itinérance et celles à risque de le devenir. Cet investissement dans les communautés du Québec dans le cadre de l'Entente Canada-Québec contribuera grandement à soutenir les personnes qui en ont le plus besoin. »

Le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Ahmed Hussen

« En cette période plus difficile, les organismes qui œuvrent auprès des personnes en situation d'itinérance sont d'autant plus sollicités. Toutes les ressources sont déployées pour répondre aux besoins accrus. Je tiens à souligner la ténacité et l'engagement de tous ceux et celles qui unissent leurs efforts afin d'accompagner les personnes en situation d'itinérance et de favoriser leur bien-être. L'aide financière additionnelle annoncée permettra de mieux soutenir les ressources dans leur mission des plus importantes. »

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux du Québec, Lionel Carmant

Faits saillants

- Toutes les régions qui obtiennent déjà un financement dans le cadre de Vers un chez-soi recevront un financement additionnel.
- L'Entente Canada-Québec visant à soutenir la réponse du secteur de l'itinérance à la COVID-19 dans le cadre de Vers un chez-soi repose sur des modalités et des principes de collaboration établis dans les ententes antérieures en matière d'itinérance et s'appuiera sur les structures d'organisation des services du Québec.

[2021-01-12]

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-2565/>

Gouvernement du Canada (ASPC)

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Documents d'orientation / Communautés

COVID-19 : Guide de ventilation des espaces intérieurs pendant la pandémie

- [Préambule](#)
- [Messages clés](#)
- [Introduction](#)
- [Modes de transmission de la COVID-19](#)
- [Importance des différentes voies de transmission](#)
- [Ventilation](#)

- [Influence de la ventilation sur le risque de transmission par les aérosols](#)
- [L'incidence de la ventilation dépend des activités et du contexte](#)
- [Incidence du nombre de personnes sur la ventilation](#)
- [Améliorer la ventilation](#)
- [Options si la ventilation ne peut être améliorée](#)
- [Conclusion](#)
- [Remerciements](#)
- [Ressources](#)
- [Références](#)

Préambule

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a élaboré ce guide afin de renseigner les Canadiens sur la façon dont la ventilation des espaces intérieurs, combinée à d'autres mesures de santé publique recommandées, peut réduire la propagation de la COVID-19. Ce guide fournit également des conseils pratiques sur la façon d'améliorer la qualité de l'air intérieur, la ventilation et la filtration pour réduire la propagation de la COVID-19. Bien que ce guide soit destiné à être utilisé dans l'ensemble des milieux intérieurs, son application dépendra de ce qui suit :

- l'occupation
- le type de bâtiment
- le type d'activité ayant lieu dans le milieu intérieur en question.

Les lignes directrices canadiennes en matière de santé publique concernant la COVID-19 ont évolué à mesure que notre compréhension de la COVID-19 s'améliore. Nous examinons les données probantes au fur et à mesure qu'elles sont générées et travaillons avec nos partenaires à l'échelle du pays et dans le monde entier afin de nous assurer d'intégrer les informations les plus à jour et de la meilleure qualité à nos lignes directrices.

Messages clés

Le virus causant la COVID-19 est reconnu pour se propager par des gouttelettes et des aérosols, ce qui représente un risque particulier pour les personnes suivantes :

- celles qui se trouvent dans des espaces clos
- celles qui sont dans des situations où les gens sont en contact étroit

Les éléments les plus importants de réduction du risque de transmission de la COVID-19 sont les mesures préventives telles que les suivantes :

- la réduction au minimum du nombre de personnes à un même endroit en même temps
- le maintien d'une distance physique d'au moins deux mètres
- le port de [masques](#) bien conçus et bien ajustés
- la bonne hygiène des mains, le respect de l'étiquette respiratoire

Outre ces pratiques, une ventilation adéquate peut également contribuer à réduire le risque de transmission de la COVID-19 dans les milieux intérieurs et devrait être combinée aux autres mesures de contrôle des sources potentielles d'aérosols infectieux. Il faut garder à l'esprit que l'application d'une ventilation adéquate des milieux intérieurs à elle seule ne suffit pas à protéger les gens contre l'exposition au virus, en particulier :

- lors d'un contact étroit non protégé
- en l'absence des autres mesures de protection

Nous recommandons les mesures suivantes pour favoriser votre protection contre la COVID-19 dans les milieux intérieurs.

Limiter les rassemblements intérieurs

Restreindre les rassemblements à votre ménage immédiat. Lorsque vous interagissez avec des gens qui ne vivent pas sous votre toit :

- faites-le à l'extérieur dans la mesure du possible
- maintenez la distanciation physique
- portez un masque non médical ou un couvre-visage bien conçu et bien ajusté
- envisagez de changer vos plans si les conditions météorologiques se dégradent soudainement.

Vérifiez auprès de votre [autorité locale de santé publique](#) les recommandations qui s'appliquent à votre région.

Ouvrez les portes et les fenêtres

Vous pouvez améliorer la ventilation naturelle en ouvrant les portes et les fenêtres donnant vers l'extérieur :

- si les conditions météorologiques le permettent
- si cela ne pose pas de risque pour la sécurité des occupants

Consultez un professionnel en CVC

Dans la mesure du possible, consultez un professionnel en chauffage, ventilation et climatisation (CVC) afin de déterminer :

- si votre système de CVC convient à ce qui suit :
 - type de milieu
 - type d'activité
 - nombre d'occupants
 - durée d'occupation de l'espace
- si votre système de CVC fonctionne bien
- si vous pouvez augmenter le taux de renouvellement d'air (au besoin)
- s'il est équipé d'un filtre réglé à la plus haute valeur de rapport d'efficacité minimale, communément appelée MERV, que le système peut soutenir

Envisagez d'éviter l'endroit

Si les apports d'air frais délivrés par la ventilation mécanique sont inadéquats et que la ventilation naturelle n'est pas praticable, envisagez d'éviter l'endroit et déplacer vos activités vers un espace mieux ventilé. Si cela n'est pas possible, l'utilisation des dispositifs portatifs de filtration de l'air dotés de filtres à air particulaire à haute efficacité (HEPA) pourrait être envisagée en complémentarité aux autres mesures de contrôles promues par les autorités de santé publique. Nous recommandons de suivre les instructions du fabricant et, si possible, les conseils d'un professionnel expérimenté avant d'installer ces appareils dans votre environnement.

[2021-01-11]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation.html>

Public Health Ontario (PHO)

Mise à jour: Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) / recently published

RAPID REVIEW

Rapid Review: Risk of COVID-19 Transmission or Outbreaks Impacting Patients or Residents in Health Care Facilities

Nosocomial transmission continues to occur from infected health care workers despite universal masking policies. Current evidence on any additional protection offered by masking patients/residents routinely is very limited.

[2021-01-08]

Source : <https://www.publichealthontario.ca/en/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus>

Newfoundland & Labrador Centre for Applied Health Research

Mise à jour: COVID-19 Quick Response Reports for the NL Health System

NLCAHR COVID-19 e-bulletin

A bi-weekly round-up of COVID-19 news and evidence (produced by CHRSP graduate student research assistants Waseem Abu Ashour, Kazeem Adefemi, and Wendy Lasisi under the supervision of Senior CHRSP Research Officer, Pablo Navarro).

[Issue 22: January 12, 2021](#)

NLCAHR COVID-19 Quick Response Reports

[Mental Health of Mental Health and Addictions Clinicians Delivering Virtual Counselling \(January 13, 2021\)](#)

[2021-01-12]

Source : <https://www.nlcahr.mun.ca/CHRSP/COVIDQuickResponse.php>

Autres pays

Mise à jour: Public Health England, UK

Coronavirus (COVID-19): guidance

COVID-19: guidance on shielding and protecting people defined on medical grounds as extremely vulnerable

[2021-01-13]

Source : <https://www.gov.uk/government/collections/coronavirus-covid-19-list-of-guidance>

Mise à jour: Royal College of Obstetricians and Gynaecologists, UK

Coronavirus infection and pregnancy

Information for pregnant women and their families

These Q&As were updated on 12 January 2021 and relate to the [Coronavirus \(COVID-19\) infection and pregnancy – guidance for healthcare professionals: Version 12 – 14 October 2020](#)

The Royal College of Obstetricians and Gynaecologists (RCOG) provides this advice and guidance for your information purposes only. This information is not intended to meet your specific individual healthcare requirements and this information is not a clinical diagnostic service. If you are concerned about your health or healthcare requirements we strongly recommend that you speak to your clinician or other healthcare professional, as appropriate.

- [Coronavirus and pregnancy](#)
- [COVID-19 vaccines, pregnancy and breastfeeding](#)
- [Women at higher risk of serious illness, including women who are Black, Asian or from other ethnic minorities](#)
- [Early pregnancy](#)

- [Mental health](#)
- [Domestic abuse](#)
- [Antenatal care](#)
- [Pregnancy scans](#)
- [Childbirth choices](#)
- [Birth partners](#)
- [Coronavirus testing](#)
- [Postnatal care](#)
- [Information for pregnant women with suspected or confirmed coronavirus](#)
- [Occupational health guidance if you work in a public-facing role](#)

[2021-01-12]

Source : <https://www.rcog.org.uk/en/guidelines-research-services/guidelines/coronavirus-pregnancy/covid-19-virus-infection-and-pregnancy/>

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

What's new?

You can also keep up with CDC updates on Coronavirus Disease 2019 by [signing up for email updates](#), [syndicating available content](#), and subscribing to [Coronavirus Disease 2019 RSS Feed](#).

- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States WEDNESDAY, JANUARY 13, 2021](#)
- [Testing and International Air Travel WEDNESDAY, JANUARY 13, 2021](#)
- [How to Select, Wear, and Clean Your Mask WEDNESDAY, JANUARY 13, 2021](#)
- [EARLY RELEASE: Mitigation Policies and COVID-19-Associated Mortality - 37 European Countries, January 23-June 30, 2020 TUESDAY, JANUARY 12, 2021](#)
- [Toolkit for Correctional and Detention Facilities TUESDAY, JANUARY 12, 2021](#)
- [How to Wear Masks TUESDAY, JANUARY 12, 2021](#)
- [COVID-19 Vaccine FAQs in Correctional and Detention Centers MONDAY, JANUARY 11, 2021](#)
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants MONDAY, JANUARY 11, 2021](#)
- [What to Expect after Getting a COVID-19 Vaccine MONDAY, JANUARY 11, 2021](#)
- [Importance of COVID-19 Vaccination for Residents of Long-term Care Facilities MONDAY, JANUARY 11, 2021](#)
- [Vaccines MONDAY, JANUARY 11, 2021](#)
- [Maintaining Essential Services for Malaria in Low-Resource Countries MONDAY, JANUARY 11, 2021](#)
- [Frequently Asked Questions about Coronavirus \(COVID-19\) for Laboratories MONDAY, JANUARY 11, 2021](#)

[2021-01-13]

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public Health (NIPH)

Publications

Advice on priority groups for coronavirus vaccination in Norway (Ethics report)

The expert group in ethics and priority setting presents their preliminary recommendations for coronavirus vaccine prioritisation in Norway.

Key message

The Norwegian Ministry of Health and Care Services has commissioned the Norwegian Institute of Public Health to organise the national coronavirus immunisation programme. As a partial delivery of the assignment, the Norwegian Institute of Public Health has established an external expert group in ethics and prioritisation (henceforth: the ethics advisory group).

This ethics advisory report describes the external group's working process and conclusions concerning the order of priority of the vaccines in the first phase of the Norwegian Coronavirus Immunisation Programme. The overall objective of this ethics advisory report has been to establish clear goals for what the Coronavirus Immunisation Programme should achieve, as well as to make recommendations for which groups should be given priority in the first phase of the programme.

The advisory group has proceeded from values, to goals and lastly to priority categories. The following five values were adopted as the core values to guide prioritisation: equal respect, welfare, equity, trust and legitimacy.

Five goals were then proposed and ranked in order of their importance:

- 1) Reduce the risk of death.
- 2) Reduce the risk of severe illness.
- 3) Maintain essential services and critical infrastructure.
- 4) Protect employment and the economy.
- 5) re-open society.

Based on these values and goals, three categories for prioritisation were established: risk factors for severe illness and death, the infectious situation and occupation.

The ethics advisory group has suggested dynamic health priorities based on the Norwegian Government's long-term scenario for the course of the pandemic and recommended that I. risk groups and II. healthcare personnel should be prioritised in pandemic scenarios 1–2a, and that in the event of widespread infection (scenario 2b–), the priority order should instead be I. healthcare personnel, II. risk groups and III. critical societal functions.

These three priority groups are in accordance with the values, goals and priority categories proposed by the ethics advisory group in this document. These are preliminary recommendations for the order of priority for coronavirus vaccines in Norway, and the ethics advisory group has taken into account that the recommendations may need to be revised if there are significant changes to the empirical evidence.

[2021-01-12]

Source : <https://www.fhi.no/en/publ/2020/advice-on-priority-groups-for-coronavirus-vaccination-in-norway/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

15 JANVIER 2021

[Pour la période du mercredi 13 au vendredi 15 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 15 JANVIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	4
MFA	5
CCNSE	5
Statistique Canada	6
ICIS	6
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	6

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Appareil de protection respiratoire N99

LA CNESST CONSIDÈRE QUE L'APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE N99 DE DORMA FILTRATION EST SÉCURITAIRE
QUÉBEC, le 15 janv. 2021 /CNW Telbec/ - La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) considère que les...

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Mise à jour : Organisation des activités d'enseignement supérieur pour l'année 2021

Questions et réponses

- Qu'est-ce que le confinement implique pour les collèges et les universités ?
- Est-il possible de fréquenter les établissements d'enseignement supérieur en dehors des heures de couvre-feu ?
- Un établissement d'enseignement qui a un campus en zone orange peut-il maintenir son offre de services et de formations telle quelle ?
- Pouvez-vous nous donner des exemples de services qui peuvent toujours être offerts sur les campus en zone rouge ?
- Un étudiant habitant en zone rouge peut-il continuer à participer aux activités scolaires et d'évaluation offertes en présence lorsque son campus est situé en zone orange ?
- Un étudiant habitant en zone rouge peut-il continuer son stage en zone orange ?
- Est-ce que les activités sportives en zone rouge sont maintenues ?
- N'est-ce pas incohérent de garder les espaces de travail individuels des bibliothèques accessibles, alors que l'on demande en même temps de limiter au maximum la présence physique sur les campus ?
- Est-ce que le nombre de personnes pouvant accéder simultanément aux bibliothèques sera limité ?
- Les collèges et les universités doivent-ils interdire l'accès aux auditoriums ou aux salles de spectacles pouvant être utilisées à des fins pédagogiques ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Directives spécifiques pour le milieu de l'enseignement supérieur

Accès au campus

Depuis le 8 octobre 2020, les cégeps, collèges privés et universités dont un campus est situé en zone rouge ont pris des mesures pour limiter la circulation du personnel et de la population étudiante, tout en assurant la continuité des activités et des services.

Il est fortement recommandé de limiter la possibilité de se déplacer entre les régions aux activités nécessaires ou essentielles. Une attention particulière doit être portée aux déplacements entre les régions en zone rouge et celles classées à un palier d'alerte inférieur.

Le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps, sauf lorsque l'étudiant est assis dans une salle de classe ou à la bibliothèque. Bien que le port du masque de procédure ne soit pas obligatoire dans les établissements d'enseignement supérieur, son usage est recommandé.

Activités en présence

Chaque établissement prend les décisions qui s'imposent en maintenant sur son campus les activités nécessaires ou essentielles et en y limitant la présence physique. Les activités qui peuvent se tenir en présence par un établissement d'enseignement supérieur situé en zone rouge comprennent :

- Les activités dans les cliniques universitaires comme les cliniques dentaires, d'optométrie, de psychologie ou d'orthophonie. Il s'agit à la fois d'un lieu de formation et d'un lieu permettant l'accessibilité de soins et de services de santé à la population. Les activités y ont repris graduellement depuis septembre.
- Certains stages en milieu professionnel nécessitant un accès à des équipements particuliers, et les activités qui requièrent notamment l'usage d'équipement spécialisé inaccessible aux étudiants à l'extérieur des campus, par exemple.
- Les activités des programmes d'arts vivants comme la musique, le théâtre, les arts visuels et le chant.
- Les cours qui requièrent l'utilisation d'outils ou d'équipements spécialisés comme la musique, les arts visuels, les arpenteurs-géomètres, l'audiologie et la pratique sage-femme.

- Les stages sur le terrain comme l'exploration minière et en milieu d'enseignement et les stages en milieu clinique, incluant les sciences de la santé au sens large, dont la médecine, les sciences infirmières, la pharmacie, le travail social et la psychologie.

Précisions pour les résidences étudiantes

Les résidences étudiantes sont fermées aux visiteurs externes, sauf exception. Par exemple, les étudiants qui habitent seuls peuvent recevoir la visite d'une autre personne. Il est demandé de toujours recevoir la même personne. Les rassemblements dans les espaces communs des résidences sont interdits. Les cafétérias des résidences étudiantes peuvent offrir des options pour emporter.

Mesures pour soutenir les étudiants en zone rouge

Un investissement de 60 millions de dollars a permis la mise en place de conditions propices à la persévérance et à la réussite scolaires pour l'année 2020-2021, notamment par :

- le développement de nouvelles formules pédagogiques;
- l'adaptation des modes de prestation des formations aux règles de distanciation physique;
- la mise en place de différentes mesures de soutien psychosocial destinées aux étudiants.

À ces sommes s'ajoute un investissement de 75 millions de dollars pour l'année 2020-2021 visant à bonifier le soutien direct offert à la population étudiante en contexte de crise sanitaire. Cet investissement est réparti en trois volets :

- l'encadrement pédagogique des étudiants (30 M\$);
- la bonification du soutien matériel offert à la communauté étudiante (35 M\$);
- la bonification du soutien psychosocial offert à la communauté étudiante (10 M\$).

De plus, un nouvel investissement de 10 millions de dollars sur deux ans permettra de réduire les temps d'attente pour obtenir des services spécialisés en santé mentale chez les étudiantes et étudiants. Une somme additionnelle de 25 millions de dollars a aussi été accordée aux établissements collégiaux pour favoriser l'encadrement des étudiants.

Protocole d'urgence

Les établissements d'enseignement supérieur se sont dotés d'un protocole d'urgence pour être en mesure de basculer rapidement vers l'enseignement à distance en cas d'interdiction d'accès totale ou partielle aux campus. Ce plan prévoit notamment le maintien de la prestation de travail des membres du personnel et de l'encadrement offert aux étudiantes et étudiants pour assurer la poursuite des activités d'enseignement. Pour plus d'informations, consultez le [protocole d'urgence \(PDF 251 Ko\)](#).

Résultats du sondage mené auprès des étudiants en enseignement supérieur

Du 30 octobre au 4 novembre 2020, un sondage a été réalisé auprès de 600 étudiants des collèges et universités du Québec pour évaluer leur degré de satisfaction générale relativement à la session d'automne 2020. Pour plus de détails, consultez le document [Rentrée 2020 - Sondage auprès des étudiants en enseignement supérieur \(PDF 524 Ko\)](#).

Source : <https://www.quebec.ca/education/cegep-et-universite/rentree2020-cegep-universite/>

Mise à jour : Services municipaux et consignes sanitaires

Questions et réponses

- Est-il possible pour les employés municipaux de se déplacer durant le couvre-feu ?
- Les élus municipaux peuvent-ils se réunir physiquement pour tenir une séance du conseil ou d'un comité durant le couvre-feu ?
- Les activités intérieures offertes par la municipalité peuvent-elles être maintenues ?
- Les municipalités sont-elles dans l'obligation de recourir au télétravail pour les personnes qui travaillent dans les édifices à bureaux ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>

Mise à jour : Autres consignes sanitaires

Questions et réponses

- Je ne vis pas avec mon conjoint ou ma conjointe. Puis-je me déplacer entre 20h et 5h pour lui rendre visite ?
- Est-ce que les commerces qui peuvent poursuivre leurs activités sont autorisés à vendre des revues et des journaux ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Mise à jour: Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

le 13 janvier 2021, du [décret 3-2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 30 Ko\)](#).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Effets de la pandémie sur la santé mentale

[Consultations concernant les effets de la pandémie sur la santé mentale](#)

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-mentale/>

Mise à jour: Directives liées à la COVID-19

- Directive concernant la stabilisation des étudiants stagiaires des établissements du RSSS en contexte de la pandémie à la COVID-19
- Directive sur la campagne de vaccination contre la COVID-19 à l'intention des travailleurs de la santé
- Directives sur la ventilation des installations

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Éclosion

Variants de la COVID-19

Les variants génétiques des virus, comme celui qui cause la COVID-19, sont courants et attendus.

Le virus du SRAS-CoV-2 qui cause la COVID-19 développera naturellement des mutations, qui sont des changements du matériel génétique du virus au fil du temps.

Lorsque le virus a subi plusieurs mutations importantes, on l'appelle un « variant ». Un variant est préoccupant lorsqu'il a une incidence sur :

- la propagation de la maladie
- la gravité de la maladie
- les tests utilisés pour détecter le virus
- les vaccins et les traitements

Suivi des variants

L'Agence de la santé publique du Canada collabore avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires pour surveiller et identifier les variants préoccupants au Canada. Nous suivons les premiers variants génétiques détectés au Royaume-Uni et en Afrique du Sud. La surveillance des changements génétiques du virus nous permet de mieux comprendre l'impact potentiel des mutations.

A propos des nouveaux arrivants

Les deux nouveaux variants préoccupants comprennent des mutations qui semblent rendre le virus plus infectieux, lui permettant de se propager plus facilement. Toutefois, ils ne semblent pas avoir d'effet sur la gravité de la maladie.

À l'heure actuelle, il n'existe aucune preuve concluante que ces variants ont une incidence sur l'efficacité des médicaments et des vaccins autorisés.

Ces variants n'ont actuellement aucune incidence sur le diagnostic obtenu au moyen d'un test en laboratoire autorisé.

Puisqu'il y a peu de données disponibles sur les nouveaux variants, d'autres recherches sont nécessaires pour confirmer ces premiers résultats. Les milieux médicaux, de la santé publique et de la recherche du Canada et du monde entier évaluent activement ces variants et d'autres mutations importantes.

Restrictions de voyage

Nous avons mis en place des mesures d'urgence supplémentaires pour ralentir l'entrée et la propagation de la COVID-19 au Canada. Les restrictions peuvent changer avec peu de préavis, à mesure que la situation évolue. Consultez les plus récentes restrictions de voyage au Canada.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

Mise à jour : CADTH report

- **Saliva-based as an alternative to traditional COVID-19 testing techniques**

This newsletter article provides an overview of saliva-based testing in the context of the COVID-19 pandemic. The article briefly explores the different types of COVID-19 tests, the potential advantages of using saliva samples for testing, the clinical evidence, and the current practice in Canada. Link to Report Saliva-Based Testing as an Alternative to Traditional COVID-19 [...]

- **Bamlanivimab implementation panel**

Bamlanivimab is authorized by Health Canada (in accordance with the Interim Order Respecting the Importation, Sale and Advertising of Drugs for Use in Relation to COVID-19) to treat adult and pediatric patients 12 years of age or older with mild to moderate COVID-19, who weigh at least 40 kg and are at high risk of [...]

- **Heating, ventilation, and air conditioning systems in public spaces**

Source : <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Aucune mise à jour.

Autres pays

Mise à jour: CDC

- [Mitigation Policies and COVID-19-Associated Mortality - 37 European Countries, January 23-June 30, 2020](#)
- [Candida auris Outbreak in a COVID-19 Specialty Care Unit - Florida, July-August 2020](#)
- [Rates of COVID-19 Among Residents and Staff Members in Nursing Homes - United States, May 25-November 22, 2020](#)
- [Allergic Reactions Including Anaphylaxis After Receipt of the First Dose of Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine - United States, December 14-23, 2020](#)
- [Cases in the U.S.](#)
- [K-12 Schools COVID-19 Mitigation Toolkit](#)
- [Winter Holidays](#)
- [Frequently Asked Questions about COVID-19 Vaccination](#)
- [Vaccines](#)
- [Holiday Celebrations](#)
- [Operational Considerations for Schools](#)
- [RRT Composition: COVID-19 Considerations](#)
- [Staffing Resources](#) THURSDAY, JANUARY 14, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)

- [Public Service Announcements \(PSAs\)](#)
- [Frequently Asked Questions](#)
- [EARLY RELEASE: COVID-19 Trends Among Persons Aged 0-24 Years - United States, March 1-December 12, 2020](#)
- [COVID-19 Vaccination](#)
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)
- [COVID-19 Information Metrics for Response Leadership's Decision Making](#)
- [Nursing Homes and Long-Term Care Facilities](#)
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#)
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#)
- [Guidance on Integration of COVID-19 in Existing Acute Febrile Illness \(AFI\) Surveillance Systems](#)
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)
- [If You Have Pets](#)
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#)
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#)
- [Retirement Communities and Independent Living](#)
- [Travel: Frequently Asked Questions and Answers](#)
- [Engaging Community Health Workers to Support Home-based care for people with COVID-19 in low-resource settings](#)
- [Clinical Mitigation \(Non-US Settings\)](#)
- [Maintaining Essential Services for Malaria in Low-Resource Countries](#)
- [Operational Considerations for Immunization Services during COVID-19 in Non-US Settings Focusing on Low-Middle Income Countries](#)
- [Markets: Operational considerations for COVID-19 mitigation measures in low resource settings](#)
- [Migration and Border Health](#)
- [Vaccines](#)
- [COVID-19 and animals](#)

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: FDA

FDA COVID-19 PANDEMIC RECOVERY AND PREPAREDNESS PLAN (PREPP) INITIATIVE

A summary report on how FDA can adapt the COVID-19 response to build resilience for the future

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: WHO

- **BACKGROUND DOCUMENT ON MRNA VACCINE BNT162B2 (PFIZER-BIONTECH) AGAINST COVID-19**
- **ANALYSING AND USING ROUTINE DATA TO MONITOR THE EFFECTS OF COVID-19 ON ESSENTIAL HEALTH SERVICES: PRACTICAL...**

This practical guide can be used to help countries monitor and analyse the impact of COVID-19 on essential health services to inform planning and decision-making....

- **QUALITY OF CARE IN FRAGILE, CONFLICT-AFFECTED AND VULNERABLE SETTINGS: TOOLS AND RESOURCES COMPENDIUM**

In fragile, conflict-affected and vulnerable settings there is an urgent need for action on quality of health care, given the significant health needs...

- **ACTION FRAMEWORK FOR DEVELOPING AND IMPLEMENTING PUBLIC FOOD PROCUREMENT AND SERVICE POLICIES FOR A HEALTHY...**

This action framework provides an overview of how to develop (or strengthen), implement, assess compliance with, and evaluate, the effectiveness of...

Source : <https://www.who.int/publications/i>

Mise à jour: HPS

Rapid Review of the literature: Assessing the infection prevention and control measures for the prevention and management of COVID-19 in healthcare settings

Source : <https://www.who.int/publications/i>

Mise à jour: NIPH

Reports and systematic reviews

- Social and economic vulnerable groups during the COVID-19 pandemic
- Aerosol generating procedures in health care and COVID-19
- COVID-19 and risk factors severe disease – a rapid review, 2nd update
- Case fatality rate and infection fatality rate for serious COVID-19, 1st update
- Transmission of SARS-COV-2 via contact and droplets, 1st update
- Urbanization and preparedness for outbreaks with high-impact respiratory pathogens
- COVID-19 and risk factors for hospital admission, severe disease and death 3rd update
- Saliva sample for testing SARS-coV-2 infection, 1st update on diagnostic accuracy
- Seroprevalence of SARS-CoV-2 in the Norwegian population measured in residual sera collected in late summer 2020

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Vaccins

Temporary reduction in vaccine supplies to Europe from Pfizer. Pfizer has announced reduced vaccine deliveries starting next week and for some time ahead. The NIPH has an emergency stockpile and can deliver as planned to municipalities and health services.

Source : <https://www.fhi.no/en/news/>

Alpine ski resorts

Association has prepared an infection control guide for the winter season 2020-2021, with input from the NIPH. The guide (in Norwegian) is based on the NIPH's guide template where the basic infection control measures are discussed.

- [Smittevernveileder – Alpinanleggenes landsforening \(PDF\)](#)

The following advice applies to the operation / use of ski resorts:

- People with newly arisen respiratory tract symptoms, or who are in quarantine or isolation, shall not visit the resort or affiliated establishments.
- Everyone at the resort should keep at least 1 metre away from other people in all situations.
- In the lift queue, guests are asked to keep at least 1 metre away from people who are not their close contacts. The company is responsible for facilitating this. It is recommended that «single queues» are removed. When using a chairlift, keep one free seat between people who are not close contacts. A close contact means.
- Household members (includes boy/girlfriends)
- Children who belong to the same cohort in childcare centre or primary school
- For adolescents and people who live alone, the recommendation is that they can have 2-3 friends they can be physically close to, who should be the same over time
- The ski resort should make arrangements to avoid congestion in lift areas, shops etc.
- The management of each individual alpine resort must assess the facility's capacity with regard to the number of visitors. Arrangements should be made to book in advance and pre-register lift tickets.
- Resorts that are able to should establish systems to register visitors to the resort.
- The ski resort should arrange a queuing system and advance reservation to avoid clusters of people near to ski and equipment rental.
- Rental equipment is cleaned / quarantined between each user.
- Restaurants connected to the alpine resort must comply with the requirements for responsible operation at restaurants, according to in §14a in the COVID-19 regulations.
- Ski resorts should provide good information about current infection control measures to all visitors to the resort.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/advice-to-specific-sectors/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

18 JANVIER 2021

[Pour la période du vendredi 16 au lundi 18 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 18 JANVIER 2021 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	8
ASPC	9
ACMTS	12
Statistique Canada	12
CCNSE	13
BCCDC	13
AUTRES PAYS : CEBM, HCSP, ECDPC, RCP, CDC, NIPH	13

Québec.ca

Mise à jour de la page Soutien en santé psychologique pour les travailleurs autonomes

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, des initiatives sont mises en place pour soutenir les travailleurs autonomes, notamment en matière de gestion du stress et de santé psychologique.

L'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés proposera gratuitement des webinaires qui porteront spécifiquement sur la gestion du stress et la santé psychologique. Ces ateliers en ligne permettront aux travailleurs autonomes d'acquérir des outils et des stratégies qui les aideront à faire face à l'incertitude liée à la pandémie. Le calendrier des webinaires sera bientôt disponible.

Inscription

Vous pouvez déjà signifier votre intérêt à assister aux webinaires, en remplissant le [formulaire en ligne](#). Autrement, vous pouvez composer le [1 877 644-4545](tel:18776444545) et un membre de notre personnel pourra vous porter assistance.

Si vous vivez du stress, de l'anxiété ou de la déprime, vous pouvez contacter le service [Info-Social 811](#). Des professionnels en intervention psychosociale vous offriront du soutien et partageront de l'information et des conseils avec vous selon vos besoins.

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/soutien-sante-psychologique-travailleurs-autonomes/>

Mise à jour de la page Confinement au Québec dans le contexte de la COVID-19

Loisir et sport

Les déplacements en provenance ou en direction d'une zone rouge ne sont pas recommandés.

Les activités de loisir et de sport extérieures réalisées en pratique libre dans le respect des consignes sanitaires sont autorisées (ex. : marche, ski de fond, patinage). Elles devront désormais se limiter à la pratique individuelle ou avec les occupants d'une même résidence privée. Une personne qui habite seule peut également faire une activité extérieure avec une autre personne, peu importe si cette dernière habite seule ou non. Il est toutefois recommandé que ce soit toujours la même personne. Une distance minimale de 2 mètres doit également être maintenue en tout temps.

Les stations de ski alpin demeureront ouvertes, mais celles offrant du ski de soirée devront cesser leurs activités à 19 h 30 jusqu'au 8 février inclusivement, et ce, pour respecter le couvre-feu en vigueur.

Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux extérieurs à accès libre, la capacité d'accueil doit être indiquée, de même qu'un rappel des consignes sanitaires.

Les activités de loisir et de sport intérieures seront interdites à compter du 9 janvier 2021, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes particuliers en contexte scolaire, de l'entraînement des athlètes identifiés et des sports professionnels qui ont déjà reçu une autorisation des autorités de santé publique

Organismes communautaires

Maintien des **services**.

Les rencontres de groupes en personnes, comme les rencontres des Alcooliques anonymes, sont autorisées à se tenir avec un maximum de 25 participants et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les organisateurs doivent prévoir la documentation nécessaire pour les participants et les employés si les rencontres exigent un déplacement pendant les heures du couvre-feu. Dans la mesure du possible, l'horaire des rencontres devrait être adapté afin de tenir compte des heures de couvre-feu.

[2021-01-15]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Mise à jour: Conversions d'activités industrielles (COVID-19)

Conversion d'activités industrielles (COVID-19)

Les entreprises qui réorganisent leurs activités pour fournir des produits essentiels en lien avec la pandémie **n'ont pas à obtenir une autorisation ministérielle du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) si elles sont dans l'une des deux situations suivantes :**

- Augmentation de production d'un produit qu'elles fabriquaient déjà;
- Modification temporaire des activités habituelles pour fournir un nouveau produit. Ces activités concernent des équipements qui pourraient être modifiés ou des installations qui pourraient être réorganisées rapidement pour répondre aux besoins médicaux, notamment la fabrication d'équipements de protection individuelle comme des gants, des masques et des sarreaux, des désinfectants, des lingettes, des respirateurs et d'autres équipements et fournitures médicaux.

Cette exemption du MELCC ne constitue pas un moyen de vous soustraire aux mesures de restriction et de confinement en vigueur, ni d'obtenir une désignation prioritaire pour votre entreprise. Pour ce faire, consultez la page Réduction au minimum des services et activités non prioritaires.

Pour vous prévaloir de l'exemption du MELCC, faites parvenir les détails suivants à l'adresse declaration.industrielle@environnement.gouv.qc.ca :

- Nom de l'entreprise
- Adresse du siège social;
- Personne responsable de la modification ou de l'ajout (nom, prénom, numéro de téléphone et adresse courriel);
- Adresse du lieu de production;
- Type de modification ou d'ajout;
- Justification de la modification ou de l'ajout en lien avec la COVID-19;
- Durée de la modification ou de l'ajout;
- Description du bien produit ou du service;
- Quantité de production prévue;
- Secteur d'activité visé par la modification.

Il faut prévoir un délai de 48 heures pour recevoir la confirmation de l'exemption, qui sera en vigueur sur-le-champ.

Cette mesure exceptionnelle est temporaire et valide uniquement pour la durée de l'état d'urgence sanitaire. À la fin de cette période, les activités temporaires devront cesser dans les meilleurs délais.

Une autorisation environnementale est habituellement nécessaire lorsqu'il y a des rejets de contaminants dans l'environnement (gaz, liquides, etc.) et pour la conservation des milieux hydriques et humides.

Les autres dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement demeurent applicables. C'est le cas, notamment, de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, qui s'applique le cas échéant, ainsi que des exigences et des normes de rejet dans l'environnement. De même, quiconque est responsable du rejet accidentel d'un contaminant dans l'environnement doit, sans délai, faire cesser le rejet et en aviser le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Pour toute autre question, écrivez à declaration.industrielle@environnement.gouv.qc.ca.

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/conversion-dactivites-industrielles-covid-19/>

Mise à jour : Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)

Secondaire

L'organisation scolaire pour le secondaire se fait sur le même principe que pour les élèves du primaire, c'est-à-dire que les horaires des cours et des projets particuliers sont réaménagés sur la base des groupes-classes stables. Ainsi, aucune distanciation physique n'est requise entre les élèves faisant partie d'un même groupe-classe stable. L'ensemble des matières est enseigné (y compris les programmes du domaine des arts ainsi que l'éducation physique et à la santé). Les enseignants se déplacent selon les matières à enseigner, alors que les élèves restent toujours dans le même local.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, les centres de services scolaires (CSS), les commissions scolaires (anglophones et à statut particulier) et les établissements d'enseignement privé bénéficient d'une solution alternative si le réaménagement de l'horaire des cours (dont les cours à option et les projets particuliers) est impossible pour respecter le principe des groupes-classes stables. Selon les besoins identifiés dans leurs milieux respectifs, les organisations scolaires peuvent favoriser une formule en alternance, avec un seuil minimal de 50 % du temps habituellement prescrit pour chacune des matières, complété par des apprentissages en ligne et des travaux à faire à la maison.

En zone rouge, la formule en alternance est obligatoire pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire.

Pour plus d'information sur le port du couvre-visage et du masque, consultez le [feuille explicatif \(PDF 246 Ko\)](#) concernant le port du couvre-visage et du masque dans divers contextes.

Par ailleurs, les élèves présentant une condition significative qui les empêche de porter le couvre-visage ou le masque de procédure de façon sécuritaire sont exemptés de cette obligation. Consultez la page [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de la pandémie de COVID-19](#) pour en savoir plus sur les exemptions autorisées.

[2021-01-15]

Source : https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/?fbclid=IwAR2I5P1Lbj8qzoJkslwTDXArA_m-j06VYDxqbgKEWhaw6WGBPmpEt0ygFHc#recherchePiv

Mise à jour : Fil RSS des communiqués et invitations aux médias

Pandémie de la COVID-19 - Mise à jour du calendrier de livraison des doses de vaccins de Pfizer

QUÉBEC, le 15 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) annonce qu'en raison du réaménagement de la chaîne de production de la compagnie Pfizer et du retard que cela causera dans la livraison des doses de vaccins, le calendrier de livraison a dû être mis à jour.

En effet, puisque Pfizer doit diminuer sa capacité de production de vaccins contre la COVID-19 pour au moins quatre semaines, 86 775 des 176 475 doses qui étaient prévues d'ici le 8 février ne pourront être livrées. Cette diminution des arrivages implique une révision des objectifs présentés ces derniers jours. Les équipes du MSSS travaillent activement à établir une nouvelle planification de la distribution des doses en conséquence, selon les priorités de vaccination établies.

Correction des quantités à recevoir

Semaines	Du 18 janvier	Du 25 janvier	Du 1 ^{er} février
Nombre de doses prévu	46 800	46 800	82 875
Nombre de doses corrigé	41 925	8 775	39 000

Au Québec, 127 073 doses de vaccin ont été administrées jusqu'à maintenant, dont 27 654 auprès des résidents de CHSLD, ce qui représente près de 65 % des personnes hébergées. Du côté du personnel soignant, ce sont 94 318 personnes qui ont été vaccinées, sur 325 000. Les autres doses ont été administrées à des proches aidants et à des personnes qui vivent dans des communautés éloignées ou isolées.

Le calendrier de vaccination s'adapte en continu avec la confirmation de l'arrivée des vaccins, de manière conforme avec le respect des groupes prioritaires établis, dont, en premier lieu, les résidents des CHSLD et le personnel du réseau. À l'heure actuelle, des projections peuvent être établies jusqu'à la fin mars, en fonction des livraisons prévues.

Faits saillants :

Rappelons qu'en raison des enjeux actuels entourant la capacité du réseau de la santé et des services sociaux, la stratégie adoptée par les autorités de santé publique est d'immuniser le plus grand nombre de personnes possible auprès des groupes prioritaires. Toutes les doses de vaccin reçues seront donc utilisées en ce sens.

Notons que les données quotidiennes concernant la vaccination sont disponibles chaque jour dès 13 h sur [Quebec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID).

[2021-01-15]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-mise-a-jour-du-calendrier-de-livraison-des-doses-de-vaccins-de-pfizer/>

Mise à jour: Liste des commerces prioritaires

Services de soins esthétiques

Les services de soins esthétiques (électrolyse, épilation au laser, etc.), doivent cesser durant cette période. Toutefois, les suivis de soins qui sont nécessaires pour l'état de santé des patients (suivis postopératoires ou de nature thérapeutique) continuent à être offerts durant cette période. Les entreprises offrant des services de prothèses capillaires ne sont pas visées par ces mesures et peuvent poursuivre leurs activités. Ces entreprises devront être fermées au plus tard à 19 h 30 pour respecter le couvre-feu de 20 h.

Services de soins esthétiques pour animaux

Les entreprises offrant des services de soins esthétiques pour les animaux sont également visées par la fermeture. Les services de toilettage d'animaux ne sont donc pas autorisés durant cette période.

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Mise à jour: Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

Plusieurs décrets et arrêtés ministériels ont été signés par le gouvernement en lien avec la COVID-19.

Depuis le début de la déclaration d'état d'urgence sanitaire, a eu lieu l'adoption :

[...] [l'Arrêté numéro 2021-001 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 janvier 2021 \(PDF 141 Ko\)](#).

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Mise à jour: Questions et réponses sur l'éducation et la famille dans le contexte de la COVID-19

Est-ce que les élèves qui reviennent d'un voyage à l'étranger auront accès à de l'enseignement à distance?

Les élèves qui reviennent de l'étranger ne pourront bénéficier de l'offre minimale de services éducatifs à distance. Ils ne sont pas visés par les [seuils minimaux de services éducatifs](#) prescrits.

Par ailleurs, tous les voyageurs qui entrent au Canada en provenance de l'extérieur du pays ont l'obligation de s'isoler pour une période de 14 jours. Cette période d'isolement doit être complétée par une famille même si elle vient de terminer un isolement à l'étranger à la suite d'un diagnostic de COVID. Les enfants devront donc terminer leur quarantaine obligatoire avant leur retour en classe. Pour plus d'information, consultez les [consignes aux voyageurs](#).

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Nouvelle : Plan d'action interministériel en santé mentale 2021-2026 – Début des consultations non partisans concernant l'effet de la crise sanitaire actuelle sur la santé mentale des Québécoises et Québécois

QUÉBEC, le 18 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, a tenu à rappeler que c'est demain que s'amorceront les consultations, en collaboration avec les groupes d'opposition, en ce qui concerne les effets de la pandémie sur la santé mentale de la population québécoise. Elles avaient été annoncées en décembre dernier.

Ces consultations, qui rassembleront divers participants, se dérouleront virtuellement, pendant deux jours. L'objectif est de donner la parole à certains groupes afin de réfléchir ensemble, de manière non partisane, sur les besoins de la population en santé mentale, en temps de pandémie. Différents thèmes seront abordés, dont l'impact de la pandémie sur l'incidence liée à l'anxiété et à la dépression, de même que la stigmatisation liée à la santé mentale.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du prochain Plan d'action interministériel en santé mentale. Elle vient s'ajouter aux efforts déjà déployés en ce sens, notamment les deux forums sur la santé mentale tenus au cours de la dernière année, l'un portant sur la jeunesse et l'autre sur les adultes ainsi que les Premières Nations et les Inuits.

Pour en savoir davantage et visionner en direct les consultations, veuillez consulter l'adresse suivante : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/sante-mentale/consultations-concernant-les-effets-de-la-pandemie-sur-la-sante-mentale/>.

Citation :

« La tenue de ces deux journées de consultations va nous aider à mieux comprendre les enjeux de santé mentale vécus en cette période critique. Nous pourrions ainsi mieux circonscrire les besoins des personnes, et tout particulièrement des personnes les plus vulnérables, afin de leur offrir des services mieux adaptés à leur situation, à la fois mieux intégrés et plus diversifiés, mais surtout encore plus accessibles. »

Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Faits saillants :

Rappelons que la démarche vise globalement à soutenir les travaux entourant l'élaboration du prochain Plan d'action interministériel en santé mentale.

Il est à noter que des consultations en santé mentale auprès des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que des Premières Nations et des Inuits sont aussi prévues au cours des prochains mois.

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/plan-daction-interministeriel-en-sante-mentale-2021-2026-debut-des-consultations-non-partisanes-conc/>

Nouvelle: L'Opposition officielle demande un soutien financier pour le traitement écoresponsable des masques de procédure en milieu scolaire

QUÉBEC, le 18 janv. 2021 /CNW Telbec/ - En ce lundi de l'ouverture des classes où les élèves du secondaire prennent le chemin du retour à l'école, le porte-parole de l'Opposition officielle dans les dossiers jeunesse et environnement, Frantz Benjamin, invite le premier ministre du Québec responsable des dossiers jeunesse, le ministre de l'Éducation et le ministre de l'Environnement, à mettre en place rapidement un soutien financier pour les écoles afin de pouvoir assumer les coûts de collecte et de traitement écoresponsables des quelque 85 millions de masques de procédure qui pourraient éventuellement se retrouver dans les poubelles.

« Quand on sait qu'avec les consignes gouvernementales, les écoles doivent faire respecter les nouvelles mesures notamment en fournissant deux masques par jour à chaque élève en plus de ceux qui sont remis aux membres du personnel, c'est plus d'un demi-million de masques par jour qui se ramasseraient dans les poubelles, rappelle monsieur Benjamin ». Le coût de traitement écoresponsable est évalué par Recyc-Québec à environ 50 000 \$ pour 1500 élèves. On comprend vite qu'aucune école n'a les moyens de répondre à de tels coûts. Au total, cela pourrait représenter facilement une dépense d'environ 30 millions de dollars pour le milieu scolaire.

De plus, lorsqu'on sait que l'enjeu de ces masques fabriqués en polypropylène représente un défi important en matière environnementale, il faut se demander si le ministre de l'Environnement, Benoît Charrette, a pleinement joué son rôle au sein du conseil des ministres.

Les jeunes du Québec, souligne le député de Viau, « souhaitent que leur gouvernement prenne les bonnes mesures pour combattre la pandémie tout en protégeant la planète. Plusieurs initiatives jeunesse vont dans le sens de ces préoccupations. La mobilisation des jeunes du Québec en faveur de la lutte aux changements climatiques et pour l'avènement d'une école écoresponsable et résolument engagée en ce sens doit trouver des échos favorables au gouvernement ».

À la suite de la déception engendrée par le Plan vert de la CAQ dans les milieux jeunesse, nous invitons le gouvernement à prendre les actions cohérentes afin de protéger notre environnement tout en agissant face à la pandémie. Il est à souhaiter que le gouvernement soutienne les écoles et les élèves dans leurs efforts d'écoresponsabilité et dans la lutte aux changements climatiques.

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/lopposition-officielle-demande-un-soutien-financier-pour-le-traitement-ecoresponsable-des-masques-de/>

Mise à jour: Vente de cannabis en ligne et en succursale au Québec | SQDC

COVID-19

Pour une durée temporaire

Livraisons express effectuées entre 15 h et 19 h
Modifications des heures d'ouverture des succursales

[2021-01-18]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/societe-quebecoise-cannabis/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives liées à la COVID-19

Directive sur les visites et sorties pour certains milieux de vie, d'hébergement ou de soins pour la période de confinement du 9 janvier au 8 février 2021

Description

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19;

Considérant les annonces du premier ministre et du gouvernement du 6 janvier 2021 portant sur les consignes à la population générale pour la période de confinement;

Vous trouverez les mesures à appliquer pour les visites et sorties dans les milieux de vie, milieux de soins ou d'hébergement (pour les 18 ans et moins : RI-RTF jeunesse, RAC, URCI, internat, foyer de groupe et les milieux de réadaptation en déficience physique et CRJDA ainsi que pour toute clientèle dans les RHD, CRD et dans certains milieux communautaires en santé mentale (centre de crise)).

Pour les autres milieux de vie et de soins adultes (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC, URCI, internat, foyer de groupe, les milieux de réadaptation en santé physique, en déficience physique ou réadaptation modérée) veuillez-vous référer à la directive DGAPA-019.REV2.

Mots-clés: Parent, Proche aidant

[2021-01-15]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002863/>

Agence de la santé publique du Canada (ASPC)

Mise à jour : Vaccins et traitements contre la COVID-19 : Déploiement du vaccin

Distribution des vaccins

Toutes les personnes au Canada à qui les autorités sanitaires fédérales, provinciales et territoriales l'ont recommandé recevront le vaccin contre la COVID-19. Depuis décembre 2020, des doses des vaccins sont distribuées par phase au Canada. En supposant que l'approvisionnement en vaccins sûrs et efficaces se poursuive, il devrait y avoir assez de doses pour immuniser toutes les personnes au Canada pour lesquelles les vaccins sont approuvés et recommandés. Nous nous attendons à y arriver d'ici septembre 2021.

Le tableau suivant décrit les quantités de vaccins COVID-19 qui ont été livrées aux provinces et territoires à ce jour. Le tableau de la distribution totale confirmée de vaccins sera mis à jour chaque semaine.

Veillez prendre note : Le tableau ci-dessous ne représente pas le montant total de la livraison des doses du vaccin de Moderna prévu pour la semaine du 11 janvier puisque les envois effectués aux provinces et aux territoires sont actuellement en cours.

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au 14 janvier 2021, 12 h HNE

Distribution du vaccin	Pfizer-BioNTech	Moderna	Total
Total disponible au Canada	588 900	176 200	765 100
Terre-Neuve-et-Labrador	8 775	2 400	11 175
Île-du-Prince-Édouard	5 850	2 400	8 250
Nouvelle-Écosse	15 600	7 400	23 000
Nouveau-Brunswick	12 675	5 100	17 775
Québec	129 675	32 500	162 175
Ontario	224 250	52 800	277 050
Manitoba	26 325	7 300	33 625

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au 14 janvier 2021, 12 h HNE

Distribution du vaccin	Pfizer-BioNTech	Moderna	Total
Saskatchewan	19 500	4 900	24 400
Alberta	67 275	16 900	84 175
Colombie-Britannique	78 975	20 500	99 475
Yukon	0	7 200	7 200
Territoires du Nord-Ouest	0	7 200	7 200
Nunavut	0	6 000	6 000
Allocation fédérale Note de bas de page 1	0	3 600	3 600

Note de bas de page 1

L'allocation fédérale inclut les doses destinées à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), aux Forces armées canadiennes et à Service correctionnel Canada.

Les tableaux suivants décrivent les allocations de vaccins qui devraient être disponibles pour les provinces et les territoires au cours des prochaines semaines. Ces tableaux sont mis à jour au fur et à mesure que les quantités de vaccins disponibles et que le calendrier des futures livraisons sont confirmés.

Allocation prévue du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19 aux provinces et territoires

Nous mettons à jour en ce moment le tableau indiquant les doses prévues du vaccin contre la COVID 19 de Pfizer BioNTech allouées aux provinces et aux territoires selon les changements apportés aux calendriers de fabrication.

Allocation prévue du vaccin de Moderna contre la COVID-19 aux provinces et territoires

Lieu de distribution	11-17 janv	1-7 fév	22-28 fév
Allocations totales prévues	171 700	230 400	249 600

Lieu de distribution	11-17 janv	1-7 fév	22-28 fév
Terre-Neuve-et-Labrador	2 400	2 800	3 000
Île-du-Prince-Édouard	1 200	1 200	1 200
Nouvelle-Écosse	3 700	5 400	5 900
Nouveau-Brunswick	2 700	4 300	4 700
Québec	34 000	47 400	51 800
Ontario	56 700	81 600	89 100
Manitoba	7 400	7 600	8 400
Saskatchewan	5 400	6 500	7 100
Alberta	17 100	24 600	27 000
Colombie-Britannique	20 700	28 600	31 000
Yukon	7 200	7 200	7 200
Territoires du Nord-Ouest	7 200	7 200	7 200
Nunavut	6 000	6 000	6 000

[2021-01-15]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

L'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS)

Mise à jour: Reports

[Ongoing Trials for Drugs in the Prevention and Treatment of COVID-19](#)

This report provides information on ongoing randomized controlled trials of drugs being investigated to treat or prevent COVID-19. It will be updated every two weeks. Ongoing trials of vaccines and plasma-based therapies are addressed in separate CADTH reports. Link to Report Ongoing Trials for Drugs in the Prevention and Treatment of COVID-19 (Updated January 8, [...])

[2021-01-15]

Source : <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

Statistique Canada

Nouveauté: COVID-19: Data to Insights for a Better Canada

A series of articles on various subjects which explore the impact of COVID-19 on the socio-economic landscape. New articles will be released periodically.

- [The impact of the pandemic on the solvency of corporations, third quarter 2020](#)

This article examines the changes in the number of companies that filed under the Bankruptcy and Insolvency Act and the Corporations' Creditors Arrangement Act from 2006 to the third quarter of 2020. The analysis highlights the number of firms filing for creditor protection, as well as the financial position of these firms before the onset of the pandemic.

- [COVID-19 Impact Analysis and 2020 Outlook: The Retail Services Price Index](#)

This article contributes to a series studies of COVID-19 impact on Canadian industries, with focus on the Retail Services Price Index (RSPI). The study analyzes the movements of RSPI during 2020 pandemic by subsectors, including clothing stores, grocery stores, and electronic stores, etc. It also compares different responses of retail sectors during 2020 pandemic and during 2008-2009 recession. Based on the in-depth analysis, the article also provides an outlook of the price index trend for the year 2020.

- [The COVID-19 pandemic and life satisfaction in Canada](#)

The COVID-19 pandemic has had unprecedented impacts on many key aspects of life, such as health, social connections, mobility, employment and incomes. Life satisfaction provides the best available umbrella measure of the combined effects of these changes on the well-being of Canadians. Using population-representative samples from two Statistics Canada surveys, this study compares the life satisfaction of Canadians before and during the COVID-19 pandemic.

[2021-01-15]

Source : <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Environmental Health Resources for the COVID-19

Indoor Environments

Can CO2 Sensors be Used to Assess COVID-19 Transmission Risk? (Eykelbosh, Jan 2021) NEW

This **NCCEH blog** examines the notion of using inexpensive CO2 sensors to monitor ventilation in indoor spaces and their use as a proxy for SARS-CoV-2 transmission risk.

Screening and Sampling

Looking for COVID clues in our sewers (O'Keeffe, Jan 2021) NEW

Wastewater based epidemiology (WBE), has been proposed as a tool for monitoring the occurrence, spread or resurgence of COVID-19 in the community by detecting viral signals in pooled samples of sewage. This **NCCEH blog** outlines the potential application of the technology, current research, and potential challenges for widespread deployment of WBE as a public health tool for pandemic management.

[2021-01-16]

Source : <https://ncceh.ca/environmental-health-in-canada/health-agency-projects/environmental-health-resources-covid-19>

BC Centre for Disease Control

New Today

Find the latest guidance documents and updates to the website for health professionals.

- Updated: [Clinical Reference Group Recommendations: Therapies for COVID-19](#)
- Updated: [BC COVID-19 Therapeutic Committee Report on Therapies for COVID-19: Situation, Background, Assessment, Recommendations](#)
- Updated: [Antimicrobial and Immunomodulatory Therapy in Adult Patients with COVID-19](#)

[2021-01-18]

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Autres pays

The Centre for Evidence-Based Medicine

Oxford COVID-19 Evidence services

Baricitini Ferner RE, Aronson JK.
Drug vignettes

[2021-01-18]

Source : <https://www.cebm.net/oxford-covid-19-evidence-service/>

Haut Conseil de la Santé publique

Dernières mises en ligne

[Available english versions](#)

- [Covid-19 : transfert dans un service de soins de suite ou un Ehpad \(avis complémentaire\)](#)
- [Diagnostic et dépistage du Covid-19 par poolage : actualisation des recommandations](#)
- [Analyse du risque de transmission du virus SARS-CoV-2 par le fumeur](#)

[2021-01-18]

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19

European Centre for Disease Prevention and Control

Publications and data

Sequencing of SARS-CoV-2 - first update

This technical guidance aims to provide guidelines to laboratories and relevant stakeholders in the European Union (EU), European Economic Area (EEA) and other countries in the WHO European region in making decisions on establishing sequencing capacities and capabilities, in making decisions on which technologies to use and/or in deciding on the role of sequencing for SARS-CoV-2 diagnostics, research, outbreak investigations and surveillance. It addresses the most used sequencing technologies and their applications and proposes a central standardisation process to analyse and report the findings of SARS-CoV-2 genetic characterisations.

In the context of the recently identified new variant (SARS-CoV-2 VOC 202012/01) reported by the UK, and the urgent need to assess the extent to which it is circulating in EU/EEA countries, the document includes a section on sampling approaches. Particular priority at this time (i.e. during early 2021) should be given to sequencing of isolates from the following cases: those with epidemiological links to areas known to be affected, those occurring as part of sudden increases or unusual distributions of cases, reinfections and monoclonal antibody treatment failures, and those for which there is evidence of S-gene 'drop out' in PCR testing. When assays for specific detection of this variant become available, they can be used for screening for samples to be sequenced.

ECDC rapid assessment of laboratory practices and needs related to COVID-19

This report assesses the current status of the EU/EEA and the UK COVID-19 laboratory response based on a short survey sent to all Member States and the UK.

Executive summary

- EU/EEA Member States and the UK have increased their laboratory capacity tremendously over the past 11 months as the majority of the Member States reported sufficient testing capacity until March 2021.
- Many countries are adding rapid antigen detection tests (RADT) to their testing strategies in order to reduce pressure on RT-PCR testing.
- Some Member States have already included RADT in their case definition.

- The main bottlenecks, such as shortages of laboratory consumables and human resources, as well as sample storing facilities, continue to exist and may affect the overall laboratory response to COVID-19.

[2021-01-18]

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

Royal College of psychiatrists

Research has shown that long-COVID or Post-COVID-19 Syndrome can include psychological, psychiatric and neuropsychiatric symptoms.

This page brings together the current professional guidance on managing this new and emerging condition and the symptoms associated with it. We will continue to update this page as new guidance and evidence emerge.

Post-COVID-19 Syndrome: definitions and NICE/SIGN/RCGP guidance

The National Institute for Health and Care Excellence (NICE) outlines the following definitions around what has been commonly described as 'long-Covid':

- Ongoing symptomatic COVID-19: signs and symptoms of COVID-19 from 4 to 12 weeks.
- Post-COVID-19 syndrome: signs and symptoms that develop during or after an infection consistent with COVID-19, continue for more than 12 weeks and are not explained by an alternative diagnosis.

Below is the recently developed COVID-19 rapid guideline which can support health and care practitioners in managing these symptoms and providing adequate care for patients experiencing difficulties with mental health symptoms associated with the long-term effects of COVID-19. This guideline has been developed jointly by NICE, the Scottish Intercollegiate Guidelines Network (SIGN) and the Royal College of General Practitioners (RCGP).

The guideline includes recommendations on identifying people with ongoing symptomatic COVID-19 or post-COVID-19 syndrome, investigations and referral and planning care. It recommends that:

- People with ongoing symptoms four weeks or more after the start of suspected or confirmed acute COVID-19 should be urgently referred to psychiatric assessment if they have severe psychiatric symptoms or are at risk of self-harm or suicide.
- Primary care and community settings should follow relevant national or local guidelines on referral for people who have anxiety and mood disorders, or other psychiatric symptoms. Referral to liaison psychiatry should be considered, especially if they have a complex physical and mental health presentation.
- Physical, psychological and psychiatric aspects of rehabilitation should be considered. The core team could include clinical psychology and psychiatry.
- They have applied a 'living' approach which means that targeted areas of the guideline will be continuously reviewed and updated in response to emerging evidence.

NICE have applied a 'living' approach to the guidance which means that targeted areas of the guideline will be continuously reviewed and updated in response to emerging evidence.

View the guidance: [COVID-19 rapid guideline: managing the long-term effects of COVID-19](#)

[2021-01-18]

Source : <https://www.rcpsych.ac.uk/about-us/responding-to-covid-19/responding-to-covid-19-guidance-for-clinicians>

Centers for Disease Control and Prevention

What's New?

- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started SATURDAY, JANUARY 16, 2021](#)
 - [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started SATURDAY, JANUARY 16, 2021](#)
-

[2021-01-16]

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Development and approval of coronavirus vaccine

Published 08.07.2020 Updated 18.01.2021

Several biotechnology companies, global vaccine manufacturers and other organisations are developing vaccines against COVID-19 disease.

Development

Major resources have been invested to develop good vaccines against coronavirus. Several vaccines are under development and some have been approved by the medicine authorities.

Approval

Although the medicines agencies in Europe and Norway are facilitating the rapid development and approval of coronavirus vaccines, the strict requirements for quality, efficacy and safety must still be met. A vaccine is only approved if the benefit is considered to far exceed the risk.

The coronavirus vaccine Comirnaty from BioNTech and Pfizer was the first coronavirus vaccine to receive conditional approval from the European Medicines Agency (EMA) and the European Commission. The approval granted on 21 December 2020 applies to the EU / EEA and includes Norway.

- [Vaccine against coronavirus - Comirnaty \(BioNTech and Pfizer\)](#)

The conditional approval granted to the coronavirus vaccine COVID-19 Vaccine Moderna on 6 January 2021 also applies to the EU / EEA and includes Norway.

- [Vaccine against coronavirus - COVID-19 Vaccine Moderna](#)

The vaccines have been tested in large studies where several thousand people have received them. The studies have been carried out in the same way as for other vaccines, but the observation time is shorter. Conditional approval means that there are enough data to assess that the benefit of the vaccine is far greater than the risk, but that the vaccine manufacturer must continue the studies and continuously provide the medicine agencies with data that become available.

The Norwegian Medicines Agency assesses the clinical documentation and approves vaccines for use in Norway, in collaboration with the European Medicines Agency. Several coronavirus vaccines are expected to be approved.

- [Development and approval of coronavirus vaccine](#)

Vaccine technologies

- Read more about the [different vaccine technologies](#) used in the development of coronavirus vaccines (Norwegian Medicines Agency)

Approval process

- Read more about the [processes for approval of the vaccines](#) (Norwegian Medicines Agency)

[2021-01-18]

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/development-of-covid-19-vaccine/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

20 JANVIER 2021

[Pour la période du lundi 18 au mercredi 20 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 20 JANVIER 2021 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	7
ASPC	7
BCCDC	10
AHS	10
PHO	11
AUTRES PAYS : OMS, GOV.UK, NICE, CEBM, FDA, CDC, NIPH	12

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour de la page : La maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec

Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

COUVRE-FEU

Dès samedi le 9 janvier, un couvre-feu sera désormais en vigueur. Entre 20 heures et 5 heures du matin, il sera interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport des biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;

- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
- **Une personne qui, pour se rendre à sa destination à la suite de son trajet, doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train, un avion ou un navire assurant le service de traverse de Matane Baie-Comeau-Godbout, Harrington Harbour-Chevery, Rivière Saint-Augustin ou Île d'Entrée-Cap-aux-Meules ou le service de desserte maritime de l'Île-de-la-Madeleine ou de l'Île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord du réseau de la Société des traversiers du Québec;**
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;
- Une personne qui se déplace pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation à comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Une personne qui se déplace pour faire un don de sang à Héma-Québec;
- Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail.

Les policiers continueront d'assurer le respect des mesures sanitaires et pourront intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Afin de permettre aux personnes qui se déplacent durant le couvre-feu en raison de leur travail de démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, les employeurs sont invités à télécharger, à remplir et à signer le formulaire *Attestation de l'employeur – Déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec*.

[...]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Mesures applicables dans les CHSLD, les RI de 20 places et plus qui accueillent des aînés et les RPA (COVID-19)

Ces mesures sont en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021. **Selon l'évolution de la situation épidémiologique au Québec, les consignes pourront être reconduites au-delà du 8 février 2021.** [...]

Consignes générales pour les personnes proches aidantes

Les personnes proches aidantes doivent :

- Respecter le couvre-feu. Dans certaines situations particulières, les personnes proches aidantes pourraient obtenir d'un établissement de santé et de services sociaux une **attestation** permettant les déplacements lors du couvre-feu lorsque cela est cliniquement requis pour l'utilisateur.

Seuls les déplacements de personnes proches aidantes entre territoires limitrophes **sont** acceptés. [...]

Consignes pour les résidences privées pour aînés

Ces mesures sont en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021 inclusivement.

PALIER 4 – ALERTE MAXIMALE (ZONE ROUGE)

Milieus de vie sans éclosion

Visites

- 1 personne proche aidante connue du milieu de vie par jour.

Sorties pour rassemblement

- Les sorties pour des rassemblements à l'extérieur ne sont pas permises. Toutefois, comme pour la population générale, une personne seule, autonome et qui souffre d'isolement vivant en RPA peut rencontrer une autre personne seule vivant à une autre adresse. Cette autre personne devra toujours être la même. La rencontre devra se faire à l'extérieur, en dehors de l'enceinte de la RPA. Au retour, ceci implique notamment :
- la prise de repas à l'unité locative, à l'appartement supervisé ou à la chambre pour les résidents qui vivent dans une RPA où l'exploitant partage son lieu de résidence avec les résidents;
- la non-participation aux activités offertes par le milieu de vie.

Activités quotidiennes dans la résidence

- Les marches extérieures et les sorties essentielles (par exemple, épicerie, pharmacie ou rendez-vous médical) sont permises. Dans ces cas, il est demandé d'éviter les contacts entre résidents ou de respecter la distanciation physique de 2 mètres et de respecter le couvre-feu.
- **Les repas en salle à manger ne sont plus autorisés. Ainsi, les repas sont servis aux unités locatives en appliquant de façon rigoureuse les mesures de prévention et de contrôle des infections. Les frais de livraison de plateaux ne sont pas permis durant la pandémie de la COVID-19. De plus, de façon exceptionnelle, les salles à manger pourraient être utilisées en appliquant de façon rigoureuse les mesures de prévention et de contrôle des infections :**
- **pour les RPA où l'exploitant partage son lieu de résidence avec les résidents;**
- **pour les résidents nécessitant de la surveillance ou une aide à l'alimentation.**

S'il advenait une situation exceptionnelle dans une RPA, une demande de dérogation temporaire pourrait être adressée à l'établissement du territoire concerné. La demande sera alors appréciée par l'établissement, en collaboration avec la direction régionale de santé publique. L'établissement devra faire un suivi serré auprès de la RPA et la situation sera réévaluée régulièrement. Le ministère de la Santé et des Services sociaux devra être informé par le PDG de l'établissement des demandes acceptées et de leur durée.

[...]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-chsld-ri-rpa/>

Données sur la vaccination contre la COVID-19

Dans cette page :

- [Nombre de doses de vaccins administrées par région](#)
- [Données sur la vaccination des groupes prioritaires 1 à 6](#)
- [Nombre de doses de vaccins reçues au Québec](#)

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/donnees-sur-la-vaccination-covid-19/>

Questions et réponses pour les employeurs et les travailleurs dans le contexte de la COVID-19

Milieu culturel

Les bibliothèques et les centres d'archives peuvent-ils rouvrir?

Oui. Il appartient à chaque bibliothèque ou centre d'archives de déterminer s'il est en mesure de permettre l'accès à son établissement dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. L'ouverture des bibliothèques et des centres d'archives est permise uniquement pour l'utilisation du comptoir de prêts et l'accès à des espaces et à des salles de travail individuel. Il est recommandé que ces espaces de travail ne soient accessibles qu'aux élèves, aux étudiants, à leurs accompagnateurs, aux chercheurs ainsi qu'aux personnes ayant un besoin urgent ou particulier d'utilisation des services internet.

Les bibliothèques publiques et les centres d'archives peuvent-ils refuser l'accès aux citoyens dans leur établissement?

Non. Toutefois l'ouverture est permise uniquement pour l'utilisation du comptoir de prêts et l'accès à des espaces de travail individuel. Il est également recommandé de prioriser l'accès aux espaces de travail pour les élèves, les étudiants, leurs accompagnateurs, les chercheurs ainsi que les personnes ayant un besoin urgent ou particulier d'utilisation des services internet. Pour en savoir sur les directives en vigueur, consultez la FAQ du ministère des Affaires municipales et l'Habitation.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-employeurs-travailleurs-covid-19/>

Mise à jour : Nouvelles gouvernementales

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PRÉSENTE LE BILAN DE LA DERNIÈRE JOURNÉE

20 janvier 2021, 11 h 00

QUÉBEC, le 20 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Les plus récentes données sur l'évolution de la COVID-19, au Québec, font état de 1 502 nouveaux cas pour la...

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LE MINISTRE JEAN BOULET ANNONCE LA PROLONGATION DES MESURES D'ASSOUPLISSEMENT ET DES BONIFICATIONS DES PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE

20 janvier 2021, 10 h 00

QUÉBEC, le 20 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la...

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LE PREMIER MINISTRE FRANÇOIS LEGAULT DEMANDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL D'INTERDIRE LES VOYAGES INTERNATIONAUX NON ESSENTIELS

19 janvier 2021, 15 h 42

QUÉBEC, le 19 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le premier ministre du Québec, François Legault, demande au gouvernement fédéral d'interdire les voyages...

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PRÉSENTE LE BILAN DE LA DERNIÈRE JOURNÉE

19 janvier 2021, 11 h 00

QUÉBEC, le 19 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Les plus récentes données sur l'évolution de la COVID-19, au Québec, font état de 1 386 nouveaux cas pour la...

[PANDÉMIE DE LA COVID-19 - RÉVISION DES OBJECTIFS ET DU CALENDRIER DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION À LA SUITE DE LA DÉCISION DE PFIZER](#)

19 janvier 2021, 08 h 07

QUÉBEC, le 19 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le ministère de la Santé et des Services sociaux confirme que le calendrier de la campagne de vaccination a...

[TRIAGE ANTICIPÉ DANS LES HÔPITAUX - MANON MASSÉ VA DEMANDER À FRANÇOIS LEGAULT DE RÉQUISITIONNER LES CLINIQUES PRIVÉES](#)

19 janvier 2021, 06 h 01

QUÉBEC, le 19 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Alors que partout au Québec, des hôpitaux débordés redoutent la mise en oeuvre du protocole de triage, la...

[UN NOUVEL OUTIL INTERACTIF POUR CALCULER LA DÉDUCTION POUR DÉPENSES DE TÉLÉTRAVAIL ENGAGÉES DURANT LA PANDÉMIE DE COVID-19](#)

18 janvier 2021, 14 h 12

QUÉBEC, le 18 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Le gouvernement du Québec a annoncé le 16 décembre 2020 que le ministère des Finances mettrait en ligne un...

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Mise à jour: CISSS de la Côte-Nord

Actualités

COVID-19 : CLINIQUE DE VACCINATION À SEPT-ÎLES POUR LES PERSONNES DE 80 ANS ET PLUS

Sept-Îles, le 19 janvier 2021 - Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord invite les personnes de 80 ans et plus, qui résident dans la MRC de Sept-Rivières, à s'inscrire dès maintenant à une clinique de vaccination sur...

[En savoir plus](#)

19/01/2021

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-cote-nord/>

Mise à jour: CISSS de la Montérégie

Nouvelles

Nouvelle 18 janvier 2021

Clinique mobile de dépistage à Longueuil le 21 janvier

L'unité mobile de dépistage sera à Longueuil le 21 janvier 2021 de 10h-16h à la Salle de la Paroisse de la Visitation.

[En savoir plus sur Clinique mobile de dépistage à Longueuil le 21 janvier](#)

Nouvelle 18 janvier 2021

Clinique de dépistage 7 jours sur 7 à Saint-Hyacinthe

La clinique de dépistage de Saint-Hyacinthe est maintenant ouverte 7 jours sur 7 de 8h à 16h.

[En savoir plus sur Clinique de dépistage 7 jours sur 7 à Saint-Hyacinthe](#)

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-monteregie-est/>

Mise à jour: CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Article vedette

Les patients ayant répondu au sondage sur la physiothérapie attribuent d'excellentes notes à la téléadaptation

[Lire l'article complet](#)

Nouvelles et événements

[La télésanté joue un rôle clé en radio-oncologie, même si le traitement est donné en personne](#)

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-centre-ouest-ile-montreal/>

Mise à jour: CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Actualités

19/01/2021

[Faites-vous dépister dès que vous avez des symptômes de la COVID-19, n'attendez pas!](#)

15/01/2021

[Campagne de vaccination contre la COVID-19 : Vous pourriez jouer un rôle important!](#)

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-ouest-ile-montreal/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives liées à la COVID-19

NOUVEAUTÉS ET MISES À JOUR

Directives sur les soins palliatifs et de fin de vie

Directive COVID-19

Dernière modification : 19 janvier 2021

No. DGAUMIP-014

Guide sommaire de réorganisation et de délestage des activités des programmes-services relevant de la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, familles et communautés du MSSS

Directive COVID-19

Dernière modification : 18 janvier 2021

No. DGPPFC-036

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Mise à jour: Publications du MSSS

Analyse des répercussions de la pandémie de la COVID-19 sur les soins et services en oncologie au Québec

Rapport

Dernière modification : 20 janvier 2021

No. 20-210-378W, ISBN 978-2-550-88379-1 (version PDF)

Feuille d'information sur les mesures applicables s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans une résidence privée pour aînés (RPA) pour la période du 9 janvier au 8 février 2021

Feuille

Dernière modification : 19 janvier 2021

No. 20-210-364W

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

Agence de la santé publique du Canada (ASPC)

Mise à jour : Les répercussions de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'immigration, les réfugiés, la citoyenneté et les services de passeport

Un test de dépistage COVID-19 exigé pour les personnes entrant au Canada par avion

À partir du 7 janvier 2021, les voyageurs aériens âgés de 5 ans ou plus devront fournir un résultat négatif au test de dépistage COVID-19 avant de monter à bord de vols internationaux vers le Canada. Consultez [les nouvelles exigences](#) pour les voyageurs aériens.

Source : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Endroits où vous pourriez avoir été exposé à la COVID-19

Exposition potentielle à la COVID 19

Il se peut que vous ayez été exposé à la COVID-19 au cours d'un voyage récent, par exemple en avion, en navire de croisière ou en train (tout moyen de transport public). Être conscient de votre risque d'exposition peut vous aider à prendre les mesures nécessaires pour protéger votre santé et celle des personnes qui vous entourent.

Vous pouvez voir si vous avez été exposé à la COVID-19 au cours de vos voyages en vérifiant les renseignements associés à votre voyage en avion, en navire de croisière ou en train ci-dessous.

L'information figurant sur cette page n'est pas exhaustive, elle est recueillie à partir de rapports reçus des sources suivantes :

- les autorités sanitaires provinciales et territoriales
- les autorités sanitaires internationales
- les sites web publics

Nous actualisons les lieux une fois par jour. Nous supprimons également les informations datant de plus de 14 jours, car il s'agit de la période de quarantaine pour les personnes susceptibles d'avoir été exposées.

Si vous êtes récemment revenu au Canada, vous devez vous placer en quarantaine pendant 14 jours à partir de la date de votre arrivée au Canada. Il s'agit d'une mesure obligatoire, que vous présentiez des symptômes ou non. Pour obtenir les renseignements les plus à jour, consultez [les restrictions de voyage au Canada](#).

Pour tous les passagers qui occupaient un siège dans les rangées affectées ou pour tous les passagers si aucune rangée n'est indiquée :

- **surveillez vous-même l'apparition de [symptômes](#) durant 14 jours**
 - utilisez l'[Outil d'auto-évaluation](#) et communiquez avec votre [autorité de santé publique](#) locale afin de connaître les recommandations particulières à votre région
- **[placez-vous en quarantaine](#) immédiatement si, à tout moment, vous développez des symptômes et communiquez avec les autorités de santé publique de votre région**
- **communiquez avec les autorités de santé publique si, à tout moment, vous avez des questions ou des préoccupations**

Les rangées « affectées » sont les 3 qui se trouvent devant et derrière celle où une personne atteinte de la COVID-19 et potentiellement contagieuse était assise.

Selon le nombre de personnes atteintes de la COVID-19 sur un vol :

- **des rangées précises pourraient être cernées **ou****
- **« toutes les rangées » pourraient être désignées comme étant affectées si de multiples cas sont signalés et qu'ils sont dispersés dans l'avion**

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs/exposition-vols-navires-croisiere-rassemblements-masse.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19)

Téléchargez Alerte COVID dès maintenant

Alerte COVID est l'application gratuite de notification d'exposition du Canada. L'application permet de vous aviser en cas d'exposition potentielle avant même l'apparition de symptômes.

Sur cette page

- Fonctionnement
- Votre vie privée est protégée
- Provinces et territoires où vous pouvez signaler un diagnostic
- Comment obtenir une clé à usage unique
- Un outil de santé publique
- Nombre d'utilisateurs de l'application Alerte COVID
- Affiches et vidéos pour comprendre l'application
- Affiches et documents à imprimer et à diffuser
- Obtenir de l'aide avec Alerte COVID
- Racontez votre histoire
- Une application créée ouvertement
- Suivez-nous sur Twitter
- Nous joindre

[...]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/alerte-covid.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) – Prévention et risques

Les animaux et la COVID-19

Le virus à l'origine de la COVID-19 est différent des autres coronavirus qui affectent les animaux domestiques. Apprenez à protéger vos animaux domestiques et votre bétail, ainsi que vous-même, pendant la pandémie de COVID-19.

Sur cette page

- Risque de transmission de la COVID-19 de l'animal à l'humain
- Animaux de compagnie et COVID-19
- Bétail ou autres animaux de ferme
- Tests de dépistage de la COVID-19 pour les animaux
- Vaccins contre la COVID-19 pour les animaux
- Importation d'animaux
- Disponibilité des produits de santé pour les animaux
- Renseignements et conseils supplémentaires à l'intention des vétérinaires

[...]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/animaux-covid-19.html>

BC Centre for Disease Control (BCCDC)

Mise à jour: About COVID-19

If You Have COVID-19

If you have tested positive for COVID-19 or have been told you have COVID-19, learn how to take care of yourself and self-isolate to help prevent the virus from spreading to others.

Last updated: January 19, 2021

[...]

Source : <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/about-covid-19/if-you-have-covid-19>

Mise à jour: New today

JANUARY 19

- Updated: [COVID-19 ethics analysis: Intervening when patients or residents pose a risk of COVID-19 transmission to others](#)
- Updated: [COVID-19 Immunization Program - Question and Answer Document for Health Care Professionals](#)

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Alberta Health Services (AHS)

Mise à jour: Information for AHS Staff & Health Professionals

COVID-19 Resources for AHS Staff & Health Professionals

[Community Physicians' COVID-19 FAQ](#) [2021-01-18] - Frequently Asked Questions view-all

AHS Position Statement [2021-01-18] - Guidance view-all

- [Healthcare Workers with Underlying Medical Conditions and Potential Risk Factors for Severe COVID-19 Disease](#)
- [Pregnant Healthcare Workers and COVID-19](#)
- [Clarification on Guidance for Healthcare Workers who are Pregnant or have Underlying Medical Conditions](#)

[Post COVID Rehab Taskforce Final Report](#) [2021-01-18] - Guidance, Learningview-all

[Donning and Doffing Personal Protective Equipment \(PPE\) Video](#) (9 minutes) [2021-01-18] - Infection Prevention & Control, Guidance view-all

Source : <https://www.albertahealthservices.ca/topics/Page16947.aspx>

Support

- Addiction & Mental Health + COVID Monthly Digest - [January 19, 2021](#)

This monthly digest provides a brief summary of the latest literature and resources regarding the effect of COVID-19 on addiction and mental health. It is compiled by the Knowledge Exchange team of Alberta Health Services Provincial Addiction & Mental Health.

Source : <https://secure.campaigner.com/csb/Public/show/cebi-2cn108--t1yho-a2tjmn3>

Public Health Ontario (PHO)

Mise à jour: At a glance

Public Health Agency of Canada | canada.ca

- Statement from the Chief Public Health Officer of Canada [01-18-2021]
"While we continue to prepare the way for widespread and lasting control of COVID-19 through safe and effective vaccines, Canada needs a collective effort, from public health authorities and individuals, as a range of public health measures and restrictions are implemented to interrupt rapid spread of the virus. Canadians are urged to continue following local public health advice and to consistently maintain individual practices that keep us and our families safer: stay home/self-isolate if you have any symptoms, reduce non-essential activities and outings to a minimum, and maintain individual protective practices of physical distancing, hand, cough and surface hygiene and wearing a face mask as appropriate (including in shared indoor spaces with people from outside your immediate household)."

BC Centre for Disease Control | bccdc.ca

- COVID-19 ethics analysis: intervening when patients or residents pose a risk of COVID-19 transmission to others [updated 01-19-2021]
- COVID-19 immunization program - question and answer document for health care professionals [updated 01-19-2021]
- Clinical Reference Group recommendations: therapies for COVID-19 [updated 01-18-2021]

ECDC: European Centre for Disease Prevention and Control | ecdc.europa.eu

- ECDC rapid assessment of laboratory practices and needs related to COVID-19 [01-18-2021]
- Sequencing of SARS-CoV-2 - first update [01-18-2021]

Public Health England | www.gov.uk

- Research and analysis: COVID-19: impact on vaccination programmes [updated 01-19-2021]
- Research and analysis: COVID-19: PHE laboratory assessments of inactivation methods [updated 01-19-2021]
- Research and analysis: COVID-19 variants: genomically confirmed case numbers [updated 01-19-2021]
- COVID-19: letter to clinically extremely vulnerable people [updated 01-19-2021]
- COVID-19: guidance for households with possible coronavirus infection [updated 01-19-2021]
- Supported living services during coronavirus (COVID-19) [updated 01-18-2021]
- COVID-19 vaccination: guide for older adults [updated 01-18-2021]
- COVID-19 vaccination: a guide for social care staff [updated 01-18-2021]
- COVID-19 vaccination: guide for healthcare workers [updated 01-18-2021]

- COVID-19 vaccination: women of childbearing age, currently pregnant or breastfeeding [updated 01-18-2021]

World Health Organization (WHO) | who.int

- Statement to the 148th Executive Board by the Chair of the Review Committee on the functioning of the International Health Regulations (2005) during the COVID-19 response [01-19-2021]
- WHO information notice for IVD users 2021/01: all in vitro diagnostic medical devices (IVDs) for detection of SARS-CoV-2 [01-19-2021]
- Governments push for Universal Health Coverage as COVID-19 continues to devastate communities and economies [01-18-2021]
- WHO Director-General's opening remarks at 148th session of the Executive Board [01-18-2021]

UK Department for Education

- Guidance for full opening: special schools and other specialist settings [updated 01-18-2021]

- Coronavirus (COVID-19) asymptomatic testing for staff in primary schools and nurseries [updated 01-18-2021]

- Ofsted

- Ofsted: coronavirus (COVID-19) rolling update - Ofsted guidance and information relating to coronavirus (COVID-19) for schools, early years, children's social care and further education and skills providers [updated 01-18-2021]

CIDRAP: Center for Infectious Disease Research Policy | cidrap.umn.edu

- Crowded ICUs tied to higher risk of COVID-19 death [01-19-2021]

ProMED | promedmail.org

- COVID-19 update (24): vaccine, new variant, WHO, global [01-19-2021]
- COVID-19 update (23): USA (CA) new variant, South Asia, WHO, global [01-18-2021]

Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ncov-daily-lit.pdf?la=en>

Autres pays

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Publications :

MRNA-1273 VACCINE (MODERNA) AGAINST COVID-19 BACKGROUND DOCUMENT (DRAFT) [2021-01-19]

MRNA-1273 VACCINE (MODERNA) AGAINST COVID-19 - BACKGROUND DOCUMENT [2021-01-18]

POLICY BRIEF: ACCESS TO ASSISTIVE TECHNOLOGY [2021-01-18]

The need for assistive technology is rising rapidly with global ageing and increasing prevalence of noncommunicable diseases. Yet, assistive technology...

AIDE-MEMOIRE: INFECTION PREVENTION AND CONTROL (IPC) PRINCIPLES AND PROCEDURES FOR COVID-19 VACCINATION... [2021-01-15]

This Aide Memoire is for policy makers, immunization programme managers, infection prevention and control (IPC) focal points at national, sub-national,...

Source : <https://www.who.int/publications/i>

Public Health UK

Guidance for the public

COVID-19: guidance for households with possible coronavirus infection [2021-01-19]

Source : <https://www.gov.uk/government/collections/coronavirus-covid-19-list-of-guidance>

National Institute for Health and Care Excellence (NICE)

Rapid evidence summaries

These look at the safety and efficacy of COVID-19 treatments. We're working with the Medicines and Healthcare products Regulatory Agency (MHRA) to facilitate rapid review of information and advice.

Sarilumab for COVID-19 - ES34

Source : <https://www.nice.org.uk/covid-19>

Centre for Evidence-Based Medicine (CEBM)

Oxford COVID-19 Evidence Service

Rapid evidence reviews, data analysis and thought-provoking writing relating to the coronavirus pandemic, updated regularly.

Baricitinib - Ferner RE, Aronson JK. [2021-01-18] - *Drug vignettes*

Source : <https://www.cebm.net/oxford-covid-19-evidence-service/>

U.S. Food & Drug Administration (FDA)

Latest COVID-19 Information from the FDA

Coronavirus (COVID-19) Update [2021-01-19]

The FDA issued a new guidance to help protect consumers from methanol poisoning, created a new collaboration with the National Institute of Standards and Technology to help strengthen the nation's public health infrastructure, updated its guidance on convalescent plasma donation, and provided updates for blood donation centers on blood donation during the COVID-19 pandemic.

FDA Insight: Pandemic Recovery and Preparedness Plan [2021-01-19]

Listen to this FDA podcast featuring the FDA Commissioner and Deputy Commissioner for Medical and Scientific Affairs, for a discussion on FDA's Pandemic Recovery and Preparedness Plan.

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

What's New?

- [Communication Resources for Travelers](#) Wednesday, January 20, 2021
- [EARLY RELEASE: Evaluation of Abbott BinaxNOW Rapid Antigen Test for SARS-CoV-2 Infection at Two Community-Based Testing Sites - Pima County, Arizona, November 3-17, 2020](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Long-Term Care Facilities COVID-19 Vaccination](#) Tuesday, January 19, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#) Tuesday, January 19, 2021
- [COVIDTracer and COVIDTracer Advanced](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Winter Holidays](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Workplaces and Businesses](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Vaccines](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Ensuring the Safety of COVID-19 Vaccines in the United States](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Operational Considerations for Schools](#) Tuesday, January 19, 2021
- [School Decision-Making Tool for Parents, Caregivers, and Guardians](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Alcohol and Substance Use](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Daily Activities and Going Out](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Staffing Resources](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Data Visualization](#) Tuesday, January 19, 2021
- [COVID-19 Travel Recommendations by Country](#) Tuesday, January 19, 2021
- [COVID-19 and Animals](#) Tuesday, January 19, 2021
- [Travel](#) Tuesday, January 19, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) Monday, January 18, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Evidence to Decisions

LIVE MAP OF COVID-19 EVIDENCE

A growing number of studies and reports are being published on COVID-19 and the pandemic. This project will help decision makers and researchers navigate the research.

Updated 20.01.2021

Source : <https://www.fhi.no/en/qk/global-health-collaboration/HTA/>

Coronavirus immunisation programme

About coronavirus vaccines:

CORONAVIRUS VACCINE – ARTICLE – [2021-01-18]

News:

International interest about deaths following coronavirus vaccination [2021-01-19]

Information brochures:

VACCINE AGAINST CORONAVIRUS - COVID-19 VACCINE MODERNA [2021-01-19]

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/>

Coronavirus disease - advice and information

REPORTS AND SYSTEMATIC REVIEWS:

- Social and economic vulnerable groups during the COVID-19 pandemic
- Aerosol generating procedures in health care, and COVID-19
- COVID-19 and risk factors for severe disease – a rapid review, 2nd update
- Case fatality rate and infection fatality rate for serious COVID-19, 1st update
- Transmission of SARS-CoV-2 via contact and droplets, 1st update

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Coronavirus – Facts, advice and measures

Events, gatherings and activities - Published 12.03.2020 Updated 19.01.2021

Organisers of culture and sporting events must follow the rules about number of participants and social distance.

This article describes

- recommendations and requirement for events,
- how the risk of transmission at events and gatherings can be evaluated and which measures to reduce risk are appropriate.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/events-and-gatherings/?term=&h=1>

Advice for sports associations and fitness centres - Published 29.05.2020 Updated 19.01.2021

This article includes advice about sport and organised leisure activities, including fitness centres, organised swimming and school swimming.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/sport-and-organised-leisure-activities/?term=&h=1>

Test criteria for coronavirus - Published 01.04.2020 Updated 20.01.2021

Anyone who has symptoms of COVID-19 should be tested.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/test-criteria-for-coronavirus/?term=&h=1>

Definitions of COVID-19 cases and close contacts - Published 17.02.2020 Updated 19.01.2021

Here are the definitions of suspected, probable and confirmed cases of COVID-19, and definition of close contacts.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/definitions-of-probable-and-confirmed-cases-of-coronavirus-covid-19-and-con/?term=&h=1>

Advice for swimming pools and bathing facilities - Published 26.11.2020 Updated 19.01.2021

Here you will find advice and guidance for public baths, swimming pools and bathing facilities. The advice given in the article is general and must be seen in connection with current regulations and recommendations from the Norwegian Directorate of Health.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/swimming-pools-and-bathing-facilities/?term=&h=1>

Entry quarantine upon arrival in Norway from red and yellow countries/region -

Published 11.02.2020 Updated 19.01.2021

The quarantine regulations will be updated as new information becomes available and can change quickly. Familiarise yourself with which regulations apply when you return to Norway. Below you will find the maps of red and yellow countries in Europe.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/entry-quarantine-travel-covid19/?term=&h=1>

Social distance and fewer contacts - Published 01.12.2020 Updated 19.01.2021

Increased distance and fewer close contacts are two key measures to reduce transmission in the coronavirus pandemic. Increasing the distance between people and reducing the number of contacts reduces the risk of being infected by people who were unaware they were infected.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/social-distance-and-fewer-contacts/?term=&h=1>

When children have acute respiratory tract infections - Published 18.09.2020 Updated 18.01.2021

Many parents are unsure how to assess whether children with respiratory tract symptoms need to be kept at home. The NIPH has produced a flowchart to help them. Consult your doctor if you are concerned about your child.

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/when-children-have-acute-respiratory-tract-infections/?term=&h=1>

Advice and information for children and adolescents - Published 24.03.2020 Updated 19.01.2021

Advice and information on issues affecting children and adolescents in connection with coronavirus (COVID-19).

[...]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/advice-and-information-for-children-and-adolescents/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

22 JANVIER 2021

[Pour la période du lundi 20 au mercredi 22 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 22 JANVIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	8
Gouvernement du Canada	9
CCNSE	14
AUTRES PAYS	15

Québec.ca

Mise à jour de la page : Chèque emploi-service : une modalité de dispensation des services de soutien à domicile

Plusieurs programmes d'aide sont présentement offerts aux travailleurs, résidents du Québec, qui perdent leur revenu en raison de la COVID-19. Les travailleurs concernés par ces mesures pourraient bénéficier de l'un d'entre eux. Un outil permettant de déterminer le type d'aide qui pourrait répondre à la situation d'un travailleur est disponible sur la page Programmes d'aide gouvernementaux COVID-19. (22-01-2021)

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-et-soutien/allocation-directe-cheque-emploi-service-une-modalite-de-dispensation-des-services-de-soutien-a-domicile/>

Nouvelle page : CISSS Gaspésie

Formation de 3 mois – Préposé au bénéficiaire en CHSLD (22-01-2021)

Source : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/2021/01/22/formation-de-3-mois-prepose-au-beneficiaire-en-chsld/>

COVID-19 : LA VACCINATION DES CHSLD SERA COMPLÉTÉE CETTE SEMAINE

Le CISSS de la Gaspésie confirme que la campagne de vaccination pour contrer la propagation du virus de la COVID-19 se poursuit cette semaine dans Côte-de-Gaspé ainsi que dans la Baie-des-Chaleurs. La poursuite de cette campagne de vaccination permettra d'atteindre les clientèles prioritaires par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), c'est-à-dire les résidents de CHSLD, les proches aidants (selon les critères préétablis) et le personnel y travaillant.

Il faut aussi rappeler que certains résidents vulnérables des ressources intermédiaires et des ressources de type familial pourraient être vaccinés en même temps si la vulnérabilité et le niveau de soins qu'ils requièrent correspondent à ceux des CHSLD.

La campagne de vaccination pour les clientèles prioritaires par le MSSS est terminée dans les ressources suivantes :

- CHSLD de New Carlisle : 31 Décembre
- USLD de Chandler : 7 Janvier
- CHSLD de la Matapédia : 8 Janvier
- CHSLD de Cap-Chat : 8 Janvier
- CHSLD Villa Pabos : 16 Janvier

Cette semaine nous serons en mesure de terminer la vaccination au CHSLD Résidence Saint-Joseph de Maria ainsi qu'au CHSLD MGR Ross de Gaspé.

« Malgré la vaccination, il ne faut pas oublier les mesures sanitaires que nous demandons à la population d'appliquer depuis le début de la pandémie. Celles-ci devront être suivies rigoureusement jusqu'à ce qu'un bon pourcentage de la population soit vaccinée » a précisé le directeur régional de la santé publique, Dr Yv Bonnier Viger. (22-01-2021)

Source : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/2021/01/20/covid-19-la-vaccination-des-chsld-sera-completee-cette-semaine/>

Nouvelle page: CISSS des Îles

Questions/Réponses Vaccination COVID-19 (voir document) (22-01-2021)

Source : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/2021/01/21/questions-reponses-vaccination-covid-19/>

Mise à jour: CISSS de la Côte-Nord

COVID-19 : Clinique de vaccination à Baie-Comeau pour les personnes de 80 ans et plus

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord invite les personnes âgées de 80 ans et plus, qui résident dans la MRC de Manicouagan, à s'inscrire à compter de 13 h aujourd'hui à une

clinique de vaccination sur rendez-vous contre la COVID-19. Environ 200 places sont disponibles pour cette clinique qui commencera en soirée le lundi 25 janvier 2021 à Baie-Comeau.

Les personnes de ce groupe d'âge désirant s'inscrire à cette clinique peuvent appeler au **1 844 407-0967**. La centrale de rendez-vous sera ouverte de 13 h à 17 h aujourd'hui. Lorsque les places seront comblées, la centrale de rendez-vous sera fermée.

Lorsque de nouvelles places seront disponibles dans les cliniques de vaccination de la Côte-Nord, la centrale de rendez-vous sera ouverte 7 jours sur 7, de 8 h à 17 h. (22-01-2021)

Source : https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/covid-19-clinique-de-vaccination-a-baie-comeau-pour-les-personnes-de-80-ans-et-plus/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=8908a3367693ed70d3e9cb04f3946729

Mise à jour: CISSS de la Montérégie-Est

Clinique mobile de dépistage à Longueuil les 26-27 janvier

L'unité mobile de dépistage sera à Longueuil les 26-27 janvier 2021 de 10h-16h à la Salle de la Paroisse de la Visitation.

Pré-inscription en ligne à l'adresse : <https://CV19QUEBEC.CA>

Ayez en main votre carte d'assurance maladie.

Le DÉPISTAGE EST PRIORISÉ POUR les personnes :

- qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19;
- ayant reçu une recommandation de dépistage de la Direction de la santé publique. (22-01-2021)

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/clinique-mobile-de-depistage-longueuil-les-26-27-janvier>

Mise à jour: CISSS de la Montérégie-ouest

Cliniques de dépistage sans rendez-vous du 26 au 29 janvier

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest annonce le déploiement de plusieurs cliniques mobiles de dépistage de la COVID-19 sans rendez-vous (voir page pour horaire). (22-01-2021)

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/nouvelles/cliniques-de-depistage-sans-rendez-vous-du-26-au-29-janvier>

Mise à jour : CIUSS de l'Est-de-l'île-de-Montréal

La Ville de Montréal-Est en soutien au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal pour l'ouverture d'une clinique de dépistage

Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal (CIUSSS-EMTL), en collaboration avec la Ville de Montréal-Est, souhaite informer la population de la tenue d'une clinique de dépistage de la COVID-19 le **25 janvier 2021, de 10 h à 16 h, au Centre récréatif Édouard-Rivet** situé au 11111, rue Notre-Dame Est à Montréal-Est.

Source : <https://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/actualite/la-ville-de-montreal-est-en-soutien-au-ciusss-de-lest-de-l-ile-de-montreal-pour-louverture-dune-clinique-de-depistage>

Nouvelle page : Pandémie de la COVID-19 - Le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal annoncent l'ajout d'une centaine de lits pour les personnes en situation d'itinérance

Le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Chantal Rouleau, ainsi que la mairesse de Montréal, Valérie Plante, annoncent que le Centre Pierre-Charbonneau pourra accueillir 112 personnes en situation d'itinérance, hommes et femmes. Il ouvrira progressivement ses portes ce vendredi, à compter de 16 h, et sera ouvert sept jours sur sept, 24 heures sur 24. Cet ajout de places permettra de répondre à des besoins essentiels en matière d'hébergement d'urgence destiné aux personnes en situation d'itinérance.

Ce renforcement de l'offre de places est le fruit d'une collaboration soutenue entre le réseau de la santé et des services sociaux, la Ville de Montréal, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve ainsi que les organismes CAP Saint-Barnabé et CARE Montréal, qui se sont tous mobilisés pour ouvrir ce nouveau lieu d'hébergement d'urgence et mieux soutenir les personnes les plus vulnérables.

Citations :

« Ce nouveau centre d'hébergement s'ajoute aux nombreuses mesures hivernales annoncées précédemment. Cette initiative est le fruit d'une mobilisation importante des différents acteurs montréalais pour offrir des lieux sécuritaires et adaptés aux hommes et aux femmes en situation d'itinérance. Je salue d'ailleurs l'apport de mon collègue Ian Lafrenière, qui s'implique activement dans les actions de notre gouvernement pour lutter contre l'itinérance. Il est important pour nous de soutenir ce projet afin d'assurer sa mise en œuvre. Je tiens d'ailleurs à saluer l'engagement de l'ensemble des acteurs qui s'unissent pour répondre aux besoins des personnes en situation d'itinérance, particulièrement affectées par la crise actuelle. »

Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

« Offrir des lieux sécuritaires aux personnes en situation d'itinérance, où elles peuvent manger et dormir au chaud et avoir accès à des intervenants sociaux, se doit d'être notre priorité en cette saison hivernale, mais surtout dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons. Je remercie tous les partenaires qui se sont mobilisés pour concrétiser cette initiative, notamment au sein des équipes de la Ville de Montréal, de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et du réseau de la santé et des services sociaux, de même que les groupes communautaires et les intervenants sociaux, qui ont travaillé sans relâche pour bonifier l'offre d'hébergement disponible. »

Chantal Rouleau, ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal

« Les refuges et les haltes-chaud sont pratiquement tous pleins alors que les besoins en matière d'hébergement sont toujours plus grands. Devant ce constat, la Ville de Montréal a immédiatement répondu à l'appel du réseau de la santé et des services sociaux et des organismes communautaires en étudiant rapidement ses installations municipales afin de trouver un lieu adéquat pour ouvrir un nouveau centre d'hébergement d'urgence. Nous sommes heureux d'avoir mis en place ce nouveau site en un temps record, grâce à l'effort concerté de l'ensemble des partenaires. »

Valérie Plante, mairesse de Montréal

« Chaque hiver, mais encore davantage en ces temps de crise sanitaire, les besoins sont criants et la sécurité des personnes en situation d'itinérance est une grande préoccupation. Grâce aux efforts et à la collaboration de l'ensemble des partenaires, davantage de personnes pourront trouver chaleur et réconfort pour la nuit. Il s'agit d'une belle démonstration de la mobilisation de la communauté pour aider concrètement les personnes qui en ont le plus besoin. »

Sonia Bélanger, présidente-directrice générale (PDG) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, et Sylvain Lemieux, PDG du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

« CARE Montréal et le Cap Saint-Barnabé sont fiers de s'associer pour répondre aux besoins des plus démunis dans l'est de Montréal. Et nous remercions la mairesse Valérie Plante, le maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Pierre Lessard-Blais, et nos partenaires du réseau de la santé de répondre avec nous à cet appel. »

Michel Monette, directeur général de CARE Montréal et Isabelle Piché, directrice générale de CAP St-Barnabé

Faits saillants :

Les partenaires mèneront des actions aux alentours du Centre afin de favoriser une bonne cohabitation sociale avec les résidents du secteur. Une équipe d'agents d'accueil sera notamment postée à l'extérieur du Centre.

Les 112 nouvelles places seront disponibles dès lundi prochain, mais l'ouverture débutera progressivement ce vendredi, avec 40 places. (22-01-2021)

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-le-gouvernement-du-quebec-et-la-ville-de-montreal-annoncent-lajout-dune-cent/>

Mise à jour : Données sur la vaccination contre la COVID-19

Dans cette page :

- Nombre cumulatif de doses reçues et de doses administrées au Québec
- Nombre de doses de vaccins administrées par région
- Données sur la vaccination des groupes prioritaires 1 à 6 (voir tableau). (22-01-2021)

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/donnees-sur-la-vaccination-covid-19/#c81604>

Mise à jour : Décret 31-2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique.

Nouvelle version (22-01-2021)

Source : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-31-2021.pdf?1611235925>

Nouvelle page : « On s'en va dans la bonne direction, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à faire » – François Legault

Le premier ministre, François Legault, a annoncé, aujourd'hui, que bien que le Québec enregistre désormais moins de 2 000 nouveaux cas de COVID-19 par jour, il ne faut pas relâcher les efforts collectifs tant que le nombre d'hospitalisations n'aura pas diminué.

« On s'en va dans la bonne direction. Le couvre-feu donne de bons résultats, étant donné que les Québécois sont chez eux à partir de 20 heures. Moins il y a de rencontres, dans les maisons, moins il y a de contacts, moins il y a de cas de COVID-19 », a souligné M. Legault.

« Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir », a toutefois prévenu le premier ministre. Actuellement, beaucoup de Québécois sont angoissés parce qu'ils attendent une chirurgie. Il faut continuer à respecter les consignes pour diminuer le nombre d'hospitalisations et donner de l'espoir à ces patients. « Il va falloir que la situation soit beaucoup plus enviable pour qu'on puisse commencer à réduire nos listes d'attente pour des chirurgies et les autres traitements », a indiqué François Legault.

M. Legault a tenu à remercier les Québécoises et Québécois pour le respect du couvre-feu, qui a entraîné une diminution graduelle de la propagation du virus et qui a fait en sorte que les écoles puissent demeurer ouvertes et que la capacité de gestion des hôpitaux soit maintenue. Il a aussi remercié de nouveau le personnel de la santé, qui est sollicité au maximum depuis onze mois.

Administration de la première dose effectuée dans tous les CHSLD

Le premier ministre a tenu à annoncer que l'administration de la première dose de vaccin contre la COVID-19 est terminée dans tous les CHSLD du Québec. « La vaccination va bon train, l'espoir est là, mais dans un marathon, ce sont les derniers kilomètres qui sont les plus difficiles. D'ici à ce qu'on atteigne la ligne d'arrivée, il faut continuer à se protéger », a réitéré M. Legault.

Voyages à l'étranger

M. Legault a profité de sa conférence de presse pour répéter sa demande au gouvernement fédéral, soit celle d'interdire les voyages internationaux qui ne sont pas essentiels. Alors que les nouveaux variants du virus font des ravages dans des pays comme le Royaume-Uni, ce n'est pas le temps, pour les Québécois, de voyager à l'étranger.

Le premier ministre a également mentionné qu'une autre option à envisager est celle d'obliger tous ceux et celles qui reviennent de voyage à faire une quarantaine de 14 jours dans une chambre d'hôtel supervisée, qu'ils devraient eux-mêmes payer.

Les discussions se poursuivent avec le gouvernement fédéral.

Améliorer le sort des personnes itinérantes

Sur le sujet de l'itinérance, le premier ministre s'est dit touché, comme tous les Québécois, par le décès de M. André. Il a offert à nouveau ses condoléances à la famille du défunt et à toute la communauté innue.

M. Legault a rappelé que les policiers connaissent très bien la réalité des itinérants à Montréal. L'objectif des services policiers est d'aider ces gens à trouver une place au chaud. Le gouvernement du Québec a ajouté 250 places supplémentaires en hébergement à Montréal. Aussi, la vaccination a débuté pour ces personnes vulnérables

« L'itinérance, c'est un problème complexe. Les policiers savent très bien que les itinérants n'ont pas les moyens de payer une contravention. On cherche un équilibre pour le bien de l'ensemble de notre société. Je trouve ça malheureux de voir certaines personnes essayer de nous diviser sur cet enjeu-là. Il faut travailler ensemble pour améliorer le sort des itinérants et itinérantes », a déclaré François Legault.

Citation :

- « Depuis une dizaine de jours, on est passé d'une moyenne de 2 500 nouveaux cas à moins de 2 000. Ça veut dire qu'on s'en va dans la bonne direction. Je veux remercier les Québécois pour ces efforts, de même que les policiers, qui font un excellent travail pour faire appliquer le couvre-feu. Il nous reste encore beaucoup de chemin à faire pour aider le personnel du réseau de la santé. La meilleure façon de leur dire merci, c'est de respecter les consignes. Restons unis, restons forts, restons fiers. » Nombre cumulatif de doses reçues et de doses administrées au Québec (21-01-2021)

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/on-sen-va-dans-la-bonne-direction-mais-il-nous-reste-encore-beaucoup-de-chemin-a-faire-francois-lega/>

Mise à jour : Vaccins contre la COVID-19

Ces vaccins ne protègent pas contre le rhume et les infections respiratoires causées par d'autres virus, comme la grippe.

Nombre de doses

Les vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada nécessitent deux doses. Ils sont administrés par voie intramusculaire..

Sécurité et efficacité des vaccins

Les vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada sont sécuritaires. Ils ont fait l'objet d'études de qualité portant sur un grand nombre de personnes et ont franchi toutes les étapes nécessaires avant d'être approuvés. L'efficacité de ces vaccins 14 jours après l'administration de la 1^{re} dose et avant la 2^e dose est de 92 %. Leur efficacité est estimée à 95 % après deux doses. Les experts suivent de très près toute manifestation indésirable qui pourrait survenir après la vaccination et prennent les mesures appropriées pour s'assurer que les vaccins sont sécuritaires et efficaces.

Symptômes après la vaccination

Des symptômes peuvent être causés par la vaccination, par exemple une rougeur à l'endroit où l'injection a été faite. D'autres problèmes peuvent arriver par hasard et n'ont aucun lien avec la vaccination, par exemple un rhume ou une gastro.

La majorité des réactions sont bénignes et de courte durée. Les réactions sont moins fréquentes chez les personnes âgées de plus de 55 ans.

Des réactions causées par le vaccin qui empêchent la poursuite des activités quotidiennes pendant un ou deux jours peuvent survenir chez une petite minorité de vaccinés, notamment de la fatigue, un mal de tête et des douleurs musculaires ou aux articulations. Ces réactions sont moins fréquentes chez les personnes âgées et arrivent un peu plus souvent après la 2^e dose.

Les vaccins ne peuvent pas causer la COVID-19 car il ne contient pas le virus SRAS-CoV-2 responsable de la maladie. Par contre, une personne qui a été en contact avec le virus durant les jours précédant la vaccination ou dans les 14 jours suivant la vaccination pourrait quand même faire la COVID-19. Il est important de continuer d'appliquer les [mesures sanitaires](#) jusqu'à ce qu'une majorité de la population ait été vaccinée.

Environ 4 personnes sur 100 000 peuvent faire une réaction allergique grave après avoir reçu le vaccin. La fréquence de cette réaction est plus élevée que ce qui est attendu habituellement après un vaccin, mais elle demeure très rare. (21-01-2021)

Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/>

[Nouvelle page : Aide financière pour les entreprises](#)

Voir page selon type d'entreprise (21-01-2021).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/aide-financiere-covid19/>

Ministère de la santé et des services sociaux

[Mise à jour: ITSS : Interventions cliniques en période de pandémie de coronavirus COVID-19](#)

En raison de l'augmentation de cas de COVID-19 au Québec et de l'annonce par le gouvernement de la mise en place des mesures en fonction d'un système de paliers d'alerte distincts pour chaque région socio sanitaire du Québec, les soins et les services offerts doivent être adaptés. En juin 2020, le MSSS a publié « ITSS : Interventions cliniques en période de pandémie de coronavirus COVID-19 - Orientations de la direction de la prévention des ITSS du MSSS ». Cette directive est une mise à jour de cette publication. (21-01-2021)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002868/>

[Mise à jour: Directive sur les personnes proches aidantes et le respect du couvre-feu](#)

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19, un couvre-feu a été décrété du 9 janvier au 8 février 2021 entre 20 h et 5 h.

Les personnes proches aidantes doivent suivre les consignes de la population générale, notamment réduire au maximum les contacts et respecter le couvre-feu. Toutefois, dans certaines situations particulières, les personnes proches aidantes doivent se rendre au chevet ou au domicile des personnes aidées pour leur porter assistance ou pour assurer leur sécurité en raison d'une condition clinique particulière. (21-01-2021)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002876/>

Mise à jour: Directive sur les mesures applicables aux différents milieux de vie et de soins (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC, URCl, internat, foyer de groupe ou milieux de réadaptation en déficience physique, santé physique et modérée pour adulte) pour la période du 9 janvier au 8 février 2021

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19, il est recommandé de poursuivre les mesures visant notamment à réduire l'accès à un nombre restreint de personnes dans des milieux de vie où sont hébergées ou confiées des personnes vulnérables. De plus, des mesures additionnelles sont prévues pour limiter les contacts entre les résidents vivant à l'intérieur d'une même RPA.

Considérant les annonces du premier ministre et du gouvernement concernant les consignes pour la période de confinement à la population générale, vous trouverez les mesures à appliquer dans les tableaux ci-joints pour les usagers des différents milieux de vie et de soins pour adultes (CHSLD, RI-RTF, RPA, RAC, URCl, internat, foyer de groupe, milieux de réadaptation en santé physique, en déficience physique ou réadaptation modérée).

Sont exclus de la présente directive, les RI-RTF jeunesse accueillant une clientèle non vulnérable à la COVID-19. (21-01-2021)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002872/>

Mise à jour: Directive sur les indications d'utilisation des analyses sérologiques pour la COVID-19

Le 5 août 2020, l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) déposait une mise à jour de son [Avis sur la pertinence clinique des tests sérologiques](#). À la suite du dépôt de cet avis, un comité clinique du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a balisé les indications actuellement reconnues pour procéder à des tests sérologiques et les modalités associées. (20-01-2021)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002877/>

Gouvernement du Canada

Mise à jour : COVID-19 : Votre sécurité à l'extérieur du Canada

Le gouvernement du Canada continue de conseiller à tous les Canadiens d'éviter les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada et d'éviter tout voyage à bord de navires de croisière à l'extérieur du Canada, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Si vous faites le choix de voyager malgré ces avertissements, sachez que des fermetures d'espaces aériens commerciaux et des restrictions de déplacement peuvent survenir sans préavis et pourraient empêcher votre retour au Canada. Le gouvernement du Canada ne planifie pas organiser d'autres vols pour rapatrier les Canadiens pendant la pandémie de COVID-19.

Le gouvernement du Canada continue de conseiller à tous les Canadiens d'éviter les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada et d'éviter tout voyage à bord de navires de croisière, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Nous

vous conseillons fortement de suivre les conseils officiels du gouvernement du Canada à l'intention des voyageurs afin d'assurer votre sécurité personnelle.

Si vous êtes à l'extérieur du Canada :

- Vous pourriez avoir de la difficulté à obtenir des produits et des services essentiels.
- Vous pourriez être soumis à de strictes restrictions de déplacement et à des quarantaines.
- Vos assurances pourraient ne pas couvrir vos frais de voyage ou vos frais médicaux.
- Notre capacité à vous offrir des services consulaires pourrait être limitée.

Consultez les exigences de quarantaines de votre destination et soyez conscient que vous devrez vous placer en auto-isolement pendant 14 jours à votre [retour au Canada](#).

Si vous devez voyager ou si vous êtes déjà à l'extérieur du pays

- Renseignez-vous sur les options commerciales qui sont encore disponibles, et rentrez au Canada dès que possible.
- Inscrivez-vous au service d'[Inscription des Canadiens à l'étranger](#). Assurez-vous que vos coordonnées sont complètes et à jour. Cela permettra aux agents consulaires d'être en mesure de vous joindre, de vous donner des mises à jour, et de confirmer votre situation.
- Vérifiez régulièrement les [Conseils aux voyageurs et avertissements](#) pour votre destination.
- Suivez les médias locaux pour demeurer informé de la situation.
- Suivez les conseils des autorités locales, y compris les conseils de santé publique locaux, ainsi que les conseils en matière de confinement ou de refuge sur place. Par exemple, vous devrez peut-être porter un couvre-visage en public.
- Conservez vos documents importants dans un endroit sécuritaire, mais facile d'accès.
- Assurez-vous d'avoir suffisamment d'argent, de médicaments, de nourriture et d'eau, au cas où vous ne seriez pas en mesure de quitter votre maison ou votre logement en raison de restrictions de mouvement.
- Assurez-vous d'avoir une carte SIM locale et un chargeur pour votre téléphone cellulaire.
- Assurez-vous que votre passeport est valide pour au moins les 6 prochains mois. Si votre passeport arrive à expiration bientôt, appelez le [bureau du gouvernement canadien](#) le plus proche. Si le bureau est fermé, votre appel sera transféré au Centre de surveillance et d'intervention d'urgence à Ottawa. Le Centre est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et peut être joint directement au +1 613 996 8885 (appel à frais virés dans certains cas) ou à sos@international.gc.ca.
- Vérifiez auprès de votre fournisseur d'[assurance voyage](#) si vous êtes couvert pour les traitements médicaux en cas d'infection par la COVID-19, ainsi que pour les séjours prolongés à l'étranger.
- Communiquez avec votre famille et vos amis dès que vous le pouvez, même si vous n'avez pas été atteint par la maladie, et continuez à les tenir au courant de votre situation jusqu'à votre retour au Canada.

Votre santé et vos déplacements pendant la pandémie

Avant de voyager

- Lisez l'[avis concernant les voyages pendant la pandémie de COVID-19](#) et prenez connaissance des risques pour la santé qui sont liés à votre destination.
- Consultez l'onglet Santé sous la rubrique [Conseils aux voyageurs et avertissements](#) de votre destination pour de l'information sur la COVID-19 ainsi que des conseils en matière de santé.
- Visitez la page [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Restrictions, exemptions et conseils concernant les voyages](#) du gouvernement du Canada et observez les précautions sanitaires recommandées.
- Consultez la page [Nouveau coronavirus \(COVID-19\) : conseils au grand public](#) de l'Organisation mondiale de la Santé.

Pendant votre voyage

- Évitez les [grandes foules](#) ou les endroits achalandés.
- Évitez les contacts avec les personnes malades, surtout si elles ont une toux, de la fièvre ou de la difficulté à respirer.
- [Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.](#)
 - Utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vous n'avez pas accès à du savon et à de l'eau. Soyez prévoyant et gardez-en avec vous lorsque vous voyagez.
- Suivez les règles [d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez](#).
- Prenez [des précautions contre les maladies respiratoires](#) et consultez un médecin si vous tombez malade.

Si vous êtes à l'étranger et que vous avez des symptômes de la COVID-19 ou que vous avez reçu un diagnostic de COVID-19 :

- Suivez les conseils et les instructions des autorités locales.
- Consultez un médecin au besoin.
- Si vous avez besoin d'aide consulaire, communiquez avec le [bureau du gouvernement du Canada](#) le plus proche.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la liste des symptômes de la COVID-19.

Si vous êtes à l'étranger et que vous présentez des symptômes de la COVID-19, ou si vous avez reçu un diagnostic positif à la COVID-19:

- Suivez les conseils et les directives des autorités locales de santé publique.
- Consultez un médecin, au besoin.
- Communiquez avec les services consulaires du [bureau du gouvernement canadien](#) le plus proche si vous avez besoin d'aide.
- Consultez la liste [des symptômes de la COVID-19](#) pour plus de renseignements.

Votre santé mentale

Si vous ne pouvez pas rentrer au Canada pendant la pandémie de COVID-19, vous risquez de vous sentir stressé, dépassé et anxieux. Vous pourriez être mal à l'aise ou en détresse parce que vous vous trouvez dans un environnement inconnu, loin de chez vous. Vous pourriez également avoir des inquiétudes à propos des

risques liés à la pandémie ou des difficultés à gérer le quotidien alors que vous êtes en confinement dans un pays étranger.

Si vous nécessitez un appui ou de l'aide psychologique alors que vous êtes à l'étranger, contactez les services d'urgence locaux et rendez vous à l'hôpital le plus proche. Le [bureau du gouvernement du Canada le plus proche](#) ou le [Centre de surveillance et d'intervention d'urgence](#) peuvent vous aider à les trouver.

Risques pour votre santé mentale à l'étranger

Soyez conscient des risques pour la santé mentale découlant de la situation actuelle. De nombreux facteurs peuvent affecter votre bien-être mental, notamment :

- des routines perturbées;
- l'isolement ou le manque de soutien social;
- un environnement peu familier;
- la consommation de drogues et d'alcool;
- une diminution de l'activité physique.

Reconnaître les symptômes

Il est important de prêter attention aux changements dans votre santé mentale. Pour plus d'information, consultez [Prendre soin de sa santé mentale durant la pandémie de la COVID-19](#).

Si vous pensez que votre santé mentale se détériore, demandez de l'aide et des conseils dès que possible. Le nouveau portail canadien [Espace mieux-être Canada : Soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances](#) peut vous aider avec des options de soutien en ligne.

Restez en contact

Restez en contact avec votre famille et vos amis au Canada au moyen de courriels, de lettres, d'appels téléphoniques, de conversations vidéo ou de médias sociaux. Racontez-leur vos expériences et tenez-les au courant de vos déplacements et de tout changement dans vos projets de voyage.

Renseignez-vous sur les services de santé mentale locaux et sur les moyens de trouver des établissements médicaux sur place. Les systèmes de soins de santé et l'attitude envers la santé mentale dans d'autres pays peuvent être très différents de ceux au Canada.

Si vous avez un trouble de santé mentale

- Communiquez avec votre prestataire de soins de santé au Canada pour discuter de la manière de gérer votre état de santé pendant que vous êtes à l'étranger.
- Discutez de votre plan de traitement et de tout changement à votre plan de traitement avec votre prestataire de soins de santé.
- Sachez que certains médicaments facilement accessibles au Canada peuvent ne pas être offerts partout et qu'il peut y avoir des problèmes d'approvisionnement dans certains endroits. Si vous ne pouvez pas renouveler votre ordonnance là où vous vous trouvez, contactez votre prestataire de soins de santé pour discuter des options qui s'offrent à vous.
- Demandez à votre prestataire de soins de santé de vous envoyer une note détaillant votre état de santé et les médicaments que vous prenez. Cette note peut être utile si vous devez consulter un prestataire de soins de santé ou renouveler votre ordonnance pendant que vous êtes à l'étranger.

- Prenez des mesures pour maintenir une santé mentale positive au mieux de vos capacités (voir ci-dessus).

Si vous avez besoin d'aide

Le [bureau du gouvernement du Canada](#) le plus proche à l'étranger ou le [Centre de surveillance et d'intervention d'urgence](#) à Ottawa, qui opère 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, peuvent :

- vous donner les coordonnées des services médicaux de la région;
- vous aider à trouver des professionnels qui peuvent vous aider en cas d'urgence médicale;
- vous aider à communiquer avec vos proches et vos amis.

Aide aux Canadiens à l'extérieur du Canada

En cas d'urgence, appelez le [bureau du gouvernement canadien](#) le plus proche du lieu où vous vous trouvez. Si le bureau est fermé, votre appel sera acheminé au Centre de surveillance et d'intervention d'urgence à Ottawa. Le Centre est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, et peut être joint directement au +1 613 996 8885 (appel à frais virés dans certains cas) ou à sos@international.gc.ca.

Les Canadiens à l'étranger qui sont directement touchés par la COVID-19 sont admissibles à une [aide financière aux Canadiens à l'extérieur du Canada](#) afin de faciliter leur retour au Canada et afin de couvrir leurs besoins à court terme pendant qu'ils organisent leur retour. Chaque demande sera évaluée en fonction de la situation et des besoins particuliers de chaque personne.

Retour au Canada

Vous revenez au Canada? À compter du 21 novembre, les voyageurs qui se rendent au Canada doivent soumettre électroniquement les renseignements liés à la COVID-19. Utilisez [ArriveCAN](#) pour vous conformer aux nouvelles exigences obligatoires.

Si vous planifiez rentrer au Canada, assurez-vous de consulter les exigences des autorités fédérales et provinciales de la santé publique. Les nouvelles mesures incluent entre autres la quarantaine (l'auto-isolation) en arrivant au Canada pendant 14 jours dans un endroit où vous n'aurez pas de contact avec des personnes vulnérables. Vous devez également porter un masque non médical ou un couvre-visage pour vous couvrir le nez et la bouche pendant le trajet vers la destination où vous allez vous mettre en quarantaine (auto-isoler).

Il y a aussi des mesures spécifiques pour les passagers qui rentrent en avion. Vous devrez montrer que vous avez le [masque non médical ou le couvre-visage](#) nécessaire au moment de l'embarquement, sans quoi vous ne pourrez pas monter à bord. Vous devez porter un masque non médical ou un couvre-visage pour se couvrir le nez et la bouche pendant le voyage.

Consultez la page [Voyager et la COVID-19 : Restrictions, exemptions et conseils concernant les voyages](#) pour plus de renseignements sur toutes les exigences pour les voyageurs qui retournent au Canada. (21-01-2021)

Source : https://voyage.gc.ca/voyager/sante-securite/covid-19-securite?utm_campaign=covid-19-travel-security&utm_source=canada&utm_medium=initiative-fr

Mise à jour : Vaccination contre la COVID-19 au Canada

Couverture vaccinale

Pourcentage de personnes vaccinées à date contre la COVID-19 dans les populations clés et les groupes démographiques. Ces informations sont mises à jour tous les **vendredis à 12h00**, heure de l'Est.

Sur cette page

- [Faits saillants](#)
- [À propos des vaccins et de la vaccination contre la COVID-19](#)
- [Couverture vaccinale à l'échelle nationale](#)
- [Populations clés](#)
- [Couverture vaccinale selon l'âge, le sexe et la province ou le territoire](#)
- [Couverture vaccinale par vaccin](#)
- [Remerciements](#)
- [Citation suggérée](#) (21-01-2021)

Source : <https://sante-infobase.canada.ca/covid-19/couverture-vaccinale/>

Mise à jour Vaccins et traitements contre la COVID-19 : Déploiement du vaccin

Nous déployons beaucoup d'efforts pour faire en sorte que les doses de vaccin soient disponibles le plus rapidement possible après l'autorisation. Mais il faudra du temps avant qu'il y ait suffisamment de vaccins pour tout le monde au Canada. C'est pourquoi nous avons identifié les populations prioritaires qui recevront les premières doses de vaccins, en collaboration avec :

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au 21 janvier 2021, 18 h HNE (voir tableau) (21-01-2021)

Source : file:///C:/WebsiteW/bookmark_wsw/0002/202012111258478972402.htm_chg.htm#a4

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour: The Basics of SARS-CoV-2 Transmission

The emergence of a novel coronavirus in late 2019, identified as SARS-CoV-2, has resulted in a global pandemic accompanied by an unprecedented public health response. This brief review of the properties of SARS-CoV-2 and how it is transmitted outlines some of the evidence that currently forms the basis of the evolving public health response. This document has been updated from previous versions published in April, July, and November 2020 (previously titled "An introduction to SARS-CoV-2) to reflect new findings and provide additional information about the virus that may be relevant to the public health response. The evidence presented below is based on current knowledge on dominant variants currently circulating. As new evidence and new interpretations evolve, this document will continue to be updated. (21-01-2021)

Source : <https://ncceh.ca/documents/evidence-review/basics-sars-cov-2-transmission>

Nouvelle page : January Research Scan with COVID-19 Sections

This monthly Research Scan highlights recent environmental health publications by topic and provides easy access to article abstracts and report summaries to support public health professionals, researchers, planners, students, and others working in public health.

COVID-19 publications are included, providing readers with up-to-date emerging topics and information. (20-01-2021)

Source : <https://ncceh.ca/content/blog/january-research-scan-covid-19-sections>

Nouvelle page : Understanding the uses and limitations of ventilation and air cleaning in COVID-19-risk mitigation

Given the ongoing uncertainty as to whether short- and/or long-range aerosol transmission is a significant factor in the COVID-19 pandemic, there has been intense interest around both the role of ventilation systems in spreading of SARS-CoV-2, as well as the use of ventilation to reduce transmission. Even without fully understanding the role of smaller vs. larger particles in the pandemic, promoting healthy indoor spaces by exchanging and cleaning air is standard practice in hospital, commercial, or residential settings. However, although ventilation and air cleaning have a role to play in risk reduction, they are likewise not a panacea for eliminating risk of COVID-19 transmission indoors. In this webinar, we will discuss the functional differences between ventilation and air cleaning, some of the recent research looking at the role of these technologies in the pandemic, and what strategies and practices are being promoted thus far for COVID-19 risk mitigation.. (20-01-2021)

Source : <https://nexuswebcast.mediasite.com/Mediasite/Showcase/bc-cdc-showcase/Presentation/9ed7053ca26a475fa4d6c28a4c275f451d>

Autres pays

Santé publique France

Point épidémiologique Covid-19 du 21 janvier 2021. Une circulation du virus élevée qui appelle à une mobilisation indispensable de la population

Publié chaque semaine, le point épidémiologique relatif à la surveillance de la Covid-19 présente une analyse détaillée des indicateurs mis en place par Santé publique France et son réseau de partenaires pour suivre l'évolution de l'épidémie et orienter les décisions publiques. En semaine 02 (du 11 au 17 janvier 2021), le virus circule toujours à un niveau élevé avec 18 364 cas confirmés par jour en moyenne. Le taux d'incidence se stabilise au niveau national. On observe toutefois une augmentation de 12% de ce taux chez les personnes de 75 ans et plus. En région, une légère amélioration de ce taux est observée dans les régions Est, alors qu'il tend à augmenter dans 4 régions jusqu'alors moins touchées : Bretagne, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Corse. Dans le contexte d'une circulation du virus à des niveaux élevés sur le territoire et de variants émergents, la vaccination doit poursuivre son accélération et la mobilisation de la population sur l'adoption des mesures barrières et la limitation des contacts rester entière. (22-01-2021)

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2021/point-epidemiologique-covid-19-du-21-janvier-2021.-une-circulation-du-virus-elevee-qui-appelle-a-une-mobilisation-indispensable-de-la-population>

Health Protection Scotland

COVID-19 - guidance for Health Protection Teams (HPTs)

Novel coronavirus (COVID-19) is a new is a new strain of coronavirus first identified in Wuhan, China. Clinical presentation may range from mild-to-moderate illness to pneumonia or severe acute respiratory infection.

It has been announced by the UK/Scottish Government that as of 16 March anyone developing symptoms consistent with COVID-19, however mild, should stay at home for 10 days from the onset of symptoms as per existing advice. In addition, it is now recommended that anyone living in the same household as a symptomatic person should self-isolate for 10 days.

Information on COVID-19, including stay at home advice for people who are self-isolating and their households, can be found on NHS Inform.

Further, people are advised to take physical distancing measures to help reduce the transmission of COVID-19. People at extremely high risk of severe illness from COVID-19 should rigorously follow physical distancing and hygiene measures. Further advice on these measures are available on NHS Inform.

Please note that this is an evolving situation and the most up to date guidance should always be checked on our COVID-19 page. (22-01-2021)

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/web-resources-container/covid-19-guidance-for-health-protection-teams-hpts/>

COVID-19 Surveillance of asymptomatic patients in dental settings - Health Inequalities Impact Assessment (HIIA)

This is a report outlining the methods and findings of a Health Inequalities Impact Assessment (HIIA) of the COVID-19 surveillance in asymptomatic patients in dental settings. The report will outline the rationale for undertaking a HIIA, the steps taken, and the findings of this process along with recommendations for improvements to the programme. (22-01-2021)

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/web-resources-container/covid-19-surveillance-of-asymptomatic-patients-in-dental-settings-health-inequalities-impact-assessment-hiia/>

European Centre for Disease Prevention and Control

Communicable disease threats report, 17-23 January 2021, week 3

The ECDC Communicable Disease Threats Report (CDTR) is a weekly bulletin for epidemiologists and health professionals on active public health threats. This issue covers the period 17-23 January 2021 and includes updates on Legionnaires' disease, COVID-19, dengue, influenza, avian influenza A(H5N6), avian influenza A(H9N2), poliomyelitis, and chikungunya. (22-01-2021)

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/communicable-disease-threats-report-17-23-january-2021-week-3>

Risk related to the spread of new SARS-CoV-2 variants of concern in the EU/EEA – first update

Viruses constantly change through mutation and variations in the SARS-CoV-2 virus, due to evolution and adaptation processes, have been observed worldwide. While most emerging mutations will not have a significant impact on the spread of the virus, some mutations or combinations of mutations may provide the virus with a selective advantage, such as increased transmissibility or the ability to evade the host immune response. In this update we report new information on the spread of three virus variants (VOC 202012/01, 501Y.V2 and variant P.1). These variants are considered to be of concern because of mutations which have led to increased transmissibility and deteriorating epidemiological situations in the areas where they have recently become established.

Based on the new information, the risk associated with the introduction and community spread of variants of concern has been increased to high/very high and the options for response have been adjusted to the current situation. (22-01-2021).

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/covid-19-risk-assessment-spread-new-variants-concern-eueea-first-update>

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

What's New?

- [EARLY RELEASE: Allergic Reactions Including Anaphylaxis After Receipt of the First Dose of Moderna COVID-19 Vaccine - United States, December 21, 2020-January 10, 2021](#)FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [Coping with Stress](#)FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [Cases in the U.S.](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [COVID-19 Trends Among Persons Aged 0-24 Years - United States, March 1-December 12, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Evaluation of Abbott BinaxNOW Rapid Antigen Test for SARS-CoV-2 Infection at Two Community-Based Testing Sites - Pima County, Arizona, November 3-17, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Emergence of SARS-CoV-2 B.1.1.7 Lineage - United States, December 29, 2020-January 12, 2021](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [COVID-19 Case Investigation and Contact Tracing Efforts from Health Departments - United States, June 25-July 24, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Workplace SARS-CoV-2 Testing: Consent Elements and Disclosures](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [COVID-19 Rapid Assessment of Point of Entry Capacity \(RAPC\)](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Essential Services and Critical Infrastructure](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Operational Considerations for Schools](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Contact Tracing Steps - Infographic](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Responder Stories](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021

- [Test for Current Infection](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Community and Faith-Based Organizations](#)THURSDAY, JANUARY 21, 2021
- [Media Statement from CDC Director Rochelle P. Walensky, MD, MPH, on Extending the Eviction Moratorium](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Healthcare Workers](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Webinar Series](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [V-safe Print Resources](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Clinical Mitigation](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Community Mitigation](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Communication Resources](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Surveillance](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global Emergency Response](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [CDC Strategy for Global Response to COVID-19 \(2020-2023\)](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Resources for Teachers and Staff](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Winter Holidays](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Community Mitigation \(Non-US Settings\)](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Clinical Mitigation \(Non-US Settings\)](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Donate Blood Plasma and Help Save Lives](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Rural Communities](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [COVID-19 Questions and Answers: For People Who Use Drugs or Have Substance Use Disorder](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [People with Developmental and Behavioral Disorders](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [If You Have Pets](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Global COVID-19](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Test for Past Infection](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [People with Disabilities](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Public Service Announcements \(PSAs\)](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [People with Moderate to Severe Asthma](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Schools and Childcare Programs](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Communication Resources for Travelers](#)WEDNESDAY, JANUARY 20, 2021
- [Recommandations sur l'identification des cas suspects de COVID-19 chez le personnel soignant et les patients hospitalisés](#)TUESDAY, JANUARY 19, 2021

Source :

file:///C:/WebsiteW/bookmark_wsw/0018/202011121351108144141.htm_chg.htm#wswchange202101221521136617534

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Scandinavian studies of Covid-19 in pregnancy - project description

Project background and aim:

Scope is a Nordic collaborative project that will study important aspects of how the covid-19 pandemic has affected pregnancies. The project is funded by Nordforsk.

The SCOPE project will provide new and essential information on COVID-19-related risks to pregnant women and their newborns.

The project's main objective is to fill three crucial knowledge gaps:

- Are pregnant women more likely to contract COVID-19, and at a higher risk of severe disease, complications and hospitalizations than non-pregnant women of reproductive age? If so, which underlying characteristics, e.g. housing and working conditions, affect the risk of severe COVID-19 in pregnant women?
- Does COVID-19 in pregnancy increase the risk of pregnancy complications, including fetal loss?
- Does maternal COVID-19 during pregnancy adversely affect the health of the child?

To address these questions, the project group will use unique register data on health and social factors on all women in the reproductive age, together with clinical data on the COVID-19 infections. Combining results from the three Scandinavian countries will strengthen the ability to study severe COVID-19 illness, susceptible subgroups and non-frequent outcomes. The Scandinavian countries have had different course of the pandemic, and this enables us to compare results from different contexts with similar data resources. (21-01-2021)

Source : <https://www.fhi.no/en/cristin-projects/ongoing/scope--scandinavian-studies-of-covid-19-in-pregnancy/>

Face mask and visor use by the general public

In the regulations, there is a national requirement for face mask use by people in quarantine who must use public transport, and recommendations for their use in connection with quarantine and isolation. In addition, local recommendations or orders may be issued regarding the use of face masks in municipalities with a high risk of transmission.

Respiratory protection

In the healthcare sector, respiratory protection is used in some situations and against microorganisms that are spread by airborne infection. For protection against SARS-CoV-2 it is used mainly in a few procedures (aerosol generating procedures).

Respiratory protection is not recommended for use outside the healthcare service as protection against COVID-19. As COVID-19 is believed to be primarily transmitted by droplet infection, face masks are considered a simpler, less expensive, more accessible and more appropriate measure and provide adequate protection. Respiratory protection requires good adaptation and good training in use to ensure optimal effect. There are also a number of people who, for health reasons, should not use respiratory protection without consulting their own doctor, for example people with heart disease or reduced lung capacity.

Respiratory protection is also, as a result of the COVID-19 pandemic, a scarce commodity in the world. They should therefore be reserved for the health service in situations where it is considered necessary to protect ensure good protection, such as in aerosol-generating procedures

In municipalities with increased or high infection burden, it may be relevant - in situations where it is not possible to maintain at least 1 metre distance - that the municipality recommends the use of face masks. Some examples of situations where it may be relevant are: on public transport and in taxis, indoors in public places

such as shops and shopping centres, in doctors' offices, in businesses with one-on-one contact (hairdressers, etc.).

Each municipality gives recommendations or orders for the use of face masks there. The process is described in the Municipal Medical Handbook Step 5. Measure assessment, and in the Municipal Medical Handbook Appendix 1. Measure packages for each risk level, measures are proposed that may be relevant at different risk levels.

For nursing homes, separate advice is given. The specialist health service provides its own advice for its activities.

It is important to familiarise yourself with the recommendations on the use of face masks that apply to the area in which the individual resides. (21-01-2021).

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/munnbind-i-befolkningen/?term=&h=1>

Advice and information for women who are pregnant or breastfeeding

Vaccines

To date, there is little experience with vaccination of pregnant and breastfeeding women. Therefore, there is currently no general recommendation for vaccination of pregnant women. Available data do not indicate that vaccination is harmful to the pregnant woman or the foetus. Pregnant women who are at risk of serious disease course due to another illness that is prioritised for vaccination can be assessed individually by a doctor when they are offered the vaccine. The risk of a severe disease course in the pregnant woman should then be weighed against a possible unknown risk when vaccinating the mother and child. Breastfeeding mothers who are given priority for vaccination due to another illness or occupational situation can be vaccinated.

Who will get the coronavirus vaccine?

Vaccination began in December 2020 in Norway. When you are fully vaccinated, it is likely that you will have a lower risk of becoming ill with COVID-19. We do not know how well the vaccine prevents transmission. Vaccinated people should therefore continue to follow the current infection control advice. Vaccination is currently not exempt from the requirement for quarantine after travel or close contact.

Pregnant women in their second and third trimester, and pregnant women in their first trimester who have risk factors, are recommended to take the seasonal influenza vaccine. This advice applies regardless of coronavirus infection. (22-01-2021)

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/advice-and-information-for-pregnant-women-children-and-adolescents/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

25 JANVIER 2021

[Pour la période du vendredi 22 au lundi 25 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 22 JANVIER 2021 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	9
CNESST	9
ASPC	10
Gouvernement du Canada	11
BCCDC	11
AUTRES PAYS (FDA, HSCP, HAS, CDC, NIPH)	12

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**5 nouvelles publications**) : <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

CIUSSS de l'Estrie - CHUS : Accès resserré dans quatre hôpitaux

Les restrictions entourant la présence de proches aidants seront levées ce samedi à minuit pour l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke, l'Hôpital de Granby et l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins. Toutefois, **les restrictions demeureront en place jusqu'au samedi 30 janvier à l'Hôpital Fleurimont**. Les étudiants pourront toutefois réintégrer les quatre installations dès dimanche pour y poursuivre leurs apprentissages.

La direction générale de l'établissement a demandé la poursuite de la mesure interdisant les proches aidants seulement à l'Hôpital Fleurimont où la situation est toujours jugée préoccupante.

Résumé des droits de visite dans les quatre hôpitaux visés

Proches aidants (sauf pour l'Hôpital Fleurimont)

- Un proche aidant maximum par 24 heures;
- Obligation d'identifier un maximum de 2 proches aidants différents pouvant se relayer durant tout le séjour.

Étudiants

- Autorisés selon les paramètres du programme d'études en cours.

Accompagnateurs

(si requis médicalement et autorisés par l'équipe de soins)

- Un accompagnateur dans un secteur ambulatoire (cliniques externes, médecine de jour, chirurgie d'un jour, endoscopie, hémodynamie, angiographie, imagerie médicale, urgence);
- Un parent pour un enfant en pédiatrie;
- Un accompagnateur pour un accouchement;
- Un proche à la fois pour une personne en fin de vie.

Visiteurs

- Les visiteurs ne sont pas admis dans les hôpitaux en palier d'alerte maximale (zone rouge).

[22-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-estrie/>

Mise à jour : Chasse, pêche et piégeage durant la pandémie de COVID-19

Pêche hivernale

Avant de vous présenter dans un centre de pêche, veuillez téléphoner pour réserver votre place et vous renseigner sur les mesures à respecter.

L'occupation des cabanes de pêche est réservée aux membres d'une même résidence : aucun rassemblement ne sera toléré.

À votre arrivée sur le site, désignez un représentant de votre groupe chargé de passer à l'accueil.

- Lavez ou désinfectez vos mains à l'entrée;
- Portez un masque;
- Respectez la distanciation physique de 2 m en tout temps;
- Respectez la capacité maximale des installations d'accueil fixé en fonction du critère de distanciation physique de 2 mètres : attendez votre tour avant d'entrer;
- Favorisez le paiement sans contact, par carte de débit ou de crédit.

Les personnes qui présentent des symptômes ou qui ont été en contact avec une personne atteinte de la COVID-19 ne doivent pas se présenter dans un centre de pêche hivernale.

[25-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/chasse-peche-et-piegeage-durant-la-pandemie-de-la-covid-19/>

CISSS de la Montérégie-Est

L'unité mobile de dépistage sera à Saint-Simon le 28 janvier 2021 de 10h-16h, il s'agit d'une clinique sans rendez-vous.

Le DÉPISTAGE EST PRIORISÉ POUR les personnes :

- qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19;
- ayant reçu une recommandation de dépistage de la Direction de la santé publique.

[25-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-monteregie-est/>

CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Dépistage de la COVID-19

Le temps d'attente de la **clinique de dépistage Viau** est de plus de **60 minutes**. Le système de coupon est activé. Consulter la liste de nos **cliniques de dépistage**

[22-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-est-ile-montreal/>

Mise à jour: Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

EN RAISON DE L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE, TOUT LE QUÉBEC, SAUF LES TERRES-CRIES-DE-LA-BAIE-JAMES ET LE NUNAVIK, SE RETROUVE EN ALERTE MAXIMALE (ZONE ROUGE) DU 9 JANVIER AU 8 FÉVRIER 2021 INCLUSIVEMENT.

Organismes communautaires

Maintien des services.

Les services des organismes communautaires, incluant les activités en personne, comme les rencontres des Alcooliques anonymes, sont autorisées à se tenir avec un maximum de 25 participants et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les organisateurs doivent prévoir la documentation nécessaire pour les participants et les employés si les activités exigent un déplacement pendant les heures du couvre-feu. Dans la mesure du possible, l'horaire des rencontres devrait être adapté afin de tenir compte des heures de couvre-feu.

[25-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Mise à jour: Démystifier les croyances sur les risques de la vaccination

Les vaccins à ARN messenger ne modifient pas le code génétique

Les vaccins à ARN messenger n'ont aucun impact sur le code génétique de la personne qui le reçoit. Dans le cas des vaccins contre la COVID-19, par exemple, l'ARN messenger qu'ils contiennent constitue le code servant à produire une protéine présente à la surface du virus responsable de la maladie. Cet ARN messenger est injecté dans le corps et est transporté dans les cellules. Une fois entré dans la cellule, l'ARN messenger est décodé par la cellule, qui produit alors la protéine en question. Ceci stimule les cellules du système immunitaire à produire des anticorps contre la protéine virale produite par les cellules.

L'ARN messenger n'entre pas dans le noyau de la cellule et n'a aucun contact avec l'ADN qui y est contenu. Il ne peut donc y apporter aucun changement.

[22-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/demystifier-les-croyances-sur-les-risques-de-la-vaccination/>

Mise à jour : Données sur la vaccination contre la COVID-19

Au cours des 7 derniers jours (depuis le 17 janvier), ce sont 72 061 personnes qui ont été vaccinées, pour une moyenne quotidienne de 10 294 personnes vaccinées.

[24-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/donnees-sur-la-vaccination-covid-19/>

Mise à jour : Questions et réponses pour les municipalités dans le contexte de la COVID-19

Les municipalités peuvent-elles adopter des règlements pour encadrer le port du couvre-visage sur leur territoire?

Dans un souci d'assurer l'application uniforme des règles sur l'ensemble du territoire du Québec, les municipalités devraient éviter de réglementer le port du couvre-visage. Rappelons par ailleurs qu'un règlement municipal ne doit en aucun cas être inconciliable avec une loi ou un règlement du gouvernement.

[25-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>

Mise à jour : Nouvelles gouvernementales

Exemption des personnes en situation d'itinérance du couvre-feu - Le milieu communautaire et les partis d'opposition appellent François Legault à entendre raison

Publié par : [Aile parlementaire de Québec solidaire](#)

MONTREAL, le 25 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Dans le cadre d'une initiative conjointe hors du commun, les porte-parole en matière d'itinérance des trois partis d'opposition à l'Assemblée nationale ont joint leurs voix à plusieurs organismes œuvrant sur le terrain auprès des personnes en situation d'itinérance afin de réclamer l'exemption de ces personnes du couvre-feu actuellement en vigueur au Québec.

Réunis dans le cadre d'une conférence de presse virtuelle ce matin, le Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ), le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), le Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ) et le Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO) ont appelé le premier ministre François Legault à entendre l'appel unanime des groupes sur le terrain et à décréter dès maintenant une exemption au couvre-feu applicable à toutes les personnes en situation d'itinérance.

La députée de Bourassa-Sauvé et porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte à la pauvreté et de solidarité sociale, Paule Robitaille, le député d'Hochelaga-Maisonneuve et responsable du deuxième groupe d'opposition en matière de lutte à l'itinérance, Alexandre Leduc, et le député des Îles-de-la-Madeleine et porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de services sociaux, Joël Arseneau, ont également pris part à la conférence de presse et appuyé unanimement cette demande du milieu communautaire, qui jouit par ailleurs d'un appui fort dans l'opinion publique.

Citations :

« Comme mentionné dans notre politique nationale de lutte à l'itinérance, au Québec, il existe une norme sociale qui nous pousse à tolérer l'intolérable. Nous en avons ici un exemple flagrant. Nous en arrivons même à tolérer les impacts nuisibles qu'entraîne le couvre-feu sur les personnes en situation d'itinérance. Ensemble, brisons cette norme et cessons de tolérer l'inacceptable. »

-Boromir Vallée Dore, coordonnateur du Réseau SOLIDARITÉ Itinérance du Québec (RSIQ)

« En plus de son caractère discriminatoire, le couvre-feu appliqué à l'égard des personnes en situation d'itinérance représente une menace directe à la santé et à la sécurité de celles et ceux pour qui la rue demeure la seule option possible. »

-Annie Savage, directrice du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)

« À Gatineau, bien qu'il n'y ait pas eu de contraventions pour les personnes en situation d'itinérances, nous vivons tout de même plusieurs enjeux générés par le couvre-feu, ce qui nous montre que la source des problèmes n'est pas les constats d'infractions, mais plutôt l'absence d'exemption. »

-Mélicha Roy, du Collectif régional de lutte à l'itinérance en Outaouais (CRIO)

« Tous les acteurs sur le terrain le disent, ce couvre-feu fait mal à la population itinérante. Il n'est pas adapté à leur réalité. Il les met en danger. On a vu ces derniers jours les conséquences tragiques d'une telle mesure. Le gouvernement de la CAQ doit avoir l'humilité de reconsidérer sa décision et de les exempter du couvre-feu. C'est une question de dignité humaine, de gros bon sens, de sensibilité à la réalité de ces gens très vulnérables. On ne s'improvise pas itinérant. »

-Paule Robitaille, députée de Bourassa-Sauvé et porte-parole de l'opposition officielle en matière de lutte à la pauvreté et de solidarité sociale

« Je me rappelle presque avec nostalgie le François Legault du débat des chefs de 2018 qui avait dit : « Je ne suis pas parfait, je fais des erreurs ». Force est de constater que deux ans plus tard, cette belle humilité est disparue. Sur l'exemption des personnes itinérantes du couvre-feu, le premier ministre s'est trompé, tout le monde le constate. Qu'il retrouve cette humilité avant la prise du pouvoir et qu'il entende le consensus social et politique. »

-Alexandre Leduc, député d'Hochelaga-Maisonneuve et porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'itinérance

« Pour le premier ministre, l'équation semble simple, les personnes sans-abris dehors après 20 h devraient prendre place dans des refuges d'urgence. À nos yeux, c'est un manque de sensibilité, mais aussi une méconnaissance des réalités que peuvent vivre les personnes en situation d'itinérance qui a de graves conséquences. Il est grand temps pour le gouvernement d'entendre le cri du cœur des organismes, des experts juridiques qui ont multiplié leurs avis dans les deux dernières semaines, mais aussi des 20 000 signataires de la pétition que nous avons soutenue. »

-Joël Arseneau, député des Îles-de-la-Madeleine et porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de services sociaux

L'INRS finance cinq projets de recherche novateurs sur la COVID-19

Publié par : [Institut national de la recherche scientifique](#)

MONTRÉAL et QUÉBEC, le 25 janv. 2021 /CNW Telbec/ - En octobre dernier, l'[Institut national de la recherche scientifique \(INRS\)](#) annonçait la création d'un [programme](#) de soutien financier interne pour des projets de recherche sur la COVID-19. Cinq projets novateurs ont été retenus, portant sur le traitement, la détection et les tests diagnostiques rapides de ce virus, sur son incidence dans les communautés et ses effets sur la société en général, de même que sur les transformations qui en découlent. Ceux-ci recevront chacun 100 000 \$ pour un an, sous forme de subventions, avec possibilité de renouvellement pour un an.

Volet traitement, détection et tests diagnostiques

- **Titre :** Traitements combinés contre le SRAS-CoV-2
Coresponsables: [Steven Laplante](#) et [Alain Lamarre](#)
Objectif: Trouver un antiviral à large spectre contre les coronavirus. L'étude permettra de tester l'efficacité thérapeutique d'une banque de molécules déjà sécuritaire pour le corps humain et acceptée par la Food and Drug Administration (FDA), aux États-Unis, afin d'accélérer le processus d'essais cliniques et la création d'un médicament ou d'une thérapie combinée. Laurent Chatel-Chaix et Pierre Talbot collaborent à ce projet.
- **Titre :** Photonique neuromorphique pour la détection de la COVID-19
Coresponsables : [Roberto Morandotti](#) et [Tiago Falk](#)
Objectif: Développer une plateforme d'intelligence artificielle pour l'analyse automatisée de la parole. Cette plateforme pourrait permettre d'identifier les biomarqueurs vocaux et les modifications des sons respiratoires (par exemple, la toux et la respiration) afin de détecter la COVID-19. La plateforme s'inspire des réseaux neuronaux dans le cerveau en utilisant des composants photoniques intégrés et en exploitant les photons pour transporter l'information à la vitesse de la lumière.
Cocandidate : Carolyn Côté-Lussier

Volet effets et transformations sociales liés à la pandémie

- **Titre :** CommunoSerre : Intégration sociotechnologique de serres communautaires et solidaires dans des quartiers urbains défavorisés affectés par la pandémie
Coresponsables: [Nathan McClintock](#) et [Jasmin Raymond](#)
Objectif: Évaluer de façon interdisciplinaire le potentiel d'intégration sociotechnologique de serres en milieu urbain défavorisé afin de permettre une production alimentaire à l'année et de mieux préparer ces quartiers aux défis d'approvisionnement qu'apporte une pandémie. Le travail sera effectué en évaluant les enjeux techniques, socio-économiques et politiques ayant une incidence sur le succès des projets d'économie sociale et circulaire afin de développer une approche intégrée pour faciliter le développement de ces projets de façon plus équitable et écologique.
Cocandidates et cocandidats : Sophie Van Neste, Louis-César Pasquier et Geneviève Bordeleau

- **Titre :** Sous le choc des incertitudes - les impacts socioéconomiques de la pandémie sur les parcours de vie
Coreponsables: [Xavier St-Denis](#) et [María Eugenia Longo](#)
Objectif: Identifier les effets à long terme des perturbations résultant de la pandémie (pertes d'emploi et insécurité du travail, diminution de revenu et endettement des ménages, report de projets d'études et de vie et rapport au risque, absence de soutien et dissolution des couples). L'étude mettra en lumière la persistance des effets négatifs et interdépendants sur les projets de vie et les liens sociaux, surtout chez les groupes les plus vulnérables, durant les deux ans suivant les chocs initiaux observés de mars à août 2020.
Cocandidates : Julie-Anne Boudreau, Nicole Gallant et Maude Pugliese

Volet profils d'incidence du virus dans les communautés

- **Titre :** Périnatalité et transition à la parentalité au temps de la COVID-19 - du social au moléculaire
Coreponsables : [Géraldine Delbès](#) et [Laurence Charton](#)
Objectif: Documenter et mieux comprendre l'incidence psychosociale de la pandémie de COVID-19 sur les femmes enceintes, les nouveaux parents et les nourrissons. Plus spécifiquement, ce projet contribuera à identifier les facteurs sociobiologiques associés aux risques périnataux en contexte pandémique. Il permettra d'établir des politiques d'aide mieux ciblées à l'égard des futures mères et au mieux-être des familles ainsi que des recommandations pour les professionnels de santé et les (futurs) parents.
Cocandidate et cocandidats : Cathy Vaillancourt, Laurent Chatel-Chaix, Jean-Charles Grégoire et Nong Zhu

« Avec cette initiative, l'INRS fournit à ses équipes de recherche un levier financier supplémentaire et renforce son appui aux projets novateurs et intersectoriels, souligne la [directrice scientifique](#) de l'INRS, Pascale Champagne. De plus, l'interdisciplinarité est l'une des valeurs de notre établissement. Les projets retenus le démontrent clairement, puisqu'ils réunissent des professeures et des professeurs issus de centres différents ou d'autres établissements de recherche. »

Rappelons que le conseil d'administration et la direction de l'INRS, en cohérence avec le Plan stratégique 2019-2024, avaient décidé, l'automne dernier, d'investir dans la recherche sur la COVID-19 et ainsi répondre à sa mission qui est de contribuer au développement de la société québécoise par la recherche et la formation de chercheuses et de chercheurs hautement qualifiés. Les projets devaient répondre aux critères d'équité, de diversité et d'inclusion préconisés par l'INRS, et les équipes formées devaient être dirigées par deux coreponsables, dont l'une ou l'un est en début de carrière (10 ans et moins d'expérience dans un établissement universitaire). Un minimum de deux disciplines devait être représenté.

Pour en savoir plus sur [la recherche et l'innovation à l'INRS](#).

Qu'avons-nous appris des consultations du forum sur la santé mentale et maintenant, que devons-nous faire ?

Publié par : [Aile parlementaire du Parti libéral du Québec](#)

David Birnbaum*

« On n'est pas tous égaux devant la crise. »

QUÉBEC, le 23 janv. 2021 /CNW Telbec/ - Ce constat succinct et évocateur a été au cœur des deux journées de consultations publiques tenues cette semaine sur la santé mentale des Québécois. e. s en temps de pandémie. France Labelle, experte et intervenante communautaire de longue date, invoquait ces mots en décrivant l'isolement, le danger, la détresse... L'enfer que vivent, notamment, les personnes en situation d'itinérance à Montréal et partout à travers le Québec.

Chaque personne vit, à sa façon, le stress et l'incertitude qu'engendre cette pandémie. Cependant, nous avons appris, grâce à divers témoignages documentés et marquants, que l'impact est doublement difficile pour, par exemple, les aînés qui sont seuls, les adolescents, trop souvent figés devant leurs écrans, les femmes disproportionnellement touchées par les défis de conciliation travail-famille, les personnes vivant dans la rue, ainsi que les personnes déjà atteintes de problèmes d'ordre psychologique, de consommation et/ou de comportement. Ces hommes, ces femmes et ces enfants vivant en régions éloignées, et concernés par l'une ou plusieurs de ces situations, ne sont pas égaux face à cette crise, eux non plus.

Qu'avons-nous appris durant ces consultations ? Que doit-on retenir ?

Dans un premier temps, nous avons appris qu'il faut parler davantage et publiquement de la santé mentale. Le Parti libéral du Québec invite le gouvernement de la Coalition avenir Québec à tenir de telles audiences depuis six mois, mais avait également demandé la tenue d'une commission parlementaire sur cet enjeu en décembre 2018. Quoique les demandes quant à la tenue de commissions parlementaires aient été refusées, nous sommes reconnaissants que le ministre délégué à la Santé et aux services sociaux, M. Lionel Carmant, ait jugé important d'organiser la tenue de ce forum les 19 et 20 janvier derniers. Conjointement avec le gouvernement et les autres partis d'opposition, nous avons confectionné et coprésidé les sessions de ces consultations.

L'impact de la pandémie sur le bien-être psychologique des Québécois. e. s est bien réel : le sentiment de détresse et de perte de contrôle rapporté dans les enquêtes, les appels aux centres de crise, les prescriptions d'antidépresseurs, les statistiques sur les taux de divorce et de décrochage scolaire en témoignent.

Les experts s'accordent sur le fait que le réservoir initial de résilience, qui a pu protéger les Québécois. e. s au printemps dernier, s'est largement épuisé. Le décalage avec l'Europe, nous explique la professeure Catherine Brian de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal, nous permet d'anticiper que ce qui était un risque de troubles mentaux au printemps se traduira de plus en plus en diagnostic avéré cet hiver. Les femmes et les jeunes, mais surtout celles et ceux qui étaient déjà en situation de vulnérabilité avant la pandémie, ainsi que les personnes qui les aident, en feront les frais au premier chef.

Mais tout n'est pas noir même si l'hiver sera gris. Il existe tout un volet préventif à l'action en santé mentale, avec des outils éprouvés, et c'est le moment ou jamais de les déployer. Il n'est pas trop tard pour anticiper les séquelles psychologiques de la crise et pour investir judicieusement afin de les éviter. Surtout, il faut améliorer l'accès aux services et faire sauter les goulots d'étranglement.

Le repérage des personnes à risque, l'évaluation rigoureuse des besoins, l'intervention thérapeutique et le maintien du rétablissement : les parcours en santé mentale se résument à ces quatre étapes.

Le danger qui nous guette est de voir le gouvernement investir toutes les ressources additionnelles dans les deux premières étapes, pour ensuite rationner l'accès aux deux étapes suivantes, allongeant ainsi l'attente pendant des mois et des années. Inviter les gens à demander de l'aide pour qu'ils cognent à des portes fermées par la suite ne fera que nous amener des ennuis et exacerber la facture sociale.

C'est pourquoi le Parti libéral du Québec a déposé une proposition formelle afin d'offrir gratuitement la psychothérapie à tous ceux et celles qui en ont besoin, dans des délais raisonnables et sans obstacle financier.

Le premier ministre a raison de dire qu'on ne peut pas former une infirmière en six mois. Mais un psychologue sur deux au Canada œuvre au Québec. Il n'y a pas de pénurie, mais bien un système à deux vitesses. Il faut y mettre fin, maintenant plus que jamais.

Ultimement, ces deux journées de consultations nous auront appris que les réponses sérieuses et prioritaires exigées par cette crise en santé mentale passent par la recherche ciblée, financée et accélérée, l'appui accentué à nos regroupements communautaires sur le terrain, l'accompagnement expert et compatissant pour nos jeunes, nos aînés et nos voisins en détresse. Que nos actions soient dédiées, avec détermination et rigueur, à réduire enfin les inégalités devant cette crise.

****David Birnbaum est député libéral et porte-parole de l'Opposition officielle en santé mentale***

[25-01-2021]

Source : https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)

Nouveautés et mise à jour: Directive COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux

Directive sur les mesures provisoires pour les demandeurs d'asile pendant la pandémie de COVID-19

Directive COVID-19

Description

Mesures provisoires pour les demandeurs d'asile pendant la pandémie de COVID-19

Mots-clés : demande d'asile, DDA, renouvellement

Mise en ligne : 25 janvier 2021

Dernière modification : 25 janvier 2021

Plan 2e vague : Services mère-enfant - COVID-19

Directive COVID-19

Description

Plan 2e vague : Services mère-enfant

Mots-clés: Naissance, Accompagnateur grossesse

Mise en ligne : 22 janvier 2021

Dernière modification : 22 janvier 2021

[25-01-2025]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Questions et réponses – CNESST – Coronavirus (COVID-19)

La CNESST tient à rappeler l'importance de bien connaître les consignes sanitaires, de les partager et de les appliquer à la lettre pour protéger la santé et assurer la sécurité de tous.

Nous vous proposons de l'information et des outils pratiques pour que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la COVID 19.

Nous vous invitons à signer la [Charte d'engagement à combattre le coronavirus en milieu de travail](#). Un geste symbolique important!

[25-01-2021]

Source : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/Pages/coronavirus.aspx>

Agence de la santé publique du Canada (ASPC)

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Ressources de sensibilisation

[Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes retournant au Canada](#)

[Pour les personnes exemptées de l'obligation de se mettre en quarantaine](#)

[Pour les voyageurs présentant des symptômes retournant au Canada](#)

[22-01-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>

Mise à jour : Vaccins et traitements contre la COVID-19 : Déploiement du vaccin

Obtention d'un nombre suffisant de vaccins

Le 9 décembre 2020, nous avons autorisé le premier vaccin au Canada pour la prévention de la COVID-19. Renseignez-vous sur les [vaccins contre la COVID-19 autorisés au Canada](#).

Nous travaillons pour faire en sorte que tout le monde au Canada y ait accès le plus rapidement possible. Ainsi, nous collaborons avec les provinces et territoires puisqu'ils sont chargés de la planification et de l'exécution des programmes de vaccination. Les [accords d'achat anticipé](#) que nous avons conclus nous aideront à atteindre ce but.

Comme nous ne savons pas quels vaccins seront efficaces et autorisés, nous investissons dans une vaste sélection de vaccins. Mais il faudra du temps avant qu'il y ait suffisamment de vaccins pour tout le monde au Canada. C'est pourquoi nous avons identifié les populations prioritaires qui recevront les premières doses de vaccins, en collaboration avec :

- les provinces et les territoires et
- le Comité consultatif national de l'immunisation

Le gouvernement du Canada fournira également un soutien supplémentaire pour :

- garantir des installations de stockage
- se procurer des fournitures (comme des aiguilles, des tampons et de la gaze)
- aider à la distribution à l'échelle du pays

[22-01-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Gouvernement du Canada

Mise à jour : Latest releases from *The Daily*

Economy

- [Monthly estimates of business openings and closures](#)
- [Monthly Survey of Manufacturing: Flash estimate](#)

[25-01-2021]

Source : <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

BC Centre for Disease Control

BC's COVID-19 Immunization Plan

COVID-19 vaccination is underway in B.C. Vaccines are being delivered regularly throughout the province.

Everyone who would like a vaccine and who is eligible to receive one will have the opportunity to be vaccinated. The COVID-19 vaccine is free for everyone living in B.C. who is eligible to receive it.

B.C.'s COVID-19 Immunization Plan will happen in four phases



The focus at first is to protect those most vulnerable to severe illness. This is happening from now until the end of March as vaccines are being delivered regularly throughout the province of B.C.

After phase 1 and 2, immunization begins in the general population. Vaccines will primarily be distributed by age, starting with the oldest. People with certain underlying conditions will also be included.

Learn about the [four phases of the COVID-19 Immunization Program](#).

[22-01-2021]

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Autres pays

U.S. Food and Drug Administration

The U.S. Food and Drug Administration today announced the following actions taken in its ongoing response effort to the COVID-19 pandemic:

- The FDA's Office of Criminal Investigations recently investigated a case that has led to an arrest and the filing of a [criminal complaint](#) by the U.S. Department of Justice for introducing misbranded drugs into interstate commerce. The criminal investigation found that in a variety of online postings from as early as March 2020, the defendant, Johnny T. Stine, claimed to have a COVID-19 vaccine that he offered to inject in customers for \$400-\$1000 each. Stine's company, North Coast Biologics, had previously received a [warning letter](#) from the agency for promoting an unapproved COVID-19 vaccine product.

"Unproven injectable vaccines purported to prevent or treat COVID-19, made from unknown substances under unknown conditions, present significant health risks in and of themselves. They also can lead consumers to make lifestyle choices that increase their actual risk of infection with COVID-19, or to delay or stop appropriate medical treatment," said Special Agent in Charge Lisa L. Malinowski, FDA Office of Criminal Investigations Los Angeles Field Office. "The FDA will continue to investigate fraudulent COVID-19 treatments and bring to justice those who try to profit from the pandemic by offering unproven and illegally marketed coronavirus products."

- The FDA is reissuing the [Emergency Use Authorizations \(EUAs\)](#) for decontamination systems that are authorized to decontaminate compatible N95 respirators for use by healthcare personnel (HCP) to prevent exposure to pathogenic biological airborne particulates when there is an insufficient supply of new respirators resulting from the Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) pandemic. Among other things, the reissued EUAs for certain decontamination systems are now only authorized to decontaminate each compatible N95 respirator a maximum of four or fewer times.

Based on the FDA's review of real-world use of these systems and evidence from adverse events and scientific literature, including studies regarding N95 respirator failures from simulated and real-world use, the FDA has determined that it is appropriate to protect the public health or safety to revise certain decontamination system EUAs to limit the number of decontamination cycles and respirator reuses permitted under each authorization.

- Today, the FDA also added two new devices to the [device discontinuance list](#) on our web page that lists medical device shortages during the COVID-19 public health emergency. There are no updates to the device shortage list at this time. The FDA will continue to update the device shortage and device discontinuance lists as the COVID-19 public health emergency evolves. Specifically, the FDA added the following devices to the device discontinuance list:
 - 3M Company's 3M Triple Layer Molded Face Mask (2042F) and 3M Triple Layer Molded Face Mask, Petite (2042FP)
 - BioFire Diagnostics, LLC's FilmArray Instrument (FLM1-ASY-0001)
- Testing updates:
 - As of today, 319 tests and sample collection devices are authorized by the FDA under emergency use authorizations (EUAs). These include 237 molecular tests and sample collection devices, 69 antibody tests, and 13 antigen tests. There are 33 molecular authorizations that can be used with home-collected samples. There is one molecular prescription at-home test, one antigen prescription at-home test, and one over-the-counter (OTC) at-home antigen test.

The FDA, an agency within the U.S. Department of Health and Human Services, protects the public health by assuring the safety, effectiveness, and security of human and veterinary drugs, vaccines and other biological products for human use, and medical devices. The agency also is responsible for the safety and security of our nation's food supply, cosmetics, dietary supplements, products that give off electronic radiation, and for regulating tobacco products.

[22-01-2021]

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Haut Conseil de la Santé publique

Critères d'exclusion ou non des donneurs faisant l'objet d'une vaccination anti-Covid-19

Faut-il exclure, et si oui pour combien de temps, les donneurs de produits et éléments du corps humain (sang, organes, tissus et cellules), vaccinés contre le Covid-19 ?

Le Haut Conseil de la santé publique a été saisi par la DGS, afin d'obtenir une expertise sur cette question, concernant les vaccins autorisés, en passe de l'être et en développement.

Du fait de la campagne de vaccination en cours en France durant le mois de janvier utilisant deux vaccins à ARN messenger, le HCSP a souhaité dans un premier temps donner rapidement une réponse provisoire pour ces deux vaccins.

Après avoir pris en considération la nature et les modes d'action de ces nouveaux vaccins, ainsi que la nécessité d'un approvisionnement suffisant en produits sanguins et autres produits du corps humains, le HCSP recommande que :

- aucune exclusion, même très provisoire, ne soit effectuée pour un don chez les sujets récemment immunisés par un vaccin anti-Covid-19 à base d'ARN messenger ;
- les sujets ayant reçu ce type de vaccins continuent à se porter volontaires au don, sous réserve que leur état de santé les rendent aptes à un tel don ;
- les sujets décédés ayant été immunisés par ce type de vaccins restent éligibles au don d'organes ou de tissus, sous réserve de l'absence de contre-indication réglementairement définie pour ce type de don.

[24-01-2021]

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/Accueil>

Haute Autorité de Santé

Avis produits de santé & actes professionnels - Tests

Avis du 22 janvier 2021 - Détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification (RT-PCR) sur prélèvement salivaire (mis en ligne le 23/01/2021)

Vaccination

Modification du schéma vaccinal contre le SARS-CoV-2 dans le nouveau contexte épidémique (mis en ligne le 23/01/2021)

[23-01-2021]

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

What's New?

- [Frequently Asked Questions about COVID-19 Vaccination MONDAY, JANUARY 25, 2021](#)
- [FAQs for Correctional and Detention Facilities MONDAY, JANUARY 25, 2021](#)

- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#) SUNDAY, JANUARY 24, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) SUNDAY, JANUARY 24, 2021
- [EARLY RELEASE: Allergic Reactions Including Anaphylaxis After Receipt of the First Dose of Moderna COVID-19 Vaccine - United States, December 21, 2020-January 10, 2021](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [COVID-19 Science Update released: January 22, 2021 Edition 73](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [Global Community Mitigation](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [COVID-19 Vaccination Toolkits](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [At-Home Testing](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [COVID-19 Vaccines and Severe Allergic Reactions](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [Healthcare Facilities That Have Implemented COVID-19 Electronic Case Reporting](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [Vaccines](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [Infection Prevention and Control Assessment Tool for Nursing Homes Preparing for COVID-19](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021

[25-01-2021]

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Advice to retail, restaurants, travel industry, taxi, police, tradespeople, etc.

Stricter measures in 25 municipalities in Eastern Norway

On 24.1.21, the government introduced strict measures in 25 municipalities in Eastern Norway due to outbreaks of the English variant of the coronavirus. The measures apply until and including 31 January 2021.

Information regarding measures in Enebakk, Frogn, Indre Østfold, Moss, Nesodden, Nordre Follo, Oslo, Vestby, Våler og Ås: [Strict measures in ten municipalities following UK COVID-19 mutation outbreak](#)

Information regarding measures in Asker, Aurskog-Høland, Bærum, Drammen, Horten, Lier, Lillestrøm, Lunner, Lørenskog, Marker, Nittedal, Rakkestad, Rælingen, Råde og Skiptvet: [Strict measures being implemented in a further 15 municipalities in Eastern Norway](#)

These measures are in addition to national recommendations and measures, and other local measures in the municipalities.

[24-01-2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/advice-to-specific-sectors/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

27 JANVIER 2021

[Pour la période du vendredi 25 au lundi 27 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 27 JANVIER 2021 À 12 H 30 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**5 nouvelles publications**) : <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	5
INESSS	6
Public Health Ontario	6
Statistiques Canada	7
BC Center for Disease Control	7
AUTRES PAYS	10

Québec.ca

CIUSSS de la Mauricie-et-du-centre-du-Québec

Démission de M. Marcel Dubois, président du conseil d'administration

La direction du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec a reçu, ce matin, la démission de M. Marcel Dubois, président du conseil d'administration. Celle-ci prend effet le 26 janvier 2021. M. Michel Larrivée, vice-président du conseil d'administration du CIUSSS MCQ, assurera l'intérim jusqu'à la nomination du prochain président par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé.

M. Dubois n'était pas à l'emploi de notre organisation et ne recevait aucune rémunération pour ses fonctions d'administrateur. Il est important de distinguer le rôle de président du conseil d'administration, qui est bénévole, de celui de président-directeur général qui correspond au plus haut dirigeant de notre organisation.

Rappelons que M. Dubois était impliqué bénévolement au sein de notre conseil d'administration depuis 2015 et occupait des fonctions de président depuis 2018. **[26-01-2021]**

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1379/démission-de-m-marcel-dubois-président-du-conseil-d-administration/>

CIUSSS du Bas-Saint-Laurent

Formation pour devenir Préposé ou préposée aux bénéficiaires en CHSLD. **[27-01-2021]**

Source : <https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/emplois-stages/poste/formation-pour-devenir-prepose-ou-preposee-aux-beneficiaires-en-chsld>

CISSS de la Côte-Nord

Vous êtes anglophone et/ou vous devez vous déplacer sur la Côte-Nord afin de recevoir des services en santé et services sociaux? **[27-01-2021]**

Source : https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/vous-etes-anglophone-etou-vous-devez-vous-deplacer-sur-la-cote-nord-afin-de-recevoir-des-service/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=474c2eb6594ef7f114fa9112847102d5

CIUSSS de la Montérégie

Le CIUSSS de la Montérégie-Est met en place un projet novateur pour prévenir le déconditionnement physique associé à la COVID-19.

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CIUSSS) de la Montérégie-Est est fier d'annoncer qu'il a mis sur pied un projet novateur en partenariat avec Nautilus Plus afin de prévenir le déconditionnement physique associé à la COVID-19 chez les personnes de 50 ans et plus.

Lancé plus tôt ce mois-ci, le projet implique une kinésiologue du CIUSSS de la Montérégie-Est et une équipe de kinésiologues de Nautilus Plus qui rendent ainsi visite à des usagers à domicile ou dans des résidences privées pour aînés, qui correspondent à des critères bien précis et qui ont ainsi été identifiés comme pouvant prendre part au projet. Ce projet vise particulièrement les personnes les plus susceptibles de voir leur capacité cardio-respiratoire et musculaire se détériorer dans un contexte de confinement.

Le kinésiologue pourra visiter un usager d'une à huit fois, selon les besoins, sur une période d'une à quatre semaines. Les séances, de 30 à 45 minutes, porteront principalement sur la promotion de l'activité physique avec la suggestion d'activités, l'adoption de saines habitudes de vie et l'importance de bouger régulièrement.

Jusqu'à maintenant, 40 usagers ont été référés pour prendre part au projet qui se poursuivra jusqu'à la fin de la pandémie.

Citation

« Le contexte exceptionnel dans lequel nous vivons depuis plusieurs mois représente un défi pour plusieurs personnes de 50 ans et plus qui sont confinées dans leur appartement et pour qui les occasions de bouger se font plus rares. Le projet que nous avons mis sur pied permettra de maintenir la qualité de vie des usagers qui en bénéficieront et favorisera une meilleure santé physique, cognitive et psychologique chez ces mêmes personnes. » - Diana Millette, directrice adjointe du programme soutien à l'autonomie des personnes âgées - soutien à domicile et partenariat.

[26-01-2021]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/le-ciiss-de-la-monteregie-est-met-en-place-un-projet-novateur-pour-prevenir-le>

Mise à jour : Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

Familles monoparentales ou reconstituées :

- Deux conjoints qui ne résident pas à la même adresse peuvent se voir, mais ne peuvent toutefois pas être accompagnés de leurs enfants lors de ces visites.
- Une personne peut passer la nuit chez son conjoint ou sa conjointe, mais ne peut se déplacer entre 20 h et 5 h.
- Deux conjoints peuvent pratiquer une activité sportive ou de loisir en dyade, mais ne pourront alors être accompagnés de leurs enfants.

Activités organisées dans un endroit public

Interdites, sauf pour les lieux de cultes (maximum de 10 personnes dans l'assistance) et les funérailles (maximum de 25 personnes excluant les travailleurs de l'entreprise de services funéraires et les bénévoles dans le bâtiment ou à l'extérieur de celui-ci. La tenue d'un registre des présences est obligatoire). De plus, aucun alcool ni nourriture ne peut être servi.

[26-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Mise à jour : Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)

Mesures visant à assurer la réussite des élèves

Dans le but de prêter main-forte au personnel scolaire, le gouvernement du Québec investit une somme de près de 38 M\$ pour déployer, dès janvier 2021, plusieurs actions visant à accompagner les élèves qui éprouvent des difficultés en lien avec la pandémie, tant sur le plan de la pédagogie que sur celui du bien-être psychologique. Les interventions se regroupent principalement dans deux sphères d'activités, soit des actions d'entraide (tutorat et accompagnement personnalisés) et des actions visant le bien-être à l'école.

Ces actions incluent entre autres :

- le recours à du tutorat pour soutenir les élèves en difficulté avec la contribution du personnel existant, de retraités ou d'étudiants;
- des allocations supplémentaires pour recruter ces derniers et faire appel à des étudiants collégiaux et universitaires (futurs enseignants);
- la mise en place de nouveaux services d'accompagnement et de soutien psychosocial par des organismes partenaires, tels qu'Alloprof et Tel-jeunes;
- la formation et l'accompagnement du personnel pour mieux faire face aux enjeux relatifs à la santé mentale et au bien-être des élèves, dont l'anxiété;
- la mobilisation des milieux scolaires pour mettre en place des projets favorisant le bien-être des élèves.

Pour déposer votre candidature en vue d'offrir vos services de tutorat ou de soutien psychosocial, ou tout simplement pour avoir plus d'information, consultez la page [Tutorat et accompagnement](#).

D'autres solutions de rattrapage seront également envisagées par les équipes-écoles pour offrir plus de soutien aux élèves en difficulté. Si vous constatez que votre enfant a cumulé des retards d'apprentissage importants, n'hésitez pas à communiquer avec son établissement d'enseignement.

Par ailleurs, tous les élèves qui fréquentent le réseau public et qui ont besoin de matériel informatique pour poursuivre leur parcours scolaire le recevront. Les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires (CS) sont en mesure de fournir l'équipement informatique requis à l'ensemble des établissements. **[27-01-2021]**

Source : <https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/#c68001>

Mise à jour : Liste des commerces prioritaires

Services de soins de toilettage pour animaux

Les entreprises offrant dans leurs locaux commerciaux des services de toilettage pour les animaux sont également visées par ces mesures et doivent cesser ces activités. **[25-01-2021]**

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Mise à jour : Liste des écoles comptant des cas de COVID-19

Cette liste présente les écoles comptant des cas positifs actifs rapportés avec diagnostic.

Les écoles demeurent sur la liste pendant 14 jours suivant la confirmation d'un cas positif.

Certaines écoles, qui ne figurent pas sur la liste, font l'objet de vérifications. **[25-01-2021]**

Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/reseauScolaire_listeEcoles.pdf?1611683732

Nouvelle page : Prêtez main-forte au réseau scolaire!

Le réseau scolaire, Alloprof et Tel-jeunes sont à la recherche de tuteurs et d'accompagnateurs pour favoriser la réussite et le bien-être des élèves et soutenir les acteurs du milieu éducatif, compte tenu des impacts considérables du contexte actuel.

Que vous fassiez partie du personnel actuellement en poste ou que vous soyez retraité d'un établissement scolaire, ou encore étudiant collégial ou universitaire, nous vous invitons à faire connaître votre intérêt. Consultez la page Tutorat et accompagnement pour obtenir plus d'information sur les profils recherchés.

Les élèves ayant des difficultés sur le plan scolaire psychosocial pourront bénéficier de votre soutien. **[27-01-2021]**

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pretez-main-forte-au-reseau-scolaire/>

Nouvelle page : « Nos mesures fonctionnent, mais on doit rester très prudents. » – François Legault

Le premier ministre, François Legault, a confirmé aujourd'hui que le nombre de nouveaux cas quotidiens continue de baisser. Cette semaine, le Québec est passé d'une moyenne de 2 000 à 1 500 nouveaux cas par jour, ce qui signifie que les mesures fonctionnent bien. Néanmoins, le nombre d'hospitalisations (1300) est encore beaucoup trop élevé. Le premier ministre rappelle donc à tous que ce n'est pas le temps de lâcher et demande aux gens de respecter les mesures sanitaires en place.

Même si la situation est particulièrement problématique dans la région de Montréal, le premier ministre a demandé que les consignes s'appliquent à tout le monde, pour le bien commun de l'ensemble de notre société. « Il faut continuer nos efforts pour réduire le nombre d'hospitalisations pour que les personnes qui sont en attente de chirurgie puissent enfin se faire soigner », a indiqué François Legault.

L'économie demeure une préoccupation importante

Le premier ministre a tenu à s'adresser aux commerçants qui vivent des difficultés et qui s'inquiètent en raison de la pandémie. Il a rappelé que le Québec est la province qui a le mieux aidé ses entreprises, citant au passage une étude de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, qui estime que 20 % des entreprises de l'Ontario présentent un risque de fermeture, comparativement à 11 % au Québec.

Le gouvernement travaille actuellement pour relancer l'économie du Québec rapidement cette année. « On met tout en place dès maintenant pour avoir un boom économique dans la deuxième moitié de l'année 2021 et en 2022 », a déclaré le premier ministre.

Citation :

« Nos mesures fonctionnent. Et je veux encore une fois remercier les Québécois qui respectent les consignes de même que les policiers qui les font respecter. On fait ça pour le bien commun, pour l'ensemble de notre société. Mais il y a encore des cas actifs dans toutes les régions du Québec. Et il y a encore beaucoup de délestage dans les hôpitaux. Des chirurgies sont reportées, ce qui crée beaucoup d'angoisse chez ceux qui attendent. On doit donc continuer nos efforts pour ces gens-là, pour sauver des vies. ». [26-01-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/nos-mesures-fonctionnent-mais-on-doit-rester-tres-prudents-francois-legault/>

Mise à jour : Hygiène et nettoyage

Règles minimales à suivre

La meilleure façon d'éviter de contaminer les aliments que l'on prépare est de suivre rigoureusement les règles suivantes :

- Lavez-vous les mains avec du savon avant de manipuler les aliments. À retenir : se passer les mains sous l'eau ne suffit pas.
- Évitez de manipuler des aliments si vous êtes atteint d'une maladie contagieuse comme la gastro-entérite.
- Servez-vous d'un ustensile propre plutôt que de vos mains pour manipuler les aliments.
- Lavez les fruits et légumes dont la pelure peut s'enlever. Des microorganismes nuisibles peuvent être présents à leur surface. Ils peuvent se retrouver dans la chair lorsque la pelure est enlevée. Il est recommandé de passer simplement ces fruits et légumes sous un jet d'eau. Vous éliminez ainsi plus de 90 % des microorganismes nuisibles. [25-01-2021]

Ministère de la santé et des services sociaux (MSSS)

Mise à jour: Directive COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux

Guide d'accompagnement à la planification des services sociaux généraux essentiels en contexte de pandémie du Coronavirus (COVID-19)

Le Guide d'accompagnement à la planification des services sociaux généraux essentiels en contexte de pandémie du Coronavirus (COVID-19) – Version 30 novembre 2020, a pour but d'alimenter les stratégies opérationnelles et de soutenir le délestage des services selon l'évolution de la situation dans les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS). Les changements sont surlignés en jaune. [27-01-2025]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002793/>

Directive sur l'accès aux tests de détection rapide de la COVID-19

Les technologies de tests rapides en point de service (PDS) sont indiquées pour la détection du SRAS-CoV-2 chez des individus avec suspicion de la COVID-19, durant la première semaine suivant le début des symptômes. Deux grandes catégories de tests rapides sont actuellement disponibles au Québec :

- Par amplification des acides nucléiques : ID NOW
- Par détection des antigènes (protéines du virus) (TDAR) : Panbio et BD Veritor™ Plus System [26-01-2025]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002886/>

INESSS

Mise à jour : BIOTHÉRAPIES DIRIGÉES CONTRE L'INTERLEUKINE 6 OU SON RÉCEPTEUR (MISE À JOUR COMPLÉTÉE 25-01-2021)

Le présent document ainsi que les constats qu'il énonce ont été rédigés en réponse à une interpellation du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le contexte de la crise sanitaire liée à la maladie à coronavirus (COVID-19) au Québec. L'objectif est de réaliser une recension des données publiées et de mobiliser les savoirs clés afin d'informer les décideurs publics et les professionnels de la santé et des services sociaux. Bien que les constats reposent sur un repérage exhaustif des données scientifiques publiées, sur l'évaluation de la qualité méthodologique des études et sur une appréciation du niveau de preuve scientifique par paramètre clinique d'intérêt, le processus ne repose pas entièrement sur une méthode systématique ni une validation externe selon les normes habituelles à l'INESSS. Par ailleurs, les positions ne découlent pas d'un processus de consultation élaboré. Dans les circonstances d'une telle crise de santé publique, l'INESSS reste à l'affût de toutes nouvelles données, qu'elles soient de nature scientifique ou contextuelle, susceptibles de lui faire modifier cette réponse. [26-01-2025]

Source : <https://www.inesss.qc.ca/covid-19/traitements-specifiques-a-la-covid-19/biotherapies-dirigees-contre-linterleukine-6-ou-son-recepteur-mise-a-jour-completee-10-08-2020.html>

Public Health Ontario

Mise à jour : What You Need to Know About COVID-19 Vaccine

Information on the safety and effectiveness of mRNA COVID-19 vaccines. (voir document) [26-01-2025]

Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet/2021/01/vac/factsheet-covid-19-vaccines.pdf?la=en>

Statistiques Canada

Nouvelle page : Postsecondary education planning before and during the COVID-19 lockdown

The COVID-19 pandemic has led to a rapid and substantial increase in unemployment and to uncertainty about future job prospects. Despite this increased uncertainty, parents' expectations that their children will pursue postsecondary studies remained high during the lockdown—91.7% of children whose parents were surveyed in May or June 2020 were expected to pursue some type of postsecondary education, compared with 93.9% of children whose parents were surveyed in February or by March 13, 2020.¹ Little to no change in expectations was observed across a wide spectrum of child characteristics, such as age, parental education, immigrant status and household income. (voir document) [27-01-2025]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/pub/45-28-0001/2021001/article/00002-eng.pdf?st=uGeh3zf2>

Nouvelle page : Decrease in selected police-reported criminal incidents in the first eight months of the pandemic, March to October 2020

The daily lives of Canadians have been altered in many ways because of the COVID-19 pandemic, with unprecedented impacts on the health care system, economy and society. Since the start of the pandemic, Statistics Canada has committed to measuring the impact of COVID-19 and providing timely information. Previous studies have shown that during the pandemic, Canadians reported lower levels of life satisfaction, heightened concerns around health and mental health issues and, for some groups, feeling less safe, including concerns about violence in the home. This analysis is the third in a series that examines police-reported crime and calls for service as part of a special monthly data collection from 19 police services across Canada, following releases in September 2020 and November 2020. Examining levels of police-reported crime and calls for service is important to understand the well-being and safety of individuals and communities during this difficult time. In the first eight months of the pandemic, 19 police services across Canada reported that selected criminal incidents were down by almost one-fifth (18%) compared with the same period a year earlier. In contrast, the number of calls for service, particularly wellness checks, mental health calls and calls to attend domestic disturbances, rose 8%. In the first full month of the pandemic, the police services in this study reported that selected Criminal Code incidents decreased 17% from March to April, while calls for service were down 1%. As lockdown restrictions and physical distancing measures eased under reopening plans during the summer months, the volume of crime and calls for service increased, peaking in July. From August to October, the volume of crime and calls for service began to decline again, yet remained higher than at the beginning of the pandemic. (voir document) [27-01-2025]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/en/daily-quotidien/210127/dq210127c-eng.pdf?st=cDDUPV64>

BC Center for Disease Control

Nouvelle page : Faith-Based, Spiritual, and Worship Practices

Faith-Based, Spiritual, and Worship Practices.

An order from November 19, suspends all in-person religious gatherings and worship services. This means people should not attend in-person religious, spiritual, or faith-based practices. These practices may only continue using remote or virtual attendance options, like Zoom or Skype.

You can still visit places that host worship or spiritual practices for individual activities such as contemplation, meditation, personal prayer, or worship. All venues that host these practices must have a COVID-19 safety plan in accordance with protocols set by WorkSafeBC.

Venues that host worship, spiritual, or faith-based practices need to follow basic precautions to prevent the spread of COVID-19. When in attendance, follow these precautions:

- Assess yourself for symptoms of COVID-19 and stay home if sick;
- Ensure you have access to handwashing stations or hand sanitizing supplies;
- Always maintain physical distance from others; and
- Check that the venue you attend is practicing routine cleaning and disinfection.

These measures are not forever, but they are very important for now, to protect the health of everyone in the community and in the province. Until practice and worship can continue in person, it's important that everyone follow the orders and participate safely to help prevent the spread of COVID-19 and protect those who are most vulnerable to complications of this disease.

It is also important to consider those who have an increased chance of developing severe illness or complications from COVID-19: people over the age of 65, as well as those with chronic health conditions, medical complexity or immune suppression. Work to support these people by participating remotely or virtually. WorkSafeBC has several suggestions for how to conduct different practices virtually.

Events and Gatherings

Some ceremonies (e.g., funerals) can go ahead with a limited number of people and a COVID-19 Safety Plan in place. You can have a maximum of 10 people attend, including the person organizing and/or officiants of the event.

Faith-based, spiritual, and worship gatherings are considered “events” under the Provincial Health Officer’s Order on Gatherings and Events. Under this Order, if you are the organizer you must collect the first and last names and email addresses or phone numbers of everyone who attends in person and keep this information for 30 days to help with contact tracing in case there is an exposure to COVID-19. If you are renting or using a space, you must also provide this information to the owner of the venue who must keep this information for 30 days.

Illness and Contact Tracing

If someone develops symptoms of COVID-19, ask them to leave the venue and return home. Encourage them to use the Ministry of Health’s online self-assessment tool or call 8-1-1 to determine if they need further assessment for COVID-19 testing by a health-care provider or at a local collection centre.

Safety Measures

Maintain physical distancing

Continue to use virtual or online gatherings when possible. In person, physical distance of two metres between people from different households must be maintained. Encourage participants to greet each other with a smile and a wave instead of direct person-to-person contact.

Reduce activities that increase the chances of spreading COVID-19

Although important to many practices, there are certain activities that are considered to increase the likelihood of COVID-19 transmission.

Examples of activities to reduce or alter include practices that involve person-to-person contact (such as the touching of hands and faces) and shared items (such as cups or prayer mats). Ensure all sanitary and safety measures are taken; minimize physical contact whenever possible and encourage hand washing or the use of a hand sanitizer with at least 60% alcohol after contact. For offerings, consider designating an area where participants can approach to provide offerings, or consider an online method of collection.

These activities should be reduced or altered, and other virtual means should be explored to support participants to practice in different, safer ways. Different spiritual beliefs include different practices, and organizations should turn towards their communities for specific guidance.

Singing and music

Singing and music can be very important in faith-based, spiritual, and worship practices. Please see the BCCDC's on Choirs and Bands for more information on reducing risk during these activities.

Food and beverage services

Follow the protocols and guidance for routine practices as set out in the Food Safety Act and the Food Premises Regulation. For more information see the BCCDC page on Food Safety. **[27-01-2025]**

Source : <http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/community-settings/faith-based-spiritual-and-worship-practices>

Alberta Health Services

Mise à jour : USE OF MASKS DURING COVID-19

Objectives :

- To clarify and provide decision support for masking requirements in an Alberta Health Services (AHS) facility/setting (including community settings) for AHS People, patients, families, designated family/support persons, and visitors.
- To provide direction on the use of masking strategies that will help in preventing the transmission of COVID-19.
- To provide guidance to patients, families, designated family/support persons, and visitors who are required to wear a mask when entering AHS facilities/settings, to help prevent the spread of COVID-19. **[27-01-2025]**

Source : <https://extranet.ahsnet.ca/teams/policydocuments/1/clp-ahs-use-of-masks-hcs-267.pdf>

Mise à jour : Back to School During COVID-19

Effective November 30, 2020 Alberta's K-12 schools will be asked to comply with mandatory restrictions, province wide. Visit K to 12 learning during COVID-19 to learn more.

AHS is working closely with provincial partners to support the safe and healthy operation of schools.

Visit alberta.ca/returntoschool for information and guidance on the 2020/21 school year.

For answers to common questions, see Back to School During COVID-19: FAQ. **[27-01-2025]**

Source : <https://www.albertahealthservices.ca/topics/Page17212.aspx>

Autres pays

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

What's New?

- [How to Protect Yourself & Others](#) WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Health Departments](#) WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [EARLY RELEASE: SARS-CoV-2 Transmission Associated with High School Wrestling Tournaments - Florida, December 2020-January 2021](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [EARLY RELEASE: COVID-19 Cases and Transmission in 17 K-12 Schools - Wood County, Wisconsin, August 31-November 29, 2020](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Cases in the U.S.](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Building Confidence in COVID-19 Vaccines](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [COVID-19 Vaccinations](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [K-12 Schools COVID-19 Mitigation Toolkit](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Construction COVID-19 Checklists for Employers and Employees](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Testing and International Air Travel](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Training Case Investigators and Contact Tracers](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [What Construction Workers Need to Know about COVID-19](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Publications about COVID-19 for Laboratories](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Frequently Asked Questions about Coronavirus \(COVID-19\) for Laboratories](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [COVID-19 Contact Tracing Training](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Staffing Resources](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Related Materials](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [FAQs for Correctional and Detention Facilities](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Travelers Prohibited from Entry to the United States](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [EARLY RELEASE: Implementation and Evolution of Mitigation Measures, Testing, and Contact Tracing in the National Football League, August 9-November 21, 2020](#) MONDAY, JANUARY 25, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) MONDAY, JANUARY 25, 2021
- [Information about the Moderna COVID-19 Vaccine](#) MONDAY, JANUARY 25, 2021
- [Information about the Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine](#) MONDAY, JANUARY 25, 2021
- [Frequently Asked Questions about COVID-19 Vaccination](#) MONDAY, JANUARY 25, 2021
- [Training for Healthcare Professionals](#) MONDAY, JANUARY 25, 2021
- [K-12 Schools and Childcare Programs](#) MONDAY, JANUARY 25, 2021
- [Clinical Questions about COVID-19: Questions and Answers](#) MONDAY, JANUARY 25, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) SUNDAY, JANUARY 24, 2021
- [Travel](#) SUNDAY, JANUARY 24, 2021
- [COVID-19 Janssen Vaccine EUA Fact Sheet for Recipients](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [COVID-19 AstraZeneca Vaccine EUA Fact Sheet for Recipients](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [COVID-19 Vaccine Related Codes](#) FRIDAY, JANUARY 22, 2021
- [Recommendations for Quarantine Duration in Correctional and Detention Facilities](#) THURSDAY, JANUARY 21, 2021

- COVID-19 Considerations for Cleaner Air Shelters and Cleaner Air Spaces to Protect the Public from Wildfire Smoke
- FRIDAY, JANUARY 15, 2021
- Understanding and Explaining Viral Vector COVID-19 Vaccines
- TUESDAY, JANUARY 12, 2021
- VaccineFinder Factsheet
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Interim Considerations: Preparing for the Potential Management of Anaphylaxis After COVID-19 Vaccination
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Lab Tests to Collect Shortly After Severe Allergic Reaction/Anaphylaxis Following COVID-19 Vaccination
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- ACIP Live Meeting Archive - December 19 & 20, 2020
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Facebook Twitter LinkedIn Syndicate Clinical Considerations for COVID-19 Vaccination
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Long-Term Care Facility Toolkit: Preparing for COVID-19 Vaccination at Your Facility
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Preparing Staff for COVID-19 Vaccination
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Preparing Residents for COVID-19 Vaccination
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Vaccine Safety Monitoring and Reporting in Your Facility
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Additional Resources on COVID-19 Vaccination
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Frequently Asked Questions about COVID-19 Vaccination in Long-Term Care Facilities
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Vaccination Implementation Strategies to Consider for Populations Recommended to Receive Initial Doses of COVID-19 Vaccine (Persons included in Phases 1a-1c)
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Interim Considerations for Phased Implementation of COVID-19 Vaccination and Sub-Prioritization Among Recommended Populations
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Evidence Table for COVID-19 Vaccines Allocation in Phases 1b and 1c of the Vaccination Program
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Moderna COVID-19 Vaccine
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Moderna COVID-19 Vaccine Questions
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Grading of Recommendations, Assessment, Development, and Evaluation (GRADE): Moderna COVID-19 Vaccine
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Local Reactions, Systemic Reactions, Adverse Events, and Serious Adverse Events: Moderna COVID-19 Vaccine
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Interim Clinical Considerations for Use of mRNA COVID-19 Vaccines Currently Authorized in the United States
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- ACIP Evidence to Recommendations for Use of Moderna COVID-19 Vaccine under an Emergency Use Authorization
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- COVID-19 Vaccine FAQs for Healthcare Professionals
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- U.S. COVID-19 Vaccine Product Information
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- ACIP Presentation Slides: December 19 and 20, 2020 Meeting

- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Providing Spiritual and Psychosocial Support to People with COVID-19 at Home (Non-US Settings)
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- How to Make 0.1% Chlorine Solution to Disinfect Surfaces in Healthcare Settings
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- How to mitigate COVID-19 transmission in densely populated areas globally
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Handwashing
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Guidance for U.S. Centers for Disease Control and Prevention Staff for the Establishment and Management of Public Health Rapid Response Teams for Disease Outbreaks: COVID-19 Disease Supplement Infographic
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Considerations for Events and Gatherings
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Operating schools during COVID-19: CDC's Considerations
- FRIDAY, JANUARY 08, 2021
- Training and Education
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Participation in Fraternity and Sorority Activities and the Spread of COVID-19 Among Residential University Communities - Arkansas, August 21-September 5, 2020
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Opening of Large Institutions of Higher Education and County-Level COVID-19 Incidence - United States, July 6-September 17, 2020
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Assessment of Day-7 Postexposure Testing of Asymptomatic Contacts of COVID-19 Patients to Evaluate Early Release from Quarantine - Vermont, May-November 2020
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Time from Start of Quarantine to SARS-CoV-2 Positive Test Among Quarantined College and University Athletes - 17 States, June-October 2020
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- COVID-19 Vaccination Toolkits
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Interim Considerations for COVID-19 Vaccination of Healthcare Personnel and Long-Term Care Facility Residents
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- ACIP Live Meeting Archive - December 11 & 12, 2020
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Improving Ventilation in Your Home
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Vaccination Considerations for People who are Pregnant or Breastfeeding
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- HHS Announces \$22 Billion in Funding to Support Expanded Testing, Vaccination Distribution
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Considerations for Use of SARS-CoV-2 Antigen Testing in Nursing Homes
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Providing Care and Treatment for People Living with HIV in Low-Resource Non-US Settings During COVID-19 Pandemic
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Isolate If You Are Sick
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Testing Guidelines for Nursing Homes
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Prevent Getting Sick

- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- Cases, Data, and Surveillance
- THURSDAY, JANUARY 07, 2021
- COVID-19 Vaccine Emergency Use Authorization (EUA) Fact Sheets for Recipients and Caregivers
- WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine Questions
- WEDNESDAY, JANUARY 06, 2021
- COVID-19 Vaccine Training Module
- FRIDAY, DECEMBER 18, 2020
- COVID-19 Vaccination
- FRIDAY, DECEMBER 18, 2020
- The Importance of COVID-19 Vaccination for Healthcare Personnel
- FRIDAY, DECEMBER 18, 2020
- Importance of COVID-19 Vaccination for Residents of Long-term Care Facilities
- FRIDAY, DECEMBER 18, 2020
- Post Vaccine Considerations for Residents
- FRIDAY, DECEMBER 18, 2020
- Post Vaccine Considerations for Healthcare Personnel
- FRIDAY, DECEMBER 18, 2020
- ACIP
- FRIDAY, DECEMBER 18, 2020
- Understanding and Explaining mRNA COVID-19 Vaccines
- THURSDAY, DECEMBER 17, 2020
- Recipient Education
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- VAMS Frequently Asked Questions
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Vaccine Administration Management System (VAMS) Program Information Sheet
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- VAMS
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- COVID-19 Vaccination Program Provider Enrollment: Guidance for Jurisdictions
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Technical Standards & Reporting Data to CDC
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- COVID-19 Vaccine IT Overview: Vaccine Allocation, Distribution, Administration, Data, and Reporting
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- COVID-19 Vaccination Reporting Overview
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- COVID-19 Vaccination Reporting Data Systems
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Pharmacy Partnership for Long-Term Care Program for COVID-19 Vaccination
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Understanding the Pharmacy Partnership for Long-Term Care Program
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- CDC COVID-19 Vaccination Program Provider Requirements and Support
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- COVID-19 Vaccination Program Operational Guidance
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Answering Patients' Questions
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- VaccineFinder
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Making a Strong Recommendation for COVID-19 Vaccination

- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- VTckS
- TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- Interim Guidance for Routine and Influenza Immunization Services During the COVID-19 Pandemic
- SUNDAY, DECEMBER 13, 2020
- Vaccine Storage and Handling Toolkit
- FRIDAY, DECEMBER 11, 2020
- COVID-19 Vaccination Program Provider Enrollment: Guidance for Providers
- FRIDAY, DECEMBER 04, 2020 **[25-01-2021]**

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Entry quarantine upon arrival in Norway from red and yellow countries/regions

Rules and requirements when entering Norway

Anyone who arrives in Norway from areas with a quarantine duty must present a certificate of a negative COVID-19 test taken during the 24 hours prior to entry (cf. Regulations relating to entry restrictions for foreign nationals out of concern for public health, Section 4a). Norwegian citizens and foreigners residing in Norway are exempt from this requirement. Persons arriving in Norway from areas that give rise to quarantine duty must present a certificate of negative covid-19 test. Approved test method is PCR or antigen rapid test. The test is to be taken within the 24 hours prior to arrival in Norway. For persons arriving by airplane, the test may be taken within the 24 hours prior to the scheduled departure time of the first leg of air travel. The certification must be in Norwegian, Swedish, Danish, English, French or German. Persons who do not present such a certificate can be denied entry. The requirement does not apply to persons who, by approved laboratory method, can document that they have undergone covid-19 during the last six months. The requirement also does not apply to certain other groups, although it is still recommended that these groups get tested before entry.

Test upon arrival: Anyone who has resided in an area with a quarantine duty during the last 10 days before arrival has a duty to test themselves at the border crossing point arrival in Norway. The test must be either PCR or antigen rapid test. In the case of a positive antigen rapid test, the person must take a PCR test within 24 hours of arrival.

Persons who, in the last 10 days prior to arrival Norway have stayed in the UK, South Africa, Ireland, the Netherlands, Austria, Portugal or Brazil, and are 12 years of age or older, should be tested with PCR at the border crossing site. Persons who have stayed in these countries between 15-25 January and are already in Norway must be tested with PCR as soon as possible.

Stricter rules for testing and quarantine upon arrival to stop coronavirus mutation (government.no)

Entry quarantine upon arrival in Norway

Everyone arriving in Norway from abroad shall be in quarantine for 10 days, with the exception of specified countries in Europe with sufficiently low transmission (yellow areas and countries), unless they are mentioned in the exemption provisions. **[26-01-2021]**

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/entry-quarantine-travel-covid19/?term=&h=1>

Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel

There are separate recommendations for handling outbreaks where a new variant from the United Kingdom has been detected (UK B.1.1.7 (VOC2020 / 01) or with an epidemiological connection to such an outbreak. Read more about this in *Smittesporing i ulike situasjoner*.

When handling outbreaks where a new variant from the United Kingdom has been detected (UK B.1.1.7 (VOC2020 / 01) or with an epidemiological connection to such an outbreak, there are separate recommendations for household members of close contacts. See *Smittesporing i ulike situasjoner* for more details.

Having had COVID-19 disease is documented by a certificate presenting the test result and method used, with personal identifiable information and test date. Currently, only RT-PCR and rapid antigen tests for SARS-CoV-2 are recommended laboratory methods. To avoid traveling quarantine duty after having had COVID-19, you must be out of isolation and it must be at least 2 weeks since the test was taken.

There are some exemptions from quarantine duty and the most important are described below. See the regulations and the Norwegian Directorate of Health's pages for more information:

Employees and contractors with frequent border crossings who arrive in Norway from areas in Sweden or Finland with quarantine duty are exempt from entry quarantine during working hours if they are tested for SARS-CoV-2 in Norway at least every 7 days, unless they have stayed in another area than Sweden and Finland with quarantine duty in the 10 days prior to arrival in Norway.. This also applies for healthcare workers who commute from Sweden and Finland, as long as they are not also working in the Swedish or Finnish health service.

People invited by Norway because of foreign policy, as well as people who cross Norway's borders in connection with planned or stipulated visits between parent and child, or shared residence for children, are exempt from entry quarantine during work and school hours after a negative PCR test taken at the earliest 3 days after arriving Norway. During leisure time, they should be in quarantine for 10 days or until a negative PCR test taken at the earliest 7 days after arriving in Norway. Children under the age of 12 is exempt from quarantine, even if they do not get tested after 3 days. The NIPH still recommends that they take a test on arrival in Norway. They should also wait to start school until there is a negative test result. They should monitor their own health and have a low threshold for testing if symptoms arise.

The COVID-19 regulation §6 gives the possibility for managers in organisations with critical functions in society to make exemptions from quarantine duty for employees with essential roles in maintaining safe operations, and who have a negative test result for SARS-CoV-2 using the PCR testing method, taken 3 days after arrival in Norway at the earliest. In emergency situations, in which there is no time to wait for a PCR result, the person can go to work after a negative antigen rapid test taken on the same day the work is to be completed. The exemption from quarantine duty can only be used in cases where it is necessary to avoid a threat to life and health. When exemption is granted, testing and other infection control measures should be carried out, see the paragraph below.

Follow the test regime for travellers coming to Norway and the exemption decision. People who are exempt under §6c shall wait with starting work until the first negative test result is available and be tested every third day for 10 days after arrival in Norway. **[26-01-2021]**

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/follow-up-close-contacts/?term=&h=1>

Quarantine and isolation

Here you will find information about who should be in quarantine or isolation and how it should be carried out. **[26-01-2021]**

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/quarantine-and-isolation/?term=&h=1>

Risk groups and their relatives - advice and information

Advice and information about COVID-19 for risk groups and their relatives. **[26-01-2021]**

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/risk-groups---advice-and-information/?term=&h=1>

Test criteria for coronavirus

Anyone who has symptoms of COVID-19 should be tested. **[27-01-2021]**

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/test-criteria-for-coronavirus/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

29 JANVIER 2021

[Pour la période du mercredi 27 au vendredi 29 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 29 JANVIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	2
MFA	3
CCNSE	3
Statistique Canada	4
ICIS	4
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	4

Québec.ca

Mise à jour : Directives spécifiques sport et loisir

Port du couvre-visage

Le port du masque ou du couvre-visage à l'extérieur est recommandé lorsque la distanciation physique ne peut être respectée (file d'attente, remontées mécaniques, etc.). Étant donné que le port d'un masque ou d'un couvre-visage lors de la pratique d'une activité extérieure peut présenter certaines difficultés comme la manipulation en présence de mitaines, un cache-cou ou une cagoule couvrant le nez et la bouche peut remplacer le couvre-visage.

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/>

[2021-01-29]

Mise à jour : Programme de surveillance des variants

UN INVESTISSEMENT DE PLUS DE 11 MILLIONS \$ POUR UN PROGRAMME DE SURVEILLANCE DES VARIANTES DU SRAS-CoV-2 AU QUÉBEC

29 janvier 2021, 07 h 16

MONTRÉAL, le 29 janv. 2021 /CNW Telbec/ - L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et ses partenaires lancent un programme pour...

[Institut national de santé publique du Québec](#)

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Mise à jour : Tableau de bord de la situation COVID

Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/20-210-382W_infographie_sommaire-executif.jpg?1611679101

Mise à jour : Confinement

Questions et réponses

- Est-ce que deux conjoints qui n'habitent pas ensemble et ne demeurent pas dans la même région pourront se déplacer pour se voir, ce qui n'était pas permis dans la première vague ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/isolement-symptomes-traitements-covid-19/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels

le 27 janvier 2021, du [décret 59-2021](#) concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique (PDF 33 Ko).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives liées à la COVID-19

- Dépistage et isolement des nouveau-nés de mère infectée par le SARS-CoV-2
- Mesures applicables s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans une RPA jusqu'au 8 février

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

- Évolution de la directive ministérielle entourant le contexte d'utilisation du masque N95

Source : <http://msss.gouv.qc.ca>

- Directive sur la surveillance des cas du Syndrome inflammatoire multisystémique des enfants (MIS-C) liés ou à la maladie à coronavirus (COVID-19)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Ministère de la famille et des aînés

Mise à jour: Hospitalisation des cas COVID-19

- Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers (mise à jour 28-01-2021)

Source : <https://www.inesss.qc.ca/covid-19.html>

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Directives pour les voyageurs

Quarantaine ou isolement obligatoire de 14 jours

Toute personne entrant au Canada doit suivre les exigences de quarantaine ou d'isolement obligatoire. Le non-respect des exigences obligatoires constitue une infraction grave et entraîne des conséquences et des sanctions.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

Mise à jour : Ressources pour les aînés et les aidants naturels

SYMPTÔMES S'APPARENTANT À CEUX DE LA GRIPPE

La COVID-19 et la grippe peuvent présenter des symptômes similaires. Si vous commencez à présenter des symptômes, prenez les mêmes précautions que celles requises pour la COVID-19.

Les adultes de plus de 65 ans sont les plus susceptibles de développer des complications liées à la grippe. Le vaccin annuel contre la grippe est le moyen le plus efficace de vous protéger et de protéger les autres contre la grippe saisonnière. Le vaccin contre la grippe aide à :

- prévenir la grippe et les complications liées à la grippe
- réduire la pression sur le système de soins de santé pendant la pandémie de COVID-19

Vous pouvez aussi vous protéger et protéger vos proches contre la grippe et la COVID-19 en suivant les mesures de santé publique.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/ressources-aines-aidants-naturels.html>

Mise à jour : Services et renseignements

- [Aperçu du plan de vaccination du Canada](#)
 - Vaccins homologués, groupes prioritaires, surveillance de l'innocuité et de l'efficacité
 - [PERSONNES ADMISSIBLES À LA VACCINATION ET GROUPES PRIORITAIRES](#)
 - Groupes qui devraient être vaccinés en premier
 - [DISTRIBUTION DE VACCINS](#)
 - Quantité totale actuelle et prévue de vaccins en cours de déploiement au Canada
 - [VACCINS UTILISÉS AU CANADA](#)
 - Vaccins homologués, mode d'action, ingrédients, allergies, effets secondaires possibles, surveillance de l'innocuité
 - [ACHAT DE VACCINS POUR LE CANADA](#)
 - Ententes d'achat de vaccins et de produits connexes
 - [SURVEILLANCE DE L'INNOCUITÉ DES VACCINS CONTRE LA COVID-19](#)
 - Comment nous surveillons et déclarons les réactions aux vaccins et aux traitements contre la COVID-19
 - [FABRICANTS DE MÉDICAMENTS ET DE VACCINS](#)
 - Renseignements sur la COVID-19 pour les fabricants de médicaments et de vaccins
 - [GROUPE DE TRAVAIL SUR LES VACCINS CONTRE LA COVID-19](#)
 - Experts qui conseillent le gouvernement du Canada sur la vaccination
 - [COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION](#)
 - Déclarations et lignes directrices pour les professionnels de la santé
 - [COVID-19 : POUR LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ](#)
 - Renseignements pour les travailleurs de la santé, les médecins, les pharmaciens et les autres professionnels de la santé
- Source :** <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/vaccins.html>

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: Ressources environnementales et santé

- [Air cleaning technologies for indoor spaces during the COVID-19 pandemic \(O'Keeffe, 2020\)](#)

This **NCCEH blog** provides an overview of the types of air cleaning devices, how they work and the potential risks and considerations for anyone using them.

Source : <https://ncceh.ca/environmental-health-in-canada/health-agency-projects/environmental-health-resources-covid-19>

Autres pays

Mise à jour: CDC

- [Impact of COVID-19 on Cervical Cancer Screening Rates Among Women Aged 21-65 Years in a Large Integrated Health Care System - Southern California, January 1-September 30, 2019 and January 1-September 30, 2020](#) THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [SARS-CoV-2 Transmission Associated with High School Wrestling Tournaments - Florida, December 2020-January 2021](#) THURSDAY, JANUARY 28, 2021

- [COVID-19 Cases and Transmission in 17 K-12 Schools - Wood County, Wisconsin, August 31-November 29, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Implementation and Evolution of Mitigation Measures, Testing, and Contact Tracing in the National Football League, August 9-November 21, 2020](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Allergic Reactions Including Anaphylaxis After Receipt of the First Dose of Moderna COVID-19 Vaccine - United States, December 21, 2020-January 10, 2021](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Non-Hospital Settings and COVID-19](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Small Gatherings](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Toolkit for Pregnant People and New Parents](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Emerging SARS-CoV-2 Variants](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [New Variant of Virus that Causes COVID-19 Detected](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Workplaces and Businesses](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Guidance for SARS-CoV-2 Point-of-Care Testing](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Ensuring the Safety of COVID-19 Vaccines in the United States](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Holiday Celebrations](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [COVID-19 One-Stop Shop Toolkits](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Information for Healthcare Professionals about Coronavirus \(COVID-19\)](#)THURSDAY, JANUARY 28, 2021
- [Workplace Vaccination Program](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Essential Workers & Employees: When & How to Get Vaccinated](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Importance of COVID-19 Vaccination for Essential Workers](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Frequently Asked Questions about v-safe](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Wastewater Surveillance Data Reporting & Analytics](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Donate Blood Plasma and Help Save Lives](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [CDC Seroprevalence Survey Types](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Staffing Resources](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Correctional and Detention Facilities](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Household Checklist](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [How to Protect Yourself & Others](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021
- [Health Departments](#)WEDNESDAY, JANUARY 27, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: European Centre for disease

- **Single programming document 2021-2023**

ECDC will continue to address the COVID-19 pandemic and support the efforts of Member States and the Commission. The Centre will also start the implementation of a strategy that will guide its efforts towards 2027.

- **ECDC Strategy 2021-2027**

This document sets the overall programme priorities for 2021-2027, setting them in the context in which ECDC operates and the changes and challenges that will affect communicable diseases in the EU and EEA Member States over that period.

- **Communicable disease threats report 2021**

This issue of the ECDC communicable disease threats report covers the period 24-30 January 2021 and includes updates on COVID-19.

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

Mise à jour: Vaccination HPS

- Patient Group Direction Template: Administration of AstraZeneca COVID-19 Vaccine (ChAdOx1-S [Recombinant]) 28 Jan 2021
- Patient Group Direction Template: Administration of COVID-19 mRNA Vaccine BNT162b2 Pfizer/BioNTech

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

- Rapid review of the literature: SARS-CoV-2 variants VOC-202012/01 (B.1.1.7) and 501Y.V2 (B.1.351) – implications for infection control within health and care settings

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

Mise à jour: Haut conseil de santé publique de France

- Covid-19 : contrôle de la diffusion des nouveaux variants du virus (complément)
- Covid-19 : contrôle de la diffusion des nouveaux variants du virus

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/Accueil>

- 28 janvier 2021 : Vaccination contre la COVID-19 : indicateurs de suivi et d'efficacité disponibles en open-data

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/covid-19-presse>

Mise à jour: NIPH

The recommendations given in the Guide to infection control for public transport (The Norwegian Directorate of Health) also apply to the transport of patients / users.

The article describes :

- Transport of patients / users **without** suspected or confirmed covid-19
 - Ordinary patient transport
 - Reinforced measures
- Transport of patients / users **with** suspected or confirmed covid-19
 - Measures

REQUESTER

The applicant must state which infection control measures must be implemented before and during transport and whether covid-19 is suspected or confirmed. The information shall not contain patient information.

- The need for assistance and the need for aids such as a walker, wheelchair or similar must be clarified when ordering transport.
- As far as possible, the need for assistance should be taken care of by a companion/relative.

TRANSPORT COMPANY

Each company is responsible for assessing whether the transport satisfies basic requirements for infection control, and therefore can be offered. Each company must consider how the measures should be adapted to local conditions. In addition, it is important to carry out a risk assessment to identify the risk of infection and other circumstances that may arise as a result of coronavirus. Please also refer to information on the [Norwegian Labor Inspection Authority's](#) website.

The transport company must follow national and / or local guidelines for infection control measures and establish routines for how to carry out transport.

- Ensure that all employees are familiar with these routines and have received training in current routines and facilitate the implementation of these.
- Arrange for the infection control measures to be followed by both the driver and the patient / user before, during and after transport.
- Provide information to patient / user.
- Consider establishing separate teams of drivers, who receive training in enhanced infection control routines - including the use of protective equipment, for the transport of patients with suspected or confirmed covid-19.
- Keep a record of drivers who have transported patients / users with suspected or confirmed covid-19.
- Develop routines for cleaning vehicles.

DRIVERS

Each driver has an individual responsibility to familiarise themselves with the current routines for transporting patients / users during the COVID-19 pandemic. The driver must assist passengers so that they can comply with the infection control advice.

Additionally, each individual driver must;

- Stay at home if they develop symptoms of illness.
- Maintain good hand hygiene and cough etiquette.
- Strive for a distance of 1 meter to the patient / user during transport.
- Do not shake hands with the patient / user or companion.
- Perform hand hygiene before and after assisting the patient / user, in cases where this assistance is needed.

PATIENT / USER

The patient / user should receive information so that they will be able to follow the infection control advice specified by the transport company during the entire transport.

Transport of patients (users without suspected or confirmed COVID-19)

The advice is based on the [Guide to infection control for public transport](#) (The Norwegian Directorate of Health), with separate assessments for patient transport.

The probability of transmission increases with the time spent together. For longer transport stages (for example more than one hour), the need for enhanced infection control measures should be considered, for example, that both the patient and the driver use a face mask.

- Depending on the type of means of transport / car, a distance of 1 metre must be arranged between patient / user and driver during transport. Preferably use means of transport that maintain distance between driver and patient / user and any fellow passengers.
- For passenger cars/taxis: Patient/user/companion should sit in the back seat. The distance between the driver and passengers in the back seat is considered sufficient as they do not sit face to face.

ENHANCED INFECTION CONTROL MEASURES (ASSESSED ON THE BASIS OF THE RISK OF TRANSMISSION IN SOCIETY):

- Patients / users / companions and employees should wear face masks during the journey.
- Passenger cars/taxis: In order to maintain distance, it is recommended not to have patient / user / companion seated in the front seat.
- Review cleaning routines and assess the need for increased cleaning.

Transport of passengers with suspected or confirmed COVID-19

A patient with confirmed COVID-19 should be transported alone, except for necessary companions. In situations where the infection status is unclear, infection control measures should be equivalent to if the patient / user has confirmed covid-19. If possible, transport should be postponed. If transport cannot be postponed, transport and necessary precautions should be clarified in advance and in consultation with the health and care service (hospital / municipal health services / private health actor). Alternative transport in the form of an ambulance can be considered.

General infection control measures :

- If possible, a distance of 2 metres between driver and patient / user is recommended.
- The driver, patient / user and companion must wear a medical face mask during the entire transport.
- The driver should also wear eye protection (visor or goggles), coat and gloves.
- Ensure that the driver and passengers can perform hand hygiene before and after transport. Hand hygiene can be performed with hand disinfectants. The use of gloves does not replace the need to perform hand hygiene. Therefore, routine use of disposable gloves is not recommended. Hand hygiene is performed immediately after removing gloves.

Always prepare the following equipment before transport:

- hand disinfectant gel and disinfectant wipes
- gloves
- face masks
- eye protection (visor or glasses)
- paper towels
- rubbish bags
- Health care professionals who work in contact with patients with confirmed coronavirus infection are recommended to turn off the app Smittestopp during work hours.

Vehicle cleaning

Cleaning includes areas that passengers have been in direct contact with and surfaces near to where the passengers were sitting (approximately 1 metre).

- Cleaning and disinfection for COVID-19 in sectors outside the healthcare service
- If bodily fluids such as saliva, urine, or vomit are spilt in the vehicle follow this advice:
- For all contact with spills the person performing the cleaning should consider using protective gear (face mask, eye protection and gloves).
- Wipe up spills using paper towels that are disposed of immediately.
- Dispose of rubbish with general household waste.
- Wipe the area with disposable disinfectant wipes.
- Perform hand hygiene after taking off gloves.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-to-health-personnel/transport-by-patient-transport-servicetaxi/?term=&h=1>

Test criteria for Coronavirus

- When handling outbreaks where a new variant from the United Kingdom has been detected (UK B.1.1.7 (VOC2020 / 01) or with an epidemiological connection to such an outbreak, the NIPH recommends that everyone who is defined as a close contact be tested immediately with PCR and retested with PCR 7 days after the last exposure.

The following should be tested:

- When handling outbreaks, it may be relevant to test close contacts both at the start of and at the end of quarantine, see more below.
- Nursing home personnel shall always have a low threshold for being tested. In municipalities with very high transmission it is recommended that nursing homes offer regular screening of personnel before starting to work there, and then once a week, so that infection is detected early. Personnel can work while waiting for test results
- Provided there is sufficient testing capacity, the duration of quarantine may be shortened after negative PCR test for COVID-19 no earlier than seven days after arrival, or seven days after last exposure.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/test-criteria-for-coronavirus/?term=&h=1>

Advice for people in quarantine

People who are in quarantine are basically well but have been in a situation where they may have been infected. This applies to close contacts of people with confirmed COVID-19 (infection quarantine) or because you have visited an area with a high infection rate during the last 10 days (entry quarantine).

Quarantine lasts for 10 days.

Quarantine may be shortened if you take a PCR test with a negative result no earlier than 7 days after arrival or 7 days after your most recent exposure with a confirmed case of COVID-19 (see [Section 4\(c\) of the COVID-19 Regulation](#)). The right to shorten your entry quarantine depends on the availability of sufficient local testing capacity where you are staying. It is recommended that you get yourself tested during the quarantine period, even if you do not have any symptoms. If the result of your PCR test taken 7 days after arrival, or 7 days after your most recent exposure with a confirmed case of COVID-19, is not negative, you must remain in entry quarantine for 10 days.

Vaccination does not currently affect quarantine requirements or recommendations regarding testing.

From 25 January, persons over twelve years of age who have visited the UK, South Africa, Ireland, Netherlands, Austria, Portugal or Brazil during the past 10 days must have a PCR test for SARS-CoV-2 at the border crossing into Norway. If you visited one or more of the above countries during the period 15-25 January 2021, you must arrange to have a PCR test as soon as possible. You must get yourself tested even if you have already been tested before 25 January 2021.

WHEN YOU ARE IN QUARANTINE, THE FOLLOWING APPLIES:

- For entry into Norway: You must go into quarantine for 10 days after arriving in Norway. The quarantine period may be shortened if you have a PCR test with a negative result no earlier than 7 days after arrival.
- For close contact: You must go into quarantine for 10 days after your most recent contact with the person who is infected. The quarantine period may be shortened if you have a PCR test with a negative result no earlier than 7 days after your most recent contact with the infected person.
- Anyone who may have been exposed to COVID-19 infection during the past 10 days should get themselves tested
- You can be in normal contact with children you live with, but maintain a distance (more than 1 metre) from other adults and avoid having visitors in your home.
- Do not go to work, school, childcare centre or other activities outside the home.
- Do not take long trips in Norway.
- Do not use public transport.
- Avoid places where it is difficult to maintain a distance from other people.
- As a rule, you should not visit public places like shops and cafes. If there is no alternative, you may go out to carry out essential errands to the supermarket or pharmacy, but ensure that you maintain a distance (at least 1 metre) from other people, wear a face mask and avoid queues.
- You can go for a walk, but maintain a distance of at least 1 metre from others.

Be alert for any symptoms. If you develop an acute respiratory tract infection with fever, cough, shortness of breath or loss of sense of taste or smell while in quarantine, you will be considered likely to have COVID-19 disease. You should be tested as soon as possible and go into isolation at home until your test result is available. If you have other household members, it is recommended that they go into quarantine until your test result is available. If you test positive for COVID-19 during your quarantine period, you must continue your home isolation, and the infection tracking team in your district or municipality will carry out full infection tracking. With a negative test result, you must continue your quarantine as planned, but quarantine will end for other household members.

Halls of residence/shared housing can be suitable accommodation if it is the person's own home. Wherever possible, you should then keep a distance from others and use communal areas as little as possible. The Municipal Medical Officer or the person who contacts you on his or her behalf can assess the suitability of accommodation for quarantine use when a person is defined as a close contact.

Via the manager/employer at the accommodation, the Municipal Medical Officer must establish routines which explain how both the person who is in quarantine and employees at the accommodation are to respond if the person develops COVID-19 symptoms.

Advice if you are in quarantine and need to use public transport

If you have been placed in quarantine, you should normally avoid using public transport, and must never use it if you have COVID-19 symptoms.

If you have been placed in entry quarantine, you may still use public transport to reach your quarantine accommodation within or outside Norway.

If you are in quarantine because you have been in contact with an infected person (also known as 'infection quarantine'), you can only make such a journey following a specific assessment by the Municipal Medical Officer. The Municipal Medical Officer will consider the degree of exposure and any test results when making their assessment. Household members without a negative test result will not normally be given permission.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/social-distance-quarantine-and-isolation/?term=&h=1>

Scope: Scandinavian studies of COVID-19 in pregnancy

Source : <https://www.fhi.no/en/more/research-centres/Centre-for-fertility-and-health/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

01 FÉVRIER 2021

[Pour la période du vendredi 29 janvier au lundi 1^{er} février 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 1^{ER} FÉVRIER 2021 À 14 H 45 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	10
ASPC	11
PHO	13
Statistique Canada	13
BCCDC	14
AUTRES PAYS : GOV.UK, HAS, ECDPC, CDC, NIPH	

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**3 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Questions et réponses pour les municipalités dans le contexte de la COVID-19

Élections partielles

Les élections partielles se poursuivent-elles durant la période du 9 janvier au 8 février 2021?

Depuis le début de l'état d'urgence sanitaire, pour tenir compte de l'évolution de la situation et des connaissances au sujet de la COVID-19, différentes règles ont été applicables à la tenue d'une élection partielle.

Par l'effet du décret 2-2021 du 8 janvier 2021, l'ensemble du Québec, à l'exception des Terres-Cries-de-la-Baie-James et du Nunavik, se retrouve en zone rouge du 9 janvier au 8 février 2021. Or, l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020 prévoyait déjà des mesures pour que les élections partielles puissent se tenir de façon sécuritaire, quel que soit le palier d'alerte de COVID-19 applicable, y compris en zone rouge. Les mesures prévues par l'arrêté 2020-084 sont les suivantes :

1. la possibilité de transmettre une demande écrite de modification de la liste électorale pour les électeurs suivants :
 - un électeur domicilié dans un établissement de santé visé par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), p. ex. un CHSLD;
 - un électeur visé par une ordonnance ou une recommandation d'isolement de la santé publique;
2. l'interdiction de tenir un bureau de vote itinérant et son remplacement par le vote par correspondance pour les électeurs domiciliés dans une résidence privée pour aînés, un centre hospitalier, un centre d'hébergement ou un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), un centre de réadaptation ou un centre d'accueil visé par la LERM;
3. l'élargissement du vote par correspondance aux personnes dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de la santé publique;
4. dans les municipalités et les arrondissements de 50 000 habitants ou plus, pour le poste de maire, l'établissement d'un plafond à 50 signatures d'appui pour la déclaration de candidature et la demande d'autorisation, le cas échéant;
5. l'autorisation pour l'électeur d'apporter son propre crayon pour voter;
6. au choix du président d'élection, la possibilité de tenir le vote par anticipation les neuvième, huitième et cinquième jours qui précèdent la date fixée pour le scrutin. Ces jours s'ajoutent aux deux jours prévus dans la LERM, soit le septième jour, obligatoire, et le sixième, au choix du président d'élection. Par exemple, pour un scrutin fixé le 21 février 2021, le vote par anticipation pourrait se dérouler du 12 au 16 février 2021 inclusivement. Cette mesure permet de répartir les électeurs sur une plage horaire élargie;
7. au choix du président d'élection, la possibilité de tenir le scrutin sur deux jours plutôt qu'un seul, soit celui de la date déjà fixée pour sa tenue et le jour qui le précède, par exemple les 20 et 21 février 2021;
8. la réduction de la durée obligatoire d'ouverture des bureaux de vote le jour du scrutin, soit de 10 h ou 11 h à 19 h ou 20 h, au choix du président d'élection. Cette mesure permet de répartir l'achalandage dans les bureaux de vote et tiendra compte du personnel électoral disponible.

Dans le cas où le président d'élection d'une municipalité aurait donné un avis d'élection pour une élection partielle dont le scrutin ou le vote par anticipation doit se tenir entre le 9 janvier et le 8 février 2021, la municipalité concernée doit impérativement en aviser sa direction régionale dès que possible.

L'ensemble des mesures applicables sont détaillées dans le Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale. Par ce protocole, le président d'élection est notamment invité à répartir les électeurs dans un nombre accru de bureaux de vote et sur une plage de votation élargie. Pour ce faire, plusieurs moyens sont dorénavant mis à sa disposition : il peut accroître le nombre des jours de vote par anticipation ou de jours de scrutin, fixer les heures de scrutin à l'intérieur de la plage horaire permise et inviter les électeurs à se présenter aux bureaux de vote en alternant les numéros des adresses. Toutefois, malgré une invitation à voter selon son adresse, tout électeur doit être accueilli au bureau de vote en tout temps.

Les mesures prévues par l'arrêté 2020-084 ont-elles une incidence sur les renseignements à inclure dans l'avis d'élection et l'avis de scrutin?

Comme l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020 accorde une certaine discrétion au président d'élection concernant le nombre de jours de vote par anticipation et de scrutin à tenir ainsi que les heures d'ouverture du bureau de vote le jour du scrutin, l'avis d'élection et l'avis de scrutin doivent être ajustés en conséquence.

L'avis d'élection devra donc inclure les mentions prévues par l'article 99 de la LERM, avec les adaptations suivantes :

- le(s) jour(s), au choix du président d'élection, et l'heure prévus pour l'ouverture et la fermeture de tout bureau de vote lors du vote par anticipation (p. ex. du 12 au 16 février 2021 de 12 h à 20 h);
- le(s) jour(s) et les heures prévus pour l'ouverture et la fermeture de tout bureau de vote lors du scrutin, un tel bureau pouvant ouvrir à 10 h ou 11 h et fermer à 19 h ou 20 h, au choix du président d'élection (p. ex. les 20 et 21 février 2021, de 10 h à 20 h).

L'avis de scrutin devra, quant à lui, inclure les mentions prévues à l'article 171 de la LERM, avec les adaptations suivantes :

- le(s) jour(s), au choix du président d'élection, et l'heure prévus pour l'ouverture et la fermeture de tout bureau de vote lors du vote par anticipation (p. ex. du 12 au 16 février 2021 de 12 h à 20 h);
- le(s) jour(s) et les heures prévus pour l'ouverture et la fermeture de tout bureau de vote lors du scrutin, un tel bureau pouvant ouvrir à 10 h ou 11 h et fermer à 19 h ou 20 h, au choix du président d'élection (p. ex. les 20 et 21 février 2021, de 10 h à 20 h).

Le Protocole sanitaire invite également le président d'élection à ajouter les mentions suivantes à l'avis de scrutin :

- l'obligation du port du couvre-visage;
- la possibilité pour l'électeur d'apporter un crayon pour marquer son bulletin de vote;
- le cas échéant, une invitation aux électeurs à voter certains jours établis selon le numéro de leur adresse (mesure 1.9 du Protocole).

En effet, rappelons que le Protocole sanitaire invite le président d'élection à prévoir des jours de vote en alternance selon les numéros d'adresse pairs ou impairs des électeurs et à inclure, dans l'avis de scrutin et la carte de rappel, une mention invitant l'électeur au respect de ces plages horaires de votation. Toutefois, malgré une invitation à voter selon son adresse, tout électeur doit être accueilli au bureau de vote en tout temps.

Consulter le Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale pour en savoir davantage sur les mesures applicables.

Qui joindre dans le cas où le conseil aurait perdu le quorum et ne pourrait donc plus siéger valablement?

Dans le cas où à la suite de plusieurs vacances au conseil, celui-ci ne pourrait plus siéger valablement parce qu'il ne détiendrait plus le quorum, la municipalité doit en aviser sa [direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#) et la [Commission municipale du Québec](#).

Le conseil peut-il siéger valablement jusqu'à ce que les vacances au conseil soient comblées?

La *LERM* prévoit que le conseil peut siéger valablement tant que le quorum est maintenu.

Dans le cas où il y aurait perte du quorum, la Commission municipale du Québec pourrait administrer provisoirement la municipalité.

Pourquoi avoir élaboré un protocole sanitaire?

La tenue des élections doit se faire dans le respect des consignes sanitaires. Pour faciliter l'organisation et le déroulement des élections dans un contexte de pandémie, l'ensemble des consignes sanitaires, des recommandations et des nouvelles mesures ont été réunies dans un seul document, soit le [Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale \(PDF 1,05 Mo\)](#). Le protocole sanitaire doit être appliqué par toute personne concernée, car il vise à assurer la protection du personnel électoral, des candidats et des électeurs.

Le protocole sanitaire établit les mesures applicables aux activités préparatoires de l'élection jusqu'à la tenue du scrutin. Il établit également les mesures recommandées par le Directeur général des élections (DGE) en matière de financement politique. Ce dernier veille notamment à l'application des chapitres XIII et XIV de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*. Pour plus de détails sur les mesures en matière de financement politique, veuillez consulter la page [Questions et réponses sur la tenue des élections dans le contexte de la pandémie de COVID-](#)

[19 au Québec](#) d'Élections Québec.

En sus de ce **protocole**, pendant la période de confinement du 9 janvier au 8 février 2021 :

- la restriction quant au nombre de personnes admises sur les lieux de vote est de **25 personnes en zone rouge**. Ce nombre n'inclut pas le personnel électoral;
- aucune restriction n'est applicable dans les files d'attente extérieures. Cependant, les règles de distanciation physique (2 mètres) sont applicables, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bureau de vote, y compris pour les files d'attente.

Comment le protocole sanitaire vient-il modifier la façon habituelle de tenir des élections?

Le protocole sanitaire comporte trois types de mesure :

1. Les consignes sanitaires obligatoires

- Il s'agit de l'intégration aux procédures électorales habituelles des consignes sanitaires obligatoires établies par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

2. Les recommandations

- Les recommandations permettent d'apporter une solution appropriée aux procédures électorales prévues par la *LERM* pour réduire les risques de propagation du virus. À titre d'exemple, la *LERM* permet, par différentes règles, de diminuer le nombre d'électeurs par section de vote. Dans ce cas, la *LERM* prévoit une discrétion pour le président d'élection, laquelle lui permettra d'établir la réponse qu'il estime adéquate afin d'éviter le regroupement d'un nombre élevé d'électeurs dans un même bureau de vote.
- Pour limiter les risques de propagation de la COVID-19, le président d'élection est invité à mettre en œuvre les recommandations du Protocole. En cas d'éclosion de la COVID-19, le MSSS pourrait mener une enquête visant à établir si les recommandations de ce protocole ont été appliquées.

3. Les mesures prévues par l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020

- L'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020 prévoit certaines règles spécialement applicables à la situation de pandémie actuelle ou encore afin d'adapter les règles prévues par la *LERM*. Les mesures prévues par l'arrêté 2020-084 concernent notamment :
 1. L'interdiction de tenir un bureau de vote itinérant et son remplacement par le vote par correspondance pour les électeurs domiciliés dans une résidence privée pour aînés, un centre hospitalier, un centre d'hébergement ou un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), un centre de réadaptation ou un centre d'accueil visé par la *LERM*;
 2. Afin de limiter la propagation de la COVID-19, le vote par correspondance est également offert aux personnes dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de la santé publique, soit :
 1. les personnes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours,
 2. les personnes ayant reçu un diagnostic de la COVID-19 et étant toujours considérées comme porteuses de la maladie,
 3. les personnes présentant des symptômes de la COVID-19,
 4. les personnes ayant été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de la COVID-19 depuis moins de 14 jours,
 5. les personnes en attente d'un résultat au test de la COVID-19;
 - Dans les municipalités et les arrondissements de 50 000 habitants ou plus, pour le poste de maire, l'établissement d'un plafond à 50 signatures d'appui pour la déclaration de candidature et la demande d'autorisation, le cas échéant.
 - La possibilité de tenir jusqu'à cinq jours de vote par anticipation, soit les neuvième, huitième et cinquième jours précédant le scrutin.
 - La possibilité de tenir un deuxième jour de scrutin, le jour précédant le jour du scrutin.

- L'ouverture des bureaux de scrutin à compter de 10 h ou 11 h et leur fermeture, à 19 h ou 20 h, au choix du président d'élection. Cette mesure permettra de répartir l'achalandage dans les bureaux de vote et tiendra compte du personnel électoral disponible. Toutefois, les heures d'ouverture du bureau de vote par anticipation sont maintenues conformément à la LERM, soit de 12 h à 20 h.
- L'autorisation à l'électeur d'apporter son propre crayon pour voter.

Quelles sont les principales mesures prévues par le protocole sanitaire concernant les activités préparatoires à l'élection?

Par l'application des consignes sanitaires prescrites par la Direction générale de la santé publique, le protocole sanitaire prévoit plusieurs mesures visant à assurer la protection du personnel électoral, tant lors de son embauche et de sa formation que dans le cadre de sa prestation de service (voir les mesures 1.1 à 1.3 du Protocole).

À ces fins, lorsque la règle de distanciation physique ne peut être respectée, le président d'élection doit prévoir l'installation de barrières physiques (cloisons transparentes de type Plexiglas), fournir des masques de procédure et une protection oculaire (lunette de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton) aux membres du personnel

électoral et respecter le [Guide des normes sanitaires en milieu de travail](#) de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). Le président d'élection doit également prévoir l'acquisition de gants pour le dépouillement des bulletins de vote. Il est à noter que les membres du personnel électoral ne peuvent porter un couvre-visage. Contrairement au masque de procédure, qui est approuvé pour un usage médical, le couvre-visage est un masque artisanal qui peut être fabriqué à la maison et n'est pas certifié par les instances gouvernementales avant son utilisation.

Le président d'élection doit s'assurer de respecter les normes sanitaires applicables lors de la désignation et de l'aménagement des bureaux de vote (voir la mesure 1.10 du protocole). Afin de limiter les rassemblements d'électeurs durant les pointes d'achalandage, le protocole recommande entre autres au président d'élection d'établir plusieurs bureaux de vote pour chaque section de vote, de limiter le regroupement des bureaux de vote dans un même local, de prévoir des locaux spacieux pour les bureaux de vote et de tenir le vote par anticipation et le scrutin sur plus d'un jour. Le président d'élection est également invité à convier les électeurs à se présenter au bureau de vote selon le numéro de leur adresse, en alternant les numéros pairs et impairs (voir les mesures 1.9, 1.12 et 1.15 du Protocole). De plus, les heures d'ouverture obligatoires du bureau de vote les jours de scrutin sont réduites afin de diminuer les besoins en personnel électoral et leurs heures de travail.

Le président d'élection doit également s'assurer de la manipulation sécuritaire des formulaires et des bulletins de vote, notamment en prévoyant le lavage des mains des membres du personnel et les mesures d'hygiène pour les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchées.

Le président d'élection doit procéder à l'achat de désinfectant pour les mains, lequel sera mis à la disposition des candidats, des représentants, des releveurs de liste et des électeurs. À cet égard, le président d'élection doit prévoir des stations de désinfection obligatoires pour les électeurs (voir la mesure 1.20 du Protocole).

De plus, l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020 prévoit que le vote par correspondance remplace tout bureau de vote itinérant. Cette modalité de vote est donc offerte aux électeurs domiciliés dans une résidence privée pour aînés, un centre hospitalier, un CHSLD, un centre de réadaptation ou un centre d'accueil visé par la LERM. Le vote par correspondance est également offert aux personnes dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de la santé publique (voir la section sur le vote par correspondance du présent document Questions et réponses).

Le président d'élection est invité à prévoir de nouvelles mentions sur l'avis public de scrutin et sur la carte de rappel concernant :

- l'obligation du couvre-visage;
- la possibilité pour l'électeur d'apporter un crayon pour marquer son bulletin de vote;

- le cas échéant, les électeurs pourront être invités à voter certains jours établis selon le numéro de leur adresse (mesure 1.9 du Protocole).

Enfin, le président d'élection est invité à permettre que le secrétaire du bureau de vote dresse la liste des électeurs ayant voté et limite par une entente écrite le nombre de personnes prenant place aux tables de votation (mesure 1.18 du Protocole).

Y a-t-il des adaptations à prévoir à la façon habituelle de se porter candidat et de faire campagne?

Plusieurs mesures du protocole sanitaire ont des incidences sur la manière de se porter candidat. Par exemple, afin de limiter les interactions non essentielles, le président d'élection est invité à laisser des formulaires de déclaration de candidature en libre-service à l'extérieur de son bureau à l'intention des personnes souhaitant se porter candidates. Il est également invité à offrir du soutien à distance pour répondre aux questions des personnes souhaitant poser leur candidature, par exemple par téléphone ou par visioconférence (voir la mesure 1.6 du Protocole).

Pour la collecte des signatures d'appui requises pour la déclaration de candidature, le président d'élection est invité à rappeler les consignes sanitaires applicables à cette collecte, notamment en remettant au candidat une liste à cocher visant à s'assurer du respect des consignes sanitaires lors de la collecte de signatures (voir la mesure 1.7 du Protocole pour établir les éléments de cette liste). De plus, du 9 janvier au 8 février 2021, la collecte de signatures devra se terminer avant la période de couvre-feu, soit avant 20 heures.

Afin de limiter les rassemblements au bureau du président d'élection ou de son adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le président d'élection est invité à prendre rendez-vous avec toute personne souhaitant produire sa déclaration de candidature pendant la période prévue à cette fin (p. ex., du 8 janvier 2021 au 22 janvier 2021 avant 20 heures pour une élection dont le scrutin est tenu le 21 février 2021). La production de la déclaration de candidature sur rendez-vous en assure le déroulement sécuritaire, en permettant l'application de strictes consignes sanitaires (voir la mesure 1.6 du Protocole pour la liste de ces consignes, p. ex., la mise à la disponibilité du candidat de désinfectant pour les mains, le port du masque de procédure et d'une protection oculaire par le président d'élection, la désinfection des surfaces fréquemment touchées et de tout équipement avant et après chacun des rendez-vous).

Notons que la *LERM* permet qu'une personne désignée produise la déclaration de candidature au nom du candidat. Dans un tel cas, le candidat aura rempli la déclaration de candidature, mais celle-ci sera produite (déposée) par un tiers désigné par le candidat. Cette façon de procéder est recommandée aux personnes âgées de 70 ans ou plus, aux personnes atteintes de maladies chroniques et à celles dont le système immunitaire est affaibli ainsi qu'à toute personne visée par une période d'isolement volontaire ou obligatoire (voir la mesure 1.8 du Protocole).

Finalement, le jour du scrutin ou du vote par anticipation, dans le cas où un candidat, son représentant ou un releveur de liste serait présent à la table de votation, celui-ci devrait se conformer aux mêmes consignes sanitaires que celles applicables aux membres du personnel électoral, notamment celles concernant le port du masque de procédure et d'une protection oculaire. De plus, le président d'élection est invité à limiter par entente écrite le nombre de personnes présentes aux tables de votation, ces personnes étant comptabilisées dans la capacité maximale du lieu de bureau de vote (voir la mesure 1.18 du Protocole).

Pour toute question relative au financement politique, veuillez consulter la page [Questions et réponses sur la tenue des élections dans le contexte de la pandémie de la maladie à coronavirus \(COVID-19\) au Québec](#) d'Élections Québec.

Est-ce que l'expérience de l'électeur le jour du vote sera modifiée par la COVID-19?

Le président d'élection doit faire respecter les normes sanitaires applicables dans les lieux publics fermés, par exemple la capacité d'accueil du lieu de vote et les règles de distanciation physique (voir mesure 1.10 du Protocole). Si la capacité d'accueil du lieu de vote est atteinte (selon les normes prescrites pour le palier d'alerte de COVID-19 applicable à la municipalité), l'électeur devra se placer en file à l'extérieur, en maintenant la distanciation physique de deux mètres.

À l'intérieur du bureau de vote, l'électeur devra se désinfecter les mains à certains endroits stratégiques indiqués, par exemple à l'entrée du local de votation, lorsqu'il retire son couvre-visage pour s'identifier et après avoir déposé son bulletin de vote dans l'urne (voir la mesure 1.19 du Protocole).

En outre, le président d'élection doit prendre tout moyen requis pour s'assurer du maintien des mesures d'hygiène dans les bureaux de vote, notamment en ce qui concerne les outils, les équipements et les surfaces fréquemment touchées (p. ex., le bureau derrière l'isoloir).

Les électeurs seront invités à prendre note des heures d'ouverture des bureaux de vote, celles-ci n'étant pas identiques selon les jours de vote par anticipation ou les jours de scrutin.

Comme dans les autres lieux publics fermés, le port du couvre-visage sera obligatoire sur les lieux de vote, sauf au moment où la personne doit établir son identité au bureau de vote ou à la table de vérification de l'identité de l'électeur où l'électeur se présente à visage découvert (voir la mesure 1.17 du Protocole).

Dans le cas où l'électeur ayant un handicap visuel utiliserait un gabarit pour voter, le président d'élection est invité à s'assurer de sa désinfection à chaque utilisation ou encore à fournir un gabarit à usage unique (voir la mesure 1.21 du Protocole).

De plus, afin de limiter la manipulation d'un même crayon par plusieurs électeurs et par les membres du personnel électoral, l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020 autorise l'électeur à apporter son propre crayon. Pour éviter que l'identité de l'électeur ne soit reconnue, le président d'élection est invité à recommander aux électeurs l'utilisation d'un stylo noir ou bleu ou bien d'un crayon de plomb. Des crayons supplémentaires seront aussi disponibles à la table de votation; ils devront être désinfectés avant d'être réutilisés.

Le président d'élection est invité à diffuser les résultats du recensement des votes de façon à respecter la capacité d'accueil du lieu où il se déroule (p. ex., visioconférence, publication rapide des résultats sur le site Internet de la municipalité, etc.) (Voir mesure 1.24 du Protocole.)

Le protocole sanitaire doit-il être appliqué lors de la tenue d'une élection dans toute municipalité?

Tant que le Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale est en vigueur, il doit être appliqué par toute personne visée, quelle que soit la taille de la municipalité.

Pour toute question relative à l'organisation et la tenue du scrutin, le président d'élection est invité à contacter le Service des scrutins municipaux d'Élections Québec aux numéros suivants : 581 628-8138 ou 1 888 478-5923. En ce qui concerne le financement politique, les personnes visées sont invitées à contacter un coordonnateur en financement politique, par courriel, à l'adresse financement-municipal@electionsquebec.qc.ca, ou aux numéros de téléphone suivants : de Québec, 418 528-0422; de l'extérieur, sans frais, au 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846). Pour des questions en lien avec l'autorisation, veuillez communiquer avec l'équipe du Registre des entités politiques autorisées du Québec (REPAQ) par courriel, à l'adresse repaq@electionsquebec.qc.ca, ou par téléphone, au 418 528-0422 ou, sans frais, au 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).

Qui sont les nouveaux électeurs admissibles au vote par correspondance en raison de la COVID-19?

Aux fins de réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue toute élection partielle, l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020 prévoit un élargissement de l'admissibilité au vote par correspondance.

L'arrêté 2020-084 prévoit que le vote par correspondance remplace tout bureau de vote itinérant (BVI) et qu'il est offert à tout électeur qui aurait été admissible au BVI, même s'il est capable de se déplacer. Ainsi, s'il en fait la demande, tout électeur domicilié dans une résidence privée pour aînés, un centre hospitalier, un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), un centre de réadaptation ou un centre d'accueil normalement admissible au BVI en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*(LERM) pourra voter par correspondance.

L'admissibilité au vote par correspondance est également élargie aux électeurs dont les autorités de la santé publique ordonnent ou recommandent l'isolement, c'est-à-dire tout électeur qui, pendant la période d'inscription au vote par correspondance :

- est de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
- a reçu un diagnostic de la COVID-19 et est toujours considéré comme porteur de la maladie;
- présente des symptômes de la COVID-19;
- a été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de la COVID-19 depuis moins de 14 jours;
- est en attente d'un résultat au test de la COVID-19.

Soulignons que la demande de vote par correspondance des électeurs visés par l'arrêté 2020-084 n'est valide qu'aux seules fins de l'élection pour laquelle elle est faite.

Le [Guide d'application du vote par correspondance dans le contexte de l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020](#) a été élaboré afin de présenter les modalités recommandées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la tenue du vote par correspondance en remplacement du BVI et pour les personnes dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de la santé publique.

La municipalité doit-elle adopter une résolution pour offrir le vote par correspondance aux électeurs habituellement admissibles au bureau de vote itinérant et aux électeurs à risque de propager la COVID-19?

Non. Contrairement au vote par correspondance régulier pour les électeurs non domiciliés, aucune résolution ne doit être adoptée pour offrir le vote par correspondance aux électeurs qui auraient été admissibles au BVI, même s'ils sont capables de se déplacer, et à ceux dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de la santé publique. Toutes les municipalités en élection sont tenues d'offrir un tel vote par correspondance en vertu de l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020.

Pourquoi avoir élargi le vote par correspondance uniquement à certaines catégories d'électeurs?

La reprise des élections doit se faire dans le respect des consignes sanitaires tout en assurant la protection des électeurs et du personnel électoral. L'élargissement du vote par correspondance à certaines catégories de personnes vise à :

- éviter le déplacement sur les lieux de vote des personnes considérées comme plus à risque de propager la COVID-19;
- éviter la circulation du personnel électoral dans les centres d'hébergement et les établissements de santé où se tient normalement un bureau de vote itinérant, ce qui vise à réduire les risques de propagation de la COVID-19, tout en garantissant le droit de vote des électeurs qui y sont domiciliés.

Les électeurs craignant de contracter la COVID-19 en se rendant voter peuvent-ils voter par correspondance?

Non, seuls les électeurs normalement admissibles au BVI, même s'ils sont capables de se déplacer, et ceux dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de la santé publique peuvent bénéficier de l'élargissement du vote par correspondance.

Pour assurer la protection des électeurs et du personnel électoral lors de la tenue des élections partielles, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et Élections Québec (ÉQ) ont collaboré avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour établir le [Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de toute élection municipale \(PDF 1,05 Mo\)](#). Les mesures de ce protocole visent à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue d'élections municipales (voir la section sur le protocole sanitaire du présent document Questions et réponses).

Les municipalités ayant adopté une résolution sur le vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés peuvent-elles appliquer la même procédure pour les électeurs visés par le protocole sanitaire (arrêté 2020-084)?

Les procédures électorales diffèrent en ce qui concerne :

- le vote par correspondance régulier s'adressant aux électeurs non domiciliés;
- celui tenu sous l'effet de l'arrêté 2020-084 pour les électeurs qui auraient été admissibles au BVI, même s'ils sont capables de se déplacer, et pour les électeurs dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de la santé publique.

Le vote par correspondance régulier s'exerce selon les modalités prévues au *Règlement sur le vote par correspondance*, lequel n'est pas adapté sous l'effet de l'arrêté 2020-084. Lorsque la municipalité a adopté une résolution introduisant le vote par correspondance pour les électeurs non domiciliés en vertu de l'article 659.4 de la *LERM*, celle-ci doit combiner la tenue de deux votes par correspondance : le vote usuel applicable aux électeurs non domiciliés et le vote par correspondance applicable sous l'effet de l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020.

Le vote par correspondance tenu sous l'effet de l'arrêté 2020-084 se déroule conformément aux adaptations prévues par l'arrêté 2020-084, lesquelles sont expliquées dans le [Guide d'application du vote par correspondance dans le](#)

[contexte de l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020](#). Il est à noter qu'en l'absence d'adaptation par arrêté, il faut considérer que les règles usuelles prévues au *Règlement sur le vote par correspondance* et à la *LERM* s'appliquent.

Dans le cas où un électeur non domicilié est visé par l'arrêté 2020-084, c'est-à-dire pour les propriétaires ou occupants uniques et les copropriétaires ou cooccupants désignés non domiciliés, et dont l'isolement est ordonné ou recommandé par les autorités de la santé publique (p. ex. le propriétaire d'une résidence secondaire de retour d'un voyage à l'étranger), les adaptations du vote par correspondance prévues par l'arrêté s'appliquent à celui-ci.

Où puis-je m'adresser pour toute question sur le vote par correspondance?

Pour toute question sur le vote par correspondance, l'électeur est invité à contacter le président d'élection de sa municipalité. Le président d'élection est, quant à lui, invité à consulter le [Guide d'application du vote par correspondance](#)

[dans le contexte de l'arrêté 2020-084 du 27 octobre 2020](#) ou à contacter le Service des scrutins municipaux d'Élections Québec aux numéros suivants : 581 628-8138 ou 1 888 478-5923.

[2021-02-01]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>

Mise à jour : Nouvelles

Masques avec fenêtres - « Compromettre le développement des enfants pour économiser, c'est cheap. » - Christine Labrie-

1^{er} février 2021, 14 h 26

Publié par : [Aile parlementaire de Québec solidaire](#)

QUÉBEC, le 1^{er} févr. 2021 /CNW Telbec/ - La députée de Québec solidaire responsable de l'Éducation et de la Famille presse le gouvernement caquiste de fournir d'urgence des masques à fenêtre transparente aux intervenantes et intervenants en milieu de garde et demande qu'un financement séparé soit accordé pour gérer l'approvisionnement de

ces masques. Elle dénonce le retard de la CAQ dans ce dossier, qui a des impacts directs sur le développement des enfants.

«Je savais que ça prendrait quelques semaines avant que la CAQ puisse respecter son engagement, parce que l'approvisionnement, c'est un de leurs maillons faibles depuis le début de la crise. Mais le problème ce n'est même pas l'approvisionnement, c'est que les fonds mis à la disposition des services de garde ne sont pas suffisants pour acheter des masques avec fenêtre sans devoir couper ailleurs », dénonce la députée solidaire.

Québec solidaire avait fait adopter une motion à l'Assemblée nationale cet automne, demandant au gouvernement de mettre à la disposition des services de garde du matériel de protection permettant à la fois de protéger le personnel et de prévenir les impacts du port prolongé du masque sur le développement des enfants. Bien que le ministre Lacombe s'était engagé à donner suite à cette motion, un cri d'alarme lancé par les travailleuses et travailleurs du milieu ce matin nous indique que cet enjeu est loin d'être réglé.

« Les spécialistes du développement de l'enfant nous disent que le port prolongé du masque peut avoir des impacts majeurs sur le développement des enfants. C'est vraiment *cheap* de la part de la CAQ d'essayer d'économiser sur le matériel, en négligeant les impacts à long terme. En bout de ligne, ce sont les enfants qui vont payer le gros prix », ajoute la députée de Sherbrooke.

Selon les experts, le fait de priver les bambins de l'expression faciale des éducatrices et éducateurs aura des effets désastreux et difficilement réversibles sur leur développement normal.

«Dans quelques années, quand les poupons d'aujourd'hui vont entrer à l'école, la CAQ ne formera peut-être plus le gouvernement, mais comme société, on va devoir soutenir ces enfants. Mieux vaut investir quelques millions aujourd'hui pour des masques qui réduisent les impacts sur le développement du langage et des habiletés sociales, que de devoir en investir des centaines dans 5 ans pour réparer les dégâts sur une génération d'enfants qui auront passé la majorité de leurs heures d'éveil avec des adultes masqués », conclut Christine Labrie

[2021-02-01]

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Communiqués

Inauguration du nouveau complexe d'hospitalisation rapide de Saint-Eustache Québec, le 30 janvier 2021

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et député de Deux-Montagnes, Benoit Charette, souligne, au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, l'ouverture du nouveau complexe d'hospitalisation rapide de Saint-Eustache.

Amorcé à la fin septembre 2020, ce projet vise à doter l'Hôpital de Saint-Eustache d'une construction temporaire à assemblage rapide pour ajouter des lits de soins, notamment en raison du contexte de la pandémie qui accentue les besoins.

Le complexe accueille ses premiers usagers dès le 31 janvier. Le bâtiment temporaire est relié à l'Hôpital de Saint-Eustache par une passerelle et comprend toutes les infrastructures nécessaires aux soins des clientèles. Le nouveau complexe d'hospitalisation comprend 62 alcôves (chambres) individuelles.

Les patients qui doivent subir une chirurgie et ou une chirurgie d'un jour seront transférés dans le complexe, ce qui permettra de libérer des espaces et d'ajouter des lits d'hospitalisation à l'Hôpital de Saint-Eustache, dans le but notamment d'accueillir plus aisément la clientèle présentant des symptômes de la COVID-19.

Il s'agit d'ailleurs d'un premier pas vers la modernisation de l'hôpital, un projet qui se concrétisera au cours des prochaines années. Rappelons que ce grand projet inclut la modernisation de l'urgence, la construction d'une nouvelle unité de soins de courte durée afin de pallier le manque actuel de lits et le réaménagement des unités de soins actuelles afin de réduire le nombre de chambres à plusieurs lits.

Citations :

« Réalisée en plein contexte d'urgence sanitaire, la construction de ce complexe nous donne l'occasion d'améliorer l'organisation des soins dès cet hiver. À court terme, il devenait nécessaire de mettre en place une solution rapide. Ce projet reflète notre volonté de nous inspirer des meilleures idées possibles pour bonifier le réseau de la santé et des services sociaux. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

« Je suis très fier de souligner les efforts qui ont été déployés, en très peu de temps, afin d'améliorer les soins et les services à l'Hôpital de Saint-Eustache. Le résultat de ce travail d'une grande ampleur permettra aux patients et aux équipes de soins de bénéficier d'installations d'une qualité hospitalière, dans un milieu sécuritaire et adapté. La communauté pourra ainsi bénéficier de la première structure de ce genre au Québec pour des besoins d'hospitalisation. »

Benoît Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et député de Deux-Montagnes, Benoit Charette

Faits saillants :

Le projet de construction a été réalisé en quatre mois seulement, au coût de près de 19 M\$.

Soulignons que les travaux de construction d'un projet similaire à Saint-Jérôme se poursuivent et que son ouverture se fera dans les prochaines semaines.

[2021-01-30]

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-2601/>

Agence de la santé publique du Canada (ASPC)

Mise à jour: Vaccins et traitement pour la COVID-19 – Déploiement du vaccin

Allocation prévue du vaccin de Moderna contre la COVID-19 aux provinces et territoires

Veillez noter que nous nous attendons à ce que les livraisons soient complétées au cours de la deuxième semaine de février.

Lieu de distribution	11-17 janv	1-7 fév
Allocations totales prévues	171 700	180 000

Lieu de distribution	11-17 janv	1-7 fév
Terre-Neuve-et-Labrador	2 400	2 500
Île-du-Prince-Édouard	1 200	700
Nouvelle-Écosse	3 700	4 000
Nouveau-Brunswick	2 700	3 200
Québec	34 000	38 200
Ontario	56 700	63 400
Manitoba	7 400	8 100
Saskatchewan	5 400	6 000
Alberta	17 100	18 800
Colombie-Britannique	20 700	22 500
Yukon	7 200	4 500
Territoires du Nord-Ouest	7 200	4 700
Nunavut	6 000	3 400

[2021-01-29]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Public Health Ontario

Mise à jour: Coronavirus Disease 2019 (COVID-19)

GUIDANCE AND BEST PRACTICE

IPAC Recommendations for Use of Personal Protective Equipment for Care of Individuals with Suspect or Confirmed COVID-19

Mitigate transmission through risk assessments and the application of the hierarchy of hazard controls. Detailed PPE use and procedures for various spaces in healthcare settings is provided.

1.3 MB

Updated 28 Jan 2021

ENVIRONMENTAL SCAN

Re-opening Retail Settings During Periods of High COVID-19 Community Transmission

Evidence on the effectiveness of specific public health measures within retail settings during the COVID-19 pandemic.

790 KB

Published 29 Jan 2021

SYNTHESIS

COVID-19 UK Variant VoC-202012/01- What We Know So Far

An overview of what is currently known about the new UK variant of the COVID-19 virus, known as VOC-202012/01.

1.3 MB

Updated 31 Jan 2021

Source : <https://www.publichealthontario.ca/en/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus>

Statistique Canada

COVID-19: A data perspective

Changes to health, access to health services, and the ability to meet financial obligations among Indigenous people with long-term conditions or disabilities since the start of the COVID-19 pandemic

This paper uses crowdsourced data to provide an overview of the impacts of the COVID-19 pandemic on the health, service access, and ability to meet basic needs of Indigenous participants with disabilities or long-term conditions. Changes in overall health and mental health are examined by disability type, age group and sex. The most commonly reported service disruptions since the start of the pandemic are also presented.

[2021-02-01]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00006-eng.htm>

BC Centre for Disease Control (BCCDC)

- New: [Maternal and Newborn Acute Care Discharge Planning and Continued Care in Community Settings during the COVID-19 Pandemic](#)
- Updated: [HealthLinkBC File #124: COVID-19 mRNA Vaccines](#)
- New: [BC Cancer Guidance on COVID- 19 Vaccines in Patients with Cancer](#)

[2021-01-29]

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Autres pays

GOV.UK: Coronavirus (COVID-19) Guidance

Sampling, testing and diagnostics

Guidance

COVID-19: rapid point of care (near-person) testing for service providers

Guidance for service providers on the use and management of COVID-19 rapid point of care (near-person) tests and actions to take

Details

This guidance describes the main types of coronavirus (COVID-19) tests currently available for use in point of care (near-person) settings.

[2021-02-01]

Source : <https://www.gov.uk/government/collections/coronavirus-covid-19-list-of-guidance>

Haute Autorité de santé (HAS)

Soins dentaires

- [Mesures et précautions essentielles lors des soins bucco-dentaires en cabinet de ville](#) (mis en ligne le 18/05/2020 – mis à jour au 01/02/2021)

RÉPONSES RAPIDES DANS LE CADRE DU COVID 19

Vaccination

- [Covid-19 – Se vacciner ? Décider avec son médecin](#) (mis en ligne le 29/01/2021)

[2021-02-01]

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19

European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC)

Overview of the implementation of COVID-19 vaccination strategies and vaccine deployment plans in the EU/EEA

Technical report

1 Feb 2021

This technical report provides an updated overview of the progress of national COVID-19 vaccination strategies including vaccine deployment plans and their rollout in the EU/EEA. It also provides new insights into some of the critical aspects and challenges of the implementation.

Executive summary

On 19 January 2021 the European Commission set out actions to step up the response against the COVID-19 pandemic and accelerate the rollout of vaccination campaigns across the EU, with the aim to vaccinate a minimum of 70% of the adult population by the summer of 2021.

This report provides an updated overview of national COVID-19 vaccination rollout across the EU/EEA, including new insights into some of the critical aspects and challenges Member States are experiencing with the implementation of national deployment plans in the EU/EEA.

Vaccine deployment plans and rollout of vaccination

- All EU/EEA countries have developed strategies or plans for the deployment of the COVID-19 vaccine at the national level, which address, among other elements, the selection of priority groups by phase of implementation, as well as key elements of the logistics of implementation.
- All EU/EEA countries have initiated their national COVID-19 vaccination campaigns and 26 reporting countries confirmed that the administration of the COVID-19 vaccination is not mandatory.
- In most countries, the vaccination campaigns started between the 26 and 31 December 2020, shortly after the first lots of vaccines (Pfizer/BioNTech, Comirnaty) were delivered to all EU/EEA countries by the manufacturer. In addition to Comirnaty, by the 28 January, at least 22 countries reported having started administering the COVID-19 Vaccine Moderna. Additional brands will be introduced as soon as authorised for use.
- Following the update of EMA's product information on 8 January 2021 for Comirnaty with the additional specification that each vial contains up to six doses of the vaccine if low dead-volume syringes and/or needles are used, 22 countries responded that they intend to extract a sixth dose from the five-dose vial to increase the availability of doses. This decision is still under review in one country.
- Considering the option of delaying the administration of the second dose to ensure the highest possible coverage of the first dose with the initial limited vaccine supply, and considering the vaccination course included in current EMA product information for Comirnaty (two doses 21 days apart) and COVID-19 vaccine Moderna (two doses 28 days apart), and WHO's recommendation based on currently available clinical trial data that the interval between vaccine doses may be extended up to 42 days (six weeks), most countries replied that for the time being they will not extend the timing between the first and second dose (14 countries), or that the decision is still pending (six countries). Two countries have extended the 21-day dose interval for Comirnaty (one of them to 28 days and the other to up to 42 days); one other country is also planning to extend the timing between the first and second dose.
- As of 29 January 2021, 23 EU/EEA countries reported complete or partial data on the rollout of their national COVID-19 vaccination campaign to The European Surveillance System (TESSy) (vaccine doses distributed to EU/EEA countries and administered to individuals, including by age and other prioritised groups). Regarding the proportion of the total number of doses distributed to EU/EEA countries that have been administered, as of 29 January 2021, the value ranges between 21.5% and 100%. The estimate of the national vaccine uptake for the first dose among adults (18+), as of 29 January 2021, varies between 0.9% and 3.8%. Data should be interpreted with caution at this stage and all possible factors affecting vaccine deployment in each country should be considered, as well as data completeness and quality. Overall data reporting and completeness need to be improved to provide estimates by age groups and in the 80+ population for all countries. ECDC is working with countries to achieve this.

Priority groups

- Vaccinations are being rolled out through various phases. All 30 EU/EEA countries have started vaccinating the priority groups included in their first phase, which were selected based on their higher risk of developing severe disease, as well as to protect healthcare and other front-line workers. Some countries have already progressed to groups included in subsequent phases.
- Countries primarily prioritised elderly people (with various lower age cut-off across countries), residents and personnel in long-term care facilities, healthcare workers, social care personnel and those persons with certain comorbidities. Some countries also prioritise workers of essential public services other than those in health such as police, firefighters and educational institutions workers.
- Considering the limited vaccine supply in the first phase, adjustments are made to the priority groups as countries roll out their campaigns. For example, some countries (Austria, Czechia, Croatia, France, Malta, the Netherlands, Portugal, Romania, Slovakia) further adapted the prioritised groups to be vaccinated including healthcare workers in different settings, educational workers and both residents and emergency services affected by the earthquake in Croatia.
- A few other countries (Latvia, Luxembourg, Norway and Spain) are currently discussing adjustments of priority groups.

Vaccine delivery options, workforce capacity and supply chain management

- EU/EEA countries are currently using a variety of settings for administering vaccinations. Most countries will continue to utilise existing vaccination structures and some plan to scale up, once more vaccine doses become available, such as increasing or introducing mass vaccination centres.
- Most countries now have adequate storage, cooled transport and cold chain available for the deployment of vaccines, and 20 out of the 23 responding countries said that health authorities and civil authorities are coordinating the deployment of the vaccines.
- Supply chain management will likely need to be adapted based on the delivery settings and types of vaccines used. In addition, as the rollout continues, an increase in vaccination sites will likely be needed as well as an increase in the workforce to provide vaccinations.

Systems to monitor vaccination administration and coverage

- As of 28 January 2021, electronic immunisation registries for the monitoring of individual and population-level vaccine uptake are available at the national or subnational level in 21 countries.
- Five countries have an ad hoc electronic system, four countries are using specific electronic immunisation cards and one country is manually recording the vaccinations. Documentation regarding which vaccine product has been administered and when is key to the success of vaccination programmes. Such documentation is also important for monitoring any safety signals, such as an adverse event following immunisation (AEFI) that may arise for any of the vaccine products, and for producing reliable estimates of vaccine effectiveness. Information in these registries could serve as the basis for immunisation cards.

Current and future challenges with the rollout of vaccination campaigns

- Challenges countries are facing with the rollout of the vaccines include, among others: shortage of equipment, in particular a lack of low dead space syringes and needles; communication challenges and the spread of disinformation; challenges with monitoring systems such as consolidating quality of registry data, logistical challenges and limited vaccine supply.
- Challenges countries expect to face in the future include, discrepancy between advised and actual vaccination prioritisation due to logistical and practical deployment needs; limited vaccine supply; reaching homogenous vaccination coverages in different regions; and public trust in the vaccination campaign, communication, misleading information and vaccine acceptance.
- Some countries shared some lessons learned so far in the vaccination rollout such as the need for extensive coordination between national and local authorities and the multidisciplinary participation required in the planning and the implementation of the vaccination strategy.

Communicating effectively about prioritisation of population groups and the rationale behind the choices, vaccine characteristics in terms of safety and efficacy, and any adaptations that are made to vaccination strategies during the rollout is vital for maintaining trust in the vaccination campaigns.

Download

[Overview of the implementation of COVID 19 vaccination strategies and vaccine deployment plans in the EU/EEA](#) - EN - [PDF-640.81 KB]

[2021-02-01]

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/overview-implementation-covid-19-vaccination-strategies-and-vaccine-deployment>

Integrated COVID-19 response in the vaccination era

Technical report

1 Feb 2021

The purpose of this document is to provide an initial illustration of how the COVID-19 response could unfold in the vaccination era, given the emergence and replacement of the predominant strain with a novel, more transmissible variant.

Executive summary

- Due to the emergence of more transmissible variants of SARS-CoV-2, it will be necessary to strengthen and maintain response measures in the coming months to avoid further rises in mortality, even in the context of a rapid, prioritised vaccination programme.
- Delays in vaccine procurement, distribution and administration would mean that non-pharmaceutical measures must be held in place for longer.
- In time, targeted and robust vaccination programmes will enable the lightening of non-pharmaceutical interventions.

Download

[Integrated COVID-19 response in the vaccination era](#) - EN - [PDF-623.45 KB]

[2021-02-01]

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/integrated-covid-19-response-vaccination-era>

Centers for Disease Control and prevention (CDC)

What's New?

- [EARLY RELEASE: Early COVID-19 First-Dose Vaccination Coverage Among Residents and Staff Members of Skilled Nursing Facilities Participating in the Pharmacy Partnership for Long-Term Care Program - United States, December 2020-January 2021](#) MONDAY, FEBRUARY 01, 2021
- [EARLY RELEASE: Demographic Characteristics of Persons Vaccinated During the First Month of the COVID-19 Vaccination Program - United States, December 14, 2020-January 14, 2021](#) MONDAY, FEBRUARY 01, 2021
- [COVID-19 Graphics and Buttons](#) MONDAY, FEBRUARY 01, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) SUNDAY, JANUARY 31, 2021
- [What Paratransit Operators Need to Know about COVID-19](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021
- [What Transit Station Workers Need to Know about COVID-19](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021
- [What Bus Transit Operators Need to Know about COVID-19](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021

- [What Rail Transit Operators Need to Know about COVID-19](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021
- [Personal and Social Activities](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021
- [Protect Yourself When Using Transportation](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021
- [How to Select, Wear, and Clean Your Mask](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021
- [How to Wear Masks](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021
- [What Rideshare, Taxi, Limo, and other Passenger Drivers-for-Hire Need to Know about COVID-19](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021
- [Staffing Resources](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021
- [How to Protect Yourself & Others](#) SATURDAY, JANUARY 30, 2021
- [COVID-19 Vaccination for Communities](#) FRIDAY, JANUARY 29, 2021
- [COVID-19 Science Update released: January 29, 2021 Edition 74](#) FRIDAY, JANUARY 29, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#) FRIDAY, JANUARY 29, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started](#) FRIDAY, JANUARY 29, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#) FRIDAY, JANUARY 29, 2021
- [Wear Face Masks on Public Transportation Conveyances and at Transportation Hubs](#) FRIDAY, JANUARY 29, 2021
- [Federal Register Notice: Temporary Halt in Residential Evictions to Prevent the Further Spread of COVID-19](#) FRIDAY, JANUARY 29, 2021
- [How CDC Determines the Level of a Country's COVID-19 Travel Health Notice](#) FRIDAY, JANUARY 29, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#) FRIDAY, JANUARY 29, 2021
- [COVID-19 Travel Recommendations by Country](#) FRIDAY, JANUARY 29, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Mise à jour:

Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel

Published 06.03.2020 Updated 01.02.2021

Description of what is meant by quarantine and home isolation, and advice on these measures.

Follow-up of close contacts, isolation and quarantine are measures to prevent transmission of the virus that causes COVID-19. Isolation and quarantine should be carried out in the most appropriate place, preferably at home. When the measures are introduced elsewhere than at home, the same principles apply.

[...]

Justification for shortening quarantine by a negative PCR test taken after 7 days

Several studies have shown that we can expect a detectable virus several days before the onset of symptoms using a PCR test (1, 2). New knowledge shows that the serial interval for SARS-CoV-2 (time from index case showing symptoms to infected close contact showing symptoms) is shorter than previously calculated, especially when the index case is quickly isolated, as in the Norwegian context, that it can be 2-3 days instead of 5-6 days as previously thought (3-5). Based on this, NIPH's calculations and several modelling studies have shown an equal or better effect of shorter quarantines combined with testing on day 7 instead of just quarantine for 10 days (6-8).

Tests at the end of the quarantine period will also detect those with asymptomatic infections as well as those with such mild / atypical symptoms that they consider themselves healthy and do not self-isolate and test themselves according to current recommendations. By identifying people with asymptomatic infection in quarantine and then initiating the quarantine of exposed household members, it will also be possible to reduce the risk of further spread into society.

Compliance with quarantine is probably correlated with duration, so a shorter quarantine period with a test opportunity will probably increase compliance. This has been the experience reported from Iceland, which has switched to a test-based quarantine strategy.

Similar recommendations to shorten quarantine by testing are also now seen in several countries and from the ECDC, the European Commission and the CDC (9, 10).

The English virus variant

Public Health England announced on 14 December 2020 that a new variant of SARS-CoV-2 (called VOC 202012/01 and B.1.1.7.) outperformed the other variants there in a relatively short time. Based on epidemiological data, it is assumed that this is the reason for the rapid surge in cases that started in the regions of the South East and East of England as well as in London.

There are several hypotheses to explain a possible increased transmission rate for this variant (for example that there are higher virus levels in those infected or that a lower dose of infection is sufficient) but without any conclusions drawn on these (11-14). There is no data basis that gives reason to suspect that the new variant has a longer incubation time. So far, there is no indication that the new variant has a different mode of transmission than the others (15). However, increased transmission risk requires vigilance and stricter compliance with the already implemented and recommended infection control routines and measures.

The NIPH has advised that close contacts in outbreaks with a known epidemiological connection to the English virus variant are tested both at the beginning and end of the quarantine period.

It has also been discussed whether one should postpone the last test (and extend the quarantine period) from day 7 to day 10. However, this will lead to about 50 % of infected close contacts spending an extra 3 days before testing positive. This could increase the risk of transmission and delay further transmission and contact tracing. Increased quarantine time may also reduce compliance. It is therefore possible that postponing the last testing day will entail an even higher, rather than lower, risk of infection, notwithstanding that a long incubation period may allow detection of a few extra people (1-2%).

NIPH has therefore concluded that it does not recommend postponing the last test or extending the quarantine period for close contacts in outbreaks where the new English variant has been proven.

Quarantine

[Regulations relating to infection control measures etc. in connection with the coronavirus outbreak \(COVID-19 Regulations\)](#) impose quarantine for everyone who has been in close contact with a person who has tested positive for SARS-CoV-2. The contact must have taken place during the contagious period, i.e. within 48 hours before they first displayed symptoms.

The regulations also require quarantine upon arrival in Norway as a general rule.

It is recommended that household members of people who are already in quarantine because of COVID-19 symptoms ("probable COVID-19") should be in quarantine while waiting for the test results. If the probable case receives a negative test result, the quarantine for household members ends. If there is a positive test result, the person tested shall be isolated and contact tracing begins. All close contacts are quarantined.

When handling outbreaks where a new variant from the United Kingdom has been detected (UK B.1.1.7 (VOC2020 / 01) or with an epidemiological connection to such an outbreak, there are separate recommendations for household members of close contacts. See [Smittesporing i ulike situasjoner](#) for more details.

Quarantine measures

More information about what quarantine entails, including advice about what is an appropriate place for quarantine:

- [Social distance, quarantine and isolation](#)

In each case it should be considered whether closer follow-up by the healthcare service is necessary during the quarantine period.

Healthcare professionals who need to enter the home or treat people in home quarantine should follow the recommended infection control measures including the use of personal protective equipment.

Duration

The quarantine for close contacts lasts 10 days after the last exposure. The time is calculated from the time you were last exposed, to the same time 10 days later.

When living with one or more people who are isolated, it can be difficult to keep a physical distance. Most transmission occurs in the days around symptom onset, so it is not necessary to wait until the last person in the household comes out of isolation before starting to count 10 quarantine days. Contact can be estimated as day 5 (with the last patient in the household), as the last exposure, and count 10 days from there (see flow chart; Example 1, person C). If you can live sufficiently separated in the household, count 10 days from the date you were separated (see flow chart; Example household 1, person D).

If the person who tested positive did not have symptoms (asymptomatic), count 10 days from the testing date (see flow chart; Example household 3, persons A and B).

Flow chart

.The figure shows examples of the duration of home isolation and quarantine in households. (Click on the figure to enlarge it) .

Exemption from duty of quarantine

People who have had COVID-19, documented by an approved laboratory method, during the last 6 months, are exempt from quarantine after close contact. From Sunday 31 January 00.00 a.m. there are no longer exceptions from the entry quarantine for people who have had COVID-19.

Having had COVID-19 disease is documented by a certificate presenting the test result and method used, with personal identifiable information and test date. Currently, only RT-PCR and rapid antigen tests for SARS-CoV-2 are recommended laboratory methods. Recovery from "probable COVID-19", confirmed presence of antibodies or vaccination do not give exemption from quarantine.

For exemption from entry quarantine, only Norwegian certificates for documented COVID-19 are approved. This requirement came into effect Sunday 31 January, 00.00 a.m.

- [Press release 30 January 2021 \(government.no\)](#)

There is no quarantine duty for people who arrive in Norway from regions/countries with sufficiently low transmission ("yellow countries"). For an overview of which areas/ countries this applies to see:

[...]

[2021-02-01]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/follow-up-close-contacts/?term=&h=1>

Transport of patients/users during COVID-19

Published 03.04.2020 Updated 01.02.2021

Here you will find advice and information about transporting **patients/users** with suspected or confirmed COVID-19 disease.

This article describes the basic measures that are recommended to reduce the risk of transmission, as well as enhanced measures that are relevant in the event of an increased risk of transmission. The purpose is to protect **patients/users** and employees against infection, and to limit the spread of infection. The recommendations given in the [Guide to infection control for public transport](#) (The Norwegian Directorate of Health) also apply to the transport of **patients/users**.

The article describes:

- Transport of **patients/users without** suspected or confirmed COVID-19
 - Ordinary patient transport
 - Reinforced measures
- Transport of **patients/users with** suspected or confirmed COVID-19
 - Measures

Municipalities can introduce stricter measures locally

The local or national infection control authorities decide at what level the various measures are to be applied.

Municipalities can introduce stricter measures locally based on the infection situation.

[...]

The probability of transmission increases with the time spent together. For longer transport stages (for example more than one hour), the need for enhanced infection control measures should be considered, for example, that both the patient and the driver use a face mask.

- Depending on the type of means of transport/car, a distance of 1 metre must be arranged between patient/user and driver during transport. Preferably use a means of transport that maintains a distance between driver and patient/user and any fellow passengers.

- For passenger cars/taxis: **The patient/user/companion** should sit in the back seat. The distance between the driver and passengers in the back seat is considered sufficient as they do not sit face to face.

Enhanced infection control measures:

- **Patients/users/companions and the driver should wear face masks during the journey.**
- **Passenger cars/taxis: In order to maintain distance, the patient/user/companion should not sit in the front seat.**
- Review cleaning routines and assess the need for increased cleaning.

Transport of **patients/users** with suspected or confirmed COVID-19

A **patient/user** with confirmed COVID-19 should be transported alone, except for necessary companions. In situations where the infection status is unclear, infection control measures should be equivalent to if the patient / user has confirmed **COVID-19**.

If possible, transport should be postponed. If transport cannot be postponed, transport and necessary precautions should be clarified in advance and in consultation with the health and care service (hospital / municipal health services / private health **provider**). Alternative transport in the form of an ambulance can be considered.

Healthcare workers who work in contact with patients with confirmed coronavirus infection are recommended to turn off the Smittestopp app during work hours.

General infection control measures:

- **If possible, a distance of 2 metres between driver and patient/user is recommended.**
- **The driver, patient/user and companion must wear a medical face mask during the entire transport.**
- **The driver should also wear eye protection (visor or goggles), coat and gloves.**
- **Ensure that the driver and patient/user can perform hand hygiene before and after transport. Hand hygiene can be performed with hand disinfectants. The use of gloves does not replace the need to perform hand hygiene. Therefore, routine use of disposable gloves is not recommended. Hand hygiene is performed immediately after removing gloves.**

Always prepare the following equipment before transport:

- hand disinfectant gel and disinfectant wipes
- gloves
- face masks
- eye protection (visor or glasses)
- paper towels
- rubbish bags

Assessing vehicles:

- **Where possible, do not use ordinary cars (5-7 seats). This is based on an assessment that the distance between the driver and patient/user will be too small to prevent transmission.**
- **Use a bus, minibus or other vehicle where the distance between driver and patient/user is more than 2 metres. As a general rule, no more than one patient/user should be transported at a time, in addition to a companion (if required).**
- **Keep a distance of 2 metres between the driver and patients/users when entering and leaving the vehicle where possible.**
- During transport, set the vehicle's ventilation / air conditioning system so that the air does not circulate inside the car, ventilation with open windows is also possible.

Transport

- **Patients/users** and **companions** should put on a face mask before entering the vehicle. Face masks can be removed after the **patient/user** and companion leave the vehicle.
- The driver should open and close the vehicle doors so that the **patient/user** can avoid touching contact surfaces as much as possible when entering and leaving the vehicle, and during the journey.

Vehicle cleaning

Cleaning includes areas that **patients/users** have been in direct contact with and surfaces near to where the **patients/user** were sitting (approximately 1 metre).

- [Cleaning and disinfection for COVID-19 in sectors outside the healthcare service](#)

If bodily fluids such as saliva, urine, or vomit are spilt in the vehicle follow this advice:

- For all contact with spills the person performing the cleaning should consider using protective gear (face mask, eye protection and gloves).
- Wipe up spills using paper towels that are disposed of immediately.
- Dispose of rubbish with general household waste.
- **Wipe the area with a clean, damp cloth or disposable disinfectant wipes.**
- Perform hand hygiene after taking off gloves.

Clothing, luggage, walking frames and other belongings are assumed to cause little contamination in a vehicle. It is therefore not necessary to clean the luggage compartments, but perform hand hygiene after handling these items.

[2021-02-01]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-to-health-personnel/transport-by-patient-transport-servicetaxi/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

03 FÉVRIER 2021

[Pour la période du 1^{er} février au 3 février 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 3 FÉVRIER 2021 À 12 H 45 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	14
Ministère de la famille	14
CNESST	15
Gouvernement du Canada	15
Public health Ontario	15
Stats Canada	16
AUTRES PAYS : GOV.UK, HAS, ECDPC, CDC, NIPH	17

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**3 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19

Des assouplissements seront apportés aux mesures en vigueur dans l'ensemble des régions à compter du 8 février 2021. Les régions suivantes passeront au niveau d'alerte (zone orange) : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue et Saguenay-Lac-Saint-Jean. De nouvelles mesures s'appliqueront pour les régions qui demeurent en alerte maximale (zone rouge). Pour connaître les détails des mesures qui seront en vigueur à compter du 8 février, visitez la page Assouplissements des mesures de confinement. [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/confinement-du-quebec-covid-19/>

Nouvelle page : Assouplissement des mesures du confinement (COVID-19)

De nouvelles mesures sanitaires seront en vigueur à **partir du 8 février 2021**.

Les régions suivantes resteront au niveau **Palier 4 - alerte maximale (zone rouge)** à partir du 8 février 2021 :

- Montréal
- Laval
- Laurentides
- Lanaudière
- Montérégie
- Capitale-Nationale
- Chaudière-Appalaches
- Mauricie-et-Centre-du-Québec
- Estrie
- Outaouais

Les régions suivantes se retrouveront au niveau **Palier 3 – alerte (zone orange)** à partir du 8 février 2021 :

- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Bas-Saint-Laurent
- Côte-Nord
- Abitibi-Témiscamingue
- Nord-du-Québec [Lire le contenu de la note numéro1](#)
- Saguenay – Lac-Saint-Jean

Les modalités de réouverture et le détail des mesures sanitaires spécifiques à chaque secteur seront mis à jour et publiés d'ici le 8 février sur le site Internet de la [Commission des normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité au Travail \(CNESST\)](#).

Pour connaître le détail des mesures qui continuent de s'appliquer **jusqu'au 7 février 2021** inclusivement, visitez la page [Confinement du Québec](#).

(voir tableau sur le site web) [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/assouplissements-mesures-confinement-covid-19/>

Mise à jour : CIUSSS de l'Estrie

Le CIUSSS de l'Estrie - CHUS tient à préciser à la population quelles mesures seront ajustées dès le 8 février en zone rouge.

Alors que le retour du système des paliers d'alerte a été annoncé par le gouvernement, voici les mesures qui seront ajustées pour l'Estrie, dès le 8 février.

Au cours des dernières semaines, la région de l'Estrie a connu une baisse appréciable des nouveaux cas quotidiens, témoignant de l'efficacité des mesures sanitaires en place et surtout des efforts de l'ensemble de la population. Toutefois, le nombre d'hospitalisations et de décès reste élevé, d'où l'importance de continuer à protéger les personnes plus vulnérables et le réseau de la santé et des services sociaux.

AJUSTEMENTS APPORTÉS

Parmi les ajustements apportés en zone rouge, mentionnons :

- la réouverture des commerces non prioritaires, incluant ceux de soins personnels et esthétiques;
- la réouverture des musées et des bibliothèques;
- la reprise des activités extérieures rassemblant un maximum de quatre personnes (incluant les cours), en respectant la distanciation de 2 mètres.

CONSIGNES MAINTENUES

Notons que le couvre-feu entre 20 h et 5 h, l'interdiction de rassemblements dans les domiciles privés et sur les terrains privés et le télétravail obligatoires sont maintenus.

Le respect des consignes sanitaires demeure essentiel. [2021-02-03]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/ajustements-apportes-en-zone-rouge/>

Mise à jour : CIUSSS de MCQ

Un partenariat avec la Ville mène à l'implantation d'une clinique de vaccination à Shawinigan

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) et la Ville de Shawinigan sont fiers d'annoncer la mise en place d'une clinique de vaccination à Shawinigan.

La clinique sera située à l'aréna Gilles-Bourassa au 1607, 117e Rue, Shawinigan. Une équipe de la Ville de Shawinigan et les équipes du CIUSSS MCQ s'affairent actuellement à mettre tout en place pour être fin prêt pour la semaine du 7 février 2021. La vaccination des travailleurs de la santé pourra alors commencer selon l'arrivée des doses du vaccin.

Rappelons que pour cette première phase, ce sont les travailleurs de la santé en contact avec les usagers les plus vulnérables qui seront vaccinés. La vaccination des groupes dans la population se fera dans une seconde phase. Nous invitons la population à faire preuve de patience. Les groupes de personnes à vacciner s'ajusteront et s'élargiront au fur et à mesure des quantités et des types de vaccins reçus. Toutes les informations relatives à la vaccination seront alors communiquées (lieux, prises de rendez-vous, personnes ciblées, etc.).

Un endroit facilement accessible

Du côté de la Ville de Shawinigan, le maire, M. Michel Angers, se réjouit que les citoyens puissent éventuellement se faire vacciner dans leur municipalité. « L'aréna Gilles-Bourassa offre plusieurs avantages et nous sommes heureux de le mettre à la disposition du CIUSSS MCQ pour assurer la vaccination de notre population. C'était très important pour nous d'avoir un site à Shawinigan. Il faut s'assurer de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour rejoindre le maximum de personnes et ainsi contribuer à l'effort collectif de freiner la propagation du virus. Je remercie d'ailleurs les citoyens de Shawinigan pour leur grande discipline jusqu'à maintenant. Ce n'est pas le temps de baisser la garde, mais la campagne de vaccination à venir donne de l'espoir. On souhaite tous un retour à la vie normale », précise le maire, M. Michel Angers.

Notons que le début de la vaccination ne signifiera pas la fin des mesures sanitaires. Plusieurs mois seront nécessaires pour protéger une part suffisamment importante de la population avec le vaccin. La distanciation physique de deux mètres, le port du masque ou du couvre-visage et le lavage des mains sont des habitudes à conserver jusqu'à nouvel ordre. [2021-02-03]

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1395/un-partenariat-avec-la-ville-mene-a-l-implantation-d-une-clinique-de-vaccination/>

Mise à jour : Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19)

Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM)

Afin de soutenir les entreprises devant cesser en totalité ou en partie leurs activités, un volet a été créé et ajouté au PAUPME. Le volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) prend la forme d'un pardon de prêt (aide financière non remboursable) selon les critères suivants :

- il s'applique aux prêts accordés dans le cadre du PAUPME à compter du 1er octobre 2020;

Le pardon de prêt pourra atteindre 100 % des frais fixes admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 15 000 \$ par mois de fermeture. Il ne pourra excéder 80 % du montant du prêt octroyé dans le cadre du PAUPME.

Pour être admissibles, les établissements doivent :

- être visés par un ordre de fermeture afin de protéger la santé de la population dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;
- avoir cessé, conformément à un décret ou à un arrêté ministériel, leurs activités, en tout ou en partie, pour une période :
- d'au moins dix jours durant un même mois, au cours d'octobre, de novembre et de décembre 2020 ainsi que de janvier 2021,
- d'au moins sept jours durant un même mois, au cours de février et de mars 2021.

Bonification pour la reprise des activités

Dans le but de faciliter un retour à la normale, les entreprises admissibles à l'AERAM pourront obtenir un soutien additionnel dans le cadre du PAUPME. Une entreprise pourrait se prévaloir d'une nouvelle aide financière additionnelle d'un montant maximal de 50 000 \$ afin de couvrir ses besoins en liquidités, pour une aide totale atteignant 150 000 \$.

Ce soutien additionnel représente l'équivalent d'un ou de deux mois de contributions non remboursables supplémentaires, qui s'ajoutent à celles des mois précédents et qui pourront être réclamées lors de la réouverture de l'entreprise visée.

Pour les entreprises fermées pendant 90 jours ou moins

Le montant maximal additionnel qui pourra être versé s'élève à 15 000 \$ par établissement. Ce soutien supplémentaire devra couvrir des frais fixes déboursés le mois suivant la réouverture de l'entreprise visée.

Pour les entreprises fermées pour une période de plus de 90 jours

Le montant maximal additionnel qui pourra être versé correspond à 30 000 \$ par établissement, soit 15 000 \$ par mois. Ce soutien additionnel devra couvrir des frais fixes déboursés les deux mois suivant la réouverture de l'entreprise visée.

À titre d'exemple

L'entreprise ABC a dû fermer le 1er octobre dernier. Considérant l'ensemble de ses besoins en liquidités pour traverser cette période, l'entreprise a fait une demande de prêt d'un montant de 46 500 \$. Elle a donc recueilli les renseignements demandés et préparé les documents nécessaires à sa demande, puis s'est adressée à la MRC de son territoire.

Après avoir répondu aux questions de l'entreprise et reçu tous les documents pertinents, la MRC a procédé à l'analyse de la demande d'aide financière dans le cadre du PAUPME et a émis un avis favorable. L'entreprise a donc obtenu un prêt selon les modalités suivantes :

- prêt de 46 500 \$;
- taux d'intérêt de 3 % (les intérêts seront capitalisés au terme du moratoire de remboursement);
- moratoire de remboursement de trois mois (capital et intérêts) pouvant être prolongé en fonction de la période couverte par le pardon de prêt et jusqu'à une période totale de sept mois;

- période de remboursement sur 36 mois suivant le moratoire de remboursement.

Comme l'ordre de fermeture est prolongé jusqu'au 7 février, le volet AERAM pourra s'appliquer aux mois d'octobre, de novembre et de décembre 2020 ainsi qu'aux mois de janvier et de février 2021. L'entreprise ayant été fermée plus de 90 jours, la bonification pour la reprise de ses activités s'appliquera sur une période de deux mois, soit mars et avril.

Considérant la période couverte par le pardon de prêt, le moratoire de remboursement sera de sept mois. À la suite du moratoire de remboursement et de la réception des pièces justificatives pour les frais fixes mensuels admissibles, le montant du pardon de prêt a été établi à 6 650 \$ par mois.

Le pardon total atteint 100 % du prêt octroyé à l'entreprise. Seuls les intérêts capitalisés au terme du moratoire de remboursement seront à rembourser par l'entreprise. **[2021-02-03]**

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1395/un-partenariat-avec-la-ville-mène-a-l-implantation-d-une-clinique-de-vaccination/>

Mise à jour : CISSS de la Côte-Nord

La région de la Côte-Nord passe en zone orange

Alors qu'il a été annoncé que la Côte-Nord passera au palier d'alerte 3 (zone orange), le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord tient à préciser à la population quelles mesures en place seront ajustées dès le 8 février 2021. **[2021-02-03]**

Source : https://www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/la-region-de-la-cote-nord-passe-en-zone-orange/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=8579789272d0b4757b7adb18ff73cc24

COVID-19 : Vaccination en Minganie, Basse-Côte-Nord et Caniapiscau

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord invite les résidents de 18 ans et plus des MRC du Golfe-du-Saint-Laurent (Basse-Côte-Nord), de la Minganie et de Caniapiscau à prendre rendez-vous pour recevoir le vaccin contre la COVID-19. **[2021-02-02]**

Source : https://www.ciass-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/covid-19-vaccination-en-minganie-basse-cote-nord-et-caniapiscau/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=53d54ed465c5ab8fd6e6e895885ff03d

Mise à jour : CISSS de la Montérégie Ouest

ATTENTION : des changements pour les cliniques mobiles de dépistage sans rendez-vous des 3 et 4 février

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest annonce des ajustements au niveau des cliniques mobiles de dépistage de la COVID 19 sans rendez-vous sur le territoire. **[2021-02-02]**

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/nouvelles/attention-des-changements-pour-les-cliniques-mobiles-de-depistage-sans-rendez-vous>

Mise à jour : Liste des commerces prioritaires

À compter du 8 février 2021, les commerces de détail non essentiels, incluant les centres commerciaux, ainsi que les entreprises de soins personnels pourront reprendre leurs activités en respectant les restrictions du nombre de personnes

admises dans les commerces. Les centres commerciaux devront assurer une supervision adéquate des aires communes afin d'éviter tout rassemblement et flânage.

Les restaurants pourront reprendre leurs activités dans les territoires situés en zone orange (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Nord-du-Québec, Abitibi-Témiscamingue et Saguenay-Lac-Saint-Jean). Une limite de 2 adultes par table, accompagnés de leurs enfants d'âge mineur, le cas échéant, devra être respectée. Un registre de la clientèle devra être tenu. Seuls les clients avec preuve de résidence dans la région de l'établissement pourront se rendre au restaurant. La réservation sera obligatoire, sauf pour la restauration rapide.

Le télétravail demeure obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation, qu'elle soit publique ou privée.

Dans l'objectif de limiter la propagation de la COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé que la fermeture des commerces non prioritaires est maintenue jusqu'au 7 février 2021 inclusivement, et ce, sur l'ensemble du territoire. De nouvelles mesures s'appliqueront dans l'ensemble des régions, selon leur niveau d'alerte, à compter du 8 février. Pour connaître le détail de ces mesures, visitez la page Assouplissements des mesures de confinement. **[2021-02-03]**

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Nouvelle page : La plupart des régions de retour au palier rouge

Accompagné du ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, et du directeur national de santé publique, Dr Horacio Arruda, le premier ministre du Québec, François Legault, a annoncé le retour du système des paliers d'alerte dès le 8 février prochain.

Bien que les nombres de nouveaux cas et d'hospitalisations aient chuté, la prudence est encore de mise alors que la vaccination est retardée en raison du manque de doses et que des cas de nouveaux variants font leur apparition au Canada. C'est la raison pour laquelle, sauf quelques exceptions, l'ensemble du Québec sera de retour en zone rouge.

Retour des paliers d'alerte

Les seules régions qui basculeront en zone orange à partir du 8 février sont les suivantes :

- Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine
- Bas-Saint-Laurent
- Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Abitibi-Témiscamingue
- Nord-du-Québec
- Côte-Nord
- Toutes les autres régions du Québec seront au palier rouge.

Le premier ministre s'est montré ferme à savoir qu'aucune autre mesure d'assouplissement ni aucun changement aux paliers d'alerte régionaux ne seront apportés avant le 22 février. « On doit tous rester extrêmement prudents. Cet automne, il y a des gens qui pensaient que leur région était intouchable, mais plusieurs régions ont été frappées. Le virus est vicieux et ça ne prend pas grand-chose pour que ça reparte. Si on veut que d'autres régions passent à l'orange et si on ne veut pas que des régions repassent au rouge, on doit respecter toutes les règles, tout le temps », a déclaré le premier ministre, exhortant les Québécois à continuer de respecter les mesures et consignes sanitaires.

Ajustements apportés en zones rouge et orange

Pour une durée supplémentaire minimale de deux semaines, soit du 8 au 21 février inclusivement, la plupart des mesures en place et ayant démontré leur efficacité demeurent en vigueur :

- En zone rouge, couvre-feu en vigueur de 20 h à 5 h ; en zone orange, de 21 h 30 à 5 h ;

- Rassemblements dans les domiciles privés et sur les terrains privés interdits ;
- Activités organisées dans un lieu public interdites, à l'exception des funérailles à 25 personnes maximum ;
- Fermeture des bars ;
- Télétravail obligatoire pour tous ;
- Secteurs manufacturier et de la construction : diminution des activités et poursuite uniquement de celles qui sont nécessaires à l'exécution de leurs engagements ;
- Maintien des mesures dans les écoles primaires et secondaires.

Des allègements seront toutefois apportés à certaines mesures en vigueur afin de favoriser une reprise graduelle de l'activité économique et de la vie sociale, toujours dans un contexte rigoureusement balisé et encadré :

- Réouverture des commerces non prioritaires, y compris ceux de soins personnels et esthétiques ;
- Réouverture des centres commerciaux, avec supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage ;
- Réouverture des bibliothèques, avec port du masque de procédure et respect des mesures sanitaires ;
- Réouverture des musées, avec port du masque de procédure et respect des mesures sanitaires ;
- Révision de la limite d'accueil dans les lieux de culte en zone orange à 25 personnes et maintien de la limite de 10 personnes en zone rouge ;
- Reprise des activités extérieures rassemblant un groupe de quatre personnes maximum en zone rouge et de huit personnes maximum en zone orange.

En zone orange seulement, certains ajustements supplémentaires seront apportés :

- Réouverture des restaurants, en accueillant un maximum de deux adultes par table. Les adultes peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur. À l'exception de la restauration rapide, la réservation sera obligatoire. Les restaurants devront tenir un registre de leur clientèle et les clients devront montrer une preuve de résidence dans la région où se trouve le restaurant ;
- Réouverture des cinémas et des salles de spectacle avec places assignées qui pourront accueillir la clientèle avec port du masque de procédure et respect des mesures sanitaires. Ces réouvertures entreront en vigueur le 26 février, à la demande du milieu ;
- Réouverture des gyms pour des entraînements individuels, avec restriction de la capacité. Les activités de groupe seront toutefois interdites ;
- Réouverture des salles à manger dans les résidences pour personnes âgées.

La mise à jour des guides de la CNESST sur les mesures sanitaires en vigueur dans les différents secteurs concernés seront mis en ligne sur [Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus) d'ici le 8 février.

Présence sur les campus d'enseignement supérieur

D'autres assouplissements viendront permettre le retour partiel des étudiants sur les campus collégiaux et universitaires après le 8 février. Les assouplissements ne seront pas les mêmes en zone rouge et en zone orange. Les détails de ces nouvelles mesures seront annoncés dans les prochains jours.

Citations :

« Malheureusement, on ne sait pas ce que l'avenir nous réserve. On ne sait pas combien de vaccins on va recevoir dans les prochaines semaines ni la vitesse à laquelle les nouveaux variants vont s'implanter au Québec. Ce qu'on sait par contre, c'est que notre bataille contre le virus n'est pas terminée. Nous devons tous continuer nos efforts, nous serrer les coudes pour sauver le plus de vies possible, pour soulager nos hôpitaux et pour soigner toutes les personnes qui ont le cancer ou qui ont besoin d'une opération. Oui, on s'en va dans la bonne direction, mais il faut rester très prudents et assouplir les mesures de façon graduelle. »

François Legault, premier ministre du Québec

« L'allègement de certaines mesures fera du bien à plusieurs personnes et permettra la reprise de certains secteurs qui avaient dû cesser temporairement leurs activités. Toutefois, la situation demeure précaire dans le réseau de la santé. Il faut être prudents afin de ne pas causer de remontée des cas, après tous les efforts des dernières semaines. C'est pourquoi nous devons y aller graduellement : notre priorité est de nous assurer que les activités puissent reprendre dans les conditions les plus sécuritaires possibles pour tous. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-commerces-prioritaires/>

Mise à jour : Programme d'aide d'urgence au transport interurbain par autobus

Les mesures exceptionnelles mises en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire décrété le 13 mars 2020 sont venues exacerber la baisse de l'achalandage du transport interurbain par autobus, restreignant davantage les sources de revenus des transporteurs.

Le transport des personnes étant un élément clé de la reprise économique du Québec, le Programme d'aide d'urgence au transport interurbain par autobus vise à offrir aux transporteurs interurbains par autobus une aide financière exceptionnelle afin qu'ils aient un soutien dans la relance de leurs services, et ce, malgré la baisse importante de leur achalandage, le tout dans le respect des mesures sanitaires recommandées par la Santé publique.

Le programme entre en vigueur le 2 février 2021 et se termine le 31 mars 2021. Les dépenses admissibles sont celles qui sont engagées depuis le 17 octobre 2020 jusqu'à la fin du programme.

Objectifs

L'objectif général du programme est d'assurer la relance des services de transport interurbain par autobus au Québec de manière à garantir une mobilité interrégionale post-COVID-19 à la population et ainsi de contribuer à la reprise économique du Québec.

Les trois objectifs spécifiques du programme, qui sont indissociables afin de favoriser le redémarrage du transport interurbain par autobus partout au Québec, sont les suivants :

- soutenir la poursuite de la relance des liaisons principales, soit celles entre les principaux centres urbains du Québec;
- soutenir la relance des liaisons secondaires afin de satisfaire les besoins en mobilité des citoyennes et des citoyens de toutes les régions;
- maintenir la disponibilité des ressources nécessaires à la relance des liaisons secondaires.

Admissibilité des demandes

Les transporteurs admissibles doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir temporairement diminué ou interrompu leurs services de transport interurbain par autobus en réaction à la pandémie de COVID-19;
- avoir identifié les liaisons principales qu'ils souhaitent relancer dans un premier temps et proposer, pour chacune de ces dernières, les fréquences et horaires journaliers, les tarifs imposés aux passagers et les coûts d'exploitation et d'administration qui y sont reliés;
- avoir déposé auprès du ministre, au plus tard le 10 mars 2021, une demande d'aide financière accompagnée des informations requises;
- avoir déposé, au plus tard le 10 mars 2021, la version la plus récente de leur stratégie de relance des liaisons secondaires visant la reprise de la totalité de leurs liaisons secondaires, s'il y a lieu;

- pour chacune des liaisons secondaires identifiées dans leur stratégie, avoir proposé les fréquences et horaires journaliers, les tarifs imposés aux passagers et les coûts d'exploitation et d'administration qui y sont reliés.

Aide financière

L'aide financière offerte couvre un maximum de 75 % du déficit d'exploitation mensuel qu'un bénéficiaire enregistre sur chacune des liaisons principales et secondaires qu'il remet en service, et ce, jusqu'à la fin de la période d'admissibilité, celle-ci étant déterminée par l'atteinte du minimum de l'un des nombres suivants pour chacune des liaisons :

- le nombre moyen de passagers requis pour atteindre le seuil de rentabilité financière;
- le nombre moyen de passagers observés au cours de l'année 2019.

Une demande d'aide financière peut être soumise par un bénéficiaire au cours d'une ou de plusieurs périodes d'admissibilité pendant la durée du programme.

Dans le respect des recommandations de la Santé publique, les transporteurs interurbains par autobus pourront, au besoin, ajouter des véhicules sur des liaisons lorsque l'achalandage le justifie. Les coûts additionnels d'exploitation et d'administration liés à l'ajout de véhicules en vue de respecter les recommandations de la Santé publique seront pris en considération dans les calculs du seuil de rentabilité.

Les dépenses admissibles pour la relance des liaisons principales et secondaires sont celles qui sont engagées par un bénéficiaire depuis la relance de ces liaisons selon la période d'admissibilité du bénéficiaire. Déduction faite des revenus provenant des passagers, des services de messagerie sur ces mêmes liaisons et de la portion de la liaison située à l'extérieur du Québec, ces dépenses correspondent aux :

- coûts d'exploitation engendrés par la remise en service des liaisons principales ou des liaisons secondaires;
- dépenses additionnelles reliées au respect des recommandations de la Santé publique;
- frais d'administration afférents.

Seule la portion d'une liaison située à l'intérieur du territoire québécois est admissible à une aide financière, laquelle est déterminée proportionnellement au kilométrage du parcours effectué à l'intérieur du territoire québécois.

De plus, tant qu'une liaison secondaire n'est pas relancée, les dépenses visant à maintenir la disponibilité des ressources nécessaires à cette reprise sont admissibles à une aide financière dans le cadre du programme. La relance des liaisons secondaires doit toutefois débuter au plus tard le 16 octobre 2021. Les dépenses admissibles sont couvertes jusqu'à un maximum de 75 %. Il s'agit des dépenses suivantes, liées à la desserte des liaisons secondaires seulement :

- les frais d'amortissement des immobilisations corporelles;
- les frais d'entretien et de réparation;
- les frais découlant de contrats de location d'autobus à long terme;
- les frais d'assurances, les taxes et les permis des autobus.

Il est à noter que l'aide visant à maintenir la disponibilité des ressources nécessaires à la relance des liaisons secondaires est calculée pour chacune de ces liaisons et ne peut pas être utilisée pour les liaisons principales. Également, un bénéficiaire ne peut pas recevoir de l'aide à la fois pour la relance et le maintien d'une même liaison.

Les bénéficiaires doivent informer le ministre avant toute réduction ou suspension de services, de même que de toute modification de fréquences.

Le ministre se réserve le droit de limiter le montant maximum de l'aide financière afin de respecter l'enveloppe budgétaire et les montants disponibles. Chaque versement d'aide financière est conditionnel au respect, par le bénéficiaire, de ses obligations prévues en vertu du programme, au respect des recommandations de la Santé publique et à l'existence, sur un crédit, d'un solde disponible et suffisant pour imputer la dépense qui découle de cet engagement.

Dépôt des demandes

Pour se prévaloir des dispositions du programme, les bénéficiaires doivent déposer au plus tard le 10 mars 2021, auprès du ministre, une demande d'aide financière comprenant les éléments suivants :

- les liaisons qu'ils identifient comme étant des liaisons principales et, le cas échéant, leurs liaisons secondaires, en indiquant le numéro de permis relié à chacune de ces liaisons;
- pour chacune de ces liaisons, les prévisions mensuelles suivantes, sur l'ensemble de la période d'admissibilité, à savoir :
 - leurs services (horaires, fréquences, tarif moyen et kilométrage d'un aller simple) et leurs coûts (dépenses d'exploitation et frais d'administration) projetés pour la relance des liaisons principales et, le cas échéant, des liaisons secondaires;
 - leurs revenus provenant des passagers et des services de messagerie;
 - leurs coûts d'exploitation, y incluant les frais d'administration afférents;
 - leurs dépenses reliées au respect des mesures sanitaires;
- pour chaque liaison, le montant de l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);
- les états financiers vérifiés pour l'année 2019;
- le cas échéant, des prévisions mensuelles des coûts associés au maintien des ressources nécessaires à la relance des liaisons secondaires, par poste budgétaire et par liaison;
- [l'attestation de Revenu Québec](#) ;
- tout autre renseignement exigé par le ministre.

La demande doit être transmise par l'entremise de l'adresse courriel du bénéficiaire, et l'objet du message électronique doit préciser le nom du programme dans le cadre duquel la demande est formulée. La demande doit être acheminée à l'adresse suivante :

aideurgencetc@transports.gouv.qc.ca.

Octroi et versement de l'aide financière

L'aide financière octroyée à un bénéficiaire en vertu du programme lui est versée de la façon suivante :

- le premier versement, équivalant à 50 % de l'aide financière maximale accordée, est effectué dès l'acceptation de la demande par le ministre;
- le second versement, équivalant à 50 % de l'aide financière maximale accordée, est effectué à la suite de la signature, par le bénéficiaire, d'une convention d'aide financière avec le ministre et à la réception, par ce dernier, d'une mise à jour de la stratégie, le cas échéant, le tout au plus tard le 22 mars 2021. Dans le cadre de cette convention, le bénéficiaire s'engage notamment à avoir rétabli l'ensemble des services inscrits à ses permis d'ici le 16 octobre 2021, à respecter les recommandations de la Santé publique et à respecter les conditions de la section 6 « Contrôle et reddition de comptes » des modalités d'application du programme. **[2021-02-02]**

Source : <https://www.quebec.ca/transports/programme-aide-transport-interurbain-autobus/#c82952>

Mise à jour : Quand un couple se sépare

Du 18 février 2021 au 30 juin 2022, les couples sans enfant commun à charge auront droit à 3 heures gratuites avec une médiatrice ou un médiateur familial accrédité. Il s'agit d'une bonification au Programme de médiation familiale. Cet hyperlien s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre.. Les couples pourront ainsi régler à l'amiable les effets de leur séparation, qu'ils soient mariés ou non.

De plus, dès le 18 février, un nouveau service gratuit d'information et d'aide à la préparation à la médiation sera disponible pour tous les couples qui désirent y recourir. Ce service sera offert par les centres de justice de proximité et permettra notamment aux couples de s'outiller avant la médiation, s'ils le souhaitent. Ils pourront également contacter directement une médiatrice ou un médiateur familial, comme c'est le cas actuellement. **[2021-02-03]**

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/separation-divorce/quand-couple-separe/#c35874>

Nouvelle page : Réseau de la santé toujours en état critique - Québec solidaire demande un plan de redressement

Au lendemain d'un assouplissement partiel donnant une bouffée d'air frais aux Québécoises et aux Québécois, Québec solidaire demande au gouvernement Legault de profiter de cette accalmie pour mettre en place un plan de redressement pour le réseau de la santé, qui s'essouffle après des mois de pandémie.

« Pour beaucoup d'entre nous, cette crise a été un long marathon, où nous avons parfois accéléré, parfois ralenti. Mais pour les femmes et les hommes qui sont sur le terrain dans le réseau de la santé, c'est un sprint perpétuel, et il faut leur venir en aide. Notre réseau de la santé est encore sous respirateur », rappelle Gabriel Nadeau-Dubois.

Québec solidaire demande donc au gouvernement du Québec de plancher rapidement sur un plan de redressement pour venir en aide aux soignantes. Ce plan devrait contenir trois axes incontournables :

1- Amener du renfort dans le réseau

« Le principal talon d'Achille du système de santé au Québec c'est qu'il manque de personnel. Il faut amener des renforts : d'abord réquisitionner les ressources qui sont gaspillées dans le réseau des cliniques privées, puis mettre au pas les agences privées de placement pour leur demander de contribuer davantage à la continuité des services dans le réseau de la santé. Par décret, le gouvernement peut faire tout ça rapidement », propose Gabriel Nadeau-Dubois.

2- Mieux protéger les soignantes

« Le personnel soignant le demande depuis des mois : ça prend des masques N95 pour toutes celles et ceux qui sont en contact avec un patient atteint de la COVID ou suspectés d'avoir la COVID. C'est le strict minimum pour qu'elles arrêtent de tomber au combat! », affirme le porte-parole de Québec solidaire.

3- Annoncer une amélioration massive des conditions de travail

« Ce plan de redressement doit prévoir une amélioration massive des conditions de travail dans le réseau de la santé. Ça commence par une entente avec l'ensemble des syndicats dans le réseau de la santé dans les prochaines semaines. C'est le temps d'envoyer un signal fort que les conditions de travail vont s'améliorer dans le réseau de la santé. Il faut annoncer que des meilleurs jours sont à venir, que les gens qui y sont doivent y rester, et que les gens qui ont quitté le réseau doivent y revenir », déclare le député de Gouin.. [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/reseau-de-la-sante-toujours-en-etat-critique-quebec-solidaire-demande-un-plan-de-redressement/>

Nouvelle page : COVID-19 - Un appui supplémentaire aux entreprises

Le ministre de l'Économie et de l'Innovation, M. Pierre Fitzgibbon, annonce que les propriétaires d'entreprises qui ont été visées par un ordre de fermeture dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 pourront obtenir un remboursement de leurs frais fixes pendant la période de redémarrage.

Cette aide additionnelle représente l'équivalent d'un ou deux mois de contributions non remboursables supplémentaires, qui s'ajoutent à celles des mois précédents. Elle pourra être réclamée à la suite de la réouverture de l'entreprise visée.

Dans le but de faciliter un retour à la normale, les entreprises admissibles au volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM) dans le cadre du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) ou du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) pourront obtenir ce soutien additionnel.

Ces ajustements font suite à l'annonce du premier ministre du Québec, M. François Legault, concernant la reprise graduelle des activités des entreprises à compter du 8 février prochain.

- Pour les entreprises fermées pendant 90 jours ou moins, le montant maximal additionnel qui pourra être reçu s'élève à 15 000 \$ par établissement. Ce soutien supplémentaire devra être réclamé pour des frais fixes

déboursés le mois suivant la réouverture de l'entreprise visée.

- Pour les entreprises fermées pour une période de plus de 90 jours, le montant maximal additionnel qui pourra être reçu correspond à 30 000 \$ par établissement, soit 15 000 \$ par mois. Ce soutien additionnel devra être réclamé pour des frais fixes déboursés les deux mois suivant la réouverture de l'entreprise visée.

Citation :

« On a dit à plusieurs reprises que notre gouvernement adapterait les mesures de soutien aux entreprises en fonction de l'évolution de la pandémie. Cette aide supplémentaire facilitera la vie des entrepreneurs lorsqu'ils reprendront leurs activités. Je sais aussi que plusieurs entreprises attendent ce moment, et ce soutien sera là pour elles quand elles rouvriront leurs portes. » [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/covid-19-un-appui-supplementaire-aux-entreprises/>

Nouvelle page : Le Parti libéral du Québec propose des mesures pour répondre aux préoccupations quant à la réussite scolaire des jeunes

Ce vendredi, des milliers de parents vont recevoir le premier bulletin de l'année scolaire de leurs enfants. Ils sont préoccupés des résultats qui seront obtenus dans le contexte pandémique. De leur côté, plusieurs élèves, qui ont vécu de nombreuses interruptions de cours depuis 11 mois ainsi que l'école à distance, sont anxieux pour leurs notes. Partageant leurs préoccupations, la cheffe de l'opposition officielle et porte-parole responsable de la Charte des régions, madame Dominique Anglade, et la porte-parole en éducation, madame Marwah Rizqy, ont fait 3 propositions aujourd'hui au premier ministre, monsieur François Legault, et au ministre de l'Éducation, monsieur Jean-François Roberge, pour soutenir véritablement la réussite et la persévérance scolaire de nos jeunes.

« François Legault n'arrête pas de dire que l'éducation est sa priorité. Malheureusement, sur le terrain, nos jeunes et le personnel écopent directement de l'absence de planification de son gouvernement. Nous constatons que la pandémie a des impacts indéniables sur la réussite de nos jeunes, mais également nous devons avoir des préoccupations au-delà de l'année scolaire en cours. Il est impératif que le gouvernement se mette au travail dès maintenant pour redresser la situation et planifier l'après-pandémie. C'est dans cette optique que nous demandons au gouvernement de bonifier le programme de tutorat, de régler rapidement les négociations collectives avec l'ensemble du personnel scolaire pour éviter de nouvelles interruptions de cours et de tenir un forum pour définir les actions qui seront posées dans les prochaines années pour rattraper le retard pris pendant cette crise. Le réseau l'éducation attend après François Legault et Jean-François Roberge. La balle est dans leur camp. »

Dominique Anglade, cheffe de l'opposition officielle et porte-parole responsable de la Charte des régions.

« Depuis le début de la pandémie, les équipes-écoles travaillent d'arrache-pied pour accompagner les jeunes afin de les tenir motivés malgré les contraintes sanitaires. Or, ils font face à beaucoup d'incertitudes créées par l'absence d'un plan clair et de transparence du ministre Roberge. Il doit être beaucoup plus à l'écoute de ce qui se passe sur le terrain. Ce que nous demandons est réalisable, réaliste et apporterait rapidement des changements. Ainsi, il ne sert à rien au gouvernement de se braquer contre nos propositions constructives. Nous tendons la main au gouvernement. Il est grand temps qu'il parle de réussite et de persévérance scolaire, plutôt que de se camper sur ses positions. »

Marwah Rizqy, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation.

Concrètement, nous demandons au gouvernement de :

- Bonifier immédiatement le programme de tutorat pour :
 - En faire un programme permanent, au-delà de 2022 ;
 - Élargir le bassin potentiel en permettant aux étudiants universitaires dans les programmes pertinents de participer au programme (par exemple en mathématiques ou en littérature) ;
 - Faciliter la participation des enseignants retraités en réglant la question des pénalités financières versus leur régime de retraite ;

- Prévoir un crédit d'impôt remboursable de 500 \$ pour les familles afin de couvrir les coûts pour les embauches faites par les parents de ressources pour soutenir l'apprentissage de leurs enfants depuis le début de la crise
- Régler rapidement les négociations collectives avec le personnel scolaire afin d'éviter d'autres interruptions de cours. C'est la responsabilité du gouvernement de régler cette situation et de tout mettre en œuvre afin d'éviter des bris de services supplémentaires ;
- S'engager à tenir rapidement un sommet avec l'ensemble des intervenants impliqués dans la réussite éducative et la persévérance scolaire afin d'établir un plan sur 3 ans de sortie de crise et ainsi permettre de bien définir la vision post-pandémie de notre système d'éducation préscolaire et primaire. Le gouvernement pourrait profiter de la semaine de relâche pour tenir cet événement. [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-parti-liberal-du-quebec-propose-des-mesures-pour-repondre-aux-preoccupations-quant-a-la-reussite/>

Nouvelle page : Pandémie de la COVID-19 - La ministre Blais annonce la réouverture des salles à manger avec des mesures sanitaires encadrées dans les résidences privées pour aînés en palier d'alerte orange

Dans la foulée de l'annonce d'hier du premier ministre présentant le retour des paliers d'alerte et certains ajustements des mesures sanitaires à partir du 8 février, la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, Marguerite Blais, annonce aujourd'hui que les résidences privées pour aînés (RPA) situées dans des régions **en palier d'alerte orange** seront autorisées à rouvrir leurs salles à manger. Elles devront toutefois continuer d'appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections très strictes afin d'éviter la propagation de la COVID-19.

Les mesures que les RPA doivent notamment mettre en place pour pouvoir accueillir les résidents dans leurs salles à manger sont les suivantes :

- respecter en tout temps la distanciation physique de 2 mètres et les autres mesures de protection (p. ex. : port du masque, lavage des mains, etc.) à l'intérieur de la salle à manger ainsi qu'aux abords de celle-ci, entre autres lors des entrées et des sorties;
- mettre en place plusieurs tablées pour un même repas afin de réduire le nombre de personnes pouvant avoir accès en même temps à la salle à manger;
- retirer les repas de style buffet et comptoir à salades;
- s'assurer que les résidents ne se présentent pas en salle à manger s'ils ont des symptômes ou s'ils ont reçu des consignes d'isolement.

Il est à noter qu'en cas d'écllosion dans le milieu, les repas en salle à manger devront être interrompus.

Depuis le 17 décembre dernier, l'ensemble des RPA du Québec ont dû fermer leurs salles à manger. Cette mesure demeurera en vigueur pour toutes les RPA situées en palier d'alerte rouge minimalement jusqu'au 21 février prochain, inclusivement.

Citation :

« En raison des risques concrets que représentent les rassemblements dans des espaces intérieurs communs, il a été nécessaire de fermer les salles à manger au cours des dernières semaines pour protéger nos personnes les plus vulnérables. Bien que nous soyons très sensibles à l'isolement qu'elles peuvent subir, nous avons pris la dure décision qui s'imposait, compte tenu de la situation épidémiologique, et conformément à la recommandation de la Santé publique. Maintenant, en observant la diminution du nombre de cas, nous sommes heureux de pouvoir permettre à certaines RPA de rouvrir ces lieux de manière sécuritaire, en fonction de la situation de chaque région. »

Marguerite Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Faits saillants :

Rappelons que de façon exceptionnelle, les salles à manger des RPA situées en palier d'alerte rouge peuvent être utilisées en appliquant de façon rigoureuse les mesures de prévention et de contrôle des infections, soit pour les RPA où l'exploitant partage son lieu de résidence avec les résidents ou pour les résidents nécessitant de la surveillance ou une aide à l'alimentation.

S'il advenait une situation exceptionnelle dans une RPA, une demande de dérogation temporaire pourrait être adressée à l'établissement du territoire concerné. La demande sera alors appréciée par l'établissement, en collaboration avec la direction régionale de santé publique. L'établissement devra faire un suivi serré auprès de la RPA et la situation sera réévaluée régulièrement. Le ministère de la Santé et des Services sociaux devra être informé par le président-directeur général (PDG) de l'établissement des demandes acceptées et de leur durée. [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-la-ministre-blais-annonce-la-reouverture-des-salles-a-manger-avec-des-mesure/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux

Directive sur la déclaration obligatoire de tous les cas de COVID-19

Directive COVID-19

Description

Déclaration obligatoire de tous les cas de COVID-19 dans les meilleurs délais. [2021-02-02]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002895/>

Mise à jour: Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Information aux propriétaires et aux locataires d'immeubles à logements multiples

Description

Cette affiche présente les recommandations sur les différentes mesures à mettre en place par les propriétaires et les locataires pour freiner la propagation de la COVID-19. Elle traite du nettoyage et de la désinfection, de l'installation de stations d'hygiène des mains, de l'interdiction des visites et des rassemblements ainsi que de la livraison de nourriture et de biens.

La reproduction intégrale des affiches fournies sur le site du MSSS est autorisée, sans modification ni altération (des contenus, des couleurs et des polices de caractères). [2021-02-02]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002525/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet>

Ministère de la famille

Mise à jour: Mise à jour du Plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Famille

Le Plan stratégique 2019-2023 du ministère de la Famille a récemment été mis à jour pour que soient prises en compte les répercussions de la pandémie sur ses activités et celles de ses partenaires.

Les changements effectués permettront au Ministère de demeurer à la fois réaliste et ambitieux dans un contexte où les ressources, tant humaines que matérielles ou financières, sont grandement sollicitées. Le Ministère a la conviction que les modifications apportées continueront de favoriser l'épanouissement des familles et le développement des enfants du Québec malgré les défis auxquels nous devons tous faire face.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à consulter le [Plan stratégique 2019-2023](#) ou son [tableau synoptique](#). [2021-02-02]

Source : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/ministere/centre-presse/Nouvelles/Pages/nouvelle-2021-02-03.aspx>

CNESST

Mise à jour: Coronavirus (COVID-19)

La CNESST tient à rappeler l'importance de bien connaître les consignes sanitaires, de les partager et de les appliquer à la lettre pour protéger la santé et assurer la sécurité de tous.

Nous vous proposons de l'information et des outils pratiques pour que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possible dans le contexte de la COVID 19.

Nous vous invitons à signer la [Charte d'engagement à combattre le coronavirus en milieu de travail](#). Un geste symbolique important! [2021-02-02]

Source : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19>

Gouvernement du Canada

Mise à jour: Maladie à coronavirus (COVID-19) : Mise à jour sur l'éclosion

Suivi des variants

L'Agence de la santé publique du Canada collabore avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires pour surveiller et identifier les variants préoccupants au Canada. Nous suivons les [premiers variants génétiques détectés au Royaume-Uni \(variant B. 1.1.7\)](#), [en Afrique du Sud \(variant B.1.351\)](#) et au Brésil (variant P.1). La surveillance des changements génétiques du virus nous permet de mieux comprendre l'impact potentiel des mutations.

À propos des nouveaux variants

Ces nouveaux variants préoccupants comprennent des mutations qui semblent rendre le virus plus infectieux, lui permettant de se propager plus facilement. Ils pourraient également avoir un effet sur la gravité de la maladie.

À l'heure actuelle, les données probantes indiquent que certains variants pourraient avoir une incidence sur certains [médicaments et vaccins](#). Toutefois, il est nécessaire de mener d'autres recherches pour confirmer ces constatations. [2021-02-02]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus.html>

Public Health Ontario

Nouvelle page : Adverse Events Following Immunization (AEFIs) for COVID-19 in Ontario: December 13, 2020 to January 30,

This report includes reports of adverse events following immunization (AEFIs) reported in iPHIS and CCM as of January 30, 2021. Doses administered data include doses administered up to and including January 30, 2021 and are obtained from the Ministry of Health's COVID-19 webpage [2021-02-03]

Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/epi/covid-19-aefi-report.pdf?la=en>

Statistique Canada

Nouvelle page : Misinformation during the COVID-19 pandemic

Since the pandemic began, a great deal of information has circulated online and on social media about COVID-19, and many Canadians have turned to online resources to stay informed.

The COVID-19 pandemic was accompanied by an infodemic—an overabundance of information, some which is true and some which is not, which made it very difficult for people to find facts and reliable sources. Misinformation in the context of COVID-19, can endanger the population's health, especially if the news that spreads is about false prevention measures or treatments, or if it undermines the population's trust in health services and public or political institutions (WHO 2020; OECD 2020).

For several years now, national and international organizations have been trying to better understand the mechanisms of misinformation and how to limit its reach. To counter misinformation, the public and policy makers need to rely on healthy, resilient information environments (OECD 2020). That means public institutions, online platforms and Internet users all have a role to play in reducing the impacts of misinformation.

The Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) has identified three pillars in combating misinformation: the importance of public institutions having transparent strategic communications; the role of online platforms as relevant players that are able to limit the spread of false claims; and, lastly, education, to equip future generations with appropriate digital and media literacy skills (OECD 2020; Goch 2020).

Nationally, the Canadian government has been involved in combating misinformation for several years, including supporting initiatives for digital citizenship education and creating healthy information ecosystems (Canadian Heritage n.d.a; Canadian Heritage n.d.b).

This article uses data from the Canadian Perspectives Survey Series (CPSS) 4: Information Sources Consulted During the Pandemic, which was conducted from July 20 to 26, 2020^{Note} among Canadians aged 15 and over living in the 10 provinces. The focus is on information found online by Canadians who used online resources to learn about COVID-19, as well as COVID-19 information sharing. In addition, the article examines the verification methods used by Canadians to check the accuracy of information found online as well as suspected information^{Note} seen online about COVID-19. [2021-02-02]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00003-eng.htm>

Mise à jour: Impact of COVID-19 on merchandise imports: Evidence based on end-use goods, 2020

The study [Impact of COVID-19 on merchandise imports: evidence based on end-use goods](#), released today, analyzes the impact of the COVID-19 pandemic on international merchandise imports using monthly Broad Economic Categories, Rev.5 (BEC5) data to compare the first half of 2019 with the first half of 2020. In absolute terms, intermediate goods were the most negatively affected, with a decline of \$21.6 billion, followed by capital goods and consumption goods, with a decline of \$18.5 billion and \$10.4 billion, respectively. However, in relative terms (percentage), capital goods were the most adversely affected of the three end-use categories, with a decline of 24.4%.

For individual broad economic categories, transport equipment and travel services were the most adversely affected by the pandemic, followed by energy, mining, basic metals and chemicals.

The COVID-19 pandemic has resulted in supply chain shifts, which have affected mainly the import supply from the US and China. [2021-02-02]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210202/dq210202b-eng.htm>

Nouvelle page : How Canadians are safeguarding their health during the pandemic

In December 2020, Canada approved the first COVID-19 vaccine for use in the country, which is now in the beginning stages of being rolled out. In October 2020, three in four Canadians (75%) aged 12 and older reported that they are very or somewhat willing to receive the COVID-19 vaccine. This proportion remained unchanged from September, when 75% reported that they were willing to receive the vaccine. Vaccine willingness by gender also remained unchanged, with women and men equally likely to report that they are willing to get the vaccine. [2021-02-03]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210203/dq210203a-eng.htm>

Nouvelle page : Mental health among health care workers in Canada during the COVID-19 pandemic

Seven in ten health care workers who participated in a recent crowdsourcing initiative reported worsening mental health during the COVID-19 pandemic, according to results released today by Statistics Canada. Participating health care workers who worked in direct contact with confirmed or suspected cases of COVID-19 and those who experienced restrictions or conditions on the supply of personal protective equipment (PPE) were more affected than others.

These findings come from a new crowdsourcing initiative, Impacts of COVID-19 on Health Care Workers: Infection Prevention and Control, developed by Statistics Canada in collaboration with Health Canada, the Canadian Institute for Health Information and the Public Health Agency of Canada. A [previous study from Statistics Canada](#) has shown that Canadian adults (aged 18 and older) reported lower self-perceived mental health than before the pandemic. Health care workers face particular challenges because of an increased risk of infection, high workloads affecting work–life balance, and issues involving the supply of PPE. The current initiative was developed to examine these issues by gathering information from health care workers about their health, mental health and work environment. [2021-02-02]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210202/dq210202a-eng.htm>

Nouvelle page : Study: Misinformation during the COVID-19 pandemic

Almost all Canadians believed they saw misinformation on COVID-19 circulating online

Since the beginning of the pandemic, a lot of COVID-19 information has circulated online and on social media, and many Canadians have turned to online resources as a source of information.

A new study is being released today about how Canadians behave regarding the overload of information that accompanied the COVID-19 pandemic. This analysis uses data from the fourth iteration of the Canadian Perspectives Survey Series: Information sources consulted during the pandemic.

Data from this survey show that the majority of Canadians who used online resources to obtain information about COVID-19 saw information they suspected to be misleading, false or inaccurate. About one in five Canadians always verified the accuracy of COVID-19 information found online; consulting other sources was the strategy they most often used. In addition, half of Canadians shared information related to COVID-19 that they were unsure was accurate. [2021-02-02]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210202/dq210202c-eng.htm>

Autres pays

GOV.UK: Coronavirus (COVID-19) Guidance

How to stop the spread of coronavirus (COVID-19)

This guidance is for everyone to help reduce the risk of catching coronavirus (COVID-19) and passing it on to others. By following these steps, you will help to protect yourself, your loved ones and those in your community..[2021-02-02]

Source : <https://www.gov.uk/government/publications/how-to-stop-the-spread-of-coronavirus-covid-19>

European Centre for Disease Prevention and Control

Stress test on logistical aspects of COVID-19 vaccination deployment plans: final report

Member States were asked to describe the deployment plans in place for delivering a vaccine with strict cold chain requirements to their target priority groups. All participating Member States were able to describe the process, albeit in varying levels of detail, reflecting that they were at different points in their planning. Most described bespoke cross-government governance arrangements where a task force had been convened to oversee the deployment. Electronic systems for logistics management and vaccination registries were described, some newly developed and others that had been used in previous vaccination programmes. Plans were also in place, or in development, to promote the vaccination campaign including using and monitoring social media to support the roll-out.

One of the most important aspects of the stress test, however, was to provide an opportunity for those involved in developing their vaccine deployment plan to test it against a realistic scenario, to work through all the elements of deployment and provide reassurance that the plan was robust and that any issues identified could be addressed. Feedback from those who took part in the stress test indicated that this was achieved. The stress test was completed when participants came together in a webinar to hear an overview of the results and share their experiences of vaccine roll-out to date.[2021-02-02]

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/covid-19-stress-test-logistical-aspects-vaccination-deployment-plans>

CDC

What's new

- [Understanding the Federal Retail Pharmacy Program for COVID-19 Vaccination](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Federal Retail Pharmacy Partnership Program for COVID-19 Vaccination FAQs](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Pharmacies Participating in the Federal Retail Pharmacy Program](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Science Briefs](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Cases in the U.S.](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Global Community Mitigation](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [New Variant of Virus that Causes COVID-19 Detected](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Testing and International Air Travel](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Wear Face Masks on Public Transportation Conveyances and at Transportation Hubs](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Vaccines](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021

- [Federal Register Notice: Temporary Halt in Residential Evictions to Prevent the Further Spread of COVID-19](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Know Your Travel Risk](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Know When to Delay your Travel to Avoid Spreading COVID-19](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Travel during the COVID-19 Pandemic](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Returning to Work](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Research Use Only CDC Influenza SARS-CoV-2 \(Flu SC2\) Multiplex Assay Real-Time RT-PCR Primers and Probes](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [CDC's Diagnostic Multiplex Assay for Flu and COVID-19 and Supplies](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [COVID-19 in Newly Resettled Refugee Populations](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Agriculture Workers and Employers](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Manufacturing Workers and Employers](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Test for Past Infection](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Meat and Poultry Processing Workers and Employers](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [What Airline Catering Kitchen Workers Need to Know about COVID-19](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Staffing Resources](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Print Resources](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [COVID-19 Employer Information for Transit Maintenance Workers](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [What Airline Customer Service Representatives and Gate Agents Need to Know about COVID-19](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Use of Masks to Help Slow the Spread of COVID-19](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [COVID-19 Travel Recommendations by Country](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [K-12 Schools and Childcare Programs](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Travelers Returning from Cruise Ship and River Cruise Voyages](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [After You Travel](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Travel: Frequently Asked Questions and Answers](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Frequently Asked Questions](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021
- [Travel](#)TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Children seem less likely to become infected or ill

The Norwegian Institute of Public Health monitors knowledge about the role of children in the spread of COVID-19. In December 2020, the European Centre for Disease Control (ECDC) published a summary and assessment of available knowledge:

- [COVID-19 in children and the role of school settings in transmission - first update](#) (ECDC)

The combined knowledge indicates that:

- Children of primary school age and younger are less likely to become sick from coronavirus. When they become ill, they usually have milder symptoms and a mild disease course.
- Children can be infected and have symptoms, but to a lesser degree than adults. Since they have fewer symptoms than adults, it is assumed that they are less contagious.
- It is rare that they infect other children or adults outside their household. This is supported by findings from the Norwegian Corona Child Study.
- Transmission in schools and childcare centres contributes only to a small extent in the spread of COVID-19 in the society. The start of the school year in August does not appear to be the cause of the second wave of COVID-19 seen from October 2020.

Adolescents (teenagers) are probably more contagious than children because they get more symptoms when infected with COVID-19. Adolescents may also have a lifestyle that increases the risk of transmission, such as a larger and more

geographically dispersed network of contacts, the need for close contact with peers, as well as pandemic fatigue. Their ability to infect others appears to increase gradually until adulthood.

Some countries have reported an inflammatory condition after COVID-19 among children and adolescents, known as MIS-C (multi inflammatory syndrome in children) or PIMS (paediatric inflammatory multisystem syndrome temporarily associated with COVID-19). The condition is rare, but serious. The NIPH has been notified about 5-10 children in Norway with this condition (January 2021). When treated for this syndrome the prognosis is good.

For more information on COVID-19 symptoms in children and adolescents, see [Facts about the virus and COVID-19 disease](#).

In December 2020, a new variant of the coronavirus was detected in the United Kingdom. Initially, questions were raised as to whether children and young people had a greater role in the spread of the English virus variant. Recent reports show, however, that the gender and age distribution of the new variant appears to be similar to other variants. Public Health England have reported that there seems to be a lower transmission among children than adults, about half as contagious in the age group under 10 years compared to adults.

Should children and adolescents be vaccinated with coronavirus vaccines?

The vaccines that are now available are approved for use from 18 years and older, with the exception of the BioNTech and Pfizer vaccine that is approved from 16 years.

For children and adolescents, the risk of severe COVID-19 disease is low, even with chronic underlying disease. However, vaccination of adolescents is possible with the BioNTech and Pfizer vaccine, which is approved from the age of 16 and can be used in adolescents with a high risk of serious illness.

Care for children when several people in the household are ill

It is important that the child's need for care is taken care of, even if the guardian has COVID-19. Similarly, if the child has COVID-19, they must receive adequate care and attention from parents or others, even though this may mean that it is not possible to keep a distance. If caregivers are ill and unable to care for children for whom they are responsible, the municipal health services must be informed to implement relief from child welfare or others, as in other situations where caregivers are ill.

Play, social contact and events

Limit the number of guests that are present at the same time. This applies to both indoor and outdoor gatherings for both children and adults. The risk of transmission is lower outdoors than indoors, and when playing in small groups.

The general infection control measures apply when children, adolescents and adults are together in leisure time:

1. Sick people should stay at home, or go home if they develop symptoms
2. Good hand hygiene and cough etiquette
3. Limit contact between individuals that do not live in the same household

Children:

Play and social contact in their leisure time should first and foremost be with children who are in the same group in childcare centres / school / organised leisure activities. Outside these groups, children can also play with a few close friends, preferably from the same local environment.

- Children who play together do not have to keep a distance. This applies to children who are already together at school and in sports, or others who are considered the child's close friends.
- Children should keep their distance from other children who are not in these groups.
- Adults who accompany children to activities and play should keep their distance from other children and adults.
- If an adult is responsible for a child outside their own household, the recommendation to keep a distance must be weighed up against whether the child needs to be comforted or helped.

- Children can have friends for sleepovers if everyone is well and the guests are among the same close contacts as in school and leisure time. Other members of the family should try to keep a distance from the guests.

Adolescents:

Adolescents can also have a few friends / contacts that they do not need to keep their distance from, and who are considered to be their close contacts. They should be the same over time. They should keep at least one metre away from others who are not close contacts.

Birthday parties and other celebrations

For birthdays and other celebrations in or outside the home, limit the number according to the current advice and guidelines for events. Both children and adults are included. It may be necessary to split a class in two to ensure that not too many children and adults are present at the same time.

If possible, guardians of invited children should not go inside. If this is necessary for some children, the guardian should keep a safe distance from other children and adults and follow normal infection control advice.

Remember clean hands for everyone, especially when food is served.

Organised leisure activities and importance for children and adolescents

Leisure activities are important for the physical and mental well-being of children and adolescents. The outbreak has lasted for a long time and it is uncertain how long it is necessary to have strict infection control measures. It is therefore of great importance that children and adolescents can engage in leisure activities in a safe way that will reduce the risk of infection.

Where there is a need for strict infection control measures, try to maintain some activity as long as possible.

For many children and adolescents, participation in leisure activities can be of great importance, because the setting is a safe and familiar arena that can be an important point in a difficult everyday life. It is especially important to be aware of vulnerable children and adolescents, including those who under normal circumstances would not have been exposed, but who have become so as a consequence of the pandemic.

The pandemic may have changed participation in leisure activities. Instructors / leaders should be aware of dropouts from organised leisure activities, and if there are some children who have not participated in the activity for a while, the association can contact parents to look at possible solutions for participation. **[2021-02-02]**

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/advice-and-information-for-children-and-adolescents/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

05 FÉVRIER 2021

[Pour la période du 3 février au 5 février 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 5 FÉVRIER 2021 À 12 H 30 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	8
INESSS	9
Gouvernement du Canada	10
CCNMO	12
AUTRES PAYS : GOV.UK, HAS, ECDPC, CDC, NIPH	12

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**3 nouvelles publications**): <https://www.inspq.gc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Nouvelle page : Commission de la santé et des services sociaux

Interpellation de la députée de Maurice-Richard au ministre de la Santé et des Services sociaux sur le sujet suivant : La gestion de la lutte contre la pandémie de COVID-19 par le gouvernement caquiste et ses conséquences

Dates des séances

Le vendredi 12 février 2021

- 10 h à 12 h, Salle de l'Assemblée nationale [2021-02-0]

Source : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss/mandats/Mandat-44321/index.html>

Mise à jour : CIUSSS de l'Estrie

Augmentation graduelle des chirurgies en Estrie dès le 8 février : Tout en considérant les autres services à la population et les besoins toujours bien présents en lien avec la COVID-19.

Dans les derniers jours, nous avons pu remarquer une amélioration de la situation en Estrie, notamment concernant la diminution du nombre cas de COVID-19 et du nombre de personnes hospitalisées sur notre territoire. Bien que la situation demeure fragile, notre établissement travaille actuellement un plan d'atténuation du délestage, notamment pour les chirurgies.

Un des objectifs est de graduellement augmenter l'accès en chirurgie, en considérant tant les autres services à la population que les besoins toujours bien présents en lien avec la COVID-19 (Centres désignés de dépistage, Clinique désignée d'évaluation, Centre de confinement, éclosions en milieux de soins, hospitalisations, activités de dépistage, etc.). Il s'agit d'un ajustement continu entre les besoins de la population liés à la COVID-19 et les besoins réguliers (comme la chirurgie).

Augmentation des chirurgies dès le 8 février

Il est confirmé que lundi prochain, une salle de chirurgie additionnelle sera disponible à l'Hôpital Fleurimont. De plus, rappelons qu'une entente avec deux cliniques médicales spécialisées permet de délocaliser certaines chirurgies, libérant ainsi du temps opératoire à l'Hôtel-Dieu pour d'autres types de chirurgie.

Depuis la mi-janvier, environ 500 chirurgies non urgentes par semaine ont été effectuées en Estrie (toutes spécialités confondues). Avant que le délestage ne soit accentué en décembre dernier, c'est autour de 800 chirurgies non urgentes qui étaient effectuées par semaine. [2021-02-04]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/augmentation-graduelle-des-chirurgies-en-estrie-des-le-8-fevrier/>

Mise à jour : CIUSSS de MCQ

Nouveau centre de services ambulatoires à Shawinigan, secteur Grand-Mère : Un projet qui améliore encore davantage l'accessibilité, la qualité et la sécurité des soins et des services de santé pour la communauté

Le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) est fier d'annoncer que les travaux de construction du nouveau Centre de services ambulatoires à Shawinigan, secteur Grand-Mère, débiteront officiellement la semaine prochaine.

Réalisé en collaboration avec la Coopérative solidarité santé Le Rocher, le projet débutera dans la semaine du 14 février 2021 et prévoit l'aménagement du Centre de services ambulatoires dans un nouvel édifice de 17 000 pieds carrés répartis sur deux étages. L'édifice sera construit dans le stationnement actuel des locaux de la coopérative, situés sur la 8^e Rue, du secteur Grand-Mère.

Une ouverture prévue en 2022

Selon les échéanciers, le nouveau Centre de services ambulatoires devrait ouvrir ses portes au début de l'année 2022. Les services suivants devraient y être offerts : clinique médicale, soins infirmiers courants, physiothérapie, services en maladies chroniques et en santé publique, prélèvements et imagerie médicale (radiographie). [2021-02-04]

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1401/nouveau-centre-de-services-ambulatoires-a-shawinigan-secteur-grand-mere-un-proje/>

Mise à jour : Assouplissement des mesures du confinement (COVID-19)

Enseignement supérieur, Assouplissements à partir du 8 février 2021

Palier 4 – niveau alerte maximale

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence à condition que le taux d'occupation des salles n'excède pas 50 %. Aucune limite d'occupation imposée pour les activités d'enseignement à caractère pratique et les évaluations

Distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants lorsqu'ils sont assis en classe et de 2 mètres dans toutes les autres situations

Port du masque de procédure en tout temps pour les étudiantes et étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité physique
- lorsque l'étudiant s'alimente
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale

Activités de groupe à caractère pédagogique réunissant un maximum de 6 étudiantes et étudiants, avec le maintien d'une distanciation physique de 2 mètres entre les personnes et le port du masque de procédure, permises pour :

- faire des travaux d'équipe, par exemple dans les espaces de travail collectif des bibliothèques
- étudier
- suivre un cours à distance avec des collègues de classe dans un local
- assister à des activités d'enrichissement des connaissances

Palier 3 – niveau alerte

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence

Distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants lorsqu'ils sont assis en classe et de 2 mètres dans toutes les autres situations

Port du masque de procédure en tout temps pour les étudiantes et les étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité physique
- lorsque l'étudiant s'alimente
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale

Respect des consignes associées au palier 3 pour les autres milieux de vie présents sur les campus des établissements [2021-02-04]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/assouplissements-mesures-confinement-covid-19/>

Mise à jour : CISSS du Bas-Saint-Laurent

Fermeture de la clinique désignée d'évaluation (CDE) de Rimouski la fin de semaine

À compter du samedi 6 février, la clinique désignée d'évaluation (CDE) de Rimouski, qui reçoit les usagers présentant des symptômes compatibles avec la COVID, sera fermée la fin de semaine. Elle demeurera ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 16 h.

Le faible achalandage nous amène à cette décision qui permettra par la même occasion l'optimisation des ressources humaines en cette période où tous sont très sollicités.

Advenant une recrudescence des demandes, cette orientation sera réévaluée et la clinique pourra être ouverte à nouveau la fin de semaine.

À noter que la clinique désignée de dépistage (CDD) de Rimouski, située au 280, boul. Arthur-Buies Est, demeure ouverte 7 jours par semaine de 8 h à 20 h, avec et sans rendez-vous. Il est préférable d'obtenir un rendez-vous avant de s'y présenter en téléphonant au 1 877 644-4545. [2021-02-04]

Source : <https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/actualites/fermeture-de-la-clinique-designee-d-evaluation-cde-de-rimouski-la-fin-de-semaine>

Mise à jour : CISSS de la Gaspésie

La région de la Gaspésie passera en couleur orange dès le 8 février

Alors qu'il a été annoncé que la région de la Gaspésie passera au palier d'alerte (zone orange), le CISSS tient à préciser à la population quelles mesures en place seront ajustées dès le 8 février.

Au cours des dernières semaines, une baisse appréciable des nouveaux cas quotidiens a été observée, témoignant de l'efficacité des mesures sanitaires en place et surtout des efforts de l'ensemble de la population. Le maintien des mesures sanitaires demeure d'une grande importance afin de continuer à se protéger.

Parmi les ajustements apportés en **zone orange**, mentionnons

- le couvre-feu entre 21 h 30 et 5 h
- la réouverture des commerces non prioritaires, incluant ceux de soins personnels et esthétiques
- la réouverture des musées et des bibliothèques
- la réouverture des restaurants (maximum de deux adultes par table, accompagnés, s'il y a lieu, de leurs enfants d'âge mineur)
- la permission d'accueillir jusqu'à 25 personnes dans un lieu de culte, la reprise des activités sportives et de loisir, respectant la distanciation de 2 mètres :
 - o activités extérieures rassemblant un maximum de 8 personnes (incluant les cours)
 - o activités intérieures individuelles, en duo ou en famille (incluant les cours)
 - o réouverture des salles d'entraînement (activités de groupe interdites)
- dès le 26 février, la réouverture des cinémas et des salles de spectacle (avec port du masque de procédure)

Notons que l'interdiction de rassemblements dans les domiciles privés et sur les terrains privés et le télétravail obligatoires sont maintenus. [2021-02-04]

Source : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/2021/02/03/la-region-de-la-gaspesie-passera-en-couleur-orange-des-le-8-fevrier/>

Mise à jour : CISSS de la Côte-Nord

La vaccination de la population contre la COVID-19 se fait en plusieurs étapes.

La gestion des rendez-vous et des vaccins est revue périodiquement.

Nous vaccinons actuellement les groupes suivants :

Personnes âgées de 80 ans et plus

Pour de plus amples informations sur le déroulement de la campagne ou sur les types de vaccins,

veuillez cliquer ici: consulter le site suivant : [Déroulement de la vaccination contre la COVID-19](#) [2021-02-04]

Source : <https://clients3.clicsante.ca/60015/take-appt>

Reprise du service de prélèvements sans rendez-vous le 17 février à Baie-Comeau

Dès le mercredi 17 février 2021, le service de prélèvements (prises de sang et autres types de prélèvements prescrits) sans rendez-vous sera de retour à l'Hôpital Le Royer de Baie-Comeau. [2021-02-04]

Source : https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/reprise-du-service-de-prelevements-sans-rendez-vous-le-17-fevrier-a-baie-comeau/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=676ca5c646552d711eb92671b293929f

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Est

Prévention du déconditionnement lors de l'hospitalisation : un projet-pilote prometteur au CISSS de la Montérégie-Est

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est est fier de dévoiler les résultats d'un projet-pilote prometteur mis sur pied l'automne dernier dans le but de prévenir le déconditionnement des aînés lors de leur hospitalisation.

Lancé en octobre dernier dans les trois hôpitaux de notre territoire, ce projet consistait à intégrer des aides de service dans un nouveau rôle de réadaptation dans le cadre du programme de l'approche adaptée à la personne âgée.

Les aides de service en réadaptation ont comme principale tâche de stimuler l'autonomie des personnes âgées pour favoriser le maintien de leur capacité et éviter leur déconditionnement pendant l'hospitalisation. Les aides de service en réadaptation accompagnent ainsi les usagers en les stimulant pour la marche et pour la réalisation d'exercices physiques généraux. Ils peuvent également les encourager à faire leur hygiène personnelle ou à s'habiller de façon autonome, par exemple.

Les aides de service en réadaptation sont appuyés dans leur travail par un mentor (physiothérapeute ou technologue en physiothérapie) qui encadre leur travail et qui leur transmet ses recommandations en plus de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de soins.

Faits saillants

- 9 aides de service en réadaptation ont été déployés dans nos trois hôpitaux
- 5446 interventions auprès de 842 usagers ont été faites par les aides de service en réadaptation d'octobre à décembre

Citation

« Le déconditionnement est un défi auquel nous avons toujours fait face lorsque des personnes âgées sont hospitalisées. Étant souvent peu actives pendant plusieurs jours, ces personnes risquent de perdre une partie de leur autonomie. Le projet-pilote que nous avons mis en place répond parfaitement à cette problématique et nous sommes heureux de pouvoir faire une différence pour ces gens. » - Maryse Hébert, directrice des services multidisciplinaires, CISSS de la Montérégie-Est. [2021-02-04]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/prevention-du-deconditionnement-lors-de-lhospitalisation-un-projet-pilote-prometteur>

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Ouest

Des symptômes? Une clinique de dépistage sans rendez-vous s'amène dans votre quartier

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest annonce le déploiement de plusieurs cliniques mobiles de dépistage de la COVID-19 sans rendez-vous [2021-02-04]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/ouest/nouvelles/des-symptomes-une-clinique-de-depistage-sans-rendez-vous-samene-dans-votre-quartier>

Mise à jour : CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

Détresse psychologique et COVID-19 : les travailleurs de la santé s'adaptent bien malgré des conditions difficiles

Une équipe de recherche du Centre de recherche du CHUM (CRCHUM) et du Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (CR-IUSMM) faisant partie du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal montre que 85 % des travailleurs de la santé suivis ont fait preuve de résilience face aux expériences stressantes de la première vague de la pandémie.

Dans un hôpital ou un CHSLD, le stress ressenti par le personnel hospitalier prend plusieurs visages : anxiété, insomnie, dépression ou encore détresse psychologique. Pour les aider à veiller sur leur bien-être, le Dr Nicolas Bergeron, psychiatre et chercheur au CRCHUM, et Steve Geoffrion, chercheur au CR-IUSMM et professeur à l'Université de Montréal, ont lancé en mai 2020 une application mobile d'autosurveillance des réactions de stress.

Présentée aujourd'hui, l'analyse récente des données anonymisées recueillies entre mai et septembre 2020 fait émerger un constat optimiste : « la majorité des personnes suivies ont bien récupéré des expériences stressantes qu'elles ont pu vivre. Pour près de 85 % d'entre elles, la détresse ressentie était transitoire. Dans le contexte particulier de la COVID-19, notre étude est l'une des premières dans le monde à dresser le portrait longitudinal de la santé mentale du personnel de santé », indique le Dr Bergeron, professeur à l'Université de Montréal.

Prévenir la détresse chronique

Dans le cadre de ce projet de recherche, les scientifiques ont recruté 373 participants parmi les employés du CHUM, du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal et du CIUSSS de la Capitale-Nationale (médecins, infirmières, préposés aux bénéficiaires et autres). Chaque semaine, ces personnes ont répondu à une série de questions portant, entre autres, sur leur santé psychologique, leur exposition à des événements critiques et au stress, ainsi que sur le soutien qu'ils ont reçu.

Les deux chercheurs s'entendent pour dire que cette étude ouvre de nouvelles perspectives : comment les équipes pourraient-elles mieux accompagner les personnes en détresse ? Devrait-on adapter les stratégies d'accompagnement offertes à l'interne : séance de groupe, séance individuelle, soutien par les pairs, premiers soins psychologiques ? D'autres études seraient nécessaires pour répondre à ces questions.

Pour Steve Geoffrion, « il demeure essentiel de nous concentrer sur les travailleurs de la santé qui n'ont pas montré une telle résilience et qui ont vécu de la détresse psychologique pendant cette première vague. Il est aussi capital d'intervenir de façon préventive en santé mentale dans nos établissements pour éviter que la détresse devienne chronique. »

De l'aide disponible

Diverses initiatives sont déjà en cours :

- Cinq autres CIUSSS et CISSS ont adopté l'usage de l'application mobile dans le cadre de la seconde vague.
- Au CHUM, le service de psychologie a mis en place le programme Adapte-COVID pour soutenir les employés durant la pandémie. Les psychologues du CHUM sont ainsi disponibles pour écouter et aider ceux qui en ressentent le besoin.
- Le CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal a mis en place plusieurs initiatives comme le Programme de Premiers soins psychologiques et la ligne de soutien psychosociale. Également, le Programme d'aide aux employés offre désormais des services aux membres des familles du personnel.
- Finalement, tous les employés sont invités par le chercheur Steve Geoffrion à participer au Défi 100 jours et ainsi prendre quelques minutes par jour pour prendre soin d'eux et mesurer comment ils vont, dans plusieurs sphères de leur vie.

En savoir plus sur cette recherche

« Peur, confinement, fatigue et résilience : étude longitudinale sur la détresse psychologique des travailleurs de la santé pendant la pandémie au Québec » par le Dr Nicolas Bergeron et Steve Geoffrion, a été présentée le 3 février 2020 lors d'une conférence organisée au Centre hospitalier universitaire de Montréal dans le cadre de la Semaine québécoise de prévention du suicide 2021.

Le Dr Nicolas Bergeron et Steve Geoffrion ont été assistés dans leur étude par deux cochercheurs : Stéphane Guay (Centre de recherche de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal) et Dre Shelley-Rose Hyppolite (Direction de la santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale). Ces travaux de recherche ont été financés par les Fonds de recherche du Québec et le ministère de l'Économie et de l'Innovation. [2021-02-04]

Source : <https://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/actualite/detresse-psychologique-et-covid-19-les-travailleurs-de-la-sante-sadaptent-bien-malgre-des-conditions-difficiles>

Mise à jour : Mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale en vigueur

Les projets pédagogiques particuliers, les activités parascolaires et les cours à option contribuent à la persévérance et à la réussite scolaires des jeunes. Nous devons, plus que jamais, poursuivre collectivement nos efforts pour faire reculer le virus et offrir aux jeunes des conditions propices à leur épanouissement. [2021-02-03]

Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/napperon_parasco-sports.pdf?1602177467

Mise à jour : Directives spécifiques pour les milieux de l'enseignement supérieur (COVID-19)

Dès le 8 février 2021, les établissements s'assureront que chaque étudiant est en mesure de bénéficier d'activités d'enseignement en présence plusieurs fois par mois, idéalement une fois par semaine.

Activités en présence en zone rouge sans limite d'occupation des locaux

- les activités des programmes d'arts vivants comme la musique, le théâtre, les arts visuels et le chant;
- les cours qui requièrent l'utilisation d'outils ou d'équipements spécialisés comme la musique, les arts visuels, les arpenteurs-géomètres, l'audiologie et la pratique sage-femme;
- les cours nécessitant la réalisation d'un projet qui ne peut se faire à distance comme la réalisation d'un prototype dans un cours de génie nécessitant des appareillages, des outils et des matériaux spécialisés;
- les cours et les travaux qui nécessitent des terrains d'expérimentation (agriculture, foresterie et génie) [2021-02-03]

Source : <https://www.quebec.ca/education/cegep-et-universite/organisation-activites-enseignement-superieur/>

Nouvelle page : INRS

Jeunes, emplois et... pandémie

La [Chaire-réseau de recherche sur la jeunesse du Québec \(CRJ\)](#) publie un rapport sur les conséquences de la pandémie de la COVID-19 sur l'emploi des jeunes de 15 à 34 ans au Québec, en collaboration avec le [Comité consultatif Jeunes \(CCJ\)](#) de la [Commission des partenaires du marché du travail \(CPMT\)](#) du Québec. [2021-02-04]

Source : <https://inrs.ca/actualites/jeunes-emplois-et-pandemie/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Plan provincial de priorisation des activités cliniques - Secteur première ligne médicale

Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation épidémiologique, le Comité clinique de dépistage COVID-19 et 1ère ligne a élaboré des orientations selon les niveaux d'alerte, permettant aux établissements, en collaboration avec les Départements régionaux de médecine générale de déterminer les activités cliniques de 1re ligne médicale devant être priorisées selon chaque niveau. [2021-02-05]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002904/>

Mise à jour: Directive sur la présence des médias dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux

Dans le contexte exceptionnel de la COVID-19, plusieurs établissements du réseau de la santé et des services sociaux (CISSS/CIUSSS et établissements non fusionnés) sont fréquemment sollicités par les médias pour des demandes de reportages et d'entrevues dans leurs installations. Notons également que l'opération de vaccination, qui est une étape déterminante de la lutte contre la COVID-19, suscite un grand intérêt.

Les CHSLD privés conventionnés, les CHSLD privés non conventionnés, les résidences privées pour aînés, les ressources intermédiaires et de type familial et les autres établissements privés ne sont pas visés par la présente directive. Toutefois, les gestionnaires ou les responsables de ces milieux sont invités à contacter le CISSS/CIUSSS de leur territoire, les responsables de la PCI ainsi que la direction régionale de santé publique pour les accompagner afin d'encadrer la présence des représentants des médias pour s'assurer du respect des mesures de prévention et de contrôle des infections ou de toutes autres mesures jugées nécessaires [2021-02-05]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/doc>

Nouvelle page : Pandémie de la COVID-19 - Bilan de la situation des variants au Québec

Lors d'un point presse tenu aujourd'hui afin de faire le point sur la situation de la COVID-19 au Québec, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a annoncé que quelques cas du variant britannique ont été déclarés au Québec.

Bien que la situation soit préoccupante, le variant britannique est considéré comme contenu pour l'instant par la Santé publique, qui suit son évolution de très près. En plus des huit cas confirmés pour l'instant, le laboratoire procède au séquençage de plusieurs échantillons pour investigation. Aucun cas de variant sud-africain ou brésilien n'a été trouvé au Québec jusqu'à présent.

La Santé publique assure un traçage intensif et un suivi de quarantaine étroit des personnes concernées (cas et contacts). La surveillance par séquençage permet d'assurer une détection de l'émergence des variants préoccupants ainsi que de nouveaux variants du virus.

Rappelons que la surveillance des variants par séquençage au Québec a débuté en avril 2020. De 3 % à l'automne dernier, la capacité de séquençage est passée à 8,5 % actuellement. Les résultats d'analyse de séquence prennent entre 7 et 10 jours avant d'être disponibles. Le Laboratoire de santé publique du Québec (LSPQ) a développé un test PCR pour cribler rapidement la présence du variant du Royaume-Uni. Il est utilisé pour cribler les échantillons reçus au LSPQ pour la recherche de variant, et ce, pour obtenir une réponse plus rapide, mais les échantillons doivent toutefois être séquencés pour confirmer le variant. Le test PCR de la variante Royaume-Uni sera également délocalisé dans des laboratoires cliniques qui ont la capacité de faire ce genre de tests afin d'améliorer la couverture de criblage. À l'instar de la surveillance mise en place en Grande-Bretagne, ce type de tests de confirmation réduira le délai d'identification de la présence du variant britannique du virus et un suivi plus rapide du traçage effectué par la Santé publique.

Il demeure important de réitérer que pour limiter la transmission communautaire, la surveillance des symptômes et le dépistage le plus précoce possible sont des facteurs essentiels. Toute personne présentant des symptômes d'allure grippale ou s'apparentant à la COVID-19, ou qui a eu un contact étroit avec une personne atteinte, doit se faire dépister rapidement.

Citation :

« Nous suivons de très près l'évolution des nouveaux variants au Québec. Nos mécanismes fonctionnent afin de trouver les personnes qui sont porteuses du nouveau variant, les isoler et faire le traçage afin de limiter la transmission communautaire. Nous allons intensifier les efforts au cours des prochaines semaines. Dans le contexte actuel, je réitère toute l'importance de se faire dépister rapidement en cas de symptômes ou d'un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

Faits saillants :

Rappelons que le gouvernement du Québec a annoncé qu'un [montant de 11,1 M\\$ est octroyé à l'Institut national de santé publique du Québec \(INSPQ\)](#) pour le déploiement du Programme de surveillance des variants de la COVID-19 au Québec. L'objectif est de repérer les mutations génétiques du virus, d'identifier les variants et de déterminer leur impact sur la transmission, la gravité de la maladie et la réponse aux vaccins afin de soutenir le gouvernement du Québec dans la gestion de la pandémie. Le programme vise à séquencer 65 000 échantillons positifs au SRAS-CoV-2 d'ici la fin de l'année 2021 pour ainsi atteindre 10 % des échantillons positifs séquencés, assurant une détection rapide

Enfin, rappelons que des [assouplissements seront apportés aux mesures en vigueur](#) dans l'ensemble des régions à compter du 8 février 2021. Bien qu'on observe une baisse des nouveaux cas et des hospitalisations, la prudence est encore de mise et le respect des mesures demeure essentiel. [2021-02-05]

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communique-2610/>

Mise à jour: Le protocole de priorisation en bref

Ce document fourni de l'information au sujet du protocole de priorisation pour l'accès aux soins intensifs. [2021-02-04]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002774/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet>

Mise à jour: Pour aider au consentement éclairé - Opération vaccination COVID-19

Ce feuillet présente les faits afin de vous aider à prendre une décision éclairée face la vaccination contre la COVID-19. [2021-02-03]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002901/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet>

INESSS

Nouvelle page: Suivi de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 : Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers – Mise à jour du 4 février 2021

L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) rend disponible aujourd'hui la plus récente mise à jour des deux rapports qu'il produit de manière hebdomadaire en soutien aux décideurs et aux gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux.

Pour la semaine du 23 au 29 janvier, il ressort du rapport sur les risques d'hospitalisation que :

- Pour une 3e semaine consécutive, on note une baisse (-17%) du nombre de nouveaux cas par rapport à la semaine précédente (8 830 versus 10 635) ;
- Cette diminution est observée dans toutes les régions et dans tous les groupes d'âge, sauf chez les jeunes de 0 à 17 ans où le nombre de cas est plus élevé que celui de la semaine précédente (+7%) ;
- Comparativement au début du mois de janvier, le nombre de cas par semaine a diminué de moitié ;
- La diminution du nombre d'hospitalisations anticipées se poursuit à un rythme aussi soutenu (-26%) que la semaine précédente (431 versus 579) ;
- On anticipe que 69 patients nécessiteront un séjour aux soins intensifs comparativement à 96 la semaine précédente (-28%);
- Plus de 80% des hospitalisations anticipées le sont pour des résidents de Montréal et des régions avoisinantes. [2021-02-04]

Source : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Communiques/Communique-projections-040221_Web.pdf

Gouvernement du Canada

Mise à jour: Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au février 4, 2021 à 8 h

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au février 4, 2021 à 8 h

Distribution du vaccin	Pfizer-BioNTech	Moderna	Total
Total disponible au Canada	858 000	340 200	1 198 200
Terre-Neuve-et-Labrador	12 675	4 800	17 475
Île-du-Prince-Édouard	7 800	2 400	10 200
Nouvelle-Écosse	23 400	7 400	30 800
Nouveau-Brunswick	17 550	5 100	22 650
Québec	190 125	66 500	256 625
Ontario	328 575	109 400	437 975
Manitoba	36 075	14 700	50 775
Saskatchewan	28 275	10 300	38 575
Alberta	98 475	34 000	132 475

Distribution du vaccin	Pfizer-BioNTech	Moderna	Total
Colombie-Britannique	115 050	41 200	156 250
Yukon	0	14 400	14 400
Territoires du Nord-Ouest	0	14 400	14 400
Nunavut	0	12 000	12 000
Allocation fédérale Note de bas de page1	0	3 600	3 600

Les tableaux suivants décrivent les allocations de vaccins qui devraient être disponibles pour les provinces et les territoires au cours des prochaines semaines. Ces tableaux sont mis à jour au fur et à mesure que les quantités de vaccins disponibles et que le calendrier des futures livraisons sont confirmés. Les prévisions en matière d'allocations peuvent changer rapidement.

Allocation prévue du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19 aux provinces et territoires

Les allocations actuelles du vaccin de Pfizer-BioNTech sont fondées sur la monographie de produit de 5 doses par flacon.

Lieu de distribution	8-14 fév	15-21 fév	22-28 fév
Allocations totales prévues	70 200	336 375	395 850
Terre-Neuve-et-Labrador	975	4 875	5 850
Île-du-Prince-Édouard	975	975	975
Nouvelle-Écosse	1 950	8 775	9 750
Nouveau-Brunswick	975	6 825	7 800
Québec	15 600	76 050	89 700
Ontario	27 300	130 650	155 025
Manitoba	2 925	12 675	14 625
Saskatchewan	1 950	10 725	12 675
Alberta	7 800	39 000	45 825

Lieu de distribution	8-14 fév	15-21 fév	22-28 fév
Colombie-Britannique	9 750	45 825	53 625
Yukon	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0
Nunavut	0	0	0

Centre de collaboration nationale des méthodes et outils

Nouvelle page: Rapid Review: What is known about the risk of transmission of COVID-19 during musical activities such as singing or playing a wind instrument, and how can these risks be mitigated?

Singing and playing wind instruments produce respiratory droplets and aerosols and may also generate fomites (i.e., contaminated surfaces). Public health guidance on the extent to which any of these activities contributes to COVID-19 transmission may assist community and arts organizations to respond effectively to risks associated with the pandemic. This rapid review was produced to support public health decision makers' response to the coronavirus disease 2019 (COVID-19) pandemic. This review seeks to identify, appraise, and summarize emerging research evidence to support evidence-informed decision making. This rapid review includes evidence available up to January 4, 2021 to answer the question: What is known about the risk of transmission of COVID-19 during musical activities such as singing or playing a wind instrument, and how can these risks be mitigated? [2021-02-03]

Source : <https://www.nccmt.ca/covid-19/covid-19-rapid-evidence-service/33>

Autres pays

Health Protection Scotland

Rapid Review of the literature: Assessing the infection prevention and control measures for the prevention and management of COVID-19 in healthcare settings

HPS conducted a rapid review of the evidence to determine if the infection prevention and control measures applied in Scotland were suitable for the prevention and management of COVID-19 in health and care settings. The current version of the rapid review includes literature identified up to 1 February 2021. [2021-02-05]

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/web-resources-container/rapid-review-of-the-literature-assessing-the-infection-prevention-and-control-measures-for-the-prevention-and-management-of-covid-19-in-healthcare-settings/>

European Centre for Disease Prevention and Control

Communicable disease threats report, 31 January-6 February 2021, week 5

The ECDC Communicable Disease Threats Report (CDTR) is a weekly bulletin for epidemiologists and health professionals on active public health threats. This issue of the ECDC Communicable Disease Threats Report (CDTR) covers the period 31 January-6 February 2021 and includes updates on COVID-19, influenza, Middle East respiratory syndrome coronavirus (MERS-CoV), and cholera. [2021-02-05]

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/communicable-disease-threats-report-31-january-6-february-2021-week-5>

CDC

What's new

- [Guidance for SARS-CoV-2 Point-of-Care Testing](#)FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021
- [Racial and Ethnic Disparities in the Prevalence of Stress and Worry, Mental Health Conditions, and Increased Substance Use Among Adults During the COVID-19 Pandemic - United States, April and May 2020](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Decreases in Young Children Who Received Blood Lead Level Testing During COVID-19-34 Jurisdictions, January-May 2020](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Sexual Orientation Disparities in Risk Factors for Adverse COVID-19-Related Outcomes, by Race/Ethnicity - Behavioral Risk Factor Surveillance System, United States, 2017-2019](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Early COVID-19 First-Dose Vaccination Coverage Among Residents and Staff Members of Skilled Nursing Facilities Participating in the Pharmacy Partnership for Long-Term Care Program - United States, December 2020-January 2021](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Demographic Characteristics of Persons Vaccinated During the First Month of the COVID-19 Vaccination Program - United States, December 14, 2020-January 14, 2021](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [CDC Readiness and Planning Tool: To Prevent the Spread of COVID-19 in Primary and Secondary Schools in Low Resource Non-U.S. Settings](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [COVID-19 Vaccine Information for Specific Groups](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Vaccination Considerations for Persons with Disabilities](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Workplaces and Businesses](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Wear Face Masks on Public Transportation Conveyances and at Transportation Hubs](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Federal Register Notice: Temporary Halt in Residential Evictions to Prevent the Further Spread of COVID-19](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Investigating the Impact of COVID-19 during Pregnancy](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Toolkit for People with Disabilities](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [Print Resources](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [How to Protect Yourself & Others](#)THURSDAY, FEBRUARY 04, 2021
- [ACIP Live Meeting Archive - January 27, 2021](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Cases in the U.S.](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Understanding the Federal Retail Pharmacy Program for COVID-19 Vaccination](#)WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021

- [Federal Retail Pharmacy Partnership Program for COVID-19 Vaccination FAQs](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Pharmacies Participating in the Federal Retail Pharmacy Program](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Global Clinical Mitigation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Science Briefs](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Vaccines](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 One-Stop Shop Toolkits](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [People with Certain Medical Conditions](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Considerations for Public Beaches](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Daily Activities and Going Out](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Operating schools during COVID-19: CDC's Considerations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Community Mitigation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Staffing Resources](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [What Aircraft Maintenance Workers Need to Know about COVID-19](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Information for Health Departments on Reporting Cases of COVID-19](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 03, 2021
- [Interim Guidance for Health Departments: COVID-19 Vaccination Implementation for People Experiencing Homelessness](#) TUESDAY, FEBRUARY 02, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/media/index.html>

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Advice to retail, restaurants, travel industry, taxi, police, tradespeople, etc.

The Government has introduced stricter national infection control measures, see [government.no](https://www.government.no) for the current recommendations and regulation changes. The measures will last as long as they are needed, and the situation will be continuously assessed.

The Government has also introduced stricter measures for several municipalities (ring 1 and ring 2 municipalities), see [government.no](https://www.government.no).

The municipalities can introduce stricter measures locally, based on the infection situation. Check the website of your municipality for information about local measures. [2021-02-05]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/advice-to-specific-sectors/?term=&h=1>

The Government recommends that most private gatherings and events be postponed or canceled. This is especially important for events that bring people together across different geographical areas. See [Overview of national measures](https://www.government.no) (government.no).

If they still have to be held, the following applies

Who will get the coronavirus vaccine?

Initially, there will not be enough coronavirus vaccine available for everyone in the recommended groups, so it must be given first to those who need it most. [2021-02-04]

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/who-will-get-coronavirus-vaccine-first/>

Strategies to support the mental wellbeing of frontline workers during infectious disease epidemics. What is the effect and what are the implementation considerations?

Working as a 'frontline' health or social care professional during a global disease pandemic, like COVID-19, can be very stressful. Over time, the negative effects of stress can lead to mental health problems such as depression and anxiety, which, in turn, may affect work, family and other social relationships. Here is a new evidence-based information leaflet for health systems planners and implementers considering strategies to support their mental well-being. [2021-02-04]

Source : <https://www.fhi.no/en/qk/global-health-collaboration/evidence-to-decisions/mental-wellbeing-of-frontline-workers-during-pandemics/>

Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel

There are separate recommendations for handling outbreaks where a new variant has been detected from the United Kingdom (501Y.V1 (B.1.1.7)) or from South Africa (501Y.V2 (B.1.351)) or with an epidemiological connection to such an outbreak.

People who share a household with one or more who are in quarantine can live like others in society, provided that the person / people who are in quarantine are well. If the person in quarantine experiences symptoms of COVID-19 ("probable COVID-19 case"), it is recommended that the entire household is quarantined pending a test result. If the probable case receives a negative test result, the quarantine for household members ends. If there is a positive test result, the person tested shall be isolated and contact tracing begins. All close contacts are quarantined, including all household members.

When handling outbreaks where a new variant has been detected from the United Kingdom (501Y.V1 (B.1.1.7)) or South Africa (501Y.V2 (B.1.351)), or with an epidemiological connection to such an outbreak, there are separate recommendations for household members of close contacts.

Follow-up at workplace when people are exempt from quarantine duty according to §6e : Follow the test regime for travellers coming to Norway and the exemption decision.

The duration for the measures is 10 days after last possible exposure, or 10 days after arrival in Norway taken at the earliest 7 days after last exposure/arrival. [2021-02-04]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/follow-up-close-contacts/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

08 FÉVRIER 2021

[Pour la période du 5 février au 8 février 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 8 FÉVRIER 2021 À 12 H 30 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	17
Public Health Ontario	18
Gouvernement du Canada	18
AUTRES PAYS : FDA, CDC, NIPH	20

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Le CSSRS ferme temporairement le troisième étage de l'école du Touret | Actualités

Une montée de cas de COVID-19 dans l'école entraîne la fermeture de l'étage jusqu'au 19 février.

Devant la montée de cas d'élèves et de membres du personnel touchés par la COVID-19 au cours des derniers jours, et considérant l'approche particulière de « bulle-étage » propre à cette clientèle, la direction de la Santé publique de l'Estrie a recommandé au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSSRS) et à la direction de l'école du Touret de considérer tous les élèves et membres du personnel concernés à risque modéré et, de ce fait, de procéder à la fermeture du troisième étage de l'établissement jusqu'au 19 février 2021 (inclusivement).

L'école du Touret qui regroupe des élèves âgés de 4 à 21 ans, ayant une déficience intellectuelle connaît depuis quelques jours une éclosion de neuf cas (deux membres du personnel et sept élèves). Ainsi, dix groupes sur ont été retirés de façon préventive de l'établissement, ce qui représente 96 élèves sur 165 à risque modéré. Quant aux employés, 42 des 115 membres du personnel seront également en isolement.

Dépistage

L'équipe mobile du CIUSSS de l'Estrie – CHUS se rendra à l'école lundi afin de dépister tous les intervenants qui gravitent autour des jeunes. Les élèves, eux, seront invités à se rendre au centre de dépistage de Sherbrooke, selon les indications transmises par la Direction de la santé publique. Les familles des élèves ayant des contraintes pourront communiquer avec leur intervenant-pivot ou l'infirmière de l'école pour recevoir le service.

« Nous avons observé que la transmission se fait surtout auprès des élèves et membres du personnel du 3^e étage de l'école. Dans l'objectif de freiner l'éclosion et de protéger l'ensemble des enfants et du personnel, il a été décidé conjointement de fermer tous les groupes du 3^e étage et le groupe touché du 2^e étage. Nous avons décidé d'être plus prudent que moins », explique D^e Mélissa Généreux, médecin-conseil à la direction de la santé publique du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

« Il s'agit d'une clientèle d'élèves plus vulnérables, qui sont regroupés en petits groupes. En temps de pandémie, l'école a développé un fonctionnement plus hermétique par bulle-étage plutôt que par bulle-classe », poursuit le secrétaire général et directeur du Service des communications du CSSRS, monsieur Donald Landry. Celui-ci se réjouit de l'approche préconisée de prévention plus offensive, considérant ce milieu de vie particulier.

Le CSSRS tient à rassurer les parents des élèves et les membres du personnel de l'école du Touret que l'ensemble de l'établissement est sécuritaire et que les élèves non concernés par cette intervention préventive peuvent continuer de le fréquenter quotidiennement en toute quiétude. Les mesures sanitaires seront renforcées et une vigilance de tous les instants sera exercée.

La majorité des élèves fréquentant l'école du Touret reçoivent aussi des services du CIUSS de l'Estrie – CHUS. La direction responsable de ces services évaluera dès lundi matin les besoins des jeunes et de leur famille durant cette période d'isolement, afin de limiter les impacts de ce retrait.

[2021-02-08]

Source : <https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/le-cssrs-ferme-temporairement-le-troisieme-etage-de-lecole-du-touret/>

Communiqué de presse : CIUSSS de MCQ

COVID-19 | État de situation et nouvelle plateforme pour la prise de rendez-vous de dépistage

[...]

Dépistage : Nouvelle plateforme pour la prise de rendez-vous

À compter du lundi 8 février prochain, une nouvelle plateforme électronique sera déployée pour l'ensemble des cliniques de dépistage de la région afin d'obtenir un rendez-vous de dépistage de la COVID-19. Ainsi, pour se faire dépister, la population devra prendre rendez-vous en ligne à l'adresse covid19.quebec.ca. Prendre rendez-vous par téléphone sera toujours possible, en composant le 1 877 644-4545.

La nouvelle plateforme remplacera l'actuel portail [Clic santé](#), seulement pour le service de dépistage de la COVID-19 (*disponible jusqu'au dimanche 7 février inclusivement*).

Le CIUSSS MCQ souhaite réitérer, à l'ensemble de la population de la région, toute l'importance de se faire dépister dès qu'il y a eu un contact avec une personne déclarée positive à la COVID-19 ou qu'il y a présence des symptômes associés à la COVID-19, aussi légers soient-ils.

Chaque personne doit être très attentive à sa condition de santé et être plus prudente que moins en se faisant dépister. Le dépistage constitue le seul moyen d'identifier rapidement les cas positifs. Ensuite, il est possible d'identifier les contacts de ceux-ci afin de limiter au maximum les possibilités de propagation du virus auprès de leurs proches.

[2021-02-05]

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1408/covid-19-etat-de-situation-et-nouvelle-plateforme-pour-la-prise-de-rendez-vous-d/>

Mise à jour : Assouplissement des mesures du confinement (COVID-19)

Restaurants

Fermés, à l'exception de la livraison, des mets pour emporter et des commandes à l'auto qui sont permis

- **Palier 4 – niveau alerte maximale**

Fermés, à l'exception de la livraison et du service à l'auto ou à la porte qui sont permis

- **Palier 3 – niveau alerte**

Ouverts, avec un maximum de 2 adultes par table qui peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur

Un registre de la clientèle doit être tenu; seuls les clients avec preuve de résidence dans la région de l'établissement y ont accès. À l'exception de la restauration rapide, la réservation est obligatoire

Sports et loisirs

À l'extérieur, seul ou en famille **pour personnes** résidant à la même adresse seulement

- **Palier 4 – niveau alerte maximale**

À l'extérieur, activités permises, mais limitées à un groupe de 4 personnes. Les personnes qui résident à une même adresse peuvent être plus de 4, mais ne peuvent s'additionner à celles d'une autre adresse. Dans tous les cas, une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour donner un cours ou un entraînement.

À l'intérieur, activités interdites

- **Palier 3 – niveau alerte**

À l'extérieur, activités permises, mais limitées à un groupe de 8 personnes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour donner un cours ou un entraînement.

À l'intérieur, activités individuelles, en duo ou en famille (résidant à une même adresse) permises, dont les cours. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter à un individu ou à une famille pour donner un cours ou un entraînement.

Couvre-feu

Un couvre-feu est en vigueur. Entre 20 heures et 5 heures du matin, il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport des biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;
- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
- Une personne qui, pour se rendre à sa destination à la suite de son trajet, doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train, un avion ou un navire assurant le service de traverse de Matane Baie-Comeau-Godbout, Harrington Harbour-Chevery, Rivière Saint-Augustin ou Île d'Entrée-Cap-aux-Meules ou le service de desserte maritime de l'Île-de-la-Madeleine ou de l'Île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord du réseau de la Société des traversiers du Québec;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;
- Une personne qui se déplace pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation à comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Une personne qui se déplace pour faire un don de sang à Héma-Québec;
- Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail.

Les policiers continuent d'assurer le respect des mesures sanitaires et peuvent intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Afin de permettre aux personnes qui se déplacent durant le couvre-feu en raison de leur travail de démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, les employeurs sont invités à télécharger, à remplir et à signer le formulaire *Attestation de l'employeur – Déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec*.

[2021-02-08]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/assouplissements-mesures-confinement-covid-19/>

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Est

La clinique mobile de dépistage sera à Otterburn Park le 8 février 2021 entre 10h-16h au **Centre communautaire Pointe-Valaine, situé au 85 Rue d'Oxford**.

Deux façons de prendre rendez-vous :

Pré-inscription en ligne : <https://cv19quebec.ca>
Appelez au 1 877 644-4545

Possibilité de sans rendez-vous, selon les disponibilités.

[2021-02-05]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/clinique-mobile-de-depistage-otterburn-park-le-8-fevrier-2021>

Nouvelle du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal dévoile ses futurs centres de vaccination de masse contre la COVID-19

Montréal, le 8 février 2021- Les préparations vont bon train en vue de l'ouverture prochaine des trois centres de vaccination de masse contre la COVID-19 qui seront situés sur le territoire du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

[2021-02-08]

Source : <https://www.ciusscentreouest.ca/nouvelles-et-evenements/article/le-ciuss-du-centre-ouest-de-l-ile-de-montreal-devoile-ses-futurs-centres-de-vaccination-de-masse/>

Mise à jour : Directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)

Préscolaire et primaire

Les élèves du préscolaire et du primaire sont accueillis dans leur école, selon les rapports élèves-enseignant habituels, sur la base de groupes-classes stables (c'est-à-dire que les mêmes élèves restent toujours ensemble), dans le respect des consignes de distanciation déterminées par les autorités de santé publique.

L'ensemble des matières est enseigné (y compris les programmes du domaine des arts ainsi que l'éducation physique et à la santé).

Aucune distanciation physique n'est requise entre les élèves faisant partie d'un même groupe-classe stable, tous niveaux confondus. Une distance de **2 mètre** doit néanmoins être maintenue entre les élèves des différentes classes qui circulent dans les aires communes, incluant les corridors.

Le port du couvre-visage n'est pas obligatoire en classe pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la 4^e année inclusivement, mais il est toutefois recommandé. Il est requis en zone rouge et en zone orange pour tous les élèves, à l'exception du préscolaire, lors des déplacements à l'intérieur de l'école, dans toutes les aires communes, en présence d'élèves d'autres groupes-classes et dans le transport scolaire. Consultez le [feuillet explicatif \(PDF 246 Ko\)](#) concernant le port du couvre-visage dans divers contextes.

Secondaire

L'organisation scolaire pour le secondaire se fait sur le même principe que pour les élèves du primaire, c'est-à-dire que les horaires des cours et des projets particuliers sont réaménagés sur la base des groupes-classes stables. Ainsi, aucune distanciation physique n'est requise entre les élèves faisant partie d'un même groupe-classe stable. L'ensemble des matières est enseigné (y compris les programmes du domaine des arts ainsi que l'éducation physique et à la santé). Les enseignants se déplacent selon les matières à enseigner, alors que les élèves restent toujours dans le même local.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, les centres de services scolaires (CSS), les commissions scolaires (anglophones et à statut particulier) et les établissements d'enseignement privé bénéficient d'une solution alternative si le réaménagement de l'horaire des cours (dont les cours à option et les projets particuliers) est impossible pour respecter le principe des groupes-classes stables. Selon les besoins identifiés dans leurs milieux respectifs, les organisations scolaires peuvent favoriser une formule en alternance, avec un seuil minimal de 50 % du temps habituellement prescrit pour chacune des matières, complété par des apprentissages en ligne et des travaux à faire à la maison.

En zone rouge et en zone orange, la formule en alternance prévoyant une fréquentation d'un jour sur deux en présence à l'école est obligatoire pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire.

Pour plus d'information sur le port du masque de procédure, consultez le [feuillet explicatif \(PDF 246 Ko\)](#) concernant le port du masque de procédure dans divers contextes.

Par ailleurs, les élèves présentant une condition significative qui les empêche de porter le couvre-visage ou le masque de procédure de façon sécuritaire sont exemptés de cette obligation. Consultez la page [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de la pandémie de COVID-19](#) pour en savoir plus sur les exemptions autorisées.

Mesures visant à assurer la réussite des élèves

Lors de la rentrée scolaire 2020, le gouvernement du Québec a ajouté des ressources supplémentaires dans le réseau de l'éducation dans le but de favoriser la réussite éducative des élèves. Plus précisément, un investissement de près de 100 millions de dollars a permis de soutenir leur retour en classe et la consolidation de leurs apprentissages.

Les différentes mesures offertes permettent entre autres :

- de nouvelles activités de rattrapage, de récupération et d'aide aux devoirs;
- des centaines de milliers d'heures de services directs supplémentaires offerts aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- de nouveaux outils complémentaires pour apprendre à distance;
- plus de ressources et plus de temps pour les élèves;
- la création de 75 nouvelles classes spéciales;
- un soutien pour favoriser la persévérance scolaire;
- un accès favorisé aux activités parascolaires et à l'aide aux devoirs.

Dans le but de prêter main-forte au personnel scolaire, le gouvernement du Québec investit une somme de près de 38 M\$ pour déployer, dès janvier 2021, plusieurs actions visant à accompagner les élèves qui éprouvent des difficultés en lien avec la pandémie, tant sur le plan de la pédagogie que sur celui du bien-être psychologique.

Les interventions se regroupent principalement dans deux sphères d'activités, soit des actions d'entraide (tutorat et accompagnement personnalisés) et des actions visant le bien-être à l'école.

Ces actions incluent entre autres :

- le recours à du tutorat pour soutenir les élèves en difficulté avec la contribution du personnel existant, de retraités ou d'étudiants;
- des allocations supplémentaires pour recruter ces derniers et faire appel à des étudiants collégiaux et universitaires (futurs enseignants);
- la mise en place de nouveaux services d'accompagnement et de soutien psychosocial par des organismes partenaires, tels qu'Alloprof et Tel-jeunes;
- la formation et l'accompagnement du personnel pour mieux faire face aux enjeux relatifs à la santé mentale et au bien-être des élèves, dont l'anxiété;
- la mobilisation des milieux scolaires pour mettre en place des projets favorisant le bien-être des élèves.

Pour déposer votre candidature en vue d'offrir vos services de tutorat ou de soutien psychosocial, ou tout simplement pour avoir plus d'information, consultez la page [Tutorat et accompagnement](#).

D'autres solutions de rattrapage seront également envisagées par les équipes-écoles pour offrir plus de soutien aux élèves en difficulté. Si vous constatez que votre enfant a cumulé des retards d'apprentissage importants, n'hésitez pas à communiquer avec son établissement d'enseignement.

Par ailleurs, tous les élèves qui fréquentent le réseau public et qui ont besoin de matériel informatique pour poursuivre leur parcours scolaire le recevront. Les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires (CS) sont en mesure de fournir l'équipement informatique requis à l'ensemble des établissements.

Le gouvernement également a annoncé en janvier 2021 un investissement de 10 M\$ en formation générale des adultes et en formation professionnelle dans le contexte de crise sanitaire afin de bonifier les services ou les programmes existants, selon les besoins locaux exprimés. Ces sommes pourraient être utilisées pour la mise en œuvre d'initiatives diverses, notamment :

- du soutien additionnel pour les élèves affectés par le confinement afin de soutenir leur réussite éducative, notamment par l'ajout de ressources et l'aménagement des espaces de travail;
- le renforcement de l'encadrement pédagogique personnalisé (tutorat, mentorat, enseignant-ressource, etc.), surtout pour les programmes d'études qui doivent passer à la FAD;
- la formation du personnel enseignant;
- l'embauche de ressources temporaires ou l'ajout d'heures pour mener les changements que requiert l'organisation scolaire (placement des stagiaires, réaménagement des horaires, logistique d'utilisation des locaux, des laboratoires et des ateliers);
- le soutien à l'organisation et la mise en œuvre de la FAD pour le personnel et les centres le nécessitant.

Mesures pour un environnement scolaire sain

Plusieurs actions sont également mises en œuvres dans le but d'assurer un environnement scolaire sain pour tous les élèves.

Entretien et désinfection dans les écoles et le transport scolaire

L'entretien des établissements scolaires a été rehaussé grâce à l'ajout de personnel d'entretien, permettant ainsi d'intensifier le nettoyage et la désinfection quotidienne.

Il en va de même dans le transport scolaire, où la désinfection des surfaces fréquemment touchées doit être appliquée, en zone rouge et en zone orange, entre chaque trajet. Il est également recommandé de laisser des fenêtres ouvertes pendant le transport, dans la mesure du possible.

Par ailleurs, le port du couvre-visage pour tous les élèves du primaire et du masque de procédure pour tous les élèves du secondaire est obligatoire dans le transport scolaire.

Lorsqu'il lui est possible de le faire, rappelons que le parent est invité à favoriser le transport individuel.

Qualité de l'air dans les écoles

Dans le but de favoriser un contrôle rigoureux de la qualité de l'air dans les écoles du Québec, des tests de qualité de l'air ont été réalisés par les centres de services scolaires en décembre pour mesurer le taux de dioxyde de carbone (CO₂) dans 330 bâtiments scolaires. Ces tests permettent de s'assurer que l'air des écoles répond aux standards de qualité attendu.

Les résultats obtenus montrent qu'en moyenne le taux de CO2 est plus bas que les taux maximaux recommandés dans la vaste majorité des classes testées. Pour plus d'informations, consultez la [fiche synthèse \(PDF 426 Ko\)](#) sur la qualité de l'air dans les écoles.

Les centres de services scolaires et les commissions scolaires sont invités à mettre en place un programme de surveillance des principaux paramètres de la qualité de l'air à l'intérieur de leurs bâtiments. Ils devront effectuer des tests de qualité de l'air dans l'ensemble des établissements du réseau scolaire, dès maintenant et tous les ans, pour s'assurer de leur conformité. Des interventions rapides seront faites lorsque nécessaire, conformément aux nouvelles recommandations émises par les autorités de santé publique à la suite du rapport du groupe d'experts scientifiques et techniques, coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Sport-études, Arts-études, projets pédagogiques particuliers, sorties éducatives et activités parascolaires

Les projets pédagogiques particuliers (Sport-études, Arts-études, concentrations, etc.) peuvent être maintenus dans la mesure où ils sont réalisés dans le respect du concept de groupe-classe stable. Si ce n'est pas possible, ils peuvent être réalisés à la condition qu'une distanciation de 2 mètres soit maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et que les règles sanitaires soient rigoureusement observées.

Au secondaire, un élève peut retirer son masque de **procédure pour** effectuer une activité qui le nécessite (activité physique, instrument à vent, etc.) à la condition qu'une distance de 2 mètres entre les élèves soit respectée, y compris pour les élèves faisant partie d'un même groupe-classe.

Pour les cours à option, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves, avec port masque de procédure. Ces cours peuvent aussi être offerts à distance.

Les services professionnels offerts aux élèves vulnérables restent accessibles en formule individuelle ou à deux mètres de distance en groupe de 6 au maximum.

Les services de garde sont offerts pour les élèves d'un même groupe-classe stable ; il est aussi possible de créer des sous-groupes avec une distanciation de 2 mètres entre chacun ou séparés par des barrières physiques, en évitant toutefois d'isoler des enfants. Les activités parascolaires en présentiel sont suspendues. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées. Les sorties éducatives sont suspendues. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Rappelons que ces directives s'appuient sur trois prémisses importantes, soit réduire les risques d'éclosion, faciliter les enquêtes épidémiologiques lorsque des cas de COVID-19 se déclarent et éviter la fermeture complète d'écoles. Les écoles doivent s'assurer de permettre en tout temps la traçabilité des cas de contamination.

Personnel scolaire

La distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel doit être respectée en tout temps, sauf pour le préscolaire (maternelle 4 et 5 ans), où la distanciation physique n'est pas requise entre l'élève et l'enseignant. Le port des équipements de protection individuelle est toutefois obligatoire pour ce dernier. Il en va de même pour les enseignants et les intervenants de certaines classes spécialisées, où le maintien d'une distance de 2 mètres avec les élèves est impossible.

Les membres du personnel doivent toutefois le porter en tout temps lors de leurs déplacements dans l'école. Dans toutes les zones, le masque n'est pas obligatoire en classe pour le personnel des autres niveaux scolaires si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves. Dans les écoles situées en zone rouge et en zone orange, le masque de procédure est obligatoire pour tout le personnel scolaire, en tout temps, dans les espaces communs, dans les salles à l'usage du personnel et sur le terrain de l'école.

La direction et le personnel doivent s'assurer de respecter [la hiérarchie des mesures de contrôle](#), pour les milieux de travail.

Par ailleurs, en cas de fermeture ponctuelle de classes, des [seuils minimaux de service](#) ont été prévus dans le but de garantir la qualité des services éducatifs à distance pour tous les élèves. Ceux-ci favoriseront l'équité entre les services offerts et assureront la disponibilité des enseignants et des professionnels pour répondre aux différents besoins particuliers des élèves, en plus de jeter les bases pour les travaux à fournir aux élèves. Le plancher du nombre d'heures de cours offerts à distance variera selon le niveau scolaire.

Formation générale des adultes et formation professionnelle

Consultez la page [Mesures en vigueur](#) pour connaître les mesures qui s'appliquent selon le palier d'alerte.

Protocole d'urgence

Depuis la rentrée, les centres de services scolaires, les commissions scolaires (anglophones et à statut particulier) et les établissements d'enseignement privés ont un protocole d'urgence actualisé en fonction de leur réalité et des besoins de leurs élèves.

Le protocole d'urgence a pour objectif de permettre à l'ensemble des acteurs de l'éducation de disposer d'une liste d'éléments à considérer en vue de faire face rapidement aux changements qui pourraient découler de la fermeture d'un ou de plusieurs établissements. Il permet de planifier les actions à réaliser pour assurer le déploiement des services éducatifs, en plus des mesures déjà mises en place pour respecter les consignes sanitaires de santé publique.

Les éléments à mettre en place concernent notamment l'accès à des appareils numériques, l'adaptation des modalités d'apprentissage ainsi que la planification des communications et de la collaboration entre l'école et les familles.

[2021-02-08]

Source : <https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/>

Mise à jour : Directives spécifiques pour le secteur du loisir et du sport

[...]

Infrastructures

Afin de permettre aux participants de pratiquer leur activité en toute sécurité et limiter les risques liés aux engelures en saison hivernale, l'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur repas est permis, et ce même en zone rouge.

Toutefois, les services de restauration (cafétéria, cantine, restaurant, etc.) demeurent fermés en zone rouge. Afin que les participants puissent consommer les aliments apportés, les salles à manger (tables et chaises) doivent être aménagées de façon à maintenir une distance de deux mètres entre les personnes présentes ou les bulles familiales.

En zone orange, à compter du 8 février, les services de restauration peuvent ouvrir. Les aires de restauration peuvent accueillir un maximum de deux adultes par table et être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur. La distanciation de deux mètres entre les tables doit être respectée.

Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

[...]

Directives pour les gestionnaires des installations intérieures

En zone rouge, les activités sportives et de loisir intérieures demeurent interdites, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes pédagogiques particuliers en contexte scolaire.

En zone orange, à compter du 8 février, les activités sportives et de loisir intérieures doivent se limiter à la pratique individuelle, en duo ou avec les occupants d'une même résidence privée. Une personne qui assure l'encadrement de l'activité peut se joindre à un individu ou aux occupants d'une même résidence privée pour dispenser un cours, un entraînement, etc.

Les gestionnaires des installations sportives (scolaires, municipales ou privées) sont responsables du respect des consignes sanitaires émises par les autorités de santé publique. Ils doivent travailler conjointement avec les organisations sportives, le cas échéant.

Pour assurer le respect de la distanciation physique, des cloisons pleines peuvent être installées à certains endroits (ex. : accueil, devant les marqueurs) ou entre les équipements (ex. : équipements en gymnase).

L'accès aux vestiaires est limité de manière à favoriser la distanciation physique entre les personnes.

L'accès aux douches dans les vestiaires est permis si la distanciation physique peut être respectée et si le nettoyage est effectué régulièrement dans la journée.

L'accès aux aires communes non essentielles qui favorisent les rassemblements est limité et aucun flânage n'est permis de l'entrée à la sortie.

Les gestionnaires de site pourraient limiter l'accès à un nombre restreint d'utilisateurs, voire fermer un site, afin de faire respecter les directives de santé publique. Des [guides produits par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail \(CNESST\)](#), viendront appuyer les milieux de travail pour assurer la sécurité des travailleurs et des participants.

Entretien des installations intérieures

Les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, lavabos, etc.) sont nettoyées plusieurs fois par jour. La fréquence de nettoyage et de désinfection des vestiaires et des installations sanitaires est augmentée et ajustée en fonction de l'achalandage. Pour en savoir davantage, consultez le document [COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces](#).

En zone orange, les salles d'entraînement et les gymnases sont désinfectés et aérés après chaque séance. Des horaires sont prévus entre les blocs d'entraînement ou les parties pour effectuer la désinfection complète, lorsque requis, selon le type d'activité physique ou sportive.

La ventilation doit permettre une bonne circulation de l'air. Le bon fonctionnement et l'entretien des systèmes de ventilation, en fonction des exigences réglementaires selon le type d'établissement sont essentiels. Il faut éviter que des jets d'air soient propulsés directement sur des personnes.

Directives particulières aux participants, aux accompagnateurs et au personnel (organisations sportives)

Un protocole est établi pour la prise en charge de personnes qui développeraient des symptômes sur les lieux de pratique. Ce protocole est connu des responsables.

- Isolement de la personne dans une pièce fermée (si elle se trouve à l'intérieur) jusqu'au retour vers le domicile.
- Départ le plus rapidement possible vers le domicile.
- Port d'un masque de procédure.
- Appel au 1 877 644 4545 et respect des consignes transmises.

Équipement et matériel

Étant donné qu'il est difficile d'éviter de porter les mains au visage, en particulier en contexte d'activités physiques et sportives, il est recommandé que les objets ou les équipements partagés soient désinfectés régulièrement.

Chaque participant devrait utiliser son propre équipement dans la mesure du possible. Si ce n'est pas possible, celui-ci devrait être changé régulièrement durant l'activité et lavé avec de l'eau chaude et du savon ou un produit désinfectant efficace entre les activités (ex. : ballons).

Si les joueurs apportent leur propre équipement (par ex. : ballon), une personne désignée du club doit les désinfecter avant que ceux-ci entrent sur le terrain.

Certains objets, comme les cônes et les haies, ne sont pas touchés fréquemment avec les mains pendant la pratique sportive. Il serait approprié de demander aux personnes de se laver les mains après les avoir manipulés.

Le prêt d'équipement est permis. Les participants sont responsables de leur entretien après chaque entraînement ou partie pour la durée de la saison.

Après l'entraînement ou la partie, les vêtements sont retirés et lavés avec le savon à lessive habituel.

[...]

Ressources pour bouger

Les ressources suivantes vous aideront à bouger dehors et à la maison :

- [Va donc jouer.](#)
- [Actiz : Être actifs au travail.](#)
- [Vifa magazine.](#)
- [Unités régionales de loisir et de sport.](#)
- [Sépaq.](#)
- [Loisir accessible.](#)
- [Force 4.](#)
- [WIXX.](#)
- [PeP ton jeu!](#)
- [Fillactive.](#)
- [Grand défi Pierre Lavoie.](#)
- [Bouge-toi l'cube.](#)
- [Move 50+.](#)
- [École ouvert.](#)
- [Bouge au cube.](#)
- [Cent degrés magazine](#)

[2021-02-05]

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/directives-specifiques-loisir-sport/>

Mise à jour : Directives spécifique pour les milieux de l'enseignement supérieur (COVID-19)

Accès aux campus

Depuis le 8 février 2021, les étudiantes et étudiants des cégeps, collèges privés et universités dont un campus est situé en zone rouge peuvent bénéficier, graduellement, d'activités d'enseignement ou d'activités de groupe à caractère pédagogique en présence plusieurs fois par mois, idéalement une fois par semaine.

Il est fortement recommandé de limiter la possibilité de se déplacer entre les régions aux activités nécessaires ou essentielles. Une attention particulière doit être portée aux déplacements entre les régions en zone rouge et celles classées à un palier d'alerte inférieur.

Activités en présence en zone rouge sans limite d'occupation des locaux

Chaque établissement prend les décisions qui s'imposent en maintenant sur son campus les activités nécessaires ou essentielles et en y limitant la présence physique. Les activités qui peuvent se tenir en présence par un établissement d'enseignement supérieur situé en zone rouge sans limite d'occupation des locaux comprennent :

- Les activités dans les cliniques universitaires comme les cliniques dentaires, d'optométrie, de psychologie ou d'orthophonie. Il s'agit à la fois d'un lieu de formation et d'un lieu permettant l'accessibilité de soins et de services de santé à la population. Les activités y ont repris graduellement depuis septembre.
- Certains stages en milieu professionnel nécessitant un accès à des équipements particuliers, et les activités qui requièrent notamment l'usage d'équipement spécialisé inaccessible aux étudiants à l'extérieur des campus, par exemple :
 - les activités des programmes d'arts vivants comme la musique, le théâtre, les arts visuels et le chant;
 - les cours qui requièrent l'utilisation d'outils ou d'équipements spécialisés comme la musique, les arts visuels, les arpenteurs-géomètres, l'audiologie et la pratique sage-femme;
 - les cours nécessitant la réalisation d'un projet qui ne peut se faire à distance comme la réalisation d'un prototype dans un cours de génie nécessitant des appareillages, des outils et des matériaux spécialisés;
 - les cours et les travaux qui nécessitent des terrains d'expérimentation (agriculture, foresterie et génie);
 - les cours et les travaux qui se déroulent dans les jardins pédagogiques (sciences botaniques et horticoles).
- Les laboratoires de recherche et d'enseignement, dont ceux qui supposent l'utilisation d'animaux.
- Les laboratoires qui n'ont pas d'équivalent raisonnable en simulation à distance, surtout dans le domaine de la santé.
- Les stages sur le terrain comme l'exploration minière et en milieu d'enseignement et les stages en milieu clinique, incluant les sciences de la santé au sens large, dont la médecine, les sciences infirmières, la pharmacie, le travail social et la psychologie.
- Les cours dans le domaine du développement physique comme la kinésiologie.
- Toutes les activités de stages dans le domaine de la santé et des services sociaux.
- Le pilotage d'aéronefs.
- Les examens ou évaluations.

Précisions pour les résidences étudiantes en zone rouge

Les résidences étudiantes sont fermées aux visiteurs externes, sauf exception. Par exemple, les étudiants qui habitent seuls peuvent recevoir la visite d'une autre personne. Il est demandé de toujours recevoir la même personne.

Les rassemblements dans les espaces communs des résidences sont interdits. Les cafétérias des résidences étudiantes peuvent offrir des options pour emporter.

Mesures pour soutenir les étudiants

Un investissement de 60 millions de dollars a permis la mise en place de conditions propices à la persévérance et à la réussite scolaires pour l'année 2020-2021, notamment par :

- le développement de nouvelles formules pédagogiques;
- l'adaptation des modes de prestation des formations aux règles de distanciation physique;
- la mise en place de différentes mesures de soutien psychosocial destinées aux étudiants.

À ces sommes s'ajoute un investissement de 75 millions de dollars pour l'année 2020-2021 visant à bonifier le soutien direct offert à la population étudiante en contexte de crise sanitaire. Cet investissement est réparti en trois volets :

- l'encadrement pédagogique des étudiants (30 M\$);
- la bonification du soutien matériel offert à la communauté étudiante (35 M\$);
- la bonification du soutien psychosocial offert à la communauté étudiante (10 M\$).

De plus, un nouvel investissement de 10 millions de dollars sur deux ans permettra de réduire les temps d'attente pour obtenir des services spécialisés en santé mentale chez les étudiantes et étudiants. Une somme additionnelle de 25 millions de dollars a aussi été accordée aux établissements collégiaux pour favoriser l'encadrement des étudiants.

[2021-02-08]

Source : <https://www.quebec.ca/education/cegep-et-universite/organisation-activites-enseignement-superieur/>

Mise à jour : Liste des secteurs économiques visés par un ordre de fermeture (COVID-19)

Palier 3 – alerte (zone orange)

Les activités économiques suivantes doivent cesser :

- Les bars et les discothèques;
- Les casinos et les maisons de jeu;
- Les salles d'arcade et, pour les activités intérieures : les sites thématiques, les centres et parcs d'attractions, les centres d'amusement, les centres récréatifs et les parcs aquatiques;
- Les saunas et les spas, à l'exception des soins personnels qui y sont dispensés;
- Les microbrasseries et les distilleries, uniquement pour leurs services de consommation sur place de nourriture ou de boisson;
- Les cinémas et les salles où sont présentés des arts de la scène, y compris les lieux de diffusion;
- Les auberges de jeunesse;
- Les lieux intérieurs, autres qu'une résidence privée ou ce qui en tient lieu, dans les cas suivants :
- Les lieux intérieurs utilisés pour tenir une activité de nature événementielle ou sociale,
- Les lieux intérieurs utilisés pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature.

Par ailleurs, les établissements suivants sont soumis à des restrictions d'ouverture :

- Les restaurants et les aires de restauration d'un centre commercial;
- Les établissements offrant des activités intérieures de loisir ou de sport organisées dans un lieu public;
- Les établissements offrant la location de salles.

Également, les restaurants, les commerces de vente au détail, les entreprises de soins personnels et esthétiques, les lieux permettant la pratique d'activités culturelles, sportives, de plein air ou de loisir dont les activités ne sont pas suspendues par un décret ou un arrêté pris en vertu de l'article 123 de la Loi sur la santé publique ne peuvent accueillir le public entre 21 h et 5 h, sauf s'il s'agit d'une pharmacie ou d'une station-service.

Dans tous les cas, la tenue d'activités à distance doit être privilégiée.

Palier 4 – alerte maximale (zone rouge)

Les activités économiques identifiées au palier 3 – alerte (zone orange) doivent cesser leurs activités :

- Les bars et les discothèques;
- Les casinos et les maisons de jeu;

- Les salles d'arcade et, pour les activités intérieures : les sites thématiques, les centres et parcs d'attractions, les centres d'amusement, les centres récréatifs et les parcs aquatiques;
- Les saunas et les spas, à l'exception des soins personnels qui y sont dispensés;
- Les microbrasseries et les distilleries, uniquement pour leurs services de consommation sur place de nourriture ou de boisson;
- Les cinémas et les salles où sont présentés des arts de la scène, y compris les lieux de diffusion;
- Les auberges de jeunesse;
- Les lieux intérieurs, autres qu'une résidence privée ou ce qui en tient lieu, dans les cas suivants :
- Les lieux intérieurs utilisés pour tenir une activité de nature événementielle ou sociale,
- Les lieux intérieurs utilisés pour la pratique de jeux de quilles, de fléchettes, de billard ou d'autres jeux de même nature.

Les activités économiques suivantes doivent également cesser au palier 4 :

- Les restaurants et les aires de restauration des centres commerciaux, sauf pour les livraisons, les commandes à emporter ou les commandes à l'auto;
- Les salles d'entraînement physique.

Par ailleurs, les établissements suivants sont soumis à des restrictions d'ouverture :

- Les établissements offrant des activités intérieures de loisir ou de sport organisées dans un lieu public;
- Les établissements offrant la location de salles.

Également, les restaurants, les commerces de vente au détail, les entreprises de soins personnels et esthétiques, les lieux permettant la pratique d'activités culturelles, sportives, de plein air ou de loisir dont les activités ne sont pas suspendues par un décret ou un arrêté pris en vertu de l'article 123 de la Loi sur la santé publique ne peuvent accueillir le public entre 19 h 30 et 5 h, sauf s'il s'agit d'une pharmacie ou d'une station-service.

Dans tous les cas, la tenue d'activités à distance doit être privilégiée.

[2021-02-07]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-secteurs-economiques-ordre-fermeture-covid-19/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

[décret 102-2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 \(PDF 132 Ko\).](#)

[2021-02-05]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Mise à jour : Questions et réponses sur l'éducation et la famille dans le contexte de la COVID-19

Organisation des activités en enseignement supérieur pour l'année 2020-2021

Est-il possible de fréquenter les établissements d'enseignement supérieur en dehors des heures du couvre-feu?

Des exceptions sont prévues dans l'application du couvre-feu, permettant ainsi la fréquentation des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi, ne sont pas visées par le couvre-feu les personnes qui :

- reçoivent des services éducatifs d'établissements collégiaux et universitaires;
- fournissent une prestation de travail ou de services professionnels nécessaire à la continuité des activités ou des services (ex. : enseignants, chercheurs).

Les personnes visées doivent être en mesure de produire une pièce justificative en cas d'interpellation policière (ex. : copie de l'horaire de cours et carte étudiante valide pour les membres de la population étudiante et lettre fournie par l'employeur pour les membres du personnel).

Pouvez-vous nous donner des exemples des services qui peuvent être offerts sur les campus en zone rouge?

Les membres de la population étudiante qui fréquentent un établissement en zone rouge peuvent recevoir l'ensemble des services de soutien en présence (ex. : aide psychosociale, services adaptés pour les étudiants en situation de handicap, services des centres d'aide à la réussite).

Les étudiants des résidences peuvent également aller chercher un repas pour emporter à la cafétéria ou aller travailler à la bibliothèque, dans la mesure où il s'agit d'un travail individuel ou en groupe de maximum 6 étudiants.

Les collèges et les universités doivent-ils interdire l'accès aux auditoriums ou aux salles de spectacles pouvant être utilisés à des fins pédagogiques?

Chaque établissement d'enseignement dispose de l'autonomie nécessaire pour déterminer les modalités liées aux activités d'enseignement se déroulant en présence. Ces activités devront se dérouler dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

En plus des activités pédagogiques et d'enseignement, est-ce qu'il y a d'autres occasions où les étudiants peuvent se regrouper sur les campus situés en zone rouge et orange (ex. : pour réaliser des activités socioculturelles ou sportives)?

En **zone rouge**, les rassemblements sur le campus de l'établissement d'enseignement sont strictement interdits, à l'exception des activités d'enseignement, d'évaluation et des activités à caractère pédagogique autorisées.

Ainsi, les activités de groupe à caractère socioculturel ou sportif demeurent interdites à l'intérieur en zone rouge, conformément aux consignes sanitaires émises par la Direction générale de la santé publique. Cependant, à l'extérieur, jusqu'à quatre personnes peuvent se regrouper pour pratiquer des activités sportives ou de loisirs, auxquelles peut se joindre un instructeur, au besoin.

En **zone orange**, à l'intérieur, les activités sportives ou de loisirs peuvent être pratiquées en solo, en duo (incluant avec un instructeur) ou entre personnes résidant à la même adresse. Les cours sont également permis en duo (instructeur avec une personne). À l'extérieur, jusqu'à huit personnes peuvent se regrouper pour pratiquer des activités sportives ou de loisirs en compagnie d'un instructeur au besoin. Dans tous les cas, la distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse. Les installations sportives sur les campus seront donc accessibles pour les étudiants et le personnel dans ces conditions

[2021-02-08]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Mise à jour : Questions et réponses sur les événements et les activités dans le contexte de la COVID-19

Activités sportives, de loisir et de plein air

Pourquoi restreindre certaines activités physiques, de loisir et de sport?

La pratique de loisirs et de sports est bonne pour la santé et le bien-être des personnes. Les consignes de santé publique en zone rouge ne visent pas à arrêter cette pratique, mais plutôt à limiter les contacts physiques possibles dans les activités organisées, afin de limiter la propagation du virus et de protéger les citoyens. Ainsi, ces derniers sont invités, pour les prochaines semaines, à rester en forme grâce à la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir et de plein air. Consultez les [ressources pour bouger](#) dehors ou à la maison.

Est-il possible de pratiquer une activité physique à l'extérieur en compagnie d'autres personnes?

À partir du 8 février 2021, il est permis de pratiquer une activité physique (marche, ski de fond, patinage, etc.) à l'extérieur, pour un maximum de quatre personnes pouvant être d'adresses différentes en zone rouge, et de huit en zone orange, dans le respect de la distance minimale de deux mètres en tout temps pour ce qui est des personnes de résidences différentes. Les compétitions et les spectateurs demeurent interdits.

Une personne responsable de l'encadrement (instructeur, moniteur, entraîneur, animateur, guide, surveillant, etc.) peut accompagner ce groupe dans le cas d'une activité organisée. La distanciation physique doit être maintenue en tout temps.

Est-il possible de pratiquer une activité physique à l'intérieur en compagnie d'autres personnes?

La pratique d'activités intérieures en zone rouge demeure interdite. Toutefois, en zone orange, à partir du 8 février, il est possible de pratiquer des activités physiques seul, en duo ou entre personnes d'une même adresse.

Une personne (instructeur, moniteur, entraîneur, animateur, guide, etc.) peut donner un cours privé à un individu ou aux occupants d'une même résidence. La distanciation physique doit être maintenue en tout temps.

Pour plus de détails sur les règles à suivre, veuillez consulter la [carte des paliers d'alerte](#).

Est-ce que les salles d'entraînement sont ouvertes?

Les salles d'entraînement demeurent fermées en zone rouge.

À partir du 8 février 2021, en zone orange seulement, les salles d'entraînement peuvent ouvrir pour les activités individuelles ou entre occupants d'une même résidence. Les activités de groupe demeurent interdites (à l'exception de celles offertes aux occupants d'une même résidence).

Une personne (instructeur, moniteur, entraîneur, animateur, guide, etc.) peut donner un cours privé à un individu ou aux occupants d'une même résidence. La distanciation physique doit être maintenue en tout temps.

Pour plus de détails sur les règles à suivre, veuillez consulter la [carte des paliers d'alerte](#).

Puis-je me déplacer d'une région à une autre pour aller skier ou faire de la raquette en montagne ou de la randonnée pédestre?

Les déplacements entre régions ne sont pas recommandés. Pour plus de détails sur les règles à suivre, veuillez consulter la [carte des paliers d'alerte](#).

Installations sportives et récréatives

Le transport par navette est-il permis pour la clientèle qui fait un parcours linéaire nécessitant une navette pour le retour à son véhicule?

Les organismes offrant ce service doivent se conformer à toutes les règles de santé publique applicables, comme celles relatives à l'utilisation du transport en commun.

Les usagers sont tout de même invités à appliquer les consignes sanitaires habituelles et à conserver, dans la mesure du possible, une distance de deux mètres avec les autres personnes présentes. Le port du couvre-visage est recommandé.

De plus, les usagers sont invités, dans la mesure du possible, à modifier leurs horaires habituels de façon à limiter les foules présentes dans le transport aux heures de pointe.

[2021-02-05]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Nouveautés et mise à jour: Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux

Lignes directrices hospitalières pour la 2e vague

Directive COVID-19

Dernière modification : 08 février 2021

No. DGAUMIP-023

Informations et consignes concernant les interventions hémodynamiques

Directive COVID-19

Dernière modification : 08 février 2021

No. DGAUMIP-022

Consignes concernant le traitement de thrombectomie (AVC)

Directive COVID-19

Dernière modification : 08 février 2021

No. DGAUMIP-017

Consignes en chirurgie cardiaque

Directive COVID-19

Dernière modification : 08 février 2021

No. DGAUMIP-018

Directives sur la couverture médicale dans les milieux de vie pour aînés (CHSLD, RI-RTF, RPA) en contexte de la pandémie de la COVID-19

Directive COVID-19

Dernière modification : 05 février 2021

No. DGAPA-017.REV2

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/>

Mise à jour: Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Guide pour la prise en charge médicale des résidents en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) dans le contexte de la pandémie de la COVID-19

Guide

Dernière modification : 05 février 2021

No. 20-210-389W, ISBN 978-2-550-88468-2 (version PDF)

[2021-02-05]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

Public Health Ontario

Mise à jour – Coronavirus Disease 2019 (COVID-19)

SUMMARY REPORT

[SARS-CoV-2 Variants of Concern: Interim Results of Point Prevalence Study](#)

Positive COVID-19 tests on January 20 in Ontario were sent to PHO for screening and sequencing to identify the prevalence of variants of concern. Explore the preliminary results.

[2021-02-08]

Source : <https://www.publichealthontario.ca/en/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus>

Gouvernement du Canada

Mise à jour: COVID-19 – A data perspective

Latest releases from [The Daily](#)

Canadian Community Health Survey: Data table

Released: 2021-02-03

In December 2020, Canada approved the first COVID-19 vaccine for use in the country, which is now in the beginning stages of being rolled out. In October 2020, three in four Canadians (75%) aged 12 and older reported that they are very or somewhat willing to receive the COVID-19 vaccine. This proportion remained unchanged from September, when 75% reported that they were willing to receive the vaccine. Vaccine willingness by gender also remained unchanged, with women and men equally likely to report that they are willing to get the vaccine.

Released today, the new "Canadians' Health and COVID-19: Interactive Dashboard" presents a selection of indicators relevant to monitoring COVID-19 vaccine willingness, precautions taken by Canadians to prevent the spread of COVID-

19 and impacts of COVID-19 on Canadians' mental health. This dashboard showcases data collected through the Canadian Community Health Survey in September and October 2020.

The pandemic has had wide-ranging impacts on many aspects of Canadians lives, including their mental health. In October, roughly one-third (32%) of Canadians reported that their mental health was somewhat or much worse compared with before the pandemic and 58% reported their mental health was about the same. The remaining 10% said that their mental health was much better or somewhat better compared with before the pandemic. Females (35%) were more likely than males (28%) to report that their mental health was worse compared with before the pandemic, whereas males (63%) were more likely to report their mental health was the same. The proportion of Canadians who reported that their mental health was somewhat or much worse compared with before the pandemic remained unchanged from September.

Canadians have continued to take the precautions recommended by public health officials to protect themselves and others against COVID-19. In October, the overwhelming majority of Canadians reported wearing a mask in public places (98%), washing their hands more frequently (96%), maintaining a two-metre distance from others (96%), avoiding crowds and large gatherings (95%) and avoiding leaving the house for non-essential reasons (74%). By gender, males were less likely than females to report avoiding leaving the house for non-essential reasons, avoiding crowds or large gatherings and washing their hands. There were no statistical differences between genders for wearing a mask or maintaining a two-metre distance from others. There were no age groups that stood out overall for these precautions.

In addition to presenting estimates at the national level and by gender, the interactive dashboard provides further breakdowns by province and by age group.

Note to readers

This release features analysis based on data from the September 2020 and October 2020 Canadian Community Health Survey (CCHS). Because this analysis uses monthly data, the sample size for these estimates is smaller and atypical for a CCHS release. The CCHS is a population health survey that provides insight into the health conditions and behaviours of the Canadian population.

For additional CCHS data on COVID-19 related indicators by region, province, age group and gender, consult Table [13-10-0806-01](#) and the [Canadians' Health and COVID-19: Interactive Dashboard](#).

Also released today, a new data table on the COVID-19 indicators using combined September and October data provides further disaggregations, including by highest level of education, Indigenous peoples, cultural or racial group, immigrant status, LGBTQ2+, household size and presence of underlying health conditions (Table [13-10-0809-01](#)).

In this release, when two estimates are said to be different, this indicates that the difference was statistically significant at a 95% confidence level (p-value less than 5%).

Estimates in this release that refer to the national average or Canada rate exclude the territories.

Products

A new interactive visual tool, [Canadians' Health and COVID-19: Interactive Dashboard](#), has been released to help identify trends in COVID-19 indicators by age group and gender, and by province and region.

[2021-02-05]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210203/dq210203a-eng.htm>

Autres pays

U.S. Food and Drug Administration

Coronavirus (COVID-19) Update

The FDA has scheduled a meeting of its Vaccines and Related Biological Products Advisory Committee; alerted health care professionals and compounders of potential risks associated with compounding remdesivir drug products; revised the Letter of Authorization for COVID-19 convalescent plasma; and issued a statement that FDA continues important work to support medical product development to address new virus variants.

[2021-02-05]

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

CDC

What's new

- [Small Gatherings MONDAY, FEBRUARY 08, 2021](#)
 - [Winter Holidays MONDAY, FEBRUARY 08, 2021](#)
 - [For Specific Industries and Occupations MONDAY, FEBRUARY 08, 2021](#)
 - [Healthcare Facilities That Have Implemented COVID-19 Electronic Case Reporting MONDAY, FEBRUARY 08, 2021](#)
 - [Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Sun, 07 Feb 2021 06:00:00 EST SUNDAY, FEBRUARY 07, 2021](#)
 - [Large Gatherings SUNDAY, FEBRUARY 07, 2021](#)
 - [US COVID-19 Cases Caused by Variants SUNDAY, FEBRUARY 07, 2021](#)
 - [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\) SUNDAY, FEBRUARY 07, 2021](#)
 - [Meat and Poultry Processing Workers and Employers SATURDAY, FEBRUARY 06, 2021](#)
 - [EARLY RELEASE: Observed Face Mask Use at Six Universities - United States, September-November 2020 FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [COVID-19 Science Update released: February 5, 2021 Edition 75 FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [Vaccination Considerations for Persons with Disabilities FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [COVID-19 Vaccination for Communities FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [Information for School Nurses and Other Healthcare Personnel \(HCP\) Working in Schools and Child Care Settings FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [Toolkit for Correctional and Detention Facilities FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [eCR Now: COVID-19 Electronic Case Reporting FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [COVID-19 Questions and Answers: For People Who Use Drugs or Have Substance Use Disorder FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [More Resources about COVID-19 FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [Protecting Seafood Processing Workers from COVID-19 FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [Communication Toolkit FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [Manufacturing Workers and Employers FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [COVIDView Weekly Summary FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [Cases, Data, and Surveillance FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
 - [Community, Work, and School FRIDAY, FEBRUARY 05, 2021](#)
-

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Coronavirus vaccine - information for the public
Published 23.10.2020 Updated 08.02.2021

[2021-02-08]

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/coronavirus-vaccine/>

When you are sick or suspect that you have COVID-19 disease
Published 16.03.2020 Updated 08.02.2021

[2021-02-08]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/advice-when-you-or-your-household-members-have-respiratory-infections-but-a/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

10 FÉVRIER 2021

[Pour la période du lundi 8 au mercredi 10 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 10 FÉVRIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	16
MFA	16
CCNSE	16
Statistique Canada	17
ICIS	17
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	17

Québec.ca

Mise à jour : Rappel du gouvernement

« JE DEMANDE À TOUS LES QUÉBÉCOIS DE FAIRE EXTRÊMEMENT ATTENTION ET D'ALLER SE FAIRE TESTER AU MOINDRE SYMPTÔME » – FRANÇOIS LEGAULT

9 février 2021, 14 h 25

La pandémie de la COVID-19

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3AAActualit%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Mise à jour : Rassemblements et auditoires

Les règles concernant les rassemblements privés et les activités se déroulant dans un endroit public dépendent du niveau de l'alerte en vigueur. De manière générale, il est demandé d'éviter les contacts sociaux non nécessaires, par exemple les rassemblements en famille ou entre amis, les mariages, etc. Bien que les recommandations sanitaires de base s'appliquent à tous les niveaux d'alerte, des mesures additionnelles plus restrictives sont déployées au Palier 3 - Alerte (orange) et au Palier 4 - Alerte maximale (rouge). Pour connaître les consignes spécifiques pour chacun des niveaux d'alerte et les mesures en vigueur dans votre région, consultez la [Carte des paliers d'alerte de COVID-19 par région](#).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/rassemblements-evenements-covid19/>

Mise à jour : Questions et réponses

- Est-ce que je peux aller chercher mon proche qui réside dans une résidence privée pour aînés (RPA) où il y a des cas de COVID-19 pour l'Accueillir chez moi?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-services-sante-covid-19/>

- Les collèges et les universités peuvent-ils utiliser les auditoriums et les salles de spectacles à des fins pédagogiques ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Mise à jour : palier 4 – Alerte maximale (zone rouge)

Le Palier 4 – Alerte maximale applique de manière ciblée des mesures plus restrictives pouvant aller jusqu'à faire cesser les activités non essentielles pour lesquelles le risque ne peut pas être contrôlé suffisamment, en évitant autant que possible un confinement généralisé comme lors de la première vague de la pandémie.

Mesures en vigueur

- COUVRE-FEU

Entre 20 heures et 5 heures du matin, il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport des biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;
- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire son ou ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;

- Une personne qui, pour se rendre à sa destination à la suite de son trajet, doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train, un avion ou un navire assurant le service de traverse de Matane Baie-Comeau-Godbout, Harrington Harbour-Chevery, Rivière Saint-Augustin ou Île d'Entrée-Cap-aux-Meules ou le service de desserte maritime de l'Île-de-la-Madeleine ou de l'Île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord du réseau de la Société des traversiers du Québec;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;
- Une personne qui se déplace pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation à comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical ou à un autre service essentiel;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Une personne qui se déplace pour faire un don de sang à Héma-Québec;
- Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail;
- Les personnes sans-abris.

Les policiers continuent d'assurer le respect des mesures sanitaires et peuvent intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Afin de permettre aux personnes qui se déplacent durant le couvre-feu en raison de leur travail de démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, les employeurs sont invités à télécharger, à remplir et à signer le formulaire *Attestation de l'employeur – Déplacement durant le couvre-feu* décrété par le gouvernement du Québec.

▪ DÉPLACEMENTS ENTRE LES RÉGIONS ET LES VILLES

Non recommandés (sauf déplacements essentiels, étudiants, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises).

▪ RASSEMBLEMENTS DANS LES DOMICILES PRIVÉS (MAISON ET CHALET) À L'INTÉRIEUR OU À L'EXTÉRIEUR

Interdits :

- Visiteurs d'une autre adresse

Acceptés :

- un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (il est demandé de toujours recevoir la même personne afin de limiter les contacts sociaux)
- une personne proche aidante
- personnes offrant service ou soutien
- main-d'œuvre pour travaux prévus

Familles monoparentales ou reconstituées :

- Deux conjoints qui ne résident pas à la même adresse peuvent se voir, mais ne peuvent toutefois pas être accompagnés de leurs enfants lors de ces visites.
- Une personne peut passer la nuit chez son conjoint ou sa conjointe, mais ne peut se déplacer entre 20 h et 5 h.
- Deux conjoints peuvent pratiquer une activité sportive ou de loisir en dyade, mais ne pourront alors être accompagnés de leurs enfants.
- ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS UN ENDROIT PUBLIC

Interdites, sauf pour les funérailles (maximum de 25 personnes excluant les travailleurs de l'entreprise de services funéraires et les bénévoles dans le bâtiment ou à l'extérieur de celui-ci. La tenue d'un registre des présences est obligatoire). De plus, aucun alcool ni nourriture ne peut être servi. Les manifestations demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps

- LIEUX DE CULTE

Ouverts

Maximum de 10 personnes, à l'exception des funérailles qui sont limitées à 25 personnes maximum

- RESTAURANTS

Salles à manger fermées

Livraison, mets pour emporter et commandes à l'auto seulement. Durant la période de couvre-feu, seule la livraison demeure possible

- BARS, BRASSERIES, TAVERNES, CASINOS

Fermés

Microbrasseries et les distilleries, fermés uniquement pour leurs services de consommation sur place de nourriture ou de boisson

- MUSÉE, ZOO, AQUARIUMS, ETC.

Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur pour les institutions muséales, les biodômes, les planétariums, les insectariums, les jardins botaniques, les aquariums, les jardins zoologiques et les parcours déambulatoires

- CINÉMAS

Fermés

- AUDITOIRES ET AUDIENCES (SALLES DE SPECTACLE)

Salles de spectacle et théâtres fermés

- BIBLIOTHÈQUES

Ouvertes, accès à tous

- LOISIR ET SPORT

Les déplacements d'une région à l'autre ne sont pas recommandés.

Les activités sportives et récréatives (ski, cours de ski, raquette, patin, hockey libre, etc.), incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'extérieur dans les lieux publics pour les personnes d'une même résidence, ou pour un maximum de 4 personnes de résidences différentes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale

Le nombre de personnes présentes est déterminé par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil de l'infrastructure et doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre les personnes.

Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux à accès libre, la capacité d'accueil et les consignes sanitaires doivent être indiquées. L'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur lunch est permis, dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur. Les vestiaires doivent demeurer fermés. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

Les activités intérieures sont interdites.

Aucune compétition ni spectateur ne sont permis.

Il peut être possible d'autoriser un accompagnateur lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap).

Les formations d'intervenants responsables d'assurer la sécurité des participants en pratique libre sont autorisées (ex. : sauveteurs, patrouilleurs de ski, etc.). Le déroulement des formations doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre chaque personne.

■ TÉLÉTRAVAIL

Dans toutes les régions, le télétravail est obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation, qu'elle soit publique ou privée.

■ MANUFACTURIER ET CONSTRUCTION

Réduction des activités au minimum nécessaire pour assurer la réalisation des engagements. Obligation de télétravail lorsque possible et ajustement des quarts de travail pour limiter les présences sur les sites de production et de construction au même moment.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) intensifie ses interventions dans les milieux de travail afin de s'assurer du respect des consignes sanitaires.

■ SOINS PERSONNELS ET ESTHÉTIQUES

Ouverts

■ SERVICE DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (GARDERIES) ET SERVICES À LA FAMILLE

Tous les services de garde peuvent recevoir 100 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis.

Les services de garde en milieu familial peuvent recevoir le nombre régulier d'enfants indiqué à leur reconnaissance en vigueur.

Les services de garde éducatifs à l'enfance seront fermés seulement en cas d'une écloison dans l'établissement, déclarée par la santé publique.

La fréquentation des services de garde est facultative. L'enfant ne peut pas perdre sa place même s'il ne fréquente pas le service de garde. **Les frais de garde restent en vigueur** et doivent être assumés par les parents, que leur enfant fréquente ou non le service.

Les centres de pédiatrie sociale en communauté peuvent continuer d'offrir des services.

Les organismes communautaires Famille et les activités de halte-garderie communautaires peuvent maintenir leurs services.

■ ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classe stables différents. Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis pour le personnel. Dans les aires communes, port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves du primaire. De plus, les élèves de 5^e et 6^e année doivent aussi porter le couvre-visage en classe. Le port du masque de procédure est obligatoire pour le personnel.

Activités parascolaires en présence sont suspendues. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur. Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus sauf pour le service de garde et pour les mandataires de projets pédagogiques particuliers.

Port du masque de procédure (ou chirurgical) pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classe stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique.

Repas du midi avec les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

■ ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Port du masque de procédure par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Activités parascolaires en présentiel sont suspendues. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus.

Port du masque de procédure pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Repas du midi avec le groupe-classe stable.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi.

Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne proviennent pas du même groupe-classe stable ou cours à distance.

■ ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Les services éducatifs sont offerts selon les calendriers scolaires établis localement. Il en est de même pour la formation continue offerte par les services aux entreprises. Depuis le 11 janvier 2021, les services éducatifs à distance sont privilégiés dans les centres ou les établissements d'enseignement privé offrant de la formation professionnelle.

La présence dans les laboratoires ou les locaux pour des apprentissages pratiques à l'aide d'équipements spécifiques est autorisée lorsque le programme d'études ou les compétences à acquérir le requièrent. De plus, pour les élèves ayant des besoins particuliers n'étant pas en mesure de recevoir un enseignement à distance, l'offre de services en présentiel peut être considérée pour ne pas nuire à leur cheminement.

Les évaluations locales peuvent également se faire à distance, alors que les épreuves ministérielles doivent être faites en présentiel dans les centres, dans le respect des directives de santé publique. Les stages en milieu de travail se poursuivent comme prévu dans les entreprises toujours en mesure d'accueillir des stagiaires. Les formations qui se déroulent à l'extérieur (à l'air libre) peuvent se poursuivre.

Les activités parascolaires en présentiel sont suspendues et les sorties éducatives sont suspendues. Il est toutefois possible de les substituer par des activités en virtuel ou au centre, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Les déplacements à destination ou en provenance des centres et des établissements de formation sont autorisés pendant le couvre-feu dans le cas des formations offertes en soirée.

Le port du masque de procédure devient obligatoire en tout temps dans le centre et sur les terrains de celui-ci. Le masque de procédure doit être porté également lorsque les élèves sont assis dans la classe même s'ils sont à 2 mètres de distance. Une distanciation physique de 2 mètres est requise en tout temps entre les élèves et les enseignants. S'il est impossible de le faire, les élèves et les enseignants doivent porter l'équipement de protection individuel (EPI).

À moins de 2 mètres, même s'il y a présence de cloisons, le port du masque de procédure est tout de même requis pour les élèves. Une distance de deux mètres doit être maintenue entre les élèves de différentes classes. Lors des repas, le masque de procédure peut être retiré lorsque les élèves sont assis et prêts à manger. Deux masques de procédure par jour seront fournis à chaque élève par l'établissement.

■ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence à condition que le taux d'occupation des salles n'excède pas 50 %. Aucune limite d'occupation n'est imposée pour les activités d'enseignement à caractère pratique et les évaluations. Voir la [liste complète des activités en présence sans limite d'occupation des locaux](#).

Stages et laboratoires maintenus, dans le respect des consignes sanitaires des milieux de stage.

Activités de groupe à caractère pédagogique réunissant un maximum de 6 étudiantes et étudiants, avec le maintien d'une distanciation physique de 2 mètres entre les personnes et le port du masque de procédure, permises pour :

- faire des travaux d'équipe, par exemple dans les espaces de travail collectif des bibliothèques;
- étudier;
- suivre un cours à distance avec des collègues de classe dans un local;
- assister à des activités d'enrichissement des connaissances.

Distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants lorsqu'ils sont assis en classe ou dans un espace de travail individuel à la bibliothèque et de 2 mètres dans toutes les autres situations.

Port du masque de procédure en tout temps pour les étudiantes et étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité physique;
- lorsque l'étudiant s'alimente ;
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale.

Bibliothèques ouvertes, mais la circulation et l'achalandage y sont contrôlés. Selon la disponibilité des espaces de travail collectif, leur utilisation est permise pour des groupes d'études d'au maximum 6 étudiantes et étudiants, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Services de soutien aux étudiants offerts à la fois en présence et à distance.

Activités de groupe à caractère socioculturel ou sportif interdites à l'intérieur. À l'extérieur, jusqu'à quatre personnes peuvent se regrouper pour pratiquer des activités sportives ou de loisirs, auxquelles peut se joindre un instructeur, au besoin. Respect des consignes qui concernent des services et activités qui se trouvent sur les campus (ex. : aires de restauration, bars, salles de spectacle, infrastructures sportives).

Chaque établissement est responsable de mettre en place des mesures de surveillance et de contrôle de la circulation sur ses campus et d'assurer le respect des consignes sanitaires en vigueur.

■ CHSLD, RÉSIDENCES INTERMÉDIAIRES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS (RPA)

Consulter la page [Mesures applicables dans les CHSLD, RI et RPA](#) pour connaître les mesures qui s'appliquent aux différentes situations.

Visites à des fins humanitaires autorisées.

Visites de personnes proches aidantes :

- 1 personne proche aidante identifiée et connue par jour

- 2 personnes proches aidantes maximum différentes pourront être identifiées par l'utilisateur ou résident afin d'avoir accès au milieu de vie durant la période de confinement. Cette personne doit avoir reçu la formation sur les mesures de prévention et du contrôle des infections du milieu
- SERVICES PROFESSIONNELS ET DE SANTÉ EN CABINET PRIVÉ

Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne

- AIDE ET RESSOURCES EN CAS DE VIOLENCE CONJUGALE

Le confinement et le couvre-feu ne doivent pas empêcher une victime de violence conjugale de quitter un milieu où elle se sent en danger. Si vous êtes victime ou si vous connaissez une victime de violence conjugale, de l'aide et des ressources sont disponibles pour vous.

Pour connaître l'aide et les ressources disponibles, consultez la page [Violence conjugale](#).

- ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Maintien des services.

Les services des organismes communautaires, incluant les activités en personne, comme les rencontres des Alcooliques anonymes, sont autorisées à se tenir avec un maximum de 25 participants et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les organisateurs doivent prévoir la documentation nécessaire pour les participants et les employés si les activités exigent un déplacement pendant les heures du couvre-feu. Dans la mesure du possible, l'horaire des rencontres devrait être adapté afin de tenir compte des heures de couvre-feu. Maintien des services des organismes communautaires Famille et des activités de halte-garderie communautaires.

- AUTRES MESURES APPLICABLES À LONG TERME

Interventions policières accrues

Rapports d'infraction et amendes pour le non-respect des mesures

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour : Palier 3 - Alerte (zone orange)

Le Palier 3 – Alerte introduit des mesures additionnelles en ciblant certains secteurs d'activité et milieux où le risque de transmission est jugé plus élevé. Ces secteurs font l'objet de restrictions, d'interdictions ou de fermetures de façon sélective.

Les **contacts sociaux non nécessaires ne sont pas autorisés**, par exemple les rassemblements en famille ou entre amis, etc.

Mesures intermédiaires en vigueur

- COUVRE-FEU

Entre 21 h 30 et 5 h du matin, il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport des biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;

- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;
- Un étudiant qui doit participer à un cours du soir en présentiel ou à un laboratoire dans une école reconnue;
- Un parent qui doit reconduire son ou ses enfants chez l'autre parent qui en a la garde;
- Une personne qui, pour se rendre à sa destination à la suite de son trajet, doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train, un avion ou un navire assurant le service de traverse de Matane Baie-Comeau-Godbout, Harrington Harbour-Chevery, Rivière Saint-Augustin ou Île d'Entrée-Cap-aux-Meules ou le service de desserte maritime de l'Île-de-la-Madeleine ou de l'Île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord du réseau de la Société des traversiers du Québec;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;
- Une personne qui se déplace pour se conformer à un jugement rendu par un tribunal, pour répondre à une assignation à comparaître devant un tribunal ou pour permettre l'exercice des droits de garde ou d'accès parentaux;
- Une personne qui doit accompagner une autre personne incapable de conduire pour se rendre à un rendez-vous médical ou à un autre service essentiel;
- Un parent qui doit accompagner un enfant malade à l'hôpital;
- Une personne qui se déplace pour faire un don de sang à Héma-Québec;
- Un parent qui doit aller reconduire son adolescent à son travail;
- Les personnes sans-abris.

Les policiers continuent d'assurer le respect des mesures sanitaires et peuvent intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Afin de permettre aux personnes qui se déplacent durant le couvre-feu en raison de leur travail de démontrer facilement la nécessité de leur déplacement, les employeurs sont invités à télécharger, à remplir et à signer le formulaire Attestation de l'employeur – Déplacement durant le couvre-feu décrété par le gouvernement du Québec.

▪ DÉPLACEMENTS ENTRE LES RÉGIONS ET LES VILLES

Non recommandés (sauf déplacements essentiels, étudiants, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises).

▪ RASSEMBLEMENTS DANS LES DOMICILES PRIVÉS (MAISON ET CHALET) À L'INTÉRIEUR OU À L'EXTÉRIEUR

Interdits :

- visiteurs d'une autre adresse

Acceptés :

- un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (il est demandé de toujours recevoir la même personne afin de limiter les contacts sociaux)
- une personne proche aidante
- personnes offrant service ou soutien
- main-d'œuvre pour travaux prévus

Familles monoparentales ou reconstituées :

- Deux conjoints qui ne résident pas à la même adresse peuvent se voir, mais ne peuvent toutefois pas être accompagnés de leurs enfants lors de ces visites.

- Une personne peut passer la nuit chez son conjoint ou sa conjointe, mais ne peut se déplacer entre 21 h 30 et 5 h.
- Deux conjoints peuvent pratiquer une activité sportive ou de loisir en dyade, mais ne pourront alors être accompagnés de leurs enfants.
- ACTIVITÉS ORGANISÉES DANS UN ENDROIT PUBLIC

Interdites, sauf pour les funérailles (maximum de 25 personnes excluant les travailleurs de l'entreprise de services funéraires et les bénévoles dans le bâtiment ou à l'extérieur de celui-ci. La tenue d'un registre des présences est obligatoire). De plus, aucun alcool ni nourriture ne peut être servi. Les manifestations demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps

- LIEUX DE CULTE

Ouverts, mais toutes les activités religieuses sont limitées à 25 personnes maximum

- RESTAURANTS

Ouverts, avec un maximum de 2 adultes par table qui peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur. Un registre de la clientèle doit être tenu. Seuls les clients avec preuve de résidence dans la région de l'établissement y ont accès. À l'exception de la restauration rapide, la réservation est obligatoire. Durant la période de couvre-feu, seule la livraison demeure possible

- BARS, BRASSERIES, TAVERNES, CASINOS

Fermés

Microbrasseries et les distilleries, fermés uniquement pour leurs services de consommation de boisson sur place

- MUSÉE, ZOO, AQUARIUMS, ETC.

Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur pour les institutions muséales, les biodômes, les planétariums, les insectariums, les jardins botaniques, les aquariums, les jardins zoologiques et les parcours déambulatoires.

- CINÉMAS

Ouverts à compter du 26 février, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque de procédure obligatoire.

- AUDITOIRES ET AUDIENCES (SALLES DE SPECTACLE)

Les lieux avec des places fixes assignées peuvent rouvrir à compter du 26 février, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque de procédure obligatoire.

- BIBLIOTHÈQUES

Ouvertes, accès à tous

- LOISIR ET SPORT

Les déplacements d'une région à l'autre ne sont pas recommandés.

Les activités sportives et récréatives (ski, cours de ski, raquette, patin, hockey libre, etc.), incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'extérieur dans des lieux publics pour les personnes d'une

même résidence, ou pour un maximum de 8 personnes de résidences différentes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale.

De même, les activités sportives et récréatives incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'intérieur dans des lieux publics pour les personnes seules, en duo ou entre occupants d'une même résidence. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter à un individu ou aux occupants d'une même résidence pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale.

Le nombre de personnes présentes est déterminé par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil de l'infrastructure et doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre les personnes.

Dans les lieux à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux à accès libre, la capacité d'accueil et les consignes sanitaires doivent être indiquées.

L'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur lunch est permis, dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur. Les vestiaires doivent demeurer fermés. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

Toutefois, l'accès aux douches dans les vestiaires des piscines est permis si la distanciation physique peut être respectée et si le nettoyage est effectué régulièrement dans la journée.

Il peut être possible d'autoriser un accompagnateur lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap).

Les formations d'intervenants responsables d'assurer la sécurité des participants en pratique libre sont autorisées (ex. : sauveteurs, patrouilleurs de ski). Le déroulement des formations doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre chaque personne.

Dans le cas des salles d'entraînement physique (gym), seul l'entraînement individuel ou avec les occupants d'une même résidence ainsi que les cours privés sont autorisés. En tout temps, la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée et l'assistance rapprochée n'est pas autorisée, sauf pour les membres d'une même résidence.

■ TÉLÉTRAVAIL

Dans toutes les régions, le télétravail est obligatoire pour les personnes qui travaillent dans les bureaux, à l'exception des travailleurs dont la présence est jugée nécessaire par l'employeur pour la poursuite des activités de l'organisation, qu'elle soit publique ou privée.

■ ENTREPRISES, COMMERCES ET BOUTIQUES

Ouverts

1 personne par ménage recommandée

Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications
Les centres commerciaux doivent assurer une supervision adéquate des aires communes pour éviter tout rassemblement et flânage.

Restriction du nombre de personnes admises dans les commerces assujettis à la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (RLRQ, chapitre H-2.1), notamment les commerces de détail et d'alimentation, pharmacies, succursales de la Société des alcools du Québec.

Afin de s'arrimer avec le couvre-feu de 21 h 30, tous les commerces doivent fermer leurs portes au plus tard à 21 h.

Durant la période de couvre-feu, les pharmacies et les stations-service demeureront ouvertes selon leur horaire habituel. Les pharmacies ne pourront vendre que des médicaments et des produits essentiels, tels que des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires, ou encore offrir un service professionnel. Les stations-service ne pourront vendre que de la nourriture, des breuvages non alcoolisés, de l'essence et des produits pour véhicules routiers. Les stations-service ne sont donc pas autorisées à vendre du tabac et des produits alcoolisés durant la période du couvre-feu.

- MANUFACTURIER ET CONSTRUCTION

Réduction des activités au minimum nécessaire pour assurer la réalisation des engagements. Obligation de télétravail lorsque possible et ajustement des quarts de travail pour limiter les présences sur les sites de production et de construction au même moment.

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) intensifie ses interventions dans les milieux de travail afin de s'assurer du respect des consignes sanitaires.

- SOINS PERSONNELS ET ESTHÉTIQUES

Ouverts

- SERVICE DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE (GARDERIES) ET SERVICES À LA FAMILLE

Tous les services de garde peuvent recevoir 100 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis. Les services de garde en milieu familial peuvent recevoir le nombre régulier d'enfants indiqué à leur reconnaissance en vigueur.

Les services de garde éducatifs à l'enfance seront fermés seulement en cas d'une éclosion dans l'établissement, déclarée par la santé publique.

La place de l'enfant dont le parent fait le choix de ne pas envoyer son enfant au service de garde ne peut plus être maintenue, même contre paiement, et l'entente de services doit être résiliée.

Les centres de pédiatrie sociale en communauté peuvent continuer d'offrir des services.

Les organismes communautaires Famille et les activités de halte-garderie communautaires peuvent maintenir leurs services.

- ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classe stables différents. Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis pour le personnel. Dans les aires communes, port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves du primaire. De plus, les élèves de 5^e et 6^e année doivent aussi porter le couvre-visage en classe. Le port du masque de procédure est obligatoire pour le personnel.

Activités parascolaires en présence sont suspendues. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur. Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus sauf pour le service de garde et pour les mandataires de projets pédagogiques particuliers.

Port du masque de procédure (ou chirurgical) pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classe stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique.

Repas du midi avec les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

■ ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Port du masque de procédure par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Activités parascolaires en présentiel sont suspendues. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur. Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus.

Port du masque de procédure pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Repas du midi avec le groupe-classe stable.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi.

Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne proviennent pas du même groupe-classe stable ou cours à distance.

■ ÉDUCATION DES ADULTES ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Les services éducatifs sont offerts selon les calendriers scolaires établis localement. Il en est de même pour la formation continue offerte par les services aux entreprises. Depuis le 11 janvier 2021, les services éducatifs à distance sont privilégiés dans les centres ou les établissements d'enseignement privé offrant de la formation professionnelle.

La présence dans les laboratoires ou les locaux pour des apprentissages pratiques à l'aide d'équipements spécifiques est autorisée lorsque le programme d'études ou les compétences à acquérir le requièrent. De plus, pour les élèves ayant des besoins particuliers n'étant pas en mesure de recevoir un enseignement à distance, l'offre de services en présentiel peut être considérée pour ne pas nuire à leur cheminement.

Les évaluations locales peuvent également se faire à distance, alors que les épreuves ministérielles doivent être faites en présentiel dans les centres, dans le respect des directives de santé publique. Les stages en milieu de travail se poursuivent comme prévu dans les entreprises toujours en mesure d'accueillir des stagiaires. Les formations qui se déroulent à l'extérieur (à l'air libre) peuvent se poursuivre.

Les activités parascolaires en présentiel sont suspendues et les sorties éducatives sont suspendues. Il est toutefois possible de les substituer par des activités en virtuel ou au centre, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Les déplacements à destination ou en provenance des centres et des établissements de formation sont autorisés pendant le couvre-feu dans le cas des formations offertes en soirée.

Le port du masque de procédure devient obligatoire en tout temps dans le centre et sur les terrains de celui-ci. Le masque de procédure doit être porté également lorsque les élèves sont assis dans la classe même s'ils sont à 2 mètres de distance. Une distanciation physique de 2 mètres est requise en tout temps entre les élèves et les enseignants. S'il est impossible de le faire, les élèves et les enseignants doivent porter l'équipement de protection individuel (EPI).

À moins de 2 mètres, même s'il y a présence de cloisons, le port du masque de procédure est tout de même requis pour les élèves. Une distance de deux mètres doit être maintenue entre les élèves de différentes classes. Lors des repas, le masque de procédure peut être retiré lorsque les élèves sont assis et prêts à manger. Deux masques de procédure par jour seront fournis à chaque élève par l'établissement.

■ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence. Enseignement hybride privilégié.

Distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants lorsqu'ils sont assis en classe ou dans un espace de travail individuel à la bibliothèque et de 2 mètres dans toutes les autres situations.

Port du masque de procédure en tout temps pour les étudiantes et étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité;
- lorsque l'étudiant s'alimente;
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale.

Accès privilégié à l'enseignement en présence pour certains groupes d'étudiants, dont les nouveaux étudiants et ceux ayant des besoins particuliers.

Respect des consignes associées au palier 3 pour les autres milieux de vie présents sur les campus des établissements.

Chaque établissement est responsable de mettre en place des mesures de surveillance et de contrôle de la circulation sur ses campus et d'assurer le respect des consignes sanitaires en vigueur.

■ CHSLD, RÉSIDENCES INTERMÉDIAIRES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR AÎNÉS (RPA)

Consulter la page [Mesures applicables dans les CHSLD, RI et RPA](#) pour connaître les mesures qui s'appliquent aux différentes situations.

Visites à des fins humanitaires autorisées.

Visites de personnes proches aidantes :

- 1 personne proche aidante à la fois identifiée et connue du milieu de vie pour un maximum de 2 personnes proches aidantes connues par jour
- 2 personnes proches aidantes maximum différentes pourront être identifiées par l'utilisateur ou résident afin d'avoir accès au milieu de vie durant la période de confinement. Cette personne doit avoir reçu la formation sur les mesures de prévention et du contrôle des infections du milieu.
- SERVICES PROFESSIONNELS ET DE SANTÉ EN CABINET PRIVÉ

Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne.

- AIDE ET RESSOURCES EN CAS DE VIOLENCE CONJUGALE

Le confinement et le couvre-feu ne doivent pas empêcher une victime de violence conjugale de quitter un milieu où elle se sent en danger. Si vous êtes victime ou si vous connaissez une victime de violence conjugale, de l'aide et des ressources sont disponibles pour vous.

Pour connaître l'aide et les ressources disponibles, consultez la page [Violence conjugale](#).

- ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Maintien des services.

Les services des organismes communautaires, incluant les activités en personne, comme les rencontres des Alcooliques anonymes, sont autorisées à se tenir avec un maximum de 25 participants et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les organisateurs doivent prévoir la documentation nécessaire pour les participants et les employés si les activités exigent un déplacement pendant les heures du couvre-feu. Dans la mesure du possible, l'horaire des rencontres devrait être adapté afin de tenir compte des heures de couvre-feu. Maintien des services des organismes communautaires Famille et des activités de halte-garderie communautaires.

- AUTRES MESURES APPLICABLES À LONG TERME

Interventions policières accrues.

Rapports d'infraction et amendes pour le non-respect des mesures.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

S'adapter aux cours à distance

- Créez-vous un espace fonctionnel, réservé à vos études. Si possible, faites en sorte que cet endroit ne soit pas dans votre chambre, afin de départager la sphère des études des autres sphères.
- Gérer efficacement votre temps en répartissant vos tâches tout au long du trimestre et en prévoyant des moments fixes pour travailler vos cours à distance.
- Privilégiez des courtes périodes de travail ou d'étude.
- Segmentez l'écoute de vos cours à distance en morceaux, si possible.
- Maintenez des contacts avec vos collègues de classe en prévoyant des séances d'étude à l'aide des outils à votre disposition comme les appels vidéo ou le téléphone.
- Connectez-vous aux réseaux sociaux de votre association étudiante ou de votre cohorte et participez aux activités virtuelles proposées, s'il y a lieu.

Pour d'autres conseils et solutions, vous pouvez consulter le dossier, de l'Université du Québec à Montréal.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/allier-mieux-en-contexte-de-pandemie-covid-19/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives liées à la COVID-19

- Le protocole de priorisation en bref
- Feuillet d'information sur les mesures applicables depuis le 8 février 2021 s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou une ressource intermédiaire (RI) de 20 places et plus qui accueille des aînés
- Feuillet d'information sur les mesures applicables depuis le 8 février 2021 s'adressant aux familles et personnes proches aidantes dont le proche réside dans une résidence privée pour aînés (RPA)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

- Tableaux : Gradation des mesures dans les milieux de vie, d'hébergement et milieux de réadaptation en fonction des paliers d'alerte en lien avec la COVID-19

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/ressources-intermediaires-et-ressources-de-type-familial>

- Guide de procédures techniques Soins intensifs et urgence SARS-CoV-2 (COVID-19)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/services-medicaux>

Ministère de la famille et des aînés

Mise à jour: Hospitalisation des cas COVID-19

- Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers (mise à jour 28-01-2021)

Source : <https://www.inesss.qc.ca/covid-19.html>

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Exposition aux champs électromagnétiques

L'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) des appareils 5G ne propage pas la COVID-19. Ces affirmations **ne** reposent sur aucun fondement scientifique.

Effets sur la santé des cellulaires, des tours de téléphonie cellulaire, des antennes et des dispositifs 5G

Source : <https://www.canada.ca/fr/securite-publique-canada/campagnes/covid19.html>

Mise à jour : Rapport sur la sécurité des vaccins

- Rapport sur la sécurité des vaccins

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/vaccins.html>

Mise à jour : Services et renseignements

- Considerations for temporary individual school closure
- What we know so far about...herd immunity

Source : <https://www.publichealthontario.ca/en/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus>

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Aucune mise à jour.

Autres pays

Mise à jour: CDC

- [EARLY RELEASE: Maximizing Fit for Cloth and Medical Procedure Masks to Improve Performance and Reduce SARS-CoV-2 Transmission and Exposure, 2021](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Improve How Your Mask Protects You](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Strategies for Optimizing Supply of N95 Respirators](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Cases in the U.S.](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [EARLY RELEASE: COVID-19 Vaccination Intent, Perceptions, and Reasons for Not Vaccinating Among Groups Prioritized for Early Vaccination - United States, September and December 2020](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Tue, 09 Feb 2021 06:00:00](#) EST TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Mask Up America](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Laboratory Fellow Puts COVID-19 Tests Through the Paces](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Key Things to Know About COVID-19 Vaccines](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Percent of Delivered First Vaccine Doses Administered by U.S. States and Territories](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [COVID-19 Vaccination for Communities](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Small Gatherings](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Global Community Mitigation](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021

- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Ventilation](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Responder Stories](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Staffing Resources](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [People with Disabilities](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Healthcare Professional Preparedness Checklist For Transport and Arrival of Patients With Confirmed or Possible COVID-19](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Information for Healthcare Professionals about Coronavirus \(COVID-19\)](#) TUESDAY, FEBRUARY 09, 2021
- [Guidance to Reduce the Risk of SARS-CoV-2 Spreading between People and Wildlife](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Facility Planning and Operations for COVID-19](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Surge Mitigation in Healthcare](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [COVID-19 Exposure in Healthcare Settings](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Toolkit for Pregnant People and New Parents](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Holiday Tips](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Vaccines](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [eCR Now: COVID-19 Electronic Case Reporting for Healthcare Providers](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [Protecting Seafood Processing Workers from COVID-19](#) MONDAY, FEBRUARY 08, 2021
- [What to Know About Liver Disease and COVID-19](#)

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: European Centre for disease

- Infection prevention and control and preparedness for COVID-19 in healthcare settings

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

Mise à jour: HPS

- Guidance for primary care

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

Mise à jour: FDA

- Coronavirus (COVID-19) Update: FDA Authorizes Monoclonal Antibodies for Treatment of COVID-19

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: NIPH

- Live map of COVID-19 evidence

Source : <https://www.fhi.no/en/about/this-is-the-norwegian-institute-of-public-health/would-you-like-to-work-at-the-niph/>

- Scandinavian studies of COVID-19 in pregnancy

Source : <https://www.fhi.no/en/more/research-centres/Centre-for-fertility-and-health/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

15 FÉVRIER 2021

[Pour la période du mercredi 10 janvier au lundi 15 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 15 FÉVRIER 2021 À 9H30 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	15
Ministère de la famille	16
ASPC	17
CADTH	24
PHO	24
Statistique Canada	24
NCCEH	25
BCCDC	25
AUTRES PAYS : PHE, FDA, RCOG, HCSP, HAS, HPS, ECDPC, CDC, NIPH	25

Québec.ca

Mise à jour : Services de garde d'urgence en milieu scolaire

Les services de garde d'urgence sont un service exceptionnel pour les parents qui n'ont aucune solution de rechange. De plus, ils sont réservés aux enfants dont les parents occupent un emploi donnant droit à des services de garde d'urgence. La liste des emplois donnant droit à des services de garde d'urgence sera disponible sous peu.

Conformément aux consignes gouvernementales visant à restreindre les risques de propagation du virus, ce service ne devrait être utilisé que si les parents ayant droit au service n'ont aucune autre solution leur permettant de se rendre au travail. Ainsi, les familles dont un des parents demeure à la maison, même s'il est en situation de télétravail, devraient éviter d'utiliser ce service.

[2021-02-12]

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-et-soutien/>

Mise à jour : Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT COVID-19)

Le Programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT) a été lancé le 16 mars 2020. Ce programme visait à offrir une aide financière aux travailleurs devant s'isoler pour contrer la propagation de la COVID-19 et qui, pour cette raison, ne pouvaient gagner en totalité leur revenu de travail. Ces travailleurs ne devaient pas être admissibles à un autre programme d'aide financière.

[2021-02-11]

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/>

CISSS du bas-Saint-Laurent

Cas positifs chez des travailleurs de Viandes DuBreton de Rivière-du-Loup

La Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent confirme que huit travailleurs de l'entreprise Viandes DuBreton de Rivière-du-Loup ont reçu un diagnostic positif de COVID-19 au cours des 24 dernières heures. En raison de cette situation, une opération de dépistage est lancée pour l'ensemble des 480 employés de l'entreprise. Ces derniers seront dépistés aujourd'hui et demain à Rivière-du-Loup.

Une enquête épidémiologique est déjà en cours et la collaboration en ce sens avec la direction de Viandes DuBreton est excellente. Notons enfin qu'une vingtaine de travailleurs ont été placés en isolement préventif jusqu'à maintenant.

[2021-02-12]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-bas-saint-laurent/>

CISSS de la Côte-Nord

COVID-19 : Cliniques de vaccination à Sept-Îles pour les personnes de 80 ans et plus

Baie-Comeau, le 12 février 2021 - Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord invite les personnes de 80 ans et plus, qui résident dans la MRC de Sept-Rivières, à s'inscrire **dès midi aujourd'hui** aux prochaines cliniques de...

Visites dans les installations du CISSS de la Côte-Nord : Entrée en vigueur des consignes du palier orange

Baie-Comeau, le 11 février 2021 - En raison du passage au palier orange le 8 février 2021, le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord avise que les consignes pour le palier orange sont en vigueur quant aux visites dans ses...

Utilisation de tests rapides pour dépister la COVID-19

Baie-Comeau, le 11 février 2021 - Au cours des prochaines semaines, des tests rapides seront utilisés graduellement pour dépister la COVID-19 dans certains secteurs de la Côte-Nord, principalement dans les CLSC en Minganie, en Basse-Côte-Nord, dans Caniapiscau...

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-cote-nord/>

CISSS de la Montérégie-Ouest

Nouvelle 12 février 2021

Reprise des visites des proches aidants à l'Hôpital du Suroît

Les visites des personnes proches aidantes seront dorénavant permises, et ce, uniquement pour l'Hôpital du Suroît et l'Hôpital Barrie Memorial. Elles...

Nouvelle 11 février 2021

Des symptômes? Une clinique de dépistage sans rendez-vous s'amène dans votre quartier

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest annonce le déploiement de plusieurs cliniques mobiles de dépistage...

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-monteregie-ouest/>

CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

Le CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal s'associe au Conseil national de recherches du Canada pour développer des outils d'apprentissage automatique afin d'améliorer les soins liés à la COVID-19

Montréal, le 12 février 2021– Sous les auspices d'OROT, le centre névralgique futuriste des soins branchés du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal et de l'Hôpital général juif, l'équipe de santé numérique du CIUSSS s'associe au Conseil national de recherches du Canada (CNRC) pour financer une initiative visant à développer et à évaluer un prototype d'outil d'apprentissage automatique (AA) explicable qui améliorera la transparence et l'applicabilité des décisions qu'il aidera à prendre. Notre objectif est d'introduire l'apprentissage automatique dans l'informatique clinique et de susciter une confiance accrue envers sa précision.

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-centre-ouest-ile-montreal/>

Mise à jour : Données sur la vaccination contre la COVID-19

Au cours des 7 derniers jours, ce sont 34 795 personnes qui ont été vaccinées, pour une moyenne quotidienne de 4 971 personnes vaccinées.

Nombre de doses à recevoir durant la semaine du 15 février 2021 : 91 260 doses

Source : MSSS, 15 février 2021, 11 h

Le nombre de doses administrées peut être sujet à un réajustement quotidien pour les jours précédents, en raison d'un rattrapage dû à un retard dans la saisie de données.

Le total de doses administrées est légèrement supérieur que le total de doses reçues, car il prend en compte le fait que, pour certaines fioles, nous avons été en mesure d'extraire une 6^e dose plutôt que 5.

Nombre de doses de vaccins administrées par région

Régions	Nombre de doses de vaccins administrées
01- Bas-Saint-Laurent	6322
02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean	9566
03 - Capitale-Nationale	29470
04 - Mauricie-et-Centre-du-Québec	14879
05 - Estrie	11985
06 - Montréal	78 750
07 - Outaouais	9798
08 - Abitibi-Témiscamingue	8324
09 - Côte-Nord	13140
10 - Nord-du-Québec	6820
11 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	7856
12 - Chaudière-Appalaches	11694
13 - Laval	10308
14 - Lanaudière	12403
15 - Laurentides	13565
16 - Montérégie	36335
17 - Nunavik	3146
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	9545
Inconnu	980
Total	294 886

Source : MSSS, 15 février 2021, 11 h. Le nombre de doses de vaccins administrées est classé selon la région où la dose de vaccin a été administrée, et non la région de résidence de la personne vaccinée.

[2021-02-15]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/donnees-sur-la-vaccination-covid-19/#c81604>

Mise à jour : Mesures applicables dans les CHSLD, les RI de 20 places et plus qui accueillent des aînés et les RPA (COVID-19)

Compte tenu de la situation épidémiologique au Québec et afin de limiter la propagation de la COVID-19, il est recommandé de poursuivre les mesures visant à réduire notamment l'accès à un nombre restreint de personnes dans les milieux de vie qui accueillent des personnes vulnérables.

Plusieurs mesures relatives aux visites des personnes proches aidantes et aux sorties ont été mises en place dans les CHSLD, les ressources intermédiaires (RI) de 20 personnes et plus qui accueillent des aînés et les résidences privées pour aînés (RPA).

Les consignes diffèrent en fonction des paliers d'alerte et selon la présence ou non d'une éclosion dans le milieu de vie. Consultez les [mesures en vigueur dans votre région ou votre municipalité](#) pour obtenir les informations relatives au milieu que vous désirez visiter.

[2021-02-12]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-chsld-ri-rpa/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

[décret 103-2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 37 Ko\).](#)

[2021-02-10]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Mise à jour : Palier 3 – Alerte (zone orange)

Les régions suivantes sont au Palier 3 – alerte (zone orange) : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec et Saguenay – Lac-Saint-Jean. Consultez les [mesures en vigueur dans votre municipalité](#) pour connaître les consignes spécifiques dans votre région.

- Loisir et sport

[...]

De même, les activités sportives et récréatives incluant les activités, les cours, même ceux à domicile (langues, arts, etc.), et les entraînements guidés, sont permises à l'intérieur dans des lieux publics pour les personnes seules, en duo ou entre occupants d'une même résidence. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter à un individu ou aux occupants d'une même résidence pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale

[...]

- Télétravail

Tous les employés des entreprises, des organismes ou de l'administration publique qui effectuent des tâches administratives ou du travail de bureau continuent ces tâches en télétravail, dans leur résidence privée ou ce qui en tient lieu, à l'exception des employés dont la présence est essentielle à la poursuite des activités de l'entreprise, de l'organisme ou de l'administration publique.

- Entreprises, commerces et boutiques

[...]

Durant la période de couvre-feu:

- les pharmacies demeurent ouvertes selon leur horaire habituel et peuvent effectuer des livraisons. Elles ne pourront vendre que des médicaments et des produits essentiels, tels que des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires, ou encore offrir un service professionnel;
- les stations-service peuvent demeurer ouvertes mais ne pourront vendre que de la nourriture, des breuvages non alcoolisés, de l'essence et des produits pour véhicules routiers. Les stations-service ne sont donc pas autorisées à vendre du tabac et des produits alcoolisés durant la période du couvre-feu;
- les établissements d'alimentation peuvent effectuer des livraisons.

[...]

- CHSLD, ressources intermédiaires (RI) de 20 personnes et plus et résidences privées pour âgés (RPA)

Les liens entre les personnes et leurs proches doivent se poursuivre et s'intensifier durant la période d'assouplissement des mesures de confinement de façon virtuelle ou par le biais de contacts téléphoniques. L'accueil des personnes proches aidantes connues du milieu doit être favorisé.

Consignes générales

Les consignes diffèrent selon la présence ou non d'une éclosion dans le milieu de vie.

Les personnes proches aidantes doivent respecter les consignes suivantes.

- Prendre rendez-vous auprès du milieu de vie pour :
 - faciliter l'accueil et l'accompagnement,
 - s'assurer de l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections,
 - vérifier que la situation de la personne proche aidante n'exige pas qu'elle respecte les consignes d'isolement.
- Respecter rigoureusement les consignes sanitaires de base dans le milieu de vie.
- Porter un masque médical en tout temps ou un couvre-visage dans les RPA, selon la directive en vigueur. Cette consigne s'applique à tous les visiteurs de plus de 2 ans, dans l'enceinte du milieu de vie, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.
- Être des personnes proches aidantes connues du milieu de vie, c'est-à-dire des personnes :
 - formées et déjà familières avec les mesures de protection et de contrôle des infections à respecter,
 - identifiées par l'usager ou le résident auprès du milieu de vie. Un maximum de deux personnes proches aidantes identifiées par l'usager pourront avoir accès au milieu de vie. Une même personne proche aidante connue et identifiée peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée, selon la prise de rendez-vous convenue avec le milieu de vie.
- Fournir leurs coordonnées dans le registre de gestion des entrées et sorties du milieu de vie afin d'être rapidement contactées par une autorité de santé publique en cas d'éclosion. L'accès sera interdit à toute personne qui refuse de donner ces renseignements.
- Respecter le couvre-feu. Dans certaines situations particulières, les personnes proches aidantes pourraient obtenir d'un établissement de santé et de services sociaux une attestation permettant les déplacements lors du couvre-feu lorsque cela est cliniquement requis pour l'usager.

Seuls les déplacements de personnes proches aidantes entre territoires limitrophes sont acceptés.

En cas d'incendie dans une RPA, dans une RI de 20 personnes et plus qui accueille des âgés ou dans un CHSLD, des mesures supplémentaires doivent être mises en place lors de l'évacuation et au point de rassemblement (PDF 56 Ko), pour éviter la propagation de la COVID-19.

CHSLD et RI de 20 personnes et plus qui accueillent des âgés

Milieus de vie sans éclosion

Visites

- 1 personne proche aidante identifiée et connue du milieu de vie à la fois, pour un maximum de 2 personnes proches aidantes identifiées et connues du milieu de vie par jour

Sorties pour rassemblement

Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises. Il est demandé au milieu de vie de favoriser l'accueil des personnes proches aidantes.

Usagers en isolement ou milieux de vie en éclosion

Visites

- 1 personne proche aidante identifiée et connue du milieu de vie par jour

Sorties pour rassemblement

Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises.

Résidence privée pour aînés

Milieux de vie sans éclosion

Visites

1 personne proche aidante identifiée et connue du milieu de vie à la fois pour un maximum 2 personnes proches aidantes connues et identifiées par jour

Sorties pour rassemblement

Les sorties pour des rassemblements à l'extérieur ne sont pas permises. Toutefois, comme pour la population générale, une personne vivant seule en RPA peut rencontrer une autre personne. Cette autre personne devra toujours être la même.

Les sorties pour des rendez-vous médicaux essentiels et les marches extérieures sont permises, et ce, en évitant les contacts avec les autres résidents ou en respectant la distanciation physique de 2 mètres.

Activités quotidiennes dans la résidence

Les marches extérieures et les sorties essentielles (par exemple, épicerie, pharmacie ou rendez-vous médical) sont permises. Dans ces cas, il est demandé d'éviter les contacts entre résidents ou de respecter la distanciation physique de 2 mètres.

Les repas en salle à manger sont autorisés avec des mesures sanitaires strictes :

- L'exploitant de la RPA doit s'assurer que toutes les mesures ont été mises en place pour respecter en tout temps la distanciation physique de 2 mètres et les autres mesures de prévention et de contrôle des infections à l'intérieur de la salle à manger ainsi qu'aux abords de celle-ci.
- Afin de réduire le nombre de personnes pouvant avoir accès en même temps à la salle à manger, plusieurs tablées pour un même repas devront être offertes aux résidents.
- Chaque table ne peut accueillir plus de 2 personnes.
- Selon la grandeur de la salle, un maximum de 35 à 50 résidents pourra avoir accès à la salle à manger lors d'une même tablee pour éviter les goulots d'étranglement à l'entrée et à la sortie de la salle à manger.
- Pour les unités de soins, le concept de bulle peut être appliqué.
- Retirer les repas de style buffet et les comptoirs à salades.
- Assurer une surveillance lors des déplacements afin que les résidents respectent le port du masque (médical ou couvre-visage, selon la directive en vigueur), la distanciation de 2 mètres et évitent les attroupements, par exemple devant l'ascenseur ou la salle.

Les activités de groupe supervisées dans la RPA visant favoriser la santé physique et psychologique sont autorisées avec un maximum de 10 personnes. Les mesures de prévention et de contrôle des infections, dont la

distanciation physique de 2 mètres entre les résidents et l'absence de partage d'objets, doivent être respectées rigoureusement.

Résidents en isolement ou milieux de vie en éclosion

Visites

- 1 personne proche aidante connue et identifiée du milieu de vie par jour

Sorties pour rassemblement

Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises.

[...]

[2021-02-12]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Mise à jour : Palier 4 – Alerte maximale (zone rouge)

Les régions suivantes sont au Palier 4 - alerte maximale (zone rouge) : Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Mauricie-et-Centre-du-Québec, Estrie et Outaouais. Consultez les mesures en vigueur dans votre municipalité pour connaître les consignes spécifiques dans votre région.

[...]

- Loisir et sport

[...]

Les activités intérieures de sport et de loisir, incluant les cours à domicile (langues, arts, etc.), sont interdites.

- Télétravail

Tous les employés des entreprises, des organismes ou de l'administration publique qui effectuent des tâches administratives ou du travail de bureau continuent ces tâches en télétravail, dans leur résidence privée ou ce qui en tient lieu, à l'exception des employés dont la présence est essentielle à la poursuite des activités de l'entreprise, de l'organisme ou de l'administration publique.

- Entreprises, commerces et boutiques

Ouverts

1 personne par ménage recommandée

Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications.

Restriction du nombre de personnes admises dans les commerces assujettis à la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (RLRQ, chapitre H-2.1), notamment les commerces de détail et d'alimentation, pharmacies, succursales de la Société des alcools du Québec.

Afin de s'arrimer avec le couvre-feu de 20 h, tous les commerces doivent fermer leurs portes au plus tard à 19 h 30.

Durant la période de couvre-feu:

- les pharmacies demeurent ouvertes selon leur horaire habituel et peuvent effectuer des livraisons. Elles ne pourront vendre que des médicaments et des produits essentiels, tels que des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires, ou encore offrir un service professionnel;
- les stations-service peuvent demeurer ouvertes mais ne pourront vendre que de la nourriture, des breuvages non alcoolisés, de l'essence et des produits pour véhicules routiers. Les stations-service ne sont donc pas autorisées à vendre du tabac et des produits alcoolisés durant la période du couvre-feu;
- les établissements d'alimentation peuvent effectuer des livraisons.

[...]

- CHSLD, ressources intermédiaires (RI) de 20 personnes et plus et résidences privées pour aînés (RPA)

Les liens entre les personnes et leurs proches doivent se poursuivre et s'intensifier durant la période d'assouplissement des mesures de confinement de façon virtuelle ou par le biais de contacts téléphoniques. L'accueil des personnes proches aidantes connues du milieu doit être favorisé.

Consignes générales

Les consignes diffèrent selon la présence ou non d'une éclosion dans le milieu de vie.

Les personnes proches aidantes doivent respecter les consignes suivantes.

- Prendre rendez-vous auprès du milieu de vie pour :
 - faciliter l'accueil et l'accompagnement,
 - s'assurer de l'application des mesures de prévention et de contrôle des infections,
 - vérifier que la situation de la personne proche aidante n'exige pas qu'elle respecte les consignes d'isolement.
- Respecter rigoureusement les consignes sanitaires de base.
- Porter un masque médical en tout temps ou un couvre-visage dans les RPA, selon la directive en vigueur. Cette consigne s'applique à tous les visiteurs de plus de 2 ans, dans l'enceinte du milieu de vie, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur.
- Être des personnes proches aidantes connues du milieu de vie, c'est-à-dire des personnes :
 - formées et déjà familières avec les mesures de protection et de contrôle des infections à respecter,
 - identifiées par l'usager ou le résident auprès du milieu de vie. Un maximum de deux personnes proches aidantes identifiées par l'usager pourront avoir accès au milieu de vie. Une même personne proche aidante connue et identifiée peut visiter son proche à plus d'une reprise au cours de la même journée, selon la prise de rendez-vous convenue avec le milieu de vie.
- Fournir leurs coordonnées dans le registre de gestion des entrées et sorties du milieu de vie afin d'être rapidement contactées par une autorité de santé publique en cas d'éclosion. L'accès sera interdit à toute personne qui refuse de donner ces renseignements.
- Respecter le couvre-feu. Dans certaines situations particulières, les personnes proches aidantes pourraient obtenir d'un établissement de santé et de services sociaux une attestation permettant les déplacements lors du couvre-feu lorsque cela est cliniquement requis pour l'usager.

Seuls les déplacements de personnes proches aidantes entre territoires limitrophes sont acceptés.

En cas d'incendie dans une RPA, dans une RI de 20 personnes et plus qui accueille des aînés ou dans un CHSLD, des mesures supplémentaires doivent être mises en place lors de l'évacuation et au point de rassemblement (PDF 56 Ko), pour éviter la propagation de la COVID-19.

CHSLD et RI de 20 personnes et plus qui accueillent des aînés

Milieus de vie sans éclosion

Visites

- 1 personne proche aidante identifiée et connue du milieu de vie par jour

Sorties pour rassemblement

Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises. Il est demandé au milieu de vie de favoriser l'accueil des personnes proches aidantes.

Usagers en isolement ou milieux de vie en éclosion

Visites

- 1 personne proche aidante identifiée et connue du milieu de vie par jour peut lui rendre visite

Sorties pour rassemblement

Les sorties à l'extérieur pour les rassemblements ne sont pas permises.

Résidences privées pour aînés

Milieus de vie sans éclosion

Visites

- 1 personne proche aidante identifiée et connue du milieu de vie par jour

Sorties pour rassemblement

Les sorties pour des rassemblements à l'extérieur ne sont pas permises. Toutefois, comme pour la population générale, une personne vivant seule en RPA peut rencontrer une autre personne. Cette autre personne devra toujours être la même.

Activités quotidiennes dans la résidence

Les marches extérieures et les sorties essentielles (par exemple, épicerie, pharmacie ou rendez-vous médical) sont permises. Dans ces cas, il est demandé d'éviter les contacts entre résidents ou de respecter la distanciation physique de 2 mètres et de respecter le couvre-feu.

Les repas en salle à manger ne sont pas autorisés. Ainsi, les repas sont servis aux unités locatives en appliquant de façon rigoureuse les mesures de prévention et de contrôle des infections. Les frais de livraison de plateaux ne sont pas permis durant la pandémie de la COVID-19. De plus, de façon exceptionnelle, les salles à manger pourraient être utilisées en appliquant de façon rigoureuse les mesures de prévention et de contrôle des infections :

- pour les RPA où l'exploitant partage son lieu de résidence avec les résidents;
- pour les résidents nécessitant de la surveillance ou une aide à l'alimentation;
- pour les résidents en unité de soins, lorsque le concept de bulle est applicable;
- pour les résidents qui vivent dans une unité locative de type chambre sans mobilier permettant la prise de repas adéquate et sécuritaire.

S'il advenait une situation exceptionnelle dans une RPA, une demande de dérogation temporaire pourrait être adressée à l'établissement du territoire concerné. La demande sera alors évaluée par l'établissement, en collaboration avec la direction régionale de santé publique. L'établissement devra faire un suivi serré auprès de la RPA et la situation sera réévaluée régulièrement. Le ministère de la Santé et des Services sociaux devra être informé par le PDG de l'établissement des demandes acceptées et de leur durée.

Les activités de groupe supervisées dans la RPA visant à favoriser la santé physique et psychologique sont autorisées avec un maximum de 10 personnes. Les mesures de prévention et de contrôle des infections, dont la distanciation physique de 2 mètres entre les résidents et l'absence de partage d'objets, doivent être respectées rigoureusement.

Résidents en isolement ou milieux de vie en éclosion

Visites

- 1 personne proche aidante identifiée et connue du milieu de vie par jour

Sorties pour rassemblement

Les sorties pour des rassemblements à l'extérieur ne sont pas permises.

[...]

[2021-02-12]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour: Questions et réponses sur les commerces, les lieux publics et les services dans le contexte de la COVID-19

Ouverture des commerces

Est-ce que les épiceries, les restaurants et les pharmacies peuvent effectuer des livraisons pendant le couvre-feu?

Oui, les épiceries, les restaurants et les pharmacies peuvent assurer la livraison aux heures qui leur conviennent, sans égard au couvre-feu, en respectant les normes sanitaires en vigueur.

[2021-02-11]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-sur-les-commerces-les-lieux-publics-et-les-services-dans-le-contexte-de-la-covid-19/>

Mise à jour: Questions et réponses sur les événements et les activités dans le contexte de la COVID-19

Reprise du ski

Quelles sont les consignes à suivre pour utiliser les remontées mécaniques dans les stations de ski?

Une seule maisonnée à la fois peut utiliser une remontée mécanique. Pour les personnes seules, une distance de 2 mètres doit être respectée. Pour ce qui est des télécabines, une seule maisonnée ou deux personnes seules (placées à chaque extrémité de la cabine) peuvent les utiliser en même temps.

Les usagers de 3 ans ou plus doivent porter un couvre-visage, de type cache-cou, sur le nez et la bouche dans les remontées mécaniques et la file d'attente. De plus, les usagers doivent se tenir à une distance de 2 mètres dans la file d'attente.

Quelles sont les règles concernant l'accessibilité aux relais de motoneige ainsi qu'aux chalets d'accueil dans les centres de glisse et de plein air offrant des activités hivernales (ski de fond, raquette, randonnée, etc.)?

Les chalets d'accueil suivent les mêmes règles que celles prévues pour les stations de ski.

Dans les régions en zone rouge, les services de restauration sont fermés. Le chalet est accessible uniquement pour :

- se réchauffer;
- manger son lunch (selon la politique en vigueur sur le site);
- accéder aux installations sanitaires.

En zone rouge, les relais de motoneige ou de quad peuvent également être utilisés afin de permettre aux motoneigistes de se réchauffer et d'accéder aux toilettes. Par contre, dans tout lieu intérieur d'un relais de motoneige ou de quad ou dans tout bâtiment adjacent, il est interdit à la clientèle de consommer un repas. Les relais qui disposent d'installations de restauration peuvent continuer à offrir des commandes à emporter seulement.

Comment fonctionne l'accès aux refuges de ski de fond et de motoneige?

L'achalandage doit être contrôlé pour assurer la distanciation entre les personnes qui s'y trouvent. De plus, la fréquence de nettoyage et de désinfection doit être augmentée et ajustée en fonction de l'achalandage.

Pour des raisons de sécurité, il est important de permettre l'accès à ces chalets afin que les skieurs et les motoneigistes puissent s'y réchauffer et s'y réfugier en cas de blessures ou de bris d'équipements.

En zone rouge, les restaurants sont fermés. Il est possible de manger son lunch à l'intérieur d'un refuge de ski de fond, selon les règles en vigueur sur le site, mais cela n'est pas possible à l'intérieur d'un relais de motoneige ou de quad ou dans tout bâtiment adjacent.

Est-il possible de louer de l'équipement dans les centres de plein air offrant des activités hivernales (ski de fond, raquette, vélo à pneus surdimensionnés, etc.)?

Oui, il est possible de louer de l'équipement, qui doit être désinfecté après chaque utilisation. L'accès à ce service doit être limité pour assurer la distanciation physique.

Il est toutefois impossible d'accéder à un casier.

SÉPAQ

Hébergements touristiques

Est-ce possible de réserver un chalet avec ma bulle familiale, que ce soit dans ma région ou à l'extérieur de celle-ci?

Oui, dans les deux cas. Toutefois, les déplacements interrégionaux demeurent non recommandés.

Est-ce que des amis résidant à des adresses différentes et ayant réservé dans une pourvoirie située en zone rouge ou orange peuvent maintenir leur réservation?

Oui, s'ils occupent des unités d'hébergement séparées au sein de l'établissement d'hébergement touristique (seules les personnes d'un même ménage sont autorisées à séjourner ensemble dans un chalet, par exemple).

Rappelons que les déplacements entre les régions sont fortement déconseillés.

[2021-02-11]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/>

Mise à jour: Soutien à l'industrie touristique (COVID-19)

Un [Assouplissement des mesures du confinement](#) (COVID-19) a été annoncé afin de tenir compte de l'évolution de la pandémie. Voici les mesures qui touchent principalement l'industrie touristique.

Restaurants et bars

En zone orange, les restaurants et aires de restauration des sites touristiques et des établissements d'hébergement touristique peuvent accueillir des visiteurs, mais un maximum de deux adultes par table (pouvant être accompagnés de leurs enfants) est permis. La tenue d'un registre des présences est requise (sauf pour les établissements de restauration rapide).

En zone rouge, les restaurants doivent demeurer fermés (livraisons, livraisons aux chambres et commandes à emporter permises).

Les bars doivent demeurer fermés.

Hébergement

Seuls les occupants d'une même résidence privée peuvent se trouver dans une unité d'hébergement d'un établissement d'hébergement touristique.

Les établissements d'hébergement touristique et les attractions touristiques suivants doivent demeurer fermés :

- auberges de jeunesse;
- arcades;
- centres et parcs d'attractions;
- parcs aquatiques;
- saunas et spas (la massothérapie peut toujours y être pratiquée), cinémas et salles où sont présentés des arts de la scène, y compris les lieux de diffusion (jusqu'au 26 février).

Les activités guidées (cours, traîneaux à chiens, etc.) peuvent reprendre. En zone orange, un maximum de huit personnes d'adresses différentes est permis en plus du guide, tandis qu'en zone rouge, un maximum de quatre personnes d'adresses différentes est permis en plus du guide.

Les rassemblements dans les lieux publics intérieurs et extérieurs, y compris les rencontres d'affaires, les festivals et les événements, sont interdits.

Couvre-feu

En zone rouge, les commerces doivent cesser leurs activités au plus tard à 19 h 30.

En zone orange, les commerces doivent cesser leurs activités au plus tard à 21 h.

La pratique des activités touristiques doit se faire en respectant les [Consignes sanitaires de base](#), incluant les normes relatives à la distanciation physique et au port du couvre-visage, ainsi que les autres [Précisions sur les mesures en vigueur](#), dont celles liées aux déplacements interrégionaux et aux rassemblements (intérieurs et extérieurs).

Pour plus de détail sur la période de confinement, consultez la section [Confinement du Québec dans le contexte de la COVID-19](#).

Des guides sanitaires sont disponibles dans le [Plan de sécurité sanitaire COVID-19 de l'industrie touristique](#). Les entreprises doivent s'y référer afin d'adapter leur environnement et leurs façons de faire afin d'assurer un cadre sain et sécuritaire à leur personnel ainsi qu'à la clientèle.

[2021-02-11]

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/soutien-industrie-touristique-covid19/>

Mise à jour: Tests de dépistage pour la COVID-19

Stratégie et priorisation des tests

Santé Canada n'a autorisé aucune trousse de prélèvement d'échantillons ni aucun test en vente libre pour le grand public pour détecter la COVID-19. Il n'est pas recommandé d'utiliser ce type de test, car il pourrait mener à un faux résultat ou à une mauvaise interprétation des résultats.

[2021-02-12]

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/tests-de-depistage/?utm_campaign=cgen_alertecovid_2020&utm_content=français&utm_medium=application_Que_faire&utm_source=canada.ca_alertecovid#recherchePiv

Mise à jour: Vaccins contre la COVID-19

Vaccination contre la COVID-19 - Langue des signes québécoise (LSQ)

[Vaccination contre la COVID-19 - Langue des signes québécoise](#).

[2021-02-11]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des services sociaux

Directive sur la priorisation des travailleurs de la santé pour les rendez-vous de vaccination COVID-19 et des personnes proches aidantes dans les CHSLD

Dernière modification : 11 février 2021
No. DGSP-005.REV1

Maintien des services essentiels et minimaux pour les cliniques de douleur chronique en situation de 2e vague de la pandémie de COVID-19

Dernière modification : 11 février 2021
No. DGAUMIP-020

Hémodialyse

Dernière modification : 11 février 2021
No. DGAUMIP-021

Trousse de médicaments d'urgence en résidence privée pour aînés (RPA) et en ressources intermédiaires (RI)

Dernière modification : 10 février 2021
No. DGAUMIP-025

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/>

Communiqué du Ministre

Pandémie de la COVID-19 – Achat de 40 000 masques N99 réutilisables de la compagnie québécoise Dorma Filtration

Québec, le 12 février 2021

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, annonce que le ministère de la Santé et des Services sociaux a procédé à l'acquisition de 40 000 appareils de protection respiratoire (APR) Dorma 99, entièrement conçus et fabriqués au Québec par l'entreprise Dorma Filtration.

Premier équipement de protection individuelle (ÉPI) de ce type approuvé par Santé Canada et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), le masque N99 est réutilisable jusqu'à 50 fois en milieu médical, ce qui favorise la réduction des déchets et le développement durable au sein du réseau.

Cet achat représente un investissement de 1,8 million \$ pour les 40 000 unités commandées.

Citation :

« L'achat de ces masques auprès d'une compagnie québécoise s'inscrit dans la volonté de notre gouvernement de doter le réseau de la santé et des services sociaux d'une réserve provinciale en matière d'ÉPI en favorisant des fabricants québécois. Cette acquisition nous permet de soutenir un approvisionnement responsable à la fois pour l'environnement et pour l'économie québécoise. Je tiens par ailleurs à remercier mon collègue le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet, pour sa collaboration avec la CNESST dans l'approbation de ce nouveau masque. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

Faits saillants :

- L'entreprise qui produit ces masques, Dorma Filtration, une filiale de Dorma Lab, est située à Montréal. Elle est engagée dans la distribution et la fabrication d'ÉPI réutilisable au Canada.

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/>

Mise à jour: Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Directives de santé publique concernant la réouverture des salles à manger et des autres lieux de consommation du secteur de la restauration

Dernière modification : 12 février 2021
No. 20-210-197W

Guide auto-soins pour les parents

Dernière modification : 11 février 2021
No. 20-210-252F, ISBN 978-2-550-87333-4 (version PDF)

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

Ministère de la famille

Des masques à fenêtre dans tous les services de garde éducatifs à l'enfance

Publié par : [Cabinet du ministre de la Famille](#)

QUÉBEC, le 11 févr. 2021 /CNW Telbec/ - Le ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, confirme aujourd'hui que des masques à fenêtre seront fournis à l'ensemble du personnel éducateur dans le réseau des services de garde à l'enfance, mais aussi aux responsables de services de garde en milieu familial.

Le Centre d'acquisitions gouvernementales est dès maintenant chargé de procéder à l'achat de ces masques, en respectant le processus normé. Un appel d'offres sera fait et les services de garde recevront les premières livraisons en fonction des délais normaux de l'appel d'offres et de la disponibilité du matériel.

Une fois de plus, le gouvernement du Québec démontre que le développement des enfants est une priorité.

Citation :

« Je suis très heureux de faire cette annonce qui répond aux préoccupations de nombreux spécialistes de la petite enfance. Comme ministre de la Famille, j'ai à cœur le développement de nos tout-petits et il est d'autant plus essentiel de voir à leur bien-être dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui. Dans les prochaines semaines, les éducatrices et éducateurs de l'ensemble de notre réseau auront accès à ces masques à fenêtre. Grâce à cette nouvelle, nos tout-petits pourront revoir leurs sourires. Je tiens à remercier de nouveau l'ensemble du personnel pour le travail exceptionnel accompli depuis près d'un an maintenant. »

Mathieu Lacombe, ministre de la Famille

Source : <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Pages/index.aspx>

Agence de la santé publique du Canada (ASPC)

Masques non médicaux : À propos

Sur cette page

- [Portez un masque pour empêcher la propagation de la COVID-19](#)
- [Matériaux, structure et ajustement](#)
- [Utilisation appropriée](#)
- [Personnes présentant un risque plus élevé d'exposition ou susceptibles de présenter une maladie ou des complications graves](#)
- [Enfants et masques](#)
- [Personnes malentendantes et masques transparents](#)
- [Écrans faciaux](#)
- [Cache-cous \(réchauffeurs du cou\)](#)
- [Foulards et bandanas](#)
- [Masques avec soupapes d'expiration](#)
- [Masques en milieu de travail](#)
- [Considérations de sécurité](#)
- [Stigmatisation et ceux qui ne peuvent pas porter de masques](#)
- [Considérations environnementales](#)

[2021-02-11]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html>

Les répercussions de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'immigration, les réfugiés, la citoyenneté et les services de passeport

Communiqué de presse

12 février 2021 | Ottawa, ON | Gouvernement du Canada

Les mesures qu'applique le Canada aux frontières et aux voyages, notamment la quarantaine obligatoire de 14 jours pour toute personne arrivant au pays, sont parmi les plus rigoureuses au monde. Les cas de nouveaux variants de la COVID-19 se multipliant au pays, le gouvernement du Canada annonce aujourd'hui que les voyageurs internationaux qui arrivent au Canada par voie aérienne ou terrestre devront dorénavant se plier à des exigences plus rigoureuses en ce qui a trait aux tests de dépistage et à la quarantaine. Ces nouvelles mesures contribueront à empêcher que la pandémie ne s'accélère à nouveau et soit plus difficile à contenir en raison des variants en question.

En ce qui concerne les voyageurs qui arrivent au Canada par voie terrestre, à compter du 15 février 2021, tous les voyageurs, à quelques exceptions près, devront fournir une preuve qu'ils ont obtenu un résultat négatif à un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 effectué aux États-Unis au cours des 72 heures précédant leur arrivée au Canada, ou un résultat positif obtenu de 14 à 90 jours avant l'arrivée. De plus, **à compter du 22 février 2021**, les voyageurs qui entrent au Canada à un point d'entrée terrestre devront passer un test de dépistage moléculaire à leur arrivée et un second vers la fin de leur quarantaine de 14 jours.

À compter du 22 février 2021, tous les voyageurs qui arrivent au Canada par la voie aérienne, à quelques exceptions près, devront passer un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 à leur arrivée au Canada avant de quitter l'aéroport et un second vers la fin de leur quarantaine de 14 jours. Sauf pour quelques exceptions, les voyageurs aériens devront également réserver, avant leur départ vers le Canada, un séjour de trois nuits dans un hôtel autorisé par le gouvernement. Les voyageurs pourront réserver leur séjour dans un hôtel autorisé par le gouvernement dès le

18 février 2021. Ces mesures s'ajoutent à celles déjà en place avant l'embarquement et celles liées aux exigences en matière de santé pour tous les voyageurs.

Finalement, **également à compter du 22 février 2021, tous les voyageurs**, qu'ils arrivent au pays par voie aérienne ou terrestre, devront communiquer électroniquement les renseignements sur leur voyage et leurs coordonnées, y compris un plan approprié de quarantaine, au moyen de l'application **ArriveCAN** avant de franchir la frontière ou de monter à bord d'un avion.

Le gouvernement du Canada conseille toujours fortement aux Canadiens d'annuler ou de repousser tout voyage non essentiel à l'étranger, notamment les projets de vacances. Les ressortissants étrangers devraient également repousser ou annuler tout voyage prévu au Canada. Ce n'est pas le moment de voyager.

Citations

« J'aimerais remercier les Canadiens qui continuent à faire des sacrifices afin de se protéger les uns les autres contre la COVID-19. Nous voyons apparaître les cas de variants préoccupants, et c'est pourquoi nous mettons en place des mesures additionnelles. Ce n'est pas le moment de voyager, alors s'il vous plait, annuler tout voyage que vous auriez prévu. »

L'honorable Patty Hajdu
Ministre de la Santé

« Ces exigences additionnelles relatives aux tests de dépistage et aux mesures de sécurité que nous imposons à la frontière terrestre s'inscrivent dans la suite de mesures visant à empêcher la propagation de la COVID-19 et de ses variants. Comme c'est le cas pour les voyageurs dans le mode aérien, nous exigeons aussi maintenant que les voyageurs dans le mode terrestre fournissent des renseignements au moyen de l'application ArriveCAN afin de faciliter leur traitement à la frontière et de limiter les contacts entre les agents des services frontaliers et les voyageurs. La santé et la sécurité des Canadiens sont toujours au sommet de nos priorités lorsque vient le temps de prendre des décisions. »

L'honorable Bill Blair
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

« Nous allons de l'avant avec ces mesures rigoureuses afin d'empêcher la propagation de la COVID-19 et l'entrée en scène de nouveaux variants du virus au Canada. Parallèlement, nous reconnaissons l'importance de maintenir la circulation des marchandises et la prestation des services essentiels au Canada. La réponse du gouvernement face à cette pandémie comprend les mesures requises pour protéger la santé et la sécurité des Canadiens tout en faisant rouler l'économie. »

L'honorable Omar Alghabra
Ministre des Transports

Faits en bref

- S'ils ne présentent pas un résultat valide à un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 à leur arrivée à un point d'entrée terrestre du Canada, les citoyens canadiens, les personnes inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* et les résidents permanents du Canada se verront accorder l'entrée au pays, mais pourraient recevoir une amende allant jusqu'à 3 000 \$ par jour ou faire l'objet de poursuites au criminel. Les voyageurs pourraient aussi devoir se rendre dans un établissement de quarantaine désigné s'ils présentent des symptômes à leur arrivée à la frontière ou s'ils ne disposent pas d'un plan de quarantaine approprié.
- Les ressortissants étrangers qui ont obtenu une exemption pour entrer au Canada se verront refuser l'entrée, à quelques exceptions près, s'ils ne présentent pas un résultat de test de dépistage moléculaire de la COVID-19.
- Le défaut de fournir des renseignements exacts constitue une infraction à la [Loi sur la mise en quarantaine](#). De plus, un voyageur qui ne respecte pas une directive sur la quarantaine ou l'isolement donnée par un agent de contrôle ou un agent de quarantaine enfreint la *Loi sur la mise en quarantaine* et s'expose à des peines sévères, notamment six mois de prison et/ou des amendes d'un montant de 750 000 \$.
- Des exemptions demeurent en vigueur afin d'assurer le maintien des chaînes d'approvisionnement commerciales entre le Canada et les États-Unis. Le gouvernement du Canada collabore étroitement avec

l'administration Biden quant aux mesures frontalières des deux pays et nous veillons au maintien d'une bonne communication.

[2021-02-11]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/nouvelles/2021/02/le-gouvernement-du-canada-impose-des-restrictions-supplementaires-aux-voyageurs-internationaux-qui-arrivent-au-pays-par-voie-aerienne-ou-terrestre.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Pour les professionnels de la santé

Traitement et vaccins

Téléchargez la [trousse à outils de vaccination contre la COVID-19 pour les fournisseurs de soins de santé](#). La trousse d'outils peut être utilisée comme ressource rapide pour aider vos patients et vos collègues à prendre des décisions éclairées sur la vaccination contre la COVID-19 en leur communiquant des renseignements et des ressources crédibles.

[2021-02-11]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante.html>

Mise à jour : Maladie à coronavirus (COVID-19) : Ressources de sensibilisation

[Entrer au Canada par voie aérienne pendant la pandémie de COVID-19](#)

[Entrer au Canada par voie terrestre pendant la pandémie de COVID-19](#)

[2021-02-12]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>

Mise à jour : Sécurité des vaccins, craintes et effets secondaires possibles liés à la vaccination

Vaccination contre la COVID-19

La vaccination est l'un des moyens les plus efficaces de nous protéger contre la COVID-19 et de prévenir sa propagation. Les vaccins seront offerts gratuitement à toutes les personnes au Canada au cours de l'année 2021.

En savoir plus sur les sujets suivants :

- [Autorisation du vaccin contre la COVID-19, qui peut se faire vacciner et groupes prioritaires](#)
- [Effets secondaires possibles du vaccin de Pfizer-BioNTech](#)
- [Effets secondaires possibles du vaccin de Moderna](#)
- [Sécurité des vaccins de COVID-19 : Rapport hebdomadaire sur les réactions possibles à la vaccination](#)
- [Combien de personnes au Canada ont reçu le vaccin contre la COVID-19](#)

Ingrédients du vaccin contre la COVID-19

Chaque vaccin développé pour la COVID-19 peut avoir des [ingrédients différents](#).

- [Ingrédient du vaccin de Pfizer](#)
- [Ingrédient du vaccin de Moderna](#)

Soutien aux victimes d'une vaccination

Au Canada, les normes en matière de sûreté des vaccins sont très élevées.

Santé Canada :

- autorise l'utilisation de vaccins au Canada seulement après un examen approfondi et indépendant de preuves scientifiques
- surveille étroitement les vaccins une fois qu'ils sont sur le marché et peut rapidement les retirer si des problèmes de sûreté sont révélés

Les réactions permanentes graves à un vaccin sont très rares. Cependant, un petit nombre de personnes peuvent subir une réaction indésirable grave et permanente à la suite d'un vaccin.

Le 20 décembre 2020, le gouvernement du Canada a annoncé la mise sur pied du [programme pancanadien de soutien aux victimes d'une vaccination](#) par l'Agence de la santé publique du Canada. Le programme offrira un soutien financier aux victimes dans les rares cas de réaction indésirable grave et permanente à un vaccin autorisé par Santé Canada. Les provinces et territoires continueront à être consultés dans l'élaboration de ce programme qui se fondera, dans la mesure du possible, sur [celui en place au Québec](#). Grâce à ce programme, le Canada sera aligné avec d'autres pays qui sont dotés de programmes similaires.

[2021-02-11]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/vaccinations-pour-enfants/securite-craintes-effets-secondaires.html>

Mise à jour : Sécurité des vaccins, craintes et effets secondaires possibles liés à la vaccination

Le tableau suivant décrit les quantités de vaccins COVID-19 qui ont été livrées aux provinces et territoires à ce jour. Le tableau de la distribution totale confirmée de vaccins sera mis à jour chaque semaine.

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au février 11, 2021 à 13 h			
Distribution du vaccin	Pfizer-BioNTech	Moderna	Total
Total disponible au Canada	928 200	515 200	1 443 400
Terre-Neuve-et-Labrador	13 650	7 300	20 950
Île-du-Prince-Édouard	8 775	3 100	11 875
Nouvelle-Écosse	25 350	11 400	36 750
Nouveau-Brunswick	18 525	8 300	26 825
Québec	205 725	104 700	310 425

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au février 11, 2021 à 13 h

Distribution du vaccin	Pfizer-BioNTech	Moderna	Total
Ontario	355 875	167 800	523 675
Manitoba	39 000	22 800	61 800
Saskatchewan	30 225	16 300	46 525
Alberta	106 275	52 800	159 075
Colombie-Britannique	124 800	63 700	188 500
Yukon	0	18 900	18 900
Territoires du Nord-Ouest	0	19 100	19 100
Nunavut	0	15 400	15 400
Allocation fédérale Note de bas de page1	0	3 600	3 600

Note de bas de page 1

L'allocation fédérale inclut les doses destinées à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), aux Forces armées canadiennes et à Service correctionnel Canada.

[Retour à la référence de la note de bas de page1](#)

Les tableaux suivants décrivent les allocations de vaccins qui devraient être disponibles pour les provinces et les territoires au cours des prochaines semaines. Ces tableaux sont mis à jour au fur et à mesure que les quantités de vaccins disponibles et que le calendrier des futures livraisons sont confirmés. Des fluctuations d'une semaine à l'autre sont possibles. Les prévisions en matière d'allocations sont donc susceptibles d'être modifiées à court préavis.

Allocation prévue du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19 aux provinces et territoires

Les allocations actuelles du vaccin de Pfizer-BioNTech sont fondées sur la monographie de produit de 6 doses par flacon.

Lieu de distribution	15-21 fév	22-28 fév	1-7 mars	8-14 mars	15-21 mars	22-28 mars	29 mars-4 avr
Allocations totales prévues	403 650	475 020	444 600	444 600	444 600	444 600	444 600
Terre-Neuve-et-Labrador	5 850	7 020	5 850	5 850	5 850	5 850	5 850
Île-du-Prince-Édouard	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170	1 170
Nouvelle-Écosse	10 530	11 700	11 700	11 700	10 530	10 530	11 700
Nouveau-Brunswick	8 190	9 360	9 360	9 360	9 360	9 360	9 360
Québec	91 260	107 640	100 620	100 620	101 790	101 790	101 790
Ontario	156 780	186 030	173 160	173 160	174 330	174 330	175 500
Manitoba	15 210	17 550	16 380	16 380	14 040	14 040	14 040
Saskatchewan	12 870	15 210	14 040	14 040	12 870	12 870	12 870
Alberta	46 800	54 990	51 480	51 480	53 820	53 820	52 650
Colombie-Britannique	54 990	64 350	60 840	60 840	60 840	60 840	59 670
Yukon	0	0	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0	0
Nunavut	0	0	0	0	0	0	0

Allocation prévue du vaccin de Moderna contre la COVID-19 aux provinces et territoires

Lieu de distribution	1-7 fév	22-28 fév
Allocations totales prévues	180 000	168 000
Terre-Neuve-et-Labrador	2 500	1 800
Île-du-Prince-Édouard	700	500
Nouvelle-Écosse	4 000	3 000
Nouveau-Brunswick	3 200	2 400
Québec	38 200	28 500
Ontario	63 400	47 400
Manitoba	8 100	6 100
Saskatchewan	6 000	4 500
Alberta	18 800	14 100
Colombie-Britannique	22 500	16 400
Yukon	4 500	16 100
Territoires du Nord-Ouest	4 700	16 200
Nunavut	3 400	11 000

[2021-02-14]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Canadian Agency for Drugs and technologies in Health (CADTH)

CADTH Report

[Respirator Device Fit for Individuals With Facial Hair](#)

A properly fitted respirator device (e.g., N95 masks) is an important piece of personal protective equipment. With the COVID-19 pandemic, there is greater interest in how well filtering respirator devices fit when a person has facial hair — like a beard, moustache, or sideburns. This report looks at the evidence regarding facial hair and respirator [...]

LAST UPDATED: FEBRUARY 11, 2021 BY CADTH

[Ongoing Trials for Drugs in the Prevention and Treatment of COVID-19](#)

This report provides information on ongoing randomized controlled trials of drugs being investigated to treat or prevent COVID-19. It will be updated every two weeks. Ongoing trials of vaccines and plasma-based therapies are addressed in separate CADTH reports. Link to Report Ongoing Trials for Drugs in the Prevention and Treatment of COVID-19 (Updated February 05, [...])

LAST UPDATED: FEBRUARY 11, 2021 BY CADTH

Source: <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

Public Health Ontario (PHO)

Coronavirus Disease 2019 (COVID-19)

GUIDANCE AND BEST PRACTICE

Interim Guidance for Infection Prevention and Control of SARS-CoV-2 Variants of Concern for Health Care Settings

Information on how IPAC practices in Ontario health care settings should be modified in light of the emergence of SARS-CoV-2 variants of concern.

Updated 10 Feb 2021

Source: <https://www.publichealthontario.ca/en/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus>

Statistique Canada

StatCan COVID-19: Data to insights for a Better Canada

A series of articles on various subjects which explore the impact of COVID-19 on the socio-economic landscape. New articles will be released periodically.

- [Sharing household tasks: Teaming up during the COVID-19 pandemic](#)

The purpose of the third iteration of the Canadian Perspectives Survey Series (CPSS) which ran from June 15 to 21, 2020 is to explore the re-opening of economic and social activity. Using data on family and caregivers, this article examines how household chores are shared between men and women in a couple, during confinement. The data covers persons aged 20 and over in Canada who were married or in a common-law relationship at the time of the survey. Respondents living in the same household with a spouse or partner of the opposite sex are considered.

- [Staying partially open: Trends in businesses' needs for personal protective equipment since October](#)

This study examines businesses' demand for personal protective equipment, and concerns about lack of supply, using new data for December 2020 from the Personal Protective Equipment Survey.

Society

- [Study: Sharing household tasks: Teaming up during the COVID-19 pandemic](#)
- [Leading indicator of international arrivals to Canada](#)

[2021-02-15]

Source: <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

National Collaborating Centre for Environmental Health

Environmental Health Resources for the COVID-19 Pandemic

Risk Communication

[Rethinking Risk Communication: Lessons From a Pandemic \(Mitchell and Beanlands, Fall 2020\)](#)

This *peer-reviewed article* provides a thought-provoking discussion of risk communication as a field of practice, and the need to incorporate new insights from cultural studies regarding how power, inequality and culture affect public risk perception and behavior in a time of crisis.

Source: <https://ncceh.ca/environmental-health-in-canada/health-agency-projects/environmental-health-resources-covid-19>

BC Centre for Disease Control (BCCDC)

New Today

Find the latest guidance documents and updates to the website for health professionals.

New: [Physical activity and sport participation for school-aged children and youth](#)

[2021-02-11]

Source: <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Autres pays

Public Health England

Guidance for the public

[Guidance for contacts of people with confirmed coronavirus \(COVID-19\) infection who do not live with the person](#)
12 February 2021

[COVID-19: guidance for households with possible coronavirus infection](#)
15 February 2021

Guidance for health professionals

SARS-CoV-2 VOC: investigating and managing individuals with a possible or confirmed case

11 February 2021

Source : <https://www.gov.uk/government/collections/coronavirus-covid-19-list-of-guidance>

U.S. Food and Drug Administration (FDA)

Coronavirus (COVID-19) Update

FDA issued an emergency use authorization (EUA) for the treatment of mild to moderate COVID-19 in adults and pediatric patients and also revised its guidance, Investigational COVID-19 Convalescent Plasma.

[2021-02-12]

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Royal College of Obstetricians and Gynaecologists (RCOG)

Q&As were updated on 12 February 2021

Postnatal contraception

Q. Why is it important to think about contraception during pregnancy and immediately after my baby is born?

Your fertility can return rapidly after birth, including if you choose to breastfeed. Starting contraception soon after birth allows you to make family planning choices. Planning the timing of a further pregnancy is important since research has shown that a short time interval between pregnancies (less than 12 months) can increase the chance of a complication occurring in the next pregnancy, including having a small baby or an early birth (preterm birth).

During the COVID-19 pandemic, access to contraception in sexual health services ('family planning clinics') and in GP practices has been significantly reduced. Your midwife or doctor should discuss your contraceptive choices for the postnatal period both during your pregnancy and following the birth of your baby.

Q. What methods of contraception are suitable after my baby is born?

Most methods of contraception except combined hormonal contraception can be started safely by most women immediately after birth, whether you choose to breastfeed or not. Your midwife or doctor will discuss options with you and help you make an informed choice about what would be suitable for you. There are several forms of contraception that are very effective and last for several years without you having to take a tablet each day – these are known as long acting reversible contraception or 'LARC' methods and include devices that are placed in your womb (the copper intrauterine device [IUD] and the levonorgestrel-releasing intrauterine system [IUS]) and a rod that is placed under the skin in your upper arm (the contraceptive implant).

Other methods include a pill that contains a hormone (called a progestogen) that needs to be taken each day, an injection that is given every 3 months and condoms. Your midwife or doctor can give you more information about each of these contraceptive methods.

If you are very keen to use the combined hormonal contraceptive pill ('the pill') your midwife or doctor will discuss the benefits and risks and make sure this is a safe method for you.

Q. Can I get a device inserted in to my womb before I go home after my baby is born?

In many hospitals there are doctors and midwives who are trained to insert a device during a caesarean birth, after a vaginal birth or any time up to 48 hours after the birth of your baby. At present, not all maternity staff are trained in these techniques and in some maternity units these devices are not currently available – your midwife or doctor should discuss your contraceptive choices for the postnatal period both during your pregnancy and following the birth of your baby and explain what methods are available in your maternity unit.

Q. Can I get an implant inserted in to my arm before I go home after my baby is born?

In many hospitals there are doctors and midwives who are trained to insert contraceptive implants immediately after you have given birth and before you go home. If the implant is inserted in the first 3 weeks after your baby is born, this should provide you with effective contraception. At present, not all maternity staff are trained in these techniques and in some maternity units the contraceptive implant is not currently available – your midwife or doctor should discuss your contraceptive choices for the postnatal period both during your pregnancy and following the birth of your baby and explain what methods are available in your maternity unit.

Source : <https://www.rcog.org.uk/en/guidelines-research-services/guidelines/coronavirus-pregnancy/covid-19-virus-infection-and-pregnancy/>

Haut Conseil de la santé publique

Dernières mises en ligne

Critères d'exclusion des donneurs ayant fait l'objet d'une vaccination anti-Covid-19

Au regard des premières autorisations de mise sur le marché des vaccins destinés à prévenir le Covid19 dû au virus SARSCoV2, le Haut Conseil de la santé publique a examiné de façon plus complète l'exclusion ou non des donneurs de produits issus du corps humain (sang, organes, tissus et cellules), vaccinés contre le Covid-19. Cet avis prend en compte les différents types de vaccins anti-SARS-CoV-2 mis sur le marché dans l'espace européen ou susceptibles de l'être dans les mois à venir.

Le HCSP avait donné le 15 janvier 2021 une réponse provisoire sur les donneurs vaccinés par des vaccins à ARN messager alors en cours d'utilisation en France.

Après avoir pris en considération la nature et les modes d'action de ces vaccins, ainsi que la nécessité d'un approvisionnement suffisant en produits sanguins et autres produits du corps humains, le HCSP recommande :

- qu'il n'y ait pas d'exclusion, même provisoire, de donneurs ayant reçu un vaccin à ARN messager et à vecteurs non réplicatifs autorisés dans l'Union européenne (UE) ;
- de respecter par précaution une exclusion temporaire du don de 4 semaines, pour les donneurs vaccinés originaires de pays tiers à l'UE ;
- de respecter le principe de la balance bénéfique/risque si le donneur est issu d'un pays tiers, pour le patient receveur avec une indication urgente de greffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- pour tous les autres vaccins (vaccins à ADN, vaccins à vecteurs réplicatifs, vaccins atténués) qui ne sont pas encore présents sur le marché européen, de réunir à nouveau le HCSP pour des recommandations spécifiques en cas de besoin.

[2021-02-14]

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/Accueil>

Haute Autorité de Santé

Prise en charge

- [Symptômes prolongés suite à une Covid-19 de l'adulte - Diagnostic et prise en charge](#) (mis en ligne le 12/02/2021)

Avis produits de santé & actes professionnels

TESTS

- [Méta-analyse de l'intérêt diagnostique des tests RT-PCR salivaires de détection du SARS-CoV-2](#) (mis en ligne le 11/02/2021)
- [Avis du 10 février 2021 - modifications des conditions d'inscription sur la LAP mentionnée à l'article L. 162-1-7 du CSS, à la détection du génome du virus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification \(RT-PCR\) sur prélèvement salivaire](#)

Vaccination

- [Stratégie de vaccination contre le SARS-CoV-2 - Vaccination des personnes ayant un antécédent de Covid-19](#) (mis en ligne le 12/02/2021)

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19

Health protection Scotland (HPS)

Enhanced Surveillance of COVID-19 in Scotland - dental asymptomatic surveillance protocol

This protocol describes the “surveillance of asymptomatic patients in dental settings” workstream of the Enhanced Surveillance of COVID-19 in Scotland programme.

It is intended that all materials related to this workstream are incorporated into this document. This protocol will be updated regularly to ensure the latest copy of documents are included. As such, this document should be regarded as a 'live' document.

This work is led by the National COVID-19 Dental Surveillance Team at Public Health Scotland.

[2021-02-11]

Source: <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC)

Using face masks in the community: first update - Effectiveness in reducing transmission of COVID-19

This technical report reviews the evidence that has been accumulated since the emergence of COVID-19, in addition to what has existed on this topic prior to the pandemic, and updates the ECDC opinion on the suitability of using face masks in the community published on 9 April 2020.

Executive summary

The role of face masks in the control and prevention of COVID-19 remains an issue of debate. Prior to COVID-19, most studies assessing the effectiveness of face masks as a protective measure in the community came from studies on influenza, which provided little evidence to support their use.

Assessment of the evidence

The evidence regarding the effectiveness of medical face masks for the prevention of COVID-19 in the community is compatible with a small to moderate protective effect, but there are still significant uncertainties about the size of this effect. Evidence for the effectiveness of non-medical face masks, face shields/visors and respirators in the community is scarce and of very low certainty.

Additional high-quality studies are needed to assess the relevance of the use of medical face masks in the COVID-19 pandemic.

Recommendations

Although the evidence for the use of medical face masks in the community to prevent COVID-19 is limited, face masks should be considered as a non-pharmaceutical intervention in combination with other measures as part of efforts to control the COVID-19 pandemic.

Taking into account the available evidence, the transmission characteristics of SARS-CoV-2, the feasibility and potential harms associated with the use of various types of face masks, the following options are proposed:

- In areas with community transmission of COVID-19, wearing a medical or non-medical face mask is recommended in confined public spaces and can be considered in crowded outdoor settings.
- For people vulnerable to severe COVID-19, such as the elderly or those with underlying medical conditions, the use of medical face masks is recommended as a means of personal protection in the above-mentioned settings.
- In households, the use of medical face masks is recommended for people with symptoms of COVID-19 or confirmed COVID-19 and for the people who share their household.
- Based on the assessment of the available scientific evidence, no recommendation can be made on the preferred use of medical or non-medical face masks in the community.
- When non-medical face masks are used, it is advisable that masks that comply with available guidelines for filtration efficacy and breathability are preferred.

The very limited scientific evidence regarding the use of respirators in the community does not support their mandatory use in place of other types of face masks in the community. Although respirators would not be expected to be inferior to non-medical or medical face masks, the difficulties to ensure their appropriate fitting and use in community settings as well as potential adverse effects related to lower breathability should be taken into account.

The use of face masks in the community should complement and not replace other preventive measures such as physical distancing, staying home when ill, teleworking if possible, respiratory etiquette, meticulous hand hygiene and avoiding touching the face, nose, eyes and mouth.

The appropriate use of face masks and promoting compliance with their use when recommended as public health measures are key to the effectiveness of the measure and can be improved through education campaigns.

[2021-02-15]

Source: https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

Centers for Disease Control and Prevention (CDC)

What's New?

- [Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Sun, 14 Feb 2021 06:00:00 EST SUNDAY, FEBRUARY 14, 2021](#)
- [Interim Guidance on Testing Healthcare Personnel for SARS-CoV-2 SUNDAY, FEBRUARY 14, 2021](#)
- [Criteria for Return to Work for Healthcare Personnel with Confirmed or Suspected COVID-19 \(Interim Guidance\) SUNDAY, FEBRUARY 14, 2021](#)
- [Strategies to Mitigate Healthcare Personnel Staffing Shortages SUNDAY, FEBRUARY 14, 2021](#)
- [Clinical Questions about COVID-19: Questions and Answers SUNDAY, FEBRUARY 14, 2021](#)
- [Customizable COVID-19 Vaccine Content for Essential Workers SATURDAY, FEBRUARY 13, 2021](#)
- [Improve the Fit and Filtration of Your Mask to Reduce the Spread of COVID-19 SATURDAY, FEBRUARY 13, 2021](#)
- [Improve How Your Mask Protects You SATURDAY, FEBRUARY 13, 2021](#)
- [Duration of Isolation and Precautions for Adults with COVID-19 SATURDAY, FEBRUARY 13, 2021](#)
- [Customizable COVID-19 Vaccine Content for Community-Based Organizations FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [Social Media Toolkit: K-12 Schools Operational Strategy FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [COVID-19 Science Update released: February 12, 2021 Edition 76 FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [School Nutrition Resources FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [Vaccination Considerations for People who are Pregnant or Breastfeeding FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [Science Briefs FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [What to Expect after Getting a COVID-19 Vaccine FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [COVID-19 Partner Update Call - Women, Caregiving, and COVID-19: A Delicate Balancing Act - September 14, 2020 FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [Indicators for Dynamic School Decision-Making FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [COVID-19 Hospitalization and Death by Race/Ethnicity FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [Health Equity Considerations and Racial and Ethnic Minority Groups FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [Tribal Communities FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [Social Media Toolkit FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\) FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [Correctional and Detention Facilities FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [Schools and Childcare Programs FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [Communication Resources for Travelers FRIDAY, FEBRUARY 12, 2021](#)
- [COVID-19 Stats: Percentage of Middle and High School Students Aged 13-21 Years Attending In-Person Classes Who Reported Observing Fellow Students Wearing a Mask All the Time, by School Setting and Activity - United States, October 2020 THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [COVID-19 Vaccination Intent, Perceptions, and Reasons for Not Vaccinating Among Groups Prioritized for Early Vaccination - United States, September and December 2020 THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Decline in COVID-19 Hospitalization Growth Rates Associated with Statewide Mask Mandates - 10 States, March-October 2020 THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Observed Face Mask Use at Six Universities - United States, September-November 2020 THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Safely Distributing School Meals During COVID-19 THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Vaccinating Homebound Persons With COVID-19 Vaccine THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Selected Adverse Events Reported after COVID-19 Vaccination THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Large Gatherings THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Toolkit for Pregnant People and New Parents THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [What to Expect at Your Appointment to Get Vaccinated for COVID-19 THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Workplaces and Businesses THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [When to Quarantine THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Sick Parents and Caregivers THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Guidance for Wearing Masks THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [When You Can be Around Others After You Had or Likely Had COVID-19 THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Operating schools during COVID-19: CDC's Considerations THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Pets and Other Animals THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [General Business Frequently Asked Questions THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)
- [Caring for Someone Sick at Home THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021](#)

- [Information for Healthcare Professionals about Coronavirus \(COVID-19\)](#) THURSDAY, FEBRUARY 11, 2021
- [EARLY RELEASE: Maximizing Fit for Cloth and Medical Procedure Masks to Improve Performance and Reduce SARS-CoV-2 Transmission and Exposure, 2021](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [COVID-19 Vaccine Inventory Management Best Practices](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Operational Considerations for Immunization Services during COVID-19 in Non-US Settings Focusing on Low-Middle Income Countries](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [How to Select, Wear, and Clean Your Mask](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021
- [Interim Infection Prevention and Control Recommendations for Healthcare Personnel During the Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\) Pandemic](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 10, 2021

Source: <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public health (NIPH)

Test criteria for coronavirus

Published 01.04.2020 Updated 12.02.2021

Anyone who has symptoms of COVID-19 should be tested.

The following should be tested*:

1. Everyone with acute respiratory tract infection or other symptoms of COVID-19
2. **Contact tracing:**
 1. Close contacts at the start and end of quarantine
 2. In the case of outbreaks; widened testing of other contacts
 3. People who have been notified by Smittestopp
3. **Arrival in Norway**
 1. Mandatory testing at borders
 2. Test 7 days (from the day after you left your home country) after arrival in Norway
4. **Other screening after infectious control assessment:**
 1. When moving in/being admitted to certain healthcare institutions
 2. Regular testing in certain situations
5. **Anyone who suspects that they have COVID-19**

*Supplementary information further down the page.

Recommendations for testing are not changed by vaccination status.

- See [If you have symptoms after coronavirus vaccination](#).

COVID-19 consultations and testing are free in the public health service for everyone who is staying in the country, regardless of residence status

- [More information at Helsenorge.no](#).
- There is usually no basis for forcing people without symptoms to be tested, according to the [Infection Control Act](#).

Supplementary information about who should be tested

1) Test with newly arisen respiratory tract infection or other symptoms of COVID-19

Everyone with symptoms of COVID-19 should be tested as soon as possible. This includes anyone with a newly arisen respiratory tract infection or other symptoms of COVID-19. COVID-19 often has the following symptoms; fever, cough, shortness of breath, loss of taste or smell, sore throat, or feeling unwell.

For residents of nursing homes, there should be an extremely low threshold for testing at the least suspicion of COVID-19.

Children should also be tested, in consultation with their parents. Children with a runny nose as the only symptom, who are otherwise in general good health without other signs of a newly arisen respiratory tract infection, do not need to be kept at home or tested.

Everyone who is tested should stay at home until a negative test result is available. With a negative test, they can return to work/school when their general condition is good (they feel well and have no fever), even though they still have a few symptoms after the respiratory tract infection.

For deaths in healthcare institutions where a doctor suspects that the patient had COVID-19, postmortem tests for COVID-19 should be performed.

2) Contact tracing

a) Close contacts at start and end of quarantine

All close contacts should be tested. Testing should preferably be done both at the start of the quarantine and again at least 7 days after the last exposure. With limited test capacity, it is recommended to prioritise the last test. It is recommended that children also be tested, but this must be done in consultation with parents / guardians.

Testing at the start of the quarantine will make contact tracing efforts more efficient, to quarantine any close contacts more quickly and isolate people who test positive. The first test can be either a rapid antigen test or PCR.

Tests at the end of the quarantine are taken to identify infected people with few or no symptoms. Shortened quarantine with tests taken no earlier than 7 days after exposure is considered to be better than 10 days in quarantine. PCR is required for shortened quarantine.

b) With outbreaks: widened testing of other contacts

In situations with large, complex outbreaks, it is recommended to also test other contacts than those defined as close contacts. This may, for example, apply to others in the workplace or in the school grade than those defined as close contacts. Such testing can be useful to quickly find other infected people and form a situational analysis of transmission and extent of the outbreak.

Both rapid antigen testing and PCR are appropriate test methods.

c) People notified by the Smittestopp app

People who receive a notification from the Smittestopp app that they may have been exposed to infection, are encouraged to be tested. As it is unknown when transmission may have occurred, and because a few days after exposure will have passed, they should be tested as soon as possible.

Both rapid antigen testing and PCR are appropriate test methods.

3) Arrival in Norway

a) Mandatory testing at border crossings

The main rule is that everyone who arrives in Norway from areas or countries with a high incidence of COVID-19 must be tested on arrival, at the border crossing point in Norway. Children under the age of 12 should be offered a test, but are not required to be tested.

Usually rapid tests are taken. All positive rapid test results must be confirmed by a PCR test taken within 24 hours.

Travellers from the UK, South Africa, Ireland, the Netherlands, Austria, Portugal and Brazil must be tested with a PCR test upon arrival in Norway. It is also recommended that travellers from these countries should also be tested in parallel with rapid tests in order to be able to quickly isolate potentially infectious people.

b) Testing 7 days after arrival

It is recommended that all travellers are tested 7 days after the day they arrive in Norway. Shortened quarantine with a negative test taken no earlier than 7 days after arrival is considered a better alternative than 10 full days in quarantine because asymptomatic cases can be identified.

A negative PCR test is required to shorten the quarantine.

4. Other screening after infection control assessment

a) When moving in / being admitted to certain health institutions

Before moving into a nursing home, new unvaccinated residents should be tested. Retesting after 3-5 days should be considered.

Before admission to certain health institutions, testing may be relevant. The health institution's infection control officer will provide advice on this.

PCR is the recommended test method.

b) Regular testing in certain situations

After a specific infection control assessment, advice can be given about testing different groups more regularly for better control in certain situations with widespread transmission. Regular testing can be as effective and less intrusive than, for example, closing upper secondary schools.

In such situations, rapid antigen testing will be most appropriate.

5) Anyone who suspects they are infected with COVID-19 should be given the opportunity to get tested

A person who believes or suspects that they are infected with COVID-19 should be offered a test, if there is sufficient capacity.

Other people who want a test for other reasons, for example because they need a health certificate before leaving the country, can also be tested, but the test will then usually not be covered by the public sector.

Source: <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/test-criteria-for-coronavirus/?term=&h=1>

When you are sick or suspect that you have COVID-19 disease

Published 16.03.2020 Updated 14.02.2021

If you are sick, stay at home. You should be tested if you have symptoms of COVID-19.

What should you do while waiting for your test results?

If you have been tested because you have had symptoms of coronavirus, the main rule is to stay home until you have received your test results. This means, do not go to work or school, do not take public transport or visit public places, and keep an extra distance from everyone. Those you live with do not have to stay at home, even if they work in the healthcare service.

Source: <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/advice-when-you-or-your-household-members-have-respiratory-infections-but-a/?term=&h=1>

Facts about the SARS-CoV-2 virus and COVID-19 disease

Published 11.02.2020 Updated 12.02.2021

SARS-CoV-2 is believed to come from bats and was transmitted to humans in the end of 2019, either directly or via other animals.

Different variants of SARS-CoV-2

As with other viruses, there are small changes in the genetic material (RNA) of SARS-CoV-2 as it multiplies. These are called mutations. The vast majority of these changes have no effect on the properties of the virus, but occasionally some, or combinations of changes, will appear that can change the properties. The new type of virus is then called a variant. Some variants can potentially have negative consequences for the further development of the pandemic.

So far, some variants of SARS-CoV-2 have been identified that are being closely monitored:

UK variant

B.1.1.7 was first discovered in England and is the variant we currently know most about. It has a number of mutations in key areas of the virus' RNA that make altered properties possible.

This variant is somewhat more contagious. This is supported by several different observations, but the exact mechanism behind the increased infectivity is still unclear.

There is no evidence that this variant can more easily infect people who have been vaccinated or have had an infection.

South African variant

B1.351 was first discovered in South Africa. This also has a number of mutations that can be potentially problematic. It shares some mutations with B.1.1.7, while others are specific to this variant.

- It is possible that this variant might also be somewhat more contagious, but current knowledge is lacking.
- So far, there is no evidence that it causes more severe disease.
- It is possible that this variant can infect people who have previously undergone the infection or have been vaccinated to some extent, but current knowledge is lacking.

Brazilian variant

B.1.1.248 / P.1, from Brazil has similar mutations to the South African B1.351. Less is known about the properties of this variant, but preliminary data indicate that it is similar to B1.351.

Transmission

[...]

- Direct contact: Droplets / particles containing the virus from the respiratory tract land on nearby surfaces and are transmitted from there to the respiratory tract of another person. Contact transmission occurs either through direct contact with a contagious person (for example, by a hug or handshake) or indirectly via contact with other surfaces contaminated with viruses (door handles, light switches, handrails, etc.)
Research indicates that coronaviruses (including current information about the new virus) can survive on surfaces from a few hours to several days. This depends upon amount of virus, type of surface, temperature, sunlight and air humidity. Experimental studies show that just because a virus can survive on different surfaces does not mean it will cause infection in humans.

Long-term health consequences of COVID-19

- COVID-19 is a new disease, and little is yet known about long-term health consequences (sequelae) after having had COVID-19. Several studies about this have been initiated both in Norway and abroad.
- For most people, COVID-19 is a mild and short-lived disease. However, it has also been reported that people who had a mild course of the disease may struggle with long-term symptoms.
- The most commonly reported include fatigue, headaches, difficulty breathing, anxiety and depression, chest pains, joint pains and dizziness. For the majority, these symptoms will improve with time, but the frequency and duration of these symptoms are still unknown.
- It is already known that people who are treated for severe respiratory failure in intensive care units due to other diseases may struggle with long-term disability after discharge from hospital, such as impaired cognitive function and impaired lung function. Since respiratory failure and long-term intensive care treatment occur during severe COVID-19 disease courses, similar sequelae could be expected.

Source: <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-knowledge-about-covid-19/facts-about-novel-coronavirus/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

17 FÉVRIER 2021

[Pour la période du lundi 15 au mercredi 17 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 17 FÉVRIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	6
MFA	7
CCNSE	7
Statistique Canada	9
ICIS	9
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	10

Québec.ca

Mise à jour : Effort de vigilance supplémentaire

LE PREMIER MINISTRE FRANÇOIS LEGAULT DEMANDE UN EFFORT DE VIGILANCE SUPPLÉMENTAIRE AUX QUÉBÉCOIS EN PRÉVISION DE LA SEMAINE DE RELÂCHE

16 février 2021, 17 h 30

La pandémie de la COVID-19

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3AActualit%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Mise à jour : Vaccination

La vaccination est recommandée en priorité aux personnes qui courent un risque plus élevé de complications à cause de la COVID-19, notamment les personnes âgées de 70 ans et plus qui vivent en CHSLD. Pour en savoir plus, consultez [Priorisation des groupes à vacciner](#).

Le gouvernement du Canada a signé également des accords d'achats anticipés auprès des compagnies suivantes : AstraZeneca, Johnson & Johnson, Medicago, Novavax et SanofiPasteur/GlaxoSmithKline. Ces achats sont conditionnels à l'autorisation des vaccins par Santé Canada.

Des vaccins de plus d'une compagnie seront utilisés pour la vaccination contre la COVID-19 dans le but de vacciner la population dès que des produits seront disponibles.

Composition et fonctionnement

Le virus qui cause la COVID-19 est composé d'un brin de matériel génétique, l'ARN (acide ribonucléique) entouré par une enveloppe. À la surface du virus, on trouve des protéines, dont la protéine S (spicule) qui lui donne sa forme en couronne, d'où le nom *coronavirus*. La protéine S permet au virus d'infecter les cellules du corps humain.

Lorsqu'une personne reçoit le vaccin contre la COVID-19, le corps prépare sa défense contre le virus. Une réaction immunitaire naturelle se produit qui permet de neutraliser le virus en produisant des anticorps et d'autres cellules de défense. La plupart des vaccins en développement contre la COVID-19 bloquent la protéine S, empêchant ainsi le virus d'entrer dans les cellules humaines et de les infecter. La vaccination prépare notre corps à se défendre contre les microbes qu'il pourrait rencontrer.

Ces vaccins ne protègent pas contre le rhume et les infections respiratoires causées par d'autres virus, comme la grippe.

Développement des vaccins

Des efforts antérieurs, notamment lors de l'épidémie de SRAS en 2003, ont permis l'avancement de la recherche sur les vaccins contre les coronavirus et le développement plus accéléré de ceux contre la COVID-19.

Actuellement, près d'une cinquantaine de vaccins contre la COVID-19 sont étudiés dans des essais cliniques partout dans le monde. Il s'agit d'un effort scientifique sans précédent. Pour favoriser un développement rapide des vaccins et respecter toutes les exigences réglementaires, des ressources humaines et financières considérables ont été investies. Les autorités de santé publique et réglementaires de plusieurs pays, dont le Canada, travaillent activement pour s'assurer que des vaccins sécuritaires et efficaces contre la COVID-19 soient disponibles le plus rapidement possible. Consultez la page [Processus de développement d'un vaccin](#) pour en savoir plus sur les étapes nécessaires pour fabriquer un vaccin.

Différents types de vaccins contre la COVID-19 sont étudiés :

VACCINS À ARN

Ces vaccins contiennent un brin d'ARN d'une des protéines présentes à la surface du virus SRAS-CoV-2, responsable de la COVID-19. Ce brin d'ARN sert de « recette » au système immunitaire pour produire la protéine. Comme l'ARN est fragile, il est inséré dans une boule de graisse protectrice qui lui permet de pénétrer dans l'organisme et de conserver sa forme jusqu'à ce qu'il entre dans les cellules humaines. Une fois entré, il fournit la recette aux cellules afin qu'elles produisent la protéine. Ensuite, le système immunitaire produira des anticorps en réaction à la présence de cette protéine qu'il reconnaît comme étant un virus.

Ces vaccins sont très purs et ne contiennent ni antibiotique ni agent de conservation. Le fragment d'ARN se dégrade rapidement suivant l'injection du vaccin. Il n'y a aucun risque que cet ARN modifie nos gènes.

VACCINS À VECTEURS VIRAUX

Ces vaccins utilisent des virus modifiés génétiquement, inoffensifs pour l'humain, pour produire la protéine S.

VACCINS À BASE DE PROTÉINES

Ces vaccins contiennent des fragments non infectieux de protéines ou d'enveloppe de protéines qui imite l'enveloppe du virus. Certains contiennent une substance auxiliaire, appelée adjuvant, qui contribue à une réponse immunitaire plus robuste et de plus longue durée.

Nombre de doses

Les vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada nécessitent deux doses. Ils sont administrés par voie intramusculaire.

Dans le contexte actuel de propagation très élevée de la COVID-19, l'administration de la 2^e dose peut être reportée afin de permettre à plus de gens d'être vaccinés. L'efficacité de ces vaccins 14 jours après l'administration de la 1^{re} dose est très élevée et la 2^e dose sert surtout à assurer une protection à long terme. Pour plus de détails sur l'efficacité, voir la section Efficacité des vaccins.

Sécurité des vaccins

Les vaccins contre la COVID-19 approuvés par Santé Canada sont sécuritaires. Ils ont fait l'objet d'études de qualité portant sur un grand nombre de personnes et ont franchi toutes les étapes nécessaires avant d'être approuvés.

Ainsi, les vaccins contre la COVID-19 sont soumis aux mêmes normes de qualité et de sécurité que tout autre vaccin utilisé au Canada.

La sécurité des vaccins continue d'être surveillée après l'autorisation de commercialisation. Cela permet de détecter des réactions indésirables très rares, le cas échéant. Le Canada et le Québec disposent d'un système très complet pour assurer la sécurité des vaccins après leur mise en marché. Chaque signalement d'effet indésirable inhabituel est examiné par des experts afin d'identifier rapidement tout problème de sécurité.

Pour en savoir plus sur les étapes d'évaluation des vaccins par Santé Canada, consultez la page Réglementation des vaccins à usage humain au Canada, dans le site Web du gouvernement du Canada.

Efficacité des vaccins

Dans les études, les vaccins à base d'ARN ont produit une bonne réponse immunitaire contre la COVID-19, et ce, même chez les personnes âgées. L'efficacité de ces vaccins 14 jours après l'administration de la 1^{re} dose et avant la 2^e dose est de 92 %. Leur efficacité est estimée à 95 % après deux doses.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/>

Mise à jour : Impact d'un variant

17 février 2021, 07 h 30

/R E P R I S E -- INVITATION AUX MÉDIAS - ÉPIDÉMIOLOGIE ET MODÉLISATION DE L'ÉVOLUTION DE LA COVID-19 : IMPACT POTENTIEL D'UN VARIANT PLUS TRANSMISSIBLE DANS LE GRAND MONTRÉAL/

17 février 2021, 07 h 30

Breffage technique MONTRÉAL, le 16 févr. 2021 /CNW Telbec/ - L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) convie les représentants des...

Institut national de santé publique du Québec

Source : https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1

Mise à jour : Services municipaux

- Les municipalités doivent-elles interdire l'accès aux aires de jardinage communautaires ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>

Mise à jour : Palier 4 – Alerte maximale (zone rouge)

- La région de l'Outaouais passera au Palier 3 – alerte (zone orange) à compter du 22 février 2021.

À compter du 26 février 2021 :

- la limite de personnes de résidences différentes pouvant pratiquer des activités sportives et récréatives à l'extérieur dans les lieux publics passera de 4 à 8. Une personne responsable de l'encadrement pourra s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation. Cette limite ne s'applique pas aux personnes qui résident à la même adresse;
- les piscines et les arénas pourront ouvrir. Les seules activités qui y seront permises seront limitées à la pratique libre du sport et l'entraînement individuel ou en duo, avec un instructeur.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

CHSLDs, RIS FOR SENIORS WITH 20 OR MORE RESIDENTS AND PRIVATE SENIORS' HOME (RPAs)

Relationships between people and their loved ones must also be maintained and increased as lockdown restrictions are eased either virtually or through telephone calls. Informal caregivers who are known to the community must be encouraged to visit.

General instructions

The measures differ depending on whether or not there is an outbreak in the facility.

Informal caregivers must:

- Make an appointment with the facility to:
 - facilitate visits and support;
 - ensure infection prevention and control measures are applied;
 - check that the informal caregiver's situation does not require them to self-isolate.
- Comply fully with the basic health instructions.
- Wear a medical mask at all times or a face covering in RPAs in accordance with the current directive. This instruction applies to all visitors over 2 years of age, both indoors and outdoors.
- Be informal caregivers known to the facility, i.e., people who are
 - trained and already familiar with the infection prevention and control measures that must be applied;
 - identified by the user or the resident of the facility. A maximum of two different informal caregivers identified by the user will be allowed to access the facility. The same caregiver who is known and identified may visit their loved one more than once during the same day depending on the appointment made with the facility.
- Provide their contact information in the entry and exit management register so that they can be contacted promptly by a public health authority in the event of an outbreak. Anyone who refuses to provide this information will not be allowed to enter the facility.
- Respect the curfew. In some specific situations, informal caregivers may obtain a certificate from a health and social services institution allowing travel during the curfew when clinically required for the user.

Only informal caregivers from neighbouring territories are allowed to travel.

In the event of a fire in an RPA, in an RI for seniors with 20 or more residents or in a CHSLD, additional measures must be put in place during the evacuation and at the gathering point (PDF 56 KB), to prevent the spread of COVID-19.

CHSLDs and RIs for seniors with 20 or more residents

Facilities that do not have an outbreak

Visits

- 1 informal caregiver who is known to and has been identified by the facility per day

Outings to attend gatherings

Outings to attend gatherings are not allowed. The facility is asked to encourage visits by informal caregivers.

Resident in isolation or facilities where there is an outbreak

Visits

- 1 informal caregiver who is known to and has been identified by the facility per day

Outings to attend gatherings

Outings to attend gatherings are not allowed.

Instructions for private seniors' homes

Facilities that do not have an outbreak

Visits

- 1 informal caregiver who is known to and has been identified by the facility per day

Outings to attend gatherings

- Outings to attend gatherings are not allowed. However, as for the general public, a person who lives on their own in an RPA may meet up with another person. This other person must always be the same person.

Daily activities in the home

- Walks outdoors and essential outings (for example, grocery store, drugstore or medical appointment) are allowed. In these cases, residents are asked to avoid contact with other residents or to maintain a physical distance of 2 metres and to respect the curfew.
- Meals may not be taken in the dining room. Meals are served to rental units and infection prevention and control measures must be strictly observed. There is no charge for meal delivery during the COVID-19 pandemic. In addition, exceptionally, dining rooms could be used subject to strict compliance with infection prevention and control measures:
 - in RPAs where the operator shares their place of residence with residents;
 - for residents who require supervision or assistance with feeding;
 - for residents in a health care unit, when the bubble concept can be applied;
 - for residents who live in unfurnished rental units where meals can be taken in an appropriate and safe manner.
- In the event of an exceptional situation in an RPA, a request for a temporary exemption could be made to the institution in the territory concerned. The request will be assessed by the institution, in collaboration with the Direction régionale de santé publique. The institution will have to monitor the RPA closely and the situation will be reassessed regularly. The Ministère de la Santé et des Services sociaux must be informed by the institution's CEO of any requests accepted and their duration.
- Supervised group activities in the RPA that are aimed at promoting physical and psychological health are allowed with a maximum of 10 people. Infection prevention and control measures, including physical distancing of 2 metres between residents and no sharing of items must be strictly observed.

Resident in isolation or facilities where there is an outbreak

Visits

- 1 informal caregiver who is known to and has been identified by the facility per day

Outings to attend gatherings

Outings to attend gatherings are not allowed.

Source : <https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/progressive-regional-alert-and-intervention-system/level-4-maximum-alert-red/>

Mise à jour : Services de garde et COVID-19

Soutien aux parents en temps de pandémie

Consignes et recommandations pour soutenir les parents en temps de pandémie.

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/gardereries-et-services-de-garde/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Consentement à la vaccination

Pour aider au consentement éclairé – opération vaccination COVID-19

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

Mise à jour: Directives additionnelles

- Guide sommaire de réorganisation et délestage des activités de la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, familles et communautés
- Directives sur les visites et sorties pour certains milieux de vie, d'hébergement ou de soins

Source : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

- Directive sur l'accès aux tests de détection d'antigènes rapides de la COVID-19 en entreprise privée

Source : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Mise à jour: Tests rapides

PANDÉMIE DE LA COVID-19 - LES ENTREPRISES PRIVÉES AURONT ACCÈS À DES TESTS RAPIDES DE DÉPISTAGE

17 février 2021, 10 h 24

QUÉBEC, le 17 févr. 2021 /CNW Telbec/ - Afin de réduire les risques d'écllosion dans les milieux de travail en isolant rapidement les personnes...

Cabinet du ministre de la Santé et des Services sociaux

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Vaccination

- [Comment le Canada choisit les groupes à vacciner en priorité](#)
- [Où se faire vacciner dans votre province et territoire](#)

Comment le Canada choisit les groupes à vacciner en priorité

Le [Comité consultatif national de l'immunisation](#) (CCNI) est un comité d'experts indépendant qui fournit des conseils à l'Agence de la santé publique du Canada. Ces conseils sont ensuite diffusés et publiés afin d'éclairer le processus décisionnel des provinces et des territoires, qui sont responsables de distribuer les vaccins et de décider quelles populations les recevront en premier.

Les recommandations du CCNI visent à atteindre l'objectif de la réponse du Canada à la pandémie, qui est de réduire les maladies graves et les décès tout en réduisant les perturbations dans la société.

Le comité choisit des groupes prioritaires pour la vaccination en examinant les facteurs de risque de maladie grave liée à la COVID-19 et les conséquences, notamment les facteurs :

- biologiques comme les :
 - personnes ayant un âge avancé
 - problèmes de santé préexistants
- sociaux comme :
 - un statut socioéconomique faible
 - l'appartenance à une population racialisée

Le processus décisionnel comprend également un examen des éléments suivants :

- équité
- éthique
- faisabilité
- acceptabilité

Ces recommandations visent à réduire les perturbations dans la société causées par la pandémie en accordant la priorité aux personnes qui :

- fournissent des services essentiels
- prennent des risques supplémentaires pour protéger le public

Les recommandations sont fondées sur ce qui suit :

- une analyse fondée sur la population des risques et des avantages qui tient compte des éléments suivants :
 - le risque d'exposition à la COVID-19, notamment :
 - la capacité à maintenir une distance physique
 - l'accès à d'autres mesures de prévention des infections
 - un risque élevé de tomber gravement malade ou de mourir des suites de la COVID-19
 - la mesure dans laquelle les vaccins autorisés sont sûrs et efficaces dans les populations clés
- les résultats des essais cliniques
- l'approvisionnement en vaccins, soit le moment où les doses sont disponibles et le nombre de :
 - types de vaccins disponibles
 - doses dont chaque groupe a besoin
- la situation pandémique actuelle lorsque les vaccins deviennent disponibles

Les provinces et les territoires pourraient devoir adapter leur stratégie à chaque stade en fonction des tendances locales et des taux de transmission.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Mise à jour : Résumé épidémiologique

Les nouveaux cas et décès reflètent le changement net entre ce que les provinces et les territoires déclarent pour le jour courant et pour le jour précédent. Certaines provinces et certains territoires ne fournissent pas de mises à jour quotidiennes, et les rapports des provinces et des territoires après l'extraction des données pourraient être exclus de cette mise à jour quotidienne. En raison des fluctuations dans les rapports quotidiens, les indicateurs de tests effectués comprennent un délai de 2 jours. Les données non incluses dans ce tableau sont souvent rapportées le lendemain et mises à disposition pour d'autres analyses.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/resume-epidemiologique-cas-covid-19.html>

Mise à jour : Pour les professionnels de la santé

Renseignements sur la COVID-19 à l'intention des médecins, du personnel infirmier, des pharmaciens et des autres fournisseurs de soins de santé

- [Trousse à outils de vaccination contre la COVID-19 pour les fournisseurs de soins de santé \(PDF\)](#)
- [Industrie des produits de santé](#)
- [Mise à jour sur l'épidémiologie](#)

SYMPTÔMES ET FACTEURS DE RISQUE

Guide des cliniciens sur les signes et les symptômes, la fréquence, la transmission asymptomatique, les facteurs de risque et la gravité de la maladie

VACCINS

Vaccins autorisés, sécurité, lignes directrices sur l'immunisation

DÉPISTAGE ET SIGNALEMENT DE CAS

Instruments de dépistage, directives de diagnostic, formulaire de déclaration de cas

TRAITEMENTS

Traitements autorisés, lignes directrices sur la prise en charge clinique des patients atteints de la COVID-19, soins des résidents d'établissements de soins de longue durée

PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

Soins actifs, soins de longue durée, soins à domicile, soins ambulatoires et consultation externe

TRANSMISSION

Modes de transmission, période d'incubation, réinfection, groupes à risque

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)

Accès accéléré, types de masques, blouses et gants médicaux, comment obtenir l'ÉPI, retraitement

LIGNES DIRECTRICES

Symptômes, soins cliniques, prévention et contrôle des infections, immunisation, dépistage, santé buccodentaire

FORMATION

Recherche des contacts, webinaires sur les vaccins

MISES À JOUR SUR LA COVID-19

Dernières annonces, rappels et avis, nouveautés sur les instruments médicaux, les médicaments et les produits de santé naturels

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante.html>

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: SARS-CoV-2 variants of concern: Results of point prevalence study

Positive COVID-19 tests on January 20 in Ontario were sent to PHO for screening and sequencing to identify the prevalence of variants of concern.

Source : <https://www.publichealthontario.ca/en/diseases-and-conditions/infectious-diseases/respiratory-diseases/novel-coronavirus>

Autres pays

Mise à jour: CDC

- [How CDC is responding to SARS-CoV-2 variants globally](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [List of COVID-19 Resources for Organizations Working with Persons Who Use Drugs or Have Substance Use Disorder](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Selected Adverse Events Reported after COVID-19 Vaccination](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Percent of Delivered First Vaccine Doses Administered by U.S. States and Territories](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Global Community Mitigation](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Global Emergency Response](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [COVID-19 Vaccine FAQs in Correctional and Detention Centers](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [At-Home Testing](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Holiday Tips](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Healthcare Facilities That Have Implemented COVID-19 Electronic Case Reporting](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [COVID-19 Parental Resources Kit – Adolescence](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [COVID-19 Questions and Answers: For People Who Use Drugs or Have Substance Use Disorder](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Alcohol and Substance Use](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Implementation of Mitigation Strategies for Communities with Local COVID-19 Transmission](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Staffing Resources](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Tribal Communities](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Data Visualization](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Criteria for Return to Work for Healthcare Personnel with Confirmed or Suspected COVID-19 \(Interim Guidance\)](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [COVID-19 Travel Recommendations by Country](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Interim Clinical Guidance for Management of Patients with Confirmed Coronavirus Disease \(COVID-19\)](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [Schools and Childcare Programs](#) TUESDAY, FEBRUARY 16, 2021
- [CDC Science Agenda for COVID-19](#) MONDAY, FEBRUARY 15, 2021
- [Ensuring the Safety of COVID-19 Vaccines in the United States](#) MONDAY, FEBRUARY 15, 2021
- [New Variant of Virus that Causes COVID-19 Detected](#)
- [EARLY RELEASE: Detection of B.1.351 SARS-CoV-2 Variant Strain - Zambia, December 2020](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [EARLY RELEASE: First Identified Cases of SARS-CoV-2 Variant B.1.1.7 in Minnesota - December 2020-January 2021](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Protect Yourself When Using Transportation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: European Centre for disease

- BEHAVIOURAL INSIGHTS RESEARCH TO SUPPORT THE RESPONSE TO COVID-19: A SURVEY OF IMPLEMENTATION IN THE EU/EEA

Technical report - 17 Feb 2021

This Technical Report presents evidence about the current status of Behavioural Insights (BI) research being conducted in the ten EU/EEA Member States that responded to an ECDC survey, within the context of the COVID-19 pandemic.

- **DETECTION AND CHARACTERISATION CAPABILITY AND CAPACITY FOR SARS-CoV-2 VARIANTS WITHIN THE EU/EEA**

Technical report - 16 Feb 2021

ECDC has mapped the detection and characterisation capability and capacity for SARS-CoV-2 variants across the EU/EEA. This is the fifth laboratory capacity survey since the beginning of the COVID-19 pandemic in December 2019.

[Detection and characterisation capability and capacity for SARS-CoV-2 variants within the EU/EEA - EN - \[PDF-727.88 KB\]](#)

- **RISK ASSESSMENT: SARS-CoV-2 - INCREASED CIRCULATION OF VARIANTS OF CONCERN AND VACCINE ROLLOUT IN THE EU/EEA, 14TH UPDATE**

Risk assessment - 15 Feb 2021

This risk assessment provides an overall update on the COVID-19 situation in the EU/EEA, including latest data on the situation with SARS-CoV-2 variants of concern covered by previous targeted risk assessments.

[Risk assessment: SARS-CoV-2 - increased circulation of variants of concern and vaccine rollout in the EU/EEA, 14th update - EN - \[PDF-1.44 MB\]](#)

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

Mise à jour: Face mask use in the general public

For many, it can be challenging to get the face mask to fit snugly around the entire edge. If you use a face mask with elastic around the ears, try tying a knot on the elastic so that the loop is smaller and the mask will then sit tighter.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/munnbind-i-befolkningen/?term=&h=1>

Mise à jour: Reports and systematic reviews (Norway)

- Aerosol generating procedures in health care, and COVID-19
- COVID-19 and risk factors for severe disease – a rapid review
- Case fatality rate and infection fatality rate for serious COVID-19
- Transmission of SARS-CoV-2 via contact and droplets
- Saliva sample for testing SARS-CoV-2 infection

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

19 FÉVRIER 2021

[Pour la période du lundi 17 au mercredi 19 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 19 FÉVRIER 2021 À 13 H 30 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	12
MSP	13
Gouv. Du Canada	14
CADTH	14
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	15

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Recommandations de santé publique Consignes à suivre pour la personne de retour d'un pays étranger

Tous les voyageurs qui entrent au Canada doivent s'isoler obligatoirement pendant une période de 14 jours. Le fait de ne pas vous conformer aux instructions reçues à votre arrivée au Canada peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 750 000 \$ ou une peine allant jusqu'à 6 mois d'emprisonnement. Pour plus de détails, vous pouvez consulter le site de l'Agence de santé publique du Canada.

Si vous n'avez pas d'aide pour votre épicerie ou vos médicaments, vous pouvez utiliser les services de livraison à domicile de l'épicerie ou la pharmacie et évitez le contact à moins de 2 mètres avec le livreur.

Si c'est impossible, gardez une distance d'au moins 2 mètres entre vous et les autres. Couvrez votre nez et votre bouche (voir encadré plus bas) si vous devez vous approcher à moins de 2 mètres;

- Si possible, mangez et dormez seul dans une pièce de la maison;
- Si possible, utilisez une salle de bain qui vous est réservée; sinon, désinfectez-la après chaque utilisation;
- Aérez souvent la maison et votre chambre en ouvrant une fenêtre (si la météo le permet).

Vous pouvez sortir à l'extérieur sur votre balcon ou dans votre cour privée, en vous assurant d'être à 2 mètres de toute autre personne.

Évitez les contacts avec les animaux

Rien n'indique que les animaux jouent un rôle significatif dans la propagation de la COVID-19. Cependant, quelques cas de transmission entre les humains et les animaux ont été identifiés. De plus, les animaux exposés au virus sont comparables à des surfaces qui peuvent être contaminées.

- Comme pour les personnes autour de vous, respectez les mesures d'hygiène à l'égard des animaux.
- Si possible, demandez à un autre membre de votre foyer de prendre soin de vos animaux. Sinon, lavez-vous les mains avant et après les soins donnés à un animal. Couvrez votre toux et vos éternuements.
- Si possible, gardez vos animaux à l'intérieur. À l'extérieur, utilisez une laisse ou un espace clôturé privé.
- Informez toute personne qui prend soin de vos animaux de limiter les contacts avec ceux-ci, de se laver les mains avant et après ces contacts, puis d'appliquer les mesures habituelles de prévention des maladies animales transmissibles à l'humain, sur www.mapaq.gouv.qc.ca/zoonoses.
- Pour obtenir plus d'information, consultez les questions et réponses concernant les propriétaires ou gardiens d'un animal sur Quebec.ca.

Comment vous soigner si vous développez des symptômes

Notez la date de début du premier symptôme, cela sera utile si vous appelez à la ligne 1 877 644-4545 ou si vous consultez un professionnel de la santé. Cette information aidera à déterminer le moment où l'isolement préventif sera terminé.

Dans la grande majorité des cas, vous pouvez vous soigner à la maison. Consultez le Guide autosoins.

- En présence de symptômes de la COVID-19, un test de détection est généralement recommandé. Consultez l' Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 pour savoir si vous devez passer un test.
- Si vous devez vous présenter dans une clinique médicale ou un hôpital, portez un masque ou un couvre-visage et informez le personnel dès votre arrivée que vous avez voyagé à l'étranger.
- Si vous avez des symptômes graves comme une difficulté à respirer, un essoufflement important ou une douleur à la poitrine, signalez le 911 avant de vous rendre à l'urgence et avisez-les que vous avez voyagé à l'étranger. **[17-02-2021]**

Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/20-210-19W_consignes-retour-pays-etranger.pdf?1586885718

Nouvelle page : Projet de loi n° 698, Loi limitant temporairement les frais de services de commande en ligne et de livraison de repas pouvant être exigés des restaurateurs

Ce projet de loi vise à soutenir les restaurateurs pendant la période de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement pour protéger la santé de la population dans la situation de la pandémie de la COVID-19. Pour ce faire, il

limite les frais pouvant être exigés des restaurateurs pour les services de commande en ligne et de livraison de repas. [18-02-2021]

Source : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-698-42-1.html>

Mise à jour : CIUSSS de la Mauricie et du centre du Québec

COVID-19 | Un nouvel arrivage de doses permet la poursuite de la vaccination dans la région.

Les 5850 doses du vaccin Pfizer reçues depuis hier permettront de continuer la vaccination auprès du personnel de la santé prioritaire ainsi que des résidents des ressources intermédiaires (RI) et des ressources de type familial (RTF). Cette semaine marque également le début de la vaccination dans les résidences privées pour aînés (RPA). [18-02-2021]

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1416/covid-19-un-nouvel-arrivage-de-doses-permet-la-poursuite-de-la-vaccination-dans/>

Mise à jour : CIUSSS de l'Ouest de Montréal

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 SUR LE TERRITOIRE DU CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL

La vaccination populationnelle contre la COVID-19 approche à grands pas! À preuve, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal est heureux d'annoncer l'emplacement de ses trois premiers sites de vaccination.

Ces sites, destinés au grand public, seront situés :

- **Aréna Bob-Birnie** (58, avenue Maywood, Pointe-Claire, à l'angle de l'avenue Douglas-Shand, H9R 0A7);
- **Centre sportif Dollard-St-Laurent** (707, 75^e Avenue, LaSalle, à l'angle du boulevard De La Vérendrye, H8R 3Y2);
- **Centre communautaire Gerry-Robertson** (9665, boulevard Gouin Ouest, Pierrefonds/Roxboro, à l'angle du boulevard Sunnybrooke, H8Y 1R4)

D'autres sites communautaires de proximité seront également annoncés sous peu.

En étroite collaboration avec les services municipaux, des équipes sont déjà mobilisées pour la transformation des lieux. Ouverts 7 jours sur 7 dès le coup d'envoi de la vaccination dans la population, ces trois sites pourront accueillir quelques milliers de personnes par jour. Toute personne qui le désire pourra se faire vacciner gratuitement lorsque son tour viendra.

Priorisation des groupes :

1. Les personnes âgées de 80 ans ou plus.
2. Les personnes âgées de 70 à 79 ans.
3. Les personnes âgées de 60 à 69 ans.
4. Les personnes adultes de moins de 60 ans qui ont une maladie chronique ou un problème de santé augmentant le risque de complication de la COVID-19.
5. Les adultes de moins de 60 ans sans maladies chroniques ou problèmes de santé augmentant le risque de complications, mais qui assurent des services essentiels et qui sont en contact avec des usagers.
6. Le reste de la population adulte.

La vaccination se fera sur rendez-vous (prise de rendez-vous en ligne et numéro de téléphone disponible). Surveillez les annonces qui seront diffusées prochainement.

La vaccination est le premier pas vers un retour à une certaine normalité. Toutefois, il faut s'assurer de respecter étroitement les consignes sanitaires déjà en place (lavage fréquent des mains, port du masque, distanciation physique de 2 mètres), même une fois vacciné. En agissant ainsi, nous assurerons notre propre protection, mais également celle des autres. [18-02-2021]

Source : https://ciuss-ouestmtl.gouv.qc.ca/actualites/actualite/devoilement-des-futurs-sites-de-vaccination-contre-la-covid-19-sur-le-territoire-du-ciuss-de-louest-de-lile-de-montreal/bb6de77dc4165cf8e8e94c78e6d59a85/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail/

Mise à jour : CISSS du Bas du Saint-Laurent

Rappel concernant l'interdiction des rassemblements intérieurs

La Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent constate une recrudescence soutenue de cas de COVID-19 depuis une semaine. Celle-ci témoigne d'une transmission communautaire au sein de la population. C'est pourquoi il est important de rappeler que les rassemblements intérieurs demeurent interdits partout au Québec.

À la lumière des informations recueillies récemment lors de nos enquêtes épidémiologiques, force est de constater que des personnes de bulles familiales différentes font fi des règles sanitaires et tiennent des rassemblements intérieurs. Pourtant, le virus de la COVID-19 est toujours présent au Bas-Saint-Laurent, l'émergence de plusieurs nouveaux cas positifs ces derniers jours le démontre bien.

La Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent sollicite donc à nouveau la collaboration de tous afin de limiter le plus possible les risques de propagation du virus. Rappelons enfin que les déplacements interrégionaux non-essentiels doivent être évités. [18-02-2021]

Source : <https://www.ciuss-bsl.gouv.qc.ca/actualites/rappel-concernant-l-interdiction-des-rassemblements-interieurs>

Mise à jour : CISSS de la Gaspésie

COVID-19 : LA DÉBUT DE LA DEUXIÈME VAGUE DE VACCINATION

Le CISSS de la Gaspésie confirme que la deuxième partie de la campagne de vaccination pour contrer la propagation du virus de la COVID-19 s'amorce cette semaine dans la Baie-des-Chaleurs pour les clientèles ciblées des MRC Avignon et de Bonaventure.

La poursuite de cette campagne de vaccination permettra d'atteindre les clientèles priorisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), notamment les résidents des Résidences privées pour aînés (RPA) et les travailleurs de la santé ciblés.

Par la suite, si des vaccins sont toujours disponibles, la vaccination dite « populationnelle » débutera avec les personnes de 90 ans et plus. Le CISSS de la Gaspésie recevra 975 doses de vaccin pfizer et pourra débiter la vaccination selon les critères du MSSS vendredi le 19 février et samedi le 20 février, au Centre communautaire de Maria, 65 rue des Voltigeurs. Ces deux journées de vaccination se dérouleront de 7h à 19h.

Rappelons que la population gaspésienne sera informée, secteur par secteur, du déroulement de la vaccination et aura toute l'information nécessaire afin qu'elle puisse en suivre à la fois facilement et attentivement le déroulement. Tous les moyens de communication seront mis en œuvre afin que toutes et tous trouvent réponse à leurs questions et sachent exactement quelle sera la démarche à suivre afin d'être vaccinés.

« Même en ayant reçues le vaccin il ne faut pas que les personnes oublient de suivre rigoureusement les mesures sanitaires que nous demandons à la population d'appliquer jusqu'à ce qu'un bon pourcentage de la population soit vaccinée » a précisé le directeur régional de la santé publique, Dr Yv Bonnier Viger. [18-02-2021]

Source : <https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/2021/02/18/covid-19-la-debut-de-la-deuxieme-vague-de-vaccination/>

Mise à jour : CISSS de la Côte-Nord

Aller au chalet, c'est OUI! Mais en bulle familiale ou entre personnes vivant à la même adresse.

Rappelons que les rassemblements intérieurs et extérieurs sont **INTERDITS**, que l'on soit à la maison ou au chalet. Les activités extérieures sont cependant permises en groupe de 8 personnes maximum.

Pour en savoir plus sur les mesures en région de palier d'alerte orange : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Il est fortement déconseillé de se déplacer de régions en régions, sauf pour les déplacements essentiels. [18-02-2021]

Source : https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/aller-au-chalet-cest-oui-mais-en-famille/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=b2c67b994c032730e38b89214a0322fd

Mesures renforcées entre la Côte-Nord et Terre-Neuve-et-Labrador

Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord désire informer la population que le protocole de gestion des entrées dans les territoires isolés s'applique maintenant à toutes les personnes qui arrivent de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. [18-02-2021]

Source : https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/accueil/actualites/news/mesures-renforcees-entre-la-cote-nord-et-terre-neuve-et-labrador/?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=f292c6c575b4753c7c5d147c144e61cb

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Centre

Les proches aidants sont de nouveau admis dans les hôpitaux du CISSSMC

La présence des proches aidants est de nouveau permise dans les hôpitaux du Haut-Richelieu et Charles-Le Moyne compte tenu de la diminution des éclosions dans ces milieux de soins.

Un proche aidant par jour pourra dorénavant accompagner un usager dans les hôpitaux, sauf exception. De plus, un nombre maximal de deux proches aidants différents pouvant se relayer auprès du patient devront être identifiés.

Cet accompagnement sera permis dans le respect des directives de prévention et de contrôle des infections afin d'assurer la sécurité de tous :

- Les équipements de protection individuelle (masque de procédure, blouse et gants) doivent être portés en tout temps;
- Le proche aidant et le patient doivent rester dans la chambre, sauf lors de l'arrivée et du départ;
- Le proche aidant doit porter un bracelet d'identification qui lui sera remis par l'établissement afin de limiter le nombre de personnes auprès des usagers identifiés.

Rappelons que cette directive s'adresse aux proches aidants c'est-à-dire aux gens qui, de façon continue ou occasionnelle, apportent du soutien à un membre de leur entourage qui présente une incapacité temporaire ou

permanente et avec qui elles partagent un lien affectif, qu'il soit familial ou non. Le soutien est offert à titre non professionnel, et sans égard à l'âge, au milieu de vie ou à la nature de l'incapacité du membre de l'entourage, qu'elle soit physique, psychique, psychosociale ou autre. Le soutien peut prendre diverses formes, par exemple, l'aide aux soins personnels, le soutien émotionnel ou la coordination des soins et services. [19-02-2021]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/centre/nouvelles/les-proches-aidants-sont-de-nouveau-admis-dans-les-hopitaux-du-cisssmc>

Mise à jour : CISSS de la Montérégie-Est

Clinique mobile de dépistage à Longueuil les 24, 25 et 26 février 2021

La clinique mobile de dépistage sera à Longueuil les 24, 25 et 26 février 2021 entre 10h-16h à la **Salle de la Paroisse de la Visitation 1545, boul. Jacques-Cartier.**

Deux façons de prendre rendez-vous :

Pré-inscription en ligne : <https://cv19quebec.ca>
Appelez au **1 877 644-4545**

Possibilité de sans rendez-vous, selon les disponibilités.

Le DÉPISTAGE EST PRIORISÉ POUR les personnes :

- qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19;
- ayant reçu une recommandation de dépistage de la Direction de la santé publique. [19-02-2021]

Source <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/clinique-mobile-de-depistage-longueuil-les-24-25-et-26-fevrier-2021>

Clinique mobile de dépistage à Otterburn Park le 23 février 2021

La clinique mobile de dépistage sera à Otterburn Park le 23 février 2021 entre 10h-16h au **Centre communautaire Pointe-Valaine, situé au 85 Rue d'Oxford.**

Deux façons de prendre rendez-vous :

Pré-inscription en ligne : <https://cv19quebec.ca>
Appelez au **1 877 644-4545**

Possibilité de sans rendez-vous, selon les disponibilités.

Le DÉPISTAGE EST PRIORISÉ POUR les personnes :

- qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19;
- ayant reçu une recommandation de dépistage de la Direction de la santé publique.[19-02-2021]

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/clinique-mobile-de-depistage-otterburn-park-le-23-fevrier-2021>

Clinique mobile de dépistage à Sorel-Tracy le 22 février 2021

La clinique mobile de dépistage sera à Sorel-Tracy le 22 février 2021 entre 10h-16h à la Salle Jani-Ber, située au 80, rue Plante.

Deux façons de prendre rendez-vous :

Pré-inscription en ligne : <https://cv19quebec.ca>

Appelez au **1 877 644-4545**

Possibilité de sans rendez-vous, selon les disponibilités.

Le DÉPISTAGE EST PRIORISÉ POUR les personnes :

- qui présentent des symptômes compatibles avec la COVID-19;
- ayant eu un contact étroit avec une personne atteinte de la COVID-19;
- ayant reçu une recommandation de dépistage de la Direction de la santé publique. **[19-02-2021]**

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/est/nouvelles/clinique-mobile-de-depistage-sorel-tracy-le-22-fevrier-2021>

Mise à jour : Consignes à suivre pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de COVID-19

Restez à la maison

Vous pouvez être identifié comme étant un contact d'un cas confirmé de différentes façons : par la santé publique, par le cas confirmé, par l'application Alerte COVID, par l'école ou la garderie de votre enfant, etc.

- N'allez pas à l'école, au travail, au CPE, à la garderie ni dans aucun endroit public (ex. : magasin).
- Ne sortez pas prendre une marche.
- Les personnes qui vivent avec vous peuvent poursuivre leurs activités habituelles (travail, école, garderie, etc.) si elles ne sont pas elles-mêmes visées par une consigne d'isolement (ex : en attente de résultat de test, contact de cas confirmé, personne habitant à la même adresse qu'une personne symptomatique en attente de résultat de test, retour de voyage, etc.).

Pendant votre période d'isolement, si vous n'avez pas eu un résultat de test positif pour la COVID-19, les autres membres de la famille n'ont pas à être isolés, s'ils n'ont pas de symptômes ou reçu d'autres consignes d'isolement.

Si vous développez des symptômes, il est recommandé de faire un test. Dans l'attente de votre résultat de test, vous et les personnes qui habitent avec vous devez vous isoler. Si votre test est positif, vous devez vous isoler pour une période de 10 jours après la date du début de vos symptômes. Vous pouvez arrêter votre isolement si toutes les conditions suivantes sont réunies **[18-02-2021]**

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19/#c56335>

Mise à jour : Consignes à suivre pour la personne qui présente des symptômes de la COVID-19

Si vous présentez des symptômes tels que la fièvre, l'apparition ou l'aggravation d'une toux, une difficulté à respirer ou une perte subite de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte de goût, il est possible que vous ayez la COVID-19, même si vous n'avez pas passé de test de détection. D'autres symptômes peuvent aussi apparaître, comme un mal de gorge, un mal de tête, un écoulement nasal, des douleurs musculaires, une fatigue intense inexplicée, une

perte importante de l'appétit, des vomissements ou une diarrhée. Nous vous recommandons de suivre les consignes suivantes pour éviter de transmettre la COVID-19 aux autres personnes.

Vous avez passé un test pour la COVID-19

Consultez la fiche [Consignes pour la personne en attente d'un test ou d'un résultat de test](#). Dans l'attente de votre résultat de test, toutes les personnes qui vivent avec vous doivent aussi s'isoler.

Vous n'avez pas passé de test pour la COVID-19

Situation	Quand arrêter l'isolement
<p>Vous avez l'un des symptômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fièvre (38,1°C et plus); • Apparition ou aggravation d'une toux; • Difficulté à respirer; • Essoufflement; • Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût; • Mal de gorge; • Rhinorrhée ou congestion nasale (de cause inconnue) 	<p>Vous pouvez arrêter l'isolement si toutes les conditions suivantes sont réunies :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 jours se sont écoulés depuis le début de vos symptômes. • Vous n'avez plus de fièvre depuis au moins 48 heures (sans avoir pris un médicament contre la fièvre). • Vos symptômes se sont améliorés depuis au moins 24 heures (excluant la toux ou la perte de l'odorat et de goût, qui peuvent durer plus longtemps). • Consultez l'Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 ou contactez la ligne 1 877 644-4545 pour obtenir un test • Les personnes qui vivent sous le même toit que vous doivent aussi s'isoler au moins 14 jours.
<p>Vous avez un seul symptôme autre que ceux nommés plus haut (ex. : mal de tête, fatigue intense, diarrhée).</p>	<p>Vous pouvez reprendre vos activités si votre état le permet.</p>
<p>Vous avez deux symptômes ou plus autres que ceux nommés plus haut (ex. : mal de tête, mal de gorge, diarrhée).</p>	<p>Consultez l'Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 ou contactez la ligne 1 877 644-4545 pour savoir si un test est indiqué et si oui comment procéder pour l'obtenir.</p> <p>Les personnes qui vivent sous le même toit que vous doivent aussi s'isoler si un test est indiqué pour vous</p>

[18-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-symptomatique-covid-19/>

Mise à jour : Liste des emplois et des services prioritaires donnant droit à des services de garde d'urgence

Voici la liste des emplois et des services prioritaires donnant droit à des services de garde d'urgence :

- Agentes et agents des services correctionnels
- Approvisionnement en médicaments et en biens pharmaceutiques, et distribution de ceux-ci
- Cabinets privés de ressources professionnelles (réseau de la santé)

- Centres de communication avec la clientèle du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, plus précisément, le personnel qui répond aux appels de la population via la ligne d'information téléphonique du gouvernement du Québec sur la COVID-19 ou qui encadre la prestation de ce service
- Centres de la petite enfance, garderies ou services de garde en milieu familial
- Personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires requis pour assurer les services de garde d'urgence
- Personnel d'entretien d'un centre de services scolaire, d'une commission scolaire ou d'un établissement d'enseignement privé
- Centres de prévention du suicide
- Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
- Constables spéciaux
- Croix-Rouge
- Personnel affecté au déneigement
- Éboueuses et éboueurs (collecte des déchets)
- Héma-Québec
- Inspection des aliments
- Institut national de santé publique du Québec
- Maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence
- Ministère de la Sécurité publique (sécurité civile et coroners)
- Personnes impliquées dans les travaux de développement ou de fabrication d'un vaccin contre la COVID-19 ou de ses composantes
- Personnes qui offrent des services à domicile aux aînés et qui travaillent pour des entreprises d'économie sociale en aide à domicile
- Pharmacies communautaires
- Policières et policiers
- Pompières et pompiers
- Régie de l'assurance maladie du Québec
- Ressources intermédiaires, ressources de type familial et résidences privées pour aînés
- Services à domicile pour les aînés
- Services aériens gouvernementaux
- Services préhospitaliers d'urgence (ambulancières et ambulanciers, répartitrices et répartiteurs)
- Services sanitaires (usines de traitement des eaux)
- Soutien à domicile dans le cadre des modalités « chèque emploi-service »
- Toutes les professions du réseau de la santé et des services sociaux

- Transplant Québec
- Travailleuses et travailleurs du système judiciaire
- Travailleuses et travailleurs du 811 et du 911, d'un centre de répartition d'un service de sécurité incendie ou d'un centre de répartition d'un corps de police

[18-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-de-garde-durgence/liste-emplois-services-garde-urgence/>

Mise à jour : Décès de personnes âgées ou vulnérables survenus dans des milieux d'hébergement au cours de la pandémie de COVID-19 - Nouvelles dates d'audiences sur les décès survenus au CHSLD Herron

Suite à la décision de M^e Géhane Kamel rendue en date du 16 février 2021, le Bureau du coroner annonce les nouvelles dates d'audiences sur les décès survenus au CHSLD Herron. Ces dernières se tiendront du 7 au 10 septembre 2021, du 13 au 16 septembre 2021, et du 20 au 23 septembre 2021 au palais de justice de Montréal.

Prochaine étape

Les audiences reprendront avec le volet factuel portant sur le CHSLD des Moulins à compter, comme prévu, du 29 mars prochain au palais de justice de Joliette. Compte tenu du contexte actuel de pandémie, sauf avis contraire, toutes les personnes entendues au cours de ces audiences le seront en mode virtuel. Il sera également possible d'y assister en ligne. Les renseignements de connexion seront annoncés dans les jours précédant les audiences.

Calendrier de l'enquête publique

CHSLD des Moulins (Terrebonne)

Les audiences publiques se tiendront du 29 mars au 1^{er} avril 2021 inclusivement, à 9 h, au palais de justice de Joliette (salle 1.35).

RPA Manoir Liverpool (Lévis)

Les audiences publiques se tiendront du 12 au 15 avril 2021 inclusivement, à 9 h, au palais de justice de Québec (salle 5.02B).

CHSLD René-Lévesque (Longueuil)

Les audiences publiques se tiendront du 19 au 22 avril 2021 inclusivement, à 9 h, au point de service du palais de justice de Longueuil (salle 25.01).

CHSLD Lafleche (Shawinigan)

Les audiences publiques se tiendront du 26 au 29 avril 2021 inclusivement, à 9 h, au palais de justice de Shawinigan (salle 2.07).

CHSLD Sainte-Dorothée (Laval) et CHSLD Yvon-Brunet (Montréal)

Les audiences publiques se tiendront au palais de justice de Laval du 7 au 10 juin 2021 (salle 2.09), du 14 au 17 juin 2021 (salle 1.12) et du 21 au 23 juin 2021 (salle 1.12).

CHSLD Herron (Dorval)

Les audiences publiques se tiendront du 7 au 10 septembre 2021, du 13 au 16 septembre 2021 et du 20 au 23 septembre 2021, au palais de justice de Montréal (salles à confirmer).

Volet national de gestion de la pandémie dans les CHSLD et recommandations

Les audiences publiques se tiendront du 1^{er} au 4 novembre 2021, du 8 au 11 novembre 2021 et du 15 au 18 novembre 2021, au palais de justice de Québec (salle 5.02E).

Rappelons que ces audiences s'inscrivent plus largement dans le cadre de l'enquête publique portant sur les décès de personnes âgées ou vulnérables survenus dans des milieux d'hébergement au cours de la pandémie de COVID-19. Cette enquête publique est présidée par la coroner et avocate Géhane Kamel. Compte tenu de la complexité du sujet et du nombre important de décès, un coroner ayant une formation médicale, D^r Jacques Ramsay, a été nommé pour assister et éclairer M^e Kamel tout au long du processus. M^e Kamel est également appuyée par deux procureurs, M^e Dave Kimpton et M^e Julie Roberge.

Comme mentionné dans un précédent communiqué, M^e Kamel établira les causes, dans la mesure du possible, et les circonstances des décès ciblés dans chaque milieu d'hébergement. Par la suite, elle pourra élargir la réflexion sur le sujet, notamment en entendant des témoins et des acteurs privilégiés de l'hébergement des personnes âgées au Québec lors du Volet national de gestion de la pandémie dans les CHSLD et recommandations. Ces démarches permettront ultimement à M^e Kamel de formuler des recommandations dans le but d'éviter d'autres décès et de protéger la vie humaine.

Pour chaque lieu visé par l'enquête, la liste des témoins sera déposée dans la section [Calendrier des enquêtes publiques](#) du site Internet du Bureau du coroner dans les jours précédant les audiences. [19-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/deces-de-personnes-agees-ou-vulnerables-survenus-dans-des-milieux-dhebergement-au-cours-de-la-pandem-4/>

Mise à jour : Pandémie de la COVID-19 - Des documents écrits de la Santé publique sont rendus publics

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) rend publics certains documents écrits de la Santé publique ayant servi à la prise de décision du gouvernement du Québec depuis mars 2020 en réponse à la pandémie.

Ces documents sont des présentations faites par la Santé publique aux autorités afin d'appuyer certaines décisions quant à l'application de mesures sanitaires. Les recommandations présentées sont évolutives et font l'objet de discussions entre les parties pour les rendre opérationnelles sur le terrain, le tout en vue de leur annonce publique.

Depuis maintenant près d'un an, la Santé publique gère une crise exceptionnelle. Comme il a déjà été mentionné antérieurement, plusieurs recommandations ont été présentées verbalement lors des rencontres de la cellule de crise, particulièrement au cours de la première vague.

Par ailleurs, plusieurs décisions ont été basées sur des documents préparés par d'autres experts que ceux de la Santé publique, en l'occurrence ceux de l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS) ou de l'[Institut national de santé publique du Québec \(INSPQ\)](#). Ces avis sont publiés sur leurs sites Web respectifs.

La mise à jour des documents se fera sur une base régulière. [19-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-des-documents-ecritsde-la-sante-publique-sont-rendus-publics/>

Nouvelle page : Utilisation des tests rapides dans les entreprises (COVID-19)

Afin de réduire les risques d'écllosion dans les milieux de travail, les entreprises pourront avoir accès gratuitement à des tests rapides de détection d'antigènes de la COVID-19 pour leur personnel situé au Québec. Elles pourront en faire la demande auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Ainsi, elles auront en réserve des tests leur permettant d'enclencher un protocole de dépistage lorsqu'un premier employé présentera des [symptômes de la COVID-19](#) [18-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/utilisation-tests-rapides-entreprises-covid-19/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: COVID-19 - Gradation des mesures dans les ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (RHD) en fonction des paliers d'alerte régionale

Cette directive a pour but de réduire le risque de transmission du virus de la COVID-19 dans les RHD et de guider les directions et les conseils d'administration de ces ressources dans le choix des mesures pouvant être mises en place pour continuer à offrir des activités et des services à la population tout en respectant les règles sanitaires de chaque palier d'alerte. La présente directive est ainsi conçue pour soutenir le maintien et l'adaptation des activités et services offerts par les RHD à la population.

Les ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (RHD) dispensent des activités et des services de première importance pour la population de leur territoire, notamment auprès de personnes plus vulnérables. À cet effet, il est souhaitable qu'elles puissent maintenir des activités dans le respect des mesures sanitaires déterminées par la santé publique selon le palier d'alerte (zones vertes, jaunes, oranges et rouges) de leur territoire. [17-02-2021]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002932/?&index=directives-covid-19&date=DESC& sujet=milieux-d-hebergement&critere=sujet>

Mise à jour: Pandémie de la COVID-19 – Financement gouvernemental de 1,1 million \$ afin de développer une clinique de recherche pour étudier les effets secondaires chez les survivants de la COVID-19

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, et le ministre de l'Économie et de l'Innovation, Pierre Fitzgibbon, annoncent un financement de 1,1 million \$ octroyé à l'Institut de recherches cliniques de Montréal (IRCM) pour le développement d'une clinique qui aura pour mandat d'étudier les effets secondaires de la COVID-19 chez les personnes ayant survécu à l'infection.

Cette clinique sera dirigée par l'équipe multidisciplinaire d'Emilia Liana Falcone, chercheuse de l'IRCM et spécialiste en maladies infectieuses. L'équipe étudiera notamment les effets secondaires à long terme de la maladie et se penchera sur la détection des anomalies subséquentes. Les patients seront suivis pendant un an, au moyen d'une série de tests dont les résultats permettront d'évaluer les conséquences de la pandémie actuelle et de mieux réagir à une telle situation dans les années à venir.

Le financement sera réparti entre divers partenaires gouvernementaux. Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) fournira au projet un total de 200 000 \$ pour les années 2020-2021 et 2021-2022. Le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) y contribuera pour sa part à hauteur de 300 000 \$. Un autre montant de 100 000 \$ sera octroyé par le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS). Enfin, l'IRCM utilisera 500 000 \$ d'une contribution financière reçue du MEI en mars 2020 pour soutenir ses activités.

Citations :

« Bien qu'on ne connaisse pas encore toutes les conséquences d'une infection à la COVID-19 à plus long terme, il est crucial de nous organiser dès maintenant pour mieux réagir aux conséquences à venir de cette maladie. Près de 260 000 personnes se sont rétablies jusqu'à maintenant, et nous souhaitons mettre à profit l'expérience acquise ces derniers mois pour mieux accompagner ces personnes dans le cas où des effets secondaires surviendraient. »

Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux

« La recherche fondamentale en santé, c'est essentiel pour relever les défis auxquels on fait face actuellement. Grâce aux projets comme celui de l'IRCM, on prépare la réponse du Québec pour les mois et les années à venir. Au gouvernement, on s'assure de soutenir efficacement les équipes de recherche pour qu'elles continuent de faire ce qu'elles font de mieux : permettre à l'expertise québécoise de rayonner à l'échelle internationale. »

Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation

« La science québécoise a été très active depuis le début de la pandémie et elle doit le demeurer, car la COVID-19 comporte son lot d'inconnues. Il est important de connaître les effets secondaires à long terme pour les personnes qui ont été aux prises avec la maladie causée par le virus. C'est pourquoi le FRQS est heureux de s'associer à ce projet de clinique qui sera mené par une équipe multidisciplinaire de l'IRCM. Les résultats pourront améliorer notre potentiel d'intervention clinique auprès de nos concitoyens et concitoyennes touchés par le virus. »

Rémi Quirion, scientifique en chef du Québec

Faits saillants :

- Outre les recherches mentionnées, l'IRCM tentera d'établir une banque d'échantillons biologiques provenant de survivants de la COVID-19. Cela permettra de répondre plus rapidement aux questions actuelles et de favoriser certaines collaborations.
- Rappelons que toutes les personnes qui présentent des symptômes persistants de la COVID-19 ou en gardent des séquelles peuvent obtenir des soins et services dans le réseau de la santé et des services sociaux, même si une telle clinique n'est pas implantée dans leur région, par exemple auprès d'un médecin de famille.
- Il est à noter que d'autres cliniques de ce genre ont ouvert leurs portes au cours des dernières semaines au Québec. En plus d'offrir des services aux patients sous forme de clinique ambulatoire, elles aident les cliniciens et chercheurs à mieux comprendre l'état de santé des patients et leurs besoins. [18-02-2021]

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/ministere/salle-de-presse/communiqu-2634/>

Ministère de la sécurité publique

Nouvelle page : Opération policière durant la semaine de relâche

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault, annonce qu'une présence policière accrue est prévue partout au Québec pendant la semaine de relâche, soit du 26 février au 7 mars.

En plus de continuer de s'assurer du respect du couvre-feu, les policiers concentreront notamment leurs efforts de surveillance sur les lieux de villégiature et chalets de location, où il est interdit de se rassembler en plusieurs bulles familiales ou entre amis. En ces lieux, tout comme dans les résidences privées, les contrevenants s'exposent à des amendes de 1 000 \$ à 6 000 \$ en cas de non-respect des règles sanitaires établies. M^{me} Guilbault a également souligné que les forces policières conjugueront leurs efforts pour protéger les régions en zone orange.

Citation :

« La semaine de relâche n'est pas une semaine de relâchement. J'invite nos citoyens à profiter de cette période pour prendre l'air et passer de bons moments, tout en respectant les règles sanitaires. Je remercie une fois de plus nos policiers, qui font un excellent travail depuis le tout début de la pandémie afin de faire respecter les consignes sur tout notre territoire. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Faits saillants :

Mesures déployées entre le 26 février et le 7 mars :

- Présence policière accrue afin d'assurer le respect des règles sanitaires de base, notamment dans :
 - les lieux de villégiature;
 - les relais dans les sentiers de motoneiges et de véhicules hors route;
 - les parcs;

- les patinoires;
- les lieux extérieurs.
- Augmentation des visites dans les centres commerciaux et les commerces avec entrées extérieures afin de veiller à ce que les consignes pour les entreprises soient respectées :
 - affichage et respect de la capacité d'accueil maximale;
 - contrôle de l'achalandage;
 - règles de distanciation sociale.
- Visites dans les restaurants en zone orange afin de s'assurer du respect des dispositions sanitaires en vigueur, notamment :
 - la tenue d'un registre des clients;
 - la limitation du nombre d'adultes à 2 par table;
 - l'interdiction pour un résident d'une zone rouge de se trouver dans un restaurant situé en zone orange.
- Attention particulière portée aux rassemblements dans les résidences privées et les lieux publics.
- Différentes mesures, y compris des contrôles routiers, pourront être déployées pour veiller au respect du couvre-feu, dans les régions en zone rouge de 20 h à 5 h, et en zone orange de 21 h 30 à 5 h.
- Déplacements interrégionaux non recommandés.
- Des efforts particuliers seront consentis afin de protéger les régions en zone orange, notamment le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord et le Saguenay–Lac-Saint-Jean. **[17-02-2021]**

Source : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/ministere/salle-presse/communiques/detail/16658.html>

Gouvernement du Canada

Mise à jour: COVID-19 : fraudes et arnaques

La PCU et la PCUE sont maintenant fermées aux demandes. Vous ne pouvez plus demander ces prestations. **[19-02-2021]**

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>

Mise à jour: Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)

La dernière journée pour faire une demande pour la période de demande 6 (2 août au 29 août 2020) est le **25 février 2021**. **[19-02-2021]**

Source : <https://www.canada.ca/fr/services/entreprises.html>

CADTH

Nouvelle page : Remdesivir: Evidence Review and Appraisal

CADTH conducted a Health Technology Review on remdesivir — an antiviral drug currently being used to treat COVID-19. Remdesivir was approved in Canada on July 27, 2020 to treat adults and adolescents with severe symptoms of COVID-19 who have pneumonia and require extra oxygen. Four randomized controlled trials were identified and included in the review **[19-02-2021]**

Source : <https://covid.cadth.ca/treatment/remdesivir-evidence-review-and-appraisal/>

Nouvelle page : Respiratory Personal Protective Equipment for Female Presenting Individuals

CADTH conducted a Rapid Response Report to search for clinical evidence or evidence-based guidelines regarding the use of respiratory personal protective equipment designed specifically for female presenting individuals during COVID-19. However, no clinical evidence or evidence-based guidelines were identified. References that did not meet the inclusion criteria, but may still be of interest, were included in the Appendix. [17-02-2021]

Source : <https://covid.cadth.ca/prevention/respiratory-personal-protective-equipment-for-female-presenting-individuals/>

Nouvelle page : Ivermectin for the Treatment and Prevention of COVID-19

To find effective treatment for COVID-19, researchers have started studying older drugs approved for other infections or diseases. One recent drug of interest is ivermectin, a drug typically used to treat patients with parasitic infections (e.g., roundworm). This report looks at the evidence regarding ivermectin to treat patients with COVID-19 infections. While some lab studies have shown ivermectin to be a promising treatment, it's hard to know how well ivermectin works in patients because the included studies were not done well (i.e., they were of low quality). This report did not find any evidence on cost-effectiveness or any relevant guidelines. [17-02-2021]

Source : <https://covid.cadth.ca/treatment/ivermectin-for-the-treatment-and-prevention-of-covid-19/>

Autres pays

Royal College of Obstetricians and Gynaecologists

COVID-19 and pregnancy

Q. What is the main advice for pregnant women?

Studies from the UK show that pregnant women are no more likely to get COVID-19 than other healthy adults. Roughly two-thirds of pregnant women with COVID-19 have no symptoms at all, and most pregnant women who do have symptoms only have mild cold or flu-like symptoms. However, a small number of pregnant women can become unwell with COVID-19. Pregnant women who catch COVID-19 may be at increased risk of becoming severely unwell compared to non-pregnant women, particularly in the third trimester. Pregnant women have been included in the list of people at moderate risk ([clinically vulnerable](#)) as a precaution.

Q. What effect does COVID-19 have on pregnant women?

Current evidence from the UK suggests that pregnant women are no more likely to get COVID-19 than other healthy adults. Roughly two-thirds of pregnant women with COVID-19 have no symptoms at all (also known as being asymptomatic). Most pregnant women who do have symptoms only have mild cold or flu-like symptoms. However, a small number of pregnant women can become unwell with COVID-19. Pregnant women who catch COVID-19 may be at increased risk of becoming severely unwell compared to non-pregnant women, particularly in the third trimester.

Studies have shown that there are higher rates of admission to intensive care units for pregnant women with COVID-19 compared to non-pregnant women with COVID-19. It is important to note that this may be because clinicians are more likely to take a more cautious approach when deciding whether to admit someone to the intensive care unit when a woman is pregnant.

At present, it is unclear whether pregnancy will impact on the proportion of women who experience 'long COVID' or a post COVID-19 condition.

In the UK, information about all pregnant women requiring admission to hospital with COVID-19 is recorded in a registry called the UK Obstetric Surveillance System ([UKOSS](#)).

The first report from this study included information about the outcomes of 427 pregnant women admitted to hospital with COVID-19 and their babies during the pandemic, and was published in May 2020. While most women in the study required only ward treatment and were discharged home well, around one in ten women required intensive care, and sadly five women with COVID-19 died, although it is currently unclear if COVID-19 was the cause of their death. The study found that the majority of women who did become severely ill were in their third trimester of pregnancy, emphasising the importance of [social distancing](#) and good hand hygiene from 28 weeks of pregnancy. An [update of the UKOSS report is being prepared \(a draft form of the update was published in January 2021\)](#). The updated report includes information on 1,148 pregnant women admitted to hospital with COVID-19. It has similar findings to the first UKOSS study: the vast majority of women were discharged home after simple ward care, about 1 woman in 20 required intensive care, and sadly 8 women died. Six of those deaths were because of COVID-19, and two deaths were from unrelated causes.

The UKOSS study and more recent publications have found that pregnant women from Black, Asian and minority ethnic backgrounds were more likely than other women to be admitted to hospital for COVID-19. Pregnant women over the age of 35, those who had a BMI of 25 or more, and those who had pre-existing medical problems, such as high blood pressure and diabetes, were also at higher risk of developing severe illness and requiring admission to hospital. Living in areas or households of increased socioeconomic deprivation is also known to increase risk of developing severe illness. [...]. [17-02-2021]

Source : <https://www.rcog.org.uk/en/guidelines-research-services/guidelines/coronavirus-pregnancy/covid-19-virus-infection-and-pregnancy/>

Haut conseil de la santé publique

Covid-19 : contrôle et prévention de la diffusion des nouveaux variants du virus en milieu de soins

Le HCSP complète les recommandations figurant dans son avis des 18 et 20 janvier 2021 et préconise qu'il n'y ait aucune dérogation à l'éviction des professionnels des structures de soins infectés par le SARS-CoV-2, qu'ils soient ou non symptomatiques. Cela doit également s'appliquer aux professionnels du secteur de la ville et aux aides à domicile.

Par ailleurs, le HCSP rappelle que le respect strict des mesures barrières et des précautions standard demeure essentiel en milieu de soins quel que soit le statut des personnes prises en charge vis-à-vis du SARS-CoV-2 (et, en cas d'infection qu'il s'agisse ou non d'un variant préoccupant) mais aussi lors des interactions avec d'autres professionnels de santé en dehors des zones de soins (salles de pauses).

Le HCSP recommande également :

- d'anticiper l'organisation des services afin de prévenir les risques de rupture de prise en charge des patients ;
- de recueillir des indicateurs (nombre de patients infectés, existence de clusters, nombre de soignants contaminés, indicateurs de tension hospitalière et leur évolution dans le temps) au niveau de chaque établissement et que ces indicateurs soient portés activement à la connaissance des professionnels ;
- le soutien aux personnels par les équipes opérationnelles d'hygiène et les services de santé au travail ;
- que les professionnels ayant été infectés par le SARS-CoV-2 observent des mesures de précaution (notamment ne pas partager de pause non masquée avec ses collègues, en particulier au moment des repas), lors de leur reprise de travail et ce, pendant 7 jours ;
- la vaccination rapide des professionnels exerçant en milieu de soins, des résidents et des aidants. [17-02-2021]

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=978>

European Centre for Disease Prevention and Control

Communicable disease threats report, 14-20 February 2021, week 7 [17-02-2021]

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/communicable-disease-threats-report-14-20-february-2021-week-7>

Mise à jour: CDC

- [EARLY RELEASE: First Month of COVID-19 Vaccine Safety Monitoring - United States, December 14, 2020-January 13, 2021](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [COVID-19 Science Update released: February 19, 2021 Edition 77](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Guidance for COVID-19](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Small Gatherings](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Attending Sporting Events](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Visiting Beaches and Pools](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [COVID-19 Considerations for Animal Activities at Fairs, Shows, and Other Events](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Considerations for Public Beaches](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Personal and Social Activities](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Considerations for Community-Based Organizations](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Considerations for Communities of Faith](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [COVID Data Tracker Weekly Review](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Event Planning and COVID-19: Questions and Answers](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Older Adults](#)FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Required and Voluntary Occupational Use of Hazard Controls for COVID-19 Prevention in Non-Health Care Workplaces - United States, June 2020](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Decline in Receipt of Vaccines by Medicare Beneficiaries During the COVID-19 Pandemic - United States, 2020](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Trends in Use of Telehealth Among Health Centers During the COVID-19 Pandemic - United States, June 26-November 6, 2020](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Maximizing Fit for Cloth and Medical Procedure Masks to Improve Performance and Reduce SARS-CoV-2 Transmission and Exposure, 2021](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Cases in the U.S.](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Thu, 18 Feb 2021 06:00:00 EST](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Large Gatherings](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Testing and International Air Travel](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Holiday Celebrations](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Indicators for Dynamic School Decision-Making](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [COVID-19 Hospitalization and Death by Race/Ethnicity](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [COVID-19 Hospitalization and Death by Age](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Toolkit for Correctional and Detention Facilities](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Isolate If You Are Sick](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Guidance for Wearing Masks](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Considerations for Events and Gatherings](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Interim Guidance on Developing a COVID-19 Case Investigation & Contact Tracing Plan: Overview](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Correctional and Detention Facilities](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Summary for Healthcare Facilities: Strategies for Optimizing the Supply of N95 Respirators during the COVID-19 Response](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [After You Travel](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Discontinuation of Isolation for Persons with COVID -19 Not in Healthcare Settings](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Communication Resources for Travelers](#)THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021

- [EARLY RELEASE: Detection of B.1.351 SARS-CoV-2 Variant Strain - Zambia, December 2020](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [EARLY RELEASE: First Identified Cases of SARS-CoV-2 Variant B.1.1.7 in Minnesota - December 2020-January 2021](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [CDC's Operational Strategy for K-12 Schools through Phased Mitigation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Guidance for vaccinating older adults and people with disabilities at vaccination clinics](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [How COVID-19 Vaccines Get to You](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [A Double Dose of Trouble](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Improve the Fit and Filtration of Your Mask to Reduce the Spread of COVID-19](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Vaccination Considerations for Persons with Disabilities](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Global Clinical Mitigation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Understanding Viral Vector COVID-19 Vaccines](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [COVID-19 Vaccination for People Experiencing Homelessness: Frequently Asked Questions](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [What to Expect after Getting a COVID-19 Vaccine](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Frequently Asked Questions about COVID-19 Vaccination](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Alcohol and Substance Use](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Protect Yourself When Using Transportation](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Responder Stories](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Interim Guidelines for Collecting, Handling, and Testing Clinical Specimens for COVID-19](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021
- [Clinical Questions about COVID-19: Questions and Answers](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 17, 2021

Norwegian Institute of Public Health

Referrals for diagnosis of selected notifiable diseases during Covid-19 epidemic

By comparing selected test-based indicators for the period March-September 2020, with the "normal" laboratory function before the covid-19 epidemic, we will in this project assess how the covid-19 epidemic may have affected the capacity of Norwegian medical microbiological laboratories. [17-02-2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/publ/2021/Referrals-for-diagnosis-of-selected-notifiable-diseases-during-Covid-19-epidemic/>

Advice for universities, colleges, vocational schools and folk high schools

Contact-limiting measures for universities, colleges and vocational schools

Measures to limit contact in order to prevent transmission are important in all situations and must be maintained at all stages in contact between students, between employees, and between students and staff. The educational institution should identify how many students may be present at the same time in each of the premises. As a rule of thumb, allow for 4 m² per person. [...] [17-02-2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/universities-colleges-vocational-schools-and-folk-high-schools/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

22 FÉVRIER 2021

[Pour la période du vendredi 19 au lundi 22 janvier 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 22 FÉVRIER 2021 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**4 nouvelles publications et 1 mise à jour**):

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	5
ASPC	6
AUTRES PAYS : GOV.UK, HPS, HCSP, CDC, NIPH	11

Québec.ca

Mise à jour : Palier 3 – Alerte (zone orange)

Les régions suivantes sont au Palier 3 – alerte (zone orange) : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay – Lac-Saint-Jean et Outaouais. Consultez les [mesures en vigueur dans votre municipalité](#) pour connaître les consignes spécifiques dans votre région.

Rassemblements dans les domiciles privés (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

À compter du 26 février, une personne seule, avec ses enfants s'il y a lieu, pourra se joindre aux personnes résidant à une seule autre adresse, à la condition de former un groupe stable. Il est demandé que les groupes ainsi formés s'abstiennent de se rassembler dans leurs domiciles avec toute autre personne qui ne fait pas partie du groupe.

[19-02-2021]

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/?fbclid=IwAR0wmWHEIaVcRHBnqNylXtIJ7yvsjr3f7S2mGUbWKNEPEitxW6_qu49OvTU#main

Mise à jour : Palier 4 – Alerte maximale (zone rouge)

Les régions suivantes sont au Palier 4 - alerte maximale (zone rouge) : Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière, Montérégie, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, **Mauricie-et-Centre-du-Québec** et **Estrie**. Consultez les [mesures en vigueur dans votre municipalité](#) pour connaître les consignes spécifiques dans votre région.

Rassemblements dans les domiciles privés (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

À compter du 26 février, une personne seule, avec ses enfants s'il y a lieu, pourra se joindre aux personnes résidant à une seule autre adresse, à la condition de former un groupe stable. Il est demandé que les groupes ainsi formés s'abstiennent de se rassembler dans leurs domiciles avec toute autre personne qui ne fait pas partie du groupe.

[19-02-2021]

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/?fbclid=IwAR0IRAqNtTkVLCmv1uK5rGO4Yo831hmy50q_sDKPm3zAZpcVeDsyPkqzBag&utm_campaign=COVID-19_Social&utm_content=palier&utm_medium=Social&utm_source=Facebook#recherchePiv

Mise à jour : Données sur la COVID-19 au Québec

Scénarios de l'évolution de la COVID-19

Au moment où une reprise progressive des activités économiques, sociales et cliniques est envisagée par les autorités, les experts se sont penchés sur les impacts que celle-ci pourrait avoir sur la trajectoire de la pandémie et sur les ressources pour y faire face. Pour en savoir plus, consultez la page [Projections des impacts d'une reprise progressive des activités économiques, sociales et cliniques](#) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec. Vous pouvez également consulter le document [Évolution et projection du nombre d'hospitalisations actives des personnes contaminées à la COVID-19 au Québec \(PDF 61 Ko\)](#). Pour obtenir des informations complémentaires concernant les projections entourant les hospitalisations, consultez la page [Risque d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers](#) sur le site Web de l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) et la [présentation du 16 octobre 2020 de l'Institut national de santé publique \(INSPQ\)](#).

[22-02-2021]

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/?gclid=Cj0KCQiA4L2BBhCvARIsAO0SBdZUCYS3LeFEhqTRWmgZniAfCNwLZF9GoaOqoywH0uCKmNT7uvVkr_t8aArkREALw_wcB#main

Mise à jour : Utilisation des tests rapides dans les entreprises (COVID-19)

Tests rapides

Avantages et limites

Les tests rapides :

- rendent disponibles des résultats après quelques minutes (le délai est variable selon le test);
- sont utiles pour identifier rapidement les personnes infectées en cas d'écllosion, par exemple;
- peuvent être déplacés plus facilement vers les personnes à dépister, selon le type de test;
- ont une fiabilité moindre par rapport aux tests habituellement utilisés en laboratoire;
- peuvent ne pas détecter une partie non négligeable des personnes infectées en leur donnant un résultat négatif alors qu'elles sont infectées et contagieuses (faux négatif) et créer un faux sentiment de sécurité;
- peuvent donner des résultats faussement positifs chez des personnes qui ne sont pas infectées. C'est pourquoi les personnes qui obtiennent un résultat positif à un test rapide antigénique doivent faire confirmer leur résultat par un test de laboratoire.

Distinction entre les types de tests de dépistage

Caractéristiques	Tests analysés en laboratoire	Tests moléculaires rapides analysés sur place	Tests antigéniques rapides analysés sur place
Appellations	<ul style="list-style-type: none"> • Test diagnostique • Test d'amplification des acides nucléiques (TAAN) • PCR (polymerase chain reaction) en temps réel 	<ul style="list-style-type: none"> • ID NOW • Test LAMP (loop mediated isothermal amplification) 	<ul style="list-style-type: none"> • Panbio • BD Veritor
Prélèvement de l'échantillon	<ul style="list-style-type: none"> • Nasopharyngé • Nez • Gorge • Salivaire (crachat ou gargarisme) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nasopharyngé • Nez • Gorge • Salivaire (crachat ou gargarisme) 	<ul style="list-style-type: none"> • Nasopharyngé • Nez
Personnel requis	Professionnel de la santé autorisé à faire des prélèvements <ul style="list-style-type: none"> • Clinique désignée de dépistage • Clinique désignée d'évaluation • Centre hospitalier 	Professionnel de la santé autorisé à faire des prélèvements et personnel administratif	Professionnel de la santé autorisé à faire des prélèvements et personnel administratif
Temps d'analyse du résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 1 et 3 heures • Plus de 83 % des résultats sont divulgués en moins de 24 heures 	15 minutes	15 à 30 minutes
Deuxième test	Non requis	Non requis	Test requis
Sensibilité (peut varier selon le type de prélèvement utilisé et en forte prévalence)	99 %	95 %	Entre 72 % et 91,4 %

Caractéristiques	Tests analysés en laboratoire	Tests moléculaires rapides analysés sur place	Tests antigéniques rapides analysés sur place
Signification du test positif	Infection active	Infection active	Infection active probable
Principales limites du test	<ul style="list-style-type: none"> Très fiable, surtout si une personne est symptomatique. Peut rester positif même quand une personne a eu la maladie et n'est plus contagieuse ou malade. 	<ul style="list-style-type: none"> Très fiable, surtout si une personne est symptomatique. Peut rester positif même quand une personne a eu la maladie et n'est plus contagieuse ou malade. 	<ul style="list-style-type: none"> Moins fiable. Peut laisser échapper des cas d'infection et indiquer à tort qu'une personne a la COVID-19.

[18-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/utilisation-tests-rapides-entreprises-covid-19/>

Mise à jour : Soutien en santé psychologique pour les travailleurs autonomes

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle, des initiatives sont mises en place pour soutenir les travailleurs autonomes, notamment en matière de gestion du stress et de santé psychologique.

L'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés propose gratuitement des webinaires qui portent spécifiquement sur la gestion du stress et la santé psychologique. Ces ateliers en ligne seront offerts du 23 février au 15 mars 2021 et permettront aux travailleurs autonomes d'acquérir des outils et des stratégies qui les aideront à faire face à l'incertitude liée à la pandémie.

Inscription

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant au www.prenezsoindevous.ca, pour assister aux webinaires. Autrement, pour des renseignements généraux sur ces webinaires, vous pouvez composer le 1-800-214-1609, poste 268 ou communiquer à l'adresse suivante : inscriptions@ordrechrha.org.

Si vous vivez du stress, de l'anxiété ou de la déprime, vous pouvez contacter le service [Info-Social 811](tel:811). Des professionnels en intervention psychosociale vous offriront du soutien et partageront de l'information et des conseils avec vous selon vos besoins.

[22-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/soutien-sante-psychologique-travailleurs-autonomes-covid19/>

Mise à jour : Données sur la vaccination contre la COVID-19

Au cours des 7 derniers jours, ce sont **58 697 personnes** qui ont été vaccinées, pour une moyenne quotidienne de **8 385 personnes** vaccinées.

Nombre de doses à recevoir durant la semaine du **22 février 2021** : **136 140 doses**

Source : MSSS, **22 février 2021**, 11 h

Le nombre de doses administrées peut être sujet à un réajustement quotidien pour les jours précédents, en raison d'un rattrapage dû à un retard dans la saisie de données.

Nombre de doses de vaccins administrées par région

Source : MSSS, 22 février 2021, 11 h. Le nombre de doses de vaccins administrées est classé selon la région où la dose de vaccin a été administrée, et non la région de résidence de la personne vaccinée.

[22-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/donnees-sur-la-vaccination-covid-19/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

Plusieurs décrets et arrêtés ministériels ont été signés par le gouvernement en lien avec la COVID-19.

[l'Arrêté numéro 2021-008 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 20 février 2021 \(PDF 112 Ko\).](#)

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux

Directives de santé publique concernant la réouverture des salles à manger et des autres lieux de consommation du secteur de la restauration

Feuillet

Dernière modification : 22 février 2021
No. 20-210-197W

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

Directive sur l'application des protocoles de prévention et de contrôle des infections (PCI) en lien avec le port du masque médical dans les milieux de soins et autres milieux en contexte des soins de santé

Directive COVID-19

Dernière modification : 19 février 2021
No. DGSP-014

Directive sur les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) destinées aux ressources d'hébergement d'urgence en itinérance (RHU) et aux ressources d'hébergement communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance (RHD)

Directive COVID-19

Dernière modification : 19 février 2021
No. DGPPFC-039

Rôles et responsabilités des ressources communautaires ou privées offrant de l'hébergement en dépendance dans le contexte de la gestion de la pandémie de COVID-19

Directive COVID-19

Dernière modification : 19 février 2021

No. DGPPFC-040

Réorganisation des services en dépendance et des services en itinérance en fonction des paliers d'alerte régionale

Directive COVID-19

Dernière modification : 19 février 2021

No. DGPPFC-020.REV1

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/>

Agence de la santé publique du Canada

Mise à jour: Maladie à coronavirus (COVID-10) : Ressources de sensibilisation

[Pour les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre](#)

[Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre](#)

[22-02-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/ressources-sensibilisation.html>

Mise à jour: Les répercussions de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur l'immigration, les réfugiés, la citoyenneté et les services de passeport

Nouvelles exigences pour les voyages au Canada

À compter du 21 février 2021, à 23 h 59 (HE), les voyageurs qui entrent au Canada doivent respecter les nouvelles exigences en matière de tests de dépistage et de quarantaine.

Veillez utiliser la liste de vérification qui s'applique à votre situation :

- [Liste de vérification pour se rendre au Canada par avion](#)
- [Liste de vérification pour se rendre au Canada par la route](#)

[21-02-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/coronavirus-covid19.html>

Mise à jour : Utilisez ArriveCAN pour entrer au Canada

Nouvelles exigences en matière de voyage

Vous voyagez à partir du 22 février 2021?

À partir du 22 février, téléchargez l'application mobile ArriveCAN ou connectez-vous en ligne pour :

- accéder à la dernière version d'ArriveCAN
- être en conformité avec les nouvelles exigences sur les voyages

Si vous avez déjà soumis vos renseignements, à compter du 22 février vous devez mettre à jour ou télécharger la dernière version d'ArriveCAN, et ensuite :

- entrez à nouveau et soumettez vos renseignements
- répondre à de nouvelles questions
- obtenir un nouveau reçu ArriveCAN pour se conformer aux [nouvelles exigences sur les voyages](#)

Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada

[Répondez à quelques questions pour déterminer si vous pouvez entrer au Canada.](#)

Sécurité des Canadiens

Tous les voyageurs sont tenus de fournir des renseignements sur leur voyage, leurs coordonnées et certains renseignements sur leur quarantaine au moment de leur entrée au Canada et après celle-ci. Cela fait partie des efforts du Canada pour réduire la propagation de la COVID-19 et pour en prévenir l'importation. Ces renseignements sont essentiels au plan d'intervention du Canada contre la COVID-19.

Les formulaires papier peuvent être incomplets ou inexacts, et leur traitement peut prendre des jours. Pour aider les provinces et les territoires à protéger leurs citoyens, le gouvernement du Canada adoptera désormais un processus sans papier plus sûr et plus rapide.

Respecter la Loi sur la mise en quarantaine

C'est une [infraction à la Loi sur la quarantaine](#) de :

- de violer les instructions qui ont été données à votre entrée au Canada
- ne pas fournir des renseignements exactes

Une infraction peut entraîner l'un ou l'ensemble des éléments suivants :

- une amende pouvant s'élever à 3 000 \$
- le confinement dans une installation fédérale de quarantaine désignée
- 6 mois de prison
- une amende de 750 000 \$

Entrer au Canada par voie aérienne ou terrestre

À partir du 22 février 2021, tous les voyageurs, à quelques exceptions près, qui entrent au Canada par voie aérienne ou terrestre **doivent** utiliser ArriveCAN. Les voyageurs devront soumettre les renseignements suivants par voie électronique avant de monter à bord de l'avion **ou** d'arriver à un poste frontalier terrestre :

- leurs coordonnées et leurs renseignements de voyage
- leur plan de quarantaine (à moins d'être [exempté des exigences de quarantaine](#) prévues dans les décrets d'urgence de la *Loi sur la quarantaine*)
- une auto-évaluation de leurs symptômes de COVID-19

Réservation obligatoire dans un hôtel autorisé par le gouvernement

Tests moléculaires de la COVID-19 obligatoires avant d'entrer et après

Entre au Canada par voie maritime

Si vous voyagez à destination du Canada par voie maritime, vous êtes fortement encouragé à fournir vos renseignements de voyage au moyen d'ArriveCAN. Cela permettra d'accélérer les procédures à la frontière et de limiter les points de contact.

Il vous suffira de présenter votre reçu ArriveCAN à l'agent des services frontaliers du Canada à votre arrivée.

Soumettre vos informations

Une fois que vous avez fourni vos renseignements par ArriveCAN :

- un reçu s'affichera et vous sera envoyé par courriel
- présentez ce reçu à un agent des services frontaliers canadiens à votre arrivée
- vous pouvez montrer votre reçu ArriveCAN directement :
 - de l'application comme capture d'écran
 - de votre boîte courriel
 - d'une impression

Si vous ne voyagez pas avec un téléphone intelligent

Si vous n'avez pas accès aux données de votre téléphone durant votre voyage

Si vous n'avez pas accès à un ordinateur ou à un téléphone intelligent

Exceptions à l'obligation de transmettre les renseignements par voie numérique

Après votre entrée au Canada

Le lendemain de leur arrivée au Canada, tous les voyageurs, qu'ils arrivent par voie aérienne, terrestre ou maritime, doivent utiliser ArriveCAN pour :

- confirmer que vous êtes arrivé à un hôtel autorisé par le gouvernement ou à l'adresse que vous avez indiquée comme lieu de quarantaine ou d'isolation
- remplir une auto-évaluation quotidienne de vos symptômes de COVID-19 jusqu'à la fin de votre période de quarantaine ou jusqu'au moment où vous indiquez des symptômes

Les fonctionnaires du gouvernement du Canada vous appelleront pour s'assurer que vous respectez votre quarantaine ou votre isolement obligatoire. Vous devez répondre aux appels du **1-855-906-5585** et répondre à toutes les questions de manière véridique pour démontrer que vous respectez la loi. Vous pourrez également recevoir la visite d'un agent de contrôle désigné pour confirmer que vous respectez l'ordre de quarantaine ou d'isolement.

Si vous êtes dirigé vers une installation de quarantaine désignée, vous n'aurez pas à faire de déclaration via ArriveCAN. Cependant, vous serez soumis aux exigences de déclaration de l'installation.

Si vous êtes exempté de la quarantaine, vous n'êtes pas tenu de vous présenter après votre entrée.

Comment utiliser ArriveCAN

Utilisez ArriveCAN pour transmettre vos renseignements facilement et en toute sécurité avant votre arrivée au Canada. Vous pouvez [télécharger ArriveCAN sous forme d'application mobile](#) ou [vous pouvez créer un compte et vous y connecter en ligne](#).

Que vous arriviez au Canada par voie aérienne, terrestre ou maritime, utilisez ArriveCAN pour :

- fournir les coordonnées requises pour vous et les autres personnes voyageant avec vous, tant que vous restez dans le même lieu de quarantaine
- fournir le numéro de référence de votre réservation de 3 nuits dans un hôtel autorisé par le gouvernement (pour les voyageurs aériens uniquement)

- confirmer que vous comprenez les exigences relatives à la [preuve d'un résultat négatif ou positif au test moléculaire de la COVID-19](#)
- répondre aux questions sur votre plan de quarantaine si votre voyage n'est pas exempté des exigences de quarantaine
- obtenir la page de confirmation ArriveCAN à montrer aux agents des services frontaliers canadiens
 - faites une capture d'écran ou imprimez la page si vous vous inscrivez en ligne
 - votre reçu vous sera également envoyé par courrier électronique
- signaler que vous êtes arrivé à votre lieu de quarantaine ou d'isolement après votre entrée au pays et effectuer des auto-évaluations des symptômes de la COVID-19

Renseignements à fournir au moyen d'ArriveCAN

Façon de faire vos déclarations après votre arrivée au Canada

Utiliser ArriveCAN pour **quelqu'un d'autre**

Utilisation d'ArriveCAN par les voyageurs exemptés de l'obligation de quarantaine

Si vous avez des problèmes lorsque vous utilisez l'application ou lorsque vous ouvrez une session en ligne, [obtenez de l'aide pour ArriveCAN](#).

Votre vie privée est protégée

ArriveCAN :

- **n'utilise pas** le GPS ni aucune autre technologie de votre téléphone mobile pour suivre votre position
- utilise uniquement les renseignements fournis par les utilisateurs

Les renseignements personnels communiqués au moyen d'ArriveCAN sont protégés en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Pour en savoir plus, consultez [l'énoncé de confidentialité d'ArriveCAN](#).

Utilisation **et divulgation** des renseignements transmis au moyen d'ArriveCAN

Affiches et documents à imprimer et à distribuer

- [Utilisez ArriveCan pour fournir les renseignements sur votre voyage](#) (vidéo)
- [Utilisez ArriveCAN si vous voyagez au Canada par avion](#) (document à distribuer)
- [Utilisez ArriveCAN si vous entrez au Canada par voie terrestre ou maritime](#) (document à distribuer)
- [Utilisez ArriveCAN pour conformer aux exigences obligatoires de voyage](#) (affiche imprimable)
- [Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie aérienne](#) (document à distribuer)
- [Pour les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie aérienne](#) (document à distribuer)
- [Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre](#) (document à distribuer)
- [Pour les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre](#) (document à distribuer)

Obtenez ArriveCAN

Se connecter ou créer un compte avec ArriveCAN en ligne

Téléchargement de l'application mobile ArriveCAN

Pour télécharger et installer l'application mobile, vous aurez besoin de l'un des deux types d'appareils suivants :

- un appareil Apple doté du système d'exploitation iOS 12 ou d'une version plus récente de celui-ci
- un appareil Android doté du système d'exploitation OS 6 ou d'une version plus récente de celui-ci

Obtenez de l'aide avec ArriveCAN

Découvrez comment créer votre compte ArriveCAN, résoudre les problèmes et communiquer avec nous sur la [page d'aide ArriveCAN](#).

[22-02-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/arrivecan.html>

Mise à jour : Prendre soin de sa santé mentale et physique durant la pandémie de la COVID-19

Sur cette page

- [En cas de crise](#)
- [La peur, le stress et l'inquiétude sont normaux en temps de crise](#)
- [Conseils pour prendre soin de vous](#)
- [Autres moyens d'obtenir de l'aide](#)
- [Prévention du suicide](#)
- [Pour les Autochtones](#)
- [Pour les jeunes et les jeunes adultes](#)
- [Pour les parents et les tuteurs](#)
- [Pour les aînés](#)
- [Ressources provinciales et territoriales](#)

[22-02-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/sante-mentale.html>

Mise à jour : Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19

Soutien aux organismes venant en aide aux individus

Communautés et organisations autochtones

- Répondre aux besoins immédiats des communautés autochtones

Nous lançons le Fonds de soutien aux communautés autochtones fondé sur les distinctions afin de répondre aux besoins immédiats des communautés inuites, des Premières Nations et de la Nation métisse.

Ces fonds peuvent être utilisés pour appuyer les mesures suivantes, sans s'y limiter :

- soutien aux Aînés et aux membres vulnérables de la communauté
- soutien pour contrer l'insécurité alimentaire
- soutien à l'enfance, notamment en éducation
- aide en santé mentale et services d'intervention d'urgence
- mesures de préparation pour prévenir la propagation de la COVID-19

[17-02-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

Autres pays

GOV.UK

[COVID-19: guidance for the public on mental health and wellbeing](#)

Guidance

Advice and information on how to look after your mental health and wellbeing during the coronavirus (COVID-19) outbreak.

Published 29 March 2020

Last updated 22 February 2021 — [see all updates](#)

From: [Public Health England](#)

[22-02-2021]

Source : <https://www.gov.uk/government/collections/coronavirus-covid-19-list-of-guidance>

Health Protection Scotland (HPS)

Latest publications

We continue to update our guidance. Always check that you are using the latest version.

- [Personal Protective Equipment \(PPE\) posters](#)

[22-02-2021]

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP)

Covid-19 : durée isolement en cas d'infection par un nouveau variant

[Lettre au DGS](#)  (252 ko)

Date du document : 06/02/2021

Date de mise en ligne : 19/02/2021

[Groupe de travail](#)

Le HCSP met à jour ses recommandations relatives à la durée d'isolement d'une personne infectée par un nouveau variant du SARS-CoV-2.

Le HSP recommande dorénavant :

- de porter à 10 jours la durée d'isolement d'un cas confirmé de Covid-19 porteur de l'un des variants d'intérêt du SARS-CoV-2 (20H/501Y.V2 et 20J/501Y.V3) ;
- d'appliquer cette mesure à tout cas confirmé d'infection par le SARS-CoV-2.

[19-02-2021]

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/Accueil>

Mise à jour: CDC

- [Resources Page](#) MONDAY, FEBRUARY 22, 2021
- [Ship Crew Well-Being During COVID-19](#) MONDAY, FEBRUARY 22, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) MONDAY, FEBRUARY 22, 2021
- [Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Sun, 21 Feb 2021 06:00:00 EST](#) SUNDAY, FEBRUARY 21, 2021
- [Staffing Resources](#) SATURDAY, FEBRUARY 20, 2021
- [EARLY RELEASE: First Month of COVID-19 Vaccine Safety Monitoring - United States, December 14, 2020-January 13, 2021](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Contact Tracing Resources for Health Departments](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Communication Resources for COVID-19 Vaccines](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [COVID-19 Source Investigation](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [COVID-19 Vaccination](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [List of COVID-19 Resources for People with Disabilities](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [What Older Adults Need to Know about COVID-19 Vaccines](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [COVID-19 Science Update released: February 19, 2021 Edition 77](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Guidance for COVID-19](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Percent of Delivered First Vaccine Doses Administered by U.S. States and Territories](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Small Gatherings](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [When Vaccine is Limited, Who Gets Vaccinated First?](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021
- [Frequently Asked Questions about COVID-19 Vaccination](#) FRIDAY, FEBRUARY 19, 2021

Source: <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public Health

Social inequality and COVID-19

Published 22.02.2021

This priority project is providing knowledge concerning the importance of social inequality with regard to infection, disease and death from COVID-19 in Norway.

The social distribution of infection, disease and death caused by COVID-19 is important in order to understand the pandemic and for the management of outbreaks and vaccination by local and central authorities. Detailed analyses that reveal whether COVID-19 affects certain socioeconomic groups harder than others can help to identify important target groups for measures, both within and outside the health service. An understanding of the importance of socioeconomic factors can also enable measures in the management of the pandemic to be tailored.

We already have some knowledge. It is reasonable to assume that low-income groups are somewhat overrepresented amongst those infected with COVID-19 in Norway. However, we know little about which socioeconomic groups are under- or overrepresented with confirmed cases of infection in Norway. As a result of differences between countries in the distribution of infection, ethnic composition, financial inequalities, working conditions and welfare state provision, we need analyses based on Norwegian conditions and data.

About the priority project

This priority project aims to produce knowledge on the role of social inequality for infection, disease and death from COVID-19 in Norway.

Using registry data, we will identify the socioeconomic groups that are under- or overrepresented with confirmed cases of SARS-CoV-2 infection, hospital admission and death in Norway. We will examine the importance of gender, age, country of origin, place of residence, financial status, income, educational background, occupation and professional participation. The project will carry out a number of operational, descriptive analyses based on data that is already available.

Within the project, we will also monitor the research being conducted in this field internationally and assess the extent to which the findings are relevant to Norway.

The project will regularly deliver factsheets and presentations which can be used as a basis by decision-making bodies, and in order to provide municipal medical officers with information about vulnerable groups that are particularly exposed in their municipalities. We will also publish important findings in reports and scientific articles.

Data sources

The primary data source for the initiative will be the Emergency preparedness register for COVID-19 (Beredt C19), which receives data from the Norwegian Patient Registry (NPR), the Norwegian Surveillance System for Communicable Diseases (MSIS) and the Norwegian Intensive Care and Pandemic Registry (NiPAR) on a daily basis. This registry has recently been supplemented with information concerning employment, place of work and occupation from the Register of Employers and Employees (AA-registeret), which includes information on occupations. The registry will also be supplemented with the municipality of residence and country of birth of all residents, and eventually information concerning testing, vaccination and general practitioner contact will also be included. It is anticipated that individual socioeconomic data will be incorporated into the registry from early 2021.

The priority project will also cooperate with other projects at the institute as and when appropriate, particularly with regard to coronavirus and medical risk groups. These projects are working to establish more targeted data sources such as CoronaPreg and CoronaReg, and when these become available, they will also be used to answer some of the issues referred to here.

[22-02-2021]

Source: <https://www.fhi.no/en/more/norwegian-science-programme-on-covid19/social-inequality-and-covid-19/>

Rapid identification of COVID-19 and influenza in health care institutions

Published 22.02.2021

This priority project is providing measurements and analyses of COVID-19 and of the interaction between COVID-19 and seasonal influenza in hospitals and municipal health services.

The coronavirus pandemic and seasonal influenza affect residents of homes for the elderly and nursing homes particularly hard. An important arena for the protection of risk groups is therefore nursing homes and other health care institutions. The monitoring of COVID-19 in the municipal health service, particularly in nursing homes, is essential in order to prevent severe illness and death during the pandemic.

At the same time, we know that COVID-19 and seasonal influenza are difficult to distinguish clinically. Outbreaks of both types can lead to severe illness which requires many of the same resources within the health service. Early knowledge concerning cases of COVID-19 and seasonal influenza, and the interaction between these at healthcare institutions, can prevent this and ensure that the health service is functioning properly.

During the pandemic, municipal medical officers and infectious disease professionals in the specialist health service have lacked sufficient information to rapidly identify cases of COVID-19 and influenza, and to assess testing activity. The

systems for monitoring infection and testing for COVID-19 have been, and still are, inadequate, and there is a need to strengthen the monitoring of influenza in hospitals.

About the priority project

The project is based around the use of the Emergency preparedness register for COVID-19 (Beredt C19) to supply measurements and analyses of COVID-19 to the municipal health services, particularly in nursing homes, and to measure and analyse the interaction between COVID-19 and seasonal influenza in both hospitals and nursing homes.

The overall aim is to provide the information and knowledge that are necessary in order for the municipal and specialist health services and the Norwegian Institute of Public Health to carry out effective infection control work and implement measures rapidly as and when necessary. The project will also strengthen the use of new data sources in the work of the Norwegian Institute of Public Health and establish permanent systems for this in the longer term. The initiative is cooperating the Norwegian Association of Local and Regional Authorities (KS), the Directorate of Health and the Norwegian Labour and Welfare Administration (NAV).

The development of new monitoring systems for influenza in hospitals and nursing homes will be tested during the 2020-2021 influenza season. The monitoring system for influenza in hospitals which was introduced in autumn 2020 is based on ICD-10 diagnostic codes from hospitals collected by the Norwegian Patient Registry. The system shows the number of people admitted per week by age, gender, health trust and respirator use. If necessary, it is also possible to obtain daily figures and draw comparisons with COVID-19.

During the project, we will also test out other new approaches for monitoring influenza in hospitals by linking data from the MSIS laboratory database and data from the hospitals, so that the monitoring can be laboratory-verified. Use of the laboratory database enables us to describe testing activity and cases of double infection of influenza viruses and SARS-CoV-2. In addition, by linking to other data sources such as SYSVAK, KUHR and the National Population Register, we will be able to provide a better description of those admitted to hospital, including whether they had been vaccinated against influenza, belonged to a risk group, and the number of people who died in hospital or within 30 days of being admitted.

Descriptive and more advanced analyses will also be prepared in order to obtain a better understanding of the risk profile of those who work in the health service in Norway. We have used NAV's State Register of Employers and Employees (Aa-registeret) to identify around 370,000 people who worked as health professionals in the health service this year. We will also be able to provide figures concerning testing activity and infection where workers are the population. We have looked at the opportunities to use this data in monitoring.

The priority project is being led by Hanne-Merete Eriksen, Ragnhild Tønnessen and Kjetil Telle.

[22-02-2021]

Source: <https://www.fhi.no/en/more/norwegian-science-programme-on-covid19/Rapid-identification-of-covid-19-and-influenza-in-health-care-institutions/>

Systematic evaluation of infection control measures

Published 22.02.2021

This priority project is providing knowledge concerning the effects of key infection control measures in the response to the COVID-19 pandemic.

Population-based measures to control infection have been pivotal to the handling of the COVID-19 pandemic. Almost every country in the world has introduced extensive packages of infection control measures, including Norway.

Many infection control measures entail large negative consequences, i.e. they cause specific negative effects on health and welfare. In order to assess which measures are prudent to introduce, it is crucial to know more about both the

effectiveness of the measures as well as other consequences, but the knowledge that is available concerning this issue is currently limited.

About the priority project

This project will provide knowledge concerning the effects of key public health measures for infection control for the response to the COVID-19 pandemic.

We will seek to carry out systematic evaluations of the effects of selected measures such as infection control measures in schools, universities and colleges, face masks, testing and quarantine. Measures will be selected following an assessment of knowledge gaps and the opportunities that become available for effectiveness evaluations.

Knowledge from the project will be utilised to advise the health services and authorities regarding how new measures can be aligned and implemented, both in terms of infection control and to enable the consequences of the control measures to be retrospectively evaluated using reliable methods. The project also aims to strengthen research into infection control measures in Norway, partly through collaboration with other specialist communities.

The aim of the priority project is to ensure that experimental or quasi-experimental studies are carried out concerning the effects of infection control measures, and that research protocols are prepared which can be implemented as and when necessary, such as in the event of an increase in infection rates. This work is rooted in the Norwegian Institute of Public Health, but we will also seek to establish cooperation with external partners.

The project is linked to the country's leading infection control experts at the Norwegian Institute of Public Health, which has a pivotal role in the management of COVID-19 in Norway. Another advantage of basing the project at the institute is access to methodological expertise in experimental and quasi-experimental research. In addition, researchers at the institute have both the necessary access and the ability to handle rich registry data, such as that in Norwegian Pandemic Registry (BeredtC19).

[22-02-2021]

Source: <https://www.fhi.no/en/more/norwegian-science-programme-on-covid19/Systematic-evaluation-of-infection-control-measures/>

Mise à jour: Events, gatherings and activities

Published 12.03.2020 Updated 22.02.2021

Organisers of culture and sporting events must follow the rules about number of participants and social distance.

The advice is general and should be considered together with the current regulations and the recommendations from the Directorate of Health.

- [COVID-19-regulations](#) - Lovdata
- [Events, group size and distance](#) (Norwegian Directorate of Health)

The Government recommends that events that gather people from different municipalities should be postponed or canceled. See [Overview of national measures](#) (government.no).

Number restrictions at events and gatherings. (It must be possible to keep a distance of 1 metre for all types of gatherings)

Type of gathering / event	Number	Examples
Private gatherings in own home	Up to 5 guests in addition to those who live in the home	Children in childcare centres and primary school can invite from their own cohort.
Private gatherings in a public place or in rented or borrowed premises	Indoors: Up to 10 people Outdoors: Up to 20 people	Birthday party, wedding, baptism, funeral, company party etc. Children in the same cohort in childcare centre or primary school can meet with the necessary amount of adults as arrangers.
Indoor events <i>without</i> fixed designated seats	Up to 10 people Up to 50 people at an indoor sports event for athletes under the age of 20 who belong to a sports team in the same municipality.	Parent meetings at school, member meetings, courses, local concerts / performances, sports events, conferences, indoor markets and trade fairs
Indoor events <i>with</i> fixed designated seats	Up to 100 people	Cinema, opera, concert, theatre, conference etc.
Outdoor events <i>without</i> fixed designated seats	Up to 200 people	Sports events, outdoor concerts, outdoor markets and trade fairs, pop-up concerts, etc.
Outdoor events <i>with</i> fixed designated seats	Up to 600 people, in groups of up to 200 people (assumes at least 2 metres distance between the groups)	Sports events, outdoor concerts, etc.

[...]

Number of participants at other events (indoors and outdoors)

It is allowed with events in a public place for up to:

- 10 people indoors where the audience does not sit in fixed designated seats. Up to 50 people at an indoor sports event for athletes under the age of 20 who belong to sports teams in the same municipality
- 200 people indoors where everyone in the audience sits in fixed designated seats
- 200 people outdoors where the audience does not sit in fixed designated seats
- 600 people outdoors where the audience sits in fixed designated seats, divided into groups / cohorts of up to 200 people. There must be at least two metres distance between the cohorts and there must be at least one metre between the participants in each cohort.

At sporting events for people under the age of 20, everyone present, including participants, shall be counted in the total number of people. This includes parents and guardians.

At "open events" that often take place outdoors, such as pop-up concerts, the rules for events also apply. If these events are to be carried out, the event area must be physically delimited (within a fenced area, an area surrounded by barricades etc.) Delimitation is necessary to be able to limit the number of participants and be able to register participants to have an overview of who is present.

Number of participants at events that last over time

For events that last for a longer time, cohorts with up to 200 participants can be replaced during the day. The cohorts must be changed in a way that meets infection control requirements and there must be no contact between the cohorts. Employees and organisers can be the same for multiple cohorts.

Employees **and others** in addition to the number of participants

The following people should *not* be included in the total number of people who may be present at the event:

- a) employees and contractors who are responsible for the implementation of events.
- b) performers carrying out cultural activities under the direction of a professional actor
- c) top athletes, support staff and referees when conducting sporting events
- d) players, support staff and referees when conducting league matches in elite football (football league) that the Norwegian Football Association has decided are ready to follow the association's infection control protocols prepared in collaboration with the Norwegian Directorate of Health.

Arrangement with fixed designated seats

The term "fixed, designated seats" is used to regulate the number of people who may be present at an event. This means that the audience can sit on a chair, bench or similar, or in a fixed place on the floor during the entire event. The following criteria should be present at such events:

- The audience sits in fixed, designated, possibly numbered places with a sufficient distance (at least 1 metre).
- The spaces should be placed to avoid face-to-face contact.
- The audience participates as spectators and is not active in the event itself. There is limited mingling / interaction between the participants before and after the event and during possible breaks.
- When serving food and drink, it must be carried out in a responsible manner to maintain infection control and avoid congestion.
- The need for guards to ensure infection control proper management should be considered.

Fixed seats

The term "fixed seats" is used to regulate the distance between people. Fixed seats are typically seats found in cinemas, theatres, stadiums etc. In rooms where chairs or benches can be moved, a requirement of at least 1 metre distance between people applies.

- One vacant seat between fixed seats between spectators in the same row of seats will be considered a sufficient distance.
- People from the same household or equivalent close contacts can sit together.
- It is not possible for people to sit in more than half of the fixed seats, unless everyone can keep at least 1 metre distance in all directions to people in another household.

[...]

Measures to limit contact

Avoid congestion where participants are expected to form queues or gather in groups. Examples of measures include:

- Clear marking (e.g. tape on the floor, marks on the ground etc.)
- Staggered meeting times/different meeting places, clearly marked with colour-coded signs or tape, etc.

- Divide participants into smaller groups to reduce the number of contacts. This will aid work with subsequent contact tracing and prevents too many people being followed up with testing or quarantine.
- Consider having guards to maintain infection control measures.

Vaccination and implications for planning of future events and gatherings

It is continuously assessed how the measures to prevent the spread of infection can be adapted to the development of the pandemic. It is still uncertain how the measures will change in the months ahead when larger parts of the population have been vaccinated.

[22-02-2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/events-and-gatherings/?term=&h=1>

Mise à jour: Workplace advice

Published 10.03.2020 Updated 22.02.2021

The article provides advice for workplaces, and advice about working from home and flexible working hours.

The Government has introduced stricter national infection control measures, see [government.no](https://www.government.no) for the current recommendations and regulation changes. The measures will last as long as they are needed, and the situation will be continuously assessed.

The municipalities can introduce stricter measures locally, based on the infection situation. Check the website of your municipality for information about local measures.

Purpose

This article gives advice on how companies can manage infection control in the workplace.

The Norwegian Institute of Public Health has produced a general infection control guideline that industries, services and organisations can use to produce their own infection control guideline or industry standard adapted to their activity. In this template, there is detailed advice for work places.

- [Mal for smittevernveileder - bransjestandard](#)

The Norwegian Institute of Public Health and the Norwegian Directorate of Health have also prepared a guide for the use of home office:

- [Veileder for bruk av hjemmekontor som virkemiddel for å redusere smitte av covid-19, og råd for tilrettelegging av arbeidsplasser \(Helsedirektoratet\)](#)

Planning and risk assessment

The company is responsible for ensuring that operations take place in accordance with applicable laws and regulations.

- Management is responsible for ensuring that operations take infection control into account, and placing responsibility for various tasks in connection with the infection control advice.
- The occupational health service and / or the municipal health service can be contacted if assistance is needed to assess the risk of infection and prepare action plans.

- Management must provide the necessary training and information to employees and visitors / users.
- See [Koronavirus: Tiltak i arbeidslivet](#) (Arbeidstilsynet) for advice on risk assessment.
- Information material and posters about COVID-19 can be found on the [Norwegian Directorate of Health's website](#)

Continuity planning

Workplaces should prepare for employees to be absent from work because of illness or quarantine.

- The company establish permanent work teams with employees that cannot mix with each other. Groups can change composition weekly, after a weekend.
- In this way, it is possible to avoid that all employees within a function are exposed to infection / quarantined in the event of a positive case of COVID-19.
- Workers can be divided into teams that alternate between working from home and physical presence.
- [Guidance for Continuity Planning \(DSB\)](#) – in Norwegian

Company's role in contact tracing

The municipal health service is responsible for follow-up around cases of COVID-19 (contact tracing), and shall notify the company if employees or users / visitors are confirmed to be ill. The municipal health service must decide the necessary measures, such as defining who are close contacts to the patient and therefore must be in quarantine.

- The company shall help arrange an overview of close contacts.
- The municipal health service and the company's management shall collaborate on information for employees and users / visitors.
- All those involved will require information, and this need must be balanced against the duty of confidentiality and privacy considerations.

Preventing infection

The main infection control measures are:

1. Sick people should stay at home.
2. Good hand hygiene and cough etiquette, and thorough cleaning.
3. **Keep the recommended distance to others than close contacts and generally limit contact frequency.**

The most important measure is for sick people to stay at home. Cough etiquette and keeping a distance are important to limit droplet transmission, while hand hygiene, and particularly avoiding touching the face with contaminated hands prevents indirect contact transmission. Consider intensified cleaning, especially for frequent touch points. Increased physical distance between people reduces the possibility for transmission, also before symptoms appear.

Sick people should stay at home

It is important that people with even mild respiratory symptoms do not attend physically at work or in other contexts where they meet others. Symptoms of COVID-19 can be mild and difficult to distinguish from other respiratory tract infections:

- Employees, users / visitors and others should stay home if they develop a fever or symptoms of a respiratory tract infection, and follow current [testing recommendations](#).
- Employees who become ill while at work must leave as soon as possible.
- People who have had a respiratory infection can return to the workplace as long as they are in good general condition (i.e. feel well and have no fever) and have a negative test for COVID-19

- People who are in [quarantine and isolation](#) must not show up at the workplace.
- Exemption from the quarantine for employees in critical functions to society based on the COVID-19 regulations are discussed in [Other exemptions from the quarantine duty](#) (NIPH)

It is important that the company communicates information about these points to employees, visitors, customers and others.

Cleaning, hand hygiene and cough etiquette

Cleaning:

The company's routines should ensure sufficiently good cleaning.

- See [Cleaning for COVID-19 in sectors outside the healthcare service](#)

Good hand hygiene and cough etiquette:

The company should facilitate good hand hygiene for employees and visitors. Both hand washing and alcohol-based hand disinfection are good, effective methods for hand hygiene.

Hand hygiene facilities should be clearly visible and accessible where people are in close contact, and the location should be appropriate and predictable:

- At the entrance / exit
- Common areas such as waiting rooms, reception, meeting rooms, etc.
- Places where food is served, such as canteen / communal kitchen
- Other areas after assessment
- See advice for [Hand hygiene, cough etiquette, cleaning and laundry](#)

Face masks

In situations with increased or high infection burden in society, and where it is difficult to keep your distance, face masks can be recommended as a measure to reduce the risk of transmission. However, face masks do not replace other measures, they are a supplement.

- See [Face mask and visor use by the general public](#)

Ventilation and airing

The risk of infection may be increased in rooms with poor ventilation, especially when many people are gathered. Normal use of ventilation and normal maintenance of the ventilation system are recommended. Increasing the degree of ventilation in already well-ventilated rooms can potentially increase the risk of transmission. In crowded rooms without mechanical ventilation, air regularly.

Measures to limit contact

Reduced contact with others is a measure that will reduce the risk of transmission from people who have not yet developed symptoms or are aware that they are contagious. To achieve this, increase the distance between people and reduce the number of people who are gathered. Where possible, maintain a distance of at least one metre between people throughout the entire working day. People can pass each other and be in the same area for a short time without greater risk of infection. Close face-to-face contact should be avoided.

To reduce contact and ensure distance between people, the following factors should be considered:

- Distance must be kept in all situations (at workstations, during breaks and meetings, at entrances, in lifts etc).
- Consider how many people may be present depending on the area available.
- Consider removing chairs from meeting rooms and canteens / eating areas, or use every other workplace
- Organise employees / users in small groups / work teams, so that the number of contacts is limited. The groups should consist of the same people over time.
- Consider flexible working hours to spread activity and groups / work teams over time.
- Home office for employees where possible, one or more days per week, to reduce the number of people who are at work at the same time (see below).
- Consider the use of digital meetings as an alternative to physical meetings, if it is not possible to maintain a good distance or if there are many participants.

For seminars, conferences, courses and other professional gatherings, guidelines and recommendations for events apply.

- See [Events, gatherings and activities](#)

Working from home and flexible working hours

Working from home is an important measure to reduce contact between people, both in the workplace and on public transport. The company should consider whether home office shall be used in addition to other measures in the workplace.

Even when a home office is recommended as a general rule, it should only be used for as long as is practically possible, and only where the company can maintain a good quality service using digital solutions. For some services, including mental health, vulnerable users, immigrants, children and adolescents, building relations and providing reassurance are important and often cannot be replaced by digital services. It is important to consider whether the service quality is equitable when digital solutions are used, and is perceived to be good and available for everyone.

For some, working from home is difficult due to psychosocial / social conditions, domestic situation, etc. The employer should make it possible for people with a need to be fully or partially present at work to do so.

Working from home is relevant as an infection control measure if:

- Transmission in the local community or the workplace is high.
- Recommended distance between people on public transport to and from the workplace cannot be maintained.
- Recommended distance between people in the workplace cannot be maintained.
- Other infection control measures make it necessary (for example, when using home schooling).
- It is necessary to ensure business continuity in a situation where the risk of absenteeism is high.

A checklist of points to consider has been written - see further below.

- [Evaluating the use of home office](#)

Risk groups

Home office or other facilitation of work is relevant for people with an increased risk of a severe course of COVID-19. Such an assessment should be made individually. A medical certificate may be needed.

For up-to-date information on people who may be at higher risk for COVID-19: [Risk groups and their relatives](#).

Work travel and transport

Transport to and from the workplace

If it is difficult to keep the recommended distance on public transport to work, the company should consider other measures to prevent employees from travelling by public transport. It may be through working from home, or facilitation for use of another mode of travel, such as bicycle / electric bicycle, or availability of parking spaces.

Business travel

The infection control advice for travel is being updated continuously and can change quickly. Companies and employees should familiarise themselves with the advice that applies to travel in Norway and abroad, and which quarantine rules apply after travel abroad. An updated overview of current guidelines and more information can be found here:

- [Infection control advice for travel during the COVID-19 pandemic](#)
- [Entry quarantine upon arrival in Norway from red and yellow countries/regions](#)
- [Information about travel and coronavirus \(Government\)](#)

Exemption from quarantine duty for employees in functions critical to society

The COVID-19 regulations stipulate a quarantine duty for close contacts and after travel abroad. The regulations allow for certain exemptions from quarantine duty. Business management must familiarise themselves with current regulations and carefully assess the need for such an exemption. The employer should strive for alternative solutions, such as the possibility of reallocating personnel from other parts of the business or the possibility of downgrading activity.

If an exemption is granted, testing and other infection control measures must be followed up carefully. More information can be found here:

- [COVID-19 Regulations \(Lovdata\)](#)
- [Quarantine and isolation](#)
- [Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation](#)
- [Testing, isolation, contact tracing and quarantine \(Norwegian Directorate of Health\)](#)

Employees who are in entry quarantine must stay in quarantine hotels. Employers or clients must submit confirmation of a suitable place of residence if workers are to be exempt from quarantine hotels.

- See [About quarantine hotels and exemptions](#)

Advice to sectors where employees live on site - construction companies, shipyards, ships, etc.

Workplaces where employees live for periods in barracks or similar accommodation in close proximity to each other will be particularly vulnerable to transmission. Therefore, it is especially important to intensify hygiene measures and limit contact between employees in these workplaces.

See [Råd til steder hvor mange bor \(asylmottak, hybelhus, brakker, fengsel, båter etc.\)](#)

Evaluating the use of working from home

National/local situation	Assessments
National or local infection burden	- National infection situation - Local infection situation (local and national health authorities)

Public transport situation	- The need for contact reducing measures to avoid congestion in public places and on public transport (local and national health authorities)
Local situation	Assessments
Can work be done from home?	- Working from home should only be done where the business can maintain a good quality service using digital solutions See above for assessments for services aimed at children, adolescents and other vulnerable groups.
Working from home	For many companies, a partial working from home solution, where employees have a home office one or more days per week, can be a good way to reduce the number of people who are at work at the same time. Aspects for assessment are: <ul style="list-style-type: none"> - Tasks someone must be in the workplace to perform - Ergonomic and social considerations, travel route, etc. - Ensure a minimum of physical connection to the workplace - Conducting meetings / conversations that are poorly suited for digital implementation
High-risk employees	- Working from home should be considered for people with increased risk for severe COVID-19, if other adaptation of work is not possible or relevant
Employees with mild respiratory symptoms or in quarantine	- If possible, home office solution should be organised for employees who need to be home but who are able to work
Is it possible to maintain recommended distance commuting to work? (the workplace)	- Evaluate employees' need to travel by public transport - Consider whether the employer can offer alternatives (bicycles, increased parking, etc.) - Working from home to maintain distance between people on public communication is especially relevant for workplaces where many employees use such transport for travel to and from the workplace
Is it possible to maintain recommended distance through the working day? (the workplace)	- Systematically map all areas of the workplace - Focus areas: work station / office space / office landscape, entrances, elevators, meeting rooms, canteens, changing rooms etc.
Meetings	- Digital meetings are recommended if the nature of the work permits - In case of physical meetings, adequate size of premises must be ensured to maintain distance, as well as the applicable group size and event guidelines.
Continuity planning	- Companies that rely on continuity in the operation of critical functions may consider using permanent work teams or groups of employees to prevent all employees within the function from being exposed to infection at the same time - Workers can be divided into teams that alternate with home office and physical presence
Travel	- Digital meetings are recommended if the nature of the work permits. Separate travel advice applies

Source: <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/advice-and-information-to-other-sectors-and-occupational-groups/workplace-advice/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

26 FÉVRIER 2021

[Pour la période du mercredi 24 au vendredi 26 février 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 26 FÉVRIER 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	7
MFA	7
CCNSE	8
Statistique Canada	8
ICIS	8
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	9

Québec.ca

Mise à jour : Test de dépistage pour la COVID-19

- Guide autosoins – COVID-19

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/tests-de-depistage/>

Mise à jour : Consignes pour les parents

Si l'enfant doit passer un test, toutes les personnes vivant sous le même toit doivent également s'isoler, même si celles-ci n'ont pas de symptômes, au moins jusqu'à l'obtention du résultat de test, et ensuite suivre les consignes qui leur seront données.

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-garde-educatifs-enfance-covid19/>

Mise à jour : Directives pour le secteur du loisir

▪ Hygiène des mains et étiquette respiratoire

On fait la promotion des mesures d'hygiène des mains en mettant à la disposition des gens le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions hydro-alcooliques, poubelles sans contact, papiers ou serviettes jetables, etc.) aux endroits stratégiques des lieux de pratique (ex. : à l'entrée et à la sortie). Une personne à l'accueil peut rappeler de se laver les mains.

▪ Directives pour la pratique d'activités hivernales

Les activités physiques, sportives et de loisirs hivernales pratiquées dans un environnement extérieur sont moins risquées pour la transmission du virus que celles à l'intérieur. C'est pour cette raison que les activités extérieures comme le patin, le ski de fond, le ski alpin, la planche à neige, la raquette, la pêche blanche, la motoneige, le vélo à pneus surdimensionnés, la glissade sur tube, etc. sont à privilégier cet hiver dans le respect des mesures en vigueur selon le palier d'alerte.

En zones orange et rouge, les activités physiques, sportives et de loisir extérieur, incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises dans les lieux publics pour les personnes d'une même résidence, ou pour un maximum de 8 personnes de résidences différentes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation.

Infrastructures

Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

Toutefois, pour permettre aux participants de pratiquer leur activité en toute sécurité et limiter les risques liés aux engelures en saison hivernale, l'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur repas est permis, et ce même en zone rouge. Cependant, les services de restauration (cafétéria, cantine, restaurant, etc.) demeurent fermés en zone rouge. Pour que les participants puissent consommer les aliments apportés, les aires de repas (tables et chaises) doivent être aménagées de façon à maintenir une distance de deux mètres entre les personnes présentes ou les celles d'une même résidence. Des particularités s'appliquent pour les relais de motoneige.

En zone rouge, les relais de motoneige ou de quad peuvent également être utilisés pour permettre aux motoneigistes de se réchauffer et d'accéder aux toilettes. Par contre, dans tout lieu intérieur d'un relais de motoneige ou de quad ou dans tout bâtiment adjacent, il est interdit à la clientèle de consommer un repas. Les relais qui disposent d'installations de restauration peuvent continuer à offrir des commandes à emporter seulement.

En zone orange, les services de restauration sont autorisés avec un maximum de 2 adultes par table qui peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur. Un registre de la clientèle doit être tenu. Seuls les clients avec preuve de résidence dans la région de l'établissement ou dans une zone d'un palier d'alerte identique ou inférieur à celle où se trouve l'établissement y ont accès. À l'exception de la restauration rapide, la réservation est obligatoire. La distanciation de 2 mètres entre les tables doit être respectée.

Prêt d'équipements

Les activités physiques, sportives ou de loisirs hivernales demandent souvent l'utilisation d'équipement spécialisé pour les pratiquer. Pour permettre leur accessibilité à tous, le prêt ou la location d'équipement est permis, et ce, peu importe le palier d'alerte.

▪ Directives pour les gestionnaires des installations intérieures

En zone orange, les activités sportives et de loisir intérieures réalisées seul ou en dyade avec les occupants d'une même résidence privée sont permises. Les compétitions et les spectateurs sont interdits.

En zone rouge, les activités sportives et de loisir intérieures demeurent interdites, à l'exception des cours d'éducation physique et des programmes pédagogiques particuliers en contexte scolaire ainsi que des activités réalisées dans les piscines et les patinoires. Dans ces installations, ces activités doivent être réalisées seul ou en dyade, avec les occupants d'une même résidence privée.

À l'intérieur, pour les activités qui sont permises, une personne qui assure l'encadrement de l'activité peut se joindre à un individu ou aux occupants d'une même résidence privée pour dispenser un cours, un entraînement, etc.

Les gestionnaires des installations sportives (scolaires, municipales ou privées) sont responsables du respect des consignes sanitaires émises par les autorités de santé publique. Ils sont invités à travailler conjointement avec les organisations sportives pour assurer l'application des consignes sanitaires.

Les responsables d'une piscine ou d'un bassin doivent s'assurer de la qualité de l'eau de baignade.

Pour assurer le respect de la distanciation physique, des cloisons pleines peuvent être installées à certains endroits (ex. : accueil, devant les marqueurs) ou entre les équipements (ex. : équipements en gymnase).

L'accès aux vestiaires n'est pas permis, à l'exception des vestiaires de piscines. L'accès aux installations sanitaires (toilettes et lavabos) est permis dans le respect de la distanciation physique et celles-ci doivent être nettoyées et désinfectées régulièrement dans la journée.

Les surfaces fréquemment touchées (poignées de porte, lavabos, etc.) sont nettoyées plusieurs fois par jour. La fréquence de nettoyage et de désinfection des installations est augmentée et ajustée en fonction de l'achalandage. Pour en savoir davantage, consultez le document COVID-19 : Nettoyage et désinfection de surfaces.

Les activités locales ou à proximité sont privilégiées. Les arrêts non essentiels doivent être minimisés et doivent permettre de se rendre directement au lieu de pratique sportive. Une fois les personnes arrivées à destination, il importe de respecter les consignes de santé publique. En tout temps, les personnes doivent respecter les consignes s'appliquant à leur zone de provenance.

Dans la mesure du possible, la tenue d'un registre qui inclut les noms des participants, leur numéro de téléphone et la date de participation est recommandée. Ce registre doit être détruit 30 jours après l'activité.

▪ Déroulement de l'activité physique ou sportive et à l'extérieur

Les effets personnels des participants sont limités au strict minimum (ex. : bouteille d'eau et serviette) et ceux-ci ne sont pas entassés. Des aires spécifiques peuvent être identifiées.

Si le personnel ne peut respecter la distanciation physique de 2 mètres avec les participants (ex. : sur le banc des joueurs, à la barre en gymnastique), le port du masque et de la protection oculaire est requis pour le personnel.

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/reprise-activites-sportives/>

▪ Location d'équipement et relais de motoneige

Il est possible de louer de l'équipement, qui doit être désinfecté après chaque utilisation. L'accès à ce service doit être limité pour assurer la distanciation physique.

Les relais de motoneige ou de quad peuvent être utilisés afin de permettre aux motoneigistes de se réchauffer et d'accéder aux toilettes. Par contre, dans tout lieu intérieur d'un relais de motoneige ou de quad ou dans tout bâtiment adjacent, il est interdit à la clientèle de consommer un repas. Les relais qui disposent d'installations de restauration peuvent continuer à offrir des commandes à emporter seulement.

Il est possible de manger son lunch à l'intérieur d'un refuge de ski de fond, selon les règles en vigueur sur le site.

L'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur lunch est permis, dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur. Les vestiaires doivent demeurer fermés et les casiers inaccessibles. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité.

▪ Hébergement touristique

Seuls les occupants d'une même adresse peuvent se trouver dans une unité d'hébergement d'un établissement d'hébergement touristique.

Les restaurants des établissements d'hébergement touristique doivent demeurer fermés (livraisons aux chambres et commandes à emporter permises). Durant la période de couvre-feu, seule la livraison aux chambres demeure possible.

Les auberges de jeunesse doivent demeurer fermées.

Rappelons que les déplacements interrégionaux demeurent non recommandés.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour : Questions et réponses

Activités de loisir

- Est-il possible de pratiquer une activité physique à l'intérieur en compagnie d'autres personnes ?
- Les personnes handicapées (ou autre clientèle vulnérable) qui ont besoin d'accompagnement peuvent-elles participer à des activités ?
- Qu'en est-il des camps de jour durant la relâche scolaire ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-et-reponses-rassemblements-activites-covid-19/>

Enseignement préscolaire et primaire

- Quels élèves sont exemptés de la présence obligatoire à l'école ?
- Quelles consignes les enseignants doivent-ils donner à leurs élèves concernant la manipulation de leur couvre-visage ou de leur masque ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-education-famille-covid-19/>

Quand porter un masque ou couvre-visage ?

De nouvelles mesures concernant le port du masque ou du couvre-visage pour les élèves du primaire fréquentant un établissement situé en zone rouge entreront en vigueur le 8 mars 2021. Consultez les [mesures en vigueur dans votre région](#) ou votre [municipalité](#) pour obtenir plus d'information.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

Élections municipales

- Des mesures particulières sont-elles applicables aux élections partielles en raison de la COVID-19 et du couvre-feu ?

- Le personnel électoral, les bénévoles, les représentants et candidats doivent-ils être de retour à leur résidence avant le début du couvre-feu ?
- Les mesures relatives à la COVID-19 ont-elles une incidence sur les renseignements à inclure dans l'avis d'élection et l'avis de scrutin ?

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/questions-reponses-municipalites-covid-19/>

Mise à jour : Palier 4 – Zone rouge

Enseignement préscolaire et primaire

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classes stables différents. Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) requis pour le personnel. Dans les aires communes, port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves du primaire. De plus, les élèves de 5^e et 6^e année doivent aussi porter le couvre-visage en classe. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Dès le 8 mars 2021, les élèves de la 1^{re} à la 6^e année des écoles primaires situées en zone rouge devront porter un masque d'intervention en tout temps dans la classe, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire. Ces mesures ne concernent pas certains élèves ayant des besoins particuliers et ne s'appliquent pas dans la cour de récréation. Le masque d'intervention sera obligatoire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), pour les élèves des écoles primaires publiques ou privées. Le port du couvre-visage sera obligatoire dans les autres territoires en zone rouge, jusqu'à la réception des masques d'intervention pédiatriques. La livraison se fera à partir de la semaine du 15 mars et les masques d'intervention pédiatriques pourront alors remplacer le couvre-visage. Activités parascolaires en présence sont suspendues. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. S'il est impossible de réserver l'activité à un seul groupe-classe stable, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe, et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus sauf pour le service de garde et pour les mandataires de projets pédagogiques particuliers.

Nombre de visiteurs à l'école réduit au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classes stables ou en sous-groupes, tout en respectant la distanciation physique.

Repas du midi pris entre les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Les élèves de secondaire continuent de porter le masque de procédure en tout temps dans la classe, dans leurs déplacements, sur les terrains de l'école et dans le transport scolaire.

Pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire, les centres de services scolaires (CSS), les commissions scolaires (anglophones et à statut particulier) et les établissements d'enseignement privés bénéficient d'une solution alternative si le

réaménagement de l'horaire des cours (dont les cours à option et les projets particuliers) est impossible pour respecter le principe des groupes-classes stables. Selon les besoins identifiés dans leurs milieux respectifs, les organisations scolaires peuvent favoriser une formule en alternance, avec un seuil minimal de 50 % du temps habituellement prescrit pour chacune des matières, complété par des apprentissages en ligne et des travaux à faire à la maison.

En zone rouge et en zone orange, la formule en alternance prévoyant une fréquentation d'un jour sur deux en présence à l'école est obligatoire pour les élèves de 3e, 4e et 5e secondaire.

Pour plus d'information sur le port du masque de procédure, consultez le [feuillet explicatif \(PDF 261 Ko\)](#) concernant le port du masque de procédure dans divers contextes, conformément aux mesures en vigueur jusqu'au 7 mars prochain.

Les centres de services scolaires et les commissions scolaires et les établissements d'enseignement privés sont invités à mettre en place un programme de surveillance des principaux paramètres de la qualité de l'air à l'intérieur de leurs bâtiments. Les établissements publics devront effectuer des tests de qualité de l'air dans l'ensemble des établissements du réseau scolaire, dès maintenant et tous les ans, pour s'assurer de leur conformité. Des interventions rapides seront faites lorsque nécessaire, conformément aux nouvelles recommandations émises par les autorités de santé publique à la suite du rapport du groupe d'experts scientifiques et techniques, coordonné par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Source : <https://www.quebec.ca/education/rentree-education-automne-2020-covid-19/>

Mise à jour : Palier 3 – Zone orange

Rassemblements dans les domiciles privés (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

Interdits :

- visiteurs d'une autre adresse, sauf pour une personne résidant seule, avec ses enfants à charge s'il y a lieu

Acceptés :

- une personne proche aidante
- personne offrant service ou soutien
- main-d'œuvre pour travaux prévus
- une personne résidant seule, avec ses enfants à charge s'il y a lieu, peut se joindre aux personnes résidant à une seule autre adresse, à la condition de former un groupe stable. Il est demandé que les groupes ainsi formés s'abstiennent de se rassembler dans leurs domiciles avec toute autre personne qui ne fait pas partie du groupe.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels

- le 24 février 2021, du [décret 141-2021](#) concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique (PDF 33 Ko).
- l'Arrêté numéro 2021-009 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 25 février 2021 (PDF 146 Ko).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Dépistage chez les travailleurs de la santé

Québec, 26 février 2021 - Pandémie de la COVID-19 – Mise à jour des orientations concernant les dépistages récurrents chez les travailleurs de la santé

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/>

Mise à jour: Directives additionnelles

- **Recommandations pour la gestion des activités de recherche au sein des établissements du RSSS pendant la pandémie de la COVID-19**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/ethique>

- **INESSS : documents et avis COVID-19**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/mois/2020-10>

- **Directives en soins intensifs COVID-19**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/mois/2020-10>

- **Plan provincial de priorisation des activités cliniques – Secteur première ligne médicale**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

- **Directives relatives aux visites de proches aidants en centre hospitalier**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/visites-et-sorties>

- **Prévention et contrôle des infections – Directives cliniques aux professionnels et au réseau pour la COVID-19**

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002936/>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Directives pour les voyageurs

- **Dépistage à la maison**

Les voyageurs devront aussi se prêter à un autre test de dépistage moléculaire de la COVID-19 le dixième jour de leur quarantaine de 14 jours. Ils recevront une trousse de dépistage de la COVID-19 et des directives avant de quitter l'aéroport.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs/sejour-hotel-obligatoire-voyageurs-avion.html>

- Directives de quarantaine pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie aérienne
- Directives d'isolement pour les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 qui retournent au Canada par voie aérienne
- Directives de quarantaine pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre
- Directives d'isolement pour les voyageurs présentant des symptômes de COVID-19 retournant au Canada par voie terrestre

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html>

À compter du 21 février 2021, à 23 h 59 (HE), les voyageurs qui entrent au Canada doivent respecter les nouvelles exigences en matière de tests de dépistage et de quarantaine. Veuillez utiliser la liste de vérification qui s'applique à votre situation :

- Liste de vérification pour se rendre au Canada par avion
- Liste de vérification pour se rendre au Canada par la route

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: Environmental health resources for COVID-19

- February, 2021 Environmental Health Research Scan (with COVID-19 section)
- COVID-19 risks from handling the deceased (O'Keeffe, 2020)
This *field inquiry* updates the evidence since our previous review in May 2020 on the SARS-CoV-2 transmission risks from handling of decedents known or suspected to be infected with COVID-19 at the time of death.

- Reducing wood smoke and protecting indoor air quality is more important than ever during the COVID-19 pandemic (Langille, Feb 2021)
This *NCCEH blog* examines the wood smoke in indoor environments and its health consequences during the COVID-19 pandemic.

Source : <https://ncceh.ca/environmental-health-in-canada/health-agency-projects/environmental-health-resources-covid-19>

Mise à jour: Ongoing trials for drugs in the prevention and treatment of COVID-19

This report provides information on ongoing randomized controlled trials of drugs being investigated to treat or prevent COVID-19. It will be updated every two weeks. Ongoing trials of vaccines and plasma-based therapies are addressed in separate CADTH reports. Link to Report Ongoing Trials for Drugs in the Prevention and Treatment of COVID-19 (Updated February 19, [...]).

Source : <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

Autres pays

Mise à jour: CDC

- EARLY RELEASE: Reduction in COVID-19 Patients Requiring Mechanical Ventilation Following Implementation of a National COVID-19 Vaccination Program - Israel, December 2020-February 2021FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- Contact Tracing Steps - InfographicFRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- Suspected Recurrent SARS-CoV-2 Infections Among Residents of a Skilled Nursing Facility During a Second COVID-19 Outbreak - Kentucky, July-November 2020THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Clusters of SARS-CoV-2 Infection Among Elementary School Educators and Students in One School District - Georgia, December 2020-January 2021THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- First Month of COVID-19 Vaccine Safety Monitoring - United States, December 14, 2020-January 13, 2021THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Detection of B.1.351 SARS-CoV-2 Variant Strain - Zambia, December 2020THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- First Identified Cases of SARS-CoV-2 Variant B.1.1.7 in Minnesota - December 2020-January 2021THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Thu, 25 Feb 2021 06:00:00 ESTTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- COVID-19 Vaccination Locations on VaccineFinderTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Selected Adverse Events Reported after COVID-19 VaccinationTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting StartedTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- US COVID-19 Cases Caused by VariantsTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- COVID-19 Vaccines and Severe Allergic ReactionsTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Frequently Asked Questions about COVID-19 VaccinationTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Considerations for Owners and Operators of Multifamily Housing Including Populations at Increased Risk for Complications from COVID-19THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Operational Considerations for Community Isolation Centers for COVID-19 in Low-Resource SettingsTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Migration and Border HealthTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Talking with the Patient – A Case Investigator’s Guide to COVID-19THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Publications about COVID-19 for LaboratoriesTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Frequently Asked Questions about Coronavirus (COVID-19) for LaboratoriesTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- Reopening Guidance for Cleaning and Disinfecting Public Spaces, Workplaces, Businesses, Schools, and HomesTHURSDAY, FEBRUARY 25, 2021

- [Steps Healthcare Facilities Can Take Now to Prepare for Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- [Interim Guidance on Unsheltered Homelessness and Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\) for Homeless Service Providers and Local Officials](#) THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- [Interim Guidance for Homeless Service Providers to Plan and Respond to Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- [Frequently Asked Questions](#) THURSDAY, FEBRUARY 25, 2021
- [Cases in the U.S.](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Considerations for Health Screening for COVID-19 at Points of Entry](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [IP19-1901: Understanding 'Carryover' and How to Submit 'Carryover' Requests](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Contact Tracing Resources for Health Departments](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Communication Resources for COVID-19 Vaccines](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Coronavirus Self-Checker](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [For Parents: Multisystem Inflammatory Syndrome in Children \(MIS-C\) associated with COVID-19](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Testing Data in the U.S.](#) WEDNESDAY, FEBRUARY 24, 2021
- [Guidance for Vaccinating Older Adults and People with Disabilities: Ensuring Equitable COVID-19 Vaccine Access](#) TUESDAY, FEBRUARY 23, 2021
- [Improve the Fit and Filtration of Your Mask to Reduce the Spread of COVID-19](#) TUESDAY, FEBRUARY 23, 2021
- [Interim Operational Considerations for Public Health Management of Healthcare Workers Exposed to or Infected with COVID-19: non-US Healthcare Settings](#) TUESDAY, FEBRUARY 23, 2021
- [List of COVID-19 Resources for Correctional and Detention Facilities](#) THURSDAY, FEBRUARY 18, 2021
- [Meat and Poultry Processing Workers and Employers](#) SATURDAY, FEBRUARY 06, 2021
- [How to Report COVID-19 Laboratory Data](#) TUESDAY, JANUARY 26, 2021
- [Content Syndication](#) MONDAY, JANUARY 11, 2021
- [Contact Tracing](#) TUESDAY, JANUARY 05, 2021
- [VaccineFinder Factsheet for COVID-19 Vaccination Providers](#) TUESDAY, DECEMBER 15, 2020
- [COVID-19 Science Update released: November 17, 2020](#) TUESDAY, NOVEMBER 17, 2020
- [EARLY RELEASE: Update: Characteristics of Symptomatic Women of Reproductive Age with Laboratory-Confirmed SARS-CoV-2 Infection by Pregnancy Status - United States, January 22-October 3, 2020](#) MONDAY,
- [COVID-19 Pandemic Planning Scenarios](#)
- [Considerations for Health Screening for COVID-19 at Points of Entry](#)
- [Science Agenda: Building the Evidence Base for Ongoing COVID-19 Response, 2020-2023](#)

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: HPS

- [Patient Group Direction Template: Administration of AstraZeneca COVID-19 Vaccine \(ChAdOx1-S \[Recombinant\]\)](#) 25 Feb 2021
- [Patient Group Direction Template: Administration of COVID-19 mRNA Vaccine BNT162b2 Pfizer/BioNTech](#)

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

- COVID-19 VACCINES, PREGNANCY AND BREASTFEEDING

Source : <https://www.rcog.org.uk/en/guidelines-research-services/guidelines/coronavirus-pregnancy/covid-19-virus-infection-and-pregnancy/>

Mise à jour: FDA

- Coronavirus (COVID-19) Update: FDA Allows More Flexible Storage, Transportation Conditions for Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine

Today, the FDA announced that it is allowing undiluted frozen vials of the Pfizer-BioNTech COVID-19 Vaccine to be transported and stored at conventional temperatures commonly found in pharmaceutical freezers for a period of up to two weeks.

- Health Equity and Covid-19: What Minority Communities Need To Know

Join the FDA's Office of Minority Health and Health Equity for a conversation about health equity and COVID-19 with Dr. Peter Marks and RADM Richardae Araojo. Learn about the latest COVID-19 updates, including information about vaccines and the FDA's approval process.

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: Reports and systematic reviews (Norway)

- Urbanization and preparedness for outbreaks with high-impact respiratory pathogens
- COVID-19 and risk factors for hospital admission, severe disease and death 3rd update
- Saliva sample for testing SARS-CoV-2 infection, 1st update on diagnostic accuracy
- Seroprevalence of SARS-CoV-2 in the Norwegian population measured in residual sera collected in late summer 2020
- Aerosol generating procedures in health care, and COVID-19
- Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel
- Events, gatherings and activities
- Entry quarantine upon arrival in Norway from red and yellow countries/regions
- Advice for organised leisure activities
- Advice for sports associations and fitness centres
- Quarantine and isolation

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

1^{ER} MARS 2021

[Pour la période du vendredi 26 février au lundi 1^{er} mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 1^{ER} MARS 2021 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**3 nouvelles publications et 1 mise à jour**):

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	8
ASPC	8
BCCDC	10
Statistique Canada	11
AUTRES PAYS : HCSP, HAS, FDA, CDC, CEBM, PHE, HPS	11

Québec.ca

Mise à jour : Campagne de vaccination contre la COVID-19

Procédure pour se faire vacciner

La **prise de rendez-vous** pour la vaccination des groupes prioritaires a débuté partout au Québec. Veuillez noter que la prise de rendez-vous est obligatoire et que la séquence de vaccination prévue dans votre région doit être suivie.

[01-03-2021]

Source : [https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/?utm_campaign=COVID-19_Tablet&utm_content=plein ecran&utm_medium=Display&utm_source=L aPressePlus#recherchePiv](https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/?utm_campaign=COVID-19_Tablet&utm_content=plein%20ecran&utm_medium=Display&utm_source=L%20aPressePlus#recherchePiv)

Mise à jour : Liste des secteurs économiques visés par un ordre de fermeture (COVID-19)

Palier 3 – alerte (zone orange)

Les activités économiques suivantes doivent cesser :

[...]

- Les auberges de jeunesse;

Palier 4 – alerte maximale (zone rouge)

Les activités économiques identifiées au palier 3 – alerte (zone orange) doivent cesser leurs activités :

- Les cinémas, en ce qui a trait à leurs services de restauration;
- Les salles où sont présentés des arts de la scène, y compris les lieux de diffusion;

[...]

[26-02-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/liste-secteurs-economiques-ordre-fermeture-covid-19/>

Nouvelles

Le Parti Québécois demande qu'on vaccine les aînés vulnérables à domicile

Publié par : [Aile parlementaire du Parti québécois](#)

QUÉBEC, le 28 févr. 2021 /CNW Telbec/ - La députée de Duplessis et porte-parole du Parti Québécois pour les aînés, Lorraine Richard, ainsi que son collègue des Îles-de-la-Madeleine et porte-parole en matière de santé et de services sociaux, Joël Arseneau, estiment que le gouvernement fait fausse route en tenant pour acquis que tous les aînés ne résidant pas en CHSLD ou en RPA sont en mesure de se déplacer pour recevoir le vaccin contre la COVID-19. Selon eux, il serait bien plus simple et logique d'organiser la vaccination à domicile pour les plus vulnérables.

EN BREF

- **Il est illusoire de penser que tous les aînés vivant à domicile sont en mesure de se déplacer pour recevoir le vaccin, même avec l'aide et l'accompagnement des organismes communautaires.**
- **Le gouvernement doit adapter sa stratégie et offrir la vaccination à domicile aux personnes les plus vulnérables; c'est possible, et c'est son devoir.**

« Cette semaine en conférence de presse, le ministre de la Santé, Christian Dubé, a déclaré que "le principe [pour les aînés souhaitant se faire vacciner], c'est de se déplacer"; or, bon nombre d'entre eux n'ont aucune capacité, aucun moyen de le faire. En toute logique, ce serait plutôt au vaccin de se rendre jusqu'à eux », a soutenu Lorraine Richard.

La députée fait valoir que les organismes communautaires, desquels le gouvernement a requis l'appui, ne seront pas nécessairement en mesure de répondre à la demande. « Les personnes qui œuvrent au sein de ces organismes sont certainement généreuses et dévouées mais, souvent, elles sont elles-mêmes âgées et agissent bénévolement. Or, à aucun moment le ministre n'a mentionné qu'il comptait leur apporter un soutien, financier ou autre. Ignore-t-il les

immenses défis logistiques, techniques et humains que représente le fait de déplacer un aîné en perte d'autonomie vers un centre de vaccination? », a-t-elle poursuivi.

« C'est étonnant que le gouvernement, qui s'affaire depuis des mois à planifier l'opération de vaccination, ait fait fi, par exemple, de l'enjeu de la distance, vu le vaste territoire du Québec. Ou que malgré l'évidence, il ait omis de considérer que parfois, le simple fait de déplacer une personne met sa santé ou sa sécurité à risque. Pour nous, c'est clair : certaines personnes doivent être vaccinées à domicile, qu'elles soient âgées, en situation de handicap ou à mobilité réduite », a renchéri Joël Arseneau.

À ceux qui mettraient en doute une telle approche, notamment en raison des contraintes liées à la conservation du vaccin de Pfizer - bien qu'elles aient été allégées récemment -, le député répond que nul obstacle n'est insurmontable. « En Suisse, par exemple, on organise des opérations de vaccination à domicile pour les personnes vulnérables qui ne peuvent se déplacer. On utilise des boîtes réfrigérées, le temps est rigoureusement contrôlé, et tous les acteurs collaborent efficacement. La clé, c'est une minutieuse planification en amont, et l'utilisation des bonnes personnes, par exemple des paramédics », a-t-il ajouté.

« Depuis le début de la crise, le gouvernement répète que les aînés doivent être protégés en priorité, et personne ne remet cette évidence en question. Cependant, ce n'est pas à eux de se conformer aux attentes; c'est au gouvernement de s'adapter à leur réalité. Il doit donc revoir sa stratégie », a conclu Lorraine Richard.

[28-02-2021]

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=news_type%3Ainvitation%20aux%20m%C3%A9dias&tx_solr%5Bfilter%5D%5B2%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

L'improvisation du gouvernement vient d'atteindre son paroxysme pour les hôteliers

Publié par : [Aile parlementaire du Parti libéral du Québec](#)

QUÉBEC, le 26 févr. 2021 /CNW Telbec/ - C'est avec grande déception que l'industrie hôtelière a appris aujourd'hui qu'elle ne pourra pas ouvrir les piscines, jeux d'eau, et spa dans leurs établissements.

L'Opposition officielle décrit fortement cette décision prise en catimini par le gouvernement caquiste dans les dernières heures comme étant incohérente.

« Je suis scandalisée de voir le peu de respect de la CAQ à l'égard de nos hôteliers et hôtelières du Québec. Après plusieurs mois difficiles, la plupart voyaient une lueur d'espoir à l'horizon avec la semaine de relâche. Coup de théâtre, c'est cet après-midi seulement qu'ils apprennent que l'un de leur attrait ne sera pas disponible durant cette période. Voici encore une fois, un triste exemple d'improvisation, de manque de transparence et du peu de considération pour nos familles et nos entrepreneurs du Québec. Nous demandons des explications de la part du gouvernement. »

- Isabelle Melançon, députée de Verdun et porte-parole de l'opposition officielle en matière de Tourisme

[26-02-2021]

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=news_type%3Ainvitation%20aux%20m%C3%A9dias&tx_solr%5Bfilter%5D%5B2%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Pandémie de la COVID-19 - Précisions quant à certaines mesures d'assouplissement permises pour la relâche scolaire

Publié par : [Ministère de la Santé et des Services sociaux](#)

QUÉBEC, le 26 févr. 2021 /CNW Telbec/ - En fonction des recommandations de la Santé publique, le ministère de la Santé et des Services sociaux apporte certaines précisions importantes quant aux mesures d'assouplissement des consignes de prévention contre la COVID-19 pour la semaine de la relâche scolaire, qui entrent en vigueur dès maintenant.

D'abord, les activités sportives ayant lieu dans des piscines intérieures publiques sont permises, mais limitées à la pratique individuelle, à deux ou entre les personnes résidant à la même adresse. Des cours individuels ou aux occupants d'une même résidence privée sont possibles. Toutefois, les piscines des établissements hôteliers devront rester fermées en zone rouge.

Soulignons également que, dans les régions en zone orange, où les restaurants peuvent recevoir des clients sous certaines conditions, toute boisson alcoolique ne pourra être servie qu'en accompagnement d'aliments.

Faits saillants :

Il est à noter que dès aujourd'hui, les assouplissements qui entrent en vigueur en zone rouge sont notamment les suivants :

- réouverture des cinémas, des piscines publiques et des patinoires intérieures;
- reprise des activités sportives et récréatives à l'extérieur dans les lieux publics pour un maximum de 8 personnes de résidences différentes;
- dans les domiciles privés, une personne seule, avec ses enfants s'il y a lieu, peut se joindre aux personnes résidant à une seule autre adresse, à la condition de former un groupe stable. Les groupes ainsi formés devraient s'abstenir de se rassembler dans leurs domiciles avec toute autre personne qui ne fait pas partie du groupe.

Rappelons que dans les régions se trouvant au palier rouge, le couvre-feu entre 20 h et 5 h est toujours en vigueur.

[26-02-2021]

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=news_type%3Ainvitation%20aux%20m%C3%A9dias&tx_solr%5Bfilter%5D%5B2%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

« Le ministre Dubé ne peut pas créer un passeport vaccinal sans consultation » - Gabriel Nadeau-Dubois

Publié par : [Aile parlementaire de Québec solidaire](#)

MONTRÉAL, le 26 févr. 2021 /CNW Telbec/ - Au lendemain du point de presse du ministre de la santé Christian Dubé, Québec solidaire demande une commission parlementaire pour étudier le projet évoqué par le ministre de créer un passeport vaccinal pour les Québécoises et les Québécois. Selon Gabriel Nadeau-Dubois, ce projet soulève des enjeux éthiques importants qui ne doivent pas être pris à la légère et sur lesquels les experts doivent être entendus.

« Les questions éthiques, légales et scientifiques liées à un projet de passeport vaccinal sont trop importantes pour que le gouvernement du Québec prenne une décision sans procéder à une consultation démocratique et entendre les experts. Le débat sur le bien-fondé d'une telle mesure agite actuellement plusieurs pays dans le monde. Partout, les risques de dérapages et les potentiels effets discriminatoires sont discutés. Qui pourrait exiger de voir un tel passeport vaccinal? Pourrait-il être exigé pour accéder à des lieux privés? Pourrait-il être exigé par certains employeurs? Pourrait-il

être exigé à la location d'un logement? Comment s'assurer que cela n'alimente pas les inégalités déjà révélées par la crise? », questionne le porte-parole de Québec solidaire.

Québec solidaire a fait parvenir une lettre ce matin au président de la Commission de la santé et des services sociaux afin que les parlementaires de tous les partis statuent sur la pertinence d'une telle commission parlementaire.

« Les élu•es de toutes les formations politiques doivent être impliqué•es dans le processus décisionnel et dans l'établissement de balises importantes si le gouvernement va de l'avant avec ce projet de passeport vaccinal. La responsabilité des parlementaires est de mener de tels débats, au bénéfice du bien commun. Le gouvernement ne peut pas se précipiter dans cette décision sans consulter », affirme Gabriel Nadeau-Dubois.

[26-02-2021]

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=news_type%3Ainvitation%20aux%20m%C3%A9dias&tx_solr%5Bfilter%5D%5B2%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Mise à jour : Données sur la vaccination contre la COVID-19

Au cours des 7 derniers jours, ce sont **82 270 personnes** qui ont été vaccinées, pour une moyenne quotidienne de **11 753 personnes** vaccinées.

Nombre de doses à recevoir durant la semaine du **1^{er} mars 2021** : **100 620 doses**

Source : MSSS, 1^{er} mars 2021, 11 h

Nombre de doses de vaccins administrées par région

Source : MSSS, 1^{er} mars 2021, 11 h. Le nombre de doses de vaccins administrées est classé selon la région où la dose de vaccin a été administrée, et non la région de résidence de la personne vaccinée.

[01-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/donnees-sur-la-vaccination-covid-19/>

Mise à jour : Palier 4 - Alerte maximale (zone rouge)

[...]

Rassemblements dans les domiciles privés (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

Interdits :

- visiteurs d'une autre adresse, sauf pour une personne résidant seule, avec ses enfants à charge s'il y a lieu

Acceptés :

- une personne proche aidante
- **personne offrant** service ou soutien
- main-d'œuvre pour travaux prévus
- **une personne résidant seule, avec ses enfants à charge s'il y a lieu, peut se joindre aux personnes résidant à une seule autre adresse, à la condition de former un groupe stable. Il est demandé que les groupes ainsi formés s'abstiennent de se rassembler dans leurs domiciles avec toute autre personne qui ne fait pas partie du groupe.**

[...]

Loisir et sport

Les déplacements d'une région à l'autre ne sont pas recommandés.

Les activités sportives et récréatives, incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'extérieur dans les lieux publics pour les personnes d'une même résidence, ou pour un maximum de 8 personnes de résidences différentes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale.

À l'intérieur, seules les activités en piscine et sur les patinoires réalisées seul ou en dyade, avec les occupants d'une même résidence privée sont permises. Les cours privés, dispensés à une personne ou aux occupants d'une même résidence privée sont autorisés. Les vestiaires doivent demeurer fermés, à l'exception de ceux utilisés pour les activités aquatiques.

Le nombre de personnes présentes est déterminé par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil de l'infrastructure et doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre les personnes. Il est possible de louer de l'équipement.

Dans la mesure du possible, il est recommandé de :

- Privilégier l'usage d'équipement personnel;
- Permettre le prêt ou la location d'équipement à usage individuel (patins, raquettes, skis, etc.);
- Limiter le prêt ou la location d'objets à partager;
- Désinfecter les équipements entre chaque utilisation.

Dans les lieux extérieurs à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux à accès libre, la capacité d'accueil et les consignes sanitaires doivent être indiquées.

Les relais de motoneige ou de quad peuvent également être utilisés afin de permettre aux motoneigistes de se réchauffer et d'accéder aux toilettes. Par contre, dans tout lieu intérieur d'un relais de motoneige ou de quad ou dans tout bâtiment adjacent, il est interdit à la clientèle de consommer un repas. Les relais qui disposent d'installations de restauration peuvent continuer à offrir des commandes à emporter seulement.

L'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, refuge, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur lunch est permis, dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité. Les vestiaires doivent demeurer fermés et les casiers inaccessibles.

Aucune compétition ni spectateur ne sont permis.

Il peut être possible d'autoriser un accompagnateur lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap).

Les formations d'intervenants responsables d'assurer la sécurité des participants en pratique libre sont autorisées (ex. : sauveteurs, patrouilleurs de ski, etc.). Le déroulement des formations doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre chaque personne.

Hébergement touristique

Seuls les occupants d'une même adresse peuvent se trouver dans une unité d'hébergement d'un établissement d'hébergement touristique.

Les piscines, les spas et les restaurants des établissements d'hébergement touristique doivent demeurer fermés (livraisons aux chambres et commandes à emporter permises). Durant la période de couvre-feu, seule la livraison aux chambres demeure possible.

Les auberges de jeunesse doivent demeurer fermées.

Rappelons que les déplacements interrégionaux demeurent non recommandés.

[...]

[01-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour : Palier 3 – Alerte (zone orange)

[...]

Loisir et sport

Les déplacements d'une région à l'autre ne sont pas recommandés.

Les activités sportives et récréatives (ski, cours de ski, raquette, patin, hockey libre, etc.), incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'extérieur dans des lieux publics pour les personnes d'une même résidence, ou pour un maximum de 8 personnes de résidences différentes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale. Aucune compétition ni spectateur ne sont permis.

De même, les activités sportives et récréatives incluant les activités, les cours, même ceux à domicile (langues, arts, etc.), et les entraînements guidés, sont permises à l'intérieur dans des lieux publics pour les personnes seules, en duo ou entre occupants d'une même résidence. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter à un individu ou aux occupants d'une même résidence pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation sociale.

Le nombre de personnes présentes est déterminé par les gestionnaires de site selon la capacité d'accueil de l'infrastructure et doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre les personnes.

Dans les lieux à accès contrôlé, une gestion de l'achalandage doit être effectuée.

Dans les lieux à accès libre, la capacité d'accueil et les consignes sanitaires doivent être indiquées.

Il est possible de louer de l'équipement. Dans la mesure du possible, il est recommandé de :

- Privilégier l'usage d'équipement personnel;
- Permettre le prêt ou la location d'équipement à usage individuel (patins, raquettes, skis, etc.);
- Limiter le prêt ou la location d'objets à partager;
- Désinfecter les équipements entre chaque utilisation.

Les relais de motoneige ou de quad peuvent également être utilisés afin de permettre aux motoneigistes de se réchauffer et d'accéder aux toilettes. Par contre, dans tout lieu intérieur d'un relais de motoneige ou de quad ou dans tout bâtiment adjacent, il est interdit à la clientèle de consommer un repas. Les relais qui disposent d'installations de restauration peuvent continuer à offrir des commandes à emporter seulement.

L'accès aux installations permettant aux participants de se préparer à l'activité (chausser les patins, farter les skis, etc.), de se réchauffer ou de consommer leur lunch est permis, dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité. Les services de restauration peuvent ouvrir. Les vestiaires doivent demeurer fermés et les casiers inaccessibles.

Toutefois, l'accès aux douches dans les vestiaires des piscines est permis si la distanciation physique peut être respectée et si le nettoyage est effectué régulièrement dans la journée.

Il peut être possible d'autoriser un accompagnateur lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap).

Les formations d'intervenants responsables d'assurer la sécurité des participants en pratique libre sont autorisées (ex. : sauveteurs, patrouilleurs de ski). Le déroulement des formations doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre chaque personne.

Dans le cas des salles d'entraînement physique (gym), seul l'entraînement individuel ou avec les occupants d'une même résidence ainsi que les cours privés sont autorisés. En tout temps, la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée et l'assistance rapprochée n'est pas autorisée, sauf pour les membres d'une même résidence.

[...]

[01-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux

Tableaux : Gradation des mesures dans les milieux de vie, d'hébergement et milieux de réadaptation en fonction des paliers d'alerte en lien avec la COVID-19

Directive COVID-19

Dernière modification : 01 mars 2021

No. DGAPA-001.REV3

Source : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

Agence de la santé publique du Canada (ASPC)

Mise à jour: Maladie à coronavirus (COVID-19) : Prévention et risques

Vaccination contre la COVID-19

[Renseignez-vous](#) sur nos progrès en matière de vaccin, sur la sécurité du processus d'autorisation et les vaccins dont l'utilisation a été autorisée au Canada.

Vaccin antigrippal

Se faire [vacciner chaque année contre la grippe](#) est le meilleur moyen de se protéger, ainsi que sa famille et les personnes à haut risque de complications dues à la grippe. Cela vous aidera à :

- protéger votre communauté
- réduire le fardeau du système de soins de santé canadien pendant la pandémie

Le vaccin antigrippal **ne** vous protégera **pas** contre la COVID-19, mais il aidera à réduire le risque **d'attraper** la grippe et la COVID-19 en même temps. Si vous avez les deux maladies en même temps, vous pourriez courir un risque accru de symptômes graves.

Le vaccin antigrippal **n'augmentera pas** votre risque de souffrir de la COVID-19. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter cette [étude canadienne](#) (en anglais seulement).

Suivre les mesures de santé publique

Les Canadiens doivent continuer à réfléchir aux mesures qu'ils peuvent prendre pour rester en bonne santé et prévenir la propagation de la COVID-19 au Canada. Les mesures pour [réduire la COVID-19 dans votre communauté](#) sont d'autant plus importantes maintenant que certaines régions commencent à lever les restrictions.

Tous devraient éviter les expositions ou les garder très courtes avec les personnes qui ne font pas partie de leur ménage.

- **Éviter les espaces clos (ventilation inadéquate), les endroits bondés, les situations de contact étroit, les conversations rapprochées et les endroits où l'on :**
 - chante
 - crie
 - respire fort (p. ex. en faisant de l'exercice)
- **Porter un masque non médical :**
 - **lorsque vous êtes dans un espace partagé (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur)**
 - **sur avis des autorités de santé publique locales**
- Rester à la maison et à l'écart d'autres personnes s'ils pensent être malades.
- Limiter le plus possible les personnes avec lesquelles ils ont des contacts prolongés.
- S'en tenir à un petit cercle social régulier et éviter les rassemblements en groupes importants.
- Discuter avec leur employeur de la possibilité de travailler de la maison.
- Limiter les contacts avec les [personnes présentant un risque élevé de maladie grave](#), comme les :
 - personnes âgées
 - personnes ayant des problèmes de santé sous-jacents
 - personnes atteintes d'un déficit immunitaire
- Sortir pour faire de l'exercice.
- Garder une distance physique de 2 mètres par rapport aux personnes faisant partie d'autres ménages.
 - Les membres d'un même ménage (c.-à-d. qui vivent ensemble) n'ont pas besoin de s'éloigner les uns des autres, sauf s'ils sont malades ou s'ils ont voyagé au cours des 14 derniers jours.

[...]

Port d'un masque non médical

Alors que la transmission communautaire de la COVID-19 reste élevée dans de nombreuses régions du Canada et que de nouveaux variants de la COVID-19 sont identifiés et circulent, il demeure important de porter un masque non médical :

- **lorsque vous êtes dans un espace partagé (tant à l'intérieur qu'à l'extérieur) avec des personnes n'appartenant pas à votre ménage**
- **sur avis des [autorités de santé publique locales](#)**

Des masques non médicaux doivent être bien conçus, bien ajustés, bien portés et constitués de plusieurs couches.

[...]

[26-02-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html>

Mise à jour: Vaccins contre la COVID-19

Se faire vacciner

- [Quand serez-vous vacciné](#)
- [Groupes prioritaires recommandés](#)

Vaccins autorisés

- [Moderna](#)
- [Pfizer-BioNTech](#)
- [AstraZeneca](#)
- [Autres vaccins en cours d'examen](#)

Données sur les vaccins

- [Expéditions et livraisons](#)
- [Nombre de personnes vaccinées](#)
- [Réactions possibles signalées suite à la vaccination](#)

Approvisionnement en vaccins

- [Ententes d'achats de vaccins](#)

Autorisation et surveillance

- [Comment le Canada autorise les vaccins](#)
- [Surveillance de l'innocuité après l'autorisation](#)

Soins de santé et industrie

- [Fabricants de médicaments et de vaccins](#)
- [Comité consultatif national de l'immunisation](#)
- [Pour les professionnels de la santé](#)
- [Groupe de travail sur les vaccins contre la COVID-19](#)

Renseignements ciblés

- [Peuples autochtones](#)
- [Membres des Forces armées canadiennes](#)
- [Établissements correctionnels fédéraux](#)

[26-02-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19/vaccins.html>

BC Centre for Disease Control

New today

Find the latest guidance documents and updates to the website for health professionals.

- [New: Clinical Guidance on COVID-19 Vaccines for People with Solid Cancers](#)
- [New: Clinical Guidance on COVID-19 Vaccines for People with Hematological Malignancy](#)
- [New: AstraZeneca vaccine authorized for use in Canada](#)

[26-02-2021]

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Statistique Canada

Latest releases from [The Daily](#)

Economy

- [Household economic well-being during the COVID-19 pandemic, experimental estimates](#)

Household economic well-being during the COVID-19 pandemic, experimental estimates, first quarter to third quarter of 2020

Over the first three quarters of 2020, disposable income for the lowest-income households increased 36.8%, more than for any other households. At the same time, the youngest households recorded the largest gain in their net worth (+9.8%). These changes were driven by unprecedented increases in transfers to households, as the value of government COVID-19 support measures exceeded losses in wages and salaries and self-employment income.

As the pandemic unfolded in Canada, households experienced extraordinary changes in their economic well-being. While quarterly releases of gross domestic product and the national balance sheet provide an aggregate view of these impacts, new experimental sub-annual distributions of household economic accounts (DHEA), released today, provide insight into how the pandemic and the associated government support measures have affected the economic well-being of different groups of households in Canada.

[...]

[01-03-2021]

Source: <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

Autres pays

Haut Conseil de la santé publique

Covid-19 : recommandations thérapeutiques (actualisation du 28/01/2021)

Avis  (2499 ko)

Date du document : 28/01/2021

Date de mise en ligne : 27/02/2021

[Groupe de travail](#)

Après l'avis actualisant les données relatives à l'hydroxychloroquine, le remdésivir et le tocilizumab, le Haut Conseil de la santé publique actualise les recommandations pour les autres thérapeutiques dans la prise en charge du Covid-19, après une revue et une analyse de la littérature et des recommandations internationales.

À l'issue de cette analyse, les recommandations du HCSP pour le traitement du Covid-19 sont les suivantes :

- La mise en place d'un traitement de support adapté à l'état du patient dans toutes les situations, ce traitement constituant la référence. Les recommandations relatives à la corticothérapie, les traitements anticoagulants, les antalgiques et l'antibiothérapie demeurent inchangées par rapport aux avis antérieurs du HCSP.
- Immunothérapie : les recommandations relatives à l'utilisation de plasma de convalescents demeurent inchangées, les interférons et les immunoglobulines polyvalentes ne sont pas recommandés hors essais cliniques randomisés et certains anticorps monoclonaux ne peuvent être prescrits à titre dérogatoire qu'à une population très restreinte de patients hospitalisés.
- Les cellules mésoenchymateuses et les médicaments repositionnés (inhibiteur de l'enzyme de conversion, ivermectine, statines ...) ne sont pas recommandés hors essais cliniques randomisés, les inhibiteurs de la protéase ne doivent pas être utilisés.
- Les corticoïdes sont indiqués pour les patients oxygénorequérants conformément aux avis antérieurs du HCSP.
- Les vitamines (C ou D) et le zinc ne sont pas indiqués, hors indication de supplémentation.

Ce document actualise :

- [Coronavirus SARS-CoV-2 : recommandations thérapeutiques](#) du 23 mars 2020
- [Coronavirus SARS-CoV-2 : recommandations thérapeutiques \(17/06/2020\)](#) du 17 juin 2020
- [Coronavirus SARS-CoV-2 : recommandations thérapeutiques \(25/11/2020\)](#) du 25 novembre 2020

[28-02-2021]

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/Accueil>

Haute Autorité de santé

Vaccination

- [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 – Place du Covid-19 Vaccine AstraZeneca](#) (mis en ligne le 02/02/2021 – mis à jour au 26/02/2021)
- [Stratégie de vaccination contre la Covid-19 - Place du Vaccin Moderna COVID-19 mRNA \(nucleoside modified\) dans la stratégie](#) (mis en ligne le 08/01/2021 – mis à jour au 26/02/2021)
- [Stratégie de vaccination contre le SARS-CoV-2 – Place du vaccin à ARNm COMIRNATY® \(BNT162b2\)](#) (mis en ligne le 24/12/2020 – mis à jour au 26/02/2021)
- [Covid-19 – Se vacciner ? Décider avec son médecin](#) (mis en ligne le 29/01/2021– mis à jour le 01/03/2021)

[01-03-2021]

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19

U.S. Food and Drug Administration

Coronavirus (COVID-19) Update: FDA Issues Authorization for Quidel QuickVue At-Home COVID-19 Test

Today, the FDA issued an emergency use authorization (EUA) for the Quidel QuickVue At-Home COVID-19 Test, another antigen test where certain individuals can rapidly collect and test their sample at home, without needing to send a sample to a laboratory for analysis.

03/01/2021

FDA Issues Emergency Use Authorization for Third COVID-19 Vaccine

Today, the U.S. Food and Drug Administration issued an emergency use authorization (EUA) for the third vaccine for the prevention of coronavirus disease 2019 (COVID-19) caused by severe acute respiratory syndrome coronavirus 2 (SARS-CoV-2).

02/27/2021

FDA Statement on Vaccines and Related Biological Products Advisory Committee Meeting

Following today's positive advisory committee meeting outcome regarding the Janssen Biotech Inc. COVID-19 Vaccine, the FDA has informed the sponsor that it will rapidly work toward finalization and issuance of an emergency use authorization.

02/26/2021

Coronavirus (COVID-19) Update

Today, the FDA added new devices to the device discontinuance list, including sterilization products and oxygen conservers.

02/26/2021

Source: <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: CDC

- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Healthcare Facilities That Have Implemented COVID-19 Electronic Case Reporting](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Media Statement from CDC Director Rochelle P. Walensky, MD, MPH, on Signing the Advisory Committee on Immunization Practices' Recommendation to Use Janssen's COVID-19 Vaccine in People 18 and Older](#) SUNDAY, FEBRUARY 28, 2021
- [Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Sun, 28 Feb 2021 06:00:00 EST](#) SUNDAY, FEBRUARY 28, 2021
- [What Older Adults Need to Know about COVID-19 Vaccines](#) SUNDAY, FEBRUARY 28, 2021
- [Staffing Resources](#) SATURDAY, FEBRUARY 27, 2021
- [EARLY RELEASE: Reduction in COVID-19 Patients Requiring Mechanical Ventilation Following Implementation of a National COVID-19 Vaccination Program - Israel, December 2020-February 2021](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [Independent Evaluation of SARS-CoV-2 Antibody Test Performance](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [Independent Evaluation of SARS-CoV-2 Antibody Test Performance](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [Ventilation in Schools and Child Care Programs](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [COVID-19 Science Update released: February 26, 2021 Edition 78](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [Resources Page](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [COVID-19 in Children and Teens](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [Contact Tracing Steps - Infographic](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [COVID-19 Overview and Infection Prevention and Control Priorities in Non-US Healthcare Settings](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [Notification of Exposure: A Contact Tracer's Guide for COVID-19](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [COVID-19 Contact Tracing Communications Toolkit for Health Departments](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [COVID Data Tracker Weekly Review](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [Homelessness and COVID-19 FAQs](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [Interim Guidance on Unsheltered Homelessness and Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\) for Homeless Service Providers and Local Officials](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [Older Adults](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [Interim Guidelines for Collecting, Handling, and Testing Clinical Specimens for COVID-19](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [If You Are Pregnant, Breastfeeding, or Caring for Young Children](#)

Source: <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Oxford COVID-19 Evidence Service (CEBM)

[Risks of and from SARS-COV-2 \(COVID-19\) infection in people with asthma](#) Hartmann-Boyce J, Rees K, Otunla A, Schofield E, Gunnell J, Mighiu A, Hobbs, R, Dennison P.
COVID-19

[01-03-2021]

Source: <https://www.cebm.net/oxford-covid-19-evidence-service/>

Public Health England

Coronavirus (COVID-19) Guidance

How to stop the spread of coronavirus (COVID-19)

[01-03-2021]

Source : <https://www.gov.uk/government/collections/coronavirus-covid-19-list-of-guidance>

Health Protection Scotland

We continue to update our guidance. Always check that you are using the latest version.

- [COVID-19 - guidance for sampling and laboratory investigations](#)

[26-02-2021]

Source: <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

3 MARS 2021

[Pour la période du lundi 1^{er} au mercredi 3 mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 3 MARS 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	4
MFA	4
CCNSE	4
Statistique Canada	5
ICIS	5
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	6

Québec.ca

Mise à jour : Demande de reprise du sport

LA DÉPUTÉE DE GASPÉ SOUHAITE LA REPRISE DU SPORT ORGANISÉ POUR LES JEUNES DANS LES RÉGIONS OÙ LA SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE LE PERMET
3 mars 2021, 09 h 41

QUÉBEC, le 3 mars 2021 /CNW Telbec/ - Dans un souci d'améliorer le bien-être des enfants et des adolescents du Québec, la députée de Gaspé et...

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=news_type%3Ainvitation%20aux%20m%C3%A9dias&tx_solr%5Bfilter%5D%5B2%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Mise à jour : Baisse de l'espérance de vie

BAISSE DE L'ESPÉRANCE DE VIE AU QUÉBEC EN 2020 À LA SUITE DE LA HAUSSE MARQUÉE DU NOMBRE DE DÉCÈS
QUÉBEC, le 3 mars 2021 /CNW Telbec/ - Au Québec, en 2020, l'espérance de vie à la naissance s'établit à 80,6 ans chez les hommes et à 84,0 ans chez...

Institut de la statistique du Québec

Source : https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?no_cache=1

Mise à jour : Palier 4 – Zone rouge

Loisir et sport

Les cours privés à domicile sont permis uniquement s'ils sont donnés dans un but pédagogique ou de formation, à une personne ou à des membres d'une même bulle familiale, dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Une distance de 2 mètres doit être maintenue entre le professeur et les élèves.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour : Palier 3 – Zone orange

Cinémas

Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque de procédure obligatoire.

Auditoires et audiences (salles de spectacle)

Les lieux avec des places fixes assignées seulement pourront rouvrir dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque de procédure obligatoire.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Mise à jour : Consignes pour les voyageurs

Le gouvernement du Canada a mis en place des décrets d'urgence en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*, qui s'applique à tous les voyageurs entrant au Canada afin de ralentir l'introduction et la propagation de la COVID-19 au Canada. Tous les voyageurs (sauf quelques exceptions) doivent notamment :

1. Présenter une preuve qu'ils ont obtenu un résultat négatif à un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 au cours des 72 heures précédant leur arrivée au Canada ou leur embarquement à bord d'un avion **ou** un résultat positif obtenu de 14 à 90 jours leur arrivée au Canada ou leur embarquement à bord d'un avion.
2. Se soumettre à un test de dépistage moléculaire à l'arrivée au Canada et 10 jours suivant l'arrivée.
3. S'isoler pour une durée minimale de 14 jours suivant leur arrivée au Canada (Quarantaine obligatoire).

Pour connaître toutes les exigences auxquelles les voyageurs doivent se soumettre, veuillez consulter le site de l'[Agence de santé publique du Canada](#), et les document suivants :

- [Entrer au Canada par voie aérienne pendant la pandémie de COVID-19 - Canada.ca](#),
- [Entrer au Canada par voie terrestre pendant la pandémie de COVID-19 - Canada.ca](#),

*Pour connaître toutes les exigences que doivent suivre les voyageurs ainsi que les exemptions au décrets de la Loi de la quarantaine, veuillez consulter le site l'[Agence de santé publique du Canada](#).

Tous les voyageurs qui entrent au Canada en provenance de l'extérieur du pays ont **l'obligation de s'isoler pour une période de 14 jours**. Vous devez aussi **reporter tout rendez-vous médical non urgent**.

Cet isolement vise autant les voyageurs malades ou qui ressentent des symptômes que ceux qui n'en ont pas et qui sont en parfaite santé. **Toutes les personnes** qui reviennent d'un séjour à l'extérieur du Canada et qui sont en isolement préventif à la maison doivent donc respecter les [Consignes à suivre pour la personne de retour d'un pays étranger](#).

Si vous développez des symptômes pendant cette période, vous devrez compléter l'[Outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19](#) et suivre les consignes ou contacter la ligne [1 877 644-4545](#).

Le gouvernement du Canada exige que tous les voyageurs qui entrent au Canada fournissent leurs coordonnées et certaines informations sur leur quarantaine au moyen d'[ArriveCAN](#). Ils doivent fournir des renseignements précis avant et après leur entrée au Canada, notamment un plan de quarantaine et des renseignements sur les personnes-ressources et les déplacements. ArriveCAN est accessible sous forme d'application mobile ou en ouvrant une session en ligne.

▪ **Sanctions en cas de non-respect**

Le gouvernement du Canada a mis en place des décrets d'urgence en vertu de la Loi sur la mise en quarantaine, qui s'appliquent à tous les voyageurs entrant au Canada afin de ralentir l'introduction et la propagation de la COVID-19 au Canada.

Le fait de ne pas se conformer aux instructions reçues à son arrivée au Canada peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 750 000 \$ ou une peine allant jusqu'à 6 mois d'emprisonnement. Pour plus de détails, consulter le site de l'[Agence de la santé publique du Canada](#).

Afin de rappeler ces obligations à ceux et celles qui reviennent au pays, des points de contrôle policiers seront réalisés à proximité de la frontière américaine.

Une personne qui ne respecte pas ces consignes commet une infraction à la loi fédérale et [s'expose à des sanctions](#). Le gouvernement du Canada répertorie les lieux d'exposition (vol d'avion, croisière, train) où les Canadiens ont pu être exposés à la COVID-19. Pour consulter la liste, visitez la page [Maladie à coronavirus \(COVID-19\) : Endroits où vous pourriez avoir été exposé à la COVID-19](#).

▪ **Exemption aux décrets en vertu de la Loi de la quarantaine.**

Vous pourriez être exemptés des exigences de quarantaine obligatoire sous certaines conditions. Pour plus d'information, consulter le [site du gouvernement du Canada](#).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-aux-voyageurs-covid19/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Vaccination dans les pharmacies communautaires

- La vaccination bientôt offerte dans les pharmacies communautaires

Source : <https://www.msss.gouv.qc.ca/>

Mise à jour: Directives COVID-19

- Guide sommaire de réorganisation et de délestage des activités pour les programmes-services de la Direction générale des programmes dédiés aux personnes, familles et communautés.

Source : <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/>

- Directives visant la priorisation d'allocation des doses de vaccins – Communautés des Premières Nations et Inuit et les villes et villages éloignée et isolés

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/mois/2021-02>

- Pratiques en réadaptation physique en contexte d'isolement préventif à la chambre.

Source : <https://www.inesss.qc.ca/covid-19.html>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Directives pour les voyageurs

- **Responsabilité des voyageurs**

C'est la responsabilité du voyageur de s'assurer qu'une réservation dans un d'hôtel autorisé par le gouvernement est obtenue **avant l'embarquement du vol à destination du Canada**. Ne pas avoir une preuve prépayé d'un hôtel autorisé par le gouvernement avant l'embarquement peut entraîner des mesures d'application de la loi au Canada, y compris une amende de 3 000 \$.

- **Liste des hôtels autorisés par le gouvernement**

Les frais prépayés et non remboursables du séjour obligatoire de 3 nuitées dans un hôtel autorisé par le gouvernement seront portés à la carte de crédit fournie au moment de la réservation.

Réservez directement auprès des hôtels autorisés par le gouvernement énumérés ci-dessous.

Indiquez que vous avez besoin d'hébergement pour le séjour obligatoire de 3 nuitées à l'hôtel en raison de la COVID-19.

▪ Réservation directe

Certains hôtels offrent la possibilité de réserver directement en ligne l'hébergement autorisé par le gouvernement.

Dans tous les autres hôtels, indiquez que vous avez besoin d'un hébergement pour un séjour obligatoire de 3 nuitées en raison de la COVID-19 pour vous assurer que votre réservation est faite correctement.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs/sejour-hotel-obligatoire-voyageurs-avion/liste-hotels-autorises-gouvernement-reservation.html>

▪ Variants préoccupants au Canada

Tous les virus connaissent des mutations avec le temps et on s'attend à ce que le virus de la COVID 19 évolue et change. Ce ne sont pas toutes les mutations qui sont source de préoccupation. Cependant, certaines mutations créent des variants préoccupants. Un « variant préoccupant » est une mutation qui fait que le virus se comporte d'une manière différente qui a une incidence sur la santé publique (p. ex. il se propage plus facilement, il cause des symptômes de maladie plus graves, il nécessite un traitement différent ou les vaccins sont moins efficaces contre lui).

Les renseignements sur les variants préoccupants seront mis à jour quotidiennement le soir à 19 h (HNE) à partir des données rapportées publiquement par les provinces et les territoires.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/resume-epidemiologique-cas-covid-19.html>

Statistique Canada

Mise à jour: Household economic well-being

- [Household economic well-being during the COVID-19 pandemic, experimental estimates](#)

Source : <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: Revues de données probantes

Les organismes de santé publique sont à la recherche des dernières données scientifiques afin d'éclairer la lutte contre la COVID-19 au Canada. Les données probantes consistent en l'ensemble des faits et des renseignements disponibles sur un sujet. Il en existe différents types : les résultats de recherche, les expériences et les opinions. Les meilleures données sont celles qui sont fondées sur des études de recherche bien conçues, des analyses systématiques ou des méta-analyses publiées dans des ouvrages scientifiques.

L'Agence de la santé publique du Canada souhaite trouver rapidement, classer par catégories et résumer brièvement les plus récentes données probantes sur divers aspects de la COVID-19. Son but : fournir les informations scientifiques les plus justes et les plus récentes aux décideurs. Consultez la [liste des revues de données probantes sur la COVID-19 effectuées par l'Agence de la santé publique du Canada](#).

Par ailleurs, l'Agence de la santé publique du Canada collabore avec le [Centre de collaboration nationale des méthodes et outils](#), qui tient un dépôt de revues de données probantes concernant la COVID-19 afin d'éviter toute répétition des travaux et de faciliter la collaboration entre les partenaires en santé publique.

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/reponse-canada.html>

Autres pays

Mise à jour: European Centre for disease

- **Methods for the detection and identification of SARS-CoV-2 variants**

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/Methods-for-the-detection-and-identification-of-SARS-CoV-2-variants.pdf>

Mise à jour: CDC

- [How CDC Is Making COVID-19 Vaccine Recommendations](#) WEDNESDAY, MARCH 03, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, MARCH 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#) WEDNESDAY, MARCH 03, 2021
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, MARCH 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#) WEDNESDAY, MARCH 03, 2021
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#) WEDNESDAY, MARCH 03, 2021
- [EARLY RELEASE: The Advisory Committee on Immunization Practices' Interim Recommendation for Use of Janssen COVID-19 Vaccine - United States, February 2021](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Cases in the U.S.](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Tue, 02 Mar 2021 06:00:00 EST](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Janssen COVID-19 Vaccine \(Johnson & Johnson\) Questions](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [People with Developmental Disabilities](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Staffing Resources](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [How CDC is responding to SARS-CoV-2 variants globally](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Requirement for Proof of Negative COVID-19 Test or Recovery from COVID-19 for All Air Passengers Arriving in the United States](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Understanding Viral Vector COVID-19 Vaccines](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Different COVID-19 Vaccines](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Vaccines](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [COVID-19 Contact Tracing Communications Toolkit for Health Departments](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Previous Forecasts of Total Deaths](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Schools and Childcare Programs](#) TUESDAY, MARCH 02, 2021
- [Janssen COVID-19 Vaccine \(Johnson & Johnson\)](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Contact Tracing Resources for Health Departments](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [CDC's Response to Support State, Tribal, Local, and Territorial Health Departments](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Selected Adverse Events Reported after COVID-19 Vaccination](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Essential Workers: Getting Started](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [COVID-19 Vaccine Communication Toolkit for Community-Based Organizations: Getting Started](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Holiday Tips](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Migration and Border Health](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Operating schools during COVID-19: CDC's Considerations](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Reopening Guidance for Cleaning and Disinfecting Public Spaces, Workplaces, Businesses, Schools, and Homes](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Frequently Asked Questions: Funeral and Burial Services for American Indians and Alaska Natives](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Public Health Guidance for Community-Related Exposure](#) MONDAY, MARCH 01, 2021

- [COVID-19 Travel Recommendations by Country](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Frequently Asked Questions](#) MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Interim Guidance for Businesses and Employers Responding to Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#), May 2020 MONDAY, MARCH 01, 2021
- [Local Reactions, Systemic Reactions, Adverse Events, and Serious Adverse Events: Janssen COVID-19 Vaccine](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [COVID-19 Staffing Guidance for State, Tribal, Local, and Territorial Health Departments](#) FRIDAY, FEBRUARY 26, 2021
- [How COVID-19 Vaccines Get to You](#)
- [Impact of COVID-19 Pandemic on Global Poliovirus Surveillance](#) THURSDAY, DECEMBER 31, 2020

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: Haute autorité de santé

- [Formes graves de la Covid-19 et des recommandations sur la stratégie de priorisation des populations à vacciner](#) (mis en ligne le 02/03/2021)
- [Stratégie de vaccination contre le SARS-CoV-2 - Extension des compétences vaccinales des professionnels de santé](#) (mis en ligne le 02/03/2021)
- [Avis du 1er mars 2021 sur l'efficacité du vaccin AstraZeneca chez les personnes âgées au vu des données préliminaires soumises au BMJ sur l'impact de la vaccination en Ecosse sur les hospitalisations](#) (mis en ligne le 02/03/2021)

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19

Mise à jour: FDA

The FDA issues Voices on protecting consumers against COVID-19 vaccine scams and issues a warning letter to a company selling unapproved products with fraudulent COVID-19 claims.

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: NIPH

- COVID-19: Long-Term Effects of COVID-19. Rapid review.

Source : <https://www.fhi.no/en/>

- Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

5 MARS 2021

[Pour la période du jeudi 4 au vendredi 5 mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 5 MARS 2021 À 14 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	6
Canada - Autres	6
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	6

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**1 publication mise à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Plusieurs régions passent au palier d'alerte orange

À compter du 8 mars 2021, les régions sociosanitaires suivantes passeront également au Palier 3 – alerte (zone orange) : Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Estrie et Mauricie–Centre-du-Québec.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Les CISSS/CIUSSS des régions concernées tiennent à préciser à la population ce que cela signifie et quelles mesures sont mises en place afin de ralentir la transmission du virus.

Source : <https://www.cisssca.com/actualites/detail/article/la-region-de-la-chaudiere-appalaches-retourne-au-pallier-dalerte-orange/>

<https://www.santeestrie.qc.ca/nouvelle/le-8-mars-la-region-de-lestrie-passe-en-zone-orange/>

Mesures en vigueur dans les différentes régions et carte des paliers d'alerte

Source :

file:///C:/WebsiteW/bookmark_wsw/0001/202102031242496152545.htm_chg.htm#wswchange202103051458586143104

Mise à jour : Les régions qui demeurent en zone rouge

La région de la Montérégie demeure en zone rouge

Source : <https://www.santemonteregie.qc.ca/centre/nouvelles/la-region-de-la-monteregie-demeure-en-zone-rouge>

Mise à jour : Vaccination contre la COVID-19

Vaccination contre la COVID-19 | Ouverture d'une clinique de vaccination plus grande et mieux adaptée à la vaccination populationnelle grâce à un partenariat avec la Ville de Victoriaville

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1436/vaccination-contre-la-covid-19-ouverture-d-une-clinique-de-vaccination-plus-gran/>

Vaccination contre la COVID-19 | Plusieurs journées de vaccination affichent déjà complet en Mauricie et au Centre-du-Québec

Source : <https://ciusssmcq.ca/communiqués-de-presse/1438/vaccination-contre-la-covid-19-plusieurs-journees-de-vaccination-affichent-deja/>

Publication du MSSS – Version simplifiée imagée d'un feuillet explicatif sur la vaccination contre la COVID-19

Ce feuillet explique la vaccination contre la COVID-19 en version simplifiée imagée pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme et leur entourage.

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002952/>

Mise à jour : Port du masque

Port du masque d'intervention pédiatrique dans les écoles du territoire de la communauté métropolitaine de Montréal

Dès le 8 mars 2021, le port du masque d'intervention pédiatrique remplacera celui du couvre-visage pour tous les élèves du primaire, de la 1^{re} à la 6^e année. Il sera désormais obligatoire en tout temps dans la classe, lors des déplacements, ainsi que dans le transport scolaire pour tous les élèves du primaire. Pour la CMM, la livraison de masques d'intervention pédiatriques aux centres de services scolaires et aux établissements privés est en cours.

POUR LES AUTRES TERRITOIRES SITUÉS EN ZONE ROUGE

Dès le 8 mars 2021, le port du couvre-visage est obligatoire en tout temps pour tous les élèves du primaire de la 1^{re} à la 6^e année jusqu'à la réception des masques d'intervention pédiatriques par chaque établissement. La livraison aux centres de services scolaires et aux établissements privés se fera à partir de la semaine du 15 mars et la disponibilité des masques d'intervention pédiatriques sera progressive.

Les établissements sont responsables de la distribution des masques d'intervention pédiatriques pour le primaire.

EN ZONE ORANGE

Pour les élèves de la 5^e et de la 6^e année du primaire en zone orange, le masque d'intervention demeure obligatoire en tout temps.

De même, le port du masque d'intervention est obligatoire pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année du primaire dans les aires communes, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire. Le port du masque d'intervention n'est toutefois pas obligatoire à l'extérieur, et ce, pour tous les niveaux. Il n'est donc pas requis de le porter dans la cour d'école ou dans les déplacements extérieurs.

Au préscolaire, le port du couvre-visage n'est pas requis.

Consultez le [feuillet explicatif \(PDF 281 Ko\)](#) concernant le port du couvre-visage dans divers contextes, conformément aux mesures en vigueur jusqu'au 7 mars prochain.

Par ailleurs, les élèves présentant une condition significative qui les empêche de porter le couvre-visage ou le masque d'intervention de façon sécuritaire sont exemptés de cette obligation. Consultez la page [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de la pandémie de COVID-19](#) pour en savoir plus sur les exemptions autorisées.

Transport scolaire : le port du couvre-visage pour tous les élèves du primaire et du masque d'intervention pour tous les élèves du secondaire est obligatoire dans le transport scolaire.

Sport-études, Arts-études, projets pédagogiques particuliers, sorties éducatives et activités parascolaires:

Au secondaire, un élève peut retirer son masque d'intervention pour effectuer une activité qui le nécessite (activité physique, instrument à vent, etc.) à la condition qu'une distance de 2 mètres entre les élèves soit respectée, y compris pour les élèves faisant partie d'un même groupe-classe.

Pour les cours à option, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves, avec port masque d'intervention. Ces cours peuvent aussi être offerts à distance.

Personnel scolaire : Les membres du personnel doivent toutefois le porter en tout temps lors de leurs déplacements dans l'école. Dans toutes les zones, le masque d'intervention n'est pas obligatoire en classe pour le personnel des autres niveaux scolaires si la distance de 2 mètres est respectée avec les élèves. Dans les écoles situées en zone rouge et en zone orange, le masque d'intervention est obligatoire pour tout le personnel scolaire, en tout temps, dans les espaces communs, dans les salles à l'usage du personnel et sur le terrain de l'école.

Source : <https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/#c68001>

Affiche sur le port du masque dans les écoles: À l'école, je me protège et je protège les autres !

Source : file:///C:/WebsiteW/bookmark_wsw/0000/202102191347483983328_807351784.png

Directives pour la pratique d'activités hivernales

Gestionnaires de sites: Les gestionnaires de sites doivent mettre en œuvre des moyens raisonnables pour diminuer les risques liés à la propagation du virus. Il est de leur responsabilité de mettre en place les mesures sanitaires recommandées, entre autres :

- d'exiger le port du masque d'intervention ou du couvre-visage couvrant le nez et la bouche dans les lieux publics fermés ou partiellement couverts pour les personnes de 10 ans et plus;

Port du couvre-visage:

Les participants doivent porter le masque d'intervention ou le couvre-visage couvrant le nez et la bouche au moment d'entrer dans les installations intérieures.

Le port du masque d'intervention ou du couvre-visage à l'extérieur est recommandé lorsque la distanciation physique ne peut être respectée (file d'attente, remontées mécaniques, etc.). Étant donné que le port d'un masque d'intervention ou d'un couvre-visage lors de la pratique d'une activité extérieure peut présenter certaines difficultés comme la manipulation en présence de mitaines, un cache-cou ou une cagoule couvrant le nez et la bouche peut remplacer le couvre-visage.

Source : <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/directives-specifiques-loisir-sport/#c79884>

Consignes pour les services de garde :

Pour des tâches nécessitant d'être à moins de 2 mètres des enfants ou d'autres adultes pour une durée de plus de 15 minutes cumulatives par jour, l'éducatrice ou tout autre membre du personnel doit porter un masque d'intervention et une protection oculaire (lunette de protection ou visière).

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-garde-educatifs-enfance-covid19/#c79393>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

le 3 mars 2021, du décret 176-2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique [\(PDF 32 Ko\)](#).

Source : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-176-2021.pdf?1614861863>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

le 3 mars 2021, du décret 176-2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique ([PDF 32 Ko](#)).

Source : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-176-2021.pdf?1614861863>

Mise à jour : Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux

- Contribution des sages-femmes aux services de périnatalité en contexte d'urgence sanitaire

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002957/>

Canada - Autres

Mise à jour : Consommation d'alcool et de cannabis pendant la pandémie: Série d'enquêtes sur les perspectives canadiennes

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210304/dq210304a-fra.htm>

Mise à jour : Document d'information générale de Santé publique Ontario sur la COVID-19

Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ncov-daily-lit.pdf?la=en>

Autres pays

Mise à jour: Qualité de l'air intérieur

- Guide de **Public Health England** sur la ventilation des espaces intérieurs pour réduire la propagation de la COVID-19

Source : <https://www.gov.uk/government/publications/covid-19-ventilation-of-indoor-spaces-to-stop-the-spread-of-coronavirus>

Mise à jour : COVID 19 - État des connaissances et veille documentaire

- Épidémie de coronavirus: le rôle de la veille scientifique et documentaire (Santé publique France)

Source: <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/covid-19-etat-des-connaissances-et-veille-documentaire>

Mise à jour: CDC

- [EARLY RELEASE: Association of State-Issued Mask Mandates and Allowing On-Premises Restaurant Dining with County-Level COVID-19 Case and Death Growth Rates - United States, March 1-December 31, 2020](#)
- [Workplace Vaccination Program](#)
- [Possible Side Effects After Getting a COVID-19 Vaccine](#)
- [Importance of COVID-19 Vaccination for Residents of Long-term Care Facilities](#)
- [Operational Considerations for Adapting a Contact Tracing Program to Respond to the COVID-19 Pandemic](#)

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

8 MARS 2021

[Pour la période du vendredi 5 au lundi 8 mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 8 MARS 2021 À 12 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**3 nouvelles publications et une mise à jour**):

<https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	9
ASPC	9
NCCMT	11
AUTRES PAYS : FDA, CDC, NIPH	12

Québec.ca

Mise à jour : Données sur la vaccination contre la COVID-19

Au cours des 7 derniers jours, ce sont **124 331 personnes** qui ont été vaccinées, pour une moyenne quotidienne de **17 762 personnes** vaccinées.

Nombre de doses à recevoir durant la semaine du **8 mars 2021** : **213 620 doses**

[08-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/donnees-sur-la-vaccination-covid-19/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

[l'Arrêté numéro 2021-010 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 5 mars 2021 \(PDF 146 Ko\).](#)

[08-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Réseau de l'éducation : mesures sanitaires à observer selon le palier d'alerte régionale en vigueur

Ces balises sont établies en fonction du système d'alertes régionales et d'intervention graduelle publié par les autorités de santé publique. Ce plan s'appuie sur trois prémisses importantes :

- réduire les risques d'éclosion ;
- faciliter les enquêtes épidémiologiques lorsque des cas de COVID-19 se déclarent ;
- minimiser les fermetures complètes d'écoles.

Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/covid-19/napperon_parasco-sports.pdf?1612887559

Mise à jour : Palier 3 – Alerte (zone orange)

Les régions sociosanitaires suivantes sont au Palier 3 – alerte (zone orange) : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec, Saguenay – Lac-Saint-Jean, Outaouais, Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches, Estrie et Mauricie-Centre-du-Québec. Consultez les [mesures en vigueur dans votre municipalité](#) pour connaître les consignes spécifiques dans votre région.

Mesures intermédiaires en vigueur

- Couvre-feu

Entre 21 h 30 et 5 h du matin, il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne dont la présence est essentielle sur les lieux de son travail ou qui doit assurer le transport des biens nécessaires à la poursuite des activités de son entreprise;
- Une personne qui se rend dans une pharmacie pour obtenir des médicaments ou des produits pharmaceutiques, hygiéniques ou sanitaires;
- Une personne qui doit se rendre à l'hôpital ou à la clinique, chez le dentiste, l'optométriste, ou en revenir;
- **Une personne qui doit se rendre à une clinique de vaccination ou qui en revient;**
- Une personne qui doit se rendre au chevet d'un parent malade ou blessé;

[...]

- Lieux de culte

Ouverts, mais toutes les activités religieuses sont limitées à 100 personnes maximum. Les mariages et les funérailles sont limités à 25 personnes. Le port du masque d'intervention (de procédure) est obligatoire et les personnes doivent respecter une distance de 2 mètres en tout temps avec les personnes qui ne résident pas avec elles.

- Restaurants

Ouverts, avec un maximum de 2 adultes par table qui peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur ou avec les occupants d'une même résidence privée ensemble à la même table.

Un registre de la clientèle doit être tenu. Seuls les clients avec preuve de résidence dans une région dont le palier d'alerte est identique à celui de la région de l'établissement y ont accès. À l'exception de la restauration rapide, la réservation est obligatoire

Durant la période de couvre-feu, seule la livraison demeure possible

[...]

- Cinémas

Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque d'intervention (procédure) obligatoire.

- Auditorios et audiences (salles de spectacle)

Les lieux pourront rouvrir dans le respect des mesures en vigueur. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) et la distanciation physique entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse sont obligatoires.

Les spectacles, y compris une pratique ou une diffusion qui se déroulent dans une salle où un repas est également servi, sont permis, mais ne peuvent se dérouler pendant le repas. Cette mesure ne s'applique pas pour les hôtels qui offrent des spectacles dans leur cour intérieure et auxquels les spectateurs assistent à la représentation du balcon de leur chambre.

Dans ces cas les mesures applicables aux restaurants doivent être respectés pendant le repas. Durant le spectacle, les mesures applicables aux spectacles doivent s'appliquer : port du masque d'intervention obligatoire, les gens doivent rester assis, conserver une distance de 1,5 m entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse.

- Bibliothèques

Ouvertes, accès à tous

- Loisir et sport

Les déplacements d'une région à l'autre ne sont pas recommandés.

Les activités sportives et récréatives (ski, cours de ski, raquette, patin, etc.), incluant les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'extérieur dans des lieux publics pour les personnes d'une même résidence, ou pour un maximum de 8 personnes de résidences différentes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation physique. Aucune compétition ni spectateur ne sont permis.

Les activités sportives et récréatives sont permises à l'intérieur de certains lieux publics pour les personnes seules, en duo ou entre occupants d'une même résidence. Les cours individuels aux occupants d'une même résidence sont permis. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation physique.

[...]

Les relais de motoneige ou de quad peuvent également être utilisés afin de permettre aux motoneigistes de se réchauffer et d'accéder aux toilettes. Les relais qui disposent d'un service de restauration devront respecter les règles qui s'appliquent aux restaurants.

[...]

Dans le cas des salles d'entraînement physique (gym), seul l'entraînement individuel, à deux ou avec les occupants d'une même résidence sont autorisés. Les cours individuels ou aux occupants d'une même résidence sont permis. En tout temps, la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée avec le formateur (instructeur, entraîneur), et l'assistance rapprochée n'est pas autorisée.

[...]

- Enseignement préscolaire et primaire

[...]

Sorties scolaires actuellement suspendues pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

- Enseignement secondaire

Port du masque de procédure par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque de procédure obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Activités parascolaires en présentiel sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires suspendues pourront reprendre à compter du 15 mars 2021. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

[...]

[08-03-2021]

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/?utm_campaign=Infolettre-COVID-19-Estrie&utm_medium=email&utm_source=Cyberimpact#main

Mise à jour : Palier 4 – Alerte maximale (zone rouge)

Les régions suivantes sont au Palier 4 - alerte maximale (zone rouge) : Montréal, Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie. Consultez les [mesures en vigueur dans votre municipalité](#) pour connaître les consignes spécifiques dans votre région.

[08-03-2021]

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/?fbclid=IwAR2mfdKOzLk8TjIRbmmMbuR_VRKhel3EMfmjEidWJt6N3Nw661I-d6L7e44#main

Mise à jour : Politiques et orientations

Grands dossiers gouvernementaux

- [Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie](#)

Mise en contexte

La pandémie bouleverse l'ensemble des sphères de notre société. Elle affecte les femmes sur plusieurs plans et contribue à aggraver des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, notamment :

- 65 % des femmes affirment vivre plus de stress qu'avant la pandémie et 63 % affirment se sentir plus isolées;
- pendant le confinement du printemps 2020, au Canada, le temps consacré par semaine aux soins aux enfants a augmenté de 27 heures pour les mères, pour atteindre un total de 95, comparativement à une augmentation de 13 heures pour les pères, pour atteindre un total de 46;
- onze mois après le début de la pandémie, la baisse de l'emploi touche encore davantage les femmes (-146 000; -7,1 %) que les hommes (-104 600; -4,6 %);
- selon un sondage réalisé auprès de 1 080 femmes entrepreneures au printemps 2020, deux entreprises sur trois ont affirmé fonctionner à 50 % de leur capacité, alors que 23 % des entrepreneures ayant répondu au sondage pensent que leur entreprise aura de la difficulté à survivre à cette crise et pourrait ne pas se relever;
- le confinement augmente le risque de violence conjugale ou de violence sexuelle.

Des travaux ont donc été lancés pour permettre de déployer des actions concrètes visant à apporter des réponses à certains des enjeux identifiés. Le Plan d'action pour contrer les impacts sur les femmes en contexte de pandémie (Plan d'action) vise à intervenir auprès des femmes touchées par la pandémie, en misant sur l'expertise des partenaires du milieu.

Au total, 23,1 millions de dollars sont consacrés à la mise en œuvre du Plan d'action. Les 24 actions qu'on y trouve s'ajoutent à d'autres initiatives mises en place depuis le début de la pandémie. En plus des actions proposées à court terme, les effets anticipés de la pandémie à plus long terme feront l'objet d'un travail continu de la part du gouvernement et d'autres actions seront mises en œuvre pour réduire les impacts sur les femmes.

Objectifs et actions

Pour soutenir les femmes dans le cadre de la relance économique et sociale du Québec, le Plan d'action s'articule autour de cinq objectifs :

- Objectif 1 : Favoriser l'autonomisation économique des femmes et leur participation aux mesures de relance économique

- Objectif 2 : Identifier les impacts différenciés selon les sexes et sensibiliser les ministères et organismes ainsi que le grand public en vue d'atténuer les conséquences de la pandémie sur les femmes
- Objectif 3 : Appuyer la conciliation famille-travail-études (CFTE) et favoriser un partage équitable des tâches familiales alourdies par la pandémie
- Objectif 4 : Accroître le soutien aux femmes en contexte de vulnérabilité
- Objectif 5 : Valoriser le travail rémunéré et non rémunéré des femmes en contexte de pandémie

Parmi les 24 actions qui constituent le plan d'action, quatre actions phares contribueront significativement à contrer les impacts de la pandémie sur les femmes :

- Appuyer les entreprises à propriété féminine dans l'adaptation de leur modèle d'affaires en contexte de crise sanitaire;
- Mener un appel à solution auprès des acteurs clés pour créer et activer des passerelles accélérées de formations et d'accès à l'emploi dans le but d'amener les femmes durement touchées par la pandémie à occuper des emplois relatifs aux sciences, à la technologie, à l'ingénierie et aux mathématiques;
- Sensibiliser les ministères et organismes aux impacts qu'aura eus la crise sur les femmes et les inciter à avoir recours à l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) dans le déploiement des actions à mettre en œuvre pour faire face à la pandémie;
- Briser l'isolement des femmes et agir sur la détresse psychologique vécue dans le contexte de la crise.

[08-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/>

CISSS de la Gaspésie

COVID-19 : DÉBUT D'UNE AUTRE ÉTAPE VACCINATION EN GASPÉSIE

Le CISSS de la Gaspésie amorcera la semaine prochaine une seconde ronde de vaccination sur son territoire; pour le mois de mars seulement, le CISSS obtient 7,280 doses de vaccins (Pfizer 4,680) (Moderna 2,600).

La planification des cliniques de vaccination est la suivante :

- Semaine du 8 Mars : MRC de la Côte-de-Gaspé : vaccination des groupes prioritaires non finalisée et ensuite 85 ans et plus.
- Semaine du 15 Mars : MRC du Rocher-Percé : vaccination des groupes prioritaires non finalisée et ensuite 85 ans et plus.
- Semaine du 15 Mars : MRC Bonaventure : vaccination 80 ans et plus.
- Semaine du 22 Mars : MRC de la Haute-Gaspésie : vaccination 80 ans et plus.
- Semaine du 29 Mars : MRC Rocher-Percé : vaccination 80 ans et plus.
- Semaine du 4 Avril : MRC Côte-de-Gaspé : vaccination 80 ans et plus.

Pour nos plus petits sites de vaccination :

- Semaine du 29 Mars : Pointe-à la Croix, Mont-Louis, Grande-Vallée, Murdochville, St-Georges-de-la Malbaie et Port-Daniel tiendront de cliniques de vaccination.

À cette étape, nos MRC seront à peu de chose près au même niveau de pourcentage de couverture vaccinale, incluant la MRC Avignon avec la vaccination tenue les 19 et 20 février. Les nations Mi'gmaq de Gespeg, Gesgapegiag et Listuguj ont tenu leurs cliniques de vaccination.

À partir d'avril, nous devrions recevoir plus de doses de vaccins PFIZER et MODERNA par semaine; cependant, le nombre n'est pas encore confirmé. Ainsi, il y aura plusieurs sites de vaccination sur l'ensemble du territoire durant la même semaine. De plus, nous sommes en attente de confirmation de livraison du vaccin COVISHIELD.

Lors de la confirmation de l'arrivée des prochaines livraisons, nous communiquerons les dates de vaccination par MRC.
[...]

[08-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-gaspesie/>

Mises à jour : Nouvelles

Cérémonie de commémoration nationale des victimes de la COVID-19, qui se tiendra le 11 mars prochain

Québec, le 5 mars 2021 – Le premier ministre, M. François Legault, a dévoilé, aujourd'hui, les premières informations concernant la cérémonie de commémoration nationale des victimes de la COVID-19, qui aura lieu le 11 mars 2021, à 12 h 10, sur le parvis de l'hôtel du Parlement.

En présence de familles endeuillées et de représentantes et représentants des services prioritaires, le premier ministre sera accompagné, lors de cette cérémonie, du lieutenant-gouverneur du Québec, du président de l'Assemblée nationale, de la cheffe de l'opposition officielle, des deux co-porte-paroles représentant la deuxième opposition, du chef du Parti québécois, de la vice-première ministre, du ministre de la Santé et des Services sociaux, de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la ministre responsable des Aînés et des Proches Aidants, du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, de la sous-ministre de la Santé et des Services sociaux, du directeur national de santé publique et de l'ancien sous-ministre de la Santé et des Services sociaux.

Le 11 mars, il y aura exactement un an que l'Organisation mondiale de la santé déclarait l'état de pandémie. Le gouvernement du Québec profitera de cette journée de commémoration nationale pour honorer les personnes décédées et souligner le dévouement du personnel du réseau de la santé et des services prioritaires, qui a accompagné les familles dans le deuil.

La rose blanche comme emblème

L'emblème de cette journée de commémoration sera la rose blanche. En plus d'évoquer à la fois la force et la délicatesse, cette fleur est associée à l'honneur et à la révérence. La rose blanche symbolise la sincérité des sentiments exprimés en hommage aux victimes de la COVID-19 et l'unité du peuple québécois. Les organisations et les citoyennes et citoyens sont invités à s'approprier cette journée solennelle en téléchargeant et en affichant les symboles de la

commémoration à l'adresse : [Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19](#) .

Des informations supplémentaires et des détails plus précis concernant le programme de la cérémonie de commémoration seront communiqués aux représentantes et représentants des médias au cours des prochains jours.

Des activités sont également organisées par différentes villes et municipalités. Les citoyennes et citoyens sont invités à surveiller les informations émises par leur ville ou leur municipalité afin de connaître les événements prévus sur leur territoire.

Diffusion en direct et médias

La cérémonie sera diffusée en direct sur les ondes des grands réseaux de télévision, de même que sur la page Facebook du premier ministre du Québec. Seuls ceux et celles qui auront reçu une invitation pourront assister en personne à la commémoration.

Les médias qui souhaitent couvrir l'événement doivent prendre contact avec le cabinet du premier ministre (voir source). Un repérage du site de la commémoration aura lieu dans les prochains jours.

À noter que les consignes sanitaires seront respectées tout au long de cette cérémonie, comme convenu avec la Santé publique du Québec.

Citation :

« Le 11 mars prochain, le Québec entier rendra hommage aux milliers de personnes qui ont perdu la vie, cette dernière année, en raison de la COVID-19. Depuis un an, maintenant, nous subissons les affres d'une crise sanitaire sans précédent, l'une des plus graves de notre histoire. Bien que notre combat contre le virus ne soit pas terminé, nous avons le devoir et la responsabilité, comme gouvernement et aussi comme peuple, de prendre un temps d'arrêt et d'honorer la mémoire de celles et ceux qui ont perdu la vie. Le 11 mars prochain, tous les Québécois et Québécoises accompagneront les familles et les proches des victimes dans leur deuil. Nous saluerons également les grands et petits exploits : ceux du personnel soignant, de nos travailleuses et travailleurs essentiels, des bénévoles qui ont été généreux et mobilisés depuis mars dernier. Les exploits de tout un peuple qui s'est rassemblé, comme jamais auparavant, pour se protéger et protéger les autres, particulièrement les plus vulnérables, d'une pandémie sans merci. Avec l'arrivée du printemps et le début de la vaccination, l'espoir renaît, et nous voyons enfin la lumière au bout du tunnel. Mais jamais nous n'oublierons les hommes et les femmes qui ont perdu leur vie. »

François Legault, premier ministre du Québec

[05-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/>

Avis aux médias - La députée de Gaspé marchera pour la reprise du sport

5 mars 2021, 13 h 15

Publié par : [Aile parlementaire du Parti québécois](#)

QUÉBEC, le 5 mars 2021 /CNW Telbec/ - Les représentants des médias sont priés de noter que la députée de Gaspé et porte-parole du Parti Québécois en matière de sport, de loisirs et de saines habitudes de vie ainsi que pour la jeunesse, Méganne Perry Mélançon, participera à une manifestation en faveur de la reprise des sports organisés, ce dimanche 7 mars en après-midi, une initiative d'Isaac Pépin, étudiant de cinquième secondaire.

[05-03-2021]

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=news_type%3Ainvitation%20aux%20m%C3%A9dias&tx_solr%5Bfilter%5D%5B2%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Mise à jour: Dossiers soumis au Conseil des ministres

Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2020-2021

Règlement concernant le Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2020-2021 soumis le 21 janvier 2021 par M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation.

- [Mémoire du Règlement concernant le Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2020-2021 \(PDF 38 Ko\)](#)

[05-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/memoires-conseil-ministres/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Directives COVID-19

Directive sur la déclaration obligatoire de tous les cas de COVID-19 et des mutations détectées associées à des variants sous surveillance

Directive COVID-19

Dernière modification : 05 mars 2021

No. DGSP-008.REV2

Directive permettant une dérogation de consigner immédiatement au « dossier santé » de la personne vaccinée, le formulaire AH-635

Directive COVID-19

Dernière modification : 05 mars 2021

No. DGSP-020

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/maladies-a-declaration-obligatoire-mado>

Agence de la santé publique du Canada

Mise à jour : Vaccins et traitements pour la COVID-19 : Déploiement du vaccin

Sur cette page

- [Production d'un vaccin](#)
- [Obtention d'un nombre suffisant de vaccins](#)
- [Vaccination contre la COVID-19](#)
- [Groupes qui recevront le vaccin en premier](#)
- [Comment le Canada choisit les groupes à vacciner en priorité](#)
- [Où se faire vacciner dans votre province et territoire](#)
- [Distribution des vaccins](#)
 - [Distribution totale du vaccin COVID-19](#)
 - [Allocation prévue du vaccin Pfizer](#)
 - [Allocation prévue du vaccin Moderna](#)
 - [Allocation prévue du vaccin COVISHIELD Verity/SII](#)
- [Vidéos, affiches et infographies à partager](#)

[07-03-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/resume-epidemiologique-cas-covid-19.html>

Mise à jour : Vaccins et traitements pour la COVID-19 : Progrès

Sur cette page

- [Développement d'un vaccin](#)
- [Examen et autorisation des vaccins](#)
- [Examen et autorisation des traitements](#)
- [Vidéos, affiches et infographies à partager](#)

Développement d'un vaccin

La disponibilité de vaccins sûrs et efficaces contre la COVID-19 sera un outil important pour nous aider dans la gestion à long terme de la COVID-19. Santé Canada accorde la priorité à l'examen de tous les [médicaments et vaccins pour la COVID-19](#).

La création d'un nouveau vaccin peut prendre des années. Toutefois, le développement de vaccins contre la COVID-19 progresse rapidement pour de nombreuses raisons, notamment :

- les progrès scientifiques et technologiques
- la collaboration internationale entre les scientifiques, les professionnels de la santé, les chercheurs, l'industrie et les gouvernements
- l'augmentation du financement réservé

[Regardez comment les vaccins sont créés sont développés.](#)

À l'heure actuelle, il y a plus de [150 vaccins potentiels contre la COVID-19](#) (en anglais seulement) à différents stades de développement dans le monde.

Le 9 décembre 2020, nous avons autorisé le premier vaccin au Canada pour la prévention de la COVID-19.

Renseignez-vous sur les [vaccins de la COVID-19 autorisés au Canada](#).

Vous pouvez effectuer une recherche dans la [liste complète des médicaments et des vaccins autorisés pour le traitement et la prévention de la COVID-19](#).

Examen et autorisation des vaccins

Le processus indépendant d'autorisation des médicaments de Santé Canada est reconnu dans le monde entier pour ses normes élevées et son examen rigoureux. Nos décisions ne sont fondées que sur des preuves scientifiques et médicales démontrant que les vaccins sont sûrs et efficaces. Les avantages doivent également l'emporter sur les risques.

Pour commercialiser un vaccin au Canada, le fabricant doit présenter une demande à Santé Canada. Il doit avoir recours à l'un des processus réglementaires suivants :

- [l'arrêté d'urgence pour l'autorisation relative à une drogue utilisée en lien avec la COVID-19](#)
 - ce processus a été établi pour répondre au besoin urgent de médicaments pour la COVID-19 pendant la pandémie
- le [Règlement sur les aliments et drogues](#)

Santé Canada a mis en place un processus d'examen accéléré pour évaluer les vaccins contre la COVID-19. Si les fabricants présentent une demande dans le cadre du processus d'arrêté d'urgence, nous pouvons commencer le processus d'examen immédiatement. Nous sommes également en mesure d'examiner toutes les nouvelles preuves au fur et à mesure qu'elles deviennent disponibles, au lieu d'attendre que toutes les études soient terminées. Nous avons

consacré plus de ressources scientifiques à ces examens pour qu'ils puissent être faits plus rapidement, mais sans négligence.

Un processus semblable a été utilisé en 2009 pour examiner et autoriser le vaccin contre la grippe pandémique H1N1.

Nous travaillons également en collaboration avec des [organismes de réglementation internationaux](#) au processus d'examen afin de mettre les vaccins sur le marché le plus rapidement possible. Toutefois, Santé Canada prendra toujours des décisions indépendantes et fondées sur des données scientifiques qui sont dans l'intérêt du public.

Quant à tous les vaccins et traitements autorisés au Canada, nous examinerons les données probantes et scientifiques. Nous déciderons ensuite s'il y a lieu d'autoriser le vaccin contre la COVID-19 et nous ne le ferons que lorsque les preuves démontreront que :

- le vaccin est sûr, efficace et de bonne qualité **et**
- les avantages **l'emportent** sur les risques

Ces mesures aideront à rendre les vaccins et les traitements sûrs et efficaces disponibles plus rapidement au Canada.

Examen et autorisation des traitements

Il y a aussi des traitements potentiels de la COVID-19 qui sont évalués dans le cadre d'essais cliniques. Renseignez-vous sur les [traitements de la COVID-19 autorisés au Canada](#).

Santé Canada accélère l'examen des traitements de la COVID-19 par le recours à des processus d'examen semblables à ceux des vaccins. Comme pour les autorisations de vaccins, Santé Canada prendra toujours des décisions d'autorisation de traitement fondées sur les meilleures données scientifiques.

[...]

[07-03-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements.html>

National Collaborating Centre for Methods and Tools (NCCMT)

Mise à jour: COVID-19 Rapid Evidence Service

[Rapid Review Update 1: What is known about how long the virus can survive with potential for infection on surfaces found in community settings?](#)

Search Updated: January 4, 2021

Review Completed: March 5, 2021

Source : <https://www.nccmt.ca/covid-19/covid-19-rapid-evidence-service>

Autres pays

U.S. Food and Drug Administration

Coronavirus (COVID-19) Update: FDA Authorizes Adaptive Biotechnologies T-Detect COVID Test

Today, the U.S. Food and Drug Administration issued an emergency use authorization (EUA) for the T-Detect COVID Test developed by Adaptive Biotechnologies. The T-Detect COVID Test is a next generation sequencing based (NGS) test to aid in identifying individuals with an adaptive T cell immune response to SARS-CoV-2, indicating recent or prior infection with SARS-CoV-2.

Coronavirus (COVID-19) Update

The FDA provides update that improper use of thermal imaging systems may provide inaccurate temperature readings and issues several warning letters.

Coronavirus (COVID-19) Update: FDA Issues Authorization for First Molecular Non-Prescription, At-Home Test

Today, the U.S. Food and Drug Administration issued an emergency use authorization (EUA) for the Cue COVID-19 Test for Home and Over The Counter (OTC) Use. The product is a molecular nucleic acid amplification test (NAAT) that is intended to detect genetic material from SARS-CoV-2 virus present in the nostrils.

[05-03-2021]

Source: <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Centers for Disease Control and Prevention

- [EARLY RELEASE: Body Mass Index and Risk for COVID-19-Related Hospitalization, Intensive Care Unit Admission, Invasive Mechanical Ventilation, and Death - United States, March-December 2020](#) MONDAY, MARCH 08, 2021
- [COVID-19 Vaccines for Teachers, School Staff, and Childcare Workers](#) MONDAY, MARCH 08, 2021
- [COVID-19 Vaccine Information for Specific Groups](#) MONDAY, MARCH 08, 2021
- [Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Sun, 07 Mar 2021 06:00:00 EST](#) SUNDAY, MARCH 07, 2021
- [COVID-19 Vaccines for People at Increased Risk for Severe Illness from COVID-19](#) SATURDAY, MARCH 06, 2021
- [Staffing Resources](#) SATURDAY, MARCH 06, 2021
- [Appendices](#) SATURDAY, MARCH 06, 2021
- [EARLY RELEASE: Association of State-Issued Mask Mandates and Allowing On-Premises Restaurant Dining with County-Level COVID-19 Case and Death Growth Rates - United States, March 1-December 31, 2020](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021
- [Pregnant People](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021
- [For People Living in Prisons and Jails](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021
- [COVID-19 Science Update released: March 5, 2021 Edition 79](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021
- [Toolkit for Pregnant People and New Parents](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021
- [Workplace Vaccination Program](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021
- [Frequently Asked Questions about v-safe](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021
- [COVID-19 Vaccination Considerations for Persons with Underlying Medical Conditions](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021

- [Possible Side Effects After Getting a COVID-19 Vaccine](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021
- [Importance of COVID-19 Vaccination for Residents of Long-term Care Facilities](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021
- [Operational Considerations for Adapting a Contact Tracing Program to Respond to the COVID-19 Pandemic](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021
- [Recommendations for Disaster Sheltering of Household Pets, Service Animals, and Support Animals during the COVID-19 Pandemic](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#) FRIDAY, MARCH 05, 2021

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Norwegian Institute of Public Health

Quarantine and isolation

Published 05.04.2020 Updated 05.03.2021

Here you will find information about who should be in quarantine or isolation and how it should be carried out.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/quarantine-and-isolation/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

10 MARS 2021

[Pour la période du mardi 9 au mercredi 10 mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 10 MARS 2021 À 17 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**6 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	2
Agence de santé publique du Canada	3
Public Health Ontario	4
Newfoundland and Labrador Centre for Applied Health Research	4
Centre de collaboration national des méthodes et outils	4
AUTRES PAYS : NICE-UK, Santé publique France FDA, Health Protection Scotland, National Academies Press, CDC, NIPH,	5

Québec.ca

Mise à jour : Le point sur la pandémie

Après un an de gestion de crise, le premier ministre, François Legault, fait le point sur la pandémie de COVID-19

9 mars 2021, 15 h 56

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/apres-un-an-de-gestion-de-crise-le-premier-ministre-francois-legault-fait-le-point-sur-la-pandemie-d/>

Mise à jour : Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19

Le **11 mars**, tous les Québécois sont invités à rendre hommage aux victimes de la COVID-19.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/journee-commemoration-nationale-memoire-victimes-covid-19/>

Mise à jour : Vaccination du personnel de la santé et des personnes vulnérables

LE PLQ SOUHAITE FAVORISER DAVANTAGE LA VACCINATION DU PERSONNEL DE LA SANTÉ ET DES PERSONNES VULNÉRABLES
10 mars 2021, 10 h 11

QUÉBEC, CNW Telbec/ - L'Opposition officielle tient à rappeler que la vaccination est un des éléments clés pour vaincre la pandémie...

Source : <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/le-plq-souhaite-favoriser-davantage-la-vaccination-du-personnel-de-la-sante-et-des-personnes-vulnera/>

Mise à jour : Un laboratoire NC3 propulse la recherche sur la COVID-19 et d'autres pathogènes

L'INRS inaugure son nouveau laboratoire de niveau de confinement 3 (NC3), qui propulse la recherche sur de nombreux pathogènes.

Source : <https://inrs.ca/actualites/un-laboratoire-de-confinement-3-propulse-la-recherche-sur-la-covid-19-et-autres-pathogenes-a-linrs/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour : Directives COVID-19 du ministère de la Santé et des Services sociaux

- **Directive sur la mise en place d'audits d'évaluation de la qualité de la gestion des vaccins COVID-19**

Depuis décembre 2020, les établissements ont débuté la vaccination contre la COVID-19 dans différents sites de vaccination au Québec. Ces derniers sont confrontés, pour les vaccins disponibles actuellement, à une gestion complexe liée à la manipulation de vaccins congelés et l'accessibilité limitée.

La qualité de la manutention des vaccins et de la chaîne de froid permet de s'assurer que le vaccin administré sera efficace. Par conséquent, une gestion méticuleuse permettrait d'éviter des pertes de produits, donc protéger plus largement la population.

[09-03-2021]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002956/>

Mise à jour : Publication du ministère de la Santé et des Services sociaux

- **Aide à la décision clinique : enfants et adolescents fréquentant un milieu de garde ou scolaire et présentant des symptômes s'apparentant à la COVID-19. Guide**

Le présent outil d'aide à la décision s'adresse aux cliniciens qui verront les enfants en consultation. Il peut aussi guider les pratiques des intervenants de santé publique.

[09-03-2021]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002670/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet>

- **Pour aider au consentement éclairé – Opération vaccination COVID-19**

Ce feuillet présente les faits afin de vous aider à prendre une décision éclairée face la vaccination contre la COVID-19.

[10-03-2021]

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002901/?&date=DESC& sujet=covid-19&critere=sujet>

Agence de santé publique du Canada

Mise à jour : Ressource de sensibilisation – gouvernement canadien

- **Sortez en toute sécurité durant la COVID-19. Vos actions comptent (document PDF)**

[09-03-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-sortez-toute-securite.html>

Mise à jour : Quarantaine : exemption du programme des travailleurs étrangers temporaires

- **Les travailleurs étrangers temporaires doivent-ils être mis en quarantaine dans les HAG?**

Jusqu'au 14 mars 2021, les travailleurs exerçant certaines professions saisonnières (travailleurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits de la mer) selon le système de la Classification nationale des professions (CNP) n'auront pas besoin de passer 3 nuits à l'hôtel.

Au lieu de cela, ils se rendront directement à l'endroit fourni par leur employeur où ils prévoient passer leur quarantaine de 14 jours. C'est là qu'ils attendront les résultats du test de dépistage de la COVID-19 qu'ils auront passé à leur arrivée.

[09-03-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/contact/communiquez-avec-1-800-o-canada/sejour-hotel-obligatoire-voyageurs.html>

Public Health Ontario

Mise à jour : Learning Exchange: COVID-19 Vaccine Uptake and Equity Considerations

- **Webinaire organisé par PHO**

To support COVID-19 vaccine program implementation in public health units across Ontario, Public Health Ontario (PHO) is organizing a knowledge exchange webinar on COVID-19 vaccine uptake and equity considerations.

[10-03-2021]

Source : <https://www.publichealthontario.ca/en/education-and-events/events-and-presentations/2021/learning-exchange-covid-19-vaccine-uptake-and-equity-considerations>

Mise à jour : Bulletin quotidien « At a Glance » de PHO

- **Daily Scan of Selected Public Health Organizations – COVID-19**

This document is a collation of resources for your reference. For official guidance on COVID-19 in Ontario, please visit the Ministry of Health.

Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ncov-daily-lit.pdf?la=en>

Newfoundland and Labrador Centre for Applied Health Research

Mise à jour : Nouveau numéro du bulletin électronique COVID-19 du NLCAHR

[09-03-2021]

Source : <https://www.nlcahr.mun.ca/CHRSP/Covid19EBMarch092021.pdf>

Centre de collaboration nationale des méthodes et outils

Mise à jour : Rapid Review Update 2

- **What strategies mitigate risk of COVID-19 outbreaks and mortality in long-term care facilities?**

[09-03-2021]

Source : <https://www.nccmt.ca/covid-19/covid-19-rapid-evidence-service/26>

Autres pays

Mise à jour : National Institute for Health and Care Excellence (NICE-UK)

- **Project CARE: Supporting people with a positive diagnosis of COVID-19 and reaching out to those in vulnerable groups**

[10-03-2021]

Source : <https://www.nice.org.uk/sharedlearning/project-care-supporting-people-with-a-positive-diagnosis-of-covid-19-and-reaching-out-to-those-in-vulnerable-groups>

Mise à jour : Santé publique France

- **Des nouveaux indicateurs sur les variants enrichissent aujourd'hui Géodes qui propose désormais 123 indicateurs pour suivre au plus près l'épidémie de COVID-19**

[08-03-2021]

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2021/des-nouveaux-indicateurs-sur-les-variants-enrichissent-aujourd-hui-geodes-qui-propose-desormais-123-indicateurs-pour-suivre-au-plus-pres-l-epidemie>

Mise à jour : Food & Drug Administration (FDA)

- **Coronavirus (COVID-19) Update**

FDA authorizes first molecular non-prescription, at-home test.

[09-03-2021]

Source : <https://www.fda.gov/news-events/press-announcements/coronavirus-covid-19-update-march-9-2021>

- **Health Fraud and COVID-19 : What You Need to Know**

FDA's Office of Minority Health and Health Equity discusses the agency's efforts to stop fraudulent products from reaching our markets, especially those claiming to prevent, treat, or cure COVID-19.

[09-03-2021]

Source : <https://www.fda.gov/consumers/health-equity-forum-podcast/health-fraud-covid-19-what-you-need-know>

Mise à jour : Health Protection Scotland

- **COVID-19 – Guidance for sampling and laboratory investigations**

[10-03-2021]

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/web-resources-container/covid-19-guidance-for-sampling-and-laboratory-investigations/>

Mise à jour : National Academies Press

- **Publication du livre: Impact of COVID-19 on the Careers of Women in Academic Sciences, Engineering, and Medicine**

[10-03-2021]

Source : <https://www.nap.edu/catalog/26061/impact-of-covid-19-on-the-careers-of-women-in-academic-sciences-engineering-and-medicine>

Mise à jour : CDC

- [EARLY RELEASE: Racial and Ethnic Disparities in COVID-19 Incidence by Age, Sex, and Period Among Persons Aged <25 Years - 16 U.S. Jurisdictions, January 1-December 31, 2020](#)
- [Overall US COVID-19 Vaccine Distribution and Administration Update as of Wed, 10 Mar 2021 06:00:00 EST](#)
- [COVID-19 Vaccination for Communities](#)
- [Possible Side Effects After Getting a COVID-19 Vaccine](#)
- [Previous COVID-19 Forecasts: Cases](#)
- [COVID-19 Forecasts: Cases](#)
- [Previous COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)
- [COVID-19 Forecasts: Hospitalizations](#)
- [COVID-19 Forecasts: Deaths](#)
- [Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\)](#)
- [Why CDC Measures Vaccine Effectiveness](#)
- [v-safe COVID-19 Vaccine Pregnancy Registry](#)
- [Staffing Resources](#)
- [How CDC is responding to SARS-CoV-2 variants globally](#)
- [Selected Adverse Events Reported after COVID-19 Vaccination](#)
- [Percent of Delivered First Vaccine Doses Administered by U.S. States and Territories](#)
- [Global Clinical Mitigation](#)
- [COVID-19 Vaccination Toolkits](#)
- [US COVID-19 Cases Caused by Variants](#)
- [Crew Disembarkations through Commercial Travel](#)
- [CDC Issues First Set of Guidelines on How Fully Vaccinated People Can Visit Safely with Others](#)
- [Interim Public Health Recommendations for Fully Vaccinated People](#)
- [Customizable content for school leadership and childcare program directors](#)
- [When You've Been Fully Vaccinated](#)
- [Science Brief: Background Rationale and Evidence for Public Health Recommendations for Fully Vaccinated People](#)
- [Key Things to Know About COVID-19 Vaccines](#)
- [Science Briefs](#)
- [Things to Know about the COVID-19 Pandemic](#)
- [Vaccines](#)
- [Considerations for Events and Gatherings](#)
- [COVID-19 Serology Surveillance](#)
- [How to Protect Yourself & Others](#)
- [Interim Guidance for Businesses and Employers Responding to Coronavirus Disease 2019 \(COVID-19\), May 2020](#)

[10-03-2021]

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: NIPH

- **SCOPE – Scandinavian studies of Covid-19 in pregnancy – project description**

The SCOPE project will provide new and essential information on COVID-19-related risks to pregnant women and their newborns.

[10-03-2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/cristin-projects/ongoing/scope--scandinavian-studies-of-covid-19-in-pregnancy/>

- **Follow-up of close contacts, quarantine and home isolation- advice for healthcare personnel**

Description of what is meant by quarantine and home isolation, and advice on these measures.

[10-03-2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/follow-up-close-contacts/>

- **Risk groups and their relatives – advice and information**

Advice and information about COVID-19 for risk groups and their relatives.

[10-03-2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/risk-groups---advice-and-information/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

12 MARS 2021

[Pour la période du mercredi 10 au vendredi 12 mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 12 MARS 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	6
MFA	7
CCNSE	7
Statistique Canada	7
ICIS	7
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	7

Québec.ca

Mise à jour : Commémoration nationale

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION NATIONALE DES VICTIMES DE LA COVID-19
11 mars 2021, 17 h 32

Pour honorer la mémoire des personnes décédées en raison de la pandémie, le premier ministre a participé à la cérémonie de commémoration nationale des...

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3AAActualit%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Mise à jour : Vaccination contre la COVID-19

▪ Objectifs de la vaccination

La vaccination contre la COVID-19 a pour but principal de réduire les hospitalisations et les décès liés à la COVID-19 chez les personnes les plus à risque.

La vaccination devrait également contribuer à maintenir les activités des services de santé et des services sociaux et de reprendre dès que possible une vie normale.

De nombreuses études réalisées au Québec et ailleurs ont démontré la grande efficacité de la vaccination pour prévenir la COVID-19, les hospitalisations et les décès aussi bien après une première dose qu'après 2 doses.

Les études sont en cours pour savoir si les personnes vaccinées ne transmettent plus l'infection et si les mesures de protection habituelles (distanciation physique, port du masque et lavage des mains) peuvent être assouplies.

▪ Description des vaccins

Deux types de vaccins sont actuellement disponibles au Québec:

- vaccin à ARN messenger contre la COVID-19;
- vaccin à vecteur viral contre la COVID-19.

Des millions de personnes ont maintenant été vaccinées sans que des effets indésirables sérieux n'aient été attribués à la vaccination, à part de rares cas d'allergie qui ont bien répondu au traitement. Ce type de réaction se retrouve avec tous les vaccins.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/vaccination/vaccin-contre-la-covid-19/>

Mise à jour : Palier 4 – zone rouge

Couvre-feu

Entre 20 h et 5 h du matin, il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

Exceptions permises :

- Une personne qui doit se rendre à une clinique de vaccination ou en revenir;
- Une personne qui, pour se rendre à sa destination à la suite de son trajet, doit prendre un autobus assurant un service interrégional ou interprovincial, un train, un avion ou un navire assurant le service de traverse de Matane–Baie-Comeau–Godbout, d'Harrington Harbour–Chevery, de la rivière Saint-Augustin ou de l'île d'Entrée–Cap-aux-Meules ou le service de desserte maritime de l'Île-de-la-Madeleine ou de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord du réseau de la Société des traversiers du Québec;
- Une personne qui doit sortir pour que son chien puisse faire « ses besoins », dans un rayon maximal d'un kilomètre autour de sa résidence ou de ce qui en tient lieu;

Les policiers continuent d'Assurer le respect des mesures sanitaires et peuvent intervenir si une personne se trouve à l'extérieur de sa résidence lors des heures non permises. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 1000 \$ à 6000 \$ s'ils ne sont pas en mesure de justifier adéquatement la raison de leur sortie. Les jeunes de 14 ans et plus sont passibles de recevoir une amende de 500 \$.

Rassemblements dans les domiciles privés (maison et chalet) à l'intérieur ou à l'extérieur

Interdits aux visiteurs d'une autre adresse, sauf pour une personne résidant seule, avec ses enfants à charge s'il y a lieu
Acceptés pour :

- une personne proche aidante

- une personne offrant un service ou du soutien;
- la main-d'œuvre pour travaux prévus;

Lieux de culte

Maximum de 10 personnes, à l'exception des funérailles qui sont limitées à 25 personnes au maximum. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire. Une distance de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les personnes qui ne résident pas à la même adresse.

Cinémas

Ouverts, dans le respect des mesures en vigueur. Port du masque d'intervention (masque de procédure) obligatoire et maximum de 250 personnes par salle.

Loisirs et sport

Les déplacements d'une région à l'autre ne sont pas recommandés.

Les activités sportives et récréatives, incluant les activités, les cours et les entraînements guidés, sont permises à l'extérieur dans les lieux publics pour les personnes d'une même résidence, ou pour un maximum de 8 personnes de résidences différentes. Une personne responsable de l'encadrement peut s'ajouter pour assurer la supervision ou l'animation. Ces activités doivent se dérouler dans le respect de la distanciation physique.

À l'intérieur, seules les activités en piscine et sur les patinoires réalisées seul ou en dyade, avec les occupants d'une même résidence privée sont permises. Pour ces activités, les cours privés, dispensés à une personne ou aux occupants d'une même résidence privée, sont autorisés. Les vestiaires des patinoires doivent demeurer fermés, alors que ceux utilisés pour les activités aquatiques peuvent ouvrir. Les piscines intérieures des établissements hôteliers doivent demeurer fermées.

Enseignement préscolaire et primaire

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) ou du couvre-visage n'est pas requis pour les élèves du préscolaire.

Les élèves doivent en tout temps être répartis en groupes-classes stables. Les mesures de distanciation physique ne s'appliquent pas à l'intérieur d'un groupe-classe stable.

Une distance de 2 mètres doit être respectée en tout temps entre les élèves de groupes-classes stables différents.

Une distance de 2 mètres doit être respectée entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, le port de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) est requis pour le personnel. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire, en tout temps, dans les aires communes intérieures et extérieures.

Les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire doivent porter un masque d'intervention (masque de procédure) en tout temps dans la classe, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire. Ces mesures ne concernent pas certains élèves ayant des besoins particuliers et ne s'appliquent pas dans la cour de récréation. Pour connaître les personnes exemptées de porter le masque, consultez la page [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de pandémie de COVID-19](#).

Jusqu'à ce que la livraison de masques d'intervention (masques de procédure) soit effectuée dans la semaine du 15 mars, les élèves doivent porter un couvre-visage. Le masque d'intervention est toutefois obligatoire pour les élèves des écoles publiques et privées de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Enseignement secondaire

Port du masque d'intervention (masque de procédure) par tous les élèves, en tout temps, dans l'école et sur le terrain de l'école. Le port du masque d'intervention est aussi obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Éducation des adultes et formation professionnelle

Les services éducatifs sont offerts selon les calendriers scolaires établis localement. Il en est de même pour la formation continue offerte par les services aux entreprises. Depuis le 11 janvier 2021, les services éducatifs à distance sont privilégiés dans les centres ou les établissements d'enseignement privé offrant de la formation professionnelle.

Les activités parascolaires en présentiel et les sorties éducatives sont suspendues. Il est toutefois possible de les substituer par des activités en virtuel ou au centre, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) devient obligatoire en tout temps dans l'établissement et sur les terrains de celui-ci. Le masque d'intervention (masque de procédure) doit être porté également lorsque les élèves sont assis dans la classe même s'ils sont à 2 mètres de distance. Une distanciation physique de 2 mètres est requise en tout temps entre les élèves et les enseignants. S'il est impossible de le faire, les élèves et les enseignants doivent porter l'équipement de protection individuel (EPI).

À moins de 2 mètres, même s'il y a présence de cloisons, le port du masque d'intervention (masque de procédure) est tout de même requis pour les élèves. Une distance de deux mètres doit être maintenue entre les élèves de différentes classes. Lors des repas, le masque d'intervention peut être retiré lorsque les élèves sont assis et prêts à manger.

Deux masques d'intervention par jour seront fournis à chaque élève par l'établissement.

Enseignement supérieur

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence à condition que le taux d'occupation des salles n'excède pas 50 %. Aucune limite d'occupation n'est imposée pour les activités d'enseignement à caractère pratique et les évaluations. Voir la [liste complète des activités en présence sans limite d'occupation des locaux](#).

Les stages et les laboratoires sont maintenus, dans le respect des consignes sanitaires des milieux de stage.

Les activités de groupe à caractère pédagogique réunissant un maximum de 6 étudiantes et étudiants, avec le maintien d'une distanciation physique de 2 mètres entre les personnes et le port du masque d'intervention (masque de procédure), permises pour :

- faire des travaux d'équipe, par exemple dans les espaces de travail collectif des bibliothèques;
- étudier;
- suivre un cours à distance avec des collègues de classe dans un local;
- assister à des activités d'enrichissement des connaissances.

Une distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants doit être respectée lorsqu'ils sont assis en classe. Cette distance doit être de 2 mètres dans toutes les autres situations.

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) en tout temps pour les étudiantes et étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité physique;
- lorsque l'étudiant s'alimente;
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale.

Les bibliothèques sont ouvertes, mais la circulation et l'achalandage y sont contrôlés. Selon la disponibilité des espaces de travail collectif, leur utilisation est permise pour des groupes d'études d'au maximum 6 étudiantes et étudiants, dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

Les services de soutien aux étudiants sont offerts à la fois en présence et à distance.

Les activités de groupe à caractère socioculturel ou sportif sont interdites à l'intérieur. À l'extérieur, jusqu'à huit personnes peuvent se regrouper pour pratiquer des activités sportives ou de loisirs, auxquelles peut se joindre un instructeur, au besoin. Ces activités doivent respecter les consignes qui concernent des services et activités qui se trouvent sur les campus (ex. : aires de restauration, bars, salles de spectacle, infrastructures sportives).

Organismes communautaires

Les services des organismes communautaires, incluant les activités en personne, sont autorisés à se tenir dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les organisateurs doivent remettre la documentation nécessaire aux participants et aux employés si les activités exigent un déplacement pendant les heures du couvre-feu. Dans la mesure du possible, l'horaire des services devrait être adapté afin de tenir compte des heures du couvre-feu.

Les activités de groupe, comme les rencontres des Alcoolistes anonymes, devraient être limitées à un maximum de 25 personnes.

Des mesures particulières s'appliquent pour les activités sportives et de loisirs. Consultez la section Loisir et sport pour obtenir plus d'informations.

Maintien des services des organismes communautaires familiaux et des activités de halte-garderie communautaires.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour : Palier 3 – Zone orange

Enseignement préscolaire et primaire

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classe stables différents. Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle requis pour le personnel. Dans les aires communes, port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves du primaire de la 1^{re} à la 6^e année. De plus, les élèves de 5^e et 6^e année doivent aussi porter le couvre-visage en classe. Pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année du primaire, le port du couvre-visage n'est toutefois pas obligatoire à l'extérieur ni dans les classes. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Deux masques de procédure seront distribués quotidiennement aux élèves et enseignants.

Activités parascolaires en présentiel actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires actuellement suspendues pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classe stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique.

Repas du midi avec les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

Enseignement secondaire

Port du masque d'intervention par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque d'intervention obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Deux masques d'intervention seront distribués quotidiennement aux élèves et enseignants au secondaire.

Activités parascolaires en présentiel actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe stable uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Sorties scolaires actuellement suspendues pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe stable uniquement. Il est toutefois possible de substituer les sorties par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Prêt et location des locaux scolaires suspendus.

Enseignement supérieur

Tous les types d'activités d'enseignement, incluant les cours théoriques, peuvent être offerts en présence.

Enseignement hybride privilégié.

Distanciation de 1,5 mètre entre les étudiants lorsqu'ils sont assis en classe et de 2 mètres dans toutes les autres situations.

Port du masque d'intervention (masque de procédure) en tout temps pour les étudiantes et étudiants, sauf :

- durant certaines activités d'enseignement qui impliquent notamment le chant, l'utilisation d'instruments de musique à vent, le théâtre ou l'activité physique;
- lorsque l'étudiant s'alimente;
- lorsque l'étudiant fait une présentation orale.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Mise à jour : Sorties éducatives et activités parascolaires

Dès le 15 mars, les activités parascolaires en présentiel pourront reprendre en groupe-classe stable. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont également autorisées.

De même, les sorties éducatives en présentiel, en groupe-classe stable uniquement, pourront reprendre. Il est toutefois possible de remplacer les sorties culturelles et éducatives par des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Source : <https://www.quebec.ca/education/rentree-education-automne-2020-covid-19/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels

le 10 mars 2021, du décret 204-2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique (PDF 28 Ko).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

Mise à jour: Risques d'hospitalisation et projection des besoins

- Risques d'hospitalisation et projections des besoins hospitaliers (mise à jour 11-03-2021)

Source : <https://www.inesss.qc.ca/covid-19.html>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Directives pour les professionnels de la santé

- New: Epidemiology and Modelling PHO Briefing: One Year of the Pandemic in B.C.
- Updated: COVID-19 vaccine HealthLinkBC File

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Statistique Canada

Mise à jour: Society

- COVID-19: A year in review
- Changes in federal, provincial and territorial custodial populations during the COVID-19 pandemic

Source : <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: Ongoing trials for drugs in the prevention and treatment of COVID-19

This report provides information on ongoing randomized controlled trials of drugs being investigated to treat or prevent COVID-19. It will be updated every two weeks. Ongoing trials of vaccines and plasma-based therapies are addressed in separate CADTH reports. Link to Report Ongoing Trials for Drugs in the Prevention and Treatment of COVID-19 (Updated March 05, [...])

Source : <https://covid.cadth.ca/tag/cadth-report/>

Autres pays

Mise à jour: European Centre for disease

- **ONE-DAY IN-ACTION REVIEW (IAR) PROTOCOL IN THE CONTEXT OF COVID-19**

Technical report - 12 Mar 2021

This document aims to support the implementation of in-action reviews (IARs) focused on the public health response to COVID-19. IARs seek to identify best practice and lessons learned, while applying these insights in a tighter time-scale to improve the outcome of an ongoing response.

[One-day in-action review \(IAR\) protocol in the context of COVID-19 - EN - \[PDF-774.76 KB\]](#)

- **COMMUNICABLE DISEASE THREATS REPORT, 7-13 MARCH 2021, WEEK 10**

Publication - 12 Mar 2021

This issue of the ECDC Communicable Disease Threats Report (CDTR) covers the period 7-13 March 2021 and includes updates on COVID-19, seasonal influenza, Ebola virus disease, measles and polio.

[Communicable disease threats report, 7-13 March 2021, week 10 - EN - \[PDF-1.88 MB\]](#)

Source : https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

Mise à jour: CDC

- [Revealing the Many Faces of COVID-19](#)
- [Emergency Preparedness and Response Capacity Assessment Tool](#)

Source : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/whats-new-all.html>

Mise à jour: Haute autorité de santé

- [Covid-19 : priorisation des tests salivaires itératifs](#)

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/Accueil>

Mise à jour: FDA

- [Know Your Treatment Options for COVID-19](#)

Patients today have more treatment options in the battle against coronavirus disease. The U.S. Food and Drug Administration (FDA) has approved one drug treatment for COVID-19 and authorized others for emergency use.

- [Why You Should Not Use Ivermectin to Treat or Prevent COVID-19](#)

FDA has not approved ivermectin for use in treating or preventing COVID-19 in humans. Never use medications intended for animals. Ivermectin for animals are very different from those approved for humans.

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: NIPH

Travel advice

Requirement for a negative test before arrival in Norway (cf. [COVID-19 regulations §4a](#)): People who are not Norwegian citizens or resident in Norway, and arrive in Norway from areas with a quarantine duty must present a certificate of negative COVID-19 test. Approved test methods are PCR or rapid antigen test. The test is to be taken within the 24 hours prior to arrival in Norway. For people arriving by plane, 24 hours apply before the scheduled departure time of the first flight. The certificate must be in Norwegian, Swedish, Danish, English, French or German. People who do not present such a certificate may be refused entry. The requirement does not apply to people who can document that they have undergone COVID-19 during the last six months with an approved laboratory method. The requirement also does not apply to certain other groups mentioned in §4a, a-q, although it is still recommended that they are tested before entry.

Test upon arrival: Anyone who has stayed in an area with a quarantine duty during the last 10 days before arrival has a duty to be tested at the border crossing point upon arrival in Norway. The test must be either PCR or rapid antigen test. In the case of a positive rapid antigen test, the person must take a PCR test within 24 hours of arrival.

People who, in the last 10 days prior to arrival in Norway have stayed in the UK, South Africa, Ireland, the Netherlands, Austria, Portugal or Brazil, and are 12 years of age or older, shall be tested with PCR at the border crossing site.

- [Stricter rules for testing and quarantine upon arrival to stop coronavirus mutation](#) (government.no)

In addition, the Government recommends the following (see [Stricter rules upon arrival](#) (Government.no)):

- Household members who live with a person who is in entry quarantine are also encouraged to be in quarantine if they do not have separate bedrooms and bathrooms, or it is difficult to keep a distance of two metres.
- People who live with people in entry quarantine are encouraged to test themselves on day seven after entry, even if they have not been in quarantine themselves.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/travel-advice-COVID19/?term=&h=1>



Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

15 MARS 2021

[Pour la période du vendredi 12 au lundi 15 mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 15 MARS 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	5
MFA	5
CCNSE	6
Statistique Canada	7
ICIS	7
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	7

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Québec.ca

Mise à jour : Conseils pour les aînés

Conseils pour aider les aînés à diminuer les conséquences physiques et mentales liées à l'inactivité ou à la sous-stimulation intellectuelle et sociale.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/votre-sante/>

Mise à jour : Palier 4 – zone rouge

Lieux de culte

Ouverts

À compter du 26 mars, les lieux de culte pourront accueillir un maximum de 25 personnes.

Loisir et sport

À l'intérieur, seules les activités en piscine et sur les patinoires réalisées seul ou en dyade, avec les occupants d'une même résidence privée sont permises. Pour ces activités, les cours privés, dispensés à une personne ou aux occupants d'une même résidence privée, sont autorisés. Les vestiaires des patinoires doivent demeurer fermés, alors que ceux utilisés pour les activités aquatiques peuvent ouvrir. Les piscines des établissements hôteliers doivent demeurer fermées.

Les cours privés à domicile sont permis uniquement s'ils sont donnés dans un but pédagogique ou de formation, à une personne ou à des membres d'une même bulle familiale, dans le respect des normes sanitaires en vigueur. Une distance de 2 mètres doit être maintenue entre le professeur et les élèves.

À partir du **26 mars** :

- Les activités extérieures sans contact seront permises pour des groupes de 8 personnes, plus une personne pour la supervision ou l'encadrement.
- Les activités intérieures sans contact pourront se faire dans tout lieu, incluant tous les plateaux sportifs ou salles d'entraînement, en fonction d'une capacité d'accueil restreinte. Des registres obligatoires devront être tenus.

Hébergement touristique

Seuls les occupants d'une même adresse peuvent se trouver dans une unité d'hébergement d'un établissement d'hébergement touristique.

Les restaurants des établissements d'hébergement touristique doivent demeurer fermés (livraisons aux chambres et commandes à emporter permises). Durant la période de couvre-feu, seule la livraison aux chambres demeure possible.

Les piscines intérieures des établissements hôteliers sont actuellement fermées et pourront rouvrir à compter du 26 mars 2021, à condition de respecter des consignes sanitaires strictes.

Spas

Actuellement fermés. Les installations intérieures et extérieures des établissements de spas pourront rouvrir à compter du 26 mars 2021, à condition de respecter des consignes sanitaires strictes.

Enseignement préscolaire et primaire

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) ou du couvre-visage n'est pas requis pour les élèves du préscolaire.

Les élèves doivent en tout temps être répartis en groupes-classes stables. Les mesures de distanciation physique ne s'appliquent pas à l'intérieur d'un groupe-classe stable.

Une distance de 2 mètres doit être respectée en tout temps entre les élèves de groupes-classes stables différents. Une distance de 2 mètres doit être respectée entre les élèves et le personnel.

Lorsque ce n'est pas possible, le port de l'équipement de protection individuelle (EPI) est requis pour le personnel. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire, en tout temps, dans les aires communes intérieures et extérieures.

Les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire doivent porter un masque d'intervention (masque de procédure) en tout temps dans la classe, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire. Ces mesures ne concernent pas certains élèves ayant des besoins particuliers et ne s'appliquent pas dans la cour de récréation. Pour connaître les personnes exemptées de porter le masque, consultez la page [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de pandémie de COVID-19](#).

Jusqu'à ce que la livraison de masques d'intervention (masques de procédure) soit effectuée dans la semaine du 15 mars, les élèves doivent porter un couvre-visage. Le masque d'intervention est toutefois obligatoire pour les élèves des écoles publiques et privées de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les activités parascolaires en présence sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Les sorties scolaires et activités interscolaires sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. Il est toutefois possible de substituer aux sorties des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Enseignement secondaire

Port du masque d'intervention (masque de procédure) par tous les élèves, en tout temps, dans l'école et sur le terrain de l'école. Le port du masque d'intervention est aussi obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Les activités parascolaires en présentiel sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées.

Les sorties scolaires et activités interscolaires sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Il est toutefois possible de substituer aux sorties des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire.

Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour : Palier 3 – Zone orange

Restaurants

Ouverts. Un maximum de 2 adultes par table, provenant d'adresses différentes, peuvent être accompagnés de leurs enfants d'âge mineur. Les occupants d'une même résidence privée peuvent être ensemble à la même table.

Loisir et sport

Il peut être possible d'autoriser un accompagnateur lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap).

Les formations d'intervenants responsables d'assurer la sécurité des participants en pratique libre sont autorisées (ex. : sauveteurs, patrouilleurs de ski). Le déroulement des formations doit permettre l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre chaque personne.

Dans le cas des salles d'entraînement physique (gym), seul l'entraînement individuel, à deux ou avec les occupants d'une même résidence est autorisé. Les cours individuels ou aux occupants d'une même résidence sont permis. En tout temps,

la distanciation physique de 2 mètres doit être respectée avec le formateur (instructeur, entraîneur), et l'assistance rapprochée n'est pas autorisée.

À partir du **26 mars** :

- Les activités extérieures sans contact seront permises pour des groupes de 12 personnes, plus une personne pour la supervision ou l'encadrement.
- Les activités intérieures sans contact pourront se faire en groupe d'un maximum de 8 personnes, avec encadrement obligatoire.

Hébergement touristique

Seuls les occupants d'une même adresse peuvent se trouver dans une unité d'hébergement d'un établissement d'hébergement touristique.

Durant la période de couvre-feu, seule la livraison aux chambres demeure possible.

Les piscines intérieures des établissements hôteliers peuvent ouvrir, à condition de respecter des consignes sanitaires strictes.

Spas

Actuellement fermés. Les installations intérieures et extérieures des établissements de spas pourront rouvrir à compter du 15 mars 2021, à condition de respecter des consignes sanitaires strictes.

Enseignement préscolaire et primaire

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) ou du couvre-visage n'est pas requis au préscolaire pour les élèves.

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classes stables différents.

Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (EPI) requis pour le personnel. Dans les aires communes, port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves du primaire de la 1^{re} à la 6^e année. De plus, les élèves de 5^e et 6^e année doivent aussi porter le couvre-visage en classe. Pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année du primaire, le port du couvre-visage n'est toutefois pas obligatoire à l'extérieur ni dans les classes. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Les activités parascolaires en présentiel sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées. À compter du 26 mars, les élèves de groupes-classes différents pourront aussi participer à des activités parascolaires intraécoles. Le maximum de participants est fixé à 12 élèves pour les activités extérieures et à 8 élèves pour les activités intérieures.

Les sorties scolaires actuellement suspendues pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, en groupe-classe uniquement. Il est toutefois possible de substituer aux sorties des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. S'il est impossible de réserver l'activité à un seul groupe-classe stable, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe, et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Nombre de visiteurs à l'école réduit au minimum.

Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classes stables ou en sous-groupes, tout en respectant la distanciation physique.

Repas du midi pris entre les élèves provenant d'un groupe-classe stable.

Enseignement secondaire

Port du masque d'intervention (masque de procédure) par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque d'intervention obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Les activités parascolaires en présentiel sont actuellement suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. Les activités parascolaires qui se déroulent entièrement en ligne ou à distance sont autorisées. À compter du 26 mars, les élèves de groupes-classes différents pourront aussi participer à des activités parascolaires intraécoles. Le maximum de participants est fixé à 12 élèves pour les activités extérieures et à 8 élèves pour les activités intérieures.

Les sorties scolaires sont suspendues et pourront reprendre à compter du 15 mars 2021. Il est toutefois possible de substituer aux sorties des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Port du masque d'intervention (masque de procédure) pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Repas du midi avec le groupe-classe stable.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire.

Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels

l'Arrêté numéro 2021-013 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 13 mars 2021 (PDF 141 Ko).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

- Adaptations de procédures habituelles de vaccination dans le contexte de la COVID-19

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Vaccin

Production d'un vaccin

La production d'un vaccin est complexe. Il faut des investissements importants pour assurer sa production à grande échelle, de bonne qualité et de façon uniforme. Notre financement pour la recherche aidera à faire en sorte que le Canada ait un accès plus rapide à des vaccins sûrs et efficaces.

Les fabricants gèrent le processus de production de vaccins.

Des investissements privés et des investissements publics importants de la part de gouvernements du monde entier sont consacrés à la recherche et au développement de vaccins contre la COVID-19.

Ce partenariat entre l'industrie privée et le public peut mener à des produits de santé plus abordables et novateurs pour le Canada.

Obtention d'un nombre suffisant

Le 9 décembre 2020, nous avons autorisé le premier vaccin au Canada pour la prévention de la COVID-19. Renseignez-vous sur les vaccins contre la COVID-19 autorisés au Canada.

Nous travaillons pour faire en sorte que tout le monde au Canada y ait accès le plus rapidement possible. Ainsi, nous collaborons avec les provinces et territoires puisqu'ils sont chargés de la planification et de l'exécution des programmes de vaccination. Les accords d'achat anticipé que nous avons conclus nous aideront à atteindre ce but.

Comme nous ne savons pas quels vaccins seront efficaces et autorisés, nous investissons dans une vaste sélection de vaccins. Mais il faudra du temps avant qu'il y ait suffisamment de vaccins pour tout le monde au Canada. C'est pourquoi nous avons identifié les populations prioritaires qui recevront les premières doses de vaccins, en collaboration avec :

- les provinces et les territoires **et**
- le Comité consultatif national de l'immunisation

Le gouvernement du Canada fournira également un soutien supplémentaire pour :

- garantir des installations de stockage
- se procurer des fournitures (comme des aiguilles, des tampons et de la gaze)
- aider à la distribution à l'échelle du pays

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements.html>

Mise à jour : Voyages, quarantaines et frontières

- COVID-19 : Votre sécurité à l'extérieur du Canada
- Vols récents avec exposition potentielle au COVID-19

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

Statistique Canada

Mise à jour: Society

- School closures and COVID-19: New tool to understand impacts on children
- COVID-19: A year in review

Source : <https://www.statcan.gc.ca/eng/covid19>

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: Prevention of COVID-19 in a pediatric context

- Updated: Antenatal visits during COVID-19 pandemic
- Updated: Pediatric clinical guidance for COVID-19
- New: Infection Prevention and Control Guidance for Test Collection and Assessment Centres

Source : <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Autres pays

Mise à jour: European Centre for disease

- **GUIDANCE FOR COVID-19 QUARANTINE AND TESTING OF TRAVELLERS**

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/guidance-covid-19-quarantine-and-testing-travellers>

Mise à jour: HPS

Infection prevention

- Rapid Review of the literature: Assessing the infection prevention and control measures for the prevention and management of COVID-19 in healthcare settings

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

Mise à jour: FDA

Coronavirus (COVID-19) Update

FDA issues a warning letter, a Letter to Clinical Laboratory Staff, Point-of-Care Facility Staff and Health Care Providers and an Emergency Use Authorization (EUA).

House Subcommittee Hearing on COVID-19 Vaccinations

FDA leadership will participate in the House Subcommittee on Oversight and Investigations of the Committee on Energy and Commerce hearing entitled, "Leading the Way Forward: Biden Administration Actions to Increase COVID-19 Vaccinations."

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

Mise à jour: NIPH

Self-declaration form and checklist for coronavirus vaccination

Here is a self-declaration form and checklist that can be used for coronavirus vaccination. This is a voluntary tool for structuring the collection of necessary information in connection with coronavirus vaccination. The content is mainly the same, you can choose which version you use depending on needs.

Source : <https://www.fhi.no/en/publ/forms/egenerklaringsskjema-og-sjekklister-for-koronavaksineringsformularer/>

Vaccination scenario

When do we expect to be able to vaccinate different groups against COVID-19?

Source : <https://www.fhi.no/en/publ/posters/vaksinerings-scenario/>

AstraZeneca vaccine

- AstraZeneca vaccine : when to consult a doctor
- Norwegian medicines agency notified of blood clots and bleeding in younger people after vaccination with AstraZeneca vaccine.

Source : <https://www.fhi.no/en/>

Norwegian Medicines Agency investigating notification about death

The Norwegian Medicines Agency and the Norwegian Institute of Public Health (NIPH) have received a report of a death following vaccination with the AstraZeneca vaccine in the county of Innland, Norway. It has not been concluded that there is any link between the vaccine and the death. This will be thoroughly investigated.

- Vaccination with AstraZeneca vaccine against COVID-19 put on hold
- Changes in the vaccine strategy

Source : <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/>

Advice and information

- Aerosol generating procedures in health care, and COVID-19
- COVID-19 and risk factors for severe disease – a rapid review
- Case fatality rate and infection fatality rate for serious COVID-19
- Transmission of SARS-CoV-2 via contact and droplets
- Saliva sample for testing SARS-CoV-2 infection

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>

Pregnancy

- Scandinavian studies of COVID-19 in pregnancy

Source : <https://www.fhi.no/en/more/research-centres/Centre-for-fertility-and-health/>

Rules and requirements when entering Norway

Rules for quarantine and testing on arrival are updated continuously and can change quickly. From Wednesday 17th March, 00.00 a.m., there are new rules about who must go to a quarantine hotel upon arrival in Norway. This page will be updated when the changes come into effect.

- Read more: [More people must go into hotel quarantine and entry restrictions to be extended](#) (government.no)

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/entry-quarantine-travel-covid19/?term=&h=1>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

17 MARS 2021

[Pour la période du mardi 16 au mercredi 17 mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 17 MARS 2021 À 13 H 30 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**5 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
Public Health Ontario	2
BCCDC	2
Alberta Health Services	3
Statistique Canada	3
AUTRES PAYS : Santé publique France, UK Government, FDA, HCSP, Haute autorité de santé, European Centre for Disease Prevention and Control, NIPH,	4

Québec.ca

Mise à jour : Reprise progressive des activités sportives et de loisirs

Affiche résumant les conditions de reprise des activités sportives et de loisirs en vigueur dès le 26 mars. Document PDF

[17-03-2021]

Source : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/Reprise_activites-sportives-ph

Public Health Ontario

Mise à jour : Système de chauffage, ventilation et air conditionné dans les édifices

- **Heating, Ventilation and Air Conditioning (HVAC) Systems in Buildings and COVID-19**

This document replaces and builds upon the previously-published document titled Frequently Asked Questions (FAQ) on COVID-19: Heating, Ventilation and Air Conditioning (HVAC) Systems in Buildings. This version incorporates additional evidence and discussion on the role of HVAC systems, humidity, air flow and CO2 on COVID-19 transmission. New sections have been added, some of which give added detail on particular components of previous questions, to help with readability and accommodate new references.

[17-03-2021]

Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ipac/2020/09/covid-19-hvac-systems-in-buildings.pdf?la=en>

Mise à jour : Bulletin quotidien « At a Glance » de PHO

- **Daily Scan of Selected Public Health Organizations – COVID-19**

This document is a collation of resources for your reference. For official guidance on COVID-19 in Ontario, please visit the Ministry of Health.

Source : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/ncov-daily-lit.pdf>

[16-03-2021]

BCCDC

Mise à jour : Guides de pratique clinique sur la vaccination contre la COVID-19 dans différents groupes vulnérables

- **BCCDC met à la disposition des professionnels de la santé plusieurs guides de pratique clinique pour la vaccination de groupes atteint de différentes maladies.**

This guidance is intended for health-care providers and is based on known evidence as of March 9, 2021.

This guidance is based on a review of the first two vaccines approved by Health Canada for the prevention of COVID-19 disease caused by the SARS-CoV-2 virus: Pfizer-BioNTech (BNT162b2)¹ and Moderna (mRNA-1273)². Both of these are mRNA vaccines.

[16-03-2021]

Sources :

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_vaccine/Neuromuscular_respiratory_support_Clinical_Guidance.pdf

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_vaccine/ARD_Clinical_Guidance.pdf

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_vaccine/Neuroimmunological_Clinical_Guidance.pdf

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_vaccine/Solid_Cancer_Clinical_Guidance.pdf

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_vaccine/Heme_Malignancies_Clinical_Guidance.pdf

[15-03-2021]

Sources :

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_vaccine/IEM_Clinical_Guidance.pdf

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_vaccine/PNH_aHUS_Clinical_Guidance.pdf

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_vaccine/Kidney_disease_Clinical_Guidance.pdf

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_vaccine/Sickle_Cell_Disease_Clinical_Guidance.pdf

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_vaccine/Thalassemia_Clinical_Guidance.pdf

http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID-19_vaccine/Cystic_Fibrosis_Clinical_Guidance.pdf

Alberta Health Services

Mise à jour : Guide nutritionnel post COVID-19

- **Nutrition Guideline Post-COVID-19: Nutrition for Recovery and Rehabilitation (Adults) - For Professional Reference Only**

[04-03-2021]

Sources : <https://www.albertahealthservices.ca/assets/info/ppih/if-ppih-covid-19-post-covid-19-nutrition-for-recovery-and-rehab-adults.pdf>

Statistique Canada

Mise à jour : Impacts de la COVID-19

- **Fermeture des écoles et COVID-19: un nouvel outil pour comprendre les impacts sur les enfants**

To better understand the different ways that these measures have affected children and youth, Statistics Canada has developed the School Closures and COVID-19: Interactive tool. This tool brings together existing baseline information about populations that were already vulnerable heading into the pandemic, as well as existing data on some of the impacts of school closures. The interactive maps will allow users to better understand where some communities may be more vulnerable than others. When possible, data is included at the health region level, where decisions are often made on measures taken to limit the spread of COVID-19.

[15-03-2021]

Source : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210315/dq210315c-eng.htm>

Autres pays

Mise à jour : Santé publique France

- **L'épidémie de COVID-19 en France : Le point sur la situation**

[16-03-2021]

Source : <https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-cles-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde>

Mise à jour : UK Government

- **COVID-19: guidance on supporting children and young people's mental health and wellbeing**

[16-03-2021]

Source : <https://www.gov.uk/government/publications/covid-19-guidance-on-supporting-children-and-young-peoples-mental-health-and-wellbeing>

Mise à jour : U.S. Food and Drug Administration (FDA)

- **FDA launches the COVID-19 EUA FDA Adverse Events Reporting System Public Dashboard and issues a warning letter for sale of unapproved products with fraudulent COVID-19 claims.**

[16-03-2021]

Source : <https://www.fda.gov/news-events/press-announcements/coronavirus-covid-19-update-march-16-2021>

Mise à jour : Haut conseil de la santé publique (HCSP) - France

- **Nouveau groupe de travail en charge des travaux d'évaluation, de stratégie et de prospective visant à mieux appréhender les différentes composantes de cette pandémie et de son évolution.**

[17-03-2021]

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=989>

- **Les inégalités sociales de santé : vingt ans d'évolution**

Ce dossier constitue un questionnement du rôle des politiques publiques dans la construction des inégalités sociales de santé. Il propose une vision prospective des inégalités sociales de santé et des prochaines thématiques à mieux maîtriser, notamment à partir des premiers résultats à l'heure de l'épidémie de Covid-19 et de ce qu'ils montrent sur les inégalités sociales de santé.

[17-03-2021]

Source : <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/adsp?clef=1174>

Mise à jour : Haute autorité de santé - France

- **Mesures de prévention de la transmission du SARS-coV2 pour la prise en charge des patients en milieu de soins**

[17-03-2021]

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3218444/fr/mesures-de-prevention-de-la-transmission-du-sars-cov2-pour-la-prise-en-charge-des-patients-en-milieu-de-soins

Mise à jour : European Centre for Disease Prevention and Control

- **Introducing a coherent European framework for tuning COVID-19 response measures**

This document presents a coherent, yet non-prescriptive framework for tuning COVID-19 response measures in the European Union and European Economic Area (EU/EEA). Its aim is to ensure efficiency and encourage public trust and compliance, while continuing to protect the health of European citizens.

[17-03-2021]

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/coherent-european-framework-tuning-covid-19-response-measures>

- **Considerations on the use of self-tests for COVID-19 in the EU/EEA**

This document outlines the public health considerations for the use of self-tests to detect SARS-CoV-2 by public health authorities in the European Union/European Economic Area (EU/EEA). Only rapid antigen detection tests (RADTs) for self-testing for direct detection of SARS-CoV-2 virus particles in infectious individuals are considered within this document.

[17-03-2021]

Source : <https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data/considerations-use-self-tests-covid-19-eueea>

Mise à jour : NIPH

- **Norwegian COVID-19 research : Newsletter**

The national COVID-19 knowledge programme sends out a newsletter with the latest Norwegian research about COVID-19.

[17-03-2021]

Source : <https://www.fhi.no/en/qk/systematic-reviews-hta/norwegian-covid-19-research/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

19 MARS 2021

[Pour la période du mercredi 17 au vendredi 19 mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 19 MARS 2021 À 9 H 30 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusés sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**7 nouvelles publications**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
Ministère de la Sécurité Publique	16
ASPC	17
Statistique Canada	22
BCDC	23
AUTRES PAYS : FDA, GOV.UK, ECDC, NIPH	24

Québec.ca

Mise à jour : Données sur la vaccination contre la COVID-19

Au cours des 7 derniers jours, ce sont **212 022 personnes** qui ont été vaccinées, pour une moyenne quotidienne de **30 289 personnes** vaccinées.

Nombre de doses à recevoir durant la semaine du 15 mars 2021 :
101 790 doses

[18-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/donnees-sur-la-vaccination-covid-19/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19

[décret 243-2021 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique \(PDF 32 Ko\)](#).

[17-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Mise à jour : directives spécifiques pour le milieu de l'éducation (COVID-19)

Mesures visant à assurer la réussite des élèves

Dans le but de prêter main-forte au personnel scolaire, le gouvernement du Québec investit une somme de près de 38 M\$ pour déployer, dès janvier 2021, plusieurs actions visant à accompagner les élèves qui éprouvent des difficultés en lien avec la pandémie, tant sur le plan de la pédagogie que sur celui du bien-être psychologique.

Les interventions se regroupent principalement dans deux sphères d'activités, soit des actions d'entraide (tutorat et accompagnement personnalisés) et des actions visant le bien-être à l'école.

Ces actions incluent entre autres :

- le recours à du tutorat pour soutenir les élèves en difficulté avec la contribution du personnel existant, de retraités ou d'étudiants;
- des allocations supplémentaires pour recruter ces derniers et faire appel à des étudiants collégiaux et universitaires (futurs enseignants);
- la mise en place de nouveaux services d'accompagnement et de soutien psychosocial par des organismes partenaires, tels qu'Alloprof et Tel-jeunes;
- la formation et l'accompagnement du personnel pour mieux faire face aux enjeux relatifs à la santé mentale et au bien-être des élèves, dont l'anxiété;
- la mobilisation des milieux scolaires pour mettre en place des projets favorisant le bien être des élèves.

D'autres solutions de rattrapage seront également envisagées par les équipes-écoles pour offrir plus de soutien aux élèves en difficulté. Si vous constatez que votre enfant a cumulé des retards d'apprentissage importants, n'hésitez pas à communiquer avec son établissement d'enseignement.

Par ailleurs, tous les élèves qui fréquentent le réseau public et qui ont besoin de matériel informatique pour poursuivre leur parcours scolaire le recevront. Les centres de services scolaires (CSS) et les commissions scolaires (CS) sont en mesure de fournir l'équipement informatique requis à l'ensemble des établissements.

[17-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/education/organisation-activites-scolaires-covid-19/>

Mise à jour : Palier 2 – Préalerte (zone jaune)

[...]

- **Éducation préscolaire et enseignement primaire**

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) ou du couvre-visage n'est pas requis pour les élèves du préscolaire.

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesures de distanciation physique.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classes stables différents.

Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce n'est pas possible, port de l'équipement de protection individuelle (EPI) requis pour le personnel. Le port du couvre-visage n'est pas requis en classe ni sur les terrains de l'école. Il est obligatoire pour les élèves de 5^e et de 6^e année lors des déplacements dans les espaces communs et dans le transport scolaire. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Les activités parascolaires sont permises, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. À compter du 26 mars, les élèves de groupes-classes différents pourront aussi participer à des activités parascolaires intraécole. À l'extérieur, les activités parascolaires **avec contacts brefs** pourront être pratiquées avec un maximum de 12 élèves. À l'intérieur, les activités parascolaires **sans contact** pourront être pratiquées également avec un maximum de 12 élèves. Les mises en situation de compétition sont permises lors des entraînements. Les sorties scolaires sont permises, en groupe-classe uniquement. Il est toutefois possible de substituer aux sorties des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités ainsi que les mesures sanitaires en vigueur. Les couchers sont cependant interdits.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. S'il est impossible de réserver l'activité à un seul groupe-classe stable, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne venant pas du même groupe-classe, et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Nombre de visiteurs à l'école réduit au minimum.

Services de garde en milieu scolaire organisés dans le respect des groupes-classes stables ou en sous-groupes, avec mesures de distanciation physique.

Repas du midi pris entre les élèves venant d'un groupe-classe stable.

- **Enseignement secondaire**

Le port du couvre-visage n'est pas requis en classe. Il est obligatoire pour les élèves lors des déplacements dans les espaces communs, sur le terrain de l'école et dans le transport scolaire. Le port du masque d'intervention est obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Les activités parascolaires sont permises, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. À compter du 26 mars, les élèves de groupes-classes différents pourront aussi participer à des activités parascolaires intraécole. À l'extérieur, les activités parascolaires **avec contacts brefs** pourront être pratiquées avec un maximum de 12 élèves. À l'intérieur, les activités **sans contact** pourront être pratiquées également avec un maximum de 12 élèves. Les mises en situation de compétition sont permises lors des entraînements.

Les sorties scolaires sont permises, en groupe-classe uniquement, mais les couchers sont interdits. Il est toutefois possible de substituer aux sorties des activités en virtuel ou à l'école, en respectant certaines modalités ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne venant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Repas du midi avec le groupe-classe stable.

Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne viennent pas du même groupe-classe stable, ou cours à distance.

- **Éducation des adultes et formation professionnelle**

Les services éducatifs sont offerts selon les calendriers scolaires établis localement. Il en est de même pour la formation continue offerte par les services aux entreprises. La présence en classe est possible.

Les évaluations locales peuvent également se faire à distance, alors que les épreuves ministérielles doivent être faites en présentiel dans les centres, dans le respect des directives de santé publique. Les stages en milieu de travail se poursuivent comme prévu dans les entreprises en mesure d'accueillir des stagiaires. Les formations qui se déroulent à l'extérieur (à l'air libre) peuvent se poursuivre.

Les activités parascolaires en présentiel et les sorties éducatives sont permises dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

modalités, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

Le port du couvre-visage est obligatoire en tout temps dans le centre et sur les terrains de celui-ci. Les élèves peuvent le retirer lorsqu'ils sont assis dans la classe et qu'ils respectent la distanciation physique de 2 mètres. Celle-ci est requise en tout temps entre les élèves et les enseignants. S'il est impossible de respecter la distanciation, les élèves et les enseignants doivent porter l'équipement de protection individuelle (EPI).

À moins de 2 mètres, même s'il y a présence de cloisons, le port du couvre-visage est requis pour les élèves. Une distance de 2 mètres doit être maintenue entre les élèves de différentes classes. Lors des repas, le couvre-visage peut être retiré lorsque les élèves sont assis et prêts à manger.

- **Enseignement supérieur**

Couvre-visage ou masque obligatoire lors des déplacements ainsi que dans les espaces communs. Le masque ou le couvre-visage peut être retiré lorsque l'étudiant est assis en classe.

[...]

[18-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-2-prealerte-zone-jaune/>

Mise à jour : Palier 3 – Alerte (zone orange)

[...]

- **Éducation** préscolaire et **enseignement** primaire

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) ou du couvre-visage n'est pas requis pour les élèves du préscolaire.

Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans **mesures** de **distanciation physique**.

Distance de 2 mètres entre les élèves de groupes-classes stables différents.

Distance de 2 mètres entre les élèves et le personnel. Lorsque ce **n'est** pas possible, port de **l'équipement** de protection individuelle (EPI) requis pour le personnel. Dans les aires communes, port du couvre-visage obligatoire pour tous les élèves du **primaire**, de la 1^{re} à la 6^e **année**.

Pour les élèves de la 1^{re} à la 4^e année du primaire, le port du couvre-visage n'est toutefois pas obligatoire à l'extérieur ni dans les classes. Les élèves de 5^e et de 6^e année doivent porter le couvre-visage en classe, mais ce dernier n'est pas requis sur les terrains de l'école. Le couvre-visage des élèves de 5^e et de 6^e année sera progressivement remplacé par un masque d'intervention pédiatrique qui leur sera fourni par leur école publique ou privée dès qu'il sera disponible.

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.

Les activités parascolaires sont permises, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en **groupe-classe uniquement**. À compter du 26 mars, les élèves de groupes-classes différents pourront aussi participer à des activités parascolaires intraécoles. Le maximum de participants est fixé à 12 élèves pour les activités extérieures et à 8 élèves pour les activités intérieures.

Les sorties scolaires sont permises, en **groupe-classe uniquement**. Les couchers sont toutefois interdits.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en **groupe-classe stable**. S'il est impossible de réserver l'activité à un seul **groupe-classe stable**, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne venant pas du même **groupe-classe**, et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Nombre de visiteurs à l'école réduit au minimum.

Services de garde en milieu scolaire organisés dans le respect des **groupes-classes stables** ou en sous-groupes, avec **mesures** de **distanciation physique**.

Repas du midi pris entre les élèves venant d'un **groupe-classe stable**.

- Enseignement secondaire

Port du masque d'intervention (masque de procédure) par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école. Port du masque d'intervention obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Les activités parascolaires sont permises, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en **groupe-classe uniquement**. À compter du 26 mars, les élèves de groupes-classes différents pourront aussi participer à

des activités parascolaires intraécole. Le maximum de participants est fixé à 12 élèves pour les activités extérieures et à 8 élèves pour les activités intérieures.

Les sorties scolaires sont permises, en groupe-classe uniquement. Toutefois, les couchers sont interdits. Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne venant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Repas du midi avec le groupe-classe stable.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire. À compter du 22 mars, ces élèves reviendront en classe à temps plein.

Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne viennent pas du même groupe-classe stable, ou cours à distance.

- Éducation des adultes et formation professionnelle

Les services éducatifs sont offerts selon les calendriers scolaires établis localement. Il en est de même pour la formation continue offerte par les services aux entreprises. La présence en classe est possible.

Les évaluations locales peuvent également se faire à distance, alors que les épreuves ministérielles doivent être faites en présentiel dans les centres, dans le respect des directives de santé publique. Les stages en milieu de travail se poursuivent comme prévu dans les entreprises en mesure d'accueillir des stagiaires. Les formations qui se déroulent à l'extérieur (à l'air libre) peuvent se poursuivre.

Les activités parascolaires en présentiel et les sorties éducatives sont permises dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Les déplacements à destination ou en provenance des centres et des établissements de formation sont autorisés pendant le couvre-feu dans le cas des formations offertes en soirée.

Le port du masque d'intervention est obligatoire en tout temps dans le centre et sur les terrains de celui-ci. Ce masque doit également être porté lorsque les élèves sont assis dans la classe, même s'ils sont à 2 mètres de distance. Une distanciation physique de 2 mètres est requise en tout temps entre les élèves et les enseignants. S'il est impossible de respecter la distanciation, les élèves et les enseignants doivent porter l'équipement de protection individuelle (EPI).

À moins de 2 mètres, même s'il y a présence de cloisons, le port du masque d'intervention est requis pour les élèves. Une distance de 2 mètres doit être maintenue entre les élèves de différentes classes. Lors des repas, le masque d'intervention peut être retiré lorsque les élèves sont assis et prêts à manger.

Deux masques d'intervention par jour seront fournis à chaque élève par l'établissement.

[...]

[18-03-2021]

Source : https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-3-alerte-zone-orange/?fbclid=IwAR2qyizZyN1hObwKfsRgS34ArNMVenrvNgKkCZQqo8ZyZtYkl_OlKzunkzQ#main

Mise à jour : Palier 4 – Alerte maximale (zone rouge)

Couvre-feu

Entre 21 h 30 et 5 h du matin, il est interdit à quiconque de se trouver hors de son lieu de résidence ou du terrain de celle-ci, hormis dans le cas d'exceptions.

[...]

- **Éducation** préscolaire et **enseignement** primaire

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) ou du couvre-visage n'est pas requis pour les élèves du préscolaire.

Les élèves doivent en tout temps être répartis en groupes-classes stables. Les mesures de distanciation physique ne s'appliquent pas à l'intérieur d'un groupe-classe stable.

Une distance de 2 mètres doit être respectée en tout temps entre les élèves de groupes-classes stables différents.

Une distance de 2 mètres doit être respectée entre les élèves et le personnel.

Lorsque ce n'est pas possible, le port de l'équipement de protection individuelle (EPI) est requis pour le personnel. Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire pour tout le personnel scolaire, en tout temps, dans les aires communes intérieures et extérieures.

Les élèves de la 1^{re} à la 6^e année du primaire doivent porter un masque d'intervention (masque de procédure) en tout temps dans la classe, lors des déplacements ainsi que dans le transport scolaire. Ces mesures ne concernent pas certains élèves pouvant être exemptés et ne s'appliquent pas dans la cour de récréation. Pour connaître les personnes exemptées de porter le masque, consultez la page [Port du masque ou du couvre-visage dans les lieux publics en contexte de pandémie de COVID-19](#).

Jusqu'à ce que la livraison de masques d'intervention (masques de procédure) soit effectuée, dans la semaine du 15 mars, les élèves doivent porter un couvre-visage. Le masque d'intervention est toutefois obligatoire pour les élèves des écoles publiques et privées de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Les activités parascolaires en présence sont permises, en groupe-classe uniquement.

Les activités intraécole sont permises, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. Les sorties scolaires sont également permises en groupe-classe stable. Toutefois, les couchers sont interdits.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. S'il est impossible de réserver l'activité à un seul groupe-classe stable, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne venant pas du même groupe-classe, et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Nombre de visiteurs à l'école réduit au minimum.

Services de garde en milieu scolaire organisés dans le respect des groupes-classes stables ou en sous-groupes, avec mesures de distanciation physique.

Repas du midi pris entre les élèves venant d'un groupe-classe stable.

- Enseignement secondaire

Port du masque d'intervention (masque de procédure) par tous les élèves, en tout temps, dans l'école et sur le terrain de l'école. Le port du masque d'intervention est aussi obligatoire pour le personnel dans toutes les aires communes, sauf en classe si la distance de 2 mètres avec les élèves est maintenue.

Les activités parascolaires en présentiel sont permises, avant ou après les cours et pendant l'heure du dîner, en groupe-classe uniquement. Les activités intraécoles sont permises, en groupe-classe uniquement. Les sorties scolaires en groupe-classe stable sont également permises. Toutefois, les couchers sont interdits.

Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de 2 mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne venant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées.

Visiteurs à l'école réduits au minimum.

Repas du midi avec le groupe-classe stable.

Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 3e, 4e et 5e secondaire. Cette mesure ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée ou une classe spéciale ou qui suivent le parcours de formation axée sur l'emploi.

Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne viennent pas du même groupe-classe stable, ou cours à distance.

- Éducation des adultes et formation professionnelle

Les services éducatifs sont offerts selon les calendriers scolaires établis localement. Il en est de même pour la formation continue offerte par les services aux entreprises. Depuis le 11 janvier 2021, les services éducatifs à distance demeurent à privilégier dans les centres ou les établissements d'enseignement privés offrant de la formation professionnelle.

La présence dans les laboratoires ou les locaux pour des apprentissages pratiques à l'aide d'équipements spécifiques est autorisée lorsque le programme d'études ou les compétences à acquérir le requièrent. De plus, pour les élèves ayant des besoins particuliers et n'étant pas en mesure de recevoir un enseignement à distance, l'offre de services en présentiel peut être considérée pour ne pas nuire à leur cheminement.

Les évaluations locales peuvent également se faire à distance, alors que les épreuves ministérielles doivent être faites en présentiel dans les centres, dans le respect des directives de santé publique. Les stages en milieu de travail se poursuivent comme prévu dans les entreprises en mesure d'accueillir des stagiaires. Les formations qui se déroulent à l'extérieur (à l'air libre) peuvent se poursuivre.

Les activités parascolaires en présentiel et les sorties éducatives sont permises dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Les déplacements à destination ou en provenance des centres et des établissements de formation sont autorisés pendant le couvre-feu dans le cas des formations offertes en soirée.

Le port du masque d'intervention (masque de procédure) est obligatoire en tout temps dans l'établissement et sur les terrains de celui-ci. Ce masque doit également être porté lorsque les élèves sont assis dans la classe, même s'ils sont à 2 mètres de distance. Une distanciation physique de 2 mètres est requise en tout temps entre les élèves et les enseignants. S'il est impossible de respecter la distanciation, les élèves et les enseignants doivent porter l'équipement de protection individuelle (EPI).

À moins de 2 mètres, même s'il y a présence de cloisons, le port du masque d'intervention (masque de procédure) est requis pour les élèves. Une distance de 2 mètres doit être maintenue entre les élèves de différentes classes. Lors des repas, le masque d'intervention peut être retiré lorsque les élèves sont assis et prêts à manger.

Deux masques d'intervention par jour seront fournis à chaque élève par l'établissement.

[...]

[18-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/systeme-alertes-regionales-et-intervention-graduelle/palier-4-alerte-maximale-zone-rouge/>

Mise à jour : Nouvelles gouvernementales

Front commun pour une aide d'urgence aux personnes assistées sociales

MONTRÉAL, le 19 mars 2021 /CNW Telbec/ - Les porte-parole des trois partis d'opposition à Québec en matière de solidarité sociale, Paule Robitaille, Alexandre Leduc et Martin Ouellet, joignent leurs voix au Front commun pour les personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) et au Collectif pour un Québec sans pauvreté, et réclament une aide d'urgence pour soutenir financièrement les personnes prestataires de l'aide de dernier recours, qui subissent une pression financière accrue depuis le début de la pandémie de COVID-19.

Dans la dernière année, l'augmentation du coût des denrées de base, la perte de revenus d'appoint et la diminution de l'accès aux organismes communautaires et aux services publics ont affecté de manière disproportionnée les personnes assistées sociales. Malgré cette situation bien connue par le gouvernement de la CAQ, aucune mesure n'a été prise par le ministre Jean Boulet afin de venir en aide aux personnes qui reçoivent l'aide de dernier recours, déplore aujourd'hui une coalition d'élus et de groupes de défense des droits des personnes assistées sociales.

Le Front commun pour les personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), le Collectif pour un Québec sans pauvreté et les porte-parole des trois partis d'opposition à Québec en matière de solidarité sociale, Paule Robitaille, Alexandre Leduc et Martin Ouellet, réclament deux mesures au gouvernement de la CAQ afin d'alléger la pression financière des prestataires de l'aide de dernier recours:

- Une aide d'urgence pour les personnes assistées sociales ;
- Une annonce claire du ministre Jean Boulet qu'il n'y aura pas de double réclamation de la PCU pour les personnes assistées sociales l'ayant réclamé sans y être éligibles.

Citations:

« Depuis donc un an, nous avons effectué des rencontres avec le ministre de la Solidarité sociale et multiplié les conversations téléphoniques avec son attaché politique, d'innombrables lettres ont été envoyées à la colline parlementaire, plusieurs communiqués de presse et lettres ouvertes ont été publiés pour se frapper à la même réponse : « on est en train d'évaluer la situation ». Ça fait un an qu'on est dans cette situation que le ministre évalue encore et toujours, ça fait un an qu'on demande une aide d'urgence pour les personnes assistées sociales, un an qu'on réclame à

manger! » déclare Jean-Philippe Benjamin, porte-parole du Front Commun des Personnes Assistées sociales du Québec (FCPASQ).

« En abandonnant à leur sort les personnes en situation de pauvreté pendant la crise sanitaire, le gouvernement a lourdement hypothéqué leur santé physique et mentale. Il ne faut pas se leurrer : maintenir les gens dans un état de privation cause nécessairement des dommages. Le 25 mars, nous avons hâte de voir dans quelle colonne de son budget le gouvernement inscrira ce lourd passif dont il afflige la société québécoise. Surtout, nous avons hâte de voir ce qu'il proposera pour enfin aider les personnes les moins nanties de notre société à couvrir leurs besoins de base. N'est-ce pas le minimum que nous devrions viser en tant que société? » déclare Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté.

« Ce que j'ai trouvé de plus difficile dans cette première année de pandémie, c'est de savoir que certains de mes enfants n'ont pas mangé à chaque jour. J'écoute les nouvelles tous les jours et on ne parle pas de pauvreté. On ignore ces personnes complètement. Comme mère de famille qui voit ses proches affectés par ce problème de société, quand je vois mes enfants qui ont faim, ça me révolte. Je suis indignée. On vit dans un monde où c'est l'humain qui est au service de l'économie quand dans les faits, ce devrait être l'économie qui soit au service de l'humain. Avec tous les défis qui nous attendent pour le siècle qui vient, on n'a plus les moyens comme société de mettre qui que ce soit de côté », déclare Chantal Bernard, militante assistée sociale.

« Nous le savons, la pandémie a fragilisé les plus fragiles de notre société. Le fossé des inégalités sociales se creuse plus profondément tous les jours. Il est grand temps de donner une aide d'urgence aux plus vulnérables. Le ministre doit faire preuve d'empathie. Nous le revendiquons depuis un an. Ils et elles ne demandent pas la charité, ils ne souhaitent pas être à la remorque d'organismes communautaires débordés, ils veulent simplement vivre dans la dignité », déclare la porte-parole de l'opposition officielle en matière de solidarité sociale, Paule Robitaille.

« Depuis le début de la pandémie, les personnes assistées sociales sont complètement tombées dans les craques du système alors que leur situation était déjà très précaire. Le gouvernement de la CAQ ne peut plus ignorer leur situation difficile: il doit leur offrir une aide d'urgence pour se sortir la tête de l'eau. Pour les prestataires de l'aide de dernier recours, une aide d'urgence peut faire toute la différence. Le ministre Boulet doit arrêter d'évaluer la situation et passer à l'action », déclare le porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de solidarité sociale, Alexandre Leduc.

« Les personnes qui font appel à l'assistance sociale sont des grands oubliés de la pandémie. Le coût de la vie a augmenté, mais pas le montant qui leur est accordé. Pas admissibles à l'aide financière d'urgence, la situation des assistés sociaux est de plus en plus précaire. Nous exhortons le gouvernement à faire preuve d'humanité et d'empathie, et de bonifier l'enveloppe dédiée aux différents programmes d'assistance sociale dans le prochain budget. Les personnes assistées sociales ont le droit de vivre, plutôt que seulement survivre. Ils ont droit à la dignité », déclare le député de René-Lévesque et porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de solidarité sociale, Martin Quellet.

[19-03-2021]

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=news_type%3Ainvitation%20aux%20m%C3%A9dias&tx_solr%5Bfilter%5D%5B2%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Le Parti libéral du Québec demande des auditions publiques pour mieux soutenir le milieu communautaire

QUÉBEC, le 19 mars 2021 /CNW Telbec/ - La pandémie a démontré le rôle essentiel du milieu communautaire pour resserrer les mailles du tissu social québécois. Et pourtant, la bataille n'est pas terminée et nos organismes sont à bout de souffle. Ils peinent à répondre aux maux exacerbés par la crise sanitaire. On pense aux problèmes de santé mentale que vivent toutes les couches de notre société, à la violence des gangs de rue dans l'est de Montréal, au dépannage alimentaire, et à la pauvreté tout simplement. Dans le contexte anxiogène de la crise sanitaire, nous avons besoin d'eux plus que jamais, notamment pour épauler les populations les plus vulnérables du Québec.

Dans ces circonstances, la porte-parole de l'opposition officielle en matière de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté, Mme Paule Robitaille, a transmis une proposition de mandat d'initiative à la Commission de l'économie et du travail afin d'entendre les différents acteurs du milieu communautaire pour éclairer les parlementaires sur les solutions à déployer pour diminuer les impacts de la COVID-19 sur les organismes communautaires et prévoir comment le soutien aux organismes devra s'articuler à moyen et long terme. Nous pensons notamment à la Table nationale des corporations de développement communautaire (TNCDC) et au Collectif pour un Québec sans pauvreté, à la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC).

« La situation est extrêmement préoccupante et considérant que le plan gouvernemental en matière d'action communautaire du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, est basé sur des consultations qui se sont tenues avant la pandémie, nous croyons qu'il est primordial de saisir l'opportunité offerte par le Parti libéral du Québec afin de nous mettre à jour et de bien revoir les besoins. Nous espérons que les collègues, membres de la commission, jugeront opportun d'entendre les différents acteurs du milieu communautaire afin d'éclairer comme il se doit l'ensemble des parlementaires sur les impacts de la COVID-19 sur les personnes vulnérables et notamment très pauvres. La situation est urgente, le tissu social s'effrite et nos organismes ont besoin d'outils afin de répondre à l'ensemble des demandes, il est temps de planifier les prochains mois. »

Paule Robitaille, députée de Bourassa-Sauvé et porte-parole de l'opposition officielle en matière de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté

[19-03-2021]

Source :

https://www.quebec.ca/nouvelles/rechercher/?sr=0&tx_solr%5Bq%5D=&tx_solr%5Bfilter%5D%5B0%5D=news_type%3ACommuniqu%C3%A9&tx_solr%5Bfilter%5D%5B1%5D=news_type%3Ainvitation%20aux%20m%C3%A9dias&tx_solr%5Bfilter%5D%5B2%5D=&tx_solr%5Bsort%5D=newest%20desc

Actualités : CIUSSS de l'Estrie - CHUS

COVID-19 | Vaccination et proches aidants

Les proches aidants doivent prendre rendez-vous pour obtenir le vaccin contre la COVID-19.

Les proches aidants qui désirent obtenir le vaccin contre la COVID-19 doivent prendre rendez-vous avant de se présenter dans un centre de vaccination du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Il n'est pas possible d'obtenir le vaccin sans rendez-vous.

Rappelons qu'un proche aidant peut obtenir son rendez-vous la même journée que la personne du groupe prioritaire qu'il accompagne s'il respecte les critères suivants :

- Être âgé de 70 ans et plus;
- Être présent 3 jours par semaine ou plus en soutien à son proche.

Un seul proche aidant peut se faire vacciner par personne du groupe prioritaire.

Comment prendre rendez-vous?

En ligne | [Quebec.ca/vaccinCOVID](https://quebec.ca/vaccinCOVID)

Par téléphone | 1 877 644-4545 (pour obtenir du soutien)

Important – Se présenter 5 minutes avant son rendez-vous

Nous rappelons que les personnes doivent se présenter seulement 5 minutes avant l'heure du rendez-vous prévu afin d'éviter un encombrement aux portes et le non-respect des mesures sanitaires en vigueur. Nous demandons aux gens qui arrivent à l'avance de patienter au chaud dans leur voiture.

[18-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-estrie/>

Communiqué : CIUSSS MCQ

COVID-19 | Fermeture de l'hébergement alternatif à l'École nationale de police du Québec

Le centre désigné d'hébergement lié à la COVID-19 de l'École nationale de police du Québec (ENPQ) fermera officiellement ses portes aujourd'hui alors que les dernières personnes hébergées quitteront les lieux. Ce projet aura permis de soutenir plusieurs ressources d'hébergement dans la communauté depuis son ouverture au mois d'avril dernier.

Ce projet n'aurait pu être réalisé sans la générosité et la collaboration de l'établissement hôte. « Nous sommes très reconnaissants du soutien de l'École nationale de police du Québec dans ce projet qui a été essentiel au cours de la dernière année pour prêter main-forte dans la lutte contre la COVID-19. Nous tenons à remercier l'ENPQ et l'ensemble de la communauté de Nicolet pour leur accueil », souligne Nathalie Boisvert, présidente-directrice générale adjointe du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ). Outre l'hébergement, l'ENPQ a également assuré la production des repas, la buanderie et l'entretien ménager des lieux.

Les résidents des diverses ressources d'hébergement atteints de la COVID-19 qui nécessitent des soins pourront être accueillis à l'unité désignée COVID-19 de notre région, soit au Centre hospitalier affilié universitaire régional (CHAUR) de Trois-Rivières. Il est à noter que le centre d'hébergement pourrait être à nouveau en fonction en 48 heures si la situation le requiert.

Faits saillants

- Site en fonction du 19 avril au 14 juillet 2020 et du 8 octobre 2020 au 17 mars 2021
- Près de 500 personnes hébergées
- Plus de 110 employés provenant de différents secteurs

Une équipe solidaire au service de la communauté

Le CIUSSS MCQ tient à souligner la contribution exceptionnelle de tout le personnel et des médecins qui ont rendu possible ce projet. Des travailleurs de différents milieux – tant de firmes privées qu'issus de CHSLD, de groupes de médecine familiale (GMF), de services de réadaptation et de santé mentale, ainsi que plusieurs retraités – ont uni leurs forces pour prendre soin et accompagner les personnes hébergées.

« Je tiens à saluer le travail remarquable des nombreux intervenants qui ont œuvré au site d'hébergement alternatif de Nicolet. Tout le personnel s'est rallié pour offrir des soins humains auprès de chaque personne. C'est une réussite dont chacun peut être fier », ajoute Mme Boisvert.

La fermeture de l'hébergement alternatif de l'ENPQ signifie également le retour des différents intervenants vers leurs équipes de travail respectives. Ce personnel libéré permettra de poursuivre la reprise des activités de plusieurs secteurs.

[18-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-mauricie-centre-du-quebec/>

Actualités : CISSS du Bas-Saint-Laurent

Appel au dépistage pour des clients ayant fréquenté la Boîte à sushis, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup

La Direction de la santé publique du CISSS du Bas-Saint-Laurent lance un appel au dépistage en lien avec un criblage positif pour toute personne ayant fréquenté La boîte à sushis, rue Lafontaine à Rivière-du-Loup, le samedi 13 mars entre 17 h et 20 h.

Il est nécessaire de prendre un rendez-vous ce soir via le site <https://cv19quebec.ca> ou demain par téléphone au 1 877 644-4545.

Les personnes visées par cet appel ne sont pas soumises à un isolement à moins de présenter des symptômes de la COVID-19. Si tel est le cas, elles doivent se placer en isolement jusqu'à la réception de leur résultat de dépistage. Veuillez éviter de vous présenter sans rendez-vous afin d'éviter des temps d'attente.

[18-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-bas-saint-laurent/>

Nouvelles : CISSS de la Montérégie-Ouest

Pour de nombreuses raisons, les urgences sont pleines à cette période de l'année. Cela est encore plus vrai en contexte de pandémie. Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest lance donc sa campagne pour sensibiliser la population aux différentes ressources à considérer avant d'aller à l'urgence (lorsque son état de santé ne nécessite pas un traitement immédiat).

Autres possibilités à considérer AVANT de se rendre à l'urgence

Votre problème de santé est moins/non urgent? Pourquoi prendre la chance d'attendre plusieurs heures à l'urgence, alors que d'autres possibilités s'offrent à vous? En plus de contribuer à désengorger les urgences, votre problème risque fort bien d'être traité plus rapidement. On fait d'une pierre deux coups!

- Un ongle incarné?
- Une réaction allergique mineure?
- Des signes d'infection urinaire?

L'urgence n'est peut-être pas le meilleur endroit pour vous! Consultez la page Web urgencesoupas.ca qui vous guidera vers la ressource la mieux adaptée à votre problème de santé!

Mais quelles sont ces fameuses alternatives?

- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19 et que vous devez voir un médecin, il est possible de prendre rendez-vous dans une clinique désignée d'évaluation en appelant au 1 877 644-4545.
- Pour passer un test de dépistage, vous pouvez :
 - prendre rendez-vous [en ligne](#);
 - prendre rendez-vous par téléphone (1 877 644-4545);
 - vous présenter dans l'une des [cliniques mobiles de dépistage](#) AVEC et SANS rendez-vous.
- Info-Santé 811 est une ressource disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Un infirmier pourra vous fournir des conseils spécifiques concernant votre situation. Il pourra aussi vous indiquer si vous devez consulter un médecin rapidement ou non.
- Votre pharmacien peut également vous être d'une grande aide. Il peut entre autres :
 - vous conseiller sur certains gestes à poser et les médicaments à privilégier;
 - prolonger une ordonnance;
 - prescrire certains tests afin de s'assurer de l'efficacité et de la sécurité d'un médicament;

- prescrire et/ou administrer un vaccin (dès 2 ans pour les vaccins contre l'influenza ou liés aux voyages et/ou à partir de 6 ans pour tous les vaccins);
- etc.
- Demandez une consultation auprès de votre médecin de famille si vous en avez un. Si votre médecin ne peut pas vous recevoir rapidement, il pourrait vous diriger vers un collègue ou vers une autre clinique à proximité.
- Visitez le [Portail santé mieux-être](#) ou encore le site [Rendez-vous santé Québec](#) pour obtenir un rendez-vous près de chez vous dans un groupe de médecine familiale (GMF) ou dans un GMF-Réseau (GMF-R Vaudreuil-Dorion, GMF-R des Trois-Lacs ou GMF-R le Trait d'Union) qui offre des consultations sans rendez-vous.

[17-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-sante-services-sociaux-monteregie-ouest/>

Nouvelles : CIUSSS CN

La Santé publique vous informe et vous inspire

Mercredi 17 mars 2021
Avis à la population

Depuis l'automne, la population de la région de la Capitale-Nationale a fait des efforts exceptionnels. Ils n'ont pas été vains : on voit des améliorations majeures.

S'engager pour limiter la transmission de la COVID-19 reste nécessaire. On doit tous maintenir nos efforts, car la lutte n'est pas terminée.

La santé publique : l'affaire de tous

Dans les prochaines semaines, la Santé publique souhaite vous informer et vous inspirer.

Sur le site Pourmoipourmaregion.com, l'équipe de santé publique répondra à vos questions sur différents sujets liés à la COVID-19. Elle vous accompagnera dans votre quotidien pour que vos efforts aient plus de sens. Elle vous présentera aussi des initiatives inspirantes d'individus et d'organismes de notre région. Vous découvrirez comment certains ont su trouver de belles alternatives pour faire face à la crise sanitaire.

Toute l'équipe de santé publique vous encourage à poursuivre vos efforts.

Ensemble, la santé publique devient l'affaire de tous!

Merci de le faire pour vous, pour votre région.

À surveiller cette semaine sur Pourmoipourmaregion.com, le Dr Jacques Girard expliquera ce qu'est un variant du nouveau coronavirus.

[17-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-capitale-nationale/>

Mise à jour : Aide sociale et solidarité sociale

Remboursement de frais liés à la COVID-19

Remboursement de frais de transport liés à la vaccination

Les prestataires de l'aide sociale et les prestataires de la solidarité sociale peuvent obtenir un remboursement de leurs frais de transport liés à la vaccination contre la COVID-19.

Le remboursement de ces frais se fait selon les règles habituelles relatives aux remboursements. Toutefois, dans ce cas, les prestataires ont plus de 30 jours pour faire leur demande.

Quelques conditions de remboursement

Les frais de transport liés à la vaccination contre la COVID-19 sont remboursés en fonction de certains critères, comme l'accessibilité à des moyens de transport dans une région et la disponibilité des moyens de transport offerts.

Une personne dont les frais de transport sont remboursés sur une base mensuelle, par exemple pour l'achat d'un laissez-passer d'autobus, ne peut pas se faire rembourser des frais de transport liés à la vaccination.

Des règles particulières s'appliquent, avant l'évaluation de leur demande de remboursement, aux personnes qui ont un carnet de réclamation, mais qui ne reçoivent aucune aide financière.

Les frais encourus par un accompagnateur peuvent être remboursés lorsque l'état de santé de la personne prestataire nécessite sa présence.

Dans tous les cas, il n'est pas nécessaire d'obtenir l'autorisation préalable d'un agent avant de faire la dépense et de demander son remboursement.

Documents à fournir

Dans votre demande de remboursement, vous devez fournir votre numéro de dossier (CP-12) ainsi que, pour chaque dose de vaccin reçue, les documents suivants :

- une copie du document prouvant que vous avez reçu le vaccin et qui vous a été remis sur place;
- les pièces justificatives liées à vos frais de transport, par exemple une facture prouvant l'achat de billets d'autobus, des billets de stationnement, une facture liée aux courses en taxi.

Transmission de la demande

Les documents demandés peuvent

- être transmis à partir de Mon dossier — Aide à l'emploi – Assistance sociale;
- être envoyés par la poste au bureau de Services Québec le plus près;
- être déposés dans la boîte prévue pour le dépôt de documents à l'entrée de tout bureau de Services Québec.

Trouvez un [bureau de Services Québec dans votre région](#) .

Perte de la preuve de vaccination

Si vous perdez la preuve de vaccination, voici la marche à suivre pour en obtenir une nouvelle :

1. Remplir et signer le formulaire [Demande d'accès aux renseignements relatifs à la vaccination](#).
2. Y joindre une photocopie d'une pièce d'identité valide (carte d'assurance maladie ou certificat de naissance).
3. Envoyer le tout par la poste ou par télécopieur à la personne responsable du traitement des demandes d'accès aux renseignements relatifs à la vaccination de votre région.

Pour connaître les coordonnées de cette personne, consulter la [liste des responsables du traitement des demandes d'accès aux renseignements relatifs à la vaccination](#).

[18-03-2021]

Source : <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-financiere/aide-sociale-et-solidarite-sociale/>

Ministère de la sécurité publique

Communiqué : réouverture des bars en zone jaune

Réouverture des bars en zone jaune

Québec, le 18 mars 2021. – La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M^{me} Geneviève Guilbault, précise les modalités entourant la réouverture des bars situés dans les régions qui basculeront en zone jaune à partir du 26 mars 2021, soit la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

Les exploitants de ces établissements devront respecter certaines conditions, notamment :

- 50 % de la capacité maximale prévue au permis d'alcool;
- occupants provenant d'au plus deux résidences privées par table;
- distance de deux mètres entre les tables;
- les clients doivent demeurer assis à leur table;
- pas de danse ni de chant;
- obligation de tenir un registre des clients;
- les clients doivent habiter dans une région jaune;
- fermeture à minuit (la vente d'alcool doit cesser à 23 h).

Citation :

« La situation au Québec s'améliore, mais les changements de palier ne signifient pas qu'il faut relâcher la vigilance et le respect des mesures sanitaires en place. Par ailleurs, il demeure crucial de limiter nos contacts et de tout faire pour prévenir la propagation du virus. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Faits saillants :

- En zone rouge et en zone orange, les activités de bars demeurent suspendues.
- Levée du couvre-feu en zone jaune.
- Respect des consignes sanitaires en place, notamment :

- porter le couvre-visage dans les lieux fermés ou partiellement couverts;
 - se laver les mains régulièrement;
 - respecter la distanciation physique de deux mètres en tout temps;
 - rester à la maison en présence de symptômes ou en attente d'un résultat d'un test de COVID-19.
- Aucune des régions passant en zone jaune ne possède de casino ou de salon de jeux. Ceux-ci demeurent fermés tant en zone rouge qu'en zone orange.
 - Les policiers continueront d'être vigilants, et des visites d'établissements licenciés sont prévues. Ils pourront intervenir s'ils constatent des infractions et travailleront de pair avec la santé publique dans le cas où des situations particulières seraient détectées ou signalées.
 - Les règles qui s'appliquent à une personne sont celles en vigueur dans sa région de résidence, même si la personne se déplace dans une autre région.

[18-03-2021]

Source : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/accueil.html>

Agence de la santé publique du Canada

Mise à jour : Vaccins et traitements pour la COVID-19 : Déploiement du vaccin

Comment le Canada choisit les groupes à vacciner en priorité

Le [Comité consultatif national de l'immunisation](#) (CCNI) est un comité d'experts indépendant qui fournit des conseils à l'Agence de la santé publique du Canada. Ces conseils sont ensuite diffusés et publiés afin d'éclairer le processus décisionnel des provinces et des territoires, qui sont responsables de distribuer les vaccins et de décider quelles populations les recevront en premier.

Les recommandations du CCNI visent à atteindre l'objectif de la réponse du Canada à la pandémie, qui est de réduire les maladies graves et les décès tout en réduisant les perturbations dans la société.

Le comité choisit des groupes prioritaires pour la vaccination en examinant les facteurs de risque de maladie grave liée à la COVID-19 et les conséquences, notamment les facteurs :

- biologiques comme les :
 - personnes ayant un âge avancé
 - problèmes de santé préexistants
- sociaux comme :
 - un statut socioéconomique faible
 - l'appartenance à une population racialisée

Le processus décisionnel comprend également un examen des éléments suivants :

- équité
- éthique
- faisabilité
- acceptabilité

Ces recommandations visent à réduire les perturbations dans la société causées par la pandémie en accordant la priorité aux personnes qui :

- fournissent des services essentiels
- prennent des risques supplémentaires pour protéger le public

Les recommandations sont fondées sur ce qui suit :

- une analyse fondée sur la population des risques et des avantages qui tient compte des éléments suivants :
 - le risque d'**exposition** à la COVID-19, notamment :
 - la capacité à maintenir une distance physique
 - l'**accès à d'autres** mesures de prévention des infections
 - un risque élevé de tomber gravement malade ou de mourir des suites de la COVID-19
 - la mesure dans laquelle les vaccins autorisés sont sûrs et efficaces dans les populations clés
- les résultats des essais cliniques
- l'**approvisionnement** en vaccins, soit le moment où les doses sont disponibles et le nombre de :
 - types de vaccins disponibles
 - doses dont chaque groupe a besoin
- la situation pandémique actuelle lorsque les vaccins deviennent disponibles

Les provinces et les territoires pourraient devoir adapter leur stratégie à chaque stade en fonction des tendances locales et des taux de transmission.

[...]

Distribution des vaccins

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au 17 mars, 2021 à 17 h				
Distribution du vaccin	COVISHIELD Verity/Serum Institute of India	Pfizer-BioNTech	Moderna	Total
Total disponible au Canada	500 000	3 140 664	1 128 300	4 768 964
Terre-Neuve-et-Labrador	7 000	44 070	15 400	66 470
Île-du-Prince-Édouard	2 000	14 625	5 300	21 925
Nouvelle-Écosse	13 000	81 510	24 600	119 110
Nouveau-Brunswick	10 500	64 155	18 800	93 455
Québec	113 000	707 649	229 700	1 050 349
Ontario	194 500	1 219 335	366 300	1 780 135

Distribution totale confirmée des vaccins contre la COVID-19 au 17 mars, 2021 à 17 h

Distribution du vaccin	COVISHIELD Verity/Serum Institute of India	Pfizer-BioNTech	Moderna	Total
Manitoba	18 000	118 560	49 400	185 960
Saskatchewan	15 500	99 255	36 000	150 755
Alberta	58 500	364 845	105 500	528 845
Colombie-Britannique	68 000	426 660	136 200	630 860
Yukon	0	0	51 400	51 400
Territoires du Nord-Ouest	0	0	48 600	48 600
Nunavut	0	0	37 500	37 500
Allocation fédérale Note de bas de page1	0	0	3 600	3 600

Les tableaux ci-dessous indiquent les allocations prévues pour les provinces et territoires en date du 18 mars 2021.

Allocation prévue du vaccin de Pfizer-BioNTech contre la COVID-19 aux provinces et territoires

Les allocations actuelles du vaccin de Pfizer-BioNTech sont fondées sur la monographie de produit de 6 doses par flacon.

Lieu de distribution	15-21 mars	22-28 mars	29 mars-4 avr	5-11 avr	12-18 avr	19-25 avr	26 avr-2 mai	3-9 mai	10-16 mai	17-23 mai	24-30 mai
Allocations totales prévues	444 600	1 194 570	1 195 740	1 019 070	1 019 070	1 019 070	1 019 070	1 024 920	1 024 920	1 024 920	1 024 920

Lieu de distribution	15-21 mars	22-28 mars	29 mars-4 avr	5-11 avr	12-18 avr	19-25 avr	26 avr-2 mai	3-9 mai	10-16 mai	17-23 mai	24-30 mai
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nunavut	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Allocation prévue du vaccin de Moderna contre la COVID-19 aux provinces et territoires

Lieu de distribution	8-14 mars	22-28 mars	5-11 avr.	19-25 avr.
Allocations totales prévues	466 800	846 000	855 600	1 202 400
Terre-Neuve-et-Labrador	6 300	12 000	10 700	15 800
Île-du-Prince-Édouard	1 700	2 000	3 300	4 900
Nouvelle-Écosse	10 200	20 300	20 200	29 800
Nouveau-Brunswick	8 100	17 000	16 100	23 800
Québec	96 500	193 600	176 400	261 000
Ontario	160 500	323 200	303 100	448 400
Manitoba	20 500	40 600	28 400	42 000
Saskatchewan	15 200	30 500	24 200	35 800
Alberta	47 600	94 400	91 100	134 800
Colombie-Britannique	56 400	112 400	105 900	156 600

Lieu de distribution	8-14 mars	22-28 mars	5-11 avr.	19-25 avr.
Yukon	16 400	0	2 900	3 000
Territoires du Nord-Ouest	16 300	0	4 700	4 700
Nunavut	11 100	0	4 300	4 300

[18-03-2021]

Source : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/covid-19-vaccins-traitements/deploiement-vaccin.html>

Statistique Canada

Mise à jour : COVID-19 : A data perspective

Survey on COVID-19 and Mental Health, September to December 2020

Symptoms of mental health disorders during the COVID-19 pandemic

The COVID-19 pandemic has significantly altered the daily lives of most Canadians. There has been ongoing concern that the impacts of the pandemic, such as increases in social isolation, job and income loss, and difficulties meeting financial obligations, could be affecting mental health. Changes in behaviours, thoughts, and feelings can be a normal response to stressful situations and experiencing symptoms consistent with one or more mental health conditions does not always indicate a disorder. Nevertheless, such symptoms can undermine well-being and the quality of life, and may create a need for mental health supports. Assessing how the wide-ranging impacts of the COVID-19 pandemic have affected mental health in Canada helps inform the supports needed to care for Canadians.

One in five Canadians screened positive for symptoms of depression, anxiety or posttraumatic stress disorder

Findings released today from the Survey on COVID-19 and Mental Health indicate that about one in five (21%) Canadian adults aged 18 and older screened positive for at least one of three mental disorders that were assessed: major depressive disorder, generalized anxiety disorder and posttraumatic stress disorder (PTSD). This survey was developed by Statistics Canada in collaboration with the Public Health Agency of Canada to better understand the mental health of Canadian adults in the context of the pandemic. Data released today were collected from September to December 2020.

Examining each disorder separately, major depressive disorder was the most prevalent, with 15% of Canadians screening positive based on symptoms in the previous two weeks. Almost as many Canadian adults (13%) screened positive for generalized anxiety disorder in the previous two weeks, which is characterized by symptoms related to excessive, ongoing anxiety and worry that are difficult to control. PTSD is a disorder that may develop in some people after exposure to one or more potentially psychologically traumatic events. Based on symptoms experienced in the previous month, 6% of Canadians screened positive for probable PTSD. The event(s) that triggered the current symptoms could have occurred at any point in the person's life and may not be related to the pandemic.

Respondents were not asked to report their symptoms in specific relation to the COVID-19 pandemic; as such, any reported symptoms may have been present before the beginning of the pandemic. For some people who were experiencing mental health problems prior to the pandemic, pre-existing symptoms may have intensified during the

pandemic. Of those who screened positive for a disorder, 68% reported that their mental health had worsened since the start of the pandemic.

Young adults aged 18 to 24 most likely to report symptoms of depression, anxiety, and posttraumatic stress disorder

The prevalence of positive screens for major depressive disorder, generalized anxiety disorder, and probable PTSD were over three times higher among young adults than among older adults. For example, 27% of young adults aged 18 to 24 screened positive for major depressive disorder compared with 7% of adults aged 65 and older. A similar pattern was observed for the proportions of positive screens for generalized anxiety disorder (21% versus 7%) and probable PTSD (11% versus 3%).

Overall, almost one in four women (24%) screened positive for at least one disorder, compared with 17% of men. The higher rates for women compared with men were consistent across all three disorders when these were considered individually as well.

Prevalence of mental disorders more than four times higher among those who experienced feelings of loneliness or isolation as an impact of the COVID-19 pandemic

To better understand the mental health of Canadians who have been negatively affected by the pandemic, the prevalence of positive screens for mental disorders were compared between those who experienced various impacts due to the COVID-19 pandemic with those who did not. Almost 38% of Canadians reported that, due to the COVID-19 pandemic, they experienced feelings of loneliness or isolation. Those reporting this impact had more than four times higher prevalence of major depressive disorder (29% versus 6%), generalized anxiety disorder (25% versus 6%), and probable PTSD (13% versus 2%), compared with those who did not report experiencing this impact.

More than 40% of Canadians who reported difficulty meeting financial obligations or essential needs due to the COVID-19 pandemic screened positive for one of the three mental disorders

The economic implications of the COVID-19 pandemic have resulted in financial difficulties for many Canadians. Overall, 15% of respondents reported difficulty meeting financial obligations or essential needs (e.g., rent or mortgage payments, utilities, and groceries) due to the COVID-19 pandemic. Almost one-third of Canadians who reported financial difficulties due to the pandemic also screened positive for major depressive disorder (32%) or generalized anxiety disorder (29%). By comparison, among those who did not experience financial difficulties due to the pandemic, 12% screened positive for depression and 10% screened positive for anxiety. As well, 17% of Canadians who reported experiencing financial difficulties screened positive for probable PTSD, compared with 5% of those who did not experience financial difficulties due to the pandemic. This pattern is consistent with pre-pandemic findings of an association between higher rates of mental disorders, and low income and financial strain. Those who reported job or income loss due to the COVID-19 pandemic also had much higher rates of screening positive for each of the mental disorders compared with those who did not experience that impact due to the pandemic.

[...]

[18-03-2021]

Source: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210318/dq210318a-eng.htm>

BC Centre for Disease Control

New Today

Find the latest guidance documents and updates to the website for health professionals.

New: [Standard Operating Procedures for COVID-19 ImmunizeBC Program](#)

[17-03-2021]

Source: <http://www.bccdc.ca/health-professionals/clinical-resources/covid-19-care/new-today>

Autres pays

U.S. Food and Drug Administration

FDA authorizes revisions to fact sheets to address SARS-CoV-2 variants for monoclonal antibody products under emergency use authorization

FDA is providing this information to equip health care providers with the most current data so they can make informed decisions and provide appropriate care to patients with COVID-19.

[18-03-2021]

FDA's Ongoing Use of Inspectional Tools for Ensuring Access to Safe, Quality Food and Medical Products During the COVID-19 Pandemic

The agency's approach to foreign and domestic inspections for food and medical products has been both risk-based and deliberate.

[18-03-2021]

Senate Health, Education, Labor, and Pensions Committee Hearing

FDA leadership will participate in the hearing titled "Examining Our COVID-19 Response: An Update from Federal Officials." [View livestream](#) and [written testimony](#)

[18-03-2021]

FDA Permits Marketing of First SARS-CoV-2 Diagnostic Test Using Traditional Premarket Review Process

Today, the U.S. Food and Drug Administration granted marketing authorization of the BioFire Respiratory Panel 2.1 (RP2.1), a diagnostic test for the simultaneous qualitative detection and identification of multiple respiratory viral and bacterial nucleic acids in nasopharyngeal swabs (NPS) obtained from individuals suspected of COVID-19 and other respiratory tract infections.

[17-03-2021]

Source: <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19>

GOV.UK

COVID-19: guidance on shielding and protecting people defined on medical grounds as extremely vulnerable

8 March 2021
Guidance

[18-03-2021]

Source: <https://www.gov.uk/government/collections/coronavirus-covid-19-list-of-guidance>

European Centre for Disease Control and Prevention (ECDCP)

Stress test on logistical aspects of COVID-19 vaccination deployment plans for the Western Balkans: final report

ECDC, together with the European Commission's Directorate-General for Health and Food Safety, and supported by the Commission's Directorate-General for Neighbourhood and Enlargement Negotiations, organised a stress test of the logistical aspects of COVID-19 vaccination deployment plans for the Western Balkans.

Executive summary

All six partners (Albania, Bosnia and Herzegovina, Kosovo*, Montenegro, North Macedonia, and Serbia) participated in a focused simulation exercise conducted on 1 February 2021. They were asked to describe the deployment plans in place for delivering a vaccine with strict cold chain requirements to their target priority groups. Most described the strong role of public health institutes at national and regional level in guiding the development of deployment plans based on their long experience in vaccination campaigns. Reviews of cold chain requirements revealed gaps, especially in ultra-cold storage capacity, which are being filled with support from the European Union (EU) and the United Nations International Children's Emergency Fund (UNICEF). Electronic systems for logistics management and vaccination registries, both newly developed in some and preexisting in others, were described by partners, while the obvious advantages of these systems in terms of data collection, vaccination management, and reporting were highlighted. Plans were also in place in five Western Balkans partners, and in development in one, to promote the vaccination campaign, including using and monitoring social media to support the roll-out.

One of the most important aspects of the stress test was to provide an opportunity for those involved in developing their vaccine deployment plan to test it against a realistic scenario, to work through all the elements of deployment, and provide reassurance that the plan was robust and that any issues identified could be addressed. Feedback from those who took part in the stress test indicated that this opportunity to review the plan against a realistic scenario was achieved. The stress test was completed when participants came together in a webinar on 5 February 2021 to hear an overview of the results from this and the previous exercise involving EU Member States and to share their experiences of vaccine deployment planning to date.

Download



[Stress test on logistical aspects of COVID-19 vaccination deployment plans for the Western Balkans: final report](#) - EN - [PDF-446.51 KB]

[18-03-2021]

Source: https://www.ecdc.europa.eu/en/publications-data?f%5B0%5D=output_types%3A1244

Norwegian Institute of Public Health (NIPH)

AstraZeneca vaccine still on hold in Norway

Published 18.03.2021

The Norwegian Institute of Public Health (NIPH) will keep use of the AstraZeneca vaccine on hold in Norway and will continue a thorough review of the situation. An update will be provided at the end of week 12.

On 11th March, the AstraZeneca vaccine was temporarily suspended by the NIPH following notification of a death after vaccination. Together with the Norwegian Medicines Agency, the NIPH began a thorough investigation into a possible association between the vaccine and serious side effects with blood clots, low platelet counts and bleeding.

Assessment from EMA

The European Medicines Agency (EMA) presented their assessment of the vaccine this afternoon (Thursday). Approval of the AstraZeneca vaccine has not changed, but the precautions associated with the vaccine's use will be updated with a comment in the product specification. The EMA will also continue their investigations.

“We take EMA's assessment into account. Due to the situation with several serious cases in Norway, we want to thoroughly review the situation before we make a conclusion. This will take some time, and we will provide an update at the end of next week,” says Geir Bukholm, Director of the Division of Infection Control at the NIPH.

Seek medical attention

The NIPH is asking anyone who has had the AstraZeneca vaccine and who feels unwell over time, has unusual bruising or signs of bleeding in the skin or other signs of serious illness to contact the health service for an assessment. The patients who had severe blood clots, haemorrhages and low platelet counts developed symptoms within 14 days of vaccination.

The Norwegian Medicines Agency is responsible for the marketing authorisation of vaccines. The NIPH assesses which vaccines are to be used in the coronavirus immunisation programme in Norway, and how they are to be used.

[18-03-2021]

Source: <https://www.fhi.no/en/id/vaccines/coronavirus-immunisation-programme/>

Quick guide to the coronavirus vaccine

A simplified overview about vaccines against COVID-19 in different languages. It applies for all approved coronavirus vaccines in Norway.

Published 28.12.2020 Updated 19.03.2021

[19-03-2021]

Source: <https://www.fhi.no/en/publ/>

Bulletin de veille signalétique COVID-19 et littérature grise : organismes québécois, canadiens et internationaux

22 MARS 2021

[Pour la période du vendredi 19 au lundi 22 mars 2021]

- INFORMATIONS COMPILÉES LE 22 MARS 2021 À 13 H 00 -

La présente veille découle du besoin des équipes de l'INSPQ engagées dans la prévention et le contrôle de la COVID-19 à connaître les messages ou connaissances diffusées sur les sites web du gouvernement du Québec, de certains organismes gouvernementaux québécois, canadiens et internationaux.

L'information contenue dans ce bulletin consiste uniquement en celle rendue publique par ces organismes et ne résulte d'aucune interprétation de la part de l'Institut. Le Bulletin ne couvre pas les aspects suivants : les informations relatives à la progression épidémiologique (nombre de cas, d'hospitalisations, décès, etc.), les restrictions quant aux déplacements à l'extérieur du Québec, les informations économiques pour les entreprises ou les municipalités, l'aide financière aux études ou les modalités administratives d'indemnisation de la CNESST.

Les recommandations intérimaires et autres publications de l'INSPQ au sujet de la COVID-19 sont disponibles à l'adresse suivante (**2 publications mises à jour**): <https://www.inspq.qc.ca/publications/sujets/covid-19>

Sommaire

Québec.ca	1
MSSS	2
MFA	3
CCNSE	3
Statistique Canada	3
ICIS	3
AUTRES PAYS : OMS, ICL, HAS, HCSP, NIPH, FDA, CDC	3

Québec.ca

Mise à jour : Conseils pour les aînés

- Preventing deconditioning in seniors during the pandemic

Advice to help seniors reduce the physical and mental consequences associated with inactivity or intellectual and social understimulation.

Source : <https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/your-health/>

Mise à jour : Vaccination

- **Companies are being asked to participate in mass vaccination.**

They can help in two ways:

- by setting up a vaccination site for their staff, their families and the surrounding population, while respecting the priority groups for vaccination;
- or by meeting human and material resource needs.

A website is dedicated to the participation of companies. Visit it to learn more and to share your company's interest in participating in mass vaccination.

Source : <https://www.quebec.ca/en/health/health-issues/a-z/2019-coronavirus/progress-of-the-covid-19-vaccination/>

- **Projet pilote de vaccination ciblant les variants de COVID-19**

Source : <https://www.quebec.ca/gouv/ministeres-et-organismes/centre-integre-universitaire-sante-services-sociaux-centre-ouest-ile-montreal/>

Mise à jour : Mesures prises par décrets et arrêtés ministériels

- L'Arrêté numéro 2021-016 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 19 mars 2021 (PDF 111 Ko).

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/mesures-prises-decrets-arretes-ministeriels/>

Ministère de la santé et des services sociaux

- Guide en cas de découvertures des services d'obstétrique – COVID-19

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/sujets/covid-19>

- Directive sur la mise en place d'audits d'évaluation de la qualité de la gestion des vaccins COVID-19
- Conditions d'utilisation du remdesivir (VekluryMC) dans un contexte de recherche
- Directives sur les soins palliatifs et de fin de vie
- Directives sur la déclaration obligatoire de tous les cas de COVID-19 et des mutations détectées associées à des variants sous surveillance
- Directives permettant une dérogation de consigner immédiatement au dossier santé de la personne vaccinée, le formulaire AH-635

Source : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/directives-covid-19/sujets/perinatalite>

Ministère de la famille et des aînés

Aucune mise à jour.

Centre de collaboration nationale en santé environnementale

Mise à jour : Temporary processes for vaccine preparation stations in COVID-19 clinics for high-volume settings operations

- [Operations Guide - Requirements and Considerations for Implementing COVID-19 Vaccine Preparation Stations](#)
- [Practice Guide - Requirements, Procedures and Considerations for Preparing COVID-19 Vaccine in Vaccine Preparation Stations](#)
- [Operations Guide - Requirements and Considerations for Implementing COVID-19 Vaccine Preparation Stations](#)
- [Practice Guide - Requirements, Procedures and Considerations for Preparing COVID-19 Vaccine in Vaccine Preparation Stations](#)
- [Appendix 1- Preferred Supplies by Vaccine Manufacturer](#)
- [AstraZeneca 8 dose vial Vaccine - Compounding Worksheet](#)
- [AstraZeneca 10 dose vial Vaccine - Compounding Worksheet](#)
- [Covishield Vaccine - Compounding Worksheet](#)
- [Janssen Vaccine - Compounding Worksheet](#)
- [Moderna Vaccine - Compounding Worksheet](#)
- [Pfizer Vaccine - Compounding Worksheet](#)
- [PPN - Preparation of COVID-19 Vaccines temporary processes](#)
- [Training Guidance for Advanced Prep of COVID-19 Vaccine Doses](#)

Source : <https://www.albertahealthservices.ca/topics/Page16947.aspx>

Statistique Canada

Aucune mise à jour.

Institut canadien d'information sur la santé

Mise à jour: Infection prevention and control

- [Living Rapid Review Update 13: What is the specific role of daycares and schools in COVID-19 transmission?](#)

Source : <https://www.nccmt.ca/covid-19/covid-19-rapid-evidence-service>

Autres pays

Mise à jour: HPS

- [Rapid review of the literature: Risk of SARS-CoV-2 acquisition in healthcare workers](#)

Source : <https://www.hps.scot.nhs.uk/a-to-z-of-topics/covid-19/>

Mise à jour: Haute autorité de santé

- [Avis du 19 mars 2021 - Place du vaccin AstraZeneca dans la stratégie vaccinale suite à l'avis de l'agence européenne des médicaments concernant des évènements indésirables survenus dans plusieurs pays européens chez des personnes vaccinées](#)

Source : https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168585/fr/tous-les-travaux-de-la-has-covid-19

Mise à jour: FDA

- [Coronavirus \(COVID-19\) Update: FDA Authorizes First Machine Learning-Based Screening Device to Identify Certain Biomarkers That May Indicate COVID-19 Infection](#)

Today, the FDA issued an emergency use authorization (EUA) for the first machine learning-based Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) non-diagnostic screening device that identifies certain biomarkers that are indicative of some types of conditions, such as hypercoagulation (a condition causing blood to clot more easily than normal).

- [Coronavirus \(COVID-19\) Update](#)

FDA authorizes the first SARS-CoV-2 diagnostic test for marketing beyond the public health emergency and posts a web page with screening information for newly established testing programs.

- [Webinar: Therapeutics for Use in COVID-19](#)

Acting FDA commissioner, Janet Woodcock, M.D. participated in a webinar for physicians to discuss the state of therapeutic clinical trials worldwide.

Source : <https://www.fda.gov/emergency-preparedness-and-response/counterterrorism-and-emerging-threats/coronavirus-disease-2019-covid-19-2>

Mise à jour: NIPH

EXEMPTIONS FROM INFECTION QUARANTINE FOR VACCINATED HEALTH PERSONNEL

- The COVID-19 regulations, §6k, allow for the possibility for vaccinated health personnel to be exempt from infection quarantine during working hours. The following requirements exist for the use of the exemption:
- Healthcare professionals using the exemption during working hours should be tested for SARS-CoV-2 by PCR test on the 3rd and 7th day after the last exposure.
- Healthcare professionals covered by the exemption may not work with vulnerable patient groups until there is a negative PCR test result aken 3 days after the last exposure.
- In leisure time, quarantine applies.
- The exemption can only be used in situations where it is necessary to maintain adequate treatment capacity in the institution. As a general rule, vaccinated healthcare professionals can work while waiting for test results, but an individual risk assessment should be performed around particularly vulnerable groups, such as unvaccinated patients with severe immunosuppression. The employer is obliged to obtain and assess documentation of the vaccination.

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/testing-and-follow-up/follow-up-close-contacts/?term=&h=1>

Rules and requirements when entering Norway

From Friday 19th March, 00.00 a.m., new rules about who must go to a quarantine hotel upon arrival in Norway come into effect. The main rule is that people arriving in Norway (also those who are resident in Norway) are required to carry out part of their quarantine period in a quarantine hotel. Certain groups may be exempt from this requirement.

Read more: [The coronavirus situation: Information regarding quarantine hotels](https://www.government.no/coronavirus/situation/information-regarding-quarantine-hotels) (government.no)

Source : <https://www.fhi.no/en/op/novel-coronavirus-facts-advice/facts-and-general-advice/entry-quarantine-travel-covid19/?term=&h=1>

ENTRY QUARANTINE UPON ARRIVAL IN NORWAY FROM RED AND YELLOW COUNTRIES/REGIONS

- Updated the map and the table with new quarantine decisions
- New exemption, section 6k, for vaccinated healthcare workers.
- Ski resorts: Added recommendation about stricter measures in municipalities with many visitors from areas with widespread transmission.
- Removed cystic fibrosis as an example under chronic lung diseases.
- Specified use of rapid testing with long response time.
- Urbanization and preparedness for outbreaks with high-impact respiratory pathogens.
- COVID-19 and risk factors for hospital admission, severe disease and death.
- Saliva sample for testing SARS-CoV-2 infection.
- Seroprevalence of SARS-CoV-2 in the Norwegian population measured in residual sera collected in late summer 2020.
- Aerosol generating procedures in health care, and COVID-19.

Source : <https://www.fhi.no/en/id/infectious-diseases/coronavirus/>